

COMPTES 2025

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

**Tome 2 : Vision par
département et entité**



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 27 avril 2026*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques), par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DSJS	Département de la santé, de la jeunesse et des sports
DSDC	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture
DFFI	Département de la formation et des finances
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'économie et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Dimension managériale	4
1.2.	Dimension financière.....	4
1.3.	Dimension analytique.....	4
1.3.1.	Groupes de prestations.....	4
1.3.2.	Charges et revenus non incorporables aux prestations	5
1.3.3.	Projets gérés par crédits d'engagement	5
1.3.4.	Forfaits des services centraux	5
2.	Fiches par département et entité.....	7
2.1.	Autorités législatives (AULE).....	7
2.1.1.	Compte de résultats et effectif des AULE	7
2.1.2.	Grand Conseil (GCNE)	8
2.1.3.	Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC).....	14
2.2.	Chancellerie d'État (CHAN)	18
2.2.1.	Synthèse de la CHAN	18
2.2.2.	Compte de résultats et effectif de la CHAN.....	19
2.2.3.	Service de la chancellerie d'État (SCHA).....	20
2.2.4.	Service d'achat, logistique et imprimés (SALI).....	27
2.3.	Autorités protection des données et transparence (PPDT).....	33
2.4.	Contrôle cantonal des finances (CCFI)	37
2.5.	Autorités judiciaires (AUJU)	41
2.5.1.	Compte de résultats et effectif des AUJU	41
2.5.2.	Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ).....	45
2.5.3.	Tribunal d'instance (TINS)	49
2.5.4.	Tribunal cantonal (TCAN)	54
2.5.5.	Ministère public (MP)	57
2.6.	Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS).....	61
2.6.1.	Synthèse du DSJS.....	61
2.6.2.	Compte de résultats et effectif du DSJS	63
2.6.3.	Secrétariat général DSJS (SSJS)	65
2.6.4.	Office d'organisation (OORG)	69
2.6.5.	Service de la santé publique (SCSP).....	72
2.6.6.	Service protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ).....	81
2.6.7.	Service des bâtiments (SBAT)	87
2.6.8.	Service des sports (SSPO)	96
2.6.9.	Service des communes (SCOM).....	101
2.6.10.	Service de statistique (STAT)	103
2.6.11.	Fonds structures d'accueil extra-familial	107
2.7.	Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC).....	112
2.7.1.	Synthèse du DSDC.....	112
2.7.2.	Compte de résultats et effectif du DSDC	116
2.7.3.	Secrétariat général DSDC (SSDC)	118
2.7.4.	Service des poursuites et faillites (SEPF)	122
2.7.5.	Service cantonal de la population (SCPO).....	128
2.7.6.	Service pénitentiaire (SPNE)	134
2.7.7.	Police neuchâteloise (PONE).....	139
2.7.8.	Centre interrégional de formation de police (CIFPol).....	149
2.7.9.	Service sécurité civile et militaire (SSCM).....	152
2.7.10.	Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	158
2.7.11.	Service de la culture (SCNE)	166
2.7.12.	Service des transports (SCTR)	174
2.7.13.	Service des ressources humaines (SRHE).....	179
2.7.14.	Service juridique (SJEN).....	183
2.7.15.	Fonds de la protection civile régionale.....	189
2.7.16.	Fonds contribution remplacement abris PC	191
2.8.	Département de la formation et des finances (DFFI)	194
2.8.1.	Synthèse du DFFI	194
2.8.2.	Compte de résultats et effectif du DFFI	196
2.8.3.	Secrétariat général DFFI (SFFI).....	198

2.8.4.	Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	202
2.8.5.	Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)	208
2.8.6.	Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)	211
2.8.7.	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars.....	218
2.8.8.	Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE).....	225
2.8.9.	Service financier (SFIN).....	233
2.8.10.	Service des contributions (SCCO)	240
2.8.11.	Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel	245
2.8.12.	Fonds d'aide aux communes	249
2.9.	Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE).....	253
2.9.1.	Synthèse du DDTE	253
2.9.2.	Compte de résultats et effectif du DDTE.....	254
2.9.3.	Secrétariat général DDTE (SDTE).....	256
2.9.4.	Service de l'aménagement du territoire (SCAT).....	261
2.9.5.	Service des ponts et chaussées (SPCH).....	269
2.9.6.	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	279
2.9.7.	Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).....	288
2.9.8.	Service de l'agriculture (SAGR)	296
2.9.9.	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).....	304
2.9.10.	Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF).....	313
2.9.11.	Fonds d'aménagement du territoire	321
2.9.12.	Fonds cantonal de l'énergie	324
2.9.13.	Fonds des eaux	327
2.9.14.	Fonds forestier de réserve	330
2.9.15.	Fonds de conservation de la forêt.....	333
2.9.16.	Fonds agricole et viticole.....	335
2.9.17.	Fonds des mensurations officielles	338
2.10.	Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS).....	343
2.10.1.	Synthèse du DECS	343
2.10.2.	Compte de résultats et effectif du DECS	345
2.10.3.	Secrétariat général DECS (SECS).....	347
2.10.4.	Service de l'économie (NECO)	355
2.10.5.	Service de l'emploi (SEMP)	363
2.10.6.	Service des migrations (SMIG).....	371
2.10.7.	Service de la cohésion multiculturelle (COSM).....	379
2.10.8.	Service de l'action sociale (SASO).....	385
2.10.9.	Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA).....	395
2.10.10.	Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	401

1. Introduction

Alors que le tome 1 offre une vision globale des comptes de l'État, le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés par département et entité. Ainsi, il présente le résultat financier et analytique par entité au travers de fiches standardisées qui s'organisent autour de trois volets : la dimension managériale, la dimension financière ainsi que la dimension analytique permettant d'appréhender le coût des différentes prestations fournies par les services de l'État. Les fonds sont considérés dans cette publication comme des entités à part entière, même si ceux-ci sont gérés administrativement par les services de l'État.

Des synthèses des événements marquants par département sont présentées en introduction de chaque département ainsi qu'un compte de résultats global commenté et un tableau comprenant le nombre d'emplois équivalents plein temps (EPT) de chaque service. Les apprenti-e-s, stagiaires, rentiers et rentières ainsi que les enseignant-e-s et les personnes au bénéfice d'un contrat de travail occasionnel à l'heure ne sont pas comptés. À noter que les autorités qui disposent de leur propre rapport de gestion (Contrôle cantonal des finances, Autorités de protection des données et de la transparence, Autorités judiciaires et Autorités législatives) ne font pas l'objet d'une synthèse.

1.1. Dimension managériale

Les explications reprennent en grande partie les missions, l'organisation et les accords de prestations (MOP) définies au sein des services, notamment au travers du projet GestionNE. La description du contexte actuel et futur ainsi que les activités, les réalisations et faits marquants de l'année permettent de fournir des informations relatives aux enjeux propres à certains domaines d'activités.

1.2. Dimension financière

Les données financières du compte de résultats sont présentées de manière agrégée par groupes de natures comptables à deux positions conformément à la définition des crédits dans la LFinEC et au plan comptable MCH2. Des explications complémentaires des services sur les principales charges et principaux revenus figurant dans les comptes, ainsi que leurs variations significatives par rapport au passé (comptes de l'année précédente et budget), figurent en regard de ce tableau de synthèse.

1.3. Dimension analytique

Les fiches comprennent également une présentation des données financières sous l'angle analytique avec :

- les coûts et revenus des groupes de prestations ;
- les charges et revenus non incorporables aux prestations ;
- les projets gérés par crédit d'engagement ;
- pour les services concernés, les charges et revenus relatifs aux différentes composantes de la facture sociale.

1.3.1. Groupes de prestations

Le tableau suivant présente les composantes (coûts et revenus) des différents groupes de prestations tels que définis par les services et départements. Chaque groupe est ainsi découpé selon le détail décrit ci-dessous :

<i>Charges directes</i>	Charges qui sont directement imputables à un groupe de prestations.
<i>Coûts salariaux et de structure</i>	Charges salariales et charges de fonctionnement du service non-imputables directement à un groupe de prestations en particulier mais nécessaires à la réalisation de celles-ci. Elles sont ventilées du centre de coût de l'entité dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques). Outre les charges de personnel, il peut s'agir de BSM, d'amortissements, etc.
<i>Coûts des services centraux</i>	Charges provenant de la facturation des forfaits par les services centraux. Ces charges sont également ventilées dans les groupes de prestations en fonction des heures prestées par les services (déversements analytiques).
<i>Revenus</i>	Revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Les coûts nets présentés constituent donc des coûts complets. À noter qu'un total négatif dans ces tableaux doit être interprété comme un revenu net, c'est-à-dire un groupe de prestation bénéficiaire. En outre, lorsqu'un groupe de prestation ne présente aucune donnée dans l'une ou l'autre colonne (comptes 2024, budget 2025, comptes 2025) cela signifie qu'un changement de structure analytique a été effectué et que le groupe de prestation mentionné n'existe plus ou n'existait pas jusqu'à lors.

1.3.2. Charges et revenus non incorporables aux prestations

La partie présentant les charges et revenus non incorporable aux prestations est composée de deux tableaux distincts :

- Les charges nettes de transfert non incorporables aux prestations, à savoir les charges de transfert moins les revenus de transfert (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera à titre d'exemple les charges relatives aux prestations hospitalières, au subventionnement des cycles 1, 2 et 3 ou encore au contentieux LAMal ;
- Les autres charges nettes non incorporables aux prestations, à savoir les autres charges moins les autres revenus qui ne sont pas utiles à la délivrance d'une prestation (un signe négatif traduit donc un revenu net). On citera en particulier les charges et revenus financiers ainsi que les impôts ou les parts à des recettes fédérales par exemple.

1.3.3. Projets gérés par crédits d'engagement

Le tableau permet de présenter de manière synthétique, pour les entités concernées, les projets gérés par le biais de crédits d'engagement. Ces projets occasionnent des dépenses et des recettes au niveau du compte des investissements et/ou des charges et revenus du compte de résultats.

1.3.4. Forfaits des services centraux

Afin d'obtenir un coût net des prestations dit « complet », il est nécessaire de tenir compte des coûts provenant des services centraux pour les prestations transverses qu'ils fournissent. L'utilisation de forfait pour répartir les coûts des services centraux permet ainsi d'obtenir un coût des prestations qui tient compte non seulement des charges propres aux services métiers mais également des coûts transversaux de structure. Nous rappelons que ces coûts n'ont par contre aucun impact sur le résultat global de l'État car ces derniers sont contrebalancés par des recettes d'un montant équivalent au niveau des services centraux.

En 2025, six services centraux facturent des forfaits qui sont présentés de manière synthétique ci-dessous :

Service	Type de forfait	Unité d'œuvre	Composition du forfait
Service d'achat, logistique et imprimés	Centre éditique		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service.
	Matériel scolaire		
	Matériel de bureau		
	Votations et élections		
Service des bâtiments	Forfait de base m2	Mètres carrés	Prix du mètre carré comprenant l'ensemble des charges (électricité, chauffage, loyers, amortissements, etc.).
	Énergie		
	Concergerie		
Service de l'informatique	Postes de travail informatique	Postes de travail	Prix par poste de travail comprenant l'achat des PC, les licences bureautiques, etc.
	Imprimantes multifonctions		Coût de la consommation effective majorée des coûts des charges directs du service.
	Solutions informatiques		Prix en fonction des logiciels utilisés.
Garages de l'État	Par typologie de véhicules	Nombre de véhicules par type	Prix par typologie de véhicules comprenant les amortissements, l'entretien, les carburants, etc.
Service de la statistique	Heures de travail	Heures	Heures effectives valorisées au taux horaire du budget.
Service des ressources humaines	Gestion salariale et administrative	Dossier de collaborateur	Le coûts du dossier comprend les charges directes (essentiellement des salaires) et indirectes (charges des structures)
	Conseils, expertises et évaluation		
	Recrutement et mobilité		
	Formation et développement		
	Apprentis et stagiaires		

Autorités législatives (AULE)

Compte de résultats et effectif des AULE

GCNE	Grand Conseil
SGGC	Secrétariat général du Grand Conseil

2. Fiches par département et entité

2.1. Autorités législatives (AULE)

2.1.1. Compte de résultats et effectif des AULE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'054	0	0	0	--	-1'054	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'054	0	0	0	--	-1'054	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'032'154	3'220'431	3'057'703	-162'728	-5.1%	+25'549	+0.8%
30 Charges de personnel	2'584'134	2'666'984	2'529'546	-137'438	-5.2%	-54'588	-2.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	276'500	407'000	381'244	-25'756	-6.3%	+104'744	+37.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	171'520	146'447	146'913	+466	+0.3%	-24'607	-14.3%
Résultat d'exploitation	-3'031'101	-3'220'431	-3'057'703	+162'728	+5.1%	-26'603	-0.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat financier	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'031'101	-3'220'431	-3'057'703	+162'728	+5.1%	-26'603	-0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'031'101	-3'220'431	-3'057'703	+162'728	+5.1%	-26'603	-0.9%

Effectif du personnel AULE (EPT)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Secrétariat général Grand Conseil (SGGC)	7.65	8.10	7.65	-0.45	-5.6%	0.00	0.0%
Total	7.65	8.10	7.65	-0.45	-5.6%	+0.39	+87.7%

Commentaires

De manière générale, les comptes présentent une situation favorable, marquée par des économies sur l'ensemble des postes budgétaires. Cette tendance reflète une gestion maîtrisée des ressources et une attention constante portée à la maîtrise des charges. Voir commentaires aux pages suivantes.

S'agissant du personnel des AULE (SGGC), l'écart de -0,45 EPT résulte lui aussi d'une gestion maîtrisée des ressources, caractérisée par une utilisation ciblée de la dotation, sans mobilisation complète de la dotation disponible.

2.1.2. Grand Conseil (GCNE)

Missions principales

Ne s'applique pas.

Évolution de l'environnement et des tâches

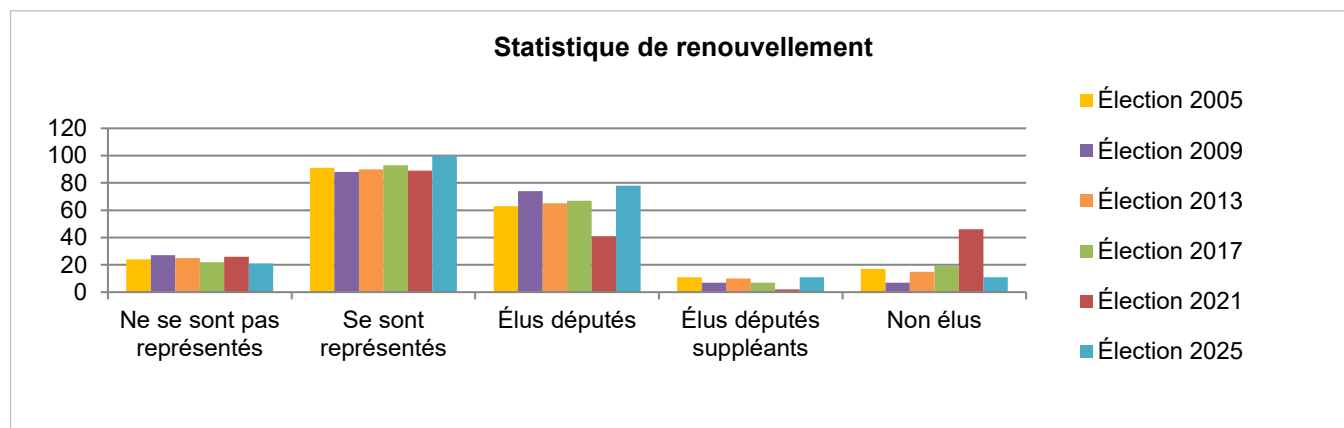
Ne s'applique pas.

Activités et réalisations

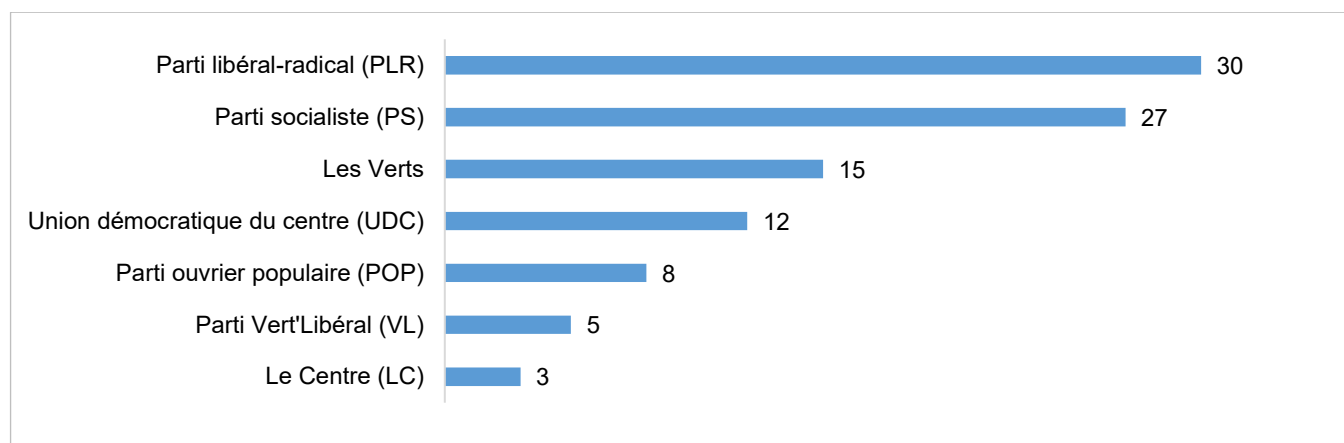
Présidence du Grand Conseil

La présidence a été assumée, jusqu'au 27 mai par Mme Mary-Claude Fallet (Parti libéral-radical neuchâtelois), domiciliée à Savagnier, puis par M. Emile Blant (Les Verts), domicilié à La Chaux-de-Fonds.

Renouvellement des membres du Grand Conseil, installation des autorités 2026-2029



Partis politiques représentés au Grand Conseil – résultat des élections 2025-2029

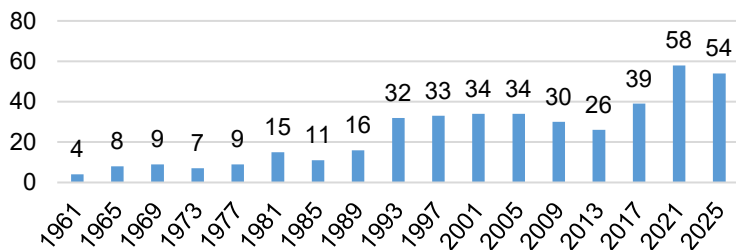


Pour la législature 2025-2029, les groupes politiques se sont formés ainsi :

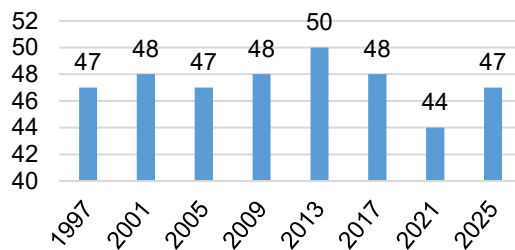
- Groupe libéral-radical – Le Centre (LR-LC), formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN) et du parti Le Centre (LC) ;
- Groupe socialiste, formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN) ;
- Groupe VertPOP, formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) ;
- Groupe Union démocratique du centre (UDC), formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC) ;
- Groupe Vert'Libéral, formé par les membres du parti Vert'Libéral (PVL).

Cette nouvelle législature se distingue notamment par le maintien d'une majorité de femmes au Grand Conseil (54%). Un chiffre légèrement inférieur à celui de 2021 (58%), année historique marquée par la première majorité féminine au sein d'un parlement en Suisse.

Représentation des élus au Grand Conseil depuis 1961



Âge moyen député-e-s depuis 1997

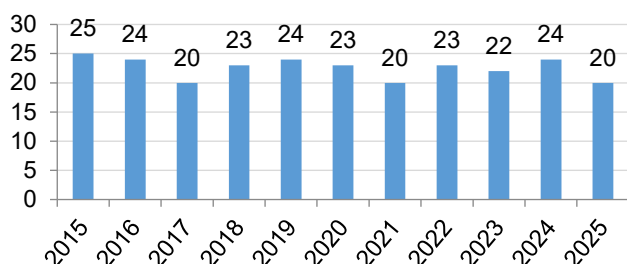


Chiffres clés de l'année 2025

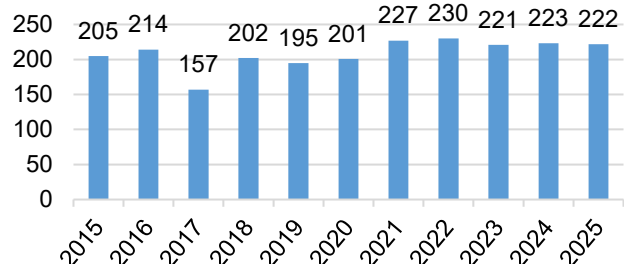
- **9 sessions**, réparties sur 20 séances (année précédente 24), totalisant 76h05 de débats.
- **222 séances d'organes du Grand Conseil** (année précédente 223), dont :
 - 158 séances d'organes permanents (bureau du Grand Conseil, commissions et sous-commissions et groupes de travail) ;
 - 43 séances (année précédente 52) de commissions thématiques ;
 - 21 séances (année précédente 29) de commissions temporaires.

Historique

Nombre de séances plénières

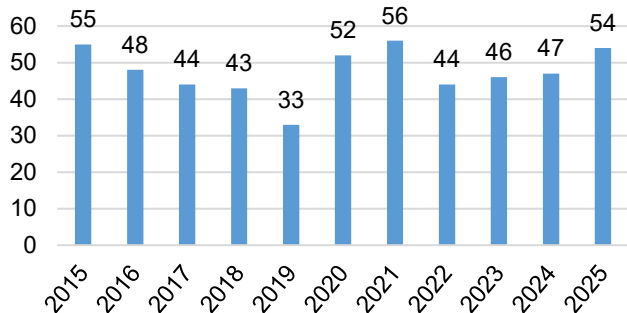


Nombre de séances de commissions

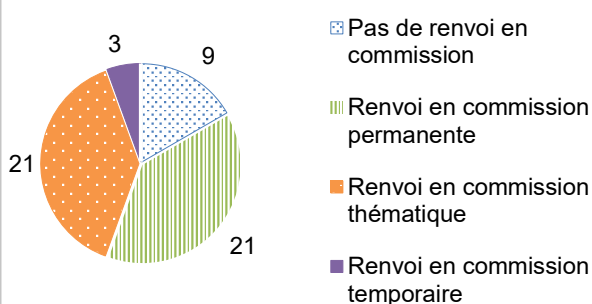


- **8 mutations au sein du Grand Conseil** : 3 remplacements de député-e-s démissionnaires ; 5 remplacements de député-e-s suppléant-e-s, dont 4 ayant accédé à la fonction de député-e et 1 démissionnaire.
- **54 rapports déposés par le Conseil d'État** (année précédente 47), examinés par le Grand Conseil selon la procédure suivante :

Rapports déposés par le Conseil d'État

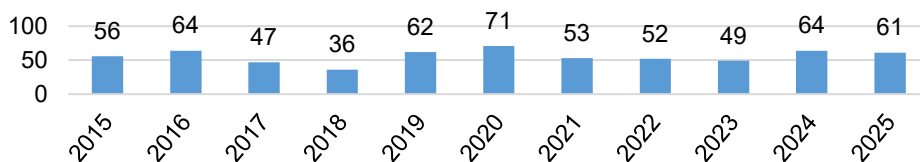


2025



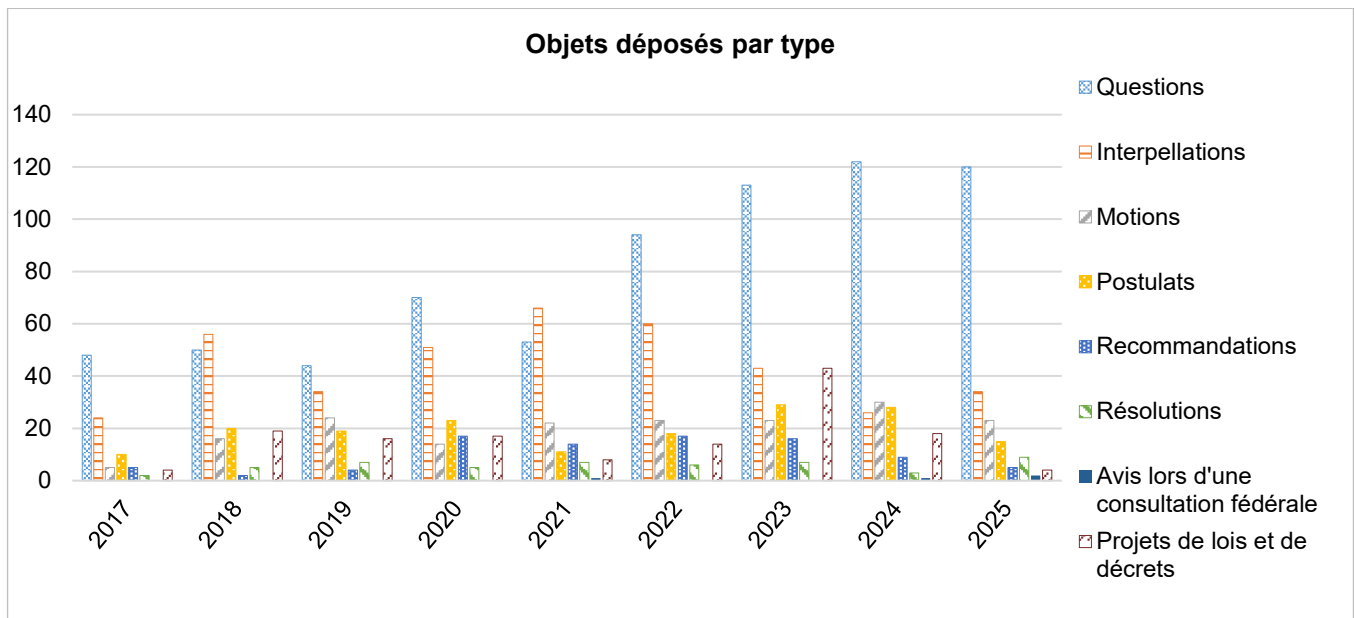
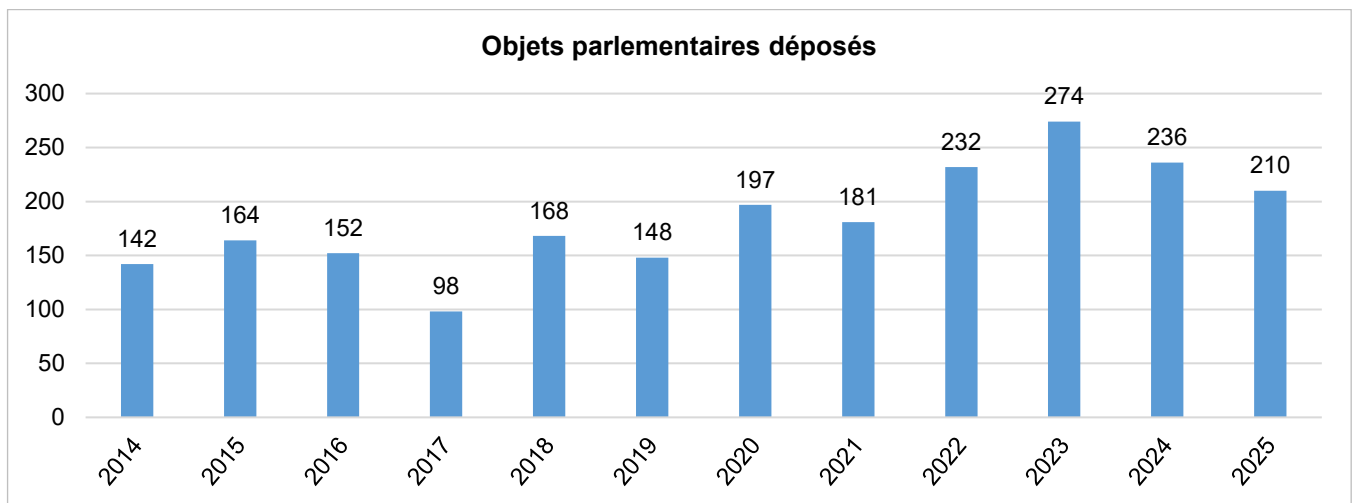
- **60 rapports déposés par des commissions parlementaires**, dont 41 à la suite de l'examen de rapports du Conseil d'État et 19 sur d'autres objets :
- **61 projets de lois et de décrets** adoptés par le Grand Conseil.

Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil

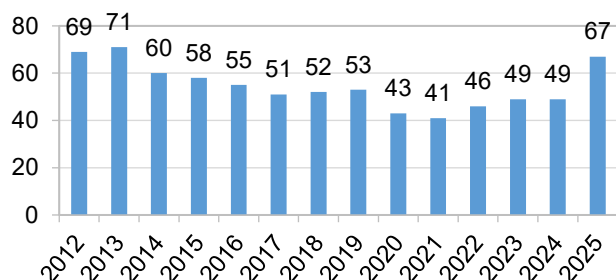


– 210 interventions déposées – 44 interventions acceptées – 167 interventions classées.

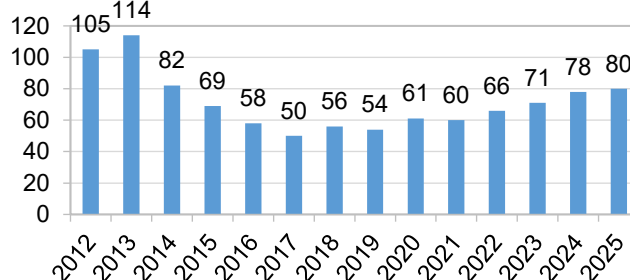
Types d'objets	Déposés	Acceptés	Refusés ou retirés	Traités ou classés
Questions	120		4	113
Interpellations	34		1	20
Motions et motions populaires	23	23	4	8
Postulats	15	14	5	12
Recommandations	5	4	2	12
Résolutions	9	3	4	
Projets de lois et de décrets	4		8	2
TOTAL	210 (236)	44 (50)	28 (22)	167 (209)
			231 (année précédente 231)	



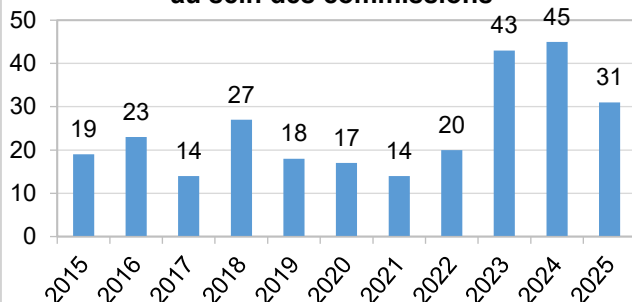
Nombre de motions en attente d'une réponse du Conseil d'État



Nombre de postulats en attente d'une réponse du Conseil d'État



Nombre de projets de lois et décrets en cours de traitement au sein des commissions



Liens utiles

Composition du parlement :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/composition/Pages/accueil.aspx>

Sessions :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/oj-rapports.aspx>

Objets :

<https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Pages/accueil.aspx>

Lois et décrets adoptés :

https://www.ne.ch/autorites/GC/sessions/Pages/Lois_decrets_adoptes.aspx

NB : Les statistiques présentées ci-dessus font état de la situation au 31 décembre.

ÉVÈNEMENTIEL

L'année 2025 a été riche en activités, combinant événements institutionnels, actions pédagogiques et manifestations interparlementaires, dans le but de renforcer la participation citoyenne, de soutenir la formation des parlementaires et de favoriser les échanges entre différents acteurs du canton et au-delà.

Parmi ces rencontres :

- Accueil de la Conférence romande des enfants.
Le parlement a poursuivi ses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes en accueillant la Conférence romande des enfants, favorisant leur engagement et la découverte du fonctionnement démocratique.
- Journée de formation pour les membres du Grand Conseil
Une journée de formation a été proposée aux membres du Grand Conseil de la nouvelle législature, afin de faciliter leur prise de fonction et de garantir une compréhension harmonisée des procédures et outils parlementaires.
- Session des jeunes « 100 voix ».
Le 25 octobre, une session des jeunes a été organisée en collaboration avec le service compétent. Six thématiques et six pétitions ont été débattues, dont cinq ont été adoptées. Ces dernières ont ensuite été transmises aux commissions parlementaires pour examen et traitement, permettant aux participant-e-s de s'initier concrètement au fonctionnement du processus législatif.
- Rencontres avec les étudiant-e-s de 1^{ère} et de 2^{ème} année de Bachelor en droit de l'Université de Neuchâtel.
- Participation à plusieurs événements intercantonaux organisés par la Conférence législative intercantonale (CLI) et la Société suisse pour les questions parlementaires (SSP), au tournoi amical de football des parlements de Suisse, et à la Réunion des bureaux des Grands Conseils de la Suisse romande, de Berne et du Tessin.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'054	0	0	0	--	-1'054	-100.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'054	0	0	0	--	-1'054	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'785'976	1'913'254	1'788'720	-124'534	-6.5%	+2'743	+0.2%
30 Charges de personnel	1'501'656	1'510'000	1'408'823	-101'177	-6.7%	-92'833	-6.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	261'916	383'000	358'716	-24'284	-6.3%	+96'800	+37.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	22'404	20'254	21'181	+927	+4.6%	-1'224	-5.5%
Résultat d'exploitation	-1'784'923	-1'913'254	-1'788'720	+124'534	+6.5%	-3'797	-0.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'784'923	-1'913'254	-1'788'720	+124'534	+6.5%	-3'797	-0.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'784'923	-1'913'254	-1'788'720	+124'534	+6.5%	-3'797	-0.2%

Commentaires

Groupe de natures comptables 30 : L'exercice 2025 a été marqué par le renouvellement de la législature, accompagné, comme de coutume, d'une « interruption » temporaire des sessions parlementaires. Le nombre de séances ainsi que le volume horaire des sessions enregistrent ainsi une baisse par rapport aux autres années de la législature, mais demeurent toutefois comparables à ceux observés lors des précédents renouvellements de législature.

L'activité des commissions parlementaires s'inscrit également dans une dynamique stable par rapport aux exercices antérieurs. Par ailleurs, 2025 constitue la première année complète suivant l'introduction du tarif horaire. Les économies réalisées sur les jetons de présence se répercutent mécaniquement sur les charges liées aux cotisations patronales.

Enfin, la répartition linéaire de l'indemnité informatique sur l'ensemble des quatre années de la législature entraîne une diminution des dépenses au sein de ce groupe de natures comptables.

Groupe de natures comptables 31 : L'économie constatée au sein de ce groupe s'explique principalement par une sous-utilisation des crédits budgétaires alloués aux honoraires et aux mandats externes, ainsi que par une gestion particulièrement rigoureuse des dépenses, qui a permis de contenir les coûts liés aux frais divers, contribuant ainsi de manière significative au résultat global.

Groupe de natures comptables 39 : il s'agit des forfaits du service informatique et du service d'achat, de logistique et des imprimés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	41'734	41'000	24'986
Coûts salariaux et de structure	102'172	170'653	111'545
Coûts des services centraux	1'598	2'265	2'265
Revenus	1'054	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	144'450	213'918	138'796

Commentaires

Le montant figurant dans le groupe de prestations « Députation » est constitué de dépenses qui ne concernent directement ni les sessions, ni les commissions parlementaires. Il s'agit pour l'essentiel :

- de frais divers, déplacements et nuitées, et cotisations (charges directes) ;
- des indemnités informatiques et de représentation de la présidence (coûts salariaux et de structure).

La maîtrise des coûts par rapport au budget, pour les charges directes et les coûts salariaux et de structure, sont en lien avec les éléments mentionnés plus haut dans le commentaire du groupe de natures comptables 30 et 31.

Sessions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	157'021	144'000	148'835
Coûts salariaux et de structure	970'177	934'783	935'070
Coûts des services centraux	12'857	11'542	11'542
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'140'055	1'090'326	1'095'447

Commentaires

Frais relatifs aux sessions :

- indemnités de déplacement versées aux membres du Grand Conseil pour les séances des groupes et les sessions, régie et entretien du système informatique de la salle du Grand Conseil, diffusion et archives audiovisuelles des sessions, frais divers (charges directes) ;
- indemnités de présence pour les séances des groupes et les sessions (coûts salariaux et de structure) ;
- coûts des services centraux relatifs aux sessions.

À noter que les charges directes englobent également les frais liés à la garde d'enfants de membres de la députation durant les séances du Grand Conseil.

Commissions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	64'801	198'000	185'821
Coûts salariaux et de structure	429'308	404'564	362'208
Coûts des services centraux	6'308	6'447	6'447
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	500'418	609'011	554'477

Commentaires

Frais relatifs aux organes du Grand Conseil (bureau, commissions, sous-commissions) :

- indemnités de déplacement, boissons, collations, repas et mandats confiés à des tiers (charges directes) ;
- indemnités de présence (coûts salariaux et de structure).

Ici également, la baisse de coût observée dans la rubrique « Coûts salariaux et de structure » est à mettre en lien avec les remarques formulées en introduction.

2.1.3. Secrétariat général du Grand Conseil (SGGC)

Missions principales

Le secrétariat général du Grand Conseil constitue l'état-major du parlement. Il l'assiste dans l'exercice de ses missions, en assurant au plénum et à ses différents organes un soutien logistique, en renseignant ses membres sur les aspects procéduraux de l'activité parlementaire et en assumant les autres tâches qui lui sont attribuées par la loi ou les missions qui lui sont confiées par le bureau.

Il est notamment chargé de planifier et d'organiser les sessions ainsi que les séances de ses organes, d'en exécuter les travaux de secrétariat et la rédaction des procès-verbaux, d'informer le public sur les travaux du parlement, de pourvoir à l'enregistrement audiovisuel des sessions et de publier le Bulletin des délibérations du Grand Conseil, d'assurer le soutien de la présidence du Grand Conseil lors de manifestations et de représentations, de préparer le projet de budget, de produire les comptes, de gérer, conserver et archiver les actes et la documentation du Grand Conseil et de ses organes, ainsi que de fournir différentes expertises.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le secrétariat général du Grand Conseil fournit, en faveur du Grand Conseil, de ses organes et de ses membres, les prestations inscrites aux articles 47, 48, 103 à 116 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Ces dernières sont, par essence, générées par les activités et réalisations du parlement neuchâtelois, relatées au chapitre « Grand Conseil (GCNE) », en pages précédentes du présent rapport.

Activités et réalisations

L'année 2025 a été fortement marquée par le renouvellement de la législature et l'installation des nouvelles autorités, une étape clé conduite avec rigueur et méthode. Cette transition a nécessité la mise en œuvre et la coordination de l'ensemble des démarches y relatives, mobilisant les ressources du secrétariat général. Dans ce contexte, un soin particulier a été apporté à l'accompagnement des membres du Grand Conseil, notamment par l'organisation d'une séance d'information dédiée, contribuant à une prise de fonction fluide et à une appropriation harmonisée des procédures et des outils à disposition.

Par ailleurs, l'exercice 2025 s'est distingué par la consolidation des modalités récemment introduites, ainsi que par l'avancement soutenu de plusieurs projets structurants.

En complément des activités courantes, les efforts se sont poursuivis afin d'optimiser les processus et les outils métiers, tout en développant et en renforçant certaines prestations. À titre illustratif et de manière non exhaustive :

- la consolidation du nouveau système de gestion des indemnités, incluant le calcul des cotisations sociales et l'établissement des certificats de salaire pour les député-e-s, en lien avec l'intégration au système de paie du SRHE, ainsi que la mise en œuvre du tarif horaire ainsi que de la majoration des déplacements remboursés sous forme de bons de transport public ;
- la clarification et la structuration des missions ainsi que des moyens mis à disposition des membres du Grand Conseil ;
- l'aboutissement, avec succès, de l'ensemble des étapes liées au changement de législature ;
- la progression significative des travaux de numérisation des bulletins du Grand Conseil, en vue de la constitution d'archives parlementaires numériques ;
- la poursuite des réflexions et développements relatifs à la gestion du parlement en situation de crise ;
- l'avancement des travaux préparatoires à la refonte du site internet, prévue pour 2026 ;
- le renforcement et la pérennisation des actions de sensibilisation, notamment à travers l'accueil régulier de classes scolaires ;
- la participation active dans l'organisation d'événements d'envergure, tels que la Session des jeunes « 100 voix » ;
- la poursuite d'une collaboration fructueuse avec l'Université de Neuchâtel, par l'organisation de rencontres avec ses classes et la participation à un séminaire intensif.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'246'178	1'307'177	1'268'983	-38'194	-2.9%	+22'805	+1.8%
30 Charges de personnel	1'082'478	1'156'984	1'120'723	-36'261	-3.1%	+38'245	+3.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	14'584	24'000	22'528	-1'472	-6.1%	+7'944	+54.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	149'116	126'193	125'732	-461	-0.4%	-23'384	-15.7%
Résultat d'exploitation	-1'246'178	-1'307'177	-1'268'983	+38'194	+2.9%	-22'805	-1.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'246'178	-1'307'177	-1'268'983	+38'194	+2.9%	-22'805	-1.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'246'178	-1'307'177	-1'268'983	+38'194	+2.9%	-22'805	-1.8%

Commentaires

La diminution des charges au **groupe 30** reflète une gestion particulièrement efficiente des ressources, caractérisée par une utilisation mesurée et ciblée de la dotation disponible, sans recours à l'intégralité des crédits alloués.

Aucune remarque particulière n'est à signaler s'agissant du compte de résultats.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Députation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	109'816	180'803	182'920
Coûts des services centraux	14'835	19'319	20'087
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	124'651	200'123	203'007

Commentaires

Pour l'essentiel, les coûts se composent des heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général pour toutes les prestations à l'intention des membres du Grand Conseil ne se rapportant pas directement aux sessions et aux commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure).

Sessions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	289'298	303'159	285'813
Coûts des services centraux	39'383	32'394	31'386
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	328'681	335'553	317'199

Commentaires

Les heures de travail effectuées par le personnel du secrétariat général concernant les sessions du Grand Conseil sous cette rubrique concernent les séances du Grand Conseil, le traitement et le suivi des initiatives parlementaires déposées, ainsi que d'autres projets plus ponctuels, tels que l'organisation d'événements.

Commissions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	189
Coûts salariaux et de structure	698'139	697'022	674'518
Coûts des services centraux	94'708	74'480	74'071
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	792'846	771'502	748'778

Commentaires

La plus grande partie des coûts se compose des heures de travail des personnes en charge de l'assistance et du secrétariat des organes du Grand Conseil : bureau et commissions parlementaires (coûts salariaux et de structure).

Chancellerie d'État (CHAN)

Synthèse de la CHAN

Compte de résultats et effectif de la CHAN

SCHA Service de la chancellerie d'État

SALI Service d'achat, logistique et imprimés

2.2. Chancellerie d'État (CHAN)

2.2.1. Synthèse de la CHAN

Dès le 1^{er} mai, une nouvelle vice-chancelière a démarré son activité au sein du service de la chancellerie, après le départ du titulaire en début d'année. Son profil, orienté sur de larges compétences en communication, s'inscrit dans la volonté de renforcer ce domaine au sein du service de la chancellerie. Une période initiale essentielle a été dédiée à la prise de fonction, à la formation et à l'appropriation des nombreux dossiers internes et transversaux.

Les élections cantonales ont occupé le service de la chancellerie durant le printemps 2025. Sur le plan technique, des tests à grande échelle ont été réalisés avec les communes afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif de dépouillement et de validation des résultats. Une séance d'information a également été organisée à l'attention des communes. Ces travaux préparatoires ont permis un bon déroulement des opérations le jour du scrutin et le processus électoral n'a fait l'objet d'aucun recours, ni de contestation.

En outre, trois votations fédérales ont été organisées dans le courant de l'année. Une attention particulière a été portée à l'accessibilité de l'information, notamment par la mise à disposition d'une brochure en langue facile à lire et à comprendre (FALC). Une campagne de communication, réalisée en collaboration avec des élèves du CPNE, a en outre visé à encourager la participation des jeunes aux scrutins.

Les travaux en lien avec le projet de vote électronique se sont poursuivis tout au long de l'année en vue de la reprise des essais, en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise. La Chancellerie fédérale a été informée de l'intention du canton dans ce sens.

Le domaine de la communication a connu en 2025 une année d'activités soutenues et diversifiées, au service du Conseil d'État et de l'administration cantonale. Le service a notamment été fortement mobilisé dans le cadre des élections cantonales et a participé à l'élaboration du Programme de législature 2026-2029. Les travaux de refonte du site internet www.ne.ch se sont poursuivis durant l'ensemble de l'année, en vue d'une mise en ligne en mars 2026. Plusieurs campagnes de communication ont par ailleurs été menées, notamment à l'occasion des 20 ans du Guichet unique et sur des thématiques de mobilité. Le développement de la Marque employeur a également occupé le service qui mène une collaboration étroite avec le service des ressources humaines dans ce domaine.

Dans le domaine des relations extérieures, le service s'est engagé au sein des principaux organismes de coopération intercantonale et transfrontalière. Il a également apporté un soutien actif aux démarches de lobbying fédéral, notamment en faveur du financement de la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'aux réflexions menées en matière d'aide aux médias.

L'activité du Guichet unique progresse, avec une augmentation du nombre total de contrats tant pour les particuliers que pour les entreprises, confirmant l'ancrage de cette prestation dans les usages de la population et du tissu économique.

De son côté, le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) a obtenu le renouvellement de sa triple certification ISO (9001, 14001 et 45001) sur l'ensemble de son périmètre d'activités, attestant de la qualité de ses processus, de son engagement environnemental et de son attention particulière vis-à-vis de la santé et de la sécurité au travail.

Dans le domaine des achats, l'année a été marquée par la mise en place de la commission neuchâteloise de gestion des achats et le lancement des travaux d'élaboration d'une stratégie des achats pour l'administration cantonale. Le service a par ailleurs poursuivi son rôle de soutien dans les procédures de marchés publics et a généré des gains significatifs grâce à l'application des contrats-cadres.

En matière d'approvisionnement et de logistique, le SALI a assuré la continuité des livraisons sans rupture, ni hausse de prix majeure, grâce à une gestion rigoureuse et à des collaborations intercantionales renforcées. Son engagement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle a été reconnu par l'obtention du label « Entreprise formatrice – Label Intégration » décerné par le CNIP.

Enfin, le centre éditique de l'État a œuvré au renouvellement de ses équipements et à la modernisation de ses processus. Une évolution logicielle permettra d'améliorer la traçabilité des opérations de mise sous pli dès le printemps 2026. L'activité est restée soutenue, avec plus de 13 millions d'impressions et plus de 3,2 millions d'envois traités, ainsi qu'une progression continue des e-factures. En tant que fournisseur du matériel de vote, le centre éditique a également pris part activement à l'organisation des élections cantonales. Le centre a en outre étendu ses prestations à de nouvelles communes.

2.2.2. Compte de résultats et effectif de la CHAN

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Revenus d'exploitation	8'116'808	7'999'323	7'948'981	-50'342	-0.6%	-167'827	-2.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'686'452	1'400'000	1'417'833	+17'833	+1.3%	-268'619	-15.9%
43 Revenus divers	94'573	90'000	103'990	+13'990	+15.5%	+9'418	+10.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'335'784	6'509'323	6'427'158	-82'165	-1.3%	+91'374	+1.4%
Charges d'exploitation	22'254'815	19'897'431	19'490'158	-407'274	-2.0%	-2'764'657	-12.4%
30 Charges de personnel	8'224'541	6'219'833	6'033'953	-185'880	-3.0%	-2'190'588	-26.6%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'209'042	10'333'360	10'157'158	-176'202	-1.7%	-51'884	-0.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'691	120'692	114'578	-6'114	-5.1%	+68'887	+150.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	571'803	588'000	569'856	-18'145	-3.1%	-1'947	-0.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'203'738	2'635'546	2'614'613	-20'933	-0.8%	-589'125	-18.4%
Résultat d'exploitation	-14'138'007	-11'898'108	-11'541'176	+356'932	+3.0%	+2'596'830	+18.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	349	0	440	+440	--	+91	+26.0%
Résultat financier	-349	0	-440	-440	--	-91	-26.0%
Résultat opérationnel	-14'138'356	-11'898'108	-11'541'616	+356'492	+3.0%	+2'596'739	+18.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-14'138'356	-11'898'108	-11'541'616	+356'492	+3.0%	+2'596'739	+18.4%

Effectif du personnel CHAN (EPT)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Service de la chancellerie d'État (SCHA)	16.30	17.00	15.60	-1.40	-8.2%	-0.70	-4.3%
Service d'achat, de logistiques et des imprimés (SALI)	16.80	20.00	17.30	-2.70	-13.5%	+0.50	+3.0%
Total personnel administratif	33.10	37.00	32.90	-4.10	-11.1%	+3.99	+97.3%
Membre du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total	38.10	42.00	37.90	-4.10	-9.8%	+4.00	+97.6%

Commentaires

Le résultat global de la chancellerie d'État est inférieur au budget de 356'492 francs, soit 3%. Les économies réalisées au niveau des charges de personnel, ainsi que dans l'organisation des votations et explications, le matériel d'économat ou scolaire, ont permis de compenser les coûts supplémentaires non budgétés relatifs à la hausse des tarifs postaux.

Concernant l'effectif, l'écart de 4.1 EPT par rapport au budget provient essentiellement de départs en fin d'année, dont les postes ont déjà été repourvus ou sont en voie de l'être, ainsi que de postes vacants en lien avec des reports ou des réorganisations en cours.

2.2.3. Service de la chancellerie d'État (SCHA)

Missions principales

Pivot entre le gouvernement, l'administration cantonale, le parlement et la population, le service de la chancellerie (SCHA) accompagne le Conseil d'État dans la planification et la mise en œuvre de ses activités. Il coordonne et diffuse l'information officielle de l'État, et organise les scrutins. Les domaines principaux de compétences du SCHA sont les suivants :

Domaine des affaires du Conseil d'État

- Organisation des séances et des travaux du gouvernement ;
- Gestion du suivi des décisions du Conseil d'État, en collaboration avec les départements ;
- Publication des décisions officielles ;
- Gestion du courrier et archivage des actes du Conseil d'État.

Domaine des relations extérieures et de la communication

- Élaboration, mise en œuvre et suivi des stratégies en matière de relations extérieures et de communication ;
- Coordination et gestion de l'information du Conseil d'État et des départements ;
- Conseil et soutien au Conseil d'État, aux départements et aux services en matière de politique extérieure, de communication, de rédaction et de diffusion des informations aux médias ;
- Organisation des réceptions et manifestations officielles ;
- Responsabilité de l'identité visuelle et des productions audiovisuelles.

Domaine des droits politiques

- Surveillance de l'application des dispositions ayant trait aux droits politiques ;
- Organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- Gestion du vote électronique, ainsi que des autres applications informatiques liées à l'organisation des scrutins fédéraux et cantonaux ;
- Vérifications prévues par la législation sur les droits politiques et sur l'organisation du Grand Conseil en matière d'initiative et de motion populaires, ainsi que de demande de référendum.

Domaine de l'administration et des informations officielles

- Publication de la Feuille officielle ;
- Gestion du registre des partenariats enregistrés ;
- Accueil du public dans les pôles administratifs du Château et de Tivoli, à Neuchâtel ;
- Gestion administrative liée au Guichet unique ;
- Légalisation des signatures des officières et officiers publics.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement actuel se caractérise par de nombreux défis dans des domaines très divers : la pression constante sur le coût des prestations, la transition numérique et son impact sur le domaine des relations extérieures et de la communication mais également sur d'autres domaines de l'administration cantonale, les travaux relatifs à la reprise du vote électronique, les évolutions régulières liées à la réforme des institutions et leurs impacts sur les processus d'élections et de votations, ainsi que l'élaboration d'instruments et la participation à la conduite stratégique de l'État.

Activités et réalisations

Droits politiques

Organisation des scrutins

Le service de la chancellerie a organisé trois votations fédérales les 9 février, 28 septembre et 30 novembre. Aucune votation cantonale ou communale n'a eu lieu.

Les élections cantonales se sont tenues le 23 mars. Les travaux préparatoires ont commencé dès l'été 2024, juste après les élections communales. Deux tests à grande échelle ont été réalisés avec l'ensemble des communes. Le premier test, du 22 au 24 octobre 2024, a consisté à vérifier le traitement de masse des bulletins lors de leur numérisation. Un second test a été effectué la semaine précédant le scrutin, permettant aux communes de tester à nouveau le dépouillement de bulletins et, d'autre part, au SCHA d'effectuer un calcul des résultats de bout en bout. Par ailleurs, comme à l'accoutumée, le SCHA a organisé une séance d'information à l'attention de l'ensemble des communes dans le but d'explicitier ses instructions écrites et de répondre aux différentes questions. Ces travaux préparatoires ont permis un bon déroulement des opérations le jour du scrutin. Le taux de participation s'est élevé à 31,61 % (31,70 % en 2021).

À l'issue du premier tour, Madame Florence Nater et Monsieur Frédéric Mairy ont obtenu la majorité absolue et ont été élu-e-s. Pour le second tour, le nombre de candidatures étant égal au nombre de sièges à pourvoir, celui-ci n'a pas eu lieu. En conséquence, l'arrêté de convocation des électrices et électeurs du 23 mars 2025, initialement prévu pour un scrutin le 13 avril 2025, a été rapporté. Dès lors, M. Laurent Favre, ainsi que Mmes Céline Vara et Crystel Graf ont été proclamé-e-s élu-e-s tacitement. Aucun recours, ni aucune réclamation n'ont été déposés. Le 27 mai 2025, le Grand Conseil a adopté le rapport 25.608 de la commission de validation des élections.

Par ailleurs, une campagne de promotion, réalisée en collaboration avec des élèves du CPNE, a porté sur la participation des jeunes aux scrutins, avec pour objectif d'en renforcer le taux. Comme lors des précédents scrutins cantonaux, une brochure en langue facile à lire et à comprendre (FALC) a été éditée et mise en ligne sur le site Internet dans le cadre des élections cantonales.

Les résultats détaillés des scrutins sont disponibles sur le [site Internet](#).

Vote électronique

Les Cantons de Saint-Gall, Bâle-Ville, Thurgovie et des Grisons ont procédé à des essais de vote électronique pour une part de leur électorat en 2025. Le Canton de Genève a, pour sa part, annoncé le report de la reprise des essais en 2027, tandis que le Canton de Lucerne prévoit l'introduction du vote électronique en septembre 2026.

En ce qui concerne le Canton de Neuchâtel, la chancellerie d'État, à la suite des travaux préparatoires menés en collaboration avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise, a informé la chancellerie fédérale, à l'automne 2025, de son intention de reprendre les essais de vote électronique. Les travaux y relatifs se sont donc poursuivis dans cet objectif.

Initiatives et référendums

Ci-après, le tableau faisant état du traitement des initiatives en cours au 31 décembre 2025 :

Intitulé	Publication dans la FO	Date dépôt du	Publication des résultats dans la FO	Décret recevabilité matérielle	Date d'adoption du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
Moins d'impôts dans le Canton de Neuchâtel	17.01.2025	11.07.2025	22.08.2025		
Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance maladie	09.06.2023	11.12.2023	23.02.2024	18.02.2025	
Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1^{ère} parentèle	28.04.2023	30.10.2023	08.12.2023	26.03.2024	
Primes maladie : Stop à la hausse !	28.04.2023	26.09.2023	20.10.2023	26.03.2024	
Plus de protection pour les apprenti-e-s	09.09.2022	07.03.2023	17.03.2023	23.01.2024	
Pour 1% culturel	23.10.2020	30.07.2021	17.09.2021	24.01.2023	12.06.2024

Aucun référendum n'a été déposé en 2025.

Relations extérieures et communication

En matière de communication, le SCHA a poursuivi en 2025 ses missions de soutien aux départements et d'accompagnement des actions du Conseil d'État. Au mois de mars 2025, il a communiqué activement au sujet des élections cantonales. Il a également participé à l'élaboration du Programme de législature 2026-2029 du Conseil d'État. Parmi les campagnes de communication menées, on peut notamment citer la campagne digitale élaborée avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise à l'occasion des 20 ans du Guichet unique et la campagne « Roulez léger », en collaboration avec le service des ponts et chaussées.

Les travaux en vue de la refonte complète du site internet www.ne.ch ont été menés avec l'ensemble des services de l'administration cantonale, sous la coordination du SCHA, durant l'ensemble de l'année 2025. Sa mise en ligne a été effectuée en mars 2026. Au niveau opérationnel, 41 conférences de presse (-3 par rapport à 2024) ont été organisées pour le Conseil d'État et les services, 221 communiqués de presse (-13 par rapport à 2024) ont été rédigés et diffusés aux médias. Quant aux réseaux sociaux, il faut relever une croissance continue du nombre d'abonné-e-s : Facebook 24'557 (+1'855), LinkedIn 33'490 (+4'248) et Instagram 30'919 (+2'773), et une stabilisation des abonné-e-s X/Twitter à 3'833 (-14). Nous comptons encore 2'922'930 visites du site internet www.ne.ch pour 5'906'896 pages vues.

Le SCHA a accompagné le service des ressources humaines pour l'élaboration de la stratégie de la Marque employeur de l'État de Neuchâtel, avec notamment la création d'une charte de tonalité, prémisses d'une politique d'images pour l'administration cantonale neuchâteloise. 2025 a aussi été une année très chargée en productions opérationnelles, avec près de 90 projets audiovisuels.

L'agenda des rencontres et réceptions du Conseil d'État in corpore a comptabilisé 38 échéances, auxquelles il faut ajouter des appuis aux services de l'État en matière d'organisation de réceptions.

Dans le cadre de ses activités dans le domaine des relations extérieures, le SCHA a poursuivi un engagement soutenu auprès des principaux organismes de coopération intercantonale et transfrontalière – qu'il s'agisse de la CGSO, de la CdC, de la Région capitale suisse ou d'arcjurassien.ch. Parallèlement à ce suivi régulier, le SCHA s'est engagé en appui du DSDC pour défendre le financement par la Confédération de la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Il s'est également investi dans le domaine de l'aide aux médias, contribuant à l'examen de mesures destinées à soutenir et renforcer ce secteur essentiel de la vie démocratique cantonale.

Guichet unique

La chancellerie a enregistré 6'801 nouveaux contrats privés et 643 nouveaux contrats professionnels. Ainsi, au 31 décembre 2025, ce sont 88'914 (82'113 en 2024) contrats au Guichet unique qui ont été conclus par des personnes privées. Par ailleurs, on dénombre au total 6'610 (5'967 en 2024) contrats pour des entreprises.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	639'920	561'000	595'048	+34'048	+6.1%	-44'872	-7.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	402'622	310'000	329'760	+19'760	+6.4%	-72'862	-18.1%
43 Revenus divers	93'944	90'000	105'003	+15'003	+16.7%	+11'059	+11.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	143'354	161'000	160'284	-716	-0.4%	+16'930	+11.8%
Charges d'exploitation	13'208'413	10'460'500	10'528'198	+67'697	+0.6%	-2'680'215	-20.3%
30 Charges de personnel	6'232'410	3'763'756	3'698'924	-64'832	-1.7%	-2'533'486	-40.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'644'116	4'479'380	4'657'849	+178'469	+4.0%	+13'734	+0.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	571'803	588'000	569'856	-18'145	-3.1%	-1'947	-0.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'760'085	1'629'364	1'601'569	-27'795	-1.7%	-158'516	-9.0%
Résultat d'exploitation	-12'568'493	-9'899'500	-9'933'150	-33'650	-0.3%	+2'635'343	+21.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	349	0	415	+415	--	+66	+18.8%
Résultat de financement	-349	0	-415	-415	--	-66	-18.8%
Résultat opérationnel	-12'568'842	-9'899'500	-9'933'565	-34'064	-0.3%	+2'635'277	+21.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-12'568'842	-9'899'500	-9'933'565	-34'064	-0.3%	+2'635'277	+21.0%

Commentaires

Le résultat global du service est très proche du budget et ne présente aucun écart significatif. L'augmentation non budgétée des tarifs postaux a engendré un dépassement sur les biens, services et autres charges d'exploitation, qui a pu être compensée à l'interne du département.

Par rapport à 2024, l'écart de 2.6 millions francs provient essentiellement du transfert des rentes des anciennes et anciens membres du Conseil d'État au service financier.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Traitements du Conseil d'État (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	4'312'710	1'622'828	1'653'241
Coûts des services centraux	156'569	156'514	178'540
Revenus	93'364	90'000	104'729
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'375'915	1'689'342	1'727'053

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les traitements des membres du Conseil d'État. Les revenus correspondent aux jetons de présence reversés par les membres du gouvernement pour leur participation à des Conseils d'administration, comités ou commissions.

La baisse importante des coûts salariaux et de structure provient du transfert au service financier, dès 2025, des rentes des anciennes et anciens membres du gouvernement.

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	19'170	36'562	26'412
Coûts des services centraux	12'540	13'110	10'386
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	31'709	49'672	36'797

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le secrétariat de la chancellerie d'État.

Pas de commentaires particuliers.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	279'716	188'038	310'158
Coûts des services centraux	162'805	67'422	125'971
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	442'521	255'459	436'129

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut le conseil, le suivi et la préparation des séances du Conseil d'État, ainsi que des sessions du Grand Conseil. Il contient également les travaux de coordination et de planification avec les autres départements, ainsi qu'au sein de la chancellerie d'État.

L'augmentation représente l'implication du service de la chancellerie dans la gestion de projets interdépartementaux (site Internet, vote électronique et application de gestion des séances).

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	15'756	57'459	13'711
Coûts des services centraux	9'155	20'602	5'150
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	24'912	78'061	18'862

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne l'administration au sens large des entités rattachées à la chancellerie d'État (gestion financière et budgétaire, conduite, planification et suivi des objectifs, ressources humaines, suivi administratif).

Depuis 2024, les tâches du secrétariat liées à la comptabilité sont désormais transférées dans le groupe des prestations de la chancellerie.

Affaires du Conseil d'Etat (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	87'201	95'000	88'125
Coûts salariaux et de structure	211'712	292'866	225'195
Coûts des services centraux	131'808	105'005	92'890
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	430'721	492'871	406'210

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut la gestion du courrier adressé au Conseil d'État, la préparation des décisions, ainsi que l'établissement des ordres du jour des séances du Conseil d'État. Il comprend également l'organisation des réceptions officielles, rencontres et manifestations diverses.

Pas de commentaires particuliers.

Prestations chancellerie (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	4'385'866	4'112'200	4'422'927
Coûts salariaux et de structure	429'723	789'277	653'128
Coûts des services centraux	769'069	914'353	807'511
Revenus	545'985	471'000	490'281
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'038'674	5'344'830	5'393'284

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut toutes les prestations spécifiques du service de la chancellerie, soit notamment celles relevant des droits politiques, de l'accueil au Château, de la gestion administrative du Guichet unique, des légalisations, de la gestion du registre des partenariats enregistrés (PACS), de la Feuille officielle et de la centralisation des frais de port de l'État.

L'augmentation provient de la hausse des tarifs postaux, qui a été compensée à l'interne du département.

Relations extérieures et communication (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	125'285	123'000	104'294
Coûts salariaux et de structure	804'551	940'907	878'309
Coûts des services centraux	501'943	337'359	362'809
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'431'779	1'401'266	1'345'412

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne la mise en œuvre de la stratégie des relations extérieures et de la communication, la coordination des relations extérieures du canton, ainsi que la gestion de la communication interne, externe et de crise.

Pas de commentaires particuliers.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Collab. intercant.	182'716	198'000	180'131
Partis politiques	300'000	300'000	300'000
Réseau Urbain Neuchâtelois	89'087	90'000	89'725
Total charges (+) / revenus (-) nets	571'803	588'000	569'856

Commentaires

Les charges incorporables aux prestations restent stables.

Aucun commentaire.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-571	0	-38
Total charges (+) / revenus (-) nets	-571	0	-38

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	160'840	0	160'840	0	0	0	0	0	0
Total		160'840	0	160'840	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Aucun crédit d'engagement actuellement actif au service de la chancellerie.

2.2.4. Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

Missions principales

En tant que centre de gestion opérationnelle des ressources matérielles de l'État, le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) assure au quotidien l'approvisionnement, la gestion et la livraison du matériel administratif et scolaire, ainsi que l'impression centralisée des documents de l'administration cantonale. Il accompagne les services dans leurs démarches d'achat et le suivi des appels d'offres, en facilitant chaque étape du processus. Ses prestations sont également déployées au bénéfice des communes, des écoles, de certaines entités paraétatiques et de tiers, afin de garantir une gestion cohérente et efficace des ressources matérielles sur l'ensemble du territoire cantonal.

Pour remplir ses missions et garantir des prestations de qualité, le SALI est structuré autour de trois domaines principaux.

Domaine des achats

- Définition et mise en œuvre de la stratégie et des processus d'achat en collaboration avec les services de l'administration ;
- Soutien et accompagnement des services de l'administration dans les procédures d'appels d'offres marchés publics ;
- Gain d'efficacité sur les achats centralisés de l'État ;
- Support SAP de SIGE pour les services de l'administration cantonale.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

- Disponibilité des biens acquis pour le compte de l'État ou de clients tiers ;
- Gestion de l'approvisionnement, des stocks et des flux logistiques pour les fournitures de bureau, le matériel scolaire et le matériel de vote ;
- Réalisation de diverses missions logistiques pour l'administration cantonale.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel (CEEN)

- Conception, impression, mise sous pli et envoi des documents administratifs de l'État ;
- Impression et préparation d'imprimés et supports de communication ;
- Diffusion et archivage numériques ;
- Accompagnement dans la conception et la gestion des flux documentaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Pour faire face à un contexte économique volatil et défavorable, le SALI maintient une collaboration étroite avec ses fournisseurs et avec les autres cantons romands, favorisant le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques afin de sécuriser la chaîne d'approvisionnements et de délivrer un service fiable et efficace.

L'évolution des technologies (dématérialisation des documents et des processus, communication multicanale, digitalisation de la relation fournisseurs) impacte également l'activité du service. Pour le SALI, cette évolution représente une opportunité de contribuer à la stratégie de digitalisation du canton, de moderniser ses équipements, d'adapter ses prestations et de développer ses compétences afin d'assurer la continuité de ses services en lien avec les besoins actuels et futurs de ses clients.

D'un point de vue légal et réglementaire, le SALI est soumis à la loi sur les marchés publics, notamment la loi sur les marchés publics (LCMP), du 5 septembre 2023 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et se doit d'assurer la transparence des achats, de privilégier la qualité et la durabilité, tout en veillant à optimiser la proportionnalité entre les ressources utilisées et les résultats atteints.

Dans le cadre du Plan Climat et pour assurer l'exemplarité de l'État de Neuchâtel, le SALI contribue à l'objectif d'atteindre la neutralité carbone de l'administration cantonale d'ici 2040 dans le domaine des achats et de la logistique.

Activités et réalisations

Sur l'ensemble de son périmètre d'activités, le SALI est soumis aux exigences des normes ISO 9001, 14001 et 45001. À ce titre, il a obtenu en novembre 2025 le renouvellement de cette triple certification, attestant d'une exigence qualité constante, d'un engagement environnemental et d'une attention particulière sur la santé et sécurité au travail.

Domaine des achats

Au second semestre, la commission neuchâteloise de gestion des achats, présidée par la chancelière d'État, a siégé pour la première fois et initié l'élaboration d'une stratégie des achats pour l'administration cantonale, en collaboration avec plusieurs services. Les travaux ont commencé avec un diagnostic lancé auprès de 180 collaborateurs-trices pour mesurer les pratiques et l'évolution des achats au sein de l'administration, et auprès de 850 collaborateurs-trices pour évaluer la plateforme actuelle de commande de matériel.

Service d'achat, logistique et imprimés (SALI)

En parallèle, le service poursuit sa mission de soutien et de conseil dans les procédures d'appels d'offres marchés publics. Il a notamment accompagné les appels d'offres du service de l'enseignement obligatoire pour l'acquisition de tablettes destinées aux besoins éducatifs particuliers, ainsi que de l'office des archives de l'État et de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour la phase préparatoire du déménagement des archives.

Il veille également au respect des contrats-cadres établis pour le compte de l'État. Leur application l'ensemble des services a généré en 2025 des gains d'un montant de 1'100'000 francs.

Le support SAP du SALI a procédé à la création de plus de 500 nouveaux articles destinés à la Police neuchâteloise dans le cadre de l'uniformisation des équipements et assuré la conformité des données dans SAP suite au changement de législature.

Domaine de l'approvisionnement et de la logistique

Le service a maintenu une étroite collaboration avec ses fournisseurs et avec les autres cantons romands, notamment dans les achats de fournitures de bureau et de matériel scolaire. Grâce à ces synergies et à une gestion de stock rigoureuse et proactive, le service a assuré la disponibilité des marchandises sans aucune rupture d'approvisionnement, ni hausse de prix majeure.

Le service a passé 1'548 commandes auprès de ses fournisseurs (1'713 en 2024, 1'831 en 2023) et a enregistré 4'656 commandes de l'administration cantonale, ainsi que des écoles cantonales (4'573 en 2024, 5'102 en 2023). Ces commandes ont généré des livraisons de 26'881 colis (26'933 en 2024, 30'898 en 2023). Le regroupement de l'administration sur le site de Tivoli explique en partie la diminution du nombre de commandes et de livraisons.

En outre, le domaine de l'approvisionnement a participé à l'élaboration de 5 marchés Cataro (fournitures intercantionales de matériel pédagogique) attribués à des entreprises neuchâteloises.

Dans ce secteur d'activités, le service a encore assuré la formation de six apprenti-e-s et de trois personnes en stage de réinsertion. L'engagement dans ce domaine a été reconnu par le prix "Entreprise formatrice - Label Intégration 2024" décerné par le CNIP en avril 2025.

Centre éditique de l'État de Neuchâtel (CEEN)

Le renouvellement des machines de production du centre éditique initié en 2025 se poursuivra jusqu'en 2027, afin de garantir la mission centrale d'édition et de mise sous pli des documents administratifs de l'État et entités paraétatiques. Grâce à un gain de productivité et une évolution des technologies, le service a eu l'opportunité de moderniser ses équipements et ses pratiques, tout en limitant les investissements, en diminuant sa consommation énergétique et en maintenant le même niveau de prestations en quantité et en qualité.

En coordination avec le service informatique de l'Entité neuchâteloise, le service des contributions et le service de la chancellerie, une importante évolution logicielle menée en 2025 et mise en production au second trimestre 2026 permettra d'améliorer la traçabilité des processus d'impression et de mise sous pli.

Le CEEN a traité 13.4 millions d'impressions (14 millions en 2024, 14.5 millions en 2023), ainsi que mis sous pli et expédié 3.3 millions d'enveloppes (3.2 millions en 2024, 2.5 millions en 2023). 73'853 e-factures ont été générées (68'129 en 2024, 61'216 en 2023).

Il assure désormais l'impression et la mise sous pli des documents administratifs de dix communes neuchâteloises, suite à la reprise de cette activité pour trois communes supplémentaires en 2025.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'476'888	7'438'323	7'353'933	-84'390	-1.1%	-122'955	-1.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'283'830	1'090'000	1'088'073	-1'927	-0.2%	-195'757	-15.2%
43 Revenus divers	628	0	-1'013	-1'013	--	-1'642	-261.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'192'430	6'348'323	6'266'874	-81'449	-1.3%	+74'444	+1.2%
Charges d'exploitation	9'046'402	9'436'931	8'961'960	-474'971	-5.0%	-84'442	-0.9%
30 Charges de personnel	1'992'131	2'456'077	2'335'029	-121'048	-4.9%	+342'898	+17.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'564'927	5'853'980	5'499'309	-354'671	-6.1%	-65'618	-1.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	45'691	120'692	114'578	-6'114	-5.1%	+68'887	+150.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'443'654	1'006'182	1'013'044	+6'862	+0.7%	-430'610	-29.8%
Résultat d'exploitation	-1'569'514	-1'998'608	-1'608'026	+390'582	+19.5%	-38'512	-2.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	25	+25	--	+25	--
Résultat de financement	0	0	-25	-25	--	-25	--
Résultat opérationnel	-1'569'514	-1'998'608	-1'608'051	+390'557	+19.5%	-38'537	-2.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'569'514	-1'998'608	-1'608'051	+390'557	+19.5%	-38'537	-2.5%

Commentaires

Le résultat global du service présente une différence positive de 390'557 francs par rapport au budget. Dans les charges de personnel, le report de l'engagement d'un-e acheteur-euse a eu un impact sur la baisse enregistrée. D'autre part, on note également des économies au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation (votations et élections, matériel d'économat et scolaire, etc.).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Approvisionnement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	628'945	831'244	728'161
Coûts des services centraux	218'062	153'997	155'762
Revenus	606'767	606'356	630'980
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	240'241	378'885	252'943

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les coûts d'approvisionnement en fournitures de bureau pour l'administration, matériel scolaire et matériel des scrutins fédéraux et cantonaux.

La différence dans les coûts salariaux et de structure par rapport au budget provient d'une ressource au sein de l'approvisionnement qui a été transférée au centre éditique.

Logistique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	4'105'881	4'388'300	4'280'089
Coûts salariaux et de structure	549'191	682'047	353'491
Coûts des services centraux	504'419	408'558	410'192
Revenus	747'578	703'000	677'726
Revenus de la facturation des services centraux	3'900'212	4'078'913	3'888'008
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	511'701	696'991	478'039

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la distribution du matériel administratif et scolaire.

La différence dans les coûts salariaux et de structure par rapport au budget provient principalement de l'écart des prix standard des marchandises stockées. Une augmentation du matériel d'enseignement prise en compte dans le budget 2025 explique la différence avec les comptes 2024.

CEEN (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'425'342	1'439'200	1'444'665
Coûts salariaux et de structure	887'104	1'089'959	1'143'916
Coûts des services centraux	720'123	443'628	445'393
Revenus	542'616	403'000	418'711
Revenus de la facturation des services centraux	1'679'088	1'647'054	1'739'523
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	810'865	922'733	875'740

Commentaires

Ce groupe de prestations se compose des coûts informatiques pour les solutions logicielles et la maintenance des équipements, ainsi que des revenus générés par la vente des prestations du CEEN. Il comprend également la conception et la fourniture aux entités de l'administration de l'ensemble des documents nécessaires à leur fonctionnement.

Pas de commentaires particuliers, les coûts restant stables.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-628	0	1'013
Total charges (+) / revenus (-) nets	-628	0	1'013

Commentaires

Aucun commentaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Remplac. équipements impression couleur	Clôturé	0	0	0	300'000	0	300'000	287'460	0	287'460
Sécurisation des productions-expéditions	Clôturé	272'563	0	272'563	0	0	0	0	0	0
Total		272'563	0	272'563	300'000	0	300'000	287'460	0	287'460

Commentaires

Deux machines d'impression couleurs ont été remplacées en 2025. Grâce à un gain de productivité et une évolution des technologies, une économie d'une machine a pu être réalisée, tout en conservant le même niveau de prestations.

Autorités protection des données et transparence (PPDT)

PPDT Autorités protection des données et transparence

2.3. Autorités protection des données et transparence (PPDT)

Missions principales

Le PPDT s'occupe non seulement de la protection des données personnelles traitées par les autorités cantonales et communales, mais aussi de la transparence de ces dernières.

Il est principalement chargé dans ces deux domaines de :

- Promouvoir la protection des données et la transparence, en informant et sensibilisant le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE au sujet des principes inscrits dans cette dernière ;
- Assister et conseiller le public et les entités soumises à la CPDT-JUNE à propos des sujets régis par cette dernière ;
- Se prononcer sur les projets d'actes législatifs ayant un impact sur la protection des données et la transparence ;
- Se prononcer sur les projets de vidéosurveillance des entités soumises à la CPDT-JUNE ;
- Concilier les parties lorsqu'il est saisi d'une requête parce qu'une entité soumise à la CPDT-JUNE n'a pas pleinement accepté une demande fondée sur cette dernière ;
- Surveiller activement les entités soumises à la CPDT-JUNE pour vérifier qu'elles appliquent correctement la convention, et émettre des recommandations lorsqu'un manquement est constaté (exclusivement en matière de protection des données) ;
- Saisir la CPDT lorsque la CPDT-JUNE le lui permet ;
- Tenir le registre public des fichiers ;
- Rendre un rapport annuel d'activité aux gouvernements et parlements des deux cantons.

Évolution de l'environnement et des tâches

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le préposé intercantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) s'efforce notamment de sensibiliser et s'assurer que les entités soumises à la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) respectent les règles. Pour ce faire des surveillances sont mises en œuvre, mais surtout les entités sont encouragées à poser toutes les questions qu'elles souhaitent. Un site internet (www.ppdt-june.ch) est régulièrement enrichi d'informations destinées à répondre aux interrogations les plus courantes. Plus les entités sont sensibilisées, plus les questions affluent.

En 2025, les sollicitations sont stables par rapport à l'année 2024.

Activités et réalisations

Les activités et les réalisations du PPDT font l'objet d'un rapport séparé, conformément à [l'article 13 CPDT-JUNE](#).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	1'160	0	-1'160	-100.0%	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	1'160	0	-1'160	-100.0%	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	227'411	237'200	227'479	-9'721	-4.1%	+68	+0.0%
30 Charges de personnel	0	4'000	0	-4'000	-100.0%	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	227'411	233'200	227'479	-5'721	-2.5%	+68	+0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-227'411	-236'040	-227'479	+8'561	+3.6%	-68	-0.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-227'411	-236'040	-227'479	+8'561	+3.6%	-68	-0.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-227'411	-236'040	-227'479	+8'561	+3.6%	-68	-0.0%

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations PPDT (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	4'000	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	4'000	0

Commentaires

Coûts imputables à la Commission, celle-ci n'a pas siégé en 2025.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Contrib. des cantons	0	-1'160	0
Contrib. préposé	227'411	233'200	227'479
Total charges (+) / revenus (-) nets	227'411	232'040	227'479

Commentaires

La CPDT-JUNE qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 prévoit que le financement du PPDT intercantonal s'effectue au prorata des populations des deux cantons. Ainsi, le 71% du budget total est à la charge du Canton de Neuchâtel. Le détail des postes figure dans le budget jurassien.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

CCFI Contrôle cantonal des finances

2.4. Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Missions principales

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département mais uniquement du comité d'audit, pour lequel il gère le secrétariat. L'activité du CCFI n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Le secret de fonction ne peut pas lui être opposé. Le CCFI bénéficie d'un agrément d'expert-réviseur octroyé par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), renouvelé en 2024.

Missions d'audit interne

- Contrôler la gestion financière de l'administration cantonale (notamment respect des principes d'économie, d'efficacité et d'efficience), y compris la gestion des subventions et les investissements ;
- Contrôler la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI) et des applications informatiques.

Missions d'organe de révision (audit externe)

- Auditer les comptes annuels de l'État (contrôle ordinaire) ;
- Auditer les comptes annuels d'entités autonomes proches de l'État (UniNE, SCAN, CNIP, NEVIA, etc.).

Autres missions

- Effectuer des mandats spéciaux pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI), du Conseil de la magistrature ou de toute autre entité habilitée à le faire ;
- Effectuer des audits de gestion des établissements de droit public ;
- Effectuer des mandats pour les communes, à leur demande ;
- Attester des décomptes de subventions, notamment en vertu d'exigences fédérales ;
- Conseiller les départements et les unités administratives de l'État ;
- Assister la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Réformes

La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le CCFI, une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

Audits informatiques et analyses de données

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation, de la dématérialisation des processus mais également de la prise en compte de risques liés à la cybersécurité. L'intégration de ces nouveaux développements implique aussi pour les auditeurs et auditrices une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés ainsi que d'un élargissement des compétences.

Activités et réalisations

Rapports et observations

Le CCFI a émis 38 rapports d'audit en 2025, qui se répartissent ainsi :

- 12 rapports d'audit interne ;
- 22 rapports d'audit en tant qu'organe de révision ;
- 4 autres rapports.

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	207'674	300'000	210'844	-89'156	-29.7%	+3'170	+1.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	207'674	300'000	210'844	-89'156	-29.7%	+3'170	+1.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'674'280	2'066'482	1'955'717	-110'765	-5.4%	+281'437	+16.8%
30 Charges de personnel	1'438'676	1'778'704	1'756'927	-21'777	-1.2%	+318'251	+22.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	106'439	188'300	97'128	-91'172	-48.4%	-9'311	-8.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	129'165	99'478	101'663	+2'185	+2.2%	-27'502	-21.3%
Résultat d'exploitation	-1'466'606	-1'766'482	-1'744'873	+21'609	+1.2%	-278'267	-19.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'466'606	-1'766'482	-1'744'873	+21'609	+1.2%	-278'267	-19.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'466'606	-1'766'482	-1'744'873	+21'609	+1.2%	-278'267	-19.0%

Effectif du personnel CCFI (EPT)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	2024	2025
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	10.85	11.85	11.95	+0.10	+0.8%	+1.10	+10.1%
Total	10.85	11.85	11.95	+0.10	+0.8%	+1.10	+10.1%

Commentaires

Comme en 2024, le CCFI n'a pas effectué de mandat pour des communes durant l'année 2025, expliquant une partie des écarts par rapport au budget.

Les charges de personnel sont conformes au budget et augmentent en comparaison avec 2023 en raison de la croissance des effectifs en cours d'année afin de répondre à la hausse du volume d'activité.

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation ont diminué en raison d'honoraires plus faibles versés à des consultants informatiques et autres prestataires externes pour le soutien apporté aux audits du CCFI.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Audit interne (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	17'106	0	7
Coûts salariaux et de structure	756'807	1'455'383	1'116'732
Coûts des services centraux	66'883	73'603	62'199
Revenus	0	84'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	840'796	1'444'986	1'178'938

Commentaires

La prestation d'audit interne concerne les audits effectués au sein de l'administration cantonale (audit de gestion des unités administratives, audits transversaux, audits informatiques, mandats spéciaux, etc.). Ces activités sont désormais stabilisées après plusieurs années d'activité plus faible en raison d'un manque de ressources. En 2025, le CCFI a recouru aux services de consultants et d'experts externes pour des tâches requérant des compétences et connaissances spécifiques.

Hors audit (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	661	0	2'404
Coûts salariaux et de structure	44'619	98'528	35'336
Coûts des services centraux	3'971	4'983	1'935
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	49'251	103'511	39'674

Commentaires

Les activités hors audit sont les prestations de conseils, de surveillance financière hors administration (p. ex. HE-Arc, HEP-BEJUNE) ou de participation à des groupes de travail. Ces activités varient essentiellement en fonction de facteurs externes peu prévisibles.

Audit externe (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	79'886	0	0
Coûts salariaux et de structure	646'035	413'093	699'576
Coûts des services centraux	58'311	20'891	37'529
Revenus	207'694	216'000	210'844
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	576'538	217'984	526'261

Commentaires

La prestation d'audit externe concerne les audits d'états financiers annuels que le CCFI effectue en tant qu'organe de révision indépendant (le CCFI dispose d'un agrément d'expert-réviseur délivré par l'ASR). À l'exception de l'audit des comptes de l'État, ces prestations, qui sont fournies en dehors de l'administration cantonale pour des entités autonomes (UniNE, SCAN, CNIP, NEVIA, etc.), sont facturées. La hausse des coûts salariaux s'explique par la complexité toujours plus accrue des normes d'audit.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	20	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	20	0	0

Commentaires

Néant.

Autorités judiciaires (AUJU)

Compte de résultats et effectif des AUJU

SGAJ	Secrétariat général des AUJU
TINS	Tribunal d'instance
TCAN	Tribunal cantonal
MP	Ministère public

2.5. Autorités judiciaires (AUJU)

2.5.1. Compte de résultats et effectif des AUJU

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Revenus d'exploitation	2'882'577	2'815'000	2'797'459	-17'541	-0.6%	-85'118	-3.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'875'826	2'815'000	2'794'168	-20'832	-0.7%	-81'658	-2.8%
43 Revenus divers	6'751	0	3'291	+3'291	--	-3'460	-51.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	28'962'706	31'501'247	30'339'234	-1'162'014	-3.7%	+1'376'527	+4.8%
30 Charges de personnel	23'666'734	26'112'504	24'948'189	-1'164'315	-4.5%	+1'281'456	+5.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	2'003'515	2'061'868	1'985'632	-76'236	-3.7%	-17'883	-0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	253	253	0	0.0%	-2'789	-91.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	441'208	449'694	441'147	-8'548	-1.9%	-61	-0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'848'208	2'876'928	2'964'013	+87'085	+3.0%	+115'805	+4.1%
Résultat d'exploitation	-26'080'130	-28'686'247	-27'541'775	+1'144'473	+4.0%	-1'461'645	-5.6%
44 Revenus financiers	8'793	0	721	+721	--	-8'072	-91.8%
34 Charges financières	23	0	54	+54	--	+31	+132.5%
Résultat financier	8'770	0	667	+667	--	-8'103	-92.4%
Résultat opérationnel	-26'071'360	-28'686'247	-27'541'108	+1'145'139	+4.0%	-1'469'748	-5.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-26'071'360	-28'686'247	-27'541'108	+1'145'139	+4.0%	-1'469'748	-5.6%

Effectif du personnel AUJU (EPT)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Secrétariat général (SGAJ)	4.50	4.10	4.00	-0.10	-2.4%	-0.50	-11.1%
Tribunal d'instance (TINS)	47.60	52.00	52.00	0.00	0.0%	+4.40	+9.2%
Tribunal cantonal (TCAN)	18.65	19.85	20.25	+0.40	+2.0%	+1.60	+8.6%
Ministère public (MP)	29.40	29.00	29.70	+0.70	+2.4%	+0.30	+1.0%
Total personnel administratif	100.15	104.95	105.95	+1.00	+1.0%	+5.80	+5.8%
Magistrats de l'ordre judiciaire	43.50	43.50	43.50	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total	143.65	148.45	149.45	+1.00	+0.7%	+5.80	+4.0%

Commentaires

Le compte de résultats boucle en 2025 avec un excédent de charges de CHF 27'541'108, inférieur au budget 2025 de CHF -1'145'139 (-4.0%) et en augmentation par rapport aux comptes 2024 de CHF 1'469'748 (+5.6%).

Hors imputations internes, les comptes 2025 des autorités judiciaires présentent un excédent de charges de CHF 24'577'095, inférieur au budget 2025 de CHF -1'232'224 (-4.8%) et en hausse par rapport aux comptes 2024 de CHF 1'353'943 (+5.8%).

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par :

- L'enveloppe salariale, budgétisée pour faire face à la surcharge de travail découlant des différents projets auxquels les autorités judiciaires sont appelées à prendre part (projet PLAJ, refonte du site internet, pilote sur le consensus parental, projets informatiques, etc.) et aux effets des différentes modifications législatives (loi sur les poursuites et faillites, effet du nouveau Code de procédure civile (CPC), etc.) n'a été consommée que partiellement, notamment du fait que certains projets ont pris du retard ou ne se sont concrétisés en 2025 que partiellement, ou encore que les modifications législatives n'ont pas déployées tous les effets escomptés dans la temporalité envisagée ;
- L'enveloppe dédiée aux stagiaires n'a été consommée que partiellement, faute de postulants ;
- Le non-engagement d'un chargé de projet à 50%, l'utilisation de l'enveloppe s'étant en revanche concrétisée sous la forme d'un mandat en faveur d'un consultant externe au Service informatique de l'État (SIEN) ;
- Le délai de carence lors de remplacements et les économies réalisées suite à l'effet noria ;
- L'enveloppe dédiée à la formation, partiellement consommée.

Cet écart favorable s'est réduit en partie par le dépassement budgétaire de l'enveloppe relative aux honoraires des assesseurs.

La hausse par rapport à l'année précédente provient principalement de :

- La création, au Tribunal cantonal et aux tribunaux régionaux, de 5 EPT de nouveaux postes de greffiers-rédacteurs portés au budget 2025 ;
- L'augmentation des charges inhérentes à la suppléance des magistrats ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA ;
- Le renchérissement salarial.

Il est à noter que les impacts financiers suite à la révision du CPC (art. 98 al. 1 qui limite les avances exigibles à la moitié des frais judiciaires présumés et art. 111 al. 1 qui interdit, d'une part, la compensation des frais judiciaires avec l'avance faite par la partie qui obtient gain de cause, qui impose, d'autre part, au Tribunal de restituer l'avance de frais et, ensuite, de recouvrer les frais auprès de la partie défenderesse qui a succombé), qui se traduiront par une diminution des émoluments encaissés et une augmentation des pertes sur débiteurs, ne sont pas encore visibles dans les comptes 2025.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget résulte essentiellement des pertes sur débiteurs et des frais de déplacement, inférieurs au budget. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la baisse des frais relatifs aux indemnités de dépens et pour prévenus acquittés (art. 429 et ss Code de procédure pénale [CPP]) et des honoraires et prestations de services liés aux procédures, tandis que les pertes sur débiteurs et les frais de recours au Tribunal fédéral augmentent par rapport à l'année précédente.

Il est rappelé que les autorités judiciaires assument la totalité du coût de l'abonnement Swisslex pour l'ensemble des utilisateurs de l'Etat, qui se répartit pour 49% aux AUJU, et pour 51% dans les autres entités cantonales.

Charges de transfert

Les charges de transfert concernent principalement le coût de la surveillance des télécommunications facturés par la Confédération. Pour rappel, jusqu'à fin 2023, les mesures ordonnées en matière d'écoutes téléphoniques étaient facturées à l'unité et la Confédération finançait pour moitié ces coûts. Ceci s'est traduit en 2023 par un montant de CHF 89'200 à charge des AUJU. À partir du 1^{er} janvier 2024, la Confédération a mis fin à ce co-financement et refacturé tant les coûts des mesures, que désormais les frais de fonctionnement du Service de Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) aux cantons, à hauteur de 75% pour ces derniers (sous la forme d'un montant forfaitaire établi au prorata de la population résidente permanente), le 25% restant à la charge de la Confédération. Ceci s'est traduit, en application de l'article 2 de l'ordonnance sur le financement de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OF-SCPT), en 2024 et 2025 par un montant de CHF 480'216 pour Neuchâtel, dont CHF 432'194.40, soit 90%, ont été pris en charge par les AUJU, le solde de 10% étant supporté par la PONE. À noter encore que la Confédération a annoncé en 2025 qu'une dépense supplémentaire, ventilée sur 4 ans, impacterait ces forfaits à partir de 2027, en vue de financer l'acquisition de nouveaux logiciels pour le service précité.

Les charges de transfert incluent également la contribution annuelle des cantons aux frais de la Conférence des procureurs de Suisse (CPS).

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Celles des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT), du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), du Service des statistiques (STAT) et du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée aux autorités judiciaires ;

- Celles relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées aux autorités judiciaires, telles que les refacturations des publications dans la Feuille officielle, des émoluments par le Service de la géomatique et du registre foncier, ainsi que la refacturation par le Service de la santé publique pour le financement du projet commun relatif au centre neuchâtelois de médecine des violences.

Le dépassement du budget s'explique par le non-engagement du chargé de projet à 50%, porté au secrétariat général, dont l'utilisation de l'enveloppe s'est concrétisée sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN, dont les coûts ont été refacturés en partie aux AUJU via les prestations internes.

Taxes

Les taxes concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative qui sont inférieurs au budget et en baisse par rapport à l'année précédente tant au Tribunal cantonal qu'au Tribunal d'instance.

Magistrats

Le nombre de juges de 1^{ère} instance, soit 20 EPT, est fixé dans la loi (art. 98b OJN) de même que le nombre de juges de 2^{ème} instance, soit 11.5 EPT (art. 38 OJN) et celui de procureurs du Ministère public, soit 12 EPT (art. 51 OJN).

Personnel administratif

L'écart de +1,0 EPT par rapport au budget s'explique comme suit :

+0,4 EPT au Tribunal cantonal :

- +1,0 EPT : engagement temporaire d'une juriste auxiliaire à 100% pour soutenir la Cour de droit public (CDP) qui a fait face à une pénurie en greffiers-rédacteurs et dont le coût a été autofinancé ;
- -0,6 EPT : une secrétaire spécialisée occupée à 80% a bénéficié d'une mesure AI dans le cadre d'une absence longue durée ; elle a été suppléée à hauteur de 20% par une secrétaire.

+0,7 EPT au Ministère public :

- +1,0 EPT : engagements temporaires de deux secrétaires à 50% pour palier tout particulièrement des surcharges de travail structurelles au sein du greffe, dont les coûts ont été autofinancés ;
- -0,3 EPT : poste de procureur assistant, dont -0.15 EPT concerne un remplacement congé maternité (qui par conséquent n'apparaît pas dans les EPT) et -0.15 EPT concerne un poste vacant.

-0.1 EPT au secrétariat général :

- +0.5 EPT : secrétaire comptable engagée pour pallier l'absence longue durée de la secrétaire titulaire à 50% ;
- -0.5 EPT : non-engagement du poste de 0,5 EPT de chargé de projet, mais utilisation de l'enveloppe financière correspondante sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN ;
- -0.1 EPT : poste de 0,4 EPT de chargé de mission, dévolu au projet de refonte du site internet des AUJU, occupé à seulement 30%.

L'augmentation de +5,8 EPT par rapport au 31 décembre 2024 s'explique comme suit :

+4,4 EPT au Tribunal d'instance :

- +4,0 EPT : engagement des nouveaux postes de greffiers-rédacteurs (1,1 EPT au TRLV Boudry, 1,4 EPT au TRLV Neuchâtel et 1,5 EPT au TRMV) portés au budget 2025 ;
- +0,8 EPT : en 2024, au TRLV, site de Boudry, poste vacant de secrétaire suite au départ de la titulaire ;
- -0,4 EPT : en 2024, au TRLV, site de Neuchâtel, erreur du SRHE qui avait comptabilisé la fin d'une augmentation temporaire du taux d'activité d'une secrétaire au 31 décembre 2024 en lieu et place du 13 décembre 2024.

+1,6 EPT au Tribunal cantonal :

- +1,0 EPT : engagement du nouveau poste de greffier-rédacteur porté au budget 2025 ;
- +1,0 EPT : engagement temporaire d'une juriste auxiliaire à 100% pour soutenir la Cour de droit public (CDP) qui a fait face à une pénurie en greffiers-rédacteurs et dont le coût est autofinancé ;
- -0,6 EPT : une secrétaire spécialisée occupée à 80% a bénéficié d'une mesure AI dans le cadre d'une absence longue durée ; elle a été suppléée à hauteur de 20% par une secrétaire ;
- +0,6 EPT : en 2024, poste vacant de greffier-rédacteur suite au départ de la titulaire ;
- -0,4 EPT : en 2024, engagement temporaire d'une juriste auxiliaire à 40% dans l'attente de repourvoir le poste vacant ci-dessus.

+0,3 EPT au Ministère public :

- +1,0 EPT : engagement temporaire de deux secrétaires à 50% pour pallier tout particulièrement des surcharges de travail au sein du greffe, dont le coût a été autofinancé ;
- -0,3 EPT : poste de procureur assistant, dont -0,15 EPT concerne un remplacement congé maternité (qui par conséquent n'apparaît pas dans les EPT) et -0.15 EPT concerne un poste vacant ;
- -0,4 EPT : en 2024, engagement temporaire d'une secrétaire à 40% afin de pallier des absences au sein du greffe.

-0,5 EPT au secrétariat général :

- -0,5 EPT : poste de collaborateur administratif à 50% occupé par un stagiaire (en formation auprès de la HES-SO) au Tribunal d'instance, qui a terminé au 31.08.2025.

2.5.2. Secrétariat général des autorités judiciaires (SGAJ)

Missions principales

Les missions du Secrétariat général sont, de par la loi (78 OJN) :

- Direction de l'administration des autorités judiciaires ;
- Exécution des décisions de la commission administrative ;
- Conduite du personnel judiciaire ;
- Gestion des finances.

De par l'évolution de l'environnement des autorités judiciaires, les missions du SGAJ se développent ainsi que se spécialisent. En plus des activités mentionnées dans l'OJN, le SGAJ assume également les activités suivantes :

- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion du portefeuille de projets (tant internes que transversaux) et accompagnement au changement ;
- Appui juridique en faveur des organes de gouvernance, notamment en matière de consultations et d'évolutions législatives ;
- Contrôle de gestion sur processus financiers, RH et métier / Système de contrôle interne et gestion des risques ;
- Développement et tenue des indicateurs ;
- Représentation des autorités judiciaires et communication ;
- Participation à la gestion de la logistique (locaux et outils informatiques).

Les objectifs stratégiques du Secrétariat général sont, sur mandat de la CAAJ, de :

- Contribuer à la mise en place d'une gouvernance efficiente et pérenne des autorités judiciaires ;
- Doter les autorités judiciaires des ressources financières, RH et logistiques adaptées aux besoins ;
- Mener une politique RH globale et durable favorisant le développement ;
- Assurer la transition digitale des autorités judiciaires ;
- Accompagner les tribunaux régionaux dans les projets de relocalisation ;
- Déployer le nouveau plan stratégique de la CAAJ ;
- Améliorer la qualité des indicateurs judiciaires ;
- Assurer la coordination du programme eProcédures ;
- Revoir le concept de comptabilité analytique dans le cadre du projet cantonal.

Évolution de l'environnement et des tâches

Voir supra. On rappellera, pour le surplus, les enjeux majeurs pour lesquels le SGAJ joue un rôle pivot au sein des autorités judiciaires et voit ses ressources être fortement mobilisées :

- Le projet de digitalisation de la Justice (participation de la secrétaire générale, d'une part, au projet fédéral Justitia 4.0 en tant que membre du COPROJ, d'autre part, au programme cantonal eProcédures en tant que présidente du COPROG) ;
- La migration de l'application métier Juris (participation de la secrétaire générale au programme cantonal eProcédures) ;
- Le projet de planification des locaux des autorités judiciaires (PLAJ) qui prévoit notamment le déménagement du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz en été 2026, et le regroupement des sites de Neuchâtel et de Boudry composant le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, projet démarré en 2024 qui ne devrait pas se concrétiser avant 2032-2033 ;
- Le projet de refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- Le déploiement d'un SCI, outre financier, également métier, RH et logistique (projet mené par les deux responsables Finances et RH conjointement, avec le support du manager des risques du SFIN) ;
- Le déploiement d'un concept de formation et de développement en faveur du personnel et des magistrats.

Ces projets, pour lesquels les autorités judiciaires n'ont d'autre choix que de s'engager pleinement, s'additionnent aux activités dites purement opérationnelles du SGAJ et impactent dès lors fortement les ressources (dont les postes fixes représentent 3,2 EPT) de celui-ci, en sus de mobiliser également directement ou indirectement les trois membres de la CAAJ et les représentants des juridictions et du Ministère public.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2025 sont :

- La finalisation du plan stratégique de la CAAJ ;
- L'essor de l'activité RH, découlant notamment de l'engagement des 5 nouveaux postes portés au BU25 ainsi que des mutations au sein du personnel judiciaire ;
- L'avancée du programme eProcédures (dont le périmètre couvre, pour les autorités judiciaires, la migration de l'application métier Juris et le déploiement des outils de Justitia 4.0 - plateforme de communication et application eDossier), en particulier l'établissement de la demande de crédit d'engagement et le processus d'adjudication en faveur du nouveau prestataire de l'application métier ;
- La poursuite de la refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- Dans le cadre du projet PLAJ, le suivi du chantier du futur Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz (TRMV) dans les locaux de La Poste à La Chaux-de-Fonds, celui lié au projet de regroupement du TRLV ;
- L'implication métier dans l'audit interne des comptes 2024 du Tribunal d'instance ;
- Le lancement de la révision, de concert avec le SFIN, du concept de comptabilité analytique des autorités judiciaires dans le cadre du projet cantonal ;
- La finalisation et le déploiement du SCI RH et le lancement des travaux de la refonte approfondie du SCI dit métiers ;
- Les travaux en lien avec les statistiques judiciaires, soit la récolte des statistiques CEPEJ (baromètre eJustice et enquête ECEJ) et l'initialisation, de concert avec le Service des statistiques (STAT), de l'amélioration de la qualité des indicateurs judiciaires.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	6'751	0	3'124	+3'124	--	-3'627	-53.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	6'751	0	3'124	+3'124	--	-3'627	-53.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'485'366	4'152'077	3'611'341	-540'736	-13.0%	+125'976	+3.6%
30 Charges de personnel	803'373	1'526'832	927'428	-599'404	-39.3%	+124'055	+15.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	49'282	79'430	69'861	-9'569	-12.0%	+20'579	+41.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	441'208	449'694	441'147	-8'548	-1.9%	-61	-0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'191'503	2'096'121	2'172'906	+76'785	+3.7%	-18'597	-0.8%
Résultat d'exploitation	-3'478'615	-4'152'077	-3'608'217	+543'860	+13.1%	-129'603	-3.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'478'615	-4'152'077	-3'608'217	+543'860	+13.1%	-129'603	-3.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'478'615	-4'152'077	-3'608'217	+543'860	+13.1%	-129'603	-3.7%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par :

- L'enveloppe salariale, budgétisée pour faire face à la surcharge de travail découlant des différents projets auxquels les autorités judiciaires sont appelées à prendre part (pilote sur le consensus parental, projets informatiques, etc.) et aux effets des différentes modifications législatives (loi sur les poursuites et faillites, effet du nouveau CPC, etc.) n'a été consommée que partiellement, notamment du fait que certains projets ont pris du retard ou ne se sont concrétisés en 2025 que partiellement, ou encore que les modifications législatives n'ont pas déployé tous les effets escomptés dans la temporalité envisagée ;
- L'enveloppe dédiée aux stagiaires n'a été consommée que partiellement, faute de postulations ;
- Le non-engagement d'un chargé de projet à 50%, l'utilisation de l'enveloppe s'étant en revanche concrétisée sous la forme d'un mandat en faveur d'un consultant externe au Service informatique de l'État (SIEN).

L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte de l'augmentation des charges inhérentes à la suppléance des magistrats et du renchérissement salarial, compensée par une diminution des coûts en lien avec un collaborateur administratif en CDD présent durant 12 mois en 2024 et durant 8 mois en 2025.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par les frais de recours au Tribunal fédéral.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT) hors Ministère public, du Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN), du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI), du Service des statistiques (STAT) allouée aux autorités judiciaires ainsi que la part des coûts du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée au secrétariat général.

Le dépassement du budget s'explique par le non-engagement du chargé de projet à 50%, porté au secrétariat général, dont l'utilisation de l'enveloppe s'est concrétisée sous forme de mandat en faveur d'un consultant externe au SIEN, dont les coûts ont été refacturés en partie aux AUJU via les prestations internes.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Dédom. div. Confédération	441'208	449'694	441'147
Total charges (+) / revenus (-) nets	441'208	449'694	441'147

Commentaires

Les charges de transfert concernent principalement le coût de la surveillance des télécommunications facturés par la Confédération. Pour rappel, jusqu'à fin 2023, les mesures ordonnées en matière d'écoutes téléphoniques étaient facturées à l'unité et la Confédération finançait pour moitié ces coûts. Ceci s'est traduit en 2023 par un montant de CHF 89'200.- à charge des AUJU. À partir du 1^{er} janvier 2024, la Confédération a mis fin à ce co-financement et refacturé tant les coûts des mesures, que désormais les frais de fonctionnement du Service de Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) aux cantons, à hauteur de 75% pour ces derniers (sous la forme d'un montant forfaitaire établi au prorata de la population résidente permanente), le 25% restant à la charge de la Confédération. Ceci s'est traduit, en application de l'article 2 de l'ordonnance sur le financement de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OF-SCPT), en 2024 et 2025 par un montant de CHF 480'216 pour Neuchâtel, dont 432'194.40 CHF, soit 90%, ont été pris en charge par les AUJU, le solde de 10% étant supporté par la PONE. À noter encore que la Confédération a annoncé en 2025 qu'une dépense supplémentaire, ventilée sur 4 ans, impacterait ces forfaits à partir de 2027, en vue de financer l'acquisition de nouveaux logiciels pour le service précité.

Les charges de transfert incluent également la contribution annuelle des cantons aux frais de la Conférence des procureurs de Suisse (CPS).

2.5.3. Tribunal d'instance (TINS)

Missions principales

Le Tribunal d'instance est composé de deux tribunaux régionaux, le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers réparti sur deux sites (Neuchâtel et Boudry) et le Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz à La Chaux-de-Fonds. Il est compétent pour traiter de l'ensemble du contentieux civil et pénal de première instance, sauf exceptions prévues par le droit fédéral. Chaque tribunal régional est composé des sections suivantes (art. 7 OJN) : chambre de conciliation, tribunal civil, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, tribunal pénal des mineurs, tribunal de police, tribunal criminel, tribunal des mesures de contrainte. Chaque tribunal régional est libre de s'organiser comme il le souhaite pour assumer la marche des affaires.

Les objectifs stratégiques du Tribunal d'instance sont :

- Gouvernance et organisation des tribunaux régionaux ;
- Relations avec les autres entités de l'Etat et les différents partenaires ;
- Déploiement des nouvelles dispositions législatives (CPP, CPC, Loi sur les faillites) ;
- Relocalisation de l'ensemble des sites des tribunaux régionaux ;
- Participation active au pilote sur le consensus parental ;
- Réflexions sur les APEA ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Monitoring et polyvalence des greffiers-rédacteurs ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les révisions législatives ainsi que plusieurs jurisprudences pénales et civiles demeurent, année après année, la cause de complexifications du travail et d'une augmentation considérable de la charge supportée par le Tribunal d'instance. Par ailleurs, certaines sections ont été confrontées à des augmentations massives de leur charge de travail. Ainsi le nombre de dossiers a-t-il augmenté d'un peu plus de 68% en APEA depuis 2011, sans que l'effectif en magistrats n'ait encore connu d'évolution. Le contentieux pénal (tribunaux de police, tribunaux criminels et tribunaux pénaux des mineurs) a quant à lui augmenté d'un peu plus de 56% depuis 2011.

Le Tribunal d'instance connaît par ailleurs d'importants changements à venir s'agissant notamment de ses locaux. Le projet de planification de ces derniers (projet PLAJ) a en effet pour prochains objectifs, d'une part, d'assurer le déménagement du TRMV en 2026, d'autre part, de permettre le regroupement des sites de Neuchâtel et de Boudry du TRLV sur un seul site en 2032-2033. Ce sont ainsi l'ensemble des sites du Tribunal d'instance qui sont concernés.

Par ailleurs, les différents projets auxquels les autorités judiciaires se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des juges et du personnel du Tribunal d'instance. On évoquera en particulier le programme eProcédures qui couvre la migration de l'actuelle application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Les tribunaux régionaux s'attellent à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de leurs dossiers.

Enfin, le Tribunal d'instance est également mobilisé pour mener, de concours avec les services étatiques compétents, certains projets transversaux tel le pilote sur le consensus parental. Les évolutions conjoncturelles que constituent la modification de la loi sur les poursuites et faillites au 1^{er} janvier 2025 ou les effets des nouveaux codes de procédure, tant pénale (CPP) que civile (CPC) ont également des impacts sur la mobilisation des ressources des autorités judiciaires qu'il s'agisse des magistrats ou du personnel.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2025 sont :

- Les mutations enregistrées au sein de la magistrature et les mouvements et absences de personnel ;
- La poursuite des projets logistiques, notamment la relocalisation des tribunaux régionaux (préparation du déménagement du TRMV en 2026 et regroupement du TRLV en 2032-2033) ;
- L'avancement sur les projets informatiques, soit le programme eProcédures et la refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- Le lancement des travaux de la refonte approfondie du SCI dit métier ;
- Le déploiement des nouvelles dispositions législatives (CPP, CPC, Loi sur les faillites) ;
- L'implication métier dans l'audit financier des comptes 2024 par le CCFI.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'319'809	2'300'000	2'318'598	+18'598	+0.8%	-1'211	-0.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'319'809	2'300'000	2'318'598	+18'598	+0.8%	-1'211	-0.1%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	11'921'041	12'890'385	12'726'607	-163'778	-1.3%	+805'565	+6.8%
30 Charges de personnel	10'975'225	11'929'797	11'672'297	-257'500	-2.2%	+697'072	+6.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	800'391	773'431	860'086	+86'655	+11.2%	+59'695	+7.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	145'426	187'157	194'224	+7'067	+3.8%	+48'798	+33.6%
Résultat d'exploitation	-9'601'232	-10'590'385	-10'408'009	+182'376	+1.7%	-806'776	-8.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-9'601'232	-10'590'385	-10'408'009	+182'376	+1.7%	-806'776	-8.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-9'601'232	-10'590'385	-10'408'009	+182'376	+1.7%	-806'776	-8.4%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les délais de carence lors de remplacements, l'effet noria et l'enveloppe relative à la formation et au perfectionnement consommée partiellement, réduit en partie par le dépassement budgétaire de l'enveloppe relative aux honoraires des assesseurs.

La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création de nouveaux postes de greffiers-rédacteurs (1,1 EPT au TRLV Boudry, 1,4 EPT au TRLV Neuchâtel et 1,5 EPT au TRMV) portés au budget 2025 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA ;
- Le renchérissement salarial.

Biens, services et autres charges d'exploitation

Le dépassement budgétaire s'explique par les frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP) supérieurs au budget, en particulier des indemnités concernant l'exercice 2025 qui n'étaient pas encore entrées en force au 31.12.2025 et qui ont été comptabilisées sous forme de transitoires.

L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par les frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP) ainsi que par les pertes sur débiteurs.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) en sa qualité de service central, soit la part des coûts allouée au Tribunal d'instance ;
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Tribunal d'instance.

L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte en partie des émoluments facturés par des services de l'Etat dans le cadre de procédures et en partie des imputations internes du SRHE.

Taxes

Les taxes concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative (attestations, légalisations, copies certifiées conformes, etc.). Ces émoluments sont inférieurs au budget et en baisse par rapport à l'année précédente et plus que compensés par d'autres revenus.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal régional Boudry (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	236'602	209'768	346'218
Coûts salariaux et de structure	3'128'297	3'544'288	3'299'631
Coûts des services centraux	324'013	318'764	319'367
Revenus	672'476	612'650	698'851
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'016'436	3'460'170	3'266'365

Commentaires

Le dépassement budgétaire et l'augmentation par rapport à l'année précédente des charges directes résultent des frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP), en particulier des indemnités concernant l'exercice 2025 qui n'étaient pas encore entrées en force au 31 décembre 2025 et qui ont été comptabilisées sous forme de transitoires. Il est toutefois à noter que l'enveloppe budgétaire globale de ces indemnités au niveau des autorités judiciaires n'est pas dépassée.

L'écart favorable par rapport au budget en termes de coûts salariaux et de structure résulte :

- Des délais de carence lors de remplacements, de l'effet noria et l'enveloppe relative à la formation et au perfectionnement consommée partiellement, réduit en partie par le dépassement budgétaire de l'enveloppe relative aux honoraires des assesseurs ;
- De la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public).

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1.1 EPT de greffiers-rédacteurs portés au budget 2025 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA ;
- Le renchérissement salarial.

Le dépassement budgétaire et l'augmentation par rapport à l'année précédente des revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative.

Tribunal régional Neuchâtel (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	230'510	230'251	191'614
Coûts salariaux et de structure	3'488'642	3'877'751	3'818'740
Coûts des services centraux	321'791	318'241	318'934
Revenus	781'107	828'940	793'577
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'259'836	3'597'304	3'535'711

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget ainsi que la hausse par rapport à l'année précédente en termes de charges directes résultent des frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP).

L'écart favorable par rapport au budget en termes de coûts salariaux et de structure s'explique par la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public).

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1.4 EPT de greffiers-rédacteurs portés au budget 2025 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA ;
- Le renchérissement salarial.

L'écart défavorable par rapport au budget et l'augmentation par rapport à l'année précédente des revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative.

Tribunal régional La Chaux-de-Fonds (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	334'761	345'412	354'666
Coûts salariaux et de structure	4'784'233	5'312'212	5'080'542
Coûts des services centraux	514'570	501'958	503'280
Revenus	866'226	858'410	826'170
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'767'339	5'301'172	5'112'318

Commentaires

Le dépassement budgétaire et l'augmentation par rapport à l'année précédente des charges directes résultent des frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP), en particulier des indemnités concernant l'exercice 2025 qui n'étaient pas encore entrées en force au 31.12.2025 et qui ont été comptabilisées sous forme de transitoires.

L'écart favorable par rapport au budget en termes de coûts salariaux et de structure résulte :

- Des délais de carence lors de remplacements, de l'effet noria et l'enveloppe relative à la formation et au perfectionnement consommée partiellement, réduit en partie par le dépassement budgétaire de l'enveloppe relative aux honoraires des assesseurs ;
- De la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public).

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1.5 EPT de greffiers-rédacteurs portés au budget 2025 ;
- L'augmentation des honoraires des juges assesseurs APEA ;
- Le renchérissement salarial.

L'écart défavorable par rapport au budget et la diminution par rapport à l'année précédente des revenus concernent essentiellement les émoluments en matière civile et administrative.

2.5.4. Tribunal cantonal (TCAN)

Missions principales

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire cantonale supérieure. Il est composé des cours suivantes : Cour civile, Cour des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte, Autorité de recours en matière pénale, Cour pénale, Cour de droit public et Tribunal arbitral de l'assurance-maladie. Ces dernières exercent des compétences juridictionnelles en matière civile, pénale et administrative et statuent essentiellement sur recours ou appel.

Les objectifs stratégiques du Tribunal cantonal sont :

- Gouvernance et organisation du Tribunal cantonal ;
- Intégration des nouvelles dispositions législatives, en particulier les codes de procédure pénale et civile (CPP et CPC) révisés et la Loi sur les faillites révisée ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les révisions législatives ainsi que plusieurs jurisprudences, tout particulièrement en matière pénale et civile, continuent de complexifier le travail du Tribunal cantonal, respectivement de peser sur la charge supportée par ses juges et son personnel. Il en va ainsi pour le civil en matière de droit de la famille, s'agissant des modalités de calcul des contributions d'entretien. Il en va de même pour le pénal où les interrogatoires doivent désormais reprendre obligatoirement l'ensemble des faits alors que la motivation de la peine est plus compliquée, ce qui induit un rallongement de la durée des audiences et des développements juridiques plus importants et complexes. Par ailleurs, toujours en pénal, la jurisprudence du Tribunal fédéral a réduit les possibilités de statuer selon la procédure écrite, avec pour corolaire l'augmentation sensible des audiences orales occupant obligatoirement trois juges cantonaux, ceci indépendamment des enjeux inhérents à ce type de dossiers. Ainsi, le nombre d'audiences tenues par la Cour pénale est passé de 29 pour 109 affaires liquidées en 2017 à 53 pour 88 affaires liquidées en 2025, sans compter que le temps dévolu aux audiences par les juges de cette cour est lui passé d'environ 70 heures en 2017 à un peu plus de 220 heures en 2025. En parallèle, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 des nouvelles dispositions du Code de procédure pénale (CPP) impose aux autorités pénales de statuer toujours plus rapidement, prévoyant ainsi que, depuis leur saisine, l'Autorité de recours en matière pénale statue dans les 6 mois et la Cour pénale dans les 12 mois. À noter que le contentieux de ces instances a augmenté de +25% pour l'ARMP et de +11% pour la CPEN depuis 2011, sans que les effectifs en juge n'aient quant à eux encore pu évoluer.

En outre, les différents projets auxquels les autorités se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des juges et du personnel du Tribunal cantonal. Pour ne citer que les plus importants, on évoquera le programme eProcédures qui couvre la migration de l'actuelle application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Le Tribunal cantonal s'attelle à anticiper au mieux cette transition en scannant déjà actuellement certains de ses dossiers.

Les évolutions législatives que constituent la modification de la loi sur les poursuites et faillites au 1^{er} janvier 2025 ou les effets des révisions des codes de procédure, tant pénale (CPP) que civile (CPC), auront également des impacts sur la mobilisation des ressources du Tribunal cantonal, à l'instar des autres entités des autorités judiciaires.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2025 sont :

- Les mutations enregistrées au sein de la magistrature et les mouvements et absences de personnel ;
- L'avancement sur les projets informatiques, soit le programme eProcédures et la refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- L'avancement sur le projet d'accueil sécurisé des personnes en difficultés psychosociales et notamment un juge cantonal a rejoint le comité de pilotage de ce projet ;
- Le déploiement des nouvelles dispositions législatives (CPP, CPC, Loi sur les faillites).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	536'668	500'000	461'755	-38'245	-7.6%	-74'913	-14.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	536'668	500'000	461'755	-38'245	-7.6%	-74'913	-14.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'631'473	6'130'940	5'891'772	-239'168	-3.9%	+260'299	+4.6%
30 Charges de personnel	5'425'477	5'767'679	5'657'035	-110'644	-1.9%	+231'558	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	144'900	303'935	174'361	-129'574	-42.6%	+29'461	+20.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	61'096	59'326	60'376	+1'050	+1.8%	-720	-1.2%
Résultat d'exploitation	-5'094'805	-5'630'940	-5'430'017	+200'923	+3.6%	-335'212	-6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-5'094'805	-5'630'940	-5'430'017	+200'923	+3.6%	-335'212	-6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-5'094'805	-5'630'940	-5'430'017	+200'923	+3.6%	-335'212	-6.6%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget s'explique par les délais de carence lors de remplacement de personnel, l'effet noria ainsi que par l'enveloppe relative à la formation et au perfectionnement consommée partiellement. La hausse par rapport à l'année précédente provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de greffier-rédacteur porté au budget 2025 ;
- Le renchérissement salarial.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable par rapport au budget s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités de dépens et pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP) ainsi que par les pertes sur débiteurs. L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte des honoraires et prestations de service dans le cadre des procédures.

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) en sa qualité de service central, soit la part des coûts allouée au Tribunal cantonal ;
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Tribunal cantonal.

Le dépassement budgétaire provient de prestations facturées par d'autres services de l'Etat.

Taxes

Les taxes concernent les émoluments en matière civile et administrative. Ceux-ci sont inférieurs au budget et en diminution par rapport à l'année précédente.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Tribunal Cantonal (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	144'978	303'935	174'567
Coûts salariaux et de structure	5'623'391	6'141'228	5'905'747
Coûts des services centraux	628'519	606'898	608'289
Revenus	536'668	500'000	461'755
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'860'219	6'552'062	6'226'848

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes s'explique principalement par les frais relatifs aux indemnités de dépens et pour prévenus acquittés (art. 429 et ss CPP) ainsi que par les pertes sur débiteurs. L'augmentation par rapport à l'année précédente des charges directes résulte des honoraires et prestations de service dans le cadre des procédures.

L'écart favorable par rapport au budget en termes de coûts salariaux et de structure résulte :

- Des délais de carence lors de remplacements, de l'effet noria et de l'enveloppe relative à la formation et au perfectionnement consommée partiellement ;
- De la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public).

La hausse par rapport à l'année précédente des coûts salariaux et de structure provient de :

- La création d'un nouveau poste de 1 EPT de greffier-rédacteur porté au budget 2025 ;
- Le renchérissement salarial.

Les revenus concernent les émoluments en matière civile et administrative. Ceux-ci sont inférieurs au budget et en diminution par rapport à l'année précédente.

2.5.5. Ministère public (MP)

Missions principales

Le Ministère public dispose des compétences qui lui sont attribuées par le code de procédure pénale et les autres lois fédérales ou cantonales. Le procureur général le dirige. À ce titre notamment, il édicte les règlements et directives et définit la politique criminelle. Par ailleurs, de manière générale, chaque procureur dirige les investigations de la police, conduit l'instruction à charge et à décharge avant de décider de rendre une ordonnance de classement ou, au contraire, de rendre une ordonnance pénale, de renvoyer la cause devant un tribunal de police ou devant le tribunal criminel, selon la gravité des cas. Lorsqu'il requiert une peine privative de liberté de plus d'une année, le procureur doit soutenir l'accusation en personne ; dans les autres cas, il prend ses réquisitions par écrit. Les procureurs assument enfin, à tour de rôle, un service de permanence 24h/24, 7j/7. Les affaires dites "de masse" qui ont trait à des infractions de moindre gravité, sont en principe traitées directement par des procureur-e-s assistant-e-s qui ont la faculté de prononcer des peines pécuniaires ou privatives de liberté jusqu'à 120 jours.

Les objectifs stratégiques du Ministère public sont :

- Gouvernance et organisation du Ministère public ;
- Relations avec les autres entités de l'Etat (PONE, SPNE, SCPO, SMIG, etc.), les partenaires externes et les médias ;
- Déploiement des nouveautés du CPP entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;
- Implémentation de Justitia 4.0 et accompagnement au changement ;
- Migration de l'application métier Juris ;
- Polyvalence des procureurs-assistants ;
- Gestion dynamique et prospective des ressources humaines.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le nombre de nouvelles affaires par année a, au Ministère public, augmenté d'environ +14% depuis 2011. En outre, les révisions législatives, l'évolution de la jurisprudence et la complexification de certaines affaires (par exemple cybercriminalité, criminalité économique) ont participé, ces dernières années, à l'augmentation importante de sa charge. On rappellera ainsi que les cas d'ouverture d'instruction avec des défenses obligatoires se sont élargis depuis la réintroduction des expulsions pénales, que les procureurs doivent amener, par leurs instructions et réquisitoires, les éléments permettant aux juges de fixer les peines selon des critères de plus en plus complexes, ou encore que l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 des nouvelles dispositions du CPP a entraîné une hausse du nombre des auditions obligatoires. Dans le cadre de cette dernière révision, la Loi d'organisation judiciaire (OJN) a été modifiée pour permettre une augmentation du nombre de postes de procureur-e-s courant 2024 ; le Ministère public compte depuis le 1^{er} octobre 2024 une magistrate de plus, soit un total de 12 procureur-e-s.

Par ailleurs, les différents projets auxquels les autorités judiciaires se doivent de participer ont un impact direct et concret sur la charge de travail des procureur-e-s et du personnel du Ministère public. On évoquera en particulier le programme eProcédures qui couvre la migration de l'actuelle application métier Juris et les enjeux liés au projet fédéral Justitia 4.0 (déploiement de la plateforme d'échanges par la voie électronique et instauration du dossier judiciaire numérique). Le Ministère public s'attelle, depuis plusieurs années, à anticiper cette transition en scannant la quasi-totalité de ses dossiers et en les transmettant sous cette forme aux avocat-e-s et aux justiciables qui en font la demande, par courriels sécurisés. Ce projet et les nouvelles pratiques qu'il induit se répercutent par conséquent sur la charge de travail du personnel du greffe.

Activités et réalisations

Les faits marquants en 2025 sont :

- Les mutations enregistrées au sein de la magistrature et les mouvements de personnel ;
- L'avancement sur les projets informatiques, soit le programme eProcédures et la refonte du site internet des autorités judiciaires ;
- Le lancement des travaux sur la refonte du SCI dit métier ;
- La poursuite des projets dits métier (Accueil sécurisé des personnes en difficultés psychosociales, groupe Menaces et Prévention de la Violence, Centre neuchâtelois de médecine des violences [CNMV]).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	19'349	15'000	13'982	-1'018	-6.8%	-5'367	-27.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	19'349	15'000	13'815	-1'185	-7.9%	-5'534	-28.6%
43 Revenus divers	0	0	167	+167	--	+167	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	7'924'826	8'327'845	8'109'513	-218'332	-2.6%	+184'687	+2.3%
30 Charges de personnel	6'462'660	6'888'196	6'691'430	-196'766	-2.9%	+228'770	+3.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'008'941	905'072	881'324	-23'748	-2.6%	-127'618	-12.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'042	253	253	0	0.0%	-2'789	-91.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	450'183	534'324	536'507	+2'183	+0.4%	+86'324	+19.2%
Résultat d'exploitation	-7'905'478	-8'312'845	-8'095'532	+217'313	+2.6%	-190'054	-2.4%
44 Revenus financiers	8'793	0	721	+721	--	-8'072	-91.8%
34 Charges financières	23	0	54	+54	--	+31	+132.5%
Résultat de financement	8'770	0	667	+667	--	-8'103	-92.4%
Résultat opérationnel	-7'896'708	-8'312'845	-8'094'865	+217'980	+2.6%	-198'157	-2.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'896'708	-8'312'845	-8'094'865	+217'980	+2.6%	-198'157	-2.5%

Commentaires

Charges de personnel

L'écart favorable par rapport au budget résulte du délai de carence et de l'effet noria dans le cadre de remplacements ainsi que de la consommation partielle, d'une part, de l'enveloppe salariale relative aux traducteurs-interprètes salariés, d'autre part, de l'enveloppe dédiée à la formation. La hausse par rapport à l'année précédente s'explique par le renchérissement salarial.

Biens, services et autres charges d'exploitation

L'écart favorable au budget résulte principalement des frais de déplacement. La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que par les frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés (art. 429 ss CPP).

Imputations internes

Les imputations internes incluent :

- Les imputations internes des services centraux, soit la part des coûts du Service des bâtiments (SBAT) et du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE) allouée au Ministère public ;
- Les imputations internes relatives à des prestations d'autres services de l'Etat facturées au Ministère public.

L'augmentation par rapport à l'année précédente provient de la refacturation interne du Service de la santé publique pour le financement du projet commun relatif au CNMV pour un montant de CHF 75'000.

Taxes

Les taxes concernent des forfaits de photocopies facturés aux assurances.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Ministère public (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	992'635	980'072	942'991
Coûts salariaux et de structure	6'719'875	7'336'708	7'004'819
Coûts des services centraux	1'041'954	1'024'066	1'025'611
Revenus	28'141	15'000	14'702
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	8'726'322	9'325'846	8'958'719

Commentaires

L'écart favorable par rapport au budget des charges directes résulte principalement des frais de déplacement.

La diminution par rapport à l'année précédente s'explique par les honoraires et prestations de services liés aux procédures ainsi que par les frais relatifs aux indemnités pour prévenus acquittés, partiellement compensée par la refacturation interne du Service de la santé publique pour le financement du projet commun relatif au CNMV.

L'écart favorable par rapport au budget en termes de coûts salariaux et de structure résulte :

- Du délai de carence et de l'effet noria dans le cadre de remplacements ainsi que de la consommation partielle, d'une part, de l'enveloppe salariale relative aux traducteurs-interprètes salariés, d'autre part, de l'enveloppe dédiée à la formation ;
- De la répartition analytique de l'écart favorable par rapport au budget du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public) ;
- La hausse par rapport à l'année précédente s'explique par le renchérissement salarial et par la répartition analytique de l'augmentation des charges du centre de coût du secrétariat général sur les centres de coûts principaux (Tribunal cantonal, tribunaux régionaux et Ministère public).

Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)

Synthèse du DSJS

Compte de résultats et effectif du DSJS

SSJS	Secrétariat général DSRS
OORG	Office d'organisation
SCSP	Service de la santé publique
SPAJ	Service protection de l'adulte et de la jeunesse
SBAT	Service des bâtiments
SSPO	Service des sports
SCOM	Service des communes
STAT	Service de statistique

Fonds structures d'accueil extra-familial

2.6. Département de la santé, de la jeunesse et des sports (DSJS)

2.6.1. Synthèse du DSJS

L'année 2025 a marqué le début d'une nouvelle législature. Celle-ci n'a toutefois pas eu d'impact significatif sur l'organisation du département, déjà remaniée à la suite de l'élection complémentaire et de l'arrivée de Monsieur Frédéric Mairy en mars 2024.

Le secrétariat général a poursuivi le suivi des dossiers techniques et politiques, avec une attention particulière portée aux réformes et projets majeurs dans les domaines de la santé, de la protection de l'adulte et de la jeunesse, des sports ainsi que des bâtiments. Il a par ailleurs apporté son appui au Conseil d'État dans l'élaboration du programme de législature, notamment pour la mise en place d'un outil de suivi des objectifs et mesures du programme de législature, tant au niveau du Conseil d'État que du département et des services. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SSJS a également fourni, avec le concours des services, un soutien marqué au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement ainsi qu'avec les commissions qui le composent.

En 2025, **l'office d'organisation** a recentré ses activités sur la gestion de projet, en assurant le pilotage du programme vitamine et le soutien à vitamine 2. En tant que centre de compétences, il a posé les bases des bonnes pratiques en gestion de projet et sélectionné un outil collaboratif en vue d'un pilote.

Le service de la santé publique (SCSP) a finalisé en 2025 un rapport de politique cantonale de santé publique 2025-2030, lequel a été adopté par le Conseil d'État puis soumis au Parlement à titre d'information. Un autre rapport a permis le lancement du plan de mesures visant à mettre en œuvre l'initiative fédérale sur les soins infirmiers. Le SCSP a consacré un temps important à de premières réflexions et travaux préparatoires en vue de la création d'un réseau cantonal de soins intégrés visant à renforcer la coordination et la proximité de soins. Par ailleurs, la stratégie cantonale en matière de santé numérique a été lancée et les travaux relatifs au dossier électronique du patient se sont poursuivis.

L'année a également été marquée par une activité soutenue en matière de surveillance épidémiologique, ainsi que par l'inspection et la surveillance des professionnel-le-s de la santé et des institutions de soins. Les démarches visant à favoriser l'installation de médecins de famille dans le canton se sont poursuivies. La mise en œuvre de la stratégie cantonale de promotion de la santé a été poursuivie, avec un accent particulier sur la santé mentale. Enfin, le SCSP s'est également consacré à la future planification hospitalière, à l'adoption de la stratégie et du règlement d'application de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), au renouvellement et à la délivrance des autorisations d'exploiter, à la poursuite des travaux de modernisation des EMS, au développement de solutions alternatives à l'hospitalisation, au renforcement et au soutien des proches aidant-e-s, ou encore à la promotion des First Responders.

En 2025, la direction du **service de la protection de l'adulte et de la jeunesse** a été fortement mobilisée par la mise en œuvre des suites du rapport 24.603 de la commission de gestion et d'évaluation, conduisant à une évolution du fonctionnement du conseil de direction et à un renforcement du pilotage stratégique du service. Deux colloques cantonaux ont permis d'assurer l'information et l'implication du personnel autour des propositions du Conseil d'État et des priorités du service. La création de deux secteurs transversaux, communication et affaires juridiques, a constitué un levier structurant pour sécuriser et optimiser l'action du service. Ces réflexions et concrétisations ont nourri la rédaction des rapports 25.024 donnant suite aux injonctions votées par le Grand Conseil et 25.025 relatif à la réforme du dispositif de protection de l'enfance. En parallèle, plusieurs projets stratégiques ont progressé, notamment la préparation, les projets de relocalisation, le déménagement provisoire de plusieurs unités (UAEJ, UJEP, communication, affaires juridiques), ainsi que des évolutions techniques majeures, dont la téléphonie dématérialisée et le renforcement des systèmes de sécurité.

L'OPE a connu une hausse marquée de son activité, avec près de 400 mandats judiciaires supplémentaires, accentuant une surcharge de travail déjà importante et impliquant un haut niveau de coordination interne. L'année a également été marquée par l'engagement de responsables d'équipe, la poursuite du déploiement du poste de formateur en protection de l'enfant et la préparation de réorganisations territoriales prévues pour 2026 ; les effectifs sont restés globalement stables. Du côté de l'OPA, la présentation des résultats de la deuxième enquête externe de satisfaction a permis d'identifier des axes d'amélioration et de planifier un renforcement de la collaboration avec les APEA. L'office a par ailleurs poursuivi les échanges interinstitutionnels face aux difficultés de prise en charge de personnes aux profils complexes et a continué à faire face à une forte sollicitation en matière d'enquêtes sociales et de mandats de curatelle.

Les unités du service ont également été fortement mobilisées. L'UAEJ a poursuivi ses missions de surveillance et de conseil, amélioré ses outils de travail et assuré la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'accueil des enfants, notamment à travers la refonte du REGAE et le déploiement à grande échelle des contrôles VOSTRA. L'UPSE a concentré ses efforts sur l'élaboration des contrats de prestations 2026–2027, la description de ses processus métiers, la révision des règles d'indemnisation des familles d'accueil, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, ainsi que sur le démarrage des activités de surveillance des institutions d'éducation spécialisée. Enfin, l'UJEP a développé plusieurs actions en faveur du soutien à la parentalité et de la participation des jeunes, avec le lancement du projet pilote FLORA, l'organisation de soirées thématiques, la première session cantonale des jeunes « 100 voix » et le soutien à des projets de promotion du sport féminin.

L'année 2025 a été très dense pour **le service des bâtiments**, notamment avec le démarrage des chantiers pour le Centre Archives et patrimoine (CAP), à La Chaux-de-Fonds, et pour l'accueil du BAP, à Neuchâtel, ainsi que les études pour l'assainissement du Lycée Denis-de-Rougemont (LDDR), le nouveau bâtiment universitaire (Univers) et les centres d'entretien routier. Elle a également vu l'inauguration, suite aux travaux d'assainissement, du Lycée Jean Piaget et de la Tour du Fantastique, à Neuchâtel.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'État a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. En sus de l'entretien courant, des travaux d'entretien lourd ont pu être menés grâce au crédit quadriennal. Dans le cadre de l'assainissement du patrimoine, plusieurs centrales photovoltaïques ont été réalisées, notamment sur les toitures du Laténium, à Hauterive.

Les baux à loyer existants relatifs à Vitamine ont été résiliés et ceux complémentaires relatifs au regroupement de services à Tivoli Nord contractés. Une quinzaine de demandes ont été traitées par la commission du logement de l'administration (CLA), dont l'aménagement du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz (TRMV).

Des journées portes ouvertes ont été organisées pour des projets intégrant 142 appartements avec encadrement au Landeron, à Fleurier, à La Brévine et à La Chaux-de-Fonds. Dans le cadre du programme d'encouragement à la modernisation du parc immobilier (Réno-ne), une première formation a été organisée et a permis de reconnaître de premiers mandataires « patrimoine-énergie ».

Le développement du **service des sports** (SSPO) s'est poursuivi en 2025, en parallèle avec le déploiement du concept cantonal du sport. Le SSPO a ainsi renforcé sa dotation en personnel afin de faire face à ses missions élargies suite à l'adoption par le Grand Conseil du contre-projet à l'initiative « 1% pour le sport » avec notamment l'engagement d'un chef de projet. Découlant directement du contre-projet, le programme de soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale ou régionale (CISIC) a fait l'objet d'une consultation auprès des communes et des associations sportives à l'été, et a été validé par le Conseil d'État en décembre. Le volet Jeunesse + Sport s'est vu renforcé par un nouvel outil nommé TrainingPlus qui vient compléter le programme national (BDNS) de l'Office fédéral du sport (OFSP). Enfin, le SSPO a intensifié ses relations et collaborations avec les services de l'État, les communes, les associations sportives, les clubs et l'ensemble des acteurs des milieux sportifs.

En tant que service central et transversal, **le service de statistique** (STAT) a fourni en 2025 de nombreuses prestations à l'interne de l'administration en termes de conseil et d'appui. Le service a en outre apporté ses compétences et son expertise dans le cadre de plusieurs projets de diffusion de statistiques publiques. En 2025, le Conseil d'État a validé la création d'une cellule de science des données et d'intelligence artificielle (SD&IA), rattachée au STAT, et la création d'une nouvelle fonction de déléguée cantonale à l'intelligence artificielle. Cette impulsion témoigne de la volonté politique de rester à la pointe dans les domaines novateurs de la science des données.

De plus, le STAT réalise différentes prestations externes sur mandat, notamment pour arcjurassien.ch, le canton du Jura, les communes ainsi que d'autres mandants. En 2025, dans le cadre de sa fonction de membre de la commission de la statistique fédérale, le chef de service du STAT a pu prendre part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faîtières de la statistique suisse.

2.6.2. Compte de résultats et effectif du DSJS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	94'648'540	96'130'255	95'093'829	-1'036'426	-1.1%	+445'289	+0.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	12'218'917	12'812'910	11'539'388	-1'273'522	-9.9%	-679'529	-5.6%
43 Revenus divers	6'207'566	4'352'335	3'140'656	-1'211'679	-27.8%	-3'066'911	-49.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	14'272'068	15'737'700	15'128'207	-609'493	-3.9%	+856'140	+6.0%
47 Subventions à redistribuer	3'616'695	3'594'000	3'715'078	+121'078	+3.4%	+98'383	+2.7%
49 Imputations internes	58'333'294	59'633'310	61'570'500	+1'937'190	+3.2%	+3'237'207	+5.5%
Charges d'exploitation	630'572'940	643'775'303	636'089'023	-7'686'280	-1.2%	+5'516'083	+0.9%
30 Charges de personnel	38'119'170	41'632'504	39'299'206	-2'333'298	-5.6%	+1'180'036	+3.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	45'884'118	48'231'129	45'372'358	-2'858'771	-5.9%	-511'760	-1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'229'787	26'505'636	26'221'133	-284'503	-1.1%	+991'346	+3.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	440'361	0	0	0	--	-440'361	-100.0%
36 Charges de transfert	497'821'662	502'955'361	498'472'760	-4'482'600	-0.9%	+651'098	+0.1%
37 Subventions redistribuées	3'616'695	3'594'000	3'715'078	+121'078	+3.4%	+98'383	+2.7%
39 Imputations internes	19'461'147	20'856'674	23'008'487	+2'151'813	+10.3%	+3'547'341	+18.2%
Résultat d'exploitation	-535'924'400	-547'645'048	-540'995'194	+6'649'854	+1.2%	-5'070'794	-0.9%
44 Revenus financiers	19'571'372	21'393'400	19'616'074	-1'777'326	-8.3%	+44'701	+0.2%
34 Charges financières	446'642	300'000	430'040	+130'040	+43.3%	-16'602	-3.7%
Résultat financier	19'124'730	21'093'400	19'186'034	-1'907'366	-9.0%	+61'303	+0.3%
Résultat opérationnel	-516'799'670	-526'551'648	-521'809'160	+4'742'488	+0.9%	-5'009'490	-1.0%
48 Revenus extraordinaires	733'217	0	11'598	+11'598	--	-721'619	-98.4%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	733'217	0	11'598	+11'598	--	-721'619	-98.4%
Résultat total	-516'066'453	-526'551'648	-521'797'562	+4'754'086	+0.9%	-5'731'109	-1.1%

¹⁾ Correction des données: En 2025, le service des communes (DSJS) devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend désormais du service financier (DFFI).

Effectif du personnel DSJS (EPT)	Comptes 2024	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Secrétariat général (SSRS)	4.80	6.30	5.40	-0.90	-14.3%	+0.60	+12.5%
Office d'organisation (OORG)	5.80	5.80	2.70	-3.10	-53.4%	-3.10	-53.4%
Service de la santé publique (SCSP)	44.00	48.70	46.20	-2.50	-5.1%	+2.20	+5.0%
Service de protec. de l'adulte et de la jeunesse (SPA.J)	97.10	101.70	100.60	-1.10	-1.1%	+3.50	+3.6%
Service des bâtiments (SBAT)	97.79	104.02	97.44	-6.58	-6.3%	-0.35	-0.4%
Service des sports (SSPO)	3.90	4.60	4.90	+0.30	+6.5%	+1.00	+25.6%
Service des communes (SCOM) ¹⁾	1.80	0.00	0.00	0.00	--	-1.80	-100.0%
Service de statistique (STAT)	10.30	10.30	10.70	+0.40	+3.9%	+0.40	+3.9%
Total	265.49	281.42	267.94	-13.48	-4.8%	+2.45	+0.9%

¹⁾ Correction des données: En 2025, le service des communes (DSJS) devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend désormais du service financier (DFFI).

Commentaires

En excluant les imputations internes (gr. 39/49) qui représentent des revenus nets de CHF 38,6 millions aux comptes contre CHF 38,8 millions au budget 2025, le DSJS présente un résultat total négatif de CHF 560,4 millions représentant un écart au budget de CHF 5 millions (favorable).

Les **charges salariales (gr. 30)**, en augmentation de CHF 1,2 million par rapport à 2024, sont inférieures au budget de CHF 2,3 millions, principalement expliquées par le SBAT (CHF 0,8 million), le SCSP (CHF 0,7 million), l'OORG (CHF 0,4 million) ainsi que par le SPAJ (0,2 million). À noter que l'écart statistique RH de CHF 1,3 million prévu pour le DSJS a été budgété centralement au SFIN.

L'écart favorable de CHF 2,9 millions dans les **biens, services et autres charges d'exploitation (gr. 31)** provient essentiellement du SBAT (CHF 2,2 millions), avec notamment des charges d'énergie inférieures aux prévisions, du SCSP (CHF

1,5 million), dont les activités en lien avec la promotion de la santé ont été priorisées sur la conception d'actions qui seront déployées ensuite et du SSPO (CHF 0,3 million), partiellement compensé par un dépassement de (CHF 1,2 million) au SPAJ.

Les **charges d'amortissements (gr. 33)** sont inférieures au budget de CHF 0,3 million, s'expliquant principalement par l'adaptation des dates de mise en œuvre de certains projets d'investissements au SBAT (CHF 0,2 million) et à l'OORG (CHF 0,1 million).

Charges de transfert (gr. 36), dont l'écart favorable de CHF 4,5 millions, s'explique principalement par CHF 5,8 millions au SCSP et CHF 0,7 million au SSJS (APS), partiellement compensé par CHF 1,2 million au FSTAE et CHF 0,8 million au SPAJ.

Les **Taxes (gr. 42)** sont inférieures au budget de CHF 1,3 million. Les recettes en lien avec la participation financière parentale liée aux placements des enfants ont été surestimées de CHF 2,2 millions (SPAJ), partiellement compensées au SBAT (CHF 0,8 million), notamment par des remboursements d'assurances non budgétés.

L'écart défavorable de CHF 1,2 million dans les **revenus divers (gr. 43)** est essentiellement lié au SBAT (CHF 1,3 million) et à l'OORG (CHF 0,3 million), légèrement compensé par des dissolutions de provisions au SCSP.

Dans les **revenus de transfert (gr. 46)**, l'écart de CHF 0,6 million s'explique principalement par une part employeurs au fonds STAE inférieure au budget.

Les écarts dans le résultat financier sont en lien avec les revenus et charges financières générés par la gestion des loyers au SBAT.

Effectifs

Les effectifs du DSJS étaient de 267,9 EPT au 31.12.2025, inférieurs de 13,5 EPT par rapport au budget 2025 :

SSJS : (-0,9 EPT)

- (-0,2 EPT) Vacant au 31.12.2025 suite à une baisse de taux d'activité et a été transféré au DECS en 2026.
- (-0,7 EPT) Poste vacant, utilisé pour compenser des engagements anticipés dans d'autres services.

OORG : (-3,1 EPT)

- (-2,3 EPT) postes devenus vacants suite à la réorganisation de l'office. Ces derniers seront transférés dans d'autres services.
- (-0,8 EPT) vacant à la suite de la réorganisation de l'office et non encore-repourvu au 31.12. Un chef de projet a été recruté début 2026.

SCSP : (-2,5 EPT)

- (-2 EPT) Recrutements dans le domaine du maintien à domicile et EMS prévus lors du 1^{er} trimestre 2026.
- (-0,3 EPT) Déploiement de la stratégie cybersanté cantonale courant 2025, montée en puissance progressive.
- (-0,2 EPT) Diverses vacances de poste suite à des changements de taux d'activité.

SPAJ : (-1,1 EPT)

- (-1 EPT) poste d'intervenant-e en protection de l'enfant (IPE) vacant au 31.12.2025 et qui a été repourvu en janvier 2026.
- (-0,1 EPT) poste d'intervenant-e en milieu éducatif vacant au 31.12.2025 et qui a été repourvu en 2026.

SBAT : (-6,6 EPT)

- 5,5 EPT vacants dans le personnel d'exploitation en raison de la rotation du personnel (maladies, départs volontaires ou retraites) et des variations temporelles entre le budget et les engagements.
- 1 EPT vacant dans le personnel administratif suite à un départ fin 2025 qui sera remplacé en 2026.
- 0,1 EPT vacant dans le personnel administratif suite à une réduction temporaire de taux d'activité.

SSPO : (+0,3 EPT)

- Le 0,5 EPT prévu dans le cadre du contre-projet à l'initiative 1% pour le sport, voté le 4 décembre 2024 par le Grand Conseil, ne figurait pas dans le budget. L'écart réel en EPT est de (-0,2 EPT).

STAT : (+0,4 EPT)

- (0,3 EPT) intégration d'une personne en réinsertion AI.
- (0,1 EPT) ressource transférée par l'OORG afin de réaliser des prestations d'enquêtes et de sondages.

2.6.3. Secrétariat général DSJS (SSJS)

Missions principales

Le secrétariat général est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Il a notamment pour mission :

- le conseil et l'assistance du chef du département ;
- la gestion et l'administration du secrétariat du chef du département ;
- la coordination des activités internes au département ;
- la coordination interdépartementale ;
- les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- la communication et l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Le secrétariat général assume également, à son niveau, les compétences du département en matière de politique régionale.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2025 a marqué le début d'une nouvelle législature. Celle-ci n'a toutefois pas eu d'impact significatif sur l'organisation du département, déjà remaniée à la suite de l'élection complémentaire et de l'arrivée du conseiller d'Etat Frédéric Mairy en mars 2024.

Le secrétariat général a par ailleurs apporté son appui au Conseil d'Etat dans l'élaboration du programme de législature, notamment pour la mise en place d'un outil de suivi des objectifs et mesures du programme de législature, tant au niveau du Conseil d'Etat que du département et des services.

Dans le cadre de son l'activité courante, le secrétariat général du département de la santé, de la jeunesse et des sports (SSJS) assure le suivi de nombreux dossiers techniques et politiques, comme présenté dans le chapitre suivant. Il accompagne notamment les réformes dans les domaines de la santé, de la protection de l'adulte et de la jeunesse, des sports et des bâtiments. Il veille à en assurer une cohérence d'ensemble. Par ailleurs, la forte mobilisation autour de projets transversaux ou organisationnels, ainsi que l'importance croissante des enjeux de communication publique et des affaires intercantionales et fédérales, nécessitent du SSJS un travail de planification et de coordination.

Activités et réalisations

Dans ce contexte et conformément à ses missions, le SSJS a assuré de manière constante, en collaboration avec les services, un appui et une coordination pour le chef du département dans la conduite de nombreux dossiers.

En 2025, nous pouvons relever l'élaboration et le suivi des dossiers suivants :

- Poursuite de la mise en œuvre de l'optimisation et regroupement du logement de l'administration (Vitamine) ;
- Poursuite de la mise en œuvre du crédit-cadre quadriennal de CH 28,5 millions pour l'entretien du patrimoine immobilier et du crédit de CHF 44 millions relatif à la première étape du programme d'assainissement de ce même patrimoine ;
- Conduite de grands projets immobiliers notamment dans les domaines de la formation professionnelle et du secondaire II, des archives, de l'entretien des routes, du logement de l'administration et des autorités judiciaires ;
- Suivi de projets majeurs dans le domaine de la santé publique, notamment le rapport sur la politique de santé publique 2025-2030, le lancement des travaux pour son objectif relatif au réseau de soins intégrés, ainsi que le deuxième rapport sur la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers ;
- Dans le domaine de la protection de l'adulte et de la jeunesse, finalisation du rapport concernant la réforme du dispositif SPEJ et le suivi des injonctions du parlement relative à l'organisation du SPAJ ;
- Mise en œuvre avec le SSPO du contre-projet à l'initiative 1% pour le sport, notamment l'élaboration du dispositif de soutien aux infrastructures d'importance cantonales et régionales ;
- Création avec le STAT de la cellule Sciences des données & IA, pour inscrire le recours à l'IA par l'administration dans un cadre sécurisé, éthique et durable.

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du SSJS a également fourni, avec le concours des services, un appui au chef de département dans ses relations et travaux avec le parlement, ainsi qu'avec les commissions qui le composent. Le secrétariat général a, en outre, apporté un soutien important dans la préparation et l'accompagnement du chef de département lors des différentes séances de commissions et sous-commissions parlementaires, soit 28 séances au total sur l'année : commission de gestion et d'évaluation, commission des finances, commission santé, commission climat et énergie ainsi que plusieurs sous-commissions.

Le SSJS a assuré la coordination de la communication et des relations avec les médias pour le département. Il a par ailleurs poursuivi la coordination du travail consultatif au sein du département et assuré une représentation du département au sein de groupes de travail et comités de pilotage interdépartementaux permanents ou ad hoc.

En 2025, le SSJS a également soutenu l'activité du chef du DSJS dans le cadre des conférences intercantionales auxquelles il participe, soit la Conférence suisse des directeurs et des directrices cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	31'064	12'500	32'438	+19'938	+159.5%	+1'375	+4.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'850	2'500	4'800	+2'300	+92.0%	-1'050	-17.9%
43 Revenus divers	25'214	10'000	27'638	+17'638	+176.4%	+2'425	+9.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'223'162	2'193'749	1'411'244	-782'505	-35.7%	-1'811'918	-56.2%
30 Charges de personnel	885'383	1'052'920	979'632	-73'288	-7.0%	+94'249	+10.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	83'455	83'490	75'844	-7'646	-9.2%	-7'611	-9.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'060'977	910'040	217'964	-692'076	-76.0%	-1'843'013	-89.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	193'347	147'299	137'804	-9'495	-6.4%	-55'543	-28.7%
Résultat d'exploitation	-3'192'098	-2'181'249	-1'378'806	+802'443	+36.8%	+1'813'293	+56.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-3'192'098	-2'181'249	-1'378'806	+802'443	+36.8%	+1'813'293	+56.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'192'098	-2'181'249	-1'378'806	+802'443	+36.8%	+1'813'293	+56.8%

Commentaires

Le résultat d'exploitation du secrétariat général révèle un écart positif de CHF 802'000 entre le budget et les comptes 2025, principalement expliqué par les éléments suivants :

Le groupe 30 « **Charges de personnel** », dont l'écart total de (CHF 73'000) s'explique par la baisse du taux d'activité d'un collaborateur (0.2 EPT). À cela s'ajoute 0.7 EPT vacant utilisé prioritairement pour compenser des engagements anticipés au sein d'autres services.

Le groupe 36 « **Charges de transferts** », dont l'écart de (CHF 692'000) est lié aux APS dont le budget est centralisé au SSJS, alors que les dépenses effectives sont comptabilisées dans les services métiers.

Le groupe 42 « **Taxes** » enregistre l'émolument lié à la délivrance des laissez-passer pour cadavres pour leur transfert et inhumation à l'étranger. Cette recette est difficilement planifiable.

Le groupe 43 « **Revenus divers** », dont l'écart total de (CHF 18'000) provient du remboursement d'une part de la cotisation 2024 en faveur de la CLASS.

Le groupe 39 « **Imputations internes** », dont l'écart total de (CHF 9'000) provient essentiellement des prestations du service de la statistique supérieures au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	161'602	186'390	174'331
Coûts des services centraux	33'101	25'041	23'427
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	194'703	211'430	197'758

Commentaires

Cette prestation concerne la gestion administrative du secrétariat du chef de département. Les écarts dans le poste « Coûts salariaux et de structure » sont essentiellement liés à une masse salariale inférieure au budget.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	30'000	40'000	30'000
Coûts salariaux et de structure	557'849	657'846	615'286
Coûts des services centraux	114'769	88'379	82'682
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	702'617	786'225	727'968

Commentaires

Les écarts dans la prestation "stratégie et politique" (Conseil d'Etat, Grand Conseil, représentations externes, coordination interdépartementale, affaires extérieures, communication) sont essentiellement liés à une masse salariale inférieure au budget.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	219'878	252'174	235'860
Coûts des services centraux	44'987	33'879	31'695
Revenus	31'064	12'500	32'438
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	233'801	273'553	235'116

Commentaires

Finances et gestion en lien avec les prestations des services du DSJS (gestion financière, appui à la conduite, ressources humaines). Les produits concernent la gestion des "laisser-passer pour cadavres", la gestion de la comptabilité CLASS et le remboursement d'une part de la cotisation 2024 de la CLASS. Les écarts dans le poste « Coûts salariaux et de structure » sont essentiellement liés à une masse salariale inférieure au budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Arcjurassien	13'444	16'300	13'858
Conférences intercantionales	197'533	200'000	204'106
Coopération au développement	290'000	0	0
Transfert aux églises	1'560'000	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	2'060'977	216'300	217'964

Commentaires

Pas de commentaire spécifique.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	3'923'740	0	3'923'740	0	0	0
Total		0	0	0	3'923'740	0	3'923'740	0	0	0

Commentaires

Bien que le budget des APS soit centralisé au SSJS, les paiements effectifs se font au travers des services métiers.

Le budget 2025 est réparti en subventions à l'investissement (CHF 1'730'000), en prêts (CHF 1'500'000) et en subventions de fonctionnement (CHF 693'740).

En 2025, les services métiers ont versé CHF 261'000 de subventions de fonctionnement.

2.6.4. Office d'organisation (OORG)

Missions principales

L'OORG assure le pilotage du programme vitamine, visant le regroupement de 20 services de l'administration cantonale sur trois sites. Il soutient également le programme vitamine 2 pour les aspects liés à l'accueil et à la sécurité-sûreté. Il est par ailleurs susceptible d'être mandaté pour conduire d'autres projets transversaux. En tant que centre de compétences, il formalise les bonnes pratiques en gestion de projet, accompagne les services dans leur application et déploie des outils collaboratifs.

Évolution de l'environnement et des tâches

En mai, le Conseil d'État a recentré le rôle de l'OORG sur le pilotage de vitamine et la gestion de projet. Afin de renforcer les synergies, certaines activités ont été transférées vers d'autres services (SCI et risques au SFIN, enquêtes au STAT, accompagnement du changement et mobilité au SRHE). Cette réorganisation s'est traduite par une diminution de l'effectif. Une nouvelle direction est en place depuis juin 2025.

Activités et réalisations

La planification du programme vitamine sur le site des Docks et le soutien à vitamine 2 ont constitué l'essentiel de l'activité. En parallèle, l'OORG a posé les premières bases des bonnes pratiques en gestion de projet et sélectionné un outil en vue d'un pilote en 2026.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	279'633	361'250	108'161	-253'089	-70.1%	-171'472	-61.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	279'633	361'250	108'161	-253'089	-70.1%	-171'472	-61.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'579'452	1'772'737	1'223'636	-549'101	-31.0%	-355'815	-22.5%
30 Charges de personnel	943'085	1'045'552	637'205	-408'347	-39.1%	-305'880	-32.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	142'767	77'250	19'756	-57'494	-74.4%	-123'011	-86.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	416'528	544'756	461'081	-83'675	-15.4%	+44'553	+10.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	77'072	105'179	105'594	+415	+0.4%	+28'522	+37.0%
Résultat d'exploitation	-1'299'819	-1'411'487	-1'115'475	+296'012	+21.0%	+184'343	+14.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
Résultat de financement	0	0	0	0	--	+0	+100.0%
Résultat opérationnel	-1'299'819	-1'411'487	-1'115'475	+296'012	+21.0%	+184'344	+14.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'299'819	-1'411'487	-1'115'475	+296'012	+21.0%	+184'344	+14.2%

Commentaires

L'écart sur **charges salariales** (groupe 30) provient essentiellement de réduction temporaire des effectifs suite à la réorganisation de l'OORG.

L'écart sur les charges des **biens, services et autres charges d'exploitation** (groupe 31) correspond à des mandats externes inférieurs au budget.

Les **charges d'amortissements** (groupe 33) correspondent à la mise en service de plusieurs projets d'investissements, vitamine notamment.

Les variations des **revenus divers** (groupe 43) sont dues aux fluctuations (décalage planning) des heures valorisées sur le projet d'investissement vitamine.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion de projet (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	660'891	816'097	614'071
Coûts des services centraux	47'232	66'187	65'223
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	708'123	882'284	679'294

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies relevant du centre de compétences Gestion de projet ainsi que les salaires occasionnels. La baisse des coûts salariaux et de structure est due à la période de réorganisation et des ressources réduites.

Standard de gest. et sout. aux services (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	352'326	407'809	230'806
Coûts des services centraux	24'563	33'078	19'860
Revenus	0	500	600
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	376'889	440'387	250'067

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies sur les projets GestionNE, RisquesNE et PartenariatsNE, ainsi que les salaires occasionnels. La baisse des coûts salariaux et de structure est due au transfert de ces prestations en cours d'année vers d'autres services.

Mobilité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'587	0	0
Coûts salariaux et de structure	68'152	72'902	165'487
Coûts des services centraux	4'931	5'914	20'511
Revenus	-55	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	75'724	78'816	185'998

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les heures saisies en lien avec les prestations de mobilité (CFF, Mobility, JobAbo). L'augmentation des coûts salariaux et de structure est due à la ventilation des amortissements.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	123'809	0	123'809	0	0	0	0	0	0
*Vitamine	En cours	307'578	0	307'578	460'750	0	460'750	107'678	0	107'678
Total		431'387	0	431'387	460'750	0	460'750	107'678	0	107'678

Commentaires

Le programme NE 2.0, financé par un crédit d'engagement de CHF 5 millions, a pris fin en 2024.

Depuis 2020, l'office d'organisation pilote le programme vitamine, financé par un crédit d'investissement de CHF 38,95 millions. Les écarts s'expliquent principalement par un nombre d'heures inférieur au budget et des honoraires moindres. Les variations de planning en sont la raison principale.

2.6.5. Service de la santé publique (SCSP)

Missions principales

Le service de la santé publique (SCSP) répond aux missions principales suivantes :

- Promouvoir l'aménagement et le maintien de conditions de vie favorables à la santé en tant qu'état de bien-être et d'équilibre physique, psychique et social.
- Protéger la population et garantir la sécurité sanitaire par des mesures appropriées contre des risques ou des atteintes à la santé de tout ou partie de ses individus.
- Assurer un accès aux prestations de soins et d'accueil sans discrimination aux personnes atteintes dans leur intégralité physique ou psychique et veiller au respect de leurs droits.
- Veiller à une adéquation entre les ressources, les besoins et les offres de santé.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'environnement dans lequel évolue le SCSP est en constante et rapide évolution et se complexifie toujours plus, ce qui a un impact sur ses tâches. Dans ce contexte, le SCSP se doit de proposer aux autorités politiques des adaptations constantes du cadre législatif et stratégique cantonal. Ainsi, une nouvelle politique cantonale de santé publique (2025-2030), comportant cinq objectifs et 23 mesures, dont dix prioritaires, qui succédait à une première datant de 2015, a été élaborée, politique que le Conseil d'État a adoptée en mars 2025 et dont le Grand Conseil doit encore prendre acte.

Par ailleurs, après des réflexions et travaux préparatoires au niveau du département et du service en charge de la santé publique, le Conseil d'État a annoncé, début novembre, le lancement d'une vaste réflexion sur la création d'un réseau cantonal de soins intégrés qui doit permettre au système de santé neuchâteloise de s'adapter face à des pressions croissantes de tous ordres. Il s'agit de revoir un système considéré aujourd'hui comme trop cloisonné et de permettre l'émergence d'un vaste réseau privilégiant la coordination des soins et la proximité.

Il incombe également au SCSP d'anticiper et de veiller à la mise en œuvre sur le plan cantonal de projets législatifs et stratégiques en cours de discussion ou décidés à l'échelon fédéral et à celui intercantonal. Sur le plan fédéral, on pense en particulier à la mise en œuvre de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) relative au financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires adoptée en votation populaire fin 2024 (EFAS), aux projets de lois fédérales relatifs à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers adoptés par le Conseil fédéral au mois de mai 2025, au projet de révision de la loi sur les épidémies (LEp) visant à mieux protéger la population contre les épidémies, pandémies et autres menaces de maladies transmissibles, adopté par le Conseil fédéral au mois d'août 2024, ainsi qu'au nouveau plan national pandémie visant à tenir compte des leçons tirées de la COVID-19 adopté par le Conseil fédéral au mois d'août 2025. Sur le plan intercantonal, il s'agit notamment du projet REFORMER qui est une initiative intercantonale portée par six cantons romands, dont la mission est de mieux organiser la formation post-graduée des médecins en Suisse romande, mais aussi du projet de renforcement de la collaboration et coordination entre les cantons dans le domaine de la planification hospitalière mené par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Compte tenu de ce contexte, le fonctionnement du SCSP s'oriente toujours plus vers la gestion de projets complexes. Cela dit, il se doit de continuer d'assumer les nombreuses tâches régaliennes qui lui sont imparties par la législation cantonale de santé, en lien notamment avec la protection de la santé de la population et le financement du système de santé, qu'il s'agisse du contrôle des prestataires de soins (par le biais des procédures d'octroi/renouvellement des autorisations de pratiquer et d'exploiter) et de leur surveillance (par le biais de visites d'inspection, d'indicateurs), du contrôle du subventionnement des institutions de santé (notamment dans le cadre du suivi des contrats de prestations), de la surveillance et à la lutte contre certaines maladies transmissibles à l'humain, ainsi que du contrôle de l'accès aux médicaments psychotropes et stimulants ou encore du traitement de demandes d'autorisation de mise en service et de renouvellement d'équipements médico-techniques lourds.

Sur le plan organisationnel, l'année 2025 a notamment été marquée par une réforme de l'organisation de l'Office du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH) pour mieux faire face aux enjeux du vieillissement de la population, réforme qui s'est traduite par la suppression de trois postes et la création de nouveaux répondant à de nouveaux cahiers des charges, qui seront pourvus début 2026.

Activités et réalisations

Rapports du Conseil d'État au Grand Conseil

Le Grand Conseil a adopté en 2025 les rapports et projets de lois suivants qui lui ont été remis par le Conseil d'État et qui ont été élaborés par le SCSP, en collaboration étroite avec le service juridique de l'État de Neuchâtel (SJEN).

- Le 2 septembre 2025, rapport concernant la deuxième étape de la planification hospitalière neuchâteloise (conditions-cadres) et à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (planification hospitalière), adopté par le Conseil d'État le 18 décembre 2024 (24.053).

- Le 30 septembre 2025, rapport à l'appui de la modification de la loi de santé portant des allègements administratifs en matière de levée de secret professionnel et de contrôle des médecins en formation, adopté par le Conseil d'État le 18 décembre 2024 (24.054) ; dans ce cadre, adoption d'un amendement à la loi de santé conduisant à la suppression de la limite d'âge absolue à 80 ans pour l'exercice d'une profession de la santé dans le canton, suite à une jurisprudence du Conseil fédéral sur le sujet dans une cause neuchâteloise.

Le Conseil d'État a aussi soumis les deux rapports d'information suivants élaborés en grande partie par le SCSP sur lesquels le Grand Conseil est appelé à se prononcer :

- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la politique de santé publique cantonale 2025-2030, du 5 mars 2025 (25.011) qui fixe les priorités et établit les lignes directrices pour les années à venir dans ce domaine par cinq objectifs stratégiques déclinés en 23 mesures, dont 10 définies comme prioritaires ; il y dresse également un bilan de la politique sanitaire 2015-2022 et propose le classement de trois postulats et le traitement de deux recommandations.
- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, du 14 mai 2025 (25.027), qui fait suite à un premier rapport du 24 février 2024 à l'appui d'un projet de loi d'exécution de la loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers et d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de CHF 21'100'000 (24.012) adoptés en 2024 par le Grand Conseil. Ce nouveau rapport traite de trois volets : 1. Volet formation de l'offensive de formation (avec différentes mesures pour augmenter le nombre d'étudiant-e-s en soins infirmiers dans les filières ES (école supérieure) et HES (Haute école spécialisée), ainsi que d'assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC)) ; 2. Volet aides individuelle à la formation pour les étudiant-e-s en soins infirmiers en insertion, réinsertion, reconversion ; 3. Volet pratique avancée en soins infirmiers. Sa mise en œuvre doit occasionner un total de charges de CHF 39'703'160 et un total de recettes de CHF 4'229'988, pour un montant net de CHF 35'473'172.

Direction

Projets divers

- Finalisation du projet de rapport de politique de santé publique cantonale 2025-2030, accompagnement des travaux parlementaires y relatifs et mise en œuvre du plan d'action. Le rapport du Conseil d'État étant un rapport d'information, le déploiement de ses mesures et actions a pu débuter parallèlement aux travaux parlementaires (cf. notamment le tableau détaillé de l'annexe au rapport 25.011).
- Mise en œuvre du centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV) et présidence temporaire par le SCSP du groupe d'accompagnement regroupant RHNe et les financeurs (autorités judiciaires, police neuchâteloise, office de la politique familiale et de l'égalité et SCSP).
- Travaux préparatoires en vue de la création d'un réseau cantonal de soins intégrés pour plus de coordination et de proximité.
- Sous le lead du département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC), consolidation des travaux menés sur l'accueil sécurisé de personnes en difficulté psychosociale dans le Canton de Neuchâtel.
- Suivi de la mise en œuvre des audits de gestion mandatés par le Grand Conseil de RHNe, du CNP et de Nomad.

Affaires du Grand Conseil

- Traitement de onze objets politiques (lois, recommandations, motions, postulats) non compris les rapports sur le budget et les comptes et appui au traitement de huit objets portés par d'autres départements.
- Préparation de réponses pour plus d'une vingtaine de questions et interpellations, non compris les questions posées dans le cadre des sessions des comptes et du budget.

Affaires extérieures

- Préparation de projets de prise de position pour le Conseil d'État dans le cadre des consultations fédérales suivantes : modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (Objectifs en matière de coûts et de qualité) ; contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » ; modification des ordonnances relatives à la loi sur la transplantation ; loi fédérale sur les mesures de lutte contre les maladies rares.
- Nomination du chef du SCSP à la présidence du comité directeur de la nouvelle association intercantonale Réorganisation de la formation médicale post graduée en Suisse romande (RÉFORMER).

Santé numérique

- Poursuite des travaux en lien avec le dossier électronique du patient (DEP) ; ouverture à fin 2025 de près de 11'000 DEP. Réflexions menées quant à l'avenir de la communauté de référence neuchâteloise pour la mise en œuvre du DEP (poursuite de la voie cantonale ou intégration à une autre communauté plus large, notamment régionale).
- Lancement de la stratégie cantonale en santé numérique qui fait de l'innovation technologique un vecteur de progrès au service de la santé de la population ; à travers six axes déclinés en dix-neuf objectifs, elle vise notamment à mettre en place des outils qui faciliteront l'accès à l'information et renforceront l'orientation de la population dans le système de santé.
- Organisation, avec le service cantonal de l'économie, de la première édition d'InnoSanté, un événement inédit réunissant pouvoirs publics, corps médical, entreprises et patient-e-s autour des défis de l'innovation dans le secteur de la santé.

Domaine médecin cantonal

Prévention et surveillance des maladies transmissibles

- Surveillance épidémiologique : traitement par l'équipe spécialisée de 4'172 déclarations de maladies transmissibles, déclarations de laboratoire et déclarations cliniques, ainsi que de 28 flambées (une en crèche, 27 en établissement médico-social (EMS)). Un nombre inhabituel de 21 cas de diphtéries ont été diagnostiqués au Centre fédéral pour requérants d'asile avec tâches procédurales (CFA) de Boudry, ce qui a généré un important travail d'accompagnement d'adaptation du dispositif de dépistage, d'isolement, de traitement des données en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

- Hygiène, prévention et contrôle des infections (HPCI) dans le milieu des soins : formation de 25 répondant-e-s HPCI en EMS en deux sessions, formation de base HPCI d'une centaine de soignant-e-s travaillant dans les EMS et les organisations de soins à domicile (OSAD). Organisation de la première « Journée HPCI des EMS neuchâtelois ».
- Organisation d'une table ronde-conférence « Antibiorésistance », avec la participation de plus 70 médecins, vétérinaires, pharmacien-ne-s et dentistes.

Surveillance des institutions de soins et des professionnel-le-s de la santé

- Réalisation par l'équipe chargée de la surveillance des institutions de soins de 22 visites d'inspections dans des EMS, des appartements avec encadrement et des OSAD.
- Réception de 103 plaintes ou signalements, dont 59 concernaient des institutions de soins et 44 des médecins et autres professionnel-le-s de la santé ; 71 plaintes ont été traitées sans ouverture de procédure administrative ou disciplinaire ; 20 décisions administratives et/ou disciplinaires ont été prononcées, dont huit classements, sept avertissements, cinq décisions de retrait d'autorisation de pratiquer. Au 31 décembre 2025, 33 plaintes ou signalements sont encore en cours d'investigations.

Contrôle du respect du droit des patient-e-s

- Réalisation de quatre visites en milieu psychiatrique hospitalier par la commission de contrôle psychiatrique, présidée par le médecin cantonal.
- Préavis par le médecin cantonal sur 100 demandes de levée du secret professionnel, à l'attention du chef du département en charge de la santé et prise de 13 décisions depuis qu'un changement de la loi de santé entrée en vigueur fin octobre 2025 lui a attribué la compétence de se prononcer sur ces demandes.

Garantie de paiement pour les hospitalisations hors canton

- Traitement de 5'500 demandes de garantie de paiement par le médecin cantonal et son adjointe.

Domaine pharmacienne cantonale

- Activités de surveillance dans le domaine des produits thérapeutiques :
 - 15 inspections de pharmacies publiques, 10 de pharmacies d'institutions et 3 de drogueries ; 13 inspections dans le cadre de la campagne Swissmedic2025 pour la surveillance de l'utilisation des dispositifs médicaux destinés au comblement des rides par injection (« fillers ») ;
 - 3 inspections de laboratoires de fabrication et 2 de laboratoires d'analyses ;
 - 5 inspections dans le domaine des dispositifs médicaux ;
 - 8 inspections de cabinet dentaire et 1 de cabinet médical ;
 - Traitement des demandes d'autorisation de pratiquer de pharmacien-ne-s, d'exploiter de pharmacies, ainsi que de laboratoires d'analyses ;
 - Délivrance de 85 autorisations de pratiquer à des pharmacien-ne-s et des droguistes, ainsi que de 49 autorisations d'exploiter des pharmacies, des drogueries, des banques de sang et des laboratoires d'analyses.
- Procédures administratives et disciplinaires : ouverture de 15 procédures à l'encontre de professionnel-le-s de santé et de 2 procédures à l'encontre d'un établissement de santé.

Domaine promotion de la santé et prévention

- Développement des activités et poursuite de la mise en œuvre des objectifs et projets liés à la Stratégie cantonale de promotion de la santé dans de nombreux domaines (alimentation, promotion de l'activité physique, santé mentale, santé scolaire, lutte contre les addictions, etc.) ;
- Focale importante portée à la santé mentale des jeunes, la promotion de la santé dans les communes et le développement d'activités de promotion de la santé concernant les adultes ;
- Organisation du premier Mois de la santé mentale, avec une série d'actions en la matière dans tout le canton ;
- Première édition de la manifestation Équilibre en marche pour les seniors.

Domaine prestataires ambulatoires

- Traitement des demandes d'autorisation de pratiquer et d'admission à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) :
 - Délivrance de 270 autorisations de pratiquer sous propre responsabilité professionnelle à des professionnel-le-s de santé (sous réserve pharmacien-ne-s et droguistes) ;
 - Délivrance de 348 autorisations de pratiquer sous surveillance (médecins et chiropraticien-ne-s assistant-e-s) ;
 - Délivrance de 150 autorisations de facturer à charge de l'AOS ;
 - Délivrance de 44 autorisations de renouvellement pour des professionnel-le-s de la santé de 70 ans ou plus.
- Poursuite des démarches visant à favoriser l'installation de médecins de famille dans le canton, en collaboration avec le délégué à la domiciliation, la société neuchâteloise de médecine (SNM) et l'association médecins de famille et de l'enfance Neuchâtel (MFNe) (démarches auprès des communes et soutien à projets, projets d'aide à l'installation) ;
- Recensement du nombre de médecins admis à pratiquer à la charge de l'AOS et adaptation du droit cantonal aux nouvelles exigences fédérales en matière de fixation du nombre maximal de médecins admis à pratiquer à la charge de l'AOS dans le canton.

Domaine préhospitalier et hospitalier

- Dans le domaine préhospitalier :
 - Conclusion d'une nouvelle convention pour une collaboration intercantonale en matière de centrales d'appels sanitaires entre l'État de Vaud et l'État de Neuchâtel ;
 - Organisation d'une campagne de promotion des First Responders.

- Adoption par le Conseil d'état d'un rapport relatif à l'actualisation des besoins en soins stationnaires (soins aigus somatiques) ;
- Adoption par le Grand Conseil d'un rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de modification de la loi de santé portant sur les conditions-cadres pour la future planification hospitalière et travaux de mise en œuvre de la planification hospitalière en tant que telle ;
- Poursuite des travaux de reconnaissance des prestations d'intérêt général du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et le centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ;
- Suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques du CNP ;
- Traitement de 17 demandes d'approbation de conventions tarifaires, de prolongation de convention tarifaire et de fixation (provisoire) de tarif à charge de l'AOS ;
- Traitement de 3 demandes de renouvellement d'autorisations d'exploiter.

Domaine accompagnement et soutien à domicile/hébergement médico-social

- Examen des plans quinquennaux des EMS du canton et élaboration de préavis y relatifs ;
- Accompagnement dans le développement et l'entretien du parc des EMS ;
- Renouvellement de 48 autorisations d'exploiter pour tous les EMS du canton ;
- Délivrance d'autorisations d'exploiter pour 3 nouvelles OSAD ou modification ou prolongation des autorisations existantes ;
- Labellisation et délivrance de reconnaissances pour de nouveaux appartements avec encadrement ;
- Démarches en vue de réduire le nombre de lits C (attente de placement) au sein du RHNe, respectivement développement de solutions alternatives notamment dans le réseau médico-social ;
- Élaboration d'une proposition de stratégie et d'un projet de règlement pour la mise en œuvre de la loi sur l'accompagnement et le soutien à domicile (LASDom), tous deux adoptés par le Conseil d'État ;
- Démarches et projets visant à mieux faire connaître le rôle des proches aidant-e-s et les soutenir ;
- Élaboration par le SCSP et adoption par le Conseil d'État, respectivement, le département, d'une série de projets de modifications de règlements, d'arrêtés respectivement de directives portant sur le financement, les infrastructures des EMS ainsi que la liste des EMS admis à pratiquer à charge de l'AOS, sur les modalités de l'entretien d'orientation dans le réseau de santé ainsi que les conditions particulières auxquelles les OSAD sont soumises pour être autorisées à exploiter.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)

- Poursuite des actions en matière de prévention, d'accompagnement et de gestion de situations de crise dans les établissements scolaires. Réponses à environ 50 demandes en lien chacun de ces domaines d'activités Prévention pour un climat scolaire positif et équilibré : accompagnement du développement de projets d'établissements favorisant le « vivre ensemble », la communication et la qualité de vie au travail., formation continue dans les domaines du vivre ensemble, programme cantonal de prévention contre le harcèlement ;
- Accompagnement autour de la qualité de vie et/ou en cas d'épuisement professionnel : lutte contre l'épuisement professionnel, gestion de classe et climat scolaire, accompagnements individuels et collectifs ;
- Gestion de situation de crise : constitution et formation des cellules de crise et des cellules AMOK, accompagnements des équipes en cas de situation de crise avérée. Constat d'une nette augmentation des demandes d'accompagnement pour les situations de crise ainsi que d'une complexification des demandes ;
- Extension du projet AMOK menace extraordinaire, destinée à la gestion d'intrusions armées dans les établissements scolaires, au parascolaire et au tertiaire.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'018'516	2'281'000	2'795'811	+514'811	+22.6%	-222'705	-7.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	642'642	668'000	728'458	+60'458	+9.1%	+85'816	+13.4%
43 Revenus divers	902'896	1'000	334'972	+333'972	+33'397.2%	-567'924	-62.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'272'979	1'219'000	1'304'981	+85'981	+7.1%	+32'002	+2.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	200'000	393'000	427'400	+34'400	+8.8%	+227'400	+113.7%
Charges d'exploitation	407'606'313	434'530'111	426'612'093	-7'918'018	-1.8%	+19'005'781	+4.7%
30 Charges de personnel	6'334'516	7'705'082	7'021'360	-683'722	-8.9%	+686'844	+10.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'239'523	2'936'850	1'418'259	-1'518'591	-51.7%	+178'737	+14.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	331'674	275'030	247'171	-27'859	-10.1%	-84'503	-25.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	398'755'516	422'773'000	416'995'486	-5'777'514	-1.4%	+18'239'970	+4.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	945'083	840'149	929'816	+89'667	+10.7%	-15'267	-1.6%
Résultat d'exploitation	-404'587'796	-432'249'111	-423'816'282	+8'432'829	+2.0%	-19'228'486	-4.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	10	0	5	+5	--	-5	-50.0%
Résultat de financement	-10	0	-5	-5	--	+5	+50.0%
Résultat opérationnel	-404'587'806	-432'249'111	-423'816'287	+8'432'824	+2.0%	-19'228'481	-4.8%
48 Revenus extraordinaires	683'162	0	0	0	--	-683'162	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	683'162	0	0	0	--	-683'162	-100.0%
Résultat total	-403'904'645	-432'249'111	-423'816'287	+8'432'824	+2.0%	-19'911'643	-4.9%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont supérieurs au budget pour CHF 500'000 environ, essentiellement grâce à la dissolution de provisions.

Les effectifs du service ont été renforcés durant l'année pour répondre à l'environnement évolutif du domaine de la santé. Des vacances de postes (échelonnement des recrutements pour les nouveaux postes et délais de recrutements pour les remplacements) expliquent l'écart avec le budget. À noter que l'écart statistique RH de CHF 236'000 prévu pour le SCSP a été budgété centralement au SFIN.

Les dépenses dans le domaine des biens, services et autres charges d'exploitation sont maîtrisées et dans la continuité des années précédentes (CHF -1.5 million). Certains projets en lien avec la politique de santé n'ont pas débuté en 2025 et dans le domaine de la promotion de la santé, la priorité a été donnée à la conception d'action qui seront déployées ensuite.

Les charges de transfert sont inférieures au budget de près de CHF 5.8 millions. La participation cantonale aux prestations hospitalières est CHF 2 millions en deçà du budget tout comme les prestations d'intérêt général (CHF 9 millions). Dans ce domaine, l'inflation dans le domaine des EMS a été budgétée dans ces rubriques mais comptabilisée dans le domaine EMS (CHF 4 millions) et un mécanisme de rétrocession a été activé pour d'autres acteurs pour CHF 3.3 millions, le solde résultant de montants non-activés.

Les dépenses ont augmenté dans le secteur des EMS (CHF +5.3 millions pour le renchérissement et le soutien aux frais initiaux des nouvelles construction). La participation cantonale aux soins à domicile est également en augmentation (CHF +2.3 millions). Les autres variations de cette rubrique sont détaillées dans le chapitre "Charges et revenus de transfert".

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Programmes de santé publique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	640'561	1'401'000	619'074
Coûts salariaux et de structure	1'192'726	4'849'363	1'469'265
Coûts des services centraux	158'153	488'209	166'920
Revenus	341'366	351'000	406'410
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'650'073	6'387'572	1'848'849

Commentaires

Ce groupe concerne le développement de la stratégie cantonale pour la promotion de la santé et la prévention des maladies. Ces prestations sont cofinancées par la Confédération.

Les activités dans le domaine de la prévention et promotion de la santé sont renforcés chaque année et sont déployés dans le temps. Les charges directes n'en rendent pas compte, dans la mesure où la qualité et la portée des actions ne sont pas systématiquement corrélées à leur coût.

Pour rappel, la ventilation des coûts salariaux et de structure a évolué et a été quasi entièrement centralisée ici au Budget 2025, par erreur, expliquant l'écart important. Cette ventilation a des effets sur les prestations suivantes, sans être mentionnée dans les commentaires.

Autorisation, renouvel. et refus d'auto. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'510	0	5'265
Coûts salariaux et de structure	1'030'687	152'546	976'783
Coûts des services centraux	139'467	15'357	110'522
Revenus	221'067	240'000	266'583
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	950'597	-72'097	825'986

Commentaires

Le service a la charge de délivrer des autorisations de pratiquer pour les professionnels de santé ou d'exploiter pour les institutions ainsi que de les renouveler ou de les refuser. L'activité est en augmentation dans ce domaine depuis plusieurs années, en résulte une augmentation des revenus.

Surveillance (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	186'882	140'000	79'750
Coûts salariaux et de structure	2'085'674	393'239	2'161'565
Coûts des services centraux	281'138	39'589	245'395
Revenus	413'975	423'000	448'030
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'139'720	149'828	2'038'680

Commentaires

Dans le domaine de la surveillance, les coûts du service proviennent de l'organisation de formations pour la prévention et le contrôle des infections, ainsi que de l'inspection des cabinets dentaires par délégation. Certains coûts (mandats) ont été budgétés de manière globale, sur un centre de coûts et dépensés de manière spécifique et donc affectés à une prestation. Les revenus correspondent aux remboursements de la part cantonale aux hospitalisations qui a été payée par erreur.

Planification (LAMal) (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	15'264	0	6'000
Coûts salariaux et de structure	90'626	0	180'948
Coûts des services centraux	12'133	0	20'526
Revenus	500	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	117'523	0	207'474

Commentaires

L'État a un rôle de planificateur dans le domaine hospitalier et médico-social. En 2025, les travaux se sont poursuivis pour la planification hospitalière ainsi que dans le secteur des EMS.

Contrat et financement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	46'000	10'000	39'811
Coûts salariaux et de structure	483'538	30'388	536'444
Coûts des services centraux	67'270	3'060	61'431
Revenus	2'000	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	594'808	43'448	637'686

Commentaires

Dans le cadre du suivi des contrats et le financement des institutions de santé, le service mobilise essentiellement des ressources humaines. Les charges directes sont des mandats dans le domaine des urgences et des aides individuelles pour les résidents en EMS.

Tarification (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	22'378	0	27'698
Coûts des services centraux	2'936	0	3'067
Revenus	1'500	0	13'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	23'814	0	17'766

Commentaires

Le service est chargé de vérifier l'équité, l'économicité et la conformité à la loi des conventions tarifaires entre les assureurs-maladie et les prestataires de soins. Ces prestations sont facturées aux partenaires.

Pilotage Système Santé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	132'088	539'000	346'867
Coûts salariaux et de structure	1'284'040	2'176'514	1'497'422
Coûts des services centraux	174'117	219'121	170'901
Revenus	106'955	4'000	-42'886
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'483'290	2'930'634	2'058'076

Commentaires

Le SCSP pilote de nombreux projets dans le domaine sanitaire, notamment dans la mise en œuvre de la planification médico-sociale et du dossier électronique du patient. Il s'appuie notamment sur des commissions techniques et mandate des spécialistes des domaines concernés.

Médias (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	985	0	71
Coûts des services centraux	136	0	9
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'121	0	80

Commentaires

Le service est amené à communiquer auprès de la population, les charges sont en réalité affectées directement aux sujets sur lesquels le service communique.

CAPPEs (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	19'195	45'000	58'011
Coûts salariaux et de structure	688'533	794'913	687'155
Coûts des services centraux	95'586	74'813	82'712
Revenus	3'090	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	800'224	914'726	827'878

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés à la gestion courante des activités du CAPPEs.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Actions prévention	42'332	50'000	31'853
Cybersanté	-83'162	600'000	600'000
EMS - autres subventions	11'400	10'000	3'432'010
EMS - part aux soins	52'327'252	48'570'000	53'064'001
EMS - subventions à l'activité	22'356'478	25'900'000	23'272'293
Formation santé	393'831	550'000	15'129
Maintien à domicile - part aux soins	22'358'270	20'180'000	22'570'165
Maintien à domicile - subventions	2'437'587	4'395'000	2'934'716
Prestation hosp.	178'652'432	187'760'000	185'773'629
Prestations d'intérêt général	110'828'055	125'675'000	116'581'933
Prévention et promotion santé	2'626'686	3'182'000	2'846'158
Soins palliatifs	540'000	540'000	540'000
Urgences	3'655'192	3'798'000	3'692'166
Total charges (+) / revenus (-) nets	396'146'355	421'210'000	415'354'053

Commentaires

Dans le domaine de la cybersanté, la subvention pour le développement du dossier électronique du patient est stable, une correction comptable rendait le résultat 2024 bénéficiaire. Pour les EMS, des subventions ont été versées pour le lancement des travaux de nouveaux EMS, la part aux soins est supérieure au budget de CHF + 4.5 millions, la compensation de l'inflation est budgétée dans la rubrique PIG. La formation des médecins en cabinet privé est globalement stable et appelée à se développer à l'avenir. Les prestations de soins à domicile continuent de se développer. La participation aux prestations hospitalières est inférieure de CHF 2.5 millions au budget mais en augmentation en comparaison aux comptes 2024. Les enveloppes PIG ont globalement été respectées. Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, le développement des prestations se poursuit. Les charges dans le domaine des urgences sont maîtrisées et conformes au budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-880	0	-240
Total charges (+) / revenus (-) nets	-880	0	-240

Commentaires

Ce groupe de prestations n'inclut pas de coûts ou produits directement imputables.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Coronavirus	Clôturé	-491	1'295	-1'786	0	0	0	0	0	0
Mise en œuvre initiative soins inf.24-32	Clôturé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
*PI-études invest. futurs	En cours	-137	0	-137	0	0	0	0	0	0
*PI-Réformes	En cours	-6'288	0	-6'288	685'000	0	685'000	0	0	0
Total		-6'916	1'295	-8'211	685'000	0	685'000	0	0	0

Commentaires

Aucun projet n'a été activé ou utilisé en 2025.

2.6.6. Service protection de l'adulte et jeunesse (SPAJ)

Missions principales

Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) a pour missions de soutenir l'enfance, la jeunesse, l'adulte et la parentalité, de promouvoir la prévention et de garantir le bien-être des enfants à travers des dispositifs adaptés de protection, d'accompagnement et d'accueil.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les évolutions de l'environnement ayant influencé l'activité du service en 2025 sont multiples et concernent plusieurs dimensions de la protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes.

À la suite du rapport 24.603 de la commission de gestion et d'évaluation (COGES) sur le fonctionnement du SPAJ adopté en mars 2024, deux injonctions ont été formulées : l'une portant sur la structure fonctionnelle du service, l'autre sur ses outils de pilotage. Ces injonctions ont conduit à une réorganisation importante du service. Dans ce cadre, deux rapports ont été finalisés à l'attention du Grand Conseil :

- le rapport 25.024, Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse aux injonctions relatives à l'organisation du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) ;
- le rapport 25.025, Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse au postulat 22.138 « Réforme SPEJ – Nouvelles interrogations ».

Parallèlement, le dispositif de protection de l'enfance demeure soumis à de fortes pressions. Plusieurs facteurs concourent à cette mise sous tension : évolutions sociétales, effets différés de la crise liée à la COVID-19, enjeux migratoires, précarisation croissante des familles. Par ailleurs, une réflexion est prévue afin d'optimiser la coordination avec les acteurs intervenant en amont du dispositif. Ces éléments ont pour conséquence directe une surcharge de travail significative pour les professionnel-le-s de l'OPE.

Un autre enjeu majeur concerne l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans et la transition entre les dispositifs de protection des mineur-e-s et celui de protection des adultes. Cette population, située à la frontière entre adolescence et âge adulte, présente des besoins spécifiques, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle ainsi que sur le plan socio-administratif, qui nécessitent des réponses adaptées et mieux articulées.

S'agissant du secteur des adultes, le manque de structures d'hébergement et d'encadrement spécifiquement adaptées constitue un problème structurel. L'offre existante est insuffisante et souvent inappropriée, ce qui complique tant l'inclusion sociale des personnes concernées que le travail des curateurs-trices professionnel-le-s (CP). À cela s'ajoute une augmentation constante du nombre de dossiers confiés à des curateurs-trices privé-e-s. Une réflexion a été initiée quant à un renforcement de l'OPA visant à suivre à l'interne un nombre plus élevé de dossiers.

Enfin, une part significative de l'activité du service a été consacrée à la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'accueil des enfants, entrée en vigueur le 1^{er} août 2025, dont les implications organisationnelles et opérationnelles se sont traduites par des ajustements importants au sein du dispositif.

Activités et réalisations

Durant l'année écoulée, la direction du SPAJ a été fortement mobilisée par le traitement des demandes découlant du rapport 24.603. Accompagnées par un mandataire externe, les analyses menées et la réflexion approfondie sur l'organisation ont permis, dès le mois de janvier, de faire évoluer le fonctionnement du conseil de direction, en instaurant un mode d'organisation plus structuré et davantage orienté vers les enjeux de pilotage stratégique du service.

Dans ce contexte, deux colloques cantonaux ont été organisés au cours de l'année. Le premier, en mai, avait pour objectif d'informer les collaborateur-trice-s sur les propositions formulées par le Conseil d'État dans le rapport 25.025 relatives à l'organisation du service, ainsi que sur les mesures prises ou envisagées. Le second, en octobre, a permis de présenter les thématiques prioritaires du service à l'ensemble du personnel et de traiter, de manière participative, les propositions d'amélioration issues de l'enquête de satisfaction interne.

Par ailleurs, deux nouveaux secteurs transversaux, le secteur communication et le secteur des affaires juridiques, ont été mis en place au sein du service. L'engagement d'une spécialiste en communication et d'une spécialiste juridique a permis de renforcer rapidement la communication interne et externe du service ainsi que l'accompagnement du service et de ses collaborateur-trice-s face aux nombreuses problématiques juridiques rencontrées, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel.

Enfin, les nombreux projets stratégiques du service ont progressé à des rythmes différenciés, en fonction des ressources disponibles. Outre la préparation des deux rapports du Conseil d'État à l'attention du Grand Conseil (25.024 et 25.025), il convient de relever la formalisation de nombreux processus de travail, la préparation du service aux projets de relocalisation

(Vitamine 1 et 2), le déménagement provisoire de l'Unité d'accueil extrafamilial de jour (UAEJ), de l'Unité jeunesse et parentalité (UJEP), ainsi que des secteurs communication et affaires juridiques, du site du Faubourg du Lac 23–25 vers le bâtiment sis rue de Tivoli 5, de même que le passage à une téléphonie dématérialisée et l'installation de systèmes d'alarme dans l'ensemble des bâtiments du service.

Pour l'Office de protection de l'enfant (OPE), l'année 2025 a été marquée par une augmentation significative de la charge de travail, avec près de 400 mandats judiciaires supplémentaires. L'augmentation principale est constituée de curatelles d'appui éducatif et de curatelles de pouvoirs particuliers. Cette hausse aggrave encore la surcharge de travail déjà connue et renforce la nécessité de maintenir un haut niveau de coordination interne afin d'assurer la continuité et la qualité des suivis. Sur le plan des ressources humaines, l'année a été relativement stable, tout en étant marquée par l'engagement de deux responsables d'équipe à la suite du processus de réorganisation conduit au sein de l'antenne des montagnes neuchâteloises. En parallèle, le déploiement du poste de formateur en protection de l'enfant s'est poursuivi, avec la mise en place progressive du parcours de formation et le démarrage effectif de la formation des nouveaux-elles intervenant-e-s en protection de l'enfant. La seconde partie de l'année a également été consacrée à un travail de réorganisation de l'équipe du Littoral Est et du Val-de-Ruz, dont la scission en deux équipes est prévue pour 2026. Sur le plan des prestations, les demandes d'enquêtes sociales sont demeurées stables en 2025, tandis que l'augmentation des mandats s'est accompagnée d'un renforcement des prises en charge d'enfants présentant des profils complexes, nécessitant une collaboration étroite entre le champ socio-éducatif, la psychiatrie et le pédagogique. Enfin, l'office a poursuivi son travail de réseau avec ses partenaires, tout en assurant le démarrage et l'avancement des démarches liées au projet de développement du dispositif de consensus parental, notamment au travers de plusieurs séances du Comité de pilotage.

Les résultats de la deuxième enquête externe de satisfaction menée par l'Office de protection de l'adulte (OPA), dix ans après la première, ont été présentés en 2025 aux partenaires externes. Ces échanges ont permis d'identifier des axes d'amélioration et ont conduit à la planification, dès 2026, de rencontres régulières avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), dans le but de renforcer la qualité de la collaboration. Par ailleurs, en lien avec les difficultés persistantes en matière de prise en charge institutionnelle des personnes présentant des profils complexes, décrites en 2024, les échanges interinstitutionnels se sont poursuivis en 2025. À ce titre, le Service cantonal de la santé publique (SCSP) a présenté aux collaborateurs-trices de l'OPA l'état de situation du projet portant sur des lieux de vie sécurisés répondant aux besoins de personnes en difficultés psychosociales. Dans ce contexte, des séances de travail avec le Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) sont prévues en 2026 afin de poursuivre la réflexion commune sur les réponses institutionnelles à développer. Dans le cadre de la motion 20.207, une large consultation des acteurs concernés a été menée durant l'été 2025. Enfin, l'OPA a continué de faire face en 2025 à une forte sollicitation de la part des APEA. La demande en matière d'enquêtes sociales est demeurée particulièrement élevée pour l'antenne de La Chaux-de-Fonds, tandis que l'antenne de Neuchâtel a continué à enregistrer un volume important de mandats de curatelles.

L'Unité de l'accueil extrafamilial de jour (UAEJ) a mené à bien ses missions de surveillance et de conseil des lieux d'accueil et réalisé de nombreuses améliorations de ses outils de travail, de suivi, et de soutien aux structures d'accueil et aux parents d'accueil de jour. Suite à l'acceptation par le Grand Conseil, en décembre 2024, de la révision de la loi sur l'accueil des enfants, l'unité a œuvré, en partenariat avec le secteur finances, à une refonte globale du règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) ainsi que des directives qui y sont associées. 2025 a été la première année complète de mise en œuvre des contrôles de casiers judiciaires VOSTRA, pour l'ensemble du personnel des structures d'accueil, qui a conduit au contrôle de 5'000 personnes. L'unité a poursuivi le pilotage du projet Ma journée à l'école (MAÉ), concernant particulièrement le suivi de mise en œuvre du projet pilote de la Ville de Neuchâtel et à l'analyse de ses premiers résultats financiers, qui a conduit à la confirmation du soutien de l'Etat à ce projet d'envergure.

Outre les rencontres régulières avec les partenaires du dispositif de protection de l'enfant, l'Unité des prestations socio-éducatives (UPSE) a été fortement mobilisée par l'élaboration des contrats de prestations 2026–2027 avec les partenaires du domaine. Parallèlement, l'UPSE a poursuivi la formalisation de la description de ses processus métiers et, avec le soutien actif du secteur finances, a proposé une révision des règles d'indemnisation des familles d'accueil. Cette révision s'est traduite par une modification de l'arrêté concernant la participation financière journalière des parents aux frais de placement et le financement des familles d'accueil avec hébergement (RSN 400.100), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

L'Unité de la jeunesse, de l'enfance et de la parentalité (UJEP) a notamment lancé en 2025 le projet pilote FLORA, en collaboration avec la commune de La Chaux-de-Fonds, destiné à accompagner des enfants allophones ou peu habitués à la séparation d'avec leurs parents avant leurs premiers pas à l'école. Dans le cadre du soutien à la parentalité, l'UJEP a organisé quatre soirées thématiques consacrées à l'adolescence et au numérique, animées par Action Innocence. L'UJEP a aussi lancé une étude relative au travail social hors murs dans les différentes régions du canton. Elle a également mis en œuvre la première édition de « 100 voix », la session cantonale des jeunes, réunissant 100 jeunes le 28 octobre au Château de Neuchâtel. En collaboration avec le Service cantonal des sports, l'UJEP a lancé un appel à projets en faveur du sport féminin, permettant de soutenir cinq projets portés par des jeunes. L'année a également été marquée par la reprise du projet de Loi sur l'enfance et la jeunesse, destiné à doter le canton de Neuchâtel d'un cadre légal unifié et cohérent pour conduire une politique publique transversale en faveur des enfants et des jeunes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	13'640'736	14'864'836	12'802'823	-2'062'013	-13.9%	-837'913	-6.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	9'968'446	11'269'110	9'099'540	-2'169'570	-19.3%	-868'905	-8.7%
43 Revenus divers	29'899	0	27'625	+27'625	--	-2'275	-7.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	8'071	6'000	280	-5'720	-95.3%	-7'791	-96.5%
47 Subventions à redistribuer	3'594'645	3'550'000	3'675'378	+125'378	+3.5%	+80'733	+2.2%
49 Imputations internes	39'675	39'726	0	-39'726	-100.0%	-39'675	-100.0%
Charges d'exploitation	84'126'073	88'007'931	92'042'683	+4'034'751	+4.6%	+7'916'609	+9.4%
30 Charges de personnel	15'826'975	16'451'641	16'287'662	-163'978	-1.0%	+460'688	+2.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'502'262	1'690'709	2'906'542	+1'215'833	+71.9%	+404'280	+16.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	53'260	0	0	+0	--	-53'260	-100.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	45'684'506	48'055'000	48'877'986	+822'986	+1.7%	+3'193'480	+7.0%
37 Subventions redistribuées	3'594'645	3'550'000	3'675'378	+125'378	+3.5%	+80'733	+2.2%
39 Imputations internes	16'464'425	18'260'582	20'295'114	+2'034'533	+11.1%	+3'830'689	+23.3%
Résultat d'exploitation	-70'485'337	-73'143'095	-79'239'860	-6'096'764	-8.3%	-8'754'523	-12.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	5	+5	--	+5	--
Résultat de financement	0	0	-5	-5	--	-5	--
Résultat opérationnel	-70'485'337	-73'143'095	-79'239'865	-6'096'769	-8.3%	-8'754'528	-12.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-70'485'337	-73'143'095	-79'239'865	-6'096'769	-8.3%	-8'754'528	-12.4%

Commentaires

Les différences marquantes entre le budget 2025 et les comptes 2025 s'expliquent de la manière suivante :

- **Rubrique 30** : L'écart de CHF 164'000 est inférieur à l'écart statistique RH budgété centralement au SFIN (CHF 503'000). Ceci s'explique essentiellement par les charges liées aux salaires des curateurs privés qui ont été supérieures au budget ainsi que par le fait qu'aucun délai de carence n'est appliqué pour les IPE.
- **Rubrique 31** : augmentation significative du nombre de dossiers concernant des personnes concernées suivies par des curateurs et curatrices indépendant-e-s, dont les honoraires, fixés par les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont pris en charge par l'État.
- **Rubrique 36** : l'écart entre les subventions budgétées et les subventions effectivement versées est lié principalement à une augmentation des placements de jeunes Neuchâtelois-es hors canton qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit.
- **Rubrique 39** : l'augmentation principale porte sur la part cantonale versée au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (STAE). Celle-ci vise à équilibrer les comptes du fonds STAE, qui a dû notamment absorber un dépassement des subventions accordées en faveur des enfants à besoins spécifiques. Ce dépassement a par ailleurs fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit avec préavis de la COFI.
- **Rubrique 42** : l'écart entre le montant budgété et les recettes réelles est dû à une estimation trop optimiste du budget en lien avec la mise en application de l'arrêté sur la participation financière des parents d'enfants placés en institution d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protéger les mineurs (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	7'066	268'760	10'863
Coûts salariaux et de structure	7'221'330	8'146'558	7'976'012
Coûts des services centraux	565'126	597'044	604'508
Revenus	15'761	35'000	40'385
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'777'761	8'977'361	8'550'998

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés à la gestion et au suivi des mesures de protection des enfants.

Prise en charge adultes en diff. sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'042'901	1'200'000	2'401'715
Coûts salariaux et de structure	7'175'136	6'781'140	6'837'989
Coûts des services centraux	295'523	309'737	313'552
Revenus	1'656'277	1'715'000	1'702'452
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'857'283	6'575'877	7'850'804

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structures liés au suivi et à la gestion des curatelles d'adultes. Il tient également compte des honoraires des curateurs-trices indépendant-e-s, des salaires des curateurs-trices professionnel-l-es (CP) du SPAJ et des curateurs-trices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État. Les revenus concernent principalement les honoraires des CP (CHF 517'801) et les honoraires des curateurs-trices privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État (CHF 1'184'465 pour les dossiers des personnes concernées avec fortune).

L'augmentation des charges directes et des coûts salariaux et de structures concernent les honoraires versés aux curateurs-trices indépendant-e-s et privé-e-s considéré-e-s comme salarié-e-s de l'État décidés par les autorités judiciaires et pour lesquels le SPAJ n'a pas la maîtrise.

Promouvoir les activités jeunesse (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'794	257'500	72'441
Coûts salariaux et de structure	490'235	536'830	533'194
Coûts des services centraux	146'637	159'485	161'807
Revenus	1'579	0	1'548
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	638'086	953'815	765'894

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts directs et de structure du secteur de la déléguée à la jeunesse. L'écart observé au niveau des charges directes s'explique par le report de certains projets budgétés, dont les conditions de mise en œuvre n'ont pas pu être réunies en 2025.

Assurer l'accueil extra-familial de jour (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	271'373	0	270'510
Coûts salariaux et de structure	666'709	661'619	659'770
Coûts des services centraux	112'201	103'018	104'511
Revenus	341'479	339'110	328'882
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	708'804	425'527	705'909

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts liés au travail de surveillance et d'autorisation des structures d'accueil extrafamilial de jour mais aussi celui concernant les coûts directs concernant la plateforme informatique ETIC-AEF. L'écart constaté entre le budget et les comptes au niveau des coûts directs s'explique par un reclassement interne. En effet, les charges liées à la plateforme informatique ETIC-AEF avaient été budgétées dans le groupe de prestations « Protéger les mineurs », alors qu'elles sont rattachées au présent groupe. Les produits sont essentiellement issus du montant refacturé par le SPAJ aux structures d'accueil extrafamilial subventionnées pour le travail du service en lien avec la plateforme informatique ETIC-AEF.

Assurer les prestations socio-éducatives (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	181	0	0
Coûts salariaux et de structure	542'137	518'977	538'677
Coûts des services centraux	86'183	101'017	102'510
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	628'501	619'995	641'187

Commentaires

Ce groupe de prestations enregistre les coûts salariaux et de structure liés au travail de surveillance et d'autorisation des institutions d'éducation spécialisée et des familles d'accueil avec hébergement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Forfaits enfants et facturation parents	-7'123'553	-8'410'000	-6'205'485
Inst. dans canton mineurs	31'323'842	34'237'500	33'854'499
Inst. hors canton mineurs	3'500'759	1'724'000	4'305'700
Parts cant. fonds accueil extra-familial	14'988'246	16'721'520	18'734'216
Subvention div. inst. privées	10'150'766	11'317'500	10'013'416
Total charges (+) / revenus (-) nets	52'840'060	55'590'520	60'702'347

Commentaires

- La première ligne correspond aux recettes en lien avec la participation financière des parents dont les enfants sont placés en institutions d'éducation spécialisée ou en familles d'accueil conformément à l'arrêté RSN 400.100 entré en vigueur au 1^{er} juillet 2020 ; la différence est liée à une surestimation des recettes lors du processus budgétaire 2025 qui ne dépend pas directement du volume des prestations mais de la situation financière des parents.
- La deuxième ligne correspond aux montants alloués aux institutions d'éducation spécialisée (IES) dans le canton.
- La troisième ligne correspond aux placements d'enfants neuchâtelois hors canton dont le montant a continué d'augmenter de manière significative en 2025 et sur lesquels le service n'a que très peu d'emprise partant que les décisions relèvent de décisions judiciaires. Cette augmentation de charge a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit qui a pu être pour une partie compensée.
- La quatrième rubrique enregistre la part cantonale en faveur du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial destinée à en équilibrer les comptes. L'écart est notamment lié à la compensation d'un dépassement des subventions accordées en faveur des enfants à besoins spécifiques. Ce dépassement a par ailleurs fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit avec préavis de la COFI.

- La dernière ligne correspondant principalement aux subventions en faveur des services d'action éducative en milieu ouvert (SAEMO), aux indemnités des familles d'accueil avec hébergement et aux subventions en faveur d'organismes privés de jeunesse ; le montant a été moins important que prévu ; ceci est notamment lié au fait que le développement souhaité dans le secteur du travail social hors murs n'a pas pu être réalisé selon ce qui avait été prévu au budget, à différents projets en lien avec le secteur de la déléguée à la jeunesse qui sont reportés et finalement à des économies sur charges de la part des SAEMO sur les comptes 2024 dont les décomptes finaux ont été établis dans le courant de 2025.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2024	2025	2025
Autres revenus non incorporables	0	0	-250
Frais de rappel	-6'340	0	-4'760
Participation parents aux frais de plac.	21'648	0	0
Redistr. subv. OFJ	3'594'645	3'550'000	3'675'378
Subventions OFJ	-3'594'645	-3'550'000	-3'675'378
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'308	0	-5'010

Commentaires

Les deux dernières rubriques enregistrent la subvention fédérale pour les coûts d'exploitation versée par l'OFJ en faveur des institutions d'éducation spécialisée. Le service est ensuite chargé de reverser cette subvention aux institutions d'éducation spécialisée concernées.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	0	0	0	0	0	0	10'800	0	10'800
Total		0	0	0	0	0	0	10'800	0	10'800

Commentaires

Le tableau présente les éléments en lien avec le programme d'impulsion "Réformes" et le financement de formation du personnel des institutions impactées par la réforme du dispositif de soutien protection de l'enfance et de la jeunesse. Bien que le projet se soit achevé en 2023, le montant inscrit dans les comptes 2025 correspond au remboursement d'une formation suivie par une collaboratrice d'une institution concernée par la réforme, dont le cursus s'est terminé en 2025.

2.6.7. Service des bâtiments (SBAT)

Missions principales

Le service des bâtiments de l'État (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier de l'État. Il assure l'entretien des bâtiments, la maintenance des installations techniques, le service de conciergerie, et depuis cette année, des nouvelles prestations de Facility Management. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Il garantit la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour les objets propriété de l'État et les objets loués à des tiers).

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le service est le référent de l'État en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Le service, par l'office du logement, est chargé de la mise en œuvre des lois fédérales et cantonales en lien avec la politique du logement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service ont été les suivants :

- projet Vitamine, impacts au SBAT en tant que service central et transverse ;
- enveloppe financière nécessaire pour un niveau d'entretien minimum ;
- organisation toujours plus intégrée et plus transversale pour l'ensemble de l'État ;
- administration dispersée sur de nombreux sites en cours de rationalisation (Vitamine) ;
- mouvements importants de services au sein de l'ACN impliquant une évolution du portefeuille immobilier ;
- difficultés en lien avec la situation géopolitique (renchérissement, prix de l'énergie et disponibilités des entreprises) ;
- préoccupations environnementales (énergie, polluants, sismique, etc.) dans les réalisations immobilières ;
- changement d'échelle du service (augmentation des projets et dossiers) ;
- évolution démographique en lien avec les politiques du logement, de santé et d'aménagement du territoire.

Les défis auxquels le service des bâtiments a été confronté en 2025 peuvent être divisés en deux catégories, selon leur temporalité.

À court et moyen termes, liés au compte de résultats :

- poursuite de l'amélioration de l'entretien courant des bâtiments grâce à l'intégration de l'entretien lourd via un nouveau crédit quadriennal ;
- poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de délestage pour les installations critiques (énergie électrique) ;
- poursuite et renouvellement de la politique du logement ;
- mise en œuvre de l'offensive pour la modernisation du parc immobilier dans le cœur des localités (programme Réno-ne, en coordination avec le SENE) ;
- mise en place de la gestion liée au regroupement de services sur le site de Tivoli Nord.

Stratégiques à long terme, liés aux investissements :

- mise en œuvre du projet d'optimisation et de regroupement de l'administration cantonale (rapport 19.003) ;
- poursuite des opérations d'assainissement du patrimoine immobilier de l'État (rapport 19.019) pour les bâtiments du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel et rue de l'Hôtel-de-Ville 7 au Locle ;
- poursuite des études pour l'assainissement du Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds ;
- planification de plusieurs grands projets (centres d'entretien des routes à La Chaux-de-Fonds, Boudry et Cressier, bâtiment Univers à Neuchâtel) ;
- réalisation du Centre Archives et patrimoine à La Chaux-de-Fonds ;
- soutien aux porteurs de projets de logements d'utilité publique et aux communes dans le cadre de la politique du logement ;
- respect du plan climat dans le domaine des projets et des réalisations immobilières ;
- réponses aux nouvelles exigences liées à l'adoption de la loi sur l'énergie (LCEN), notamment une économie de 20% de la consommation énergétique d'ici 2030 au plus tard (LCEN art 5, al. 5) ;
- application de la nouvelle loi sur les marchés publics (LCMP).

Activités et réalisations

Au niveau des projets, l'année 2025 a été marquée par la finalisation des travaux de regroupement et d'assainissement du Lycée Jean-Piaget à la rentrée d'août et celle des travaux dans l'ancien corps des Prisons à Neuchâtel pour la Tour du Fantastique, inaugurée en décembre. Elle a aussi vu le démarrage des travaux du Centre Archives et patrimoine, à La Chaux-de-Fonds, de l'assainissement du bâtiment classé du Lycée Denis-de-Rougemont à Neuchâtel, ainsi que la poursuite des travaux d'aménagement du tribunal régional des Montagnes (TRMV) dans le bâtiment de la Poste principale de La Chaux-de-Fonds. Le Grand Conseil a par ailleurs validé quatre demandes de crédit de réalisation pour plusieurs projets majeurs : Univers, le projet de nouveau bâtiment universitaire à Neuchâtel ; l'assainissement et l'aménagement du bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle en un pôle de compétences en matière horlogère et microtechnique regroupant la HE-Arc Ingénierie et MTTA ; l'aménagement de locaux regroupant en un pôle les services en lien avec le territoire, le patrimoine et les transports ainsi que le regroupement et la relocalisation du SPAJ (Vitamine2) ; enfin le crédit-cadre pour la réalisation et la transformation des centres d'entretien routiers en collaboration avec l'OFROU.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'État a été assuré dans le cadre des moyens mis à disposition. Outre l'entretien courant, le domaine Entretien a pu mener à bien plusieurs opérations d'entretien lourd grâce au crédit-cadre quadriennal. Parmi celles-ci figurent notamment l'assainissement de la toiture D du bâtiment CPNE Maladière à Neuchâtel, le remplacement de plusieurs installations techniques (process) sur le site d'Unimail à Neuchâtel (UniNE), d'importants travaux d'entretien à l'hôpital de Couvet, ainsi que la modernisation de plusieurs ascenseurs et monte-charges, dont celui de la tour d'hébergement de la Cité des Étudiants à Neuchâtel. Le raccordement au chauffage à distance (CAD) du bâtiment Faubourg de l'Hôpital 106 à Neuchâtel (UniNE) a également été réalisé. Dans le cadre de l'assainissement du patrimoine, plusieurs centrales photovoltaïques ont été mises en service, notamment sur les toitures du Laténium, à Hauterive. L'année a par ailleurs été marquée par l'assainissement des façades du bâtiment SISPOL à La Chaux-de-Fonds, intégrant une nouvelle centrale photovoltaïque en toiture et la transformation de l'accueil du BAP à Neuchâtel.

Le domaine immobilier a, entre autres, finalisé la cession à la ville de Neuchâtel de l'Octogone du Musée d'ethnographie, contracté le bail à loyer nécessaire au projet Vitamine 2 sur le site de Tivoli Nord (Maillefer 11a) et résilié les baux à loyer existants relatifs à Vitamine 1 et 2. La commission du logement de l'administration (CLA) a traité une quinzaine de demandes pour le logement de l'administration dont, en particulier, les travaux d'aménagement et l'acquisition de mobilier du Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz (TRMV) à La Chaux-de-Fonds.

Afin de permettre aux utilisateurs d'annoncer les demandes relatives aux sites Vitamine et à la mobilité (problèmes techniques et de réservation), un portail dédié au Facility Management a été mis en place. Celui-ci permet de diriger automatiquement les demandes vers les interlocuteurs concernés tout en assurant un suivi jusqu'à ce que la question soit close.

En 2025, des journées portes ouvertes d'appartements avec encadrement ont été organisées pour les projets de la Maison des Trois Lacs au Landeron, de la Résidence des Petits-Clos à Fleurier, de la Résidence Plein Air à La Brévine, de la Pagode et des Moulins sud à La Chaux-de-Fonds afin de faire connaître ces 142 nouveaux logements qui visent à repousser, voire éviter l'institutionnalisation des personnes âgées. Dans le cadre des aides à la pierre, le Conseil d'État a octroyé un prêt de CHF 300'000 pour soutenir la rénovation d'une ferme à valeur patrimoniale à La Chaux-de-Fonds comprenant 5 logements d'utilité publique.

S'agissant du programme d'encouragement à la modernisation du parc immobilier des cœurs de localités qui a démarré en 2024, deux formations ont été mises en place à Neuchâtel en octobre et ont rencontré un franc succès. Une liste des architectes et experts CECB, reconnus mandataires patrimoine-énergie RENO-NE suite à ces formations, est à disposition des propriétaires sur le site de l'État.

Par ailleurs, plusieurs conférences ont été données par la cheffe de l'office du logement dans d'autres cantons au sujet de la politique neuchâteloise du logement.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	48'326'771	46'347'791	45'832'108	-515'683	-1.1%	-2'494'662	-5.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'177'317	415'000	1'279'449	+864'449	+208.3%	+102'131	+8.7%
43 Revenus divers	4'491'869	3'868'405	2'598'917	-1'269'488	-32.8%	-1'892'952	-42.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	346'409	320'000	388'383	+68'383	+21.4%	+41'974	+12.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	42'311'175	41'744'386	41'565'360	-179'026	-0.4%	-745'815	-1.8%
Charges d'exploitation	78'357'800	82'194'316	78'975'433	-3'218'883	-3.9%	+617'633	+0.8%
30 Charges de personnel	11'421'199	12'760'208	11'922'601	-837'607	-6.6%	+501'402	+4.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	40'925'616	42'120'640	39'943'835	-2'176'805	-5.2%	-981'781	-2.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'428'325	25'685'850	25'512'880	-172'970	-0.7%	+1'084'555	+4.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	234'188	338'000	290'818	-47'182	-14.0%	+56'631	+24.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'348'471	1'289'618	1'305'298	+15'680	+1.2%	-43'173	-3.2%
Résultat d'exploitation	-30'031'029	-35'846'524	-33'143'325	+2'703'200	+7.5%	-3'112'295	-10.4%
44 Revenus financiers	19'417'957	21'240'000	19'462'676	-1'777'324	-8.4%	+44'718	+0.2%
34 Charges financières	446'631	300'000	426'972	+126'972	+42.3%	-19'659	-4.4%
Résultat de financement	18'971'326	20'940'000	19'035'703	-1'904'297	-9.1%	+64'377	+0.3%
Résultat opérationnel	-11'059'703	-14'906'524	-14'107'621	+798'903	+5.4%	-3'047'919	-27.6%
48 Revenus extraordinaires	50'055	0	11'598	+11'598	--	-38'457	-76.8%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	50'055	0	11'598	+11'598	--	-38'457	-76.8%
Résultat total	-11'009'648	-14'906'524	-14'096'023	+810'501	+5.4%	-3'086'376	-28.0%

Commentaires

Avec un résultat de CHF -14 millions, le résultat 2025 présente un écart favorable de CHF 811'000 par rapport au budget.

Revenus d'exploitation

Les revenus sont inférieurs au budget 2025 pour un montant de CHF 516'000 et s'expliquent comme suit :

Groupe 42 - Taxes

Les revenus des taxes sont globalement en augmentation pour un montant de CHF 864'000.

D'une part par les remboursements de l'établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et de l'Helvetia qui ne sont pas prévus au budget pour un montant de CHF 745'000, principalement liés aux cas de sinistres de la tempête de juillet 2023 à La Chaux-de-Fonds. D'autre part, par les revenus des places de parc plus élevés que prévus pour un montant de CHF 115'000.

Groupe 43 - Revenus divers

Les revenus divers sont en diminution pour un montant de CHF 1,3 million.

D'une part par les refacturations rétroactives des charges du site de Perreux depuis 2021, corrigées sur 2025 avec l'installation de compteurs, pour un montant de CHF 401'000. D'autre part, par les heures valorisées en investissement inférieures au budget en raison de l'évolution de la planification des projets pour un montant de CHF 868'000.

Groupe 49 – Imputations internes

L'écart est globalement inférieur au budget pour un montant de CHF 179'000, notamment par des revenus de location et de prestations internes de mobilier moins élevés.

Charges d'exploitation

Les charges sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 2,7 millions et s'expliquent comme suit :

Groupe 30 - Charges salariales

Les charges salariales sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 838'000. Cet écart est notamment lié aux variations temporelles entre le budget et les engagements réels et aux vacances de postes (délai de carence) en raison d'une forte rotation du personnel d'exploitation pour un montant de CHF 682'000 ainsi que les provisions, les salaires occasionnels et les remboursements d'assurances pour un montant de CHF 156'000. Il convient également de rappeler qu'un écart statistique RH de CHF 390'000 était attendu et qu'il est inclus dans l'écart final.

Groupe 31 - Biens, services et autres charges d'exploitation

Les charges des BSM sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 2,2 millions.

D'une part par la diminution :

- Des charges d'énergie, principalement pour l'électricité en raison de l'augmentation tarifaire réelle moins élevée que prévue pour un montant de CHF 1,2 million ;
- Des achats de mobilier et des aménagements de la Commission du Logement de l'Administration (CLA), ainsi que des achats de matériel et marchandises pour un montant de CHF 880'000 ;
- Des prestations de service telles que les frais de courtage et les déménagements pour un montant de CHF 180'000 ;
- Des loyers, charges et droits de superficie pour un montant de CHF 810'000.

D'autre part par l'augmentation :

- De la consommation de chauffage pour un montant de CHF 220'000 ;
- Des primes ECAP et taxes sur projets pour un montant de CHF 450'000 ;
- Des frais de conciergerie externe liés à la rotation importante du personnel de conciergerie ainsi que des absences (maladies et accidents), des frais généraux sur projet et des frais de recours pour un montant de CHF 220'000.

Groupe 33 - Amortissements

Les charges d'amortissements sont globalement inférieures au budget pour un montant de CHF 173'000 en raison d'une adaptation des immobilisations de bâtiment en fonction des mises en service.

Résultat de financement

Le résultat de financement est globalement inférieur au budget pour un montant de CHF 1,9 million et s'explique comme suit :

Groupe 44 - Revenus financiers

L'écart des revenus financiers est globalement inférieur au budget pour un montant de CHF 1,8 million :

- D'une part, par la diminution des recettes liée au droit de superficie à Perreux non budgétée pour un montant de CHF 1,4 million ;
- D'autre part, par la diminution des revenus du patrimoine financier et administratif de CHF 400'000.

Groupe 34 - Charges financières

L'écart des charges financières est globalement supérieur au budget pour un montant de CHF 127'000. Cette augmentation s'explique par des charges d'entretien PF qui ont été plus importantes que prévues.

Résultat extraordinaire

Le résultat extraordinaire est de CHF 12'000 et s'explique comme suit :

Groupe 48 - Revenus extraordinaires

Dans le cadre de l'attribution au domaine public de 290m² pour le bien-fonds de la Maladière à Neuchâtel (cf. groupe 34), une compensation à la réserve du patrimoine administratif (PA) a été effectuée.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et Projet (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	89'813	40'000	7'969
Coûts salariaux et de structure	2'051'012	2'401'977	2'452'797
Coûts des services centraux	132'057	118'220	123'582
Revenus	42	0	750
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'272'841	2'560'197	2'583'598

Commentaires

Le domaine stratégie et projets planifie la stratégie générale des constructions de l'État, conduit les réalisations et optimise les solutions pour répondre aux besoins en locaux.

Entretien (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	9'227'223	8'593'000	8'833'779
Coûts salariaux et de structure	2'500'394	2'731'501	2'681'372
Coûts des services centraux	126'114	110'216	115'578
Revenus	730'504	0	797'341
Revenus de la facturation des services centraux	5'407'630	5'105'832	5'149'645
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'715'597	6'328'885	5'683'744

Commentaires

Le domaine entretien assure le maintien de la valeur du parc immobilier de l'État en appliquant une stratégie et des mesures d'entretien optimisées à court, moyen et à long terme. L'écart des charges directes est inférieur au budget pour un montant de CHF 240'000 qui s'explique par la diminution liée aux différents contrats. L'écart des revenus est supérieur au budget de CHF 797'000 qui s'explique par les remboursements des assurances notamment les cas de sinistres en raison de la tempête de 2023 à La Chaux-de-Fonds ainsi que par des refacturations diverses.

Exploitation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	13'348'618	12'993'500	11'865'841
Coûts salariaux et de structure	5'944'994	6'948'707	6'053'207
Coûts des services centraux	231'443	213'187	215'868
Revenus	3'287'750	1'821'000	1'450'749
Revenus de la facturation des services centraux	11'468'493	12'187'719	11'452'123
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'768'813	6'146'676	5'232'044

Commentaires

Le domaine exploitation assure le fonctionnement quotidien des bâtiments et des locaux et s'occupe de la mise en place et de la gestion du facility management dans le cadre du programme vitamine. Il assure en outre le suivi des contrats d'approvisionnement en énergie et en eau. L'écart des charges directes est inférieur au budget pour un montant de CHF 1,1 million et s'explique par :

- La diminution des charges d'énergie pour un montant de CHF 983'000 ;
- La diminution des charges d'exploitation liés au regroupement des services de l'État initié par le programme Vitamine pour un montant de CHF 117'000.

L'écart des coûts salariaux et de structure est supérieur au budget pour un montant de CHF 895'000 et s'explique par :

- La diminution liée à la valorisation des heures pour un montant de CHF 620'000 ;
- L'adaptation négative des amortissements pour un montant de CHF 205'000 ;
- L'évolution négative des clés de répartition entre la budgétisation et le réel pour CHF 70'000.

L'écart des revenus est inférieur au budget pour un montant de CHF 370'000 qui s'explique par la budgétisation de la refacturation rétroactive 2021 à 2024 des charges sur le site de Perreux qui n'a plus lieu d'être.

L'écart des revenus de la facturation des services centraux est inférieur au budget pour un montant de CHF 735'000 en raison de l'adaptation des forfaits.

Immobilier (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	17'928'736	20'443'400	18'871'317
Coûts salariaux et de structure	22'430'930	22'529'297	22'722'162
Coûts des services centraux	80'114	69'475	73'050
Revenus	17'428'876	19'387'000	17'429'952
Revenus de la facturation des services centraux	24'395'964	23'240'836	23'932'625
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'385'060	414'337	303'952

Commentaires

Le domaine immobilier gère les contrats immobiliers. En outre il étudie, planifie et gère les projets d'aménagement de locaux pour les besoins de l'administration. L'écart des charges directes est inférieur au budget pour un montant de CHF 1,6 million qui s'explique par :

- La diminution des achats de mobilier et des aménagements CLA notamment pour un montant de CHF 800'000 ;
- La diminution des loyers, des charges et des droits de superficie pour un montant de CHF 840'000 ;
- Le versement d'une indemnité de dépens de CHF 40'000.

L'écart des coûts salariaux et de structure est supérieur au budget pour un montant de CHF 193'000 et s'explique par :

- L'augmentation liée à la valorisation des heures pour un montant de CHF 35'000 ;
- L'adaptation positive des amortissements pour un montant de CHF 290'000 ;
- L'évolution négative des clés de répartition entre la budgétisation et le réel pour CHF 132'000.

L'écart des revenus est inférieur au budget pour un montant de CHF 1,9 million qui s'explique par :

- La diminution des recettes liée au droit de superficie à Perreux non budgété pour un montant de CHF 1,4 million ;
- Aux variations des surfaces louées ainsi qu'aux adaptations des loyers et des charges pour un montant de CHF 400'000.

L'écart des revenus de la facturation des services centraux est supérieur au budget pour un montant de CHF 692'000 en raison de l'adaptation des forfaits.

Logement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	19'327	30'000	5'662
Coûts salariaux et de structure	368'684	401'472	389'919
Coûts des services centraux	23'000	18'369	19'263
Revenus	896	300	358
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	410'115	449'541	414'486

Commentaires

Pas de commentaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SBAT	15'000	15'000	15'000
Subventions aide à la personne	-51'500	0	0
Subventions études et mandats	0	50'000	43'240
Total charges (+) / revenus (-) nets	-36'500	65'000	58'240

Commentaires

Pas de commentaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	329	0	61
Inscript. aux registres des arch. & ing.	-15'000	-15'000	-17'250
Intérêts sur créances	-78'994	-122'000	-123'219
Intérêts sur créances La Riveraine	-34'161	-40'000	-33'691
Job Abo	-15'743	10'000	-12'995
Microcity	-813'624	-859'111	-713'367
Places de parcs	-383'327	-305'000	83'794
Plus/moins-values immobilisations SBAT	9'416	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'331'104	-1'331'111	-816'667

Commentaires

- Dans le cadre du dossier de Microcity l'écart s'explique par l'augmentation des frais d'entretien et de gestion.
- Les places de parcs concernent la refacturation au personnel de l'administration. Le revenu est supérieur au budget de CHF 115'000. Toutefois, le résultat analytique met en évidence un écart de CHF 388'000 avec la comptabilité financière, principalement lié à une méthode de comptabilisation analytique différente de celle retenue lors de l'élaboration du budget.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Abbaye de Bevaix-rénovation salles CE	En cours	0	0	0	500'000	0	500'000	110'771	0	110'771
Aménagements BAP	En cours	297'831	0	297'831	1'000'000	0	1'000'000	1'036'024	0	1'036'024
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	9'796'737	0	9'796'737	3'402'840	60'000	3'342'840	10'986'054	0	10'986'054
Assainissement bât. d'entr. des RC	Clôturé	0	0	0	301'684	0	301'684	0	0	0
Breguet 2 - Assainissement des toitures	Clôturé	928'029	0	928'029	0	0	0	0	0	0
CAMPUS-ARC 1 - remplacement chaudière	A solliciter	0	0	0	520'000	0	520'000	0	0	0
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	1'404'450	117'500	1'286'950	0	0	0	-290	0	-290
Chauffage Abbaye de Bevaix	Clôturé	253'097	0	253'097	0	0	0	0	0	0
*Construction Centre Archives Patrimoine	En cours	0	0	0	10'903'884	5'400'000	5'503'884	5'067'950	5'285'000	-217'050
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	Clôturé	34'879	500	34'379	0	0	0	0	0	0
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	Clôturé	40'207	0	40'207	0	0	0	0	0	0
Entretien constructif 2023-2026	En cours	4'066'318	0	4'066'318	5'529'080	0	5'529'080	4'440'513	0	4'440'513
Etudes Centre entr. routes/CEB	En cours	210'469	214'502	-4'033	352'464	0	352'464	281'542	0	281'542
Etudes Centre entr. routes/CEC	En cours	99'843	187'690	-87'847	432'464	0	432'464	141'745	0	141'745
Etudes Centre entr. routes/CERM	En cours	2'314'380	892'401	1'421'979	1'951'684	0	1'951'684	1'042'459	401'417	641'042
Etudes Centre entr. routes/CEVdT	En cours	0	0	0	0	0	0	5'040	0	5'040
Evolgia - crédit d'études valorisation	En cours	270'848	0	270'848	441'684	0	441'684	164'259	0	164'259
Groupe électrogène de secours Château NE	Clôturé	-1'385	0	-1'385	0	0	0	0	0	0
*Infirmerie EDPR	En cours	3'339'952	755'915	2'584'037	32'256	205'816	-173'560	429'050	0	429'050
Parking à Perreux - étude	A solliciter	0	0	0	202'200	0	202'200	0	0	0
Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	0	0	0	290'000	0	290'000	140'000	0	140'000
*PI-études invest. futurs	En cours	67'899	0	67'899	0	0	0	0	0	0
PONE-Polyexpo	A solliciter	0	0	0	51'744	0	51'744	0	0	0
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	En cours	2'000'000	157'600	1'842'400	5'800'000	0	5'800'000	300'000	157'600	142'400
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	3'440'585	0	3'440'585	13'763'335	0	13'763'335	13'296'225	1'557'005	11'739'220
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	Clôturé	0	0	0	51'744	0	51'744	0	0	0
Réalisation Centre entr. routes/CERM	En cours	0	0	0	1'251'420	500'000	751'420	0	0	0
Remb. charges d'intérêts POLOG	En cours	219'188	0	219'188	273'000	0	273'000	232'578	0	232'578
*Sécurisation de l'outil de prod. info.	En cours	1'822'664	0	1'822'664	1'002'840	0	1'002'840	120'033	0	120'033
*SSCM - Infra. Subsistance - étude	En cours	0	0	0	352'200	0	352'200	120'311	0	120'311
Structure premier accueil VdT - études	En cours	0	0	0	402'200	0	402'200	93'199	0	93'199
Tribunal rég. Littoral et Val-de-Travers	A solliciter	0	0	0	701'684	0	701'684	0	0	0
UNIHub-constr.bât.uni.à Neuchâtel	En cours	2'601'501	0	2'601'501	2'005'568	0	2'005'568	533'320	181'507	351'813
*Univers (Unihub-académie) / Réalisation	En cours	0	0	0	2'506'920	0	2'506'920	1'132'746	385'512	747'234
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	Clôturé	194'906	0	194'906	0	0	0	0	0	0
*Vitamine	En cours	7'923'728	0	7'923'728	571'275	0	571'275	561'533	0	561'533
Total		41'326'127	2'326'108	39'000'019	54'594'170	6'165'816	48'428'354	40'235'063	7'968'042	32'267'022

Commentaires

Le budget global des projets gérés par crédits d'engagements n'a pas été atteint avec une différence de 16,2 millions. Plusieurs projets ont vu le début de leurs travaux reporté ou ont subi des retards.

De manière individuelle, les principaux écarts par projet s'expliquent comme suit :

- Les travaux du projet d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean-Piaget (LJP) à Neuchâtel ont été adaptés. L'ouvrage a été remis aux utilisateurs à la rentrée scolaire 2025/2026. Ce décalage a impliqué un dépassement de la tranche budgétaire pour un montant de CHF 7,7 millions. Il reste encore des travaux de finition à effectuer sur 2026.
- Le budget de l'infirmerie EDPR à La Chaux-de-Fonds a subi un dépassement de CHF 548'000 à la suite de mesures de sécurité supplémentaires sur le chantier, à des dégâts d'eau et à des retards.
- La construction de Centre d'Archives du Patrimoine (CAP) a pris du retard à l'ouverture du chantier, entraînant un écart de CHF 5,8 millions inférieur au budget.
- Dans le programme d'assainissement du patrimoine immobilier, les procédures pour tout le projet IPV ont pris plus de temps que prévu. Elles ont donc entraîné beaucoup de retard. En complément, les subventions reçues de l'OCPI, IPV, BCN et ECAP n'avaient pas été budgétées. L'écart avec le budget est inférieur de CHF 2,1 millions.

- Les travaux du projet Univers ont été reportés. L'ouverture du chantier est prévue au printemps 2026. Le revenu en lien avec la contribution exceptionnelle de la BCN n'avait pas été budgétée. L'écart avec le budget est inférieur de CHF 1,8 million.
- L'étude d'Unihub a été repoussée à 2026. Le revenu en lien avec la contribution exceptionnelle de la BCN n'avait pas été budgétée. L'écart avec le budget est inférieur de 1,7 million.
- Le report de l'étude du Centre d'Entretien des Routes des Montagnes (CERM) suite à un changement d'affectation du terrain (anciennement zone agricole) et l'encaissement de la subvention de la Confédération ont entraîné un écart inférieur de CHF 1,4 million.
- Une surestimation des heures valorisées en investissement et certaines opérations reportées sur 2026 de la tranche annuelle de l'entretien constructif 2023-2026 ont eu un impact négatif de CHF 1,1 million.
- La fin du projet de la Sécurisation de l'outil de production informatique a été décalée suite au report des travaux photovoltaïques et du plan de mobilité 2026-2027, ainsi que de la diminution des ressources, entraînant un écart négatif de CHF 886'000.
- Les travaux du Tribunal régional du Littoral et Val-de-Travers ont été reportés, avec un impact négatif de CHF 702'000.
- Le remplacement de la chaudière au Campus ARC 1 a été reporté et doit être adapté suite au raccordement au chauffage à distance. L'écart négatif est de CHF 520'000.
- Dans le cadre des prêts de crédit cadre POLOG, un seul prêt de CHF 300'000 a été octroyé, concernant la coopérative d'habitation du Damier à La Chaux-de-Fonds, prévu au budget. Les travaux pour les FADS de CHF 1,6 million seront effectués au 1^{er} trimestre 2026. Ceux des Gouttes d'Or de CHF 3,9 millions sont retardés en raison des oppositions.

2.6.8. Service des sports (SSPO)

Missions principales

Le service cantonal des sports (SSPO) a pour mission de promouvoir le sport sous toutes ses formes et à tous les niveaux de pratique en tant que vecteur d'une meilleure santé physique et mentale, du développement de la personnalité, d'intégration et de cohésion sociale. Il assure la coordination entre les divers acteurs du sport, notamment les relations entre la Confédération, l'État, les communes, les écoles, les associations, les offices fédéraux et cantonaux. Il gère toutes les tâches du canton en relation avec Jeunesse et Sport et met en œuvre la politique sportive cantonale. La surveillance des projets de construction et du développement des installations sportives, en collaboration avec les communes, les écoles et les organisations sportives relève également des missions du SSPO.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les objectifs généraux, issus de l'application de la loi sur le sport (LSport) du 1^{er} octobre 2013, ainsi que les objectifs spécifiques fixés ci-dessous ont été partiellement atteints ou sont en cours de développement.

- Mise en œuvre du concept cantonal du sport, adopté par le Conseil d'État en octobre 2023 ;
- Finalisation et mise en œuvre du plan d'action quadriennal 2026-2029 découlant du concept cantonal du sport ;
- Lancement du programme de soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale (CISIC) ;
- Renforcement des synergies internes (santé, enseignement, jeunesse, relations extérieures et communication, aménagement du territoire, développement durable, jeunesse, économie).

Activités et réalisations

Concept cantonal du sport et plan d'action quadriennal 2026-2029

Le concept cantonal des sports a été validé par le Conseil d'État en octobre 2023. La mise en œuvre de cette stratégie cantonale pour le sport et l'activité physique se fait au travers du plan d'action qui est progressivement mis en œuvre par le SSPO en collaboration avec les acteurs des milieux sportifs et en partenariat avec, notamment, les communes et la commission cantonale du sport.

Crédit d'engagement et programme de soutien aux infrastructures sportives (CISIC)

Le traitement de l'initiative 1% pour le sport s'est achevé sur un compromis adopté par le Grand Conseil lors de sa session du 3 décembre 2024. Un montant total de CHF 36 millions sur 8 ans a été ainsi octroyé, réparti à raison de CHF 32 millions dédiés au soutien des projets d'infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale et de CHF 4 millions permettant le déploiement des autres axes stratégiques du concept cantonal du sport.

En décembre 2025, le Conseil d'État a adopté le programme-cadre de soutien aux infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale (CISIC) définissant la procédure d'attribution du crédit d'engagement de CHF 32 millions. Il a également nommé les membres de la commission CISIC qui préavisera dès 2026 les demandes de soutien déposées par les porteurs de projets, notamment les communes et les clubs sportifs.

Commission cantonale du sport (CCS)

La CCS, composée de 16 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie à 3 reprises en 2025. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises, comme notamment la stratégie cantonale. Elle a été grandement mise à contribution concernant le programme CISIC et la mise en œuvre du plan d'action.

LoRo-Sport NE

Le chef du SSPO siège au sein de la commission LoRo-Sport NE avec voix consultative tout en étant membre du bureau de cette commission. Cette commission a pour mission la gestion et la répartition de la part neuchâteloise du bénéfice de la Loterie romande en faveur du sport. Il est également membre du FAC-LoRo qui vise à soutenir les manifestations sportives et culturelles d'envergure. Des échanges réguliers ont lieu entre le SSPO et le président de la LoRo-Sport Neuchâtel dans le but de coordonner les actions en faveur du sport.

Forum et Mérite du sport neuchâtelois

Le sport féminin a été mis à l'honneur lors du 3^{ème} Forum du sport neuchâtelois en mai avec pour nouvel écrivain Microcity et en présence de nombreux clubs et associations.

Changement de lieu également pour la cérémonie du Mérite du sport neuchâtelois, qui s'est tenue le mercredi 10 décembre au Théâtre de l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds. Pour la seconde fois, le podium de la catégorie « Athlète de l'année » a été entièrement féminin. Cette soirée a été l'occasion de mettre en lumière les nombreux athlètes et acteurs-trices du sport neuchâtelois mais aussi d'échanger lors de la partie dinatoire suivant la cérémonie.

Manifestations

Au mois d'octobre, le canton de Neuchâtel a officiellement déposé sa candidature pour la Fête fédérale de lutte 2031, avec un comité de candidature constitué autour de l'association cantonale de lutte suisse, ainsi que des représentants du sport, de l'économie et du tourisme. La décision d'attribution sera prise au mois de mars 2027 par le comité central de l'association suisse.

De nombreuses manifestations sportives ont été organisées en 2025 dans le canton de Neuchâtel. Certaines d'entre elles, d'importance faisant rayonner le canton de Neuchâtel, sont soutenues de manière récurrente par le FAC LoRo. Le Swiss Canyon Trail, XTerra, le Neuchâtel Trophy et le Tour de Romandie ont notamment été organisés avec un nombre grandissant de participant-e-s. À noter que le premier festival européen de « bike packing », Pedaleo, s'est installé pour sa première édition sur les bords du lac de Neuchâtel début août, avec un franc succès.

La communication et la promotion de certaines manifestations sportives sur les réseaux sociaux de la République et Canton de Neuchâtel a été intensifiée en 2025, ceci en étroite collaboration avec le service de relations extérieures et communication (REC).

Jeunesse+Sport (J+S)

Jeunesse+Sport (J+S) est l'instrument d'encouragement du sport de la Confédération le plus important et le plus connu. Il promeut un sport adapté aux enfants et aux jeunes et soutient ainsi leur développement et leur épanouissement.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux des sports, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des moniteurs, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect du cadre imposé par J+S.

Dans ce cadre, en 2025, le canton de Neuchâtel a organisé 52 cours de formation et de formation continue, auxquels 1095 personnes ont participé, contre 43 cours et 919 personnes en 2024. À ce jour, le canton compte 106 experts J+S, 2'161 moniteurs J+S et 261 coaches J+S.

Les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de CHF 2'347'711, soit une augmentation de CHF 88'374 par rapport à 2024. Ce soutien permet l'organisation de 2057 cours et camps répartis en 476 offres, soit 2 offres de moins qu'en 2024. Au total, 26'295 jeunes neuchâtelois ont pu bénéficier de ces subventions.

Les 3 camps de ski/snowboard organisés en mars, en avril et en décembre ont pu avoir lieu avec succès. 159 jeunes y ont participé.

Sport inclusif – soutien au programme Unified

Le programme Unified visant à promouvoir l'inclusion dans le sport a été pérennisé au terme de sa phase-pilote chapeautée par Special Olympics Switzerland. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la mise en œuvre du programme est assurée par Swiss Inclusive Sport, entité nouvellement créée et indépendante de Special Olympics Switzerland. Le bilan du programme, dont les actions se sont concentrées sur les clubs et les événements a été présenté lors d'une conférence de presse. Par l'intermédiaire du SSPO, le soutien de l'État de Neuchâtel au programme se poursuit pour 2026 et 2027.

Sport à l'école

Le SSPO travaille en étroite collaboration avec les services de l'enseignement obligatoire et postobligatoire, avec lesquels il assure l'organisation, la promotion et le fonctionnement du concept Sports-Arts-Études-Apprentissage (SAE-SAA) destiné aux sportifs d'élite. Il élabore, met à jour et valide les critères sportifs que doivent remplir les élèves, examine toutes les demandes de formation SAE hors canton et soutient le développement du SAA destiné aux apprenti-e-s, un domaine qui a vu le nombre de dossiers augmenter de manière significative en 2025 avec 24 dossiers contre 9 en 2022, 15 en 2023, 21 en 2024. Le service a également accordé des accréditations à 8 écoles de danse, 2 écoles de cirque, 3 écoles de musique et 1 école de comédie musicale.

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique. Pour l'année scolaire 2024-2025, 6 écoles et une commune ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 44'247.

Par ailleurs, le SSPO accompagne le projet pilote Ma journée à l'école (MAÉ) de la ville de Neuchâtel pour ce qui concerne les activités extrascolaires de nature sportive.

Le service soutient la Journée Suisse du Sport Scolaire (JSSS) depuis de nombreuses années. Cette compétition d'envergure nationale donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter aux élèves des autres cantons. En 2025, la JSSS a eu lieu le 23 mai dans le canton de Lucerne, avec une délégation neuchâteloise de plus de 120 personnes. Précédée désormais par l'organisation de qualifications cantonales, cette journée suscite un engouement croissant et une émulation réjouissante.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	821'584	508'380	402'362	-106'018	-20.9%	-419'222	-51.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	189'362	220'000	192'541	-27'459	-12.5%	+3'179	+1.7%
43 Revenus divers	459'900	91'680	10'182	-81'498	-88.9%	-449'718	-97.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	150'272	152'700	159'939	+7'239	+4.7%	+9'667	+6.4%
47 Subventions à redistribuer	22'050	44'000	39'700	-4'300	-9.8%	+17'650	+80.0%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'164'840	2'307'703	1'856'118	-451'585	-19.6%	-308'723	-14.3%
30 Charges de personnel	745'622	981'488	827'719	-153'769	-15.7%	+82'096	+11.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	386'094	694'000	408'431	-285'569	-41.1%	+22'337	+5.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	440'344	0	0	0	--	-440'344	-100.0%
36 Charges de transfert	406'204	482'101	453'287	-28'814	-6.0%	+47'083	+11.6%
37 Subventions redistribuées	22'050	44'000	39'700	-4'300	-9.8%	+17'650	+80.0%
39 Imputations internes	164'526	106'114	126'981	+20'867	+19.7%	-37'544	-22.8%
Résultat d'exploitation	-1'343'256	-1'799'323	-1'453'755	+345'567	+19.2%	-110'499	-8.2%
44 Revenus financiers	153'398	153'400	153'398	-2	-0.0%	0	0.0%
34 Charges financières	1	0	3'057	+3'057	--	+3'057	+509'455.0%
Résultat de financement	153'397	153'400	150'341	-3'059	-2.0%	-3'057	-2.0%
Résultat opérationnel	-1'189'859	-1'645'923	-1'303'415	+342'508	+20.8%	-113'556	-9.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'189'859	-1'645'923	-1'303'415	+342'508	+20.8%	-113'556	-9.5%

Commentaires

Groupe 30 : Le service compte 6 collaborateurs, représentant 4.9 EPT. Il a pu également compter sur la collaboration d'une apprentie puis d'un apprenti pour assurer les prestations. L'écart favorable provient essentiellement d'un solde vacant de 0.2 EPT et du décalage de la date de recrutement du nouveau chef de projet (0,8 EPT dès le 1^{er} août 2025).

Groupe 31 : Les travaux de mise en œuvre du concept cantonal du sport et son déploiement au travers du plan d'action se sont poursuivis de manière progressive.

Groupe 36 : Écart lié à l'augmentation du montant dévolu au soutien du sport scolaire facultatif.

Groupes 42, 37 et 47 : la différence s'explique par le nombre de cours et de participants effectifs pour le programme J+S.

Groupe 43 : Le SSPO a bénéficié d'un montant forfaitaire unique suite à la dissolution du fonds Sport-Toto. Son utilisation a été définie par Arrêté du 5 novembre 2025 et sera dévolue au soutien de projets incitant, au travers de l'aménagement pérenne de l'espace public ou des bâtiments, l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous. L'écart de CHF 81'000 avec le budget 2025 provient des heures non valorisées sur le crédit CISIC.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Promotion du Sport (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	122'834	229'700	106'994
Coûts salariaux et de structure	175'150	339'554	300'137
Coûts des services centraux	48'998	35'609	38'956
Revenus	155'898	154'600	154'898
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	191'084	450'263	291'189

Commentaires

Le groupe de prestations inclut les manifestations sportives du canton, comme le Mérite du sport neuchâtelois, ainsi que des projets visant à promouvoir le sport à tout âge (sport des adultes, sport handicap). La mise en œuvre du plan d'action s'est poursuivie en 2025, ceci parallèlement à la mise en route du programme CISC (concept des infrastructures sportives d'importance cantonale et régionale) et du crédit d'engagement, tous deux intimement liés. 2025 a été une année de changement de lieu pour le Mérite du sport, ce qui a engendré des tâches supplémentaires en lien avec l'organisation de l'évènement.

Les dépenses directes en lien avec la mise en œuvre du plan d'action ont été légèrement inférieures à celles prévues au budget.

Jeunesse & sport (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	265'207	273'300	273'625
Coûts salariaux et de structure	573'085	570'954	528'406
Coûts des services centraux	69'905	44'005	48'152
Revenus	207'812	232'000	201'443
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	700'386	656'259	648'741

Commentaires

Il comprend toutes les prestations fournies par Jeunesse+Sport dont la formation des moniteurs et des experts, ainsi que les camps de jeunes (10 - 20 ans). Les différences s'expliquent par le nombre de cours et de participants effectifs pour le programme J+S.

Commission Loro Sport (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	5'284	0	4'852
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'284	0	4'852

Commentaires

Dès le 1^{er} avril 2023, le secrétariat de la commission LoRo-Sport n'est plus rattaché au SSPO. Il dépend directement de la commission LoRo-Sport. Le SSPO est représenté au sein de la commission LoRo-Sport qui se réunit plusieurs fois par an.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SSPO	182'853	164'101	164'101
Sport scolaire fac.	32'604	35'000	34'949
Subv. + dédomm. cantons/Confédération	-132'588	-131'700	-144'965
Subventions camps de ski écoles	211'576	232'000	208'248
Total charges (+) / revenus (-) nets	294'445	299'401	262'332

Commentaires

Pour la prestation Jeunesse+Sport, l'écart de subventions s'explique notamment par l'offre et la demande en matière de sport scolaire facultatif et des camps de ski. La répartition des prestations internes impacte également ce groupe de prestations. Le montant budgétisé en 2024 était trop important et il a été adapté pour le budget 2025. Les comptes 2025 montrent que cet ajustement était bienvenu et correct.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-1'340	0	220
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'340	0	220

Commentaires

Revenus liés aux frais de rappels pour les cours et camps J+S.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Soutien au sport 2025-2032 (CISIC)	En cours	0	0	0	2'240'000	0	2'240'000	96'081	0	96'081
Total		0	0	0	2'240'000	0	2'240'000	96'081	0	96'081

Commentaires

Le montant prévu pour le soutien aux installations d'importance cantonale et régionale n'a pas pu être engagé, puisque le programme a été validé par le Conseil d'État en décembre 2025. Ce montant sera reporté sur l'exercice budgétaire 2027. Les dépenses aux comptes 2025 concernent l'engagement du chef de projet dès le 1^{er} août à 0,8 EPT.

2.6.9. Service des communes (SCOM)

À compter du 1^{er} septembre 2025, le service des communes devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend dorénavant du service financier (DFFI).

Les données financières et analytiques de ce nouvel office sont ainsi présentées dans la fiche du SFIN dès l'exercice 2025. Par conséquent, la présente fiche comporte uniquement des données historiques des exercices antérieurs à 2025 du SCOM.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	24'023'823	0	0	0	--	-24'023'823	-100.0%
30 Charges de personnel	370'867	0	0	0	--	-370'867	-100.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	17'946	0	0	0	--	-17'946	-100.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	23'556'139	0	0	0	--	-23'556'139	-100.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	78'870	0	0	0	--	-78'870	-100.0%
Résultat d'exploitation	-24'023'823	0	0	0	--	+24'023'823	+100.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-24'023'823	0	0	0	--	+24'023'823	+100.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-24'023'823	0	0	0	--	+24'023'823	+100.0%

Commentaires

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Conseil, appui et expertise (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	12'950	0	0
Coûts salariaux et de structure	176'397	0	0
Coûts des services centraux	35'869	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	225'215	0	0

Commentaires

Contrôles (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	199'346	0	0
Coûts des services centraux	43'002	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	242'347	0	0

Commentaires

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges géo-topo	10'556'139	0	0
Péréquation	13'000'000	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	23'556'139	0	0

Commentaires

2.6.10. Service de statistique (STAT)

Missions principales

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat), sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

Évolution de l'environnement et des tâches

En tant que service central et transversal, le STAT est non seulement à la disposition du Conseil d'État et des services de l'administration cantonale, mais aussi à celle d'autres entités publiques, d'associations et d'entreprises privées ainsi que du public en général. Grâce à sa vision transversale, le service recherche des solutions, tant scientifiques que méthodologiques ou informatiques, qui puissent répondre efficacement à l'ensemble des demandes statistiques.

Dans le cadre de la loi cantonale sur la statistique, le STAT délivre des prestations externes, sous la forme de mandats, dont les principaux sont formalisés par des contrats de prestations, notamment avec arcjurassien.ch et le canton du Jura. Différents projets, de dimension et d'intensité variables, sont également réalisés, notamment avec quelques communes neuchâteloises.

Le STAT participe activement au système statistique suisse, en étroite collaboration avec les services de statistique des autres cantons et villes, ainsi qu'avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'environnement statistique national et régional se transforme et évolue afin de tenir compte des projets de digitalisation et des innovations en matière de science des données, en particulier l'intelligence artificielle, et en matière de gestion des données.

Ainsi, le service ajuste continuellement ses méthodes de travail aux réalités et aux nouveaux modes de traitement et d'exploitation des données, quelle que soit leur source. En plus de la mise à disposition de statistiques publiques, le service abrite depuis 2025 la nouvelle cellule de science des données et d'intelligence artificielle (SD&IA). Entité à vocation transversale travaillant étroitement avec le SIEN, cette cellule a pour principale mission de faciliter l'échange et la coordination autour des initiatives et projets IA de l'administration cantonale ; elle permet aussi d'appuyer les communes et de représenter le canton dans le cadre de projets supra-cantonaux, de veiller aux aspects techniques (informatique, outils de base et veille technologique), à la communication, à la formation ainsi qu'à la sécurité et au respect du cadre légal, éthique et durable. Cette cellule permet également de coordonner la mise en œuvre des compétences du STAT en sciences des données et celle du SIEN en gouvernance et gestion des données.

En plus de la science des données et de l'intelligence artificielle, le service dispose de compétences de pointe dans de nombreux autres domaines, notamment : l'exploitation statistique de grands volumes de données, l'expertise et le conseil sur le traitement de données et la création d'indicateurs statistiques, la visualisation synthétique et dynamique d'indicateurs statistiques, ou encore la méthodologie statistique en général (enquêtes, plan de sondage, échantillonnage, représentativité, principes de dénombrement).

Activités et réalisations

Analyse et conseil

Dans son rôle de service central et transversal, le STAT fournit de nombreuses prestations à l'interne de l'administration, notamment en termes de conseil et d'appui. Ainsi, en 2025, parmi les 113 jours consacrés à cette prestation, 89 ont concerné divers services de l'administration cantonale. Ce sont par exemple des conseils dans les domaines de l'action sociale, de la statistique financière, de la démographie ou encore du marché du travail et de la méthodologie d'enquête statistique.

Le STAT a également conseillé et renseigné des entités externes à l'administration, notamment des communes du canton pour différentes analyses statistiques. En tant que service de coordination entre la Confédération, le canton et les établissements de formation pour les travaux en lien avec la statistique de l'éducation (élèves, enseignants, diplômes), le STAT a joué son rôle de support, d'accompagnement et de livraison des données à la Confédération (OFS). Le service veille en particulier à assurer la qualité et la comparabilité des données. En outre, diverses demandes sont régulièrement formulées par la presse, par des étudiants et autres entreprises afin de disposer d'informations statistiques officielles pour le canton de Neuchâtel. Le STAT est également répondant pour la statistique officielle du canton du Jura.

Le STAT est intervenu dans de nombreux projets, en tant que leader ou en tant qu'expert statistique. En 2025, ces prestations d'analyses statistiques liées à des projets ont occupé 1613 jours de travail. C'est d'ailleurs la prestation principale du service, qui correspond à trois jours prestés sur quatre. Parmi les principaux projets de l'année 2025, on peut citer :

- Les travaux pour l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ), avec la diffusion de deux analyses principales, l'une qui illustre les perspectives démographiques de l'Arc jurassien et l'autre sous la forme d'un recueil de cartes produit à l'occasion des 40 ans d'arcjurassien.org ;
- Des traitements et des analyses de données dans le domaine de la santé, grâce à des techniques d'intelligence artificielle (machine learning) ;
- La production de statistiques conjoncturelles et de statistiques du marché du travail (emploi, chômage, salaires) ;
- La mise à jour de données dans le portail statistique interactif (stat.ne.ch) ;
- La réalisation de prestations pour le canton du Jura, en particulier la mise à jour de leur site internet, la diffusion de six infolettres statistiques, la production d'un mémento statistique en format de poche, ainsi que les réponses aux diverses demandes statistiques ;
- La production et la mise à jour de tableaux de bord et de divers indicateurs pour l'administration cantonale et les directions des services ;
- La production et l'analyse des statistiques de l'éducation et de la formation, non seulement pour les services de l'administration cantonale, mais également pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) ;
- La production du rapport annuel de la statistique financière et des fiches financières des communes neuchâteloises ;
- La création et la diffusion de la première édition du bulletin statistique trimestriel des communes, destiné aux membres des exécutifs communaux ;
- La réalisation et la production de statistiques sur les mouvements migratoires ;
- La production, l'analyse et la diffusion des résultats du recensement de la population, basé sur des extractions des registres des habitants ; ces extractions permettent non seulement de dénombrer la population du canton en fin d'année, mais également d'étudier les flux entrants et sortants du canton.

Coordination et représentation

Le STAT participe régulièrement aux conférences fédérales et intercantionales de la statistique publique. En tant que signataire de la Charte de la statistique publique suisse, le STAT fait partie du système statistique suisse. En 2025, le service a d'ailleurs ratifié la version actualisée de la Charte. De plus, dans le cadre de sa fonction de membre de la commission de la statistique fédérale, le chef de service du STAT a pu prendre activement part aux discussions stratégiques et aux décisions des organes faîtières de la statistique suisse. Les échanges ont notamment porté sur les missions de la statistique fédérale (OFS), leur financement et leurs implications pour les cantons et les régions. En 2025, 26 jours ont été consacrés à cette prestation.

Administration et management

Le STAT compte 10,7 EPT à fin décembre 2025. En tant que service central et unique prestataire des productions statistiques, le STAT travaille en étroite collaboration avec plusieurs services de l'administration cantonale en mutualisant des ressources, notamment avec le service de la santé publique, le service de l'enseignement obligatoire, le service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi qu'avec le service de l'action sociale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'047'653	992'978	1'111'284	+118'306	+11.9%	+63'631	+6.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	235'300	238'300	234'600	-3'700	-1.6%	-700	-0.3%
43 Revenus divers	18'155	20'000	33'160	+13'160	+65.8%	+15'005	+82.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	794'198	734'678	843'524	+108'846	+14.8%	+49'326	+6.2%
Charges d'exploitation	2'008'878	2'007'236	1'958'976	-48'261	-2.4%	-49'903	-2.5%
30 Charges de personnel	1'590'524	1'634'213	1'622'078	-12'135	-0.7%	+31'555	+2.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	170'202	206'490	170'217	-36'273	-17.6%	+15	+0.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	58'800	58'800	58'800	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	189'353	107'733	107'880	+147	+0.1%	-81'473	-43.0%
Résultat d'exploitation	-961'225	-1'014'258	-847'691	+166'567	+16.4%	+113'534	+11.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-961'225	-1'014'258	-847'691	+166'567	+16.4%	+113'534	+11.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-961'225	-1'014'258	-847'691	+166'567	+16.4%	+113'534	+11.8%

Commentaires

La **rubrique 42** regroupe les différentes recettes des contrats de prestations de STAT avec des partenaires externes comme arcjurassien.ch ou le canton du Jura.

La **rubrique 43** présente un écart positif de 66% entre le budget et les comptes en raison d'un petit mandat spécifique supplémentaire sollicité par le canton du Jura, non budgété. Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui est une prestation en nature du service de statistique ; elle est comptabilisée comme subvention dans la rubrique 36.

Le montant de la **rubrique 30** est stable et sous contrôle. Pour ce qui est des EPT, l'augmentation de 0.4 EPT s'explique par l'intégration d'une personne en réinsertion AI (+0,3 EPT) et par une partie de ressource transférée par l'OORG afin de réaliser des prestations d'enquêtes et de sondages (+0,1 EPT) ; cette dernière opération est neutre pour les finances cantonales.

Les dépenses de la **rubrique 31** ont été globalement bien maîtrisées (stables par rapport aux comptes 2024) et réduites de 18% par rapport au budget grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Analyse et conseil (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	163'253	201'200	163'393
Coûts salariaux et de structure	1'569'234	1'593'015	1'600'073
Coûts des services centraux	186'339	104'905	106'196
Revenus	272'463	282'744	283'668
Revenus de la facturation des services centraux	775'131	710'234	827'677
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	871'233	906'142	758'318

Commentaires

Les coûts liés à ce groupe de prestations sont essentiellement constitués de frais d'acquisition de données afin de disposer de résultats représentatifs à l'échelle cantonale. Les prestations (charges et produits) liées aux travaux de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et du mandat pour le canton du Jura font également partie de ce groupe de prestations.

Coordination et relais (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'331	2'950	2'811
Coûts salariaux et de structure	25'946	43'538	26'066
Coûts des services centraux	2'975	2'828	1'636
Revenus	0	0	0
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	31'252	49'316	30'513

Commentaires

Les coûts et les produits directs de ce groupe sont générés par les prestations de coordination intercantonale ainsi que les frais de représentation auprès de la Confédération.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Financement OSTAJ	58'800	58'800	58'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	58'800	58'800	58'800

Commentaires

Le contrat de prestation signé avec arcjurassien.ch comprend un montant de CHF 58'800 qui constitue une subvention en nature qui a dû être comptabilisée comme telle dans la rubrique 36 Charges de transfert, sur demande du CCFI.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-60	0	60
Total charges (+) / revenus (-) nets	-60	0	60

Commentaires

Le montant de CHF 60 correspond à des frais de rappel pour l'encaissement de l'ancien annuaire statistique.

2.6.11. Fonds structures d'accueil extra-familial

Missions principales

La loi sur l'accueil des enfants (LAE), entrée en vigueur en 2012, intègre les employeurs au financement du dispositif. À cette fin, un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial a été créé. Ce fonds encaisse les contributions des employeurs ainsi que la subvention de l'État avant de verser sa participation financière aux structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE.

Le fonds pour les structures d'accueil est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État. Ce conseil de gestion est composé, selon la LAE, de 7 membres représentant :

- L'État (une personne) ;
- Les communes (2 personnes) ;
- Les employeurs (4 personnes dont un représentant des employeurs institutionnels).

Il a également pour mission de proposer annuellement au Conseil d'État le taux de la contribution à charge des employeurs, la réduction de la contribution des employeurs au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial et d'établir un rapport annuel de gestion à l'intention du Conseil d'État.

Le fonds cantonal permet le financement du dispositif de places subventionnées par une subvention forfaitaire par journée d'accueil extrafamilial préscolaire ou parascolaire. Il permet également le financement des surcoûts dus à la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (EBS). Finalement, le fonds contribue également au financement des places d'accueil rattachées au projet pilote « Ma journée à l'école » (MAE).

Évolution de l'environnement et des tâches

La LAE a fait l'objet d'une révision majeure (LAE-3), entrée en vigueur le 1^{er} août 2025, dans le but de poursuivre le développement ambitieux et le renforcement qualitatif de l'accueil préscolaire et parascolaire dans le canton. Cette révision fixe notamment de nouveaux objectifs quantitatifs, avec un seuil de 35% de taux de couverture cantonal, tant pour l'accueil préscolaire que parascolaire.

À fin 2025, le taux de couverture préscolaire s'établit à 31.9%, tandis que le taux de couverture parascolaire atteint 28.4%, en incluant les places relevant du dispositif MAE.

La LAE-3 consolide le dispositif existant tout en améliorant la qualité de l'encadrement, les conditions de travail du personnel et l'adéquation de l'offre aux besoins des familles et de l'économie. Depuis l'été 2025, sept mesures principales ont été mises en œuvre :

- L'augmentation des taux de couverture ;
- L'introduction d'une grille salariale de référence ;
- Le renforcement des équipes éducatives ;
- L'amélioration des taux d'encadrement pour les enfants en âge préscolaire ;
- L'amélioration des taux d'encadrement pour les enfants de 5e et 6e années ;
- Une adaptation des règles de facturation (notamment une baisse du coût du bloc de midi) ;
- La possibilité de financer une heure d'ouverture supplémentaire dans certaines structures d'accueil.

Ces mesures ont pu être réalisées en adaptant la part à charge du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial qui est passée de 27% à 28% du prix coûtant brut préscolaire et de 22% à 24% du prix coûtant parascolaire. En outre, les prix coûtant bruts ont également été revus à la hausse et sont passés de CHF 115 à CHF 128 pour l'accueil préscolaire, de CHF 75 à CHF 86 pour l'accueil parascolaire 1^{er} cycle et de CHF 60 à CHF 82 pour l'accueil parascolaire 2^{ème} cycle.

En parallèle, le projet pilote MAE a poursuivi son déploiement en ville de Neuchâtel, tandis que les travaux liés au développement d'autres projets pilote MAE dans plusieurs communes se sont poursuivis tout au long de l'année 2025 en étroite collaboration avec les partenaires du domaine.

Activités et réalisations

En 2025, 314 places d'accueil parascolaire et 37 places d'accueil préscolaire ont été créées et intégrées au dispositif LAE. Par ailleurs, cinq places d'accueil parascolaire sont temporairement inoccupées en raison de travaux, tandis que treize places préscolaires ont été converties en places d'accueil parascolaire au sein d'une même structure. Il convient également de relever la fermeture, au 31 décembre 2025, d'une structure d'accueil au Val-de-Ruz représentant 23 places d'accueil. Tous les enfants concernés ont pu être réorientés vers d'autres structures d'accueil ou des parents d'accueil de jour affiliés à l'Association Accueil familial de jour (AFJ).

Fonds structures d'accueil extra-familial

L'ensemble des augmentations de capacité a été réalisé au sein de structures d'accueil existantes, dont les surfaces permettaient d'accroître le nombre de places d'accueil.

Enfin, deux collèges de la Ville de Neuchâtel bénéficiant du dispositif MAÉ garantissent une place d'accueil à chaque enfant dont les parents en font la demande. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des places sur l'année 2025.

Structures d'accueil subventionnées au sens de la LAE	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
	Nombre de places	Nombre structures	Nombres de places	Nombres structures
Structures d'accueil préscolaire	2205	58	2229	58
Structures d'accueil parascolaire	3617	53	3926	53
Structures d'accueil MAE	179	2	179	2
Places d'accueil préscolaire (AFJ)	101	1	101	1
Places d'accueil parascolaire (AFJ)	160	1	160	1
Totaux	6262	115	6595	115

Il convient de préciser que le nombre de places autorisées peut différer du nombre de places subventionnées, afin de garantir au système une marge de flexibilité en lien avec les besoins effectifs des familles. Cette distinction répond à une logique d'adaptation fine de l'offre d'accueil à la demande réelle. Sur le plan statistique, certaines structures d'accueil, principalement communales, ont ainsi fait le choix d'obtenir une autorisation correspondant à la capacité maximale de leur surface, tout en fixant le nombre de places subventionnées à un niveau inférieur à ce maximum. Cette approche permet aux communes de mieux s'adapter aux besoins spécifiques des familles, en offrant une plus grande souplesse dans le nombre d'enfants accueillis sur chaque site. Par ailleurs, certaines structures d'accueil mettent en œuvre une organisation hebdomadaire flexible permettant d'augmenter la capacité d'accueil sur les journées les plus sollicitées à l'échelle de la semaine tout en la réduisant lors des journées où la demande est plus faible. S'agissant des places d'accueil MAÉ, les chiffres indiqués entre 2024 et 2025 restent stables partant que les décomptes 2025 n'ont pas encore été réceptionnés et que l'offre se base sur celle communiquée dans le budget 2025 de la ville de Neuchâtel.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	27'482'582	30'761'520	32'008'840	+1'247'320	+4.1%	+4'526'258	+16.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'494'337	14'040'000	13'274'624	-765'376	-5.5%	+780'288	+6.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'988'246	16'721'520	18'734'216	+2'012'696	+12.0%	+3'745'970	+25.0%
Charges d'exploitation	27'482'582	30'761'520	32'008'840	+1'247'320	+4.1%	+4'526'258	+16.5%
30 Charges de personnel	998	1'400	948	-452	-32.3%	-50	-5.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	416'253	421'700	429'473	+7'773	+1.8%	+13'220	+3.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	27'065'332	30'338'420	31'578'420	+1'240'000	+4.1%	+4'513'088	+16.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les différences marquantes entre le budget 2025 et les comptes 2025 s'expliquent de la manière suivante :

- **Rubrique 36** : L'écart de CHF 1.2 million est en lien avec la demande croissante de subventions pour enfants à besoins spécifiques (EBS) et de la prise en charge sur la durée des EBS accueillis les années précédentes. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit avec préavis de la COFI.
- **Rubrique 46** : L'écart entre le montant budgété et le montant effectif est dû à une estimation trop optimiste du budget en lien avec la contribution employeurs
- **Rubrique 49** : Part cantonale au fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (STAE) qui vient équilibrer les comptes du fonds STAE.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Organismes communaux - Subventions EBS	1'550'201	1'011'121	1'774'643
Organismes communaux – Subventions MAE	0	650'000	0
Organismes privés - Subventions EBS	956'733	1'008'063	1'472'040
Subv. accor. struct. d'accueil extrafam.	24'558'398	27'669'236	28'331'736
Total charges (+) / revenus (-) nets	27'065'332	30'338'420	31'578'420

Commentaires

Il s'agit des subventions accordées au sens de la LAE en faveur des structures d'accueil extrafamilial réparties à raison de CHF 28'331'736 de subventions d'exploitation comprenant également pour CHF 924'423 de surcoûts en lien avec les projets MAE de la ville de Neuchâtel (période : août 2024 à décembre 2025), de CHF 1'472'040 en faveur d'enfants à besoins spécifiques accueillis au sein des structures d'accueil extrafamilial privées et de CHF 1'774'643 en faveur d'enfants à besoins spécifiques accueillis au sein des structures d'accueil extrafamilial communales. L'augmentation des subventions EBS a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit avec préavis de la COFI.

Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)

Synthèse du DSDC

Compte de résultats et effectif du DSDC

SSDC	Secrétariat général DSDC
SEPF	Service des poursuites et faillites
SCPO	Service cantonal de la population
SPNE	Service pénitentiaire
PONE	Police neuchâteloise
CIFPol	Centre interrégional de formation de police
SSCM	Service sécurité civile et militaire
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SCNE	Service de la culture
SCTR	Service des transports
SRHE	Service des ressources humaines
SJEN	Service juridique

Fonds de la protection civile régionale

Fonds contribution remplacement abris PC

2.7. Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC)

2.7.1. Synthèse du DSDC

Durant l'année 2025, le **secrétariat général (SSDC)** a notamment vécu un changement au niveau de sa tête, M. le conseiller d'État A. Ribaux ne s'étant pas présenté comme candidat pour la nouvelle législature. Le 27 mai 2025, Mme la conseillère d'État C. Vara, a pris la direction d'un département réorganisé. Le Département de l'économie, de la sécurité et de la culture est devenu le Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture, chapeautant désormais 10 services : le service des poursuites et faillites, le service cantonal de la population, le service pénitentiaire, la police neuchâteloise, le service de la sécurité civile et militaire, le service des ressources humaines, le service juridique, le service informatique de l'entité neuchâteloise, le service de la culture et le service des transports. Le service de l'économie a quant à lui été transféré sous la responsabilité du Département de l'économie et de la cohésion sociale. Durant l'année sous revue, le SSDC a enregistré le départ à la retraite d'une secrétaire et l'arrivée de sa successeuse.

La cheffe du département est membre de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), de la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS), de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP), de la Conférence latine des Chefs de départements de justice et police (CLDJP), de la Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP), de la Conférence des transports de la Suisse occidentale (CTSO) et de la Conférence latine des directrices et directeur du numérique (CLDN). Par ailleurs, elle participe à la Conférence intercantonale instruction publique et culture Suisse romande et Tessin (CIIP) pour les sujets ayant trait à la culture.

En 2025, le Grand Conseil s'est penché sur plusieurs rapports du Conseil d'État relevant du champ de compétences du DESC et du DSDC, dont :

- Un rapport relatif à l'exécution des peines et mesures pour les personnes adultes (LPMPA) ;
- Un rapport relatif au Programme de prêts à l'industrialisation ;
- Un rapport relatif à la procédure administrative ;
- Un rapport relatif à l'initiative pour des transports publics gratuits ;
- Un rapport relatif à la Caisse de pension pour la fonction publique du canton de Neuchâtel ;
- Un rapport à l'appui d'une loi permettant l'application de la loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage.

En 2025, la **police neuchâteloise (PONE)** a participé à 25 campagnes de prévention de la criminalité et conférences afin de viser des tranches plus fragiles de la population (personnes âgées, jeunes, etc.). En outre, 4 séances d'informations ont été dispensées aux personnes migrantes.

Le dispositif police secours est intervenu 17'985 fois en 2025, soit en moyenne 49 fois par jour. Quant aux patrouilles préventives, elles ont réalisé 11'829 heures, soit une moyenne mensuelle de 985 heures. La PONE a contrôlé, par le biais d'installations fixes et mobiles, 37'526'751 véhicules. La statistique 2025 des accidents de circulation a légèrement baissé et la situation au niveau des violences liées aux manifestations sportives a été calme.

Le sondage « Mon canton, ma sécurité » a été réalisé en 2025, interrogeant 14'000 personnes sur le sentiment de sécurité dans le canton. 92% des répondant·e·s se déclarent satisfait·e·s de la qualité de vie dans leur quartier ou leur village et 85% affirment se sentir en sécurité sur le territoire neuchâtelois. Plus des deux tiers estiment que les problèmes de sécurité dans leur environnement immédiat sont faibles ou très faibles.

En 2025, la statistique policière neuchâteloise de la criminalité a recensé une baisse de 6% en tenant compte de toutes les lois pénales. Le taux d'élucidation global des infractions au Code pénal est resté stable à 44,9%. Les infractions pour violence domestique ont baissé de 4%. Après une croissance continue depuis plusieurs années, l'augmentation des infractions de criminalité numérique s'est interrompue. On recense en effet une baisse de 22% en 2025. Au niveau judiciaire, l'année 2025 a été marquée par un triple assassinat à Corcelles en août, la double attaque de distributeurs automatiques de billets à Marin en décembre, ou encore le phénomène des faux policiers qui, après avoir ralenti en milieu d'année, est reparti à la hausse. À noter que la police judiciaire neuchâteloise s'est activement impliquée afin de fédérer à l'échelon romand les efforts de lutte contre les réseaux criminels qui se cachent derrière les escroqueries aux faux policiers.

En 2025, la PONE a globalement atteint ses objectifs tout en respectant les 484,30 EPT prévus au budget. Le turn-over a été de 5,28%, ce qui reflète une certaine stabilité.

Au **service pénitentiaire (SPNE)**, les établissements de détention ont connu une hausse d'exploitation. Le taux d'occupation moyen des deux établissements a été de 93% (moyenne nationale : 96%), contre 89% en 2024. Si le nombre de dossiers gérés est resté plutôt stable à l'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP), l'adaptation des pratiques selon le processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), en vigueur depuis 2025, demeure conséquente.

Les établissements pénitentiaires hébergent des personnes avec d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales ou éducatives qui nécessitent des prises en charge de plus en plus spécifiques. Il est à relever qu'aucune personne détenue n'est décédée et aucune évasion n'a eu lieu en 2025.

Le 8 octobre 2025, un incendie s'est déclaré à l'Établissement de détention de la Promenade (EDPR) qui a mobilisé fortement le personnel de l'établissement et des services feux bleus. La nouvelle infirmerie inaugurée fin 2024 a connu sa pleine utilisation durant 2025. À l'Établissement d'exécution des peines et de probation (EEPB), d'importants travaux de sécurisation périmétrique ont été menés en 2025.

Avec des changements dans toutes les fonctions dirigeantes, 2025 a constitué une année de transition pour le SPNE. Les perspectives stratégiques portées par le nouveau comité de direction font écho avec le programme de législature 2026-2029. Devant faire face à la fin d'exploitation de son application métier (JURIS), le SPNE a initié les travaux d'envergure en vue du changement complet de cet outil nécessaire au fonctionnement de toutes les entités du service. Le travail d'implémentation se poursuivra jusqu'à fin 2028.

Un mandat de diagnostic structurel de l'OESP a été confié à une entreprise externe visant à développer une organisation durable, facilitant une transition dans un climat apaisé.

Au 31 décembre 2025, le service comptait 143 membres du personnel pour 131,15 EPT. Le taux d'absentéisme de 8,7% se révèle plus élevé que l'année précédente (6,7%). Ce taux s'explique essentiellement par des absences de longues durées y compris suite à des maladies ou accidents non professionnels assortis d'opérations ou de traitements de réadaptation. L'année a été jalonnée de 4 mutations internes, divers changements de taux d'activité, 4 licenciements, 11 nominations et 13 départs, dont 3 en retraite anticipée.

En 2025, le **service des ressources humaines (SRHE)** a recentré une partie de son engagement dans le projet Vitamine sur des missions au plus près des équipes : sécurité, sûreté et vivre-ensemble. Cette orientation a consolidé l'accompagnement et la communication RH. À noter également de nouvelles synergies par l'intégration au SRHE de l'accompagnement au changement. Malgré des sollicitations accrues, les équipes ont préservé l'écoute, la disponibilité et la qualité de la relation avec les services.

Le lien avec le terrain s'est intensifié grâce à des réunions périodiques sur les enjeux RH et à des bilatérales élargies avec les directions. Une nouvelle solution a été déployée pour rendre les entretiens annuels plus simples, plus réguliers et centrés sur le dialogue entre cadres et collaboratrices/collaborateurs.

La dimension humaine a été soutenue par un renforcement de la prévention des risques psychosociaux, des mesures de soutien à la parentalité et des actions de santé au travail (vaccination grippe, don du sang). La formation des cadres de l'enseignement a également été développée. Parallèlement, l'attractivité de l'État-employeur a progressé par des actions internes et une communication digitale renforcée. Le recrutement s'appuie désormais davantage sur le numérique : plus de 700'000 vues pour les annonces et 19'000 candidatures, même si certains métiers restent moins attractifs.

Enfin, l'amélioration et la fiabilisation des processus de gestion internes restent une priorité afin de sécuriser la qualité du service rendu. Cette dynamique vise un cadre de travail plus clair et soutenant, en maintenant performance et confiance. L'objectif reste constant : offrir à chacune et chacun des repères fiables et des conditions propices à l'engagement, au service de la population.

Le **service juridique de l'État (SJEN)** est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État. Il fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général). Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, de réclamations, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des chef-fe-s de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il continue également d'assumer la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 21,3 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (16 EPT) et le secrétariat (5,3 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN).

Durant l'année sous revue, le service a enregistré une augmentation des dossiers de contentieux, soit 407 (367 pour 2024 et 415 pour 2023). De plus, il a émis 339 avis de droit ou conseils juridiques (contre 303 en 2024 et 348 pour 2023) et 174 préavis relatifs aux objets soumis au Conseil d'État (198 en 2024 et 158 en 2023). Il a également ouvert 41 nouveaux dossiers de législation (53 en 2024 et 65 en 2023) et accompagné l'État de Neuchâtel dans 9 nouvelles procédures judiciaires (4 en 2024 et 27 en 2023). Enfin, le SJEN a terminé l'important projet du toilettage du RSN. La nouvelle loi sur la procédure administrative (LPA) a été adoptée lors de la session du Grand Conseil de mars 2025, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Le SJEN a également continué d'organiser deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État.

L'exercice 2025 du **service des poursuites et faillites (SEPF)** a été contrasté. Si les deux offices qui le composent ont consolidé leur organisation suite au regroupement sur le site de Tivoli, des modifications législatives importantes ont eu des effets très concrets et sensiblement différents selon que l'on évoque les poursuites ou les faillites.

Dans le domaine des poursuites, une modification de la LAMal qui prévoit désormais au maximum deux poursuites par an et par assuré a eu pour conséquence immédiate une réduction de près de 10'000 réquisitions des caisses-maladie. Ainsi, le

nombre de commandements de payer a diminué approximativement dans une même proportion (-12,9%) par rapport au record historique de l'an dernier. On doit ainsi en conclure que cette baisse n'est pas liée à une embellie conjoncturelle mais bien à une correction légale.

Pour les faillites, avec 548 procédures enregistrées durant l'année, le record historique du nombre de nouvelles affaires a largement été dépassé, dans la foulée du précédent record établi en 2024 qui comptait déjà 464 nouvelles entrées. À l'origine de cette augmentation inquiétante, il faut bien évidemment rappeler les modifications de la LP qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, dont celle de l'art. 43 LP qui proscrit la poursuite par voie de saisie pour les créances de droit public. De nombreuses faillites ont dès lors été prononcées dans ce contexte et ceci de manière directe ou indirecte, puisque le nombre de faillites requises par des créanciers de droit privé a également significativement augmenté durant l'année.

Dans un contexte de franc fort, de ralentissement industriel particulièrement sensible dans notre canton très exportateur et de paupérisation d'une partie de notre population, l'activité des poursuites et faillites devrait demeurer soutenue ces prochains mois.

En 2025, le **service de la sécurité civile et militaire (SSCM)** a pu consacrer ses ressources à du travail de planification et de gestion de projet au profit de différents partenaires en prévision des prochaines crises liées à des événements naturels, énergétiques, technologiques et sociétaux. Au travers notamment de formations et d'exercices réunissant de nombreux acteurs cantonaux, le niveau de préparation face aux principaux risques identifiés a été renforcé. Le SSCM a notamment organisé la participation du canton à l'exercice intégré « EI 25 », qui s'est déroulé sur 48h les 6 et 7 novembre. Cet exercice national de gestion de crise, fondé sur un scénario de menace hybride, s'est révélé particulièrement riche en enseignements.

Dans le domaine des affaires militaires, près de 800 jeunes ont obtenu un accès sécurisé à la plateforme électronique de l'armée DIMILAR, leur permettant d'accéder à leur dossier personnel en tout temps. Le projet de centre de subsistance a évolué en s'inscrivant dans une réflexion plus large qui consiste à identifier les investissements à réaliser sur le site de Colombier durant ces 10 prochaines années dans une optique d'assainissement des infrastructures et de valorisation patrimoniale du Château, en collaboration avec le service des bâtiments et le service de la culture. En parallèle, des mesures ont été mises en œuvre pour renforcer la sécurité incendie du site, notamment par la modernisation des installations de détection.

En immatriculant leur 69^{ème} véhicule électrique en 2025, les garages de l'État ont dépassé l'objectif du Grand Conseil prévu pour 2027. Ce résultat s'inscrit dans une démarche de renouvellement du parc coordonnée avec le déploiement des installations de recharge.

Au **service de la population (SCPO)**, l'année sous revue a été marquée par la nouvelle loi sur la médiation qui a nécessité l'enregistrement de 16 dossiers civils tandis que le service a participé aux projets de renouvellement des supports informatiques du Pouvoir judiciaire et de la PONE tout en apportant de substantielles évolutions au programme informatique d'émission des amendes d'ordre. Un effort marqué a été porté sur l'établissement du système de contrôle interne alors que des indicateurs statistiques d'assistance judiciaire, d'amendes d'ordre, de documents d'identité et de dossiers de naturalisation ont été créés. Le Registre fédéral des officiers publics a été mis à disposition des notaires et le site Internet a été rendu plus facile d'accès. Il a été accueilli 27'476 personnes pour l'établissement de 13'872 passeports, 19'007 cartes d'identité, 140 passeports provisoires, 10'832 titres de séjour et permis de frontalier ainsi que 523 titres de voyages (passeports pour étrangers) et 456 visas pour étrangers. 257'591 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées ont été émises, tandis 35'407 jugements et ordonnances pénales ont été facturés. Le Conseil d'État a accepté 410 naturalisation ordinaire pour 686 personnes, sur 460 demandes enregistrées. Le Secrétariat d'État aux migrations a soumis 140 dossiers en naturalisation facilitée pour enquêtes d'intégration au SCPO. Les dossiers de naturalisation demandent toujours plus de temps du fait de leur complexité grandissante. L'Autorité de surveillance de l'état civil a accordé 1'087 autorisations de transcrire des faits d'état civil survenus à l'étranger alors qu'il a préparé 53 décisions de changement de nom. Ces dossiers se compliquent car ils impliquent fréquemment plusieurs pays étrangers. Il a été enregistré 200 extraits de jugement et 2'200 ordonnances pénales dans le casier judiciaire ainsi que 322 mandats dans le fichier ADN. De surcroît, 1'378 dossiers d'assistance judiciaire ont été enregistrés dont 902 civils, 437 pénaux et 39 administratifs.

Pour le **service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)**, l'année 2025 a permis de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information 2024-2029. En continuité avec les initiatives lancées en 2024, de nouveaux projets ont débuté, tant en interne afin de renforcer l'évolution et la maturité du SIEN, qu'en externe pour proposer aux services métiers des systèmes d'information adaptés aux enjeux actuels et futurs.

Plusieurs projets majeurs de transformation métier, volontairement exclus du schéma directeur, ont fait l'objet de demandes de crédits spécifiques soumises au Conseil d'État en fin d'année. Il s'agit notamment de la refonte du système d'information de la police (programme HELIUM, en collaboration avec le Jura) et de celle du système d'information de la justice, intégrant les interfaces avec les projets fédéraux Justitia 4.0 et HIJP (programme eProcédures). Ces deux projets s'inscrivent sur plusieurs années. Le projet de transformation du système d'information fiscal demeure, quant à lui, en phase d'analyse.

L'année 2025 a également été marquée par un audit de gouvernance mené par le CCFI. Celui-ci a mis en évidence des mesures nécessaires pour finaliser la fusion SIEN-CEG et pour renforcer la capacité du service à mettre en œuvre ses responsabilités en matière de transformation digitale.

Dans un contexte de forte évolution technologique et de menaces croissantes liées à la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information reste un enjeu stratégique. Le SIEN a poursuivi le développement de son organisation de cybersécurité,

s'appuyant sur des compétences internes et externes ainsi que sur des solutions assurant une surveillance continue des infrastructures. Enfin, l'acceptation populaire de l'eID fédérale a entraîné le lancement de travaux techniques visant à préparer son intégration, tandis que de nombreux facteurs organisationnels, technologiques et humains continuent d'influencer l'évolution et les priorités du service.

En 2025, plusieurs projets d'envergure ont occupé le **service des transports (SCTR)**. Il s'agit premièrement de la Ligne directe dont la pertinence et la qualité ont été confirmées par l'expertise Weidmann mandatée par le DETEC, alors même que le contexte est marqué par une très forte concurrence entre projets ferroviaires.

Deuxièmement, le plan directeur cantonal transports publics (PDCTP) a été finalisé et mis en consultation auprès des communes. Il fixe les développements futurs aux horizons 2030 et 2040 dans le canton. D'autre part, l'horaire 2025 a nécessité un suivi minutieux afin de limiter autant que possible ses répercussions négatives, notamment côté littoral ouest. Les groupes de travail formés à la suite de l'audit transN ont été clôturés, leurs conclusions ont été exposées lors d'une conférence de presse. Côté trafic transfrontalier, la ligne Neuchâtel-Frasne est menacée par une dégradation importante de son infrastructure, l'avenir de la ligne est compromis à moyen-terme. Sur le plan climatique, les mesures du plan climat sont en vigueur et des facilités tarifaires supplémentaires sont en discussion dans le cadre de l'initiative TP gratuits. La décarbonation de la flotte a continué en 2025.

Le service de la culture (SCNE), à la suite de l'adoption de la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC), s'est principalement consacré à l'élaboration de son règlement d'application et à la mise en œuvre progressive de la loi, dont un premier volet s'est concrétisé par le déploiement de nouveaux dispositifs, notamment TEMPO et ECHO. Parallèlement, les réflexions engagées concernant le Château de Colombier, tant sur le plan de la sauvegarde-valorisation patrimoniale que de la gestion culturelle, se sont intensifiées de manière significative.

Les activités de l'office de l'archéologie cantonale (OARC) ont couvert nombre de régions du canton, des Montagnes au lac de Neuchâtel. Certaines d'entre elles ont pu être menées avec grand succès, grâce à l'implémentation et la consolidation de réseaux collaboratifs. Aussi, plusieurs fouilles archéologiques ont révélé des découvertes majeures, dont deux nouveaux habitats ruraux à Cornaux et au Landeron, respectivement datés de la fin de l'âge du Bronze et du Premier âge du Fer ainsi qu'un chargement de marchandises du 1^{er} siècle de notre ère, échoué au fond du lac de Neuchâtel.

Le Laténium consolide le positionnement de l'archéologie dans des débats publics d'actualité avec sa nouvelle exposition temporaire « L'île de Sable », traitant de l'esclavage colonial au 18^e siècle. Réalisée avec le soutien de plusieurs institutions publiques françaises, cette exposition montre comment les fouilles archéologiques permettent de redonner une voix aux victimes de l'histoire, souvent invisibilisées dans les sources écrites.

L'office des archives de l'État (OAEN) a démarré les travaux de sécurisation de ses fonds d'archives, en prévision du déménagement dans le nouveau Centre Archives et Patrimoine (CAP). Il a également initié, en collaboration avec le SIEN, le projet ArchiPeren en vue d'acquies un dépôt d'archives numériques.

L'office du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) a concrétisé deux projets en collaboration avec d'autres entités de l'État à l'interface entre patrimoine et durabilité : la Directive solaire, édictée en février et le programme Réno-NE, dont la première formation a été dispensée en septembre. En parallèle, la mission de valorisation du patrimoine neuchâtelois s'est renforcée avec la publication En Marge dont le premier numéro est paru en octobre.

2.7.2. Compte de résultats et effectif du DSDC

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	%	Écart C2025 - C2024 CHF	%
Revenus d'exploitation	172'603'128	177'985'969	177'335'750	-650'218	-0.4%	+4'732'623	+2.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	80'453'869	80'229'708	83'734'859	+3'505'151	+4.4%	+3'280'989	+4.1%
43 Revenus divers	2'078'417	5'578'988	3'429'623	-2'149'365	-38.5%	+1'351'206	+65.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	19'000	182'895	+163'895	+862.6%	+182'895	--
46 Revenus de transfert	52'153'292	56'110'879	54'098'705	-2'012'174	-3.6%	+1'945'413	+3.7%
47 Subventions à redistribuer	311'843	600'000	582'392	-17'608	-2.9%	+270'549	+86.8%
49 Imputations internes	37'605'706	35'447'394	35'307'276	-140'118	-0.4%	-2'298'430	-6.1%
Charges d'exploitation	329'848'159	347'371'433	344'135'122	-3'236'311	-0.9%	+14'286'963	+4.3%
30 Charges de personnel	140'583'307	152'394'513	147'744'259	-4'650'254	-3.1%	+7'160'952	+5.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	49'378'208	45'060'792	50'677'462	+5'616'670	+12.5%	+1'299'254	+2.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'145'014	8'549'334	10'231'751	+1'682'416	+19.7%	-1'913'264	-15.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	332'107	268'000	162'470	-105'530	-39.4%	-169'637	-51.1%
36 Charges de transfert	106'553'845	121'323'156	115'459'194	-5'863'963	-4.8%	+8'905'349	+8.4%
37 Subventions redistribuées	311'843	600'000	582'392	-17'608	-2.9%	+270'549	+86.8%
39 Imputations internes	20'543'835	19'175'638	19'277'595	+101'957	+0.5%	-1'266'240	-6.2%
Résultat d'exploitation	-157'245'031	-169'385'464	-166'799'371	+2'586'093	+1.5%	-9'554'340	-6.1%
44 Revenus financiers	3'423'353	3'472'000	3'367'158	-104'842	-3.0%	-56'195	-1.6%
34 Charges financières	203'494	6'000	112'324	+106'324	+1'772.1%	-91'170	-44.8%
Résultat financier	3'219'860	3'466'000	3'254'834	-211'166	-6.1%	+34'975	+1.1%
Résultat opérationnel	-154'025'172	-165'919'464	-163'544'537	+2'374'928	+1.4%	-9'519'365	-6.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-154'025'172	-165'919'464	-163'544'537	+2'374'928	+1.4%	-9'519'365	-6.2%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Effectif du personnel DSDC (EPT)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	%	Écart C2025 - C2024 CHF	%
Secrétariat général (SESC)	4.00	4.00	4.10	+0.10	+2.5%	+0.10	+2.5%
Service des poursuites et faillites (SEPF)	57.40	58.30	58.80	+0.50	+0.9%	+1.40	+2.4%
Service de la population (SCPO)	29.90	31.50	31.50	0.00	0.0%	+1.60	+5.4%
Service pénitentiaire (SPNE)	125.80	132.25	131.15	-1.10	-0.8%	+5.35	+4.3%
Police neuchâteloise (PONE)	466.70	484.30	469.70	-14.60	-3.0%	+3.00	+0.6%
Service sécurité civile et militaire (SSCM)	42.10	43.90	42.40	-1.50	-3.4%	+0.30	+0.7%
Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	185.35	190.55	192.85	+2.30	+1.2%	+7.50	+4.0%
Service de la culture (SCNE)	42.40	46.90	46.00	-0.90	-1.9%	+3.60	+8.5%
Service des transports (SCTR)	7.60	8.60	7.70	-0.90	-10.5%	+0.10	+1.3%
Service des ressources humaines (SRHE)	23.60	24.35	24.95	+0.60	+2.5%	+1.35	+5.7%
Service juridique (SJEN)	21.30	21.30	21.30	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Total	1'006.15	1'045.95	1'030.45	-15.50	-1.5%	+24.30	+2.4%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Commentaires

Par rapport au budget, les comptes 2025 sont favorables à hauteur de CHF 2,4 millions.

Groupe 30, le delta entre le budget et les comptes est favorable à hauteur de CHF 4,7 millions. Plusieurs services contribuent à ce résultat, essentiellement dû à des vacances de postes et au non recours à des salaires occasionnels suite à l'abandon d'un projet de fouilles au SCNE. L'écart de -15,50 EPT concerne : la PONE par un nombre d'EPT administratifs et d'aspirant-e-s inférieurs ; les autres services par des postes vacants en cours de recrutement. Seul le SIEN présente un petit dépassement dû à des postes sollicités en 2024 (dérogations) non prévus au budget 2025.

Groupe 31, l'augmentation entre le budget et les comptes provient essentiellement d'un changement de pratique comptable. Une rubrique "Frais de débours récupérables" a été transférée des comptes du SFIN à ceux du SEPF. Ces frais représentent CHF 3,3 millions et concernent des débours payés par l'office des poursuites qui sont ensuite récupérés avec la facturation des émoluments (rubrique 42 du SEPF). Hormis cet impact, d'autres variations s'expliquent par : au SIEN, une augmentation tant du point de vue du nombre et du coût des licences suite au passage à Office 2024, compensée en partie par des recettes, par la facturation aux partenaires externes de cette migration (rubrique 42) ; au SCPO, une augmentation qui provient des pertes sur créances de l'Office du recouvrement expliquée par une dégradation de la situation financière des débiteurs. D'autre part des améliorations sont enregistrées ; au SPNE les frais médicaux ont été moins élevés que prévu ; à la PONE, en raison notamment de la non réalisation de certains achats initialement prévus mais non indispensables ; au SSCM, il y a eu moins de dépenses de carburant pour le parc des véhicules de l'Etat et finalement au SCNE moins de mandats externes suite à l'abandon d'un projet de fouille.

Groupe 33, des modifications légales sont intervenues à fin 2024 au niveau des durées de dépréciation des logiciels et des infrastructures informatiques, elles ont eu une influence sur le calcul des amortissements en 2025. Des projets d'investissements ont également été replanifiés.

Groupe 35, une attribution moins importante au FDABRIS qu'attendue qui résulte d'une diminution du nombre de contributions de remplacement facturées et de l'augmentation des montants remboursés pour des immeubles non construits.

Groupe 36, la baisse de ces charges est composée ; au SPNE par le nombre de placements effectués hors des établissements qui s'est révélé inférieur aux prévisions ; au SCTR, les besoins effectifs en indemnisation des entreprises de transport ont été moins élevés que budgétés et les adaptations et développements de l'offre prévus ont été moins importants que prévu.

Groupe 42, hors le changement de comptabilisation des "Frais de débours récupérables" au SEPF, les recettes varient légèrement (+0,2 million), elles sont le résultat d'augmentations et de diminutions. Une augmentation qui découle des poursuites et faillites qui continuent de progresser en 2025, une augmentation au SIEN de la facturation de la migration Office 2024 aux partenaires externes, une diminution au SCPO en lien avec la réduction des infractions liées aux contrôles de vitesse, une diminution au SPNE des remboursements perçus auprès des caisses maladies liée au changement de processus permettant désormais d'adresser directement aux caisses-maladie les factures via le système du « tiers payant » et finalement une diminution au SCNE liée à la non-réalisation d'un projet de fouille pour lequel des recettes liées à la participation de tiers avaient été budgétées.

Groupe 43, le résultat négatif résulte essentiellement des heures internes prévues sur le projet Hélium qui n'ont pas pu être réalisées en 2025 en raison de la validation du projet en 2026 et d'une diminution des heures internes consacrées à des projets du SIEN.

Groupe 45, il y a eu un prélèvement sur la fortune au Fonds PCi en raison de dépenses plus importantes que prévues pour les offices régionaux de protection civile.

Groupe 46, la péjoration de ces revenus est d'une part, corrélée à la nature comptable 36 en ce qui concerne les indemnités de transport versées moins élevées que prévu impliquant une participation des communes moins élevée que prévue (pot commun) et d'autre part due à la non-réalisation d'un projet de fouille pour lequel des recettes liées à un subventionnement de la Confédération avaient été budgétées. En revanche, au SPNE un plus grand nombre de personnes détenues ont été placées par d'autres cantons dans les établissements pénitentiaires.

2.7.3. Secrétariat général DSDC (SSDC)

Missions principales

Les missions principales du secrétariat général du DSDC se déclinent de la manière suivante :

- Conseiller et assister la cheffe du département ;
- Conseiller et appuyer les services dans les affaires courantes ;
- Gérer et administrer le secrétariat de la cheffe du département ;
- Assurer la coordination des activités internes au département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Assumer les tâches qui incombent au département en matière de ressources humaines ;
- Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe ;
- Assurer les tâches relevant du domaine des jeux d'argent (jusqu'au 31.05.2025).

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année 2025, le secrétariat général (SSDC) a notamment vécu un changement au niveau de sa tête, M. le conseiller d'État A. Ribaux ne s'étant pas présenté comme candidat pour la nouvelle législature. Le 27 mai 2025, Mme la conseillère d'État C. Vara, a pris la direction d'un département réorganisé. Le Département de l'économie, de la sécurité et de la culture est devenu le Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture, chapeautant désormais 10 services.

Activités et réalisations

Le SSDC a poursuivi ses tâches régulières couvrant l'entier des domaines du département, en intégrant deux nouveaux services au sein du département, le SIEN et le SCTR et les objectifs stratégiques qui en découlent.

Durant l'année sous revue, le SSDC a enregistré le départ à la retraite d'une secrétaire et l'arrivée de sa successeuse.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	38'000	30'000	656	-29'344	-97.8%	-37'344	-98.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	8'000	0	0	0	--	-8'000	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	656	+656	--	+656	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	30'000	30'000	0	-30'000	-100.0%	-30'000	-100.0%
Charges d'exploitation	947'347	931'042	960'139	+29'097	+3.1%	+12'792	+1.4%
30 Charges de personnel	738'954	735'480	777'709	+42'229	+5.7%	+38'754	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	24'364	24'480	9'749	-14'731	-60.2%	-14'616	-60.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	96'311	100'000	101'329	+1'329	+1.3%	+5'019	+5.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	87'717	71'082	71'352	+270	+0.4%	-16'365	-18.7%
Résultat d'exploitation	-909'347	-901'042	-959'483	-58'441	-6.5%	-50'136	-5.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-909'347	-901'042	-959'483	-58'441	-6.5%	-50'136	-5.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-909'347	-901'042	-959'483	-58'441	-6.5%	-50'136	-5.5%

Commentaires

Groupe 30, l'augmentation est notamment due à la hausse du taux d'activité d'une collaboratrice suite à la refonte des départements.

Groupe 49, le SSDC n'assume plus les tâches relevant du domaine des jeux d'argent suite à la réorganisation des départements (activité transférée au DECS).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	165'224	164'663	157'731
Coûts des services centraux	18'967	15'402	14'098
Revenus	0	0	101
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	184'191	180'065	171'727

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	252'967	275'257	295'393
Coûts des services centraux	29'183	25'746	26'382
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	282'151	301'003	321'776

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	293'342	271'287	311'307
Coûts des services centraux	33'892	25'374	28'009
Revenus	0	30'000	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	327'234	266'661	339'317

Commentaires

Suite à la réorganisation des départements, l'activité de gestion du Fonds Loterie (CHF 30'000) a été transférée dans un autre département, le DECS.

Prestations de département DSDC (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	51'785	48'753	23'482
Coûts des services centraux	5'675	4'560	2'406
Revenus	38'000	0	554
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	19'460	53'313	25'334

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Conférences intercantionales	96'311	100'000	101'329
Total charges (+) / revenus (-) nets	96'311	100'000	101'329

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.4. Service des poursuites et faillites (SEPF)

Missions principales

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Tant l'OFPO que l'OFFA fournissent des prestations prévues par le droit fédéral et appliquent le tarif prévu par l'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP). Le SEPF définit les modalités de contrôle pour gérer les risques inhérents à l'activité de ces entités. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateur-trice-s. Il est également appelé à exercer, pour le compte de l'Autorité cantonale inférieure de surveillance (AISLP), l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Plus particulièrement et en résumé, le SEPF a comme objectifs stratégiques :

- Fournir les prestations de l'exécution forcée prévues par le droit fédéral de manière professionnelle, efficiente et adaptée aux besoins des usager-ère-s ;
- Encourager la formation continue sur le cœur de métier, ainsi que dans le domaine du développement personnel en lien avec ses missions ;
- Observer et contribuer à la lutte contre le surendettement et à la prévention de l'endettement ;
- Assurer les relations extérieures (autorités, administrations et acteur-trice-s du recouvrement) dans le domaine de l'exécution forcée.

À court et moyen terme, il doit également :

- Développer des nouveaux outils électroniques afin de faciliter l'accès à ses prestations pour, potentiellement, réduire la nécessité des usager-ère-s de se déplacer et ainsi limiter les flux aux guichets ;
- Améliorer les outils numériques pour faciliter la gestion des notifications subséquentes des actes de poursuite par les communes ;
- Rechercher des solutions pour affronter les hausses des volumes tant de l'OFPO que de l'OFFA en lien avec la conjoncture, mais aussi en raison de l'évolution du cadre législatif ;
- Maintenir la qualité des prestations malgré les augmentations attendues et garantir des conditions de travail adéquates aux collaborateur-trice-s.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'exercice 2025 du SEPF a été contrasté. Si les deux offices qui le composent ont consolidé leur organisation suite au regroupement sur le site de Tivoli, des modifications législatives importantes ont eu des effets très concrets et sensiblement différents selon que l'on évoque les poursuites ou les faillites.

Dans le domaine des poursuites, une modification de la LAMal qui prévoit désormais au maximum deux poursuites par an et par assuré-e a eu pour conséquence immédiate une réduction de près de 10'000 réquisitions des caisses-maladie. Ainsi, le nombre de commandements de payer a diminué approximativement dans une même proportion (-12,9%) par rapport au record historique de l'an dernier. On doit ainsi en conclure que cette baisse n'est pas liée à une embellie conjoncturelle mais bien à une correction légale.

Pour les faillites, avec 548 procédures enregistrées durant l'année, le record historique du nombre de nouvelles affaires a été largement dépassé, le précédent record établi en 2024 comptait déjà 464 nouvelles entrées. À l'origine de cette augmentation inquiétante, il faut bien évidemment rappeler les modifications de la LP qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025, dont celle de l'art. 43 LP qui proscrit la poursuite par voie de saisie pour les créances de droit public. De nombreuses faillites ont dès lors été prononcées dans ce contexte et ceci de manière directe ou indirecte, puisque le nombre de faillites requises par des créancier-ère-s de droit privé a également significativement augmenté durant l'année.

Dans un contexte de franc fort, de ralentissement industriel particulièrement sensible dans notre canton très exportateur et de paupérisation d'une partie de notre population, l'activité des poursuites et faillites devrait demeurer soutenue ces prochains mois.

Activités et réalisations

OFFICE DES POURSUITES

L'année 2025 marque un retour à une situation plus « normale » après les événements exceptionnels de 2023 (migration informatique) et de 2024 (projet VitamiNE). Après avoir été confronté à certaines difficultés dans l'accomplissement de ses missions légales, l'OFPO a su surmonter divers obstacles et résorber plusieurs retards grâce à l'engagement remarquable de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Dès le second semestre de l'exercice, il a retrouvé un fonctionnement

exemplaire, répondant pleinement aux attentes de l'ensemble des intervenants internes et externes. Bien que ce bilan paraisse encourageant, il n'en demeure pas moins que l'année a été marquée par une activité très soutenue et intense en dépit d'une diminution du total des réquisitions expliquée plus haut. Les séquestres (art. 271 & ss LP) sont notamment en augmentation.

La dotation du personnel (42,3 EPT) est restée stable avec un taux de rotation en amélioration. Nous avons enregistré 3 démissions ordinaires et 1 départ en retraite anticipée. Les collaborateur-trice-s de l'OFPO accompagnent plusieurs apprenant-e-s et stagiaires dans leur cursus de formation.

Du point de vue juridique, le fait marquant en 2025 est la modification de l'art. 43 LP qui concerne toutes les personnes physiques et morales inscrites au registre de commerce. Ce changement met fin au régime d'exception dont bénéficiaient les créances de droit public ayant pour conséquence une forte diminution des réquisitions de ventes et, à contrario, une forte augmentation des comminations de faillite.

Le tableau ci-dessous présente l'activité de l'OFPO en chiffres détaillés :

Rubriques	2024	2025	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	194'355	172'803	-11,09%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	104'588	91'109	-12,89%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	86'331	75'433	-12,63%
- dont comminations de faillites	2'244	5'422	+141,63%
- dont réquisitions de vente	1'192	839	-29,62%

Pour les actes de défaut de biens, 56'337 procédures de défaut de paiement (CHF 6'618'893.71) ont été envoyées aux créancier-ère-s soit moins 3'197 unités (-5.37%) par rapport à 2024 (59'537).

Concernant les extraits du registre des poursuites prévus à l'article 8a LP, l'office en a délivré un total de 55'030 (contre 59'181 en 2024), dont 8'389 l'ont été via le Guichet Unique (15,2% du total). La voie électronique pour obtenir ce document connaît un succès croissant d'année en année. L'OFPO cherche maintenant une solution numérique alternative afin d'encore améliorer l'accès à cette prestation pour tous les usager-ère-s.

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières, voici les données détaillées en observant que, comme en 2024, les ventes aux enchères ont été plutôt fructueuses puisqu'aucune insuffisance de gage n'a été constatée en 2025 :

Rubriques	2024	2025	Variation (unité)
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	58	59	+1
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	10	5	-5
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	43	171	+128
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	23	25	+2
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	8	1	-7
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	189	247	+58
Total des dossiers clôturés	96	162	+66
- dont dossiers réalisations	22	15	-7
- dont dossiers CDP – gérance	13	1	-12
- dont dossiers CDP – sans gérance	61	146	+85
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	59	69	+10
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	5	5	=
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	171	272	+101
Ventes aux enchères effectuées	5	4	-1
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	0.00	0.00	=

L'OFPO a transmis 139 dénonciations pénales au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, en légère diminution d'environ 7% par rapport à 2024 (150).

OFFICE DES FAILLITES

L'exercice 2025 a été compliqué. Avec 548 faillites enregistrées durant l'année, le record historique du nombre de nouvelles affaires a été largement dépassé.

Comme décrit ci-dessus, une modification du droit fédéral a frappé de plein fouet de nombreuses entités inscrites au registre du commerce avec une augmentation de 17,36% du nombre de personnes morales (142 / 121 en 2024) et de 100% du nombre de personnes physiques (82 / 41 en 2024).

Par définition, de telles faillites sont complexes puisqu'elles requièrent des compétences comptables, des investigations fouillées et des auditions plus nombreuses. Les inventaires sont également plus conséquents et la réalisation des actifs plus laborieuse.

Le nombre de successions répudiées ou insolvables a également augmenté et l'on constate que l'office des faillites doit bientôt liquider près d'un cinquième des successions ouvertes durant l'année dans le canton.

S'inscrivant dans le cadre plus général de la nouvelle loi contre l'usage abusif de la faillite, l'art. 230 LP a également été modifié le 1^{er} janvier 2025 ; En cas de suspension faute d'actif, les créancier-ère-s connus doivent désormais également être avisés, afin d'être en mesure de requérir et d'obtenir tout renseignement utile à déterminer la pertinence d'avancer les frais de liquidation. Le législateur a ainsi déclenché toute une série de nouvelles tâches administratives chronophages qui s'ajoutent aux autres.

Malgré l'implication et les efforts constants des cadres, des juristes ainsi que des collaboratrices et collaborateurs de l'OFFA, la surcharge est réelle. Elle touche l'organisation générale du travail, les délais de traitement et le maintien d'un niveau de qualité optimal. Il n'a malheureusement pas été possible d'éviter les retards avec les ressources à disposition et ceci malgré l'engagement de 1,5 EPT à compter du mois d'août 2025. Une nouvelle demande de dotation supplémentaire sera sollicitée en 2026 pour atténuer les risques d'épuisement, de démotivation et d'erreurs dans le traitement des dossiers. Nous avons enregistré 1 démission ordinaire et 1 départ en retraite anticipée.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office :

Rubriques	2024	2025	Variation %
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	269	225	-16,36%
Procédures enregistrées durant l'année	464	548	+18,11%
- dont personnes morales	121	142	+17,36%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	41	82	+100%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	2	0	---
- dont successions répudiées	286	307	+7,35%
- dont commissions rogatoires	14	17	+21,43%
Total des dossiers ouverts	733	773	+5,46%
Dossiers clôturés y.c. rogatoires	508	437	-13,98%
Solde en traitement au 31 décembre	225	336	+49,34%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2'170	1'865	-14,06%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	21'492'304.-	22'762'510.-	+5,91%

L'OFFA a dénoncé 13 cas au Ministère public contre 17 en 2024.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	20'262'550	15'500'000	19'746'856	+4'246'856	+27.4%	-515'694	-2.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	20'262'390	15'500'000	19'746'656	+4'246'656	+27.4%	-515'734	-2.5%
43 Revenus divers	160	0	200	+200	--	+40	+25.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	11'614'321	8'496'165	11'571'196	+3'075'032	+36.2%	-43'124	-0.4%
30 Charges de personnel	6'463'050	6'935'512	6'797'836	-137'676	-2.0%	+334'787	+5.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'558'475	227'960	3'436'807	+3'208'847	+1'407.6%	-121'669	-3.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	209'343	209'342	209'342	0	0.0%	-1	-0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	74'026	80'000	69'727	-10'273	-12.8%	-4'300	-5.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'309'427	1'043'351	1'057'485	+14'134	+1.4%	-251'942	-19.2%
Résultat d'exploitation	8'648'230	7'003'835	8'175'660	+1'171'825	+16.7%	-472'570	-5.5%
44 Revenus financiers	273	0	-273	-273	--	-546	-200.0%
34 Charges financières	7'216	0	14'286	+14'286	--	+7'070	+98.0%
Résultat de financement	-6'943	0	-14'559	-14'559	--	-7'616	-109.7%
Résultat opérationnel	8'641'286	7'003'835	8'161'100	+1'157'265	+16.5%	-480'186	-5.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	8'641'286	7'003'835	8'161'100	+1'157'265	+16.5%	-480'186	-5.6%

Commentaires

La différence observée dans le groupe 31 par rapport au budget s'explique par un changement de pratique comptable qui n'a pas pu être prise en compte lors de l'établissement du budget. En effet, une nature comptable "Frais de débours récupérables" a été transférée du SFIN au SEPF, ce changement a provoqué cette augmentation non prévue (CHF 3,3 millions). Ce montant concerne des débours payés par l'OFPO qui sont ensuite entièrement récupérés avec la facturation des émoluments (groupe 42).

Dorénavant l'examen des émoluments poursuites et faillites doit se faire au net (NC 31 et 42). Hors impact des frais de débours récupérables, les émoluments augmentent de CHF 0,9 million.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Exécution forcée domaine poursuite (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	10'614	52'860	7'740
Coûts salariaux et de structure	8'092'693	5'057'956	8'269'397
Coûts des services centraux	929'096	746'078	753'585
Revenus	18'899'092	14'056'000	18'487'888
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-9'866'690	-8'199'105	-9'457'166

Commentaires

Les poursuites ont encore sensiblement augmenté en 2025.

Les revenus, les coûts salariaux et de structure sont plus élevés que ceux projetés en raison des motifs décrits ci-dessus (changement de pratique comptable "Frais de débours récupérables").

Exécution forcée domaine faillite (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	148'992	171'900	118'791
Coûts salariaux et de structure	1'986'836	2'090'098	2'062'343
Coûts des services centraux	379'280	297'272	303'900
Revenus	1'363'571	1'444'000	1'258'495
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'151'537	1'115'270	1'226'539

Commentaires

Pour les faillites, les charges sont aussi relativement stables.

La très forte augmentation des dossiers à traiter ne se reflète pas encore dans les émoluments encaissés. En effet, avec un grand nombre d'ouvertures de faillites, les collaborateur-trice-s ont plutôt été mobilisés pour les travaux d'inventaires et les mesures conservatoires urgentes. Ainsi, les clôtures qui génèrent une part non négligeable des revenus sont en diminution de 14%. Un rattrapage en 2026 est attendu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Dédom. div. Confédération	74'026	80'000	69'727
Total charges (+) / revenus (-) nets	74'026	80'000	69'727

Commentaires

Cette charge de transfert correspond à l'utilisation obligatoire du réseau e-LP, conformément à l'Ordonnance du DFJP concernant la communication électronique dans le domaine des poursuites. Ces frais sont fixés à l'art. 15a de l'Ordonnance sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Le tarif est proportionnel aux volumes qui transitent par cette plateforme.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes	Budget	Comptes
	2024	2025	2025
Frais de rappel	-160	0	-200
Total charges (+) / revenus (-) nets	-160	0	-200

Commentaires

Aucun commentaire à formuler.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Interface 2ème notif. AP par communes	A solliciter	0	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Total		0	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0

Commentaires

Ce projet informatique visant à améliorer l'interaction entre les communes chargées de la 2^{ème} notification des actes de poursuites et le logiciel de l'OFPO prend plus de temps qu'initialement prévu. Le développement interne d'une application ou l'acquisition d'une solution externe à adapter est encore en cours d'évaluation. Les aspects liés à la protection et la sécurité des données sont les points sensibles à prendre très soigneusement en compte.

2.7.5. Service cantonal de la population (SCPO)

Missions principales

Le SCPO est composé de 6 entités dont le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations ainsi que de l'Autorité de surveillance de l'état civil, du contrôle des habitant-e-s et de la gestion de la base de données cantonale des personnes physiques (BDP).

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire ainsi que du fichier ADN suisses, des registres neuchâtelois des avocat-e-s stagiaires, des avocat-e-s actif-ve-s au barreau, des notaires et des médiateur-trice-s, de la logistique des examens du barreau et du notariat, du paiement de l'assistance judiciaire et de la médiation, des comptabilités générale et analytique ainsi que de l'élaboration du budget du service.

Au-delà du contrôle, de la formation et du soutien aux arrondissements d'état civil, l'Autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et des reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage, de la réintégration ou de la libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officier-ère-s, de l'autorisation de transcrire des déclarations sur l'honneur ainsi que de la conduite des projets informatiques des arrondissements d'état civil. L'Autorité de surveillance du contrôle des habitant-e-s émet des directives, des avis, assure la formation et le soutien des préposé-e-s, gère l'accès à la BDP et conduit les projets informatiques des contrôles des habitant-e-s communaux.

L'entité des naturalisations assume le processus complet de gestion de ses dossiers, de la réception de la requête de l'administré-e à la décision finale prise par le Conseil d'État.

Le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires et les cartes d'identité des ressortissant-e-s suisses. Il effectue aussi les saisies biométriques pour les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour pour les étranger-ère-s. Enfin, il certifie conforme les documents d'identité suisses.

La cellule des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre de la Police neuchâteloise et des sécurités publiques des communes neuchâteloises.

Le domaine des frais de justice œuvre au recouvrement des avances d'assistance judiciaire et de médiation. Il perçoit également les montants des amendes et frais des ordonnances pénales du Ministère public ainsi que des jugements des tribunaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2025, tous les secteurs du service ont travaillé aux mises à jour du site Internet de leur entité afin d'être alignés sur les standards de l'administration cantonale. Un travail d'importance a également été effectué afin d'encore renforcer le système de contrôle interne financier alors que le service se donne jusqu'à la fin de l'année 2027 pour établir un système de contrôle interne métier. De surcroît, chaque secteur a adapté ses supports informatiques qui évoluent continuellement.

Le responsable du secteur des documents d'identité a participé à un grand nombre de séances de travail à la Confédération en vue de l'introduction des cartes d'identité biométriques et des identités électroniques agendées respectivement pour la fin de l'année 2026 et le début de l'année 2027.

Le domaine de l'état civil bénéficie d'un nouveau support informatique fédéral de gestion des actes d'état civil, celui-ci modifie profondément la procédure de rectification de données d'état civil. De cette évolution découlera l'introduction des actes authentiques électroniques des documents d'état civil. Afin d'améliorer l'efficacité en ce domaine, un travail de recherche est mené en vue d'un nouveau support informatique plus performant pour les activités hors du support de la Confédération. En effet, un accroissement de la complication des dossiers ainsi que de leur nombre est constaté. Enfin, ce secteur étant fortement sollicité, un renforcement de 0,8 EPT de juriste a été octroyé. La présence de cette personne est nécessaire en raison d'un grand nombre de projets nationaux en cours de développement, tels que "eDéménagement", "Swisseldex", "BDP nationale" et "Harmonisation des caractères spéciaux".

Le nombre de dossiers de naturalisation déposés confirme une forte tendance à la hausse (+50%). Il semblerait que la population étrangère soit sensible à l'instabilité internationale et cherche ainsi à se rassurer. La quantité de demandes en naturalisation est similaire aux années précédant 2018, d'avant le durcissement des bases légales fédérales. De plus, un suivi des travaux de digitalisation du Secrétariat d'état aux migrations est réalisé avec comme objectif l'adaptation de nos propres processus.

Les collaborateur-trice-s des secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont été associé-e-s au projet "Hélium" de la Police neuchâteloise en vue du remplacement du logiciel "Infopol" pour la gestion des dénonciations par voie électronique des amendes d'ordre et des dénonciations simplifiées. Le support informatique d'émission des amendes d'ordre sur rue est passé à la lecture en mouvement des plaques minéralogiques des véhicules, ce qui permet une amélioration notable de l'efficacité du travail des sécurités publiques communales.

Concernant le secteur des frais de justice, il travaille beaucoup sur le projet "eProcédures" auquel participent également les Autorités judiciaires, le Service juridique, le Service pénitentiaire et le Service informatique. Le secteur doit impérativement adopter un nouveau support informatique pour le traitement de l'assistance judiciaire et de la médiation avant la fin de l'année 2027 car le programme informatique utilisé actuellement ne sera plus disponible sur le marché, il cessera d'être fonctionnel. Ce changement de programme informatique représente l'opportunité de rationaliser le suivi des créances du Pouvoir judiciaire en développant deux interfaces, l'une pour transmettre les créances au système comptable central de l'Etat "SAP" et l'autre pour transmettre les créances de "SAP" au Service pénitentiaire afin d'exécuter les jours d'emprisonnement.

L'application informatique des médiations civiles doit encore être adaptée afin de répondre aux besoins de gestion du SCPO.

L'inscription des notaires au Registre fédéral des officiers publics permet dorénavant le passage aux actes authentiques et aux réquisitions électroniques. À cet effet, deux représentants de la Chambre des notaires neuchâtelois participent aux travaux fédéraux des applications notariales électroniques. La pratique du notariat a été adaptée au nouveau droit fédéral de la Société anonyme entré en vigueur en 2023. Ainsi, le règlement d'exécution de la loi neuchâteloise sur le notariat a été mis à jour en 2025 afin de rendre possible l'instrumentation par les notaires neuchâtelois des procès-verbaux d'assemblées générales virtuelles et multisites.

L'année 2025 a également permis les lancements d'un projet de modernisation des examens du barreau et d'un projet d'élaboration de cartes de légitimation pour les avocat-e-s et les avocat-e-s stagiaires.

Activités et réalisations

Le secteur des documents d'identité a enregistré un fléchissement de 19% de ses activités en passant de 34'048 à 27'476 personnes se sont rendues dans les locaux pour des saisies de données biométriques. Cet écart tient en une diminution des activités effectuées au profit du Service des migrations. Il a émis 13'872 passeports biométriques, 140 passeports provisoires ainsi que 19'007 cartes d'identité. Les saisies biométriques pour les représentant-e-s étranger-ère-s ont été de 10'832 titres de séjours et permis de frontalier-ère-s (-37%), 523 titres de voyage qui représentent les passeports pour étranger-ère-s (-16%) et 456 visas pour étranger-ère-s (-10%).

Le secteur des naturalisations a réceptionné 460 demandes et a enregistré des décisions positives du Conseil d'Etat pour 410 dossiers, lesquels ont eu un impact sur 686 personnes. Le Secrétariat d'Etat aux migrations a saisi ce secteur de 140 demandes d'enquête concernant des procédures de naturalisation facilitée.

L'Autorité de surveillance de l'état civil a autorisé les arrondissements d'état civil à transcrire dans le programme informatique "Infostar" 1'087 autorisations de faits d'état civil survenus à l'étranger (mariages, partenariats, divorces, changements de nom, adoptions, reconnaissances en paternité, naissances, décès) ainsi que 1'100 décisions judiciaires et administratives suisses (constatations d'identité, adoptions, désaveux en paternité, jugements en paternité, naturalisations). Elle a également préparé 53 décisions de changement de nom à l'intention du/de la Chef-fe de département.

Les secteurs des créances judiciaires et des frais de justice ont enregistré 257'591 amendes d'ordre et dénonciations simplifiées ainsi que 35'407 ordonnances pénales, extraits de jugement et dossiers d'assistance judiciaire.

Le secrétariat a enregistré 200 extraits de jugement des tribunaux neuchâtelois, 2'200 ordonnances pénales du Ministère public et 322 mandats de saisie des données ADN. Il a assuré la logistique de 5 sessions d'examens du barreau. Le secrétariat a aussi enregistré 1'378 dossiers d'assistance judiciaire dont 902 en droit civil, 437 en droit pénal et 39 en droit administratif.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	30'988'326	32'190'000	31'074'650	-1'115'350	-3.5%	+86'324	+0.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	27'587'819	28'950'000	27'844'726	-1'105'274	-3.8%	+256'907	+0.9%
43 Revenus divers	820'281	700'000	817'192	+117'192	+16.7%	-3'089	-0.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'304'531	2'200'000	2'239'237	+39'237	+1.8%	-65'294	-2.8%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	275'695	340'000	173'495	-166'505	-49.0%	-102'200	-37.1%
Charges d'exploitation	20'465'556	18'839'026	21'722'207	+2'883'182	+15.3%	+1'256'651	+6.1%
30 Charges de personnel	3'360'812	3'744'104	3'642'531	-101'573	-2.7%	+281'719	+8.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	11'204'010	9'502'720	12'008'946	+2'506'226	+26.4%	+804'936	+7.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	79'784	94'023	70'123	-23'900	-25.4%	-9'661	-12.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'247'648	4'100'000	4'581'373	+481'373	+11.7%	+333'725	+7.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'573'303	1'398'179	1'419'235	+21'057	+1.5%	-154'068	-9.8%
Résultat d'exploitation	10'522'770	13'350'974	9'352'443	-3'998'532	-29.9%	-1'170'327	-11.1%
44 Revenus financiers	937	2'000	800	-1'200	-60.0%	-136	-14.6%
34 Charges financières	19'665	6'000	18'431	+12'431	+207.2%	-1'234	-6.3%
Résultat de financement	-18'728	-4'000	-17'630	-13'630	-340.8%	+1'098	+5.9%
Résultat opérationnel	10'504'041	13'346'974	9'334'812	-4'012'162	-30.1%	-1'169'229	-11.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	10'504'041	13'346'974	9'334'812	-4'012'162	-30.1%	-1'169'229	-11.1%

Commentaires

Les revenus d'exploitation 2025 sont en ligne par rapport aux revenus d'exploitation 2024 mais inférieurs au budget pour CHF 1,12 million. Cet écart s'explique par la rubrique budgétaire des taxes qui est impactée par un nombre plus faible d'amendes d'ordre émises lors des contrôles radar.

Les charges d'exploitation 2025 sont supérieures au budget pour CHF 2,88 millions. L'augmentation de CHF 2,51 millions de la rubrique des biens, services et autres charges d'exploitation en 2025 s'explique par des pertes provenant d'un rattrapage enregistré à l'Office du contentieux général de l'Etat suite à l'installation d'un nouveau support informatique ainsi que par l'augmentation des difficultés en recouvrement des amendes, frais judiciaires et de l'assistance judiciaire.

La variation des charges de transfert représente l'augmentation de la part communale aux amendes d'ordre émises par les communes et en particulier par la commune de Neuchâtel en 2025.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Justice (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	6'233	20'000	5'723
Coûts salariaux et de structure	517'805	401'542	534'566
Coûts des services centraux	243'429	216'559	215'562
Revenus	213'780	105'000	199'156
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	553'687	533'101	556'695

Commentaires

Ce secteur qui compte dorénavant 4,1 EPT avec une "business analyst" engagée dans le courant de l'année 2024 et le chef du service à la charge du courrier, du site Internet général et du paiement des factures du service dont celles de l'assistance judiciaire et de la médiation. Il s'occupe également de la tenue des registres des médiateur-trice-s et des avocat-e-s inscrit-e-s au barreau, de la logistique des examens du barreau et du notariat et des inscriptions au fichier ADN voire au casier judiciaire. Il gère les dossiers de ressources humaines, le budget et la comptabilité du service. Les charges directes représentent les indemnités de dépens alors que les revenus sont composés d'émoluments pour les examens du barreau ou du notariat et de biens dévolus à l'État par le Pouvoir judiciaire.

Créances judiciaires (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	112'064	207'500	281'116
Coûts salariaux et de structure	677'434	796'996	732'494
Coûts des services centraux	181'502	153'523	152'725
Revenus	14'024'470	15'570'000	14'186'333
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-13'053'470	-14'411'981	-13'019'998

Commentaires

Ce secteur était composé de 4,4 EPT car 0,6 EPT était à repourvoir en 2025. Les charges directes représentent les achats de carnets d'amendes d'ordre pour les sécurités publiques des communes et pour la Police neuchâteloise. Depuis 2025, ces charges comprennent également les pertes directement enregistrées au niveau de cette entité. En comparaison avec le budget, les revenus enregistrés sont plus faibles en raison d'une réduction du nombre des infractions liées aux contrôles de vitesse et à la mise temporaire hors service de certains radars.

Frais de justice (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	10'966'273	9'225'500	11'556'350
Coûts salariaux et de structure	1'064'143	1'152'668	1'157'128
Coûts des services centraux	193'388	165'529	164'731
Revenus	13'372'635	13'300'000	13'514'949
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'148'831	-2'756'303	-636'740

Commentaires

Ce secteur compte 10,20 EPT. Les charges directes représentent une augmentation de CHF 2,33 millions par rapport au budget. Cet écart s'explique par des pertes du Contentieux général de l'Etat dues à un rattrapage et par la péjoration du recouvrement en termes d'amendes, de frais judiciaires et d'assistance judiciaire. La situation financière des débiteurs s'est sensiblement dégradée.

Documents d'identité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	14'206	0	14'042
Coûts salariaux et de structure	895'139	1'046'167	959'630
Coûts des services centraux	185'464	157'525	156'727
Revenus	10	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'094'799	1'203'692	1'130'398

Commentaires

Ce secteur a été renforcé d'un EPT pour compter dorénavant 7,9 EPT, suite à l'introduction des cartes d'identité biométriques et des identités électroniques dans le courant de l'année 2026 voire au début de l'année 2027. Il est à prévoir un transfert important des demandes de cartes d'identité au sein du secteur des documents d'identité du canton.

Naturalisations (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	231'800	240'000	285'150
Coûts salariaux et de structure	292'030	311'888	302'510
Coûts des services centraux	175'559	147'520	146'722
Revenus	692'668	600'000	667'031
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'721	99'408	67'351

Commentaires

Ce secteur composé de 2 EPT enregistre une tendance à la hausse des revenus expliquée principalement par une augmentation de plus de 50% du nombre de demandes de naturalisation en procédure ordinaire. Cette évolution du nombre de dossiers déposés implique également un accroissement des charges directes, lesquelles représentent les coûts d'enquêtes d'intégration facturés au service de la population par le Service de la cohésion multiculturelle (COSM).

Surveillance de l'état civil (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	281	0	0
Coûts salariaux et de structure	297'288	346'588	340'986
Coûts des services centraux	177'540	149'521	148'723
Revenus	43'547	75'000	42'350
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	431'562	421'109	447'359

Commentaires

Ce secteur, qui compte 2,3 EPT, enregistre une stagnation du nombre de vérifications de documents étrangers en vue d'un mariage.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Émoluments doc. Identité	-1'356'473	-1'440'000	-1'234'809
Part com. amendes	3'023'895	3'000'000	3'403'450
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'667'422	1'560'000	2'168'641

Commentaires

Les recettes inhérentes à l'émission de documents d'identité mettent en évidence un tassement de la demande en titres de séjour pour ressortissants étrangers et en permis de travail. La part communale aux amendes d'ordre reflète l'augmentation du nombre d'amendes émises par la sécurité publique de la commune de Neuchâtel.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-61'007	0	-52'099
Pertes changes	4'486	4'000	3'581
Total charges (+) / revenus (-) nets	-56'521	4'000	-48'518

Commentaires

Les frais de rappel représentent les frais de sommations des factures du pouvoir judiciaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Etude de numérisation du notariat	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	12'258	0	12'258
Migration Epsipol et Epsipour	A solliciter	0	0	0	185'000	0	185'000	0	0	0
Total		0	0	0	235'000	0	235'000	12'258	0	12'258

Commentaires

Le projet de numérisation du notariat a démarré en novembre 2024 avec l'accord de la Conférence des directeur-trice-s des départements cantonaux de justice et police de participer au projet de la Fédération suisse des notaires. Ainsi, le canton de Neuchâtel participera à hauteur de CHF 12'000.-/an pendant 4 ans dès 2025, ce qui représente 2% du soutien des cantons à ce projet fédéral.

Par contre, en raison de la vente de l'entreprise informatique EPSILON à la société ABRAXAS, le projet de migration sur le Webservice des deux solutions informatiques de gestion des amendes d'ordre et des ordonnances pénales n'est actuellement plus d'actualité.

2.7.6. Service pénitentiaire (SPNE)

Missions principales

Le service pénitentiaire a pour principales tâches :

- de mettre en œuvre la politique pénitentiaire cantonale et d'administrer les établissements de détention cantonaux ;
- d'être, dans le domaine de l'exécution des peines et mesures, « l'autorité compétente » ou « l'autorité d'exécution » selon le droit fédéral, sauf disposition contraire du droit fédéral ou cantonal ;
- d'assurer l'exécution de la détention provisoire, de la détention pour des motifs de sûreté et des peines et des mesures privatives de liberté prononcées à l'encontre des personnes adultes ;
- d'accomplir les tâches prévues par le code pénal suisse dans le cadre de la probation et de l'assistance sociale ;
- d'assumer le secrétariat de la commission de dangerosité.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Profils des personnes détenues régulièrement difficiles (agressions, troubles psychiques, hospitalisations d'urgence, etc.) et forte sollicitation du personnel qui en découle ;
- Importants travaux de maintenance (numérisation de l'interphonie, amélioration de la sécurité périmétrique, sécurisation anti-parachutage, etc.) ;
- HIJP/Justitia 4.0 : stratégie nationale de digitalisation du domaine pénitentiaire jusqu'en 2030 ;
- eProcédures NE : programme de remplacement de l'application métier du SPNE et intégration des fonctionnalités de communication électronique avec les acteurs de la chaîne pénale jusqu'en 2030 ;
- Surveillance électronique : développements attendus dans le domaine de la prévention des violences ;
- PLESORR : généralisation des prévisions concordataire du projet déployé dès 2025 avec des incidences sur toutes les phases de l'exécution des sanctions pénales ;
- Affaires entrantes demeurant à un niveau élevé, occupation constante des régimes d'exécution, durée des condamnations non prévisible, besoin en places de détention avant jugement parfois fluctuant ; impact sur la prévisibilité des comptes ;
- Dotation en personnel en progression constante mais encore en dessous des valeurs préconisées ;
- Fatigabilité des métiers pénitentiaires ;
- Manque d'attractivité et difficultés de recrutement, principalement dans les fonctions de spécialistes et de cadres.

Activités et réalisations

Les établissements du service pénitentiaire ont connu une hausse d'exploitation. Le taux d'occupation moyen des deux établissements a été de 93% (moyenne nationale : 96%). Si le nombre de dossiers gérés est resté plutôt stable à l'OESP, l'adaptation des pratiques selon le processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR), en vigueur depuis 2025, reste conséquente.

Les établissements pénitentiaires hébergent des personnes avec d'importantes vulnérabilités comportementales, psychiatriques, sociales ou éducatives qui nécessitent des prises en charge de plus en plus spécifiques. Il est à relever qu'aucune personne détenue n'est décédée et aucune évasion n'a eu lieu en 2025. Le 8 octobre 2025, un incendie s'est déclaré à l'EDPR et a mobilisé fortement le personnel de l'établissement et des services feux bleus. La nouvelle infirmerie inaugurée fin 2024 a connu sa pleine utilisation durant 2025. À l'EEPB, d'importants travaux de sécurisation périmétrique ont été menés en 2025.

Avec des changements dans toutes les fonctions dirigeantes, 2025 a constitué une année de transition pour le SPNE. Les perspectives stratégiques portées par le nouveau comité de direction font écho avec le programme de législature 2026-2029.

Devant faire face à la fin d'exploitation de son application métier – JURIS, le SPNE a initié les travaux d'envergure en vue du changement complet de cet outil indispensable au fonctionnement de toutes les entités du service. Le travail d'implémentation se poursuivra jusqu'à fin 2028.

Un mandat de diagnostic structurel de l'OESP a été confié à une entreprise externe visant à développer une organisation durable, facilitant une transition dans un climat apaisé.

Au 31 décembre 2025, le service comptait 143 membres du personnel pour 131.15 EPT, et une apprentie. Le taux d'absentéisme de 8.7%, plus élevé que l'année précédente, est dû à des absences longue durée suite à des maladies ou accidents non professionnels assortis d'opérations ou de traitements de réadaptation. L'année a été jalonnée de 4 mutations internes, divers changements de taux d'activité, 4 licenciements, 11 nominations et 13 départs, dont 3 en retraite anticipée.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'048'237	7'870'000	8'212'791	+342'791	+4.4%	+164'554	+2.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	845'850	1'295'000	854'105	-440'895	-34.0%	+8'255	+1.0%
43 Revenus divers	126'302	1'000	894	-106	-10.6%	-125'408	-99.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	7'068'855	6'560'000	7'349'879	+789'879	+12.0%	+281'024	+4.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'230	14'000	7'913	-6'088	-43.5%	+683	+9.4%
Charges d'exploitation	37'328'917	38'618'442	36'781'553	-1'836'889	-4.8%	-547'364	-1.5%
30 Charges de personnel	15'379'605	16'421'495	16'105'360	-316'135	-1.9%	+725'755	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	4'252'534	4'393'800	4'055'906	-337'894	-7.7%	-196'628	-4.6%
33 Amortissements du patrimoine administratif	162'412	246'260	252'595	+6'335	+2.6%	+90'183	+55.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	15'296'243	15'470'000	14'270'449	-1'199'551	-7.8%	-1'025'794	-6.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'238'123	2'086'888	2'097'243	+10'355	+0.5%	-140'880	-6.3%
Résultat d'exploitation	-29'280'680	-30'748'442	-28'568'762	+2'179'680	+7.1%	+711'918	+2.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	761	0	27'006	+27'006	--	+26'245	+3'449.6%
Résultat de financement	-761	0	-27'006	-27'006	--	-26'245	-3'449.6%
Résultat opérationnel	-29'281'441	-30'748'442	-28'595'768	+2'152'674	+7.0%	+685'673	+2.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-29'281'441	-30'748'442	-28'595'768	+2'152'674	+7.0%	+685'673	+2.3%

Commentaires

Les comptes du service pénitentiaire présentent un écart favorable important par rapport au résultat net budgété. Au-delà de la rigueur constante dans la gestion administrative et opérationnelle du service, ce résultat s'explique par plusieurs facteurs :

- Malgré l'octroi temporaire de plusieurs postes supplémentaires afin de renforcer les effectifs du SPNE au cours de l'année 2025, une économie de dépenses par rapport au budget est constatée sur les charges de personnel (groupe 30). Cela s'explique notamment par l'effet de noria et que par des postes restés vacants durant plusieurs mois, notamment des postes de cadres.
- Les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) présentent un écart favorable. Une diminution importante des frais médicaux est constatée, elle ne résulte pas forcément d'une baisse des prestations, mais s'explique en partie par une modification des processus permettant désormais d'adresser directement aux caisses-maladie les factures via le système du « tiers payant ». Cette évolution a toutefois un impact direct sur les revenus liés aux remboursements des caisses-maladie, qui sont inférieurs aux prévisions (groupe 42).
- L'écart au budget est également favorable au niveau des charges de transfert (groupe 36), ce sont les frais de placements de personnes exécutant des sanctions pénales sous l'autorité de notre canton. Contrairement à la hausse continue observée depuis l'exercice 2022, le nombre de placements hors de nos établissements s'est révélé inférieur aux prévisions budgétaires. Une stabilisation des placements hors canton en matière de détention avant jugement (DAJ), dépendants de l'activité du Ministère public, a notamment été observée. Par ailleurs, plusieurs mesures thérapeutiques institutionnelles pour le traitement des addictions (art. 60 CP) ont été levées, entraînant la réincarcération des personnes concernées dans nos établissements. La diminution des placements externes a toutefois été partiellement compensée par l'augmentation des tarifs pratiqués par certains foyers et institutions.
- Au niveau des revenus, l'écart est également favorable. Malgré la diminution des remboursements perçus auprès des caisses-maladie, liée au changement de processus précité (Tiers-payant), ainsi que la baisse d'activité de nos ateliers (groupe 42), ce résultat s'explique principalement par un dépassement des revenus de transfert (groupe 46), en lien avec la facturation des journées de détention à d'autres cantons. En effet, le nombre de placements de personnes détenues dans nos établissements par des autorités d'autres cantons s'est avéré supérieur aux prévisions.

Si les résultats 2025 des groupes 36 et 46 sont favorables, ils restent fortement dépendants d'éléments extérieurs à la gestion du service.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

OESP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	771'796	643'000	435'625
Coûts salariaux et de structure	2'764'100	3'508'241	3'420'702
Coûts des services centraux	400'068	435'642	436'873
Revenus	744'117	891'000	1'002'813
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'191'847	3'695'883	3'290'387

Commentaires

L'office d'exécution des sanctions et de probation (OESP) a pour mission de mettre en œuvre les jugements pénaux, de rendre les décisions relatives à l'exécution des sanctions pénales et d'assurer le suivi des personnes condamnées.

La diminution des charges directes s'explique principalement par une nette baisse des coûts supportés par le SPNE en lien avec les frais médicaux des personnes placées hors des établissements pénitentiaires, notamment en raison du changement de processus précité. Cette diminution est toutefois partiellement compensée par l'acquisition de licences pour des outils d'évaluation criminologique en lien, notamment, avec les besoins PLESORR.

La hausse des coûts salariaux et de structure par rapport à l'année précédente découle notamment de l'augmentation des ressources nécessaires au déploiement PLESORR (EPT et frais de formation).

Au niveau des revenus, cette prestation est impactée favorablement par une augmentation de la facturation des délégations de compétence (mise en exécution des sanctions pénales prononcées pour le compte d'autres cantons), supérieure aux prévisions.

EDPR (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'058'687	2'288'784	2'210'340
Coûts salariaux et de structure	6'867'889	7'162'589	6'952'465
Coûts des services centraux	996'483	892'030	894'549
Revenus	3'288'016	2'915'000	3'345'911
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'635'043	7'428'402	6'711'444

Commentaires

L'établissement de détention La Promenade (EDPR) garantit la détention de tous les profils de personnes en détention avant jugement et en exécution des sanctions pénales.

Globalement, l'écart favorable s'explique par le dépassement des objectifs budgétaires en matière de facturation des journées de détention. En effet, le nombre de placements de personnes détenues sous l'autorité d'autres cantons a été nettement supérieur aux prévisions. Néanmoins, la situation reste volatile en raison des profils des personnes accueillies et de l'impossibilité d'anticiper les besoins de transferts immédiats selon les risques de collusion, du degré d'hétéro-agressivité et autres besoins sécuritaires.

Par ailleurs, les charges sont restées stables. Les coûts d'intensité, tels que les frais médicaux et les frais de surveillance, demeurent toutefois difficilement prévisibles.

EEPB (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'506'231	1'471'000	1'609'529
Coûts salariaux et de structure	5'716'947	5'999'842	5'825'800
Coûts des services centraux	826'050	746'816	748'925
Revenus	3'890'001	4'064'000	3'863'850
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'159'227	4'153'657	4'320'405

Commentaires

L'établissement d'exécution des peines Bellevue (EEPB) a pour mission de garantir l'exécution de peines de longue durée et de mesures au sens des art. 59ss et 64 al. 1 CP.

Les charges directes présentent un dépassement budgétaire, principalement en raison de frais de surveillance plus élevés que prévu. Ceux-ci concernent notamment des gardes dans des établissements externes (hôpitaux), ainsi que des remplacements de personnel pour pallier les absences.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Contributions	19'554	40'000	46'320
Dédomagements prestations CNP	1'320'000	1'320'000	1'320'000
Part fr. form. CSPP	425'829	410'000	382'626
Plac. cant. pénal	1'440'077	1'200'000	873'588
Plac. hors canton	12'090'782	12'500'000	11'647'915
Total charges (+) / revenus (-) nets	15'296'243	15'470'000	14'270'449

Commentaires

Les coûts liés aux prestations de soins fournies par le CNP sont conformes à la convention et à la planification budgétaire. La participation aux coûts de formation, basée sur les journées de détention exécutées, a été moins élevée que prévu.

Comme relevé en introduction de ce chapitre, une économie importante a été constatée en lien avec les coûts liés aux placements de personnes exécutant des sanctions pénales sous l'autorité de notre canton. Ces coûts, en lien avec les frais de placements (compte d'intensité), restent par essence difficiles à prévoir.

La participation aux coûts de formation du CSCSP (indiqué CSPP) est moins élevée que prévue en raison du taux d'occupation des établissements cantonaux. En effet, le calcul des quotas de participation aux coûts est basé sur le taux d'occupation des années précédentes. En 2024, d'importants travaux (construction d'une nouvelle infirmerie, rénovation de cellules à la suite d'une inondation) ont été entrepris. Cela a eu comme effet une réduction conséquente du nombre de jours de détention dans les établissements de notre canton.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-919	500	-218
Total charges (+) / revenus (-) nets	-919	500	-218

Commentaires

Il s'agit des frais de rappel qui sont facturés aux débiteurs.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Barbelés EEPB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	56'190	0	56'190
Caméras - EEPB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	33'457	0	33'457
Changement de la téléphonie DECT	Clôturé	0	0	0	75'000	0	75'000	69'045	0	69'045
Détecteur X-Ray Rapiscan - EEPB	En cours	0	0	0	0	0	0	84'998	0	84'998
Détection périphérique - EEPB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	18'323	0	18'323
Développement des ateliers EEPB	Clôturé	141'047	0	141'047	0	0	0	0	0	0
Extension centrale vidéo PC de crise	Clôturé	0	0	0	85'000	0	85'000	0	0	0
Fenêtres EDPR	Clôturé	21'469	0	21'469	0	0	0	-97	0	-97
Filet anti parachutage EEPB	Clôturé	38'977	0	38'977	0	0	0	0	0	0
Génératrice EDPR	Clôturé	51'947	0	51'947	0	0	0	0	0	0
*Infirmerie EDPR	En cours	86'065	0	86'065	0	0	0	0	0	0
Interphonie EDPR	Clôturé	259'883	0	259'883	200'000	0	200'000	198'101	0	198'101
Laser buanderie	Clôturé	12'229	0	12'229	0	0	0	0	0	0
Modernisation du système d'interphonie	A solliciter	0	0	0	210'000	0	210'000	0	0	0
Portes EDPR	Clôturé	20'000	0	20'000	0	0	0	0	0	0
Portiques sécurité EDPR	Clôturé	87'304	0	87'304	0	0	0	0	0	0
Remplacement des fils barbelés	Clôturé	0	0	0	85'000	0	85'000	79'675	0	79'675
Remplacement détecteurs métaux	Clôturé	46'915	0	46'915	0	0	0	0	0	0
Renouvellement machines menuiserie	Clôturé	0	0	0	65'000	0	65'000	9'590	0	9'590
Sécurisation fenêtres Ouest - EEPB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	53'477	0	53'477
Total		765'836	0	765'836	720'000	0	720'000	602'759	0	602'759

Commentaires

Neuf demandes d'ouverture de crédits d'engagement ont été formulées pour l'ensemble du service, principalement liées à des aspects sécuritaires.

La modernisation du système d'interphonie à l'EDPR, initiée en 2024, a pu être finalisée cette année comme prévu. Différents investissements ont également été demandés afin d'améliorer la sécurité des collaborateurs et du bâtiment, notamment le changement du système de téléphonie et le remplacement des fils barbelés, devenus vétustes et endommagés par divers éléments externes.

S'agissant de la modernisation du système d'interphonie initialement prévue au budget 2025 pour l'EEPB, celle-ci n'a finalement pas été sollicitée. Bien que cette modernisation demeure absolument nécessaire, elle a dû être reportée afin d'être intégrée de manière plus globale dans une réflexion portant sur la mise en œuvre du projet « Smart Prison » au cours des prochaines années, notamment en lien avec la Stratégie numérique de l'exécution des sanctions pénales 2030.

Ce report de crédit a permis une compensation financière et d'anticiper certains projets initialement prévus en 2026, via l'octroi de crédits supplémentaires visant à améliorer la sécurité interne de l'établissement. Il s'agit notamment de la pose de nouveaux barbelés, du remplacement de deux scanners, de l'installation de caméras supplémentaires, de la sécurisation des fenêtres côté ouest (par l'installation de filets de protection et de grillages métalliques), ainsi que de la modernisation de la détection périphérique.

Enfin, le renouvellement des machines de menuiserie ainsi que de l'outillage au sein de l'EEPB n'a été que partiellement réalisé, compte tenu de l'arrivée d'un nouveau maître d'atelier au cours de l'année.

2.7.7. Police neuchâteloise (PONE)

Missions principales

La police neuchâteloise a pour mission générale d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle a pour missions principales :

- de veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois ;
- de prévenir et de réprimer les atteintes à la sécurité, à la tranquillité et à l'ordre publics ;
- de prendre des mesures d'urgence et de prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- d'assurer la réception et la transmission des appels d'urgence, des messages d'alarme et des avis de sinistre ;
- de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en découvrir les auteurs et de les dénoncer aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de la procédure pénale ;
- d'assurer la protection des personnes et des biens ;
- d'exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État et dans celui de la gestion de crises et de catastrophes du canton (ORCCAN) ;
- de mener des actions de prévention et d'information, ainsi que de veiller à l'entretien du lien social ;
- d'exercer des tâches de police administrative ;
- d'assurer la formation de base et continue de son personnel ainsi que d'offrir des prestations de formation dans le domaine de la sécurité aux services de l'État, aux communes et aux institutions privées ou publiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les prochaines années seront caractérisées par un nombre significatif de départs à la retraite. Cette évolution nécessite une anticipation accrue de la part du secteur des ressources humaines, notamment par le développement de processus structurés de gestion de la relève. Par ailleurs, la PONE poursuivra son investissement dans le remplacement de son logiciel de planification ainsi que de son système d'information (Infopol), ce qui impliquera un investissement conséquent de son personnel. En parallèle, la poursuite de la digitalisation des moyens d'enquête et des prestations à la population s'impose afin de répondre aux exigences d'une police moderne.

Le diagnostic local de sécurité réalisé en 2025 a permis d'identifier plusieurs axes prioritaires de déploiement, notamment la lutte contre la criminalité numérique, le renforcement de la sécurité routière, la réduction du sentiment d'insécurité dans les lieux identifiés comme anxiogènes, le développement de stratégies de communication et de prévention différenciées, ainsi que la facilitation du signalement des infractions.

S'agissant de la sécurité de proximité, l'orientation demeure axée sur un renforcement de la présence sur le terrain, le maintien du lien avec la population et le développement des actions de prévention. Les interventions d'urgence continuent, pour leur part, de respecter des délais conformes aux priorités opérationnelles définies.

Dans le domaine des enquêtes judiciaires, la cybercriminalité ainsi que les phénomènes de type faux-policier constituent des enjeux majeurs. Par ailleurs, la numérisation croissante des enquêtes engendre une charge de travail soutenue, en raison du volume et de la complexité des données à traiter.

Enfin, en matière de sécurité et d'ordre public, les préoccupations liées à la gestion des manifestations et des rassemblements demeurent élevées, dans un contexte international incertain.

Sur le plan intercantonal, la PONE gère la présidence de la commission logistique de la CLCPC (conférence latine des commandantes et commandants des polices cantonales) et de la commission informatique et télécommunication de la CLCPC.

Activités et réalisations

CONDUITE DU SERVICE

Effectif

La PONE respecte les 484,30 EPT prévus au budget, malgré la variation courante du personnel policier entre janvier et décembre. Le turn-over est de 5,28% ce qui reflète une certaine stabilité sur l'année 2025. L'effectif global est réparti entre 75,1% hommes et 24,9% femmes. 13 (+2) policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions qui ont engendré 48 (+13) jours d'absence au total. Le taux d'absentéisme s'élève à 3,1% (-0,4%).

Plaintes contre la police

10 (=) affaires concernant des policier-ère-s neuchâtelois-e-s ont été traitées par le ministère public, dont 3 sont encore en cours. 6 (-3) ont fait l'objet d'une non-entrée en matière et 1 (-) a été classée. À ce chiffre, il faut ajouter 15 affaires liées à des accidents de la circulation routière, dont 3 affaires « courses urgentes » et 12 accidents impliquant un véhicule de police. Les 15 ont fait l'objet d'une non-entrée en matière.

Réalisations

En plus des prestations usuelles, les développements suivants sont relevés en 2025 :

- la finalisation du projet de réforme salariale à la PONE : repositionnements salariaux, alignement des pratiques salariales avec le reste de l'administration cantonale ; mesures de rattrapage pour assurer une meilleure cohérence et phases transitoires pour atténuer l'impact des changements ;
- l'analyse pour une mise en œuvre d'une formation différenciée au sein de la PONE ;
- des mesures d'adaptation des services de police secours afin de préserver la santé et le bien-être du personnel (horaires, planification, etc.) ;
- le pilotage des projets transversaux ;
- la mise en place d'un concept de « pool de retraité-e-s » répondant à des besoins spécifiques et ponctuels ;
- la sensibilisation aux comportements discriminatoires ;
- la formation interne sur la traite des êtres humains, qui s'inscrit dans le plan d'action national TEH ;
- la mise en conformité des banques de données concordataires sous l'angle de la protection et de la sécurité des données ;
- en collaboration avec le DSDC, un sondage auprès de la population sur le sentiment de sécurité, la victimisation, ainsi que la confiance et la satisfaction envers la police. Les résultats ont fait l'objet d'une conférence de presse le 10 février 2026.

SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ

La situation en termes de criminalité et de sécurité publique a été développée par la PONE dans le cadre du Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP), de même que l'arrivée du nouvel uniforme national (KEP) pour les polices et les services de sécurité des communes en 2026. Les président-e-s des conseils régionaux de sécurité publique ont notamment détaillé la création d'un pool d'agent-e-s de sécurité publique sur le Littoral ouest, les plus-values des patrouilles mixtes d'agents PONE et des communes pour des phénomènes particuliers et l'importance des prestations de la Gestion cantonale de la menace (GCM) aux communes. Les membres du CPSP ont approuvé le principe d'une réflexion portant sur la création d'une législation cantonale sur les voitures de transport avec chauffeurs (VTC), projet qui sera porté par la PONE. La collaboration entre la PONE et les communes est toujours de bonne qualité.

Prévention de la criminalité

La police de proximité a augmenté les heures dédiées à la prévention et à la visibilité en passant de 750h mensuelles en 2024 à 985h mensuelles, afin de contribuer à la réduction du sentiment d'insécurité.

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 63 (+1) formations au profit de 99 classes de 9e Harmos, soit 1'934 élèves (+42) y compris les classes de terminal, d'accueil et secondaire 2. Il est intervenu de façon ciblée à 18 (+2) reprises dans des classes du secondaire I et II, en lien avec de la pornographie, du harcèlement ou des comportements inadéquats. 17 (+2) procédures de « rappel à la loi » ont été traitées. La PONE a participé à plusieurs campagnes de prévention de la criminalité : 14 (+1) séances et conférences ont été organisées, notamment pour les personnes âgées. 11 (=) informations ont été données dans les écoles spécialisées et institutions et 1 (-1) dans les milieux sportifs. En 2025, 4 (=) séances d'informations ont été dispensées aux personnes migrantes. Des informations ont également été données aux 7e et 11e Harmos dans le cadre de journées santé. 10 (+1) capsules de prévention ont été diffusées sur la radio RTN ou Canal Alpha.

Menaces et prévention de la violence (MPV)

En 2025, 126 (+35) nouvelles situations ont été signalées et évaluées par MPV, dont 79 (+18) ont ensuite fait l'objet d'un suivi. 40 (=) cas ont pu être clôturés. La brigade a mené 98 (+17) entretiens. Le 31.12.2025, 240 (+62) situations étaient suivies par MPV, sur un total de 684 (+97) situations signalées à la brigade. De manière générale, 76% (-4%) des situations annoncées ont fait l'objet d'un suivi. Les principales thématiques concernées par les suivis en cours sont : 52% (+5%) violences domestiques, dont 76% (+8%) ont agi envers leur partenaire intime ; 36% (-3%) autres violences physiques ; 27% (-1%) troubles mentaux ayant entraîné de la violence ; 23 % (+2%) autres menaces. Ces catégories se chevauchent partiellement. Le réseau de Gestion Cantonale des Menaces (GCM) dispose de 139 répondant-e-s formé-e-s venant de 80 entités de services publics.

INTERVENTION D'URGENCE

L'unité police secours (PS) est intervenue à 17'985 (+1'221) fois en 2025, soit en moyenne 49 (+3) fois par jour. Les urgences prioritaires ont présenté des temps d'intervention de moins de 15 minutes dans plus de 95% des cas. L'unité canine a réalisé 642 (+104) engagements/sollicitations dans différents domaines. En outre, 141'703 (-4'364) appels téléphoniques sont parvenus à la CNU.

Transport des détenu-e-s

Pour l'année 2025, 2'965 conduites (+95) ont été réalisées au profit des procureurs, prisons, offices des poursuites, etc. 88% (-2%) de ces conduites sont effectuées par Securitas et le service de transport « Jail Transport System ».

ENQUÊTE JUDICIAIRE

La statistique policière de la criminalité 2025 a recensé 14'191 infractions (-775, -5%) en tenant compte de toutes les lois pénales. Le taux d'élucidation global des infractions au Code pénal reste stable à 45,3% (-0,4). Les infractions de violence sont par exemple élucidées à 89.5% (+3,2) alors que les vols par effraction à 29.3% (+1,4).

On compte 2'908 (+18) prévenu-e-s d'infractions au Code pénal, dont 10,5% (-0,1) sont mineurs et 62% (+2) d'étrangers. 66% (-2) des prévenu-e-s du canton de Neuchâtel sont des résident-e-s permanent-e-s, de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement. 12% (-2) relèvent de l'asile et 22% (+4) sont des autres étranger-ère-s non-résident-e-s (permis G et L, NEM, illégaux, etc.).

Les violences sont globalement en recul de 12% avec 1'108 infractions (-145). Les violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et brigandages) augmentent de 12% avec 73 infractions (+8), ce qui s'explique quasi intégralement par la nouvelle définition du viol dans le Code pénal entrée en vigueur courant 2024. Trois homicides sont à relever pour 2025 (=) et 5 tentatives (-1). 97,3% (+5,0) des infractions de violence grave sont élucidées. Les infractions de violence domestique ont baissé à 678 (-22, -3%).

Les infractions au patrimoine ont baissé de 4% avec 8'584 infractions (-340). Après une croissance continue depuis plusieurs années, l'augmentation des infractions de criminalité numérique s'interrompt. On recense en effet 1'095 (-310) infractions de ce type, soit une baisse de 22% en 2025.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La statistique 2025 des accidents de circulation se résume à 482 (-36) accidents avec dégâts matériels, 403 (+6) accidents avec des blessé-e-s, 1 (-5) accident avec suites mortelles (1 personne tuée).

La PONE a contrôlé, par le biais d'installations fixes et mobiles 37'526'751 véhicules. S'agissant des ivresses, 11'253 (-1'167) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident. 172 (+16) conducteur-trice-s ont été dénoncé-e-s pour ivresse non qualifiée (0,25 à 0,39 mg/l) et 302 (-43) pour ivresse qualifiée (0,40 mg/l et plus).

Éducation et prévention routière

Prestation fournie à 23'025 (+109) élèves réparti-e-s dans 1'358 (-15) classes. 32 (-15) jeunes sanctionné-e-s par la justice des mineurs ont bénéficié de 3 (-1) séances d'éducation routière.

Mise en place de 19 (-2) campagnes de prévention routière, dont 7 (=) campagnes internationales (ceintures de sécurité, autocars, poids lourds, alcool et drogue) et 2 (=) campagnes radar.

Police du lac

En 2025, la police cantonale fribourgeoise et la police cantonale vaudoise ont assuré la surveillance des eaux neuchâteloises du lac en effectuant 210 (+25) heures de patrouille. Ce sont 63 (+11) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité qui ont été prononcées. Les polices du lac sont intervenues à 13 (-4) reprises sur les eaux neuchâteloises pour un total de 51 (-40) heures d'intervention. Ces interventions ont nécessité des actes d'enquêtes pour un total de 32 (-25) heures administratives.

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

Les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates (conseiller-ère fédéral, ministre ou personnalité politique étrangère) ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 11 reprises (+1) à hauteur de 40 (-27) journées de travail pour un total de 337 (-342) heures. Relevons que 6 déplacements de (conseiller-ère-s fédéraux, chef de l'armée, ambassadeur) ont eu lieu dans notre canton sans qu'un dispositif de sécurité ne soit demandé.

L'année 2025 a été calme au niveau des violences liées au sport.

Engagements intercantonaux et internationaux

La PONE a fourni à 6 reprises (+2) du personnel au profit d'autres polices suisses pour un total de 322 jours (-183) journées. Il s'agissait de renforcer des dispositifs visant à assurer la sécurité lors du Word Economic Forum (WEF) à Davos, l'Euro Song Contest à Bâle, une manifestation à Berne, la Coupe du monde féminine de football à Genève et deux manifestations sportives à Sion et Lugano.

Rapatriements

La PONE a été sollicitée au total pour 36 missions (50 en 2024), soit 31 (-6) rapatriements par avion, 2 escortes terrestres (-1), 2 entraides intercantionales (-8) et 1 extradition (-3). Les missions ont engendré un total de 2'284 heures travaillées (2'596 en 2024), dont 782 heures supplémentaires (770.5 en 2024), correspondant à l'engagement de 113 agent-e-s d'escorte.

POLICE ADMINISTRATIVE

1'054 (+59) permis d'acquisition d'armes et autorisations exceptionnelles ont été délivrés, dont 111 (+2) pour des tireur-euse-s sportifs et 102 (+1) pour les collectionneur-euse-s. 82 (=) armes ont été récupérées dans les différents postes de police. 10 (-7) commerces ont fait l'objet d'une inspection dans le cadre de la vente d'objets pyrotechniques. 21 (+5) autorisations de mise à feu pyrotechnique et 7 (+2) permis pour acquérir des explosifs ont été délivrés.

Dans le cadre des activités liées au Concordat sur les entreprises de sécurité (CES), il a été procédé à la délivrance de 570 (- 8) autorisations neuchâteloises et 165 (-41) à des entreprises, dont le siège se situe hors de l'espace concordataire. Actuellement, le service gère quelques 2'144 (-1) agent-e-s de sécurité privée, dont 6 chiens (-2), en fonction dans le canton.

FORMATION POLICIÈRE

La volée 2025 de l'École de Colombier comptabilisait 32 aspirant-e-s (-3) des polices NE 22 (+2), JU 9 (-1) et VS 1 (-4). Cet ensemble était complété par une inspectrice et un inspecteur en police judiciaire formé-e-s au CIFPol de Granges-Paccot/FR. 2 aspirants (PONE) ont quitté le cursus de formation durant le 1^{er} semestre. Un aspirant a différé sa formation en 2026 en raison d'une blessure, quant au second il a quitté volontairement la formation. Au terme de l'année 2025, 30 aspirant-e-s de l'école de Colombier et les 2 aspirant-e-s insp. en police judiciaire de l'école de Granges-Paccot/FR ont réussi l'examen préliminaire.

Le recrutement des aspirant-e-s pour l'École 2026 a nécessité quatre sessions pour sélectionner 20 (-4) aspirants-e-s, 15 (-2) hommes et 5 (-2) femmes. Parmi eux, une aspirante inspectrice (-1), suivra sa formation à Granges-Paccot/FR.

Formation continue

La formation continue du personnel de la PONE a totalisé 31'355 heures effectives (3'920 jours / + 473), soit une moyenne de 8,2 jours par collaborateur-trice (personnel policier et administratif).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	Budget 2025		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'361'177	6'385'965	5'335'237	-1'050'728	-16.5%	-25'940	-0.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'691'987	2'826'050	2'833'979	+7'929	+0.3%	+141'992	+5.3%
43 Revenus divers	154'215	1'392'415	180'844	-1'211'571	-87.0%	+26'629	+17.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	2'393'057	2'077'100	2'199'676	+122'576	+5.9%	-193'381	-8.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	121'917	90'400	120'737	+30'337	+33.6%	-1'180	-1.0%
Charges d'exploitation	80'840'058	86'485'508	84'600'700	-1'884'809	-2.2%	+3'760'642	+4.7%
30 Charges de personnel	66'324'149	70'597'522	69'217'994	-1'379'528	-2.0%	+2'893'846	+4.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'903'442	6'952'942	6'693'640	-259'302	-3.7%	+790'198	+13.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'380'548	1'627'623	1'526'494	-101'129	-6.2%	+145'946	+10.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	479'141	628'085	490'573	-137'512	-21.9%	+11'432	+2.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'752'779	6'679'336	6'671'999	-7'337	-0.1%	-80'780	-1.2%
Résultat d'exploitation	-75'478'881	-80'099'543	-79'265'463	+834'080	+1.0%	-3'786'582	-5.0%
44 Revenus financiers	45'500	15'000	21'000	+6'000	+40.0%	-24'500	-53.8%
34 Charges financières	387	0	1'898	+1'898	--	+1'512	+391.0%
Résultat de financement	45'113	15'000	19'102	+4'102	+27.3%	-26'012	-57.7%
Résultat opérationnel	-75'433'768	-80'084'543	-79'246'361	+838'182	+1.0%	-3'812'594	-5.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-75'433'768	-80'084'543	-79'246'361	+838'182	+1.0%	-3'812'594	-5.1%

Commentaires

Le résultat net est inférieur de CHF 838'182 par rapport au budget, résultant d'une baisse des charges de CHF 1'884'809 et d'une baisse des revenus de CHF 1'046'627.

- **Groupe 30** : l'écart favorable s'explique principalement par un nombre d'EPT administratifs (-4) et d'aspirant-e-s (-1) inférieur au budget. À cela s'ajoute l'impact associé sur les charges sociales et l'effet NORIA. Par ailleurs, des remboursements d'assurances non budgétés (CHF 429'000) et des frais de formation non engagés contribuent également à cet écart. Celui-ci est toutefois partiellement compensé par l'augmentation de la provision pour heures supplémentaires.
- **Groupe 31** : une diminution en raison de la non-réalisation de certains achats de matériel initialement prévus et jugés non indispensables.
- **Groupe 33** : l'écart observé s'explique principalement par la révision du calendrier des projets d'investissement, notamment Helium et le remplacement des radios Polycom.
- **Groupe 36** : la variance correspond à des dépenses inférieures en lien avec les réévaluations de projets intercantonaux pilotés par l'organisation Technique Informatique Policière (TIP) au niveau suisse.
- **Groupe 43** : la variance reflète les effets de la nouvelle planification des projets d'investissement avec un impact sur les heures internes capitalisables liées aux projets. Elle concerne principalement le projet Helium, reporté en 2026.
- **Groupe 46** : les prestations fournies ainsi que la mise à disposition de personnel en faveur des autres cantons et de la Confédération ont été supérieures au budget. À cela s'ajoute une augmentation du nombre de cantons contributeurs à un système informatique métier détenu par la PONE et une contribution plus élevée pour la sécurité des centres d'asiles fédéraux.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité de proximité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'669	0	541
Coûts salariaux et de structure	12'202'032	14'333'714	14'416'729
Coûts des services centraux	1'140'738	1'237'318	1'240'476
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	13'344'439	15'571'032	15'657'745

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la sécurité de proximité, comme la prévention de la criminalité, la résolution des problèmes locaux de sécurité, les tâches de police judiciaire de petite et moyenne criminalité, ainsi que la visibilité dans les localités, le contact avec la population, les commerçant-e-s, les entreprises et les institutions.

La charge globale est en adéquation avec le budget. En comparaison avec 2024, il est noté une augmentation des heures dédiées à la prévention et à la visibilité, afin de contribuer à la réduction du sentiment d'insécurité.

Intervention d'urgence (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	436'123	530'300	446'895
Coûts salariaux et de structure	22'481'570	22'418'068	22'838'902
Coûts des services centraux	2'335'416	2'173'991	2'202'399
Revenus	1'190'319	1'197'000	1'215'577
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	24'062'790	23'925'359	24'272'619

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les interventions d'urgence découlant des appels au 117 et 118, ainsi que le fonctionnement de la Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) et la gestion du domaine carcéral. Le suivi judiciaire de ces affaires est, quant à lui, comptabilisé sous la prestation "Enquête judiciaire".

La charge globale est légèrement supérieure au budget et à l'année précédente. Cette évolution s'explique par une augmentation des heures affectées à cette prestation.

Enquête judiciaire (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	938'302	1'136'800	1'005'018
Coûts salariaux et de structure	17'117'053	15'222'340	16'192'434
Coûts des services centraux	1'556'779	1'314'026	1'388'506
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	19'612'135	17'673'166	18'585'958

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches attribuées à la police par le Code de procédure pénale suisse : enquêter en donnant suite aux délégations/réquisitions du ministère public, procéder aux auditions, perquisitions, interpellations, séquestres, arrestations requises dans le cadre d'enquêtes d'envergure.

Par rapport au budget, les coûts salariaux et structurels enregistrent une augmentation, en raison du transfert d'heures depuis d'autres prestations en faveur des enquêtes judiciaires. Les charges directes évoluent en fonction des problématiques d'enquête, lesquelles conditionnent les besoins en analyses.

Sécurité routière (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	496'460	598'500	554'642
Coûts salariaux et de structure	4'757'175	5'533'419	5'257'647
Coûts des services centraux	445'226	477'657	454'050
Revenus	199'840	181'000	162'531
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'499'021	6'428'576	6'103'808

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches liées à la sécurité de proximité, aux patrouilles pédestres et mobiles, à la visibilité et au contact avec la population (commerçant-e-s, entreprises et institutions), à la prévention de la criminalité, à la résolution des problèmes locaux de sécurité, ainsi que les tâches de la police judiciaire de petite et moyenne criminalité.

Les charges directes sont inférieures au budget en raison de la non-réalisation de certains achats de matériel initialement prévus, mais jugés non indispensables. L'écart relatif aux coûts salariaux et structurels s'explique par un volume d'heures effectivement réalisées légèrement inférieur au budget. Les revenus sont inférieurs au budget, en raison de prestations réduites en faveur des chantiers de l'OFROU.

Sécurité et ordre public (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	76'462	61'150	52'649
Coûts salariaux et de structure	1'683'393	2'309'055	1'491'992
Coûts des services centraux	156'487	199'323	132'857
Revenus	69'524	132'000	62'625
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'846'817	2'437'528	1'614'873

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches visant à assurer l'ordre public, la sûreté et la sécurité publique. Il couvre la prévention des risques de dommages ainsi que les mesures de maintien de l'ordre (MO) permettant, par exemple, de lutter contre les troubles d'ordre public lors de manifestations.

La réduction des coûts nets, en comparaison avec 2024 et le budget, résulte d'une baisse des prestations de maintien de l'ordre pour les manifestations sportives et publiques dans le canton.

Sécurité de l'Etat et missions CCDJP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	5'044	4'200	3'845
Coûts salariaux et de structure	1'488'349	1'176'366	1'055'986
Coûts des services centraux	131'229	101'547	91'548
Revenus	371'490	350'000	380'219
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'253'132	932'113	771'160

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de coordination judiciaire et l'implication dans les investigations policières au niveau intercantonal et/ou international, les enquêtes en matière de sécurité de l'État en collaboration avec le service de renseignement de la Confédération (SRC), les demandes du service d'État aux migrations (SEM) et la protection rapprochée de personnes.

Par rapport au budget et aux comptes 2024, la diminution des coûts résulte d'une réduction de la mise à disposition de personnel, liée aux rapatriements en faveur du SEM, ainsi que d'une réduction des heures affectées à ce groupe de prestations. Les revenus présentent une légère hausse en lien avec l'augmentation de la mise à disposition de personnel dans le cadre de la sécurisation des vols au bénéfice de la Confédération.

Police administrative (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	5'317	3'100	-2'524
Coûts salariaux et de structure	800'776	773'880	771'330
Coûts des services centraux	73'427	66'803	66'407
Revenus	408'756	478'000	379'528
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	470'764	365'783	455'685

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de gestion et de contrôle des agent-e-s de sécurité privés, des détentrices et détenteurs d'armes, des maisons de jeux, des dérogations aux interdictions de survol par des drones, des autorisations de tirs pyrotechniques, des revendeurs de feux d'artifice, des dispositifs de sécurité des manifestations, des sociétés de tir, ainsi que des locaux de stockage de matières explosives.

Par rapport au budget, la baisse des revenus résulte d'une surestimation du nombre d'autorisations accordées aux agences de sécurité privée, qui se révèle légèrement inférieure aux chiffres réels de 2024.

Formation policière (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	766'361	1'283'472	1'068'862
Coûts salariaux et de structure	9'620'205	11'867'133	11'637'570
Coûts des services centraux	861'368	986'977	975'108
Revenus	789'071	782'250	897'677
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'458'863	13'355'332	12'783'862

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches de formation de base des aspirant-e-s fournies par le Centre interrégional de formation de police (CIFPol) et la formation continue des policières et policiers neuchâtelois. À cela, s'ajoutent les coûts des entraînements des collaboratrices et collaborateurs tout au long de l'année.

Les charges directes sont inférieures en raison de frais d'écologie moindres en lien avec la répartition intercantonale qui varie selon le nombre d'aspirant-e-s des membres du CIFPol. L'augmentation des revenus est justifiée par un nombre accru d'heures de formatrices et de formateurs PONE en faveur du CIFPol.

Relations publiques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	7'912	0	1'192
Coûts salariaux et de structure	533'825	494'614	500'014
Coûts des services centraux	48'582	42'696	43'009
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	590'319	537'310	544'214

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches liées à la communication de la PONE, au soutien d'ORCCAN, à la prévention et à l'interaction avec les médias, ainsi qu'au suivi des réseaux sociaux.

Les coûts sont stables par rapport au budget.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Dédom. communes	-187'333	-152'015	-177'673
Dédom. div. cantons	-231'331	-9'000	-179'140
Dédom. div. Confédération	-1'098'251	-847'000	-929'711
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'516'916	-1'008'015	-1'286'524

Commentaires

Les comptes 2025 de la catégorie "Dédom. div. communes" sont globalement stables par rapport au budget et à 2024. Le budget 2025 ne reflétait pas encore l'introduction des nouveaux tarifs de maintenance du réseau de communication Polycom qui sont refacturés aux communes.

Pour la rubrique "Dédom. div. Cantons", l'augmentation des revenus nets s'explique par des prestations et la mise à disposition de personnel en faveur des autres cantons, ainsi que par des charges intercantionales surévaluées au budget en matière de navigation et de maintien de l'ordre.

Pour la rubrique "Dédom. div. Confédération", l'augmentation des revenus nets s'explique par une hausse des contributions en faveur des centres d'asile fédéraux et par des coûts de projets intercantonaux pilotés par l'Organisation technique informatique policière (TIP) inférieurs au budget.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-4'212	-4'000	-2'167
Recettes de tiers	-183'384	-137'400	-254'873
Total charges (+) / revenus (-) nets	-187'596	-141'400	-257'040

Commentaires

Les charges nettes non incorporables comprennent des éléments difficiles à planifier tels que les revenus divers, par exemple, des ventes exceptionnelles d'armes usagées et de matériel informatique ou téléphonique obsolètes.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Alarme effraction postes périphériques	En cours	50'583	0	50'583	100'000	0	100'000	103'745	0	103'745
Amélioration évacuation gaz garages BAP	Clôturé	0	0	0	50'000	0	50'000	50'149	0	50'149
Aménagements métier Poste PX Cernier	En cours	0	0	0	60'000	0	60'000	58'312	0	58'312
CNU-Renouvel. et optimisation de WEY	Clôturé	0	0	0	418'160	0	418'160	0	0	0
Déploiement de tasers à la PONE	Clôturé	0	0	0	207'760	0	207'760	243'416	0	243'416
*Dév. systèmes information 24-29	En cours	0	0	0	0	0	0	9'118	0	9'118
Électrification vent. stand de tir PDB	Clôturé	0	0	0	0	0	0	27'377	0	27'377
Évolution du système Polycom	Clôturé	113'167	0	113'167	250'000	0	250'000	248'504	0	248'504
Implémentation de la bodycam à la PONE	A solliciter	0	0	0	320'200	0	320'200	0	0	0
Installation d'armoires anti-feu CIR	Clôturé	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Intégration du SAE à Sagamobile	Clôturé	0	0	0	139'200	0	139'200	0	0	0
IT App Tracker geolocalisation	Clôturé	31'922	0	31'922	0	0	0	0	0	0
IT Optimisation flux data vidéo	Clôturé	0	0	0	140'564	0	140'564	0	0	0
IT Remplacement Système LAVI	A solliciter	0	0	0	60'141	0	60'141	0	0	0
IT Renouvellement serveurs 2025-2027	A solliciter	0	0	0	43'301	0	43'301	0	0	0
Modernisation Interphonie PONE	Clôturé	103'706	0	103'706	119'100	0	119'100	119'126	0	119'126
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	En cours	115'541	0	115'541	0	0	0	113'242	0	113'242
Moyens techniques de surveillance	Clôturé	81'341	0	81'341	0	0	0	0	0	0
Plateforme formation continue COSMOS	Clôturé	31'349	0	31'349	0	0	0	0	0	0
Projets exploratoires POC IA	A solliciter	0	0	0	151'313	0	151'313	0	0	0
Protection Balistique GI	En cours	0	0	0	0	0	0	197'825	0	197'825
Réaménagement espace opérateurs CNU	Clôturé	0	0	0	80'000	0	80'000	78'229	0	78'229
Redondance CNU	En cours	0	0	0	0	0	0	510'819	0	510'819
Redondance CNU (crédit d'étude)	Clôturé	0	0	0	111'155	0	111'155	0	0	0
Remplacement batteries stations Polycom	Clôturé	0	0	0	65'022	0	65'022	61'087	0	61'087
Remplacement éclairage garage SISPOL	Clôturé	0	0	0	20'000	0	20'000	18'361	0	18'361
Remplacement plan de clés PONE	A solliciter	0	0	0	150'000	0	150'000	0	0	0
Remplacement station de lavage du BAP	En cours	0	0	0	0	0	0	23'108	0	23'108
Renouvellement appareils CFOR	Clôturé	0	0	0	75'000	0	75'000	58'032	0	58'032
Renouvellement éthylomètres de la PONE	Clôturé	40'580	0	40'580	0	0	0	0	0	0
Renouvellement LAPI fixes	En cours	0	0	0	56'520	0	56'520	78'411	0	78'411
Renouvellement radars fixes	Clôturé	165'026	0	165'026	0	0	0	0	0	0
Renouvellement radars mobiles	Clôturé	0	0	0	130'000	0	130'000	109'170	0	109'170
Renouvellement remorque radar	Clôturé	0	0	0	0	0	0	240'923	0	240'923
Renouvellement réseau BAP	En cours	310'328	0	310'328	159'700	0	159'700	259'887	0	259'887
Renouvellement terminaux Polycom	A solliciter	0	0	0	514'550	0	514'550	0	0	0
Sécurisation feu de l'entrée de la CNU	Clôturé	31'291	0	31'291	0	0	0	0	0	0
Sécurisation site Champs-Montants	Clôturé	68'177	0	68'177	0	0	0	0	0	0
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	Clôturé	0	0	0	118'800	0	118'800	0	0	0
Sécurité informatique 2024-2025	Clôturé	0	0	0	177'081	0	177'081	0	0	0
Stockage Investigation Numérique	Clôturé	0	0	0	0	0	0	191'995	0	191'995
Système casque vision chien	En cours	0	0	0	0	0	0	31'805	0	31'805
Système de communication GI-BO	En cours	0	0	0	0	0	0	52'903	0	52'903
Système d'information policière POLAP	En cours	60'701	0	60'701	101'525	0	101'525	25'273	0	25'273
Système d'ouverture des garages PONE	Clôturé	63'738	0	63'738	60'000	0	60'000	0	0	0
*Système HELIUM remplacement INFOPOL	A solliciter	0	0	0	2'122'489	0	2'122'489	0	0	0
Système radio centrale d'urgence CNU	Clôturé	411'249	0	411'249	0	0	0	0	0	0
Système d'Information VENUS PONE	Clôturé	0	0	0	80'000	0	80'000	0	0	0
Visioconférence multisites PONE	A solliciter	0	0	0	15'000	0	15'000	0	0	0
Total		1'678'699	0	1'678'699	6'126'581	0	6'126'581	2'910'818	0	2'910'818

Commentaires

En 2025, la PONE a utilisé 47.5 % de son budget d'investissement. Les projets importants, notamment dans les domaines de l'informatique (Helium) et des télécommunications (Polycom), ont été replanifiés en raison de la réévaluation des besoins et du processus de validation politique des projets. Par ailleurs, l'acquisition de radars et la mise en place d'une redondance de la Centrale neuchâteloise d'urgence ont été anticipées sur 2025. Enfin, des projets d'équipements et de serveurs de moindre importance, initialement prévus pour 2026, ont été anticipés en 2025.

2.7.8. Centre interrégional de formation de police (CIFPol)

Missions principales

Développer et améliorer en permanence les compétences policières en appliquant les standards actuels de formation.

Dispenser de la formation de base aux aspirant-e-s de police en répondant aux exigences du concept général de formation (CGF), ceci en vue de leur certification.

Préparer les aspirant-e-s à leur seconde année de stage dans le corps de police durant laquelle ils doivent rédiger un portfolio pour l'examen final menant au brevet fédéral, ceci, en parallèle de leurs activités professionnelles. Piloter, avec le Centre de formation de la police neuchâteloise (CFP), le dispositif de formation de l'année 2, impliquant plus de 60 personnes (aspirant-e-s, coaches, mentors, superviseurs).

Adapter les contenus de formation aux évolutions technologiques (IA), aux nouvelles formes de criminalité et aux menaces, en collaboration avec les partenaires romands (Académie de Savatan, école de police du Valais, CIFPOL) et suisses (conférence des directeurs des écoles, Institut Suisse de Police - ISP).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les évolutions légales, technologiques et sociétales obligent la police à adapter ses formations, procédures et outils, tout en restant réactive. La formation doit intégrer de nouvelles compétences sans négliger les fondamentaux ni perturber la planification des unités opérationnelles. Face au volume de connaissances à maîtriser, les centres de formation en Suisse expérimentent des méthodes alternatives (à distance, numérique, par processus) pour former efficacement sans trop impacter le travail quotidien des unités opérationnelles. L'enjeu consiste à développer une capacité de formation continue quasi quotidienne. La collaboration avec les corps de police et l'ISP pour la recherche appliquée se perpétue.

Activités et réalisations

S'agissant de la 5e année sous le régime du concept général de formation (CGF 2020, en vigueur depuis 2021), la 1re année de formation en école est stabilisée et la 2e année en corps de police, pilotée par le centre de formation de la PONE, fonctionne désormais selon un dispositif bien établi. Le système reste lourd, notamment pour les examens de fin de 2e année et l'engagement des expert-e-s policier-ère-s romand-e-s. Des aménagements sont toujours recherchés pour mieux répartir la charge entre les corps de police.

Formation de base – CIFPOL école de Colombier NE et de Granges-Paccot FR

Sur ses deux sites, la volée 2025 du CIFPOL comptabilisait un total de 64 (-4) aspirant-e-s dont 32 (-3) à Colombier et 32 (-1) à Granges-Paccot. Au terme de leur année de formation, 61 (-2) aspirant-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous réussi l'examen préliminaire leur permettant l'accès à la seconde année de formation. Un aspirant fribourgeois a quitté pour insuffisance de résultats et deux aspirants neuchâtelois, respectivement pour blessure (fin de l'école reportée en 2026) et incompatibilité avec la fonction.

Notons que sur les 32 aspirant-e-s à Colombier, il y avait 9 (-1) jurassiens et sur les 32 aspirant-e-s à Granges-Paccot, il y avait 2 (+2) neuchâtelois qui ont suivi le cursus de formation police judiciaire, non proposé à Colombier.

Entre les deux écoles, les participants externes (hors convention CIFPOL) représentaient 8 (-2) aspirant-e-s (2 police cantonale VD ; 3 police municipale Lausanne ; 2 police municipale Morges, 1 police municipale Sion).

Formation continue CIFPOL – Formation VERIF ID

Cette année le CIFPOL a réitéré, sur le plan romand, une formation de spécialistes en vérification des documents d'identité (VERIF ID). Cette formation est destinée aux différentes administrations cantonales et communales qui travaillent régulièrement avec les documents d'identité afin d'éviter les fraudes. Le CIFPOL fait appel aux spécialistes « documents » des corps de police romands et du secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour dispenser cette formation. Ce sont 6 (+1) sessions au total qui ont été organisées entre Colombier 1 (=), Granges-Paccot 1 (=) et le canton de Vaud 4 (+4) réunissant au total 148 (+37) apprenant-e-s. La demande est toujours grandissante, les cantons et les communes réalisant leur rôle à jouer pour lutter contre la fraude documentaire. Le CIFPOL limite volontairement cette formation à 6-8 sessions annuelles, en fonction des disponibilités des formateur-trice-s de milice, issu-e-s des corps de police ou du SEM.

Assistant-e-s de sécurité publique

Cette prestation de formation a été à nouveau proposée sur le site de Granges-Paccot. Un nouveau modèle de formation intégrée a été implémenté à mesure que les assistant-e-s de sécurité publique (AsSP) suivaient partiellement l'école de police traditionnelle durant les 6 premiers mois de l'année. Cette formation a concerné 3 (+3) AsSP issus des rangs de la commune de Bulle (1), de l'ACoPol (région de FR) (1) et de la pol cant FR (1).

Si la demande se confirme, l'école de Colombier devrait proposer cette prestation en 2027 pour les AsSP du canton de NE.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'117'175	1'306'135	1'161'225	-144'910	-11.1%	+44'050	+3.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	579'524	893'672	797'557	-96'116	-10.8%	+218'032	+37.6%
43 Revenus divers	30	0	-30	-30	--	-60	-200.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	537'621	412'463	363'699	-48'764	-11.8%	-173'922	-32.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'120'355	1'306'135	1'167'185	-138'950	-10.6%	+46'830	+4.2%
30 Charges de personnel	24'403	37'300	32'730	-4'570	-12.3%	+8'327	+34.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'095'952	1'268'835	1'133'621	-135'214	-10.7%	+37'669	+3.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	834	+834	--	+834	--
Résultat d'exploitation	-3'180	0	-5'960	-5'960	--	-2'780	-87.4%
44 Revenus financiers	3'180	0	5'960	+5'960	--	+2'780	+87.4%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	3'180	0	5'960	+5'960	--	+2'780	+87.4%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Le budget du CIFPol (autoporteur) est toujours imaginé avec une capacité d'accueil théorique puisque lors de son établissement, le nombre d'aspirant-e-s inscrit-e-s n'est pas encore connu. En 2025, le nombre d'aspirant-e-s était de 32 (22 NE, 9 JU et 1 externe), montant inférieur au budget (35) et de 3 EPT plus bas par rapport à 2024 (35).

Rubrique 31 : l'écart s'explique par des honoraires surestimés au budget. À cela s'ajoute une optimisation des charges logistiques et des dépenses diverses qu'il n'a pas été nécessaire d'engager.

La variance des revenus (42 et 46) est en lien avec la stabilité des charges. Les revenus financiers résultent de la location des salles de formation à des tiers qui ne sont pas budgétés en raison de l'incertitude de cette activité.

En comparaison avec 2024, les coûts restent stables et la légère variance s'explique par un nombre d'aspirant-e-s différent (- 3). La répartition du nombre d'aspirant-e-s entre les corps JU-NE engendre également une autre répartition des rubriques de revenus.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation de Base (FOBA) (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	92'809	0	0
Coûts salariaux et de structure	-92'779	0	-30
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	30	0	-30

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend les tâches se rapportant à la formation de base pour l'obtention du brevet fédéral de policier-ère.

L'allocation des coûts entre les charges directes et les coûts salariaux de structure varient entre le budget et la réalité en fonction des possibilités de réalisation en interne.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-30	0	30
Total charges (+) / revenus (-) nets	-30	0	30

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.7.9. Service sécurité civile et militaire (SSCM)

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission de mettre en œuvre la politique cantonale en matière de protection de la population et, notamment dans le cadre de l'organisation de gestion de crise du canton de Neuchâtel (ORCCAN), de coordonner les différents acteurs comprenant des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile (PCi). Le SSCM est également en charge de la formation des membres de la PCi, il gère l'unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (Care Team), exerce la haute surveillance sur la défense incendie et assure la gestion du fonds des organisations régionales de protection civile et du fonds de contributions de remplacement des abris de protection civile.

En outre, le SSCM remplit les tâches militaires administratives et logistiques déléguées au canton par la Confédération. Par l'entremise de l'arrondissement militaire, le service assure la liaison entre les personnes astreintes à l'obligation de servir et l'armée, de la séance d'information jusqu'à la libération. Le SSCM est également en charge de la gestion des infrastructures militaires dans le canton.

Enfin, le SSCM gère l'ensemble du parc de véhicules de l'État, des acquisitions à la vente, en passant par l'entretien, le dépannage et les réparations.

Évolution de l'environnement et des tâches

En l'absence d'événement majeur ou de crise, et pour la deuxième année consécutive, le SSCM a pu concentrer ses ressources sur des activités de planification et de gestion de projet au bénéfice de ses partenaires, afin d'améliorer l'état de préparation en prévision de futurs événements naturels, énergétiques, technologiques ou sociétaux. Une attention particulière a été portée au projet ProtPop 2030, qui vise une révision complète du cadre législatif régissant le système coordonné de la protection de la population. Dans ce cadre, un groupe de travail politique réunissant des représentants des communes a été constitué afin de définir les axes stratégiques en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation et gouvernance du système.

Toujours dans le domaine de la protection de la population, des formations et exercices réunissant de multiples acteur-trice-s cantonaux ont contribué à renforcer le niveau de préparation face aux principaux risques identifiés. Le SSCM a notamment organisé et coordonné la mise en place de « table top » dans le domaine des épizooties, ainsi que la participation du canton à l'exercice national « EI 25 », basé sur un scénario de menaces hybrides.

Dans le domaine des affaires militaires, près de 800 jeunes ont obtenu un accès sécurisé à la plateforme électronique de l'armée DIMILAR, leur permettant d'accéder à leur dossier personnel en tout temps. Le projet de centre de subsistance a évolué en s'inscrivant dans une réflexion plus large qui consiste à identifier les investissements à réaliser sur le site de Colombier durant ces 10 prochaines années dans une optique d'assainissement des infrastructures et de valorisation patrimoniale du Château, en collaboration avec le service des bâtiments et le service de la culture.

En immatriculant leur 69^{ème} véhicule électrique en 2025, les garages de l'Etat ont dépassé l'objectif initialement prévu pour 2027. Ce résultat s'inscrit dans une démarche d'optimisation et de renouvellement du parc, en coordination avec le déploiement des installations de recharge.

Activités et réalisations

Protection de la population

La protection de la population a renforcé son niveau de préparation grâce à des activités de planification, de gestion de projet, de formation et d'exercices menés avec de nombreux partenaires. L'année 2025 a notamment été marquée par la participation du canton à l'exercice intégré « EI 25 », qui s'est déroulé les 6 et 7 novembre sur une durée de 48 heures. Cet exercice national de gestion de crise, articulé autour d'un scénario de menaces hybrides, a généré de précieux enseignements pour l'ensemble des participant-e-s. Parallèlement, plusieurs exercices ont été réalisés en collaboration avec le SCAV afin d'anticiper une éventuelle apparition de la peste porcine africaine. Cette épizootie, à fort impact économique, pourrait mobiliser d'importantes ressources cantonales sur une longue durée. Le développement du concept de points de rencontre d'urgence (PRU) s'est poursuivi, avec l'élaboration de documents de référence couvrant les aspects juridiques, opérationnels et communicationnels. Dans le cadre du Plan Climat 2022–2027, un projet pilote a été mise en place en collaboration avec le médecin cantonal. Il vise à soutenir les communes et à renforcer la protection de la population face aux futures vagues de chaleur.

Un catalogue de prestations a été établi pour le domaine de la protection civile, défini en fonction des effectifs, du niveau de formation, des contraintes de mobilisation et des moyens matériels disponibles. Une consultation des partenaires étatiques, communaux et opérationnels, croisés avec l'analyse des risques, a permis d'identifier des axes de développement prioritaires afin de mieux répondre aux besoins actuels. En matière de formation, 83 recrues de la protection civile ont achevé avec succès leur instruction de base. Par ailleurs, 25 astreints ont suivi un cours de cadre complété par un service pratique, et 27 un cours de spécialiste, pour un total de 1'297 jours de formation.

Les membres du Care Team sont intervenus à 37 reprises en 2025, afin d'apporter un soutien aux victimes et aux témoins d'événements traumatisants.

Concernant les ouvrages de protection, 113 demandes de dispense ont été acceptées et 18 projets d'abris approuvés. En outre, 20 nouveaux abris privés ont été réceptionnés en 2025, permettant la création de 1'094 places protégées supplémentaires sur le territoire cantonal.

Commandement d'arrondissement

750 conscrits ont été reçus lors des deux cycles de journées d'orientation sur l'obligation de servir. Chez les femmes, 40 volontaires ont pris part à une journée d'information qui leur était dédiée. En outre, 970 conscrits ont été convoqués au centre de recrutement de Payerne.

Plus de 600 militaires ont sollicité un déplacement de service, sans compter les demandes de déplacement d'école de recrues, qui sont transmises par le SSCM au commandement de l'instruction pour décision, ni les demandes de permutation de dates du recrutement.

Durant l'année écoulée, 268 sanctions disciplinaires ont été infligées aux conscrits et aux militaires, principalement pour des motifs liés à des absences injustifiées à la journée d'orientation ou au recrutement, ou pour manquements aux tirs obligatoires.

Parvenus à la fin de leurs obligations militaires, 145 soldats, sous-officiers et officiers ont été libérés.

Pour ce qui concerne la taxe d'exemption de l'obligation de servir, plus de 10'000 décisions de taxation ont été rendues pour un montant facturé de CHF 3,37 millions. CHF 3,5 millions ont effectivement été encaissés (pour rappel, le canton perçoit une commission de 20% de la somme encaissée).

Infrastructures et prestations

Comme chaque année, le domaine infrastructures et prestations s'est efforcé de remplir les prestations pour lesquelles le SSCM est lié contractuellement à la Confédération (principalement le DDPS, Armasuisse et la Base logistique de l'armée).

En plus d'assurer la gestion et l'entretien courant des bâtiments, dont la valeur immobilière est estimée à CHF 116 millions, plus de 1'100 recrues ont été équipées et 4'000 militaires ont été reçus au magasin d'équipement personnel.

Divers travaux d'entretien et d'aménagements ont été réalisés, notamment pour répondre aux exigences de sécurité du site de Colombier, qui accueille en moyenne 500 personnes tout au long de l'année. Des mesures ont ainsi été mises en œuvre pour renforcer la prévention incendie du site par la modernisation des installations de détection. En parallèle, le projet de centre de subsistance a évolué en s'inscrivant dans une réflexion plus large qui consiste à identifier les investissements à réaliser sur le site de Colombier durant ces 10 prochaines années dans une optique d'assainissement des infrastructures et de valorisation patrimoniale du Château, en collaboration avec le service des bâtiments et le service de la culture.

Garages de l'État

La section des garages de l'État a poursuivi ses efforts de rationalisation du parc de véhicules de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), en mettant à profit la tranche budgétaire 2025 du crédit-cadre 2024-2027. Elle a fait l'acquisition de 43 nouveaux véhicules et machines, dont huit véhicules et un camion électriques, pour un montant total de CHF 2,91 millions.

Conformément aux planifications réalisées lors de l'élaboration du crédit-cadre 2024-2027, le parc automobile de l'État comptait 69 véhicules électriques à la fin de l'exercice 2025, atteignant ainsi l'objectif initialement fixé pour 2027.

Le service a également pris une part active au déploiement du réseau cantonal de bornes de recharge pour véhicules électriques. Fin 2025, le réseau comptait 69 bornes installées et 51 places prééquipées.

Enfin, 34 véhicules ont trouvé preneur lors de la vente aux enchères organisée par les garages de l'État.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'214'080	8'344'415	8'107'490	-236'925	-2.8%	-106'590	-1.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	705'466	531'000	450'275	-80'725	-15.2%	-255'191	-36.2%
43 Revenus divers	22'934	58'500	14'569	-43'931	-75.1%	-8'365	-36.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'822'352	1'798'000	1'693'869	-104'131	-5.8%	-128'483	-7.1%
47 Subventions à redistribuer	102'798	100'000	97'800	-2'200	-2.2%	-4'998	-4.9%
49 Imputations internes	5'560'530	5'856'915	5'850'977	-5'937	-0.1%	+290'447	+5.2%
Charges d'exploitation	13'455'257	13'738'767	13'505'404	-233'364	-1.7%	+50'146	+0.4%
30 Charges de personnel	4'979'871	5'349'132	5'102'996	-246'136	-4.6%	+123'125	+2.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'866'106	3'364'000	2'933'036	-430'964	-12.8%	+66'931	+2.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'507'150	2'129'958	2'587'291	+457'333	+21.5%	+80'141	+3.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	421'499	430'000	426'498	-3'502	-0.8%	+5'000	+1.2%
37 Subventions redistribuées	102'798	100'000	97'800	-2'200	-2.2%	-4'998	-4.9%
39 Imputations internes	2'577'835	2'365'677	2'357'782	-7'895	-0.3%	-220'053	-8.5%
Résultat d'exploitation	-5'241'178	-5'394'353	-5'397'914	-3'561	-0.1%	-156'736	-3.0%
44 Revenus financiers	3'331'099	3'455'000	3'334'024	-120'976	-3.5%	+2'925	+0.1%
34 Charges financières	167'655	0	44'817	+44'817	--	-122'838	-73.3%
Résultat de financement	3'163'444	3'455'000	3'289'207	-165'793	-4.8%	+125'763	+4.0%
Résultat opérationnel	-2'077'734	-1'939'353	-2'108'707	-169'354	-8.7%	-30'973	-1.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'077'734	-1'939'353	-2'108'707	-169'354	-8.7%	-30'973	-1.5%

Commentaires

Les recettes liées aux taxes sont inférieures aux prévisions principalement en raison de retards de livraison qui ont reporté le remplacement de certains véhicules, ainsi que la vente des unités prévue durant l'année.

La diminution des revenus de transfert provient essentiellement de la réduction du contrat logistique avec la Base logistique de l'Armée (BLA), à la suite de la concentration par cette dernière de la gestion du contrôle des armes à feu militaires, conduisant à la fermeture de l'armurerie du SSCM. Cette baisse est toutefois compensée par une diminution des charges de personnel (voir ci-dessous).

Les charges de personnel sont inférieures au budget en raison du non-remplacement de l'armurier (départ à la retraite), d'une utilisation partielle d'un EPT attribué provisoirement en renfort dans le cadre de la gestion de crises et finalement de délais de carence à la suite de mouvements de personnel.

Concernant les charges de biens et services, elles sont inférieures aux prévisions principalement en raison d'une baisse des dépenses de carburant liée à un faible enneigement et à un prix moyen plus bas que l'année précédente. La différence s'explique également par une évolution plus lente que prévu de certains projets notamment celui concernant la révision totale de la législation sur la protection de la population « ProtPop 2030 », ainsi que par des dépenses moins élevées qu'envisagées pour les formations, les exercices et les interventions liés à l'ORCCAN et au Care Team qui ont été reportés en raison du manque de disponibilité des entreprises.

L'augmentation des amortissements du patrimoine administratif résulte d'un décalage entre les montants budgétés et les acquisitions réellement effectuées.

La diminution des revenus financiers s'explique principalement par un changement dans l'encaissement du loyer du CIFPOL, désormais perçu par le SBAT.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Protection de la population (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	239'474	481'400	218'467
Coûts salariaux et de structure	1'170'020	1'368'095	1'308'058
Coûts des services centraux	838'821	768'598	766'466
Revenus	246'149	202'000	209'858
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'002'166	2'416'093	2'083'132

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les frais d'instruction PCi, le coût des contrôles périodiques des constructions, les coûts de fonctionnement du Care Team, ainsi que les coûts liés au fonctionnement d'ORCCAN. Au niveau des revenus, il comprend les émoluments encaissés pour l'étude des dossiers SATAC, un forfait pour la gestion administrative de la PCi prélevé sur le fonds de la PCi régionale et le montant pouvant être prélevé au fonds des contributions de remplacement pour des tâches en lien avec l'instruction de la PCi.

Les charges directes, inférieures aux prévisions budgétaires, s'expliquent principalement par plusieurs facteurs : une diminution des honoraires liée à une évolution plus lente que prévu de certains projets notamment celui concernant la révision totale de la législation sur la protection de la population « ProtPop 2030 ». Par ailleurs, les dépenses liées aux formations, exercices et interventions dans le cadre d'ORCCAN et du Care Team ont été inférieures aux prévisions.

Au niveau des coûts salariaux et de structure, l'écart s'explique par une utilisation partielle du renfort d'un EPT attribué temporairement au SSCM dans le cadre de la gestion des multiples crises et qui a pris fin en décembre 2025.

Infrastructure et logistique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	685'607	704'300	668'698
Coûts salariaux et de structure	2'437'067	2'545'655	2'444'437
Coûts des services centraux	914'571	840'344	838'082
Revenus	3'349'296	3'472'700	3'349'481
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	687'950	617'599	601'736

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés à l'entretien des infrastructures du site de Colombier, les indemnités versées par la Confédération pour la location de la Place d'arme de Colombier, ainsi que les différents revenus touchés pour diverses locations.

L'évolution favorable des coûts salariaux et de structure est liée au non remplacement de l'armurier parti à la retraite en début d'année. S'agissant des revenus, la différence provient du loyer du CIFPOL qui n'est plus encaissé par le SSCM mais par le SBAT.

Affaires militaires et oblig. servir (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	128'377	89'000	106'253
Coûts salariaux et de structure	505'525	542'459	500'025
Coûts des services centraux	307'907	282'401	281'625
Revenus	722'659	702'000	710'698
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	219'150	211'859	177'205

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts liés aux journées d'information des conscrits ainsi que les frais de support et de maintenance pour le logiciel utilisé pour la taxation. On enregistre également sur ce groupe les revenus liés à la commission de perception touchée par le canton pour le prélèvement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, ainsi qu'aux amendes disciplinaires des astreints au service militaire.

Garages de l'Etat (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'776'957	1'973'000	4'412'262
Coûts salariaux et de structure	3'580'451	3'053'682	1'010'893
Coûts des services centraux	513'839	471'335	470'043
Revenus	525'776	392'421	323'506
Revenus de la facturation des services centraux	5'396'518	5'688'794	5'688'794
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-51'047	-583'198	-119'102

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien et les recettes liés à la gestion du parc véhicules de l'État.

La hausse marquée des charges directes et la baisse simultanée des coûts salariaux et de structure résultent d'un changement de méthode de comptabilisation des amortissements des véhicules. Auparavant, ils étaient imputés à des centres de coûts et répartis sur les différentes prestations du SSCM par le biais des répartitions analytiques. Dès 2025, ils sont directement attribués à la prestation des Garages de l'Etat permettant une meilleure gestion analytique. De plus, l'augmentation des amortissements résulte d'un décalage entre les montants budgétés et les acquisitions réellement effectuées.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Dédom. de Confédération	-1'197'964	-1'198'000	-1'058'062
Part cant. charges OPC	144'999	150'000	149'998
Redevance SIS	276'500	280'000	276'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-776'465	-768'000	-631'564

Commentaires

Sont comprises dans les charges et revenus de transfert non incorporable, les indemnités reçues de la Confédération pour les prestations logistiques, les versements aux organisations régionales de protection civile (OPC) pour les prestations cantonales qui leur sont déléguées, ainsi que les contributions versées pour le sauvetage lac et les missions de secours.

La baisse des revenus de transfert provient essentiellement de la réduction des prestations liées au contrat logistique conclu avec la Base logistique de l'Armée (BLA). Cette diminution fait suite à la décision de la BLA de centraliser le contrôle des armes à feu militaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-4'020	-5'000	-2'700
Ouvrages PCI	102'798	100'000	97'800
Sub. féd. PC	-102'798	-100'000	-97'800
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'020	-5'000	-2'700

Commentaires

Ces charges comprennent les subventions versées par la Confédération pour les ouvrages de la protection civile, intégralement reversées aux organisations régionales de protection civile, ainsi que les frais de rappel encaissés par l'arrondissement militaire.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Achat de véhicules 2024-2027	En cours	4'046'218	0	4'046'218	3'253'000	0	3'253'000	2'908'668	0	2'908'668
Étude faisabilité centre subsistance	Clôturé	23'096	0	23'096	0	0	0	0	0	0
PCO EMCC	Clôturé	127'785	0	127'785	0	0	0	0	0	0
*PI-mobilité durable	En cours	143'420	0	143'420	662'000	0	662'000	431'670	0	431'670
*Plan climat	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
*SSCM - Infra. Subsistance - étude	En cours	0	0	0	38'500	0	38'500	15'534	0	15'534
Total		4'340'518	0	4'340'518	4'003'500	0	4'003'500	3'355'872	0	3'355'872

Commentaires

En 2024, la tranche annuelle dédiée à l'achat de véhicules a été dépassée de 412'218 CHF. Afin de compenser ce dépassement sur le crédit pluriannuel, la tranche 2025 a été réduite. Cet ajustement permet de respecter le cadre financier fixé par le crédit d'engagement.

En raison de facteurs externes, deux projets du programme d'impulsion (PI-mobilité durable) liés à l'installation de bornes électriques n'ont pas pu être finalisés en 2025.

2.7.10. Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Missions principales

Le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a la responsabilité de l'informatique de l'État et de partenaires sous convention. Ses missions principales sont les suivantes :

- Coordonner la gouvernance de l'Entité neuchâteloise informatique (Services de l'administration cantonale, communes, santé et écoles) ;
- Orchestrer la démarche de digitalisation de l'État, en collaboration avec ses partenaires ;
- Étudier, proposer et mettre en œuvre la politique informatique de l'État et de ses partenaires sous convention ;
- Soutenir l'ensemble des utilisateurs dans le cadre de l'utilisation des outils bureautiques ;
- Installer, maintenir, faire évoluer et administrer le parc informatique de l'administration cantonale, des écoles (enfantines, primaires et secondaires 1) et de ses partenaires ;
- Développer, maintenir, exploiter et faire évoluer les applications informatiques ;
- Gérer les réseaux informatiques neuchâtelois (nœud cantonal et réseau pédagogique neuchâtelois) ;
- Exploiter les infrastructures du Guichet sécurisé unique des collectivités publiques neuchâteloises ;
- Gérer les bases de données relatives aux personnes et entreprises utiles à l'ensemble de l'administration ;
- Gérer le réseau téléphonique de l'État et, en collaboration avec le service des bâtiments, le câblage des bâtiments ;
- Assurer la sécurité des systèmes d'information et des données associées.

Le SIEN collabore, en matière informatique, avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2025 a permis de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur de systèmes d'information 2024-2029. En continuité avec les initiatives lancées en 2024, de nouveaux projets ont débuté, tant en interne afin de renforcer l'évolution et la maturité du SIEN, qu'en externe pour proposer aux services métiers des systèmes d'information adaptés aux enjeux actuels et futurs.

Plusieurs projets majeurs de transformation métier, volontairement exclus du schéma directeur, ont fait l'objet de demandes de crédits spécifiques soumises au Conseil d'État en fin d'année. Il s'agit notamment de la refonte du système d'information de la police (programme HELIUM, en collaboration avec le Jura) et de celle du système d'information de la justice, intégrant les interfaces avec les projets fédéraux Justitia 4.0 et HIJP (programme eProcédures). Ces deux projets s'inscrivent sur plusieurs années. Le projet de transformation du système d'information fiscal demeure quant à lui en phase d'analyse.

L'année 2025 a également été marquée par un audit de gouvernance mené par le CCFI. Celui-ci a mis en évidence de nombreuses mesures nécessaires pour finaliser la fusion SIEN-CEG et pour renforcer la capacité du service à assumer ses responsabilités en matière de transformation digitale.

Dans un contexte de forte évolution technologique et de menaces croissantes liées à la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information reste un enjeu stratégique. Le SIEN a poursuivi le développement de son organisation de cybersécurité, s'appuyant sur des compétences internes et externes ainsi que sur des solutions assurant une surveillance continue des infrastructures.

Enfin, l'acceptation populaire de l'eID fédérale a entraîné le lancement de travaux techniques visant à préparer son intégration.

Activités et réalisations

Les principales activités du SIEN se déclinent par centres de compétences, de la manière suivante :

Centre de solutions État (CSET)

Grâce à l'adoption de la technologie de type "low-code", plus précisément sur l'outil Mendix, une diminution supérieure à 40% des temps de développement a pu être enregistrée. Cette innovation a permis de concrétiser plusieurs projets structurants, comme PiloteNE.

Domaine de la police et de la justice

La société LogObject a été retenue pour le remplacement des solutions stratégiques InfoPol et Juris; elle a convaincu par la qualité et la maturité de ses solutions et par sa forte expertise auprès d'autres cantons suisses.

Domaine du Guichet unique

Le Guichet unique a soufflé ses 20 années d'exploitation. A cette occasion, une nouvelle interface a été déployée. Elle se veut plus moderne et légère tout en conservant les mêmes fonctionnalités.

Domaine SIGE SAP

La modernisation du système d'information (SIGE SAP) a franchi une étape clé avec la migration vers SAP 2023. Elle a entraîné plusieurs évolutions dans le portail destiné aux collaboratrices et collaborateurs.

Centre de solutions des communes (CSCO)

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes dans les solutions informatiques développées et exploitées par le SIEN. Parmi les réalisations de l'année figure notamment l'achèvement du projet de migration vers CLOEE 2, qui a permis, l'arrêt définitif de l'ancienne plateforme. Des améliorations ont également été engagées à la suite des audits réalisés sur cette solution, notamment en matière de sécurité et d'ergonomie.

Dans le domaine des ressources humaines, un projet a été mené pour le Service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel (SRHE) au sein de la solution Abacus, avec la mise en place du module dédié aux entretiens de développement. Cette nouvelle fonctionnalité fera l'objet d'un déploiement progressif au cours de l'année 2026.

Parallèlement, les activités d'évolution et d'amélioration se sont poursuivies pour l'ensemble des solutions informatiques afin de répondre aux besoins des communes, des écoles et des institutions parapubliques. De nouvelles solutions, telles que la signature électronique, ont également été mises à disposition afin d'accompagner la transformation numérique et la dématérialisation des processus administratifs.

Centre de solutions des communes (CIEU)

En 2025, un projet majeur de modernisation du parc informatique a été mené avec succès, visant la migration de près de 18500 postes de travail de Windows 10 et Office 2016 vers Windows 11 et Office 2024. Cette opération d'envergure a permis d'améliorer la sécurité, la performance et la compatibilité des outils numériques, tout en assurant la continuité des activités pour les utilisateurs. Cette migration renforce la fiabilité de l'infrastructure informatique et prépare les services et partenaires aux évolutions technologiques futures.

Côté support, le CIEU qui assure l'assistance à plus de 20'000 utilisatrices et utilisateurs a traité un volume conséquent de 30'779 tickets dont 59% de ces demandes ont été résolues au premier contact. De plus, 17'346 incidents ont été signalés par téléphone et le solde via nos outils numériques. Nous pouvons également signaler que 121 incidents urgents hors support ont été traités dans le cadre de notre service de piquet, garantissant une assistance rapide et efficace en cas de problème critique.

Centre d'exploitation des solutions informatiques (CESI)

En 2025, le CESI a poursuivi sa mission essentielle : assurer la gestion, la sécurisation, le maintien en condition opérationnelle et l'évolution des infrastructures systèmes de l'État de Neuchâtel et de ses partenaires.

Le CESI est le garant de la disponibilité 24h/24 et 7j/7 pour des clients critiques (police, hôpitaux, État, communes, éducation). Il joue un rôle stratégique, de la conception à la gestion des centres de données (datacenters), en passant par l'administration des infrastructures de virtualisation et des services horizontaux critiques. Parmi ces services figurent notamment les annuaires centraux, ainsi que la gestion de la messagerie interne.

Il est également responsable de l'intégration des applications métiers critiques utilisées par nos partenaires. Les travaux importants de déplacement du datacenter de Faubourg du Lac 25 (F25) vers les Cadolles 9 (CAD9) se poursuivent avec une fin prévue en 2027.

En 2025, les équipes ont géré une infrastructure de plus de 2 986 serveurs virtuels, reposant sur une infrastructure physique partagée, garantissant la continuité et la performance des services numériques.

Centre de gouvernance des SI, sécurité et qualité (CGSQ)

Le centre a poursuivi la mise en œuvre de ses projets et activités. Plusieurs changements ont concerné les ressources internes avec l'engagement d'un responsable de la donnée et l'engagement d'un nouveau chef de centre au début du 2^{ème} semestre 2025. L'année a été marquée par une activité soutenue en gouvernance, audits, projets structurants et opérations de cybersécurité. Les travaux ont porté notamment sur l'élaboration et la révision de directives clés, la définition de stratégies, ainsi que la conduite et le suivi de nombreux audits internes, fédéraux et externes, avec un effort important consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations. Le CGSQ a participé ou mené plusieurs projets techniques permettant un meilleur niveau de contrôle, de suivi et un renforcement du niveau de maîtrise des risques. L'activité opérationnelle SOC est restée élevée (alertes, incidents, vulnérabilités, tests de pénétration). Les activités de sensibilisation se sont poursuivies. L'optimisation du SOC (security operation center) a permis une meilleure visibilité des données et alertes, ceci aussi avec l'intégration d'un nouvel antivirus pour les postes de travail, tout en assurant la continuité du service et des améliorations d'efficacité.

Centre réseau et télécommunication (CTEL)

Cette année 2025 a permis de consolider l'infrastructure réseau. L'introduction de nouveaux équipements de distribution et une nouvelle gamme d'antenne Wifi nous ont permis d'évoluer vers des technologies électriquement plus sobres et moins coûteuses. Nous avons également déployé les connexions réseaux dans notre nouveau DataCenter, permettant ainsi le déménagement des équipements du site de Faubourg du Lac25 à Cadolles9.

Afin d'améliorer la résilience face aux menaces externes, de nouvelles plateformes de filtrage de contenu (firewall) et de gestion des adressages IP (serveurs DHCP) ont été déployées.

L'évolution des technologies téléphoniques a nécessité la mise à jour de nos centrales téléphoniques. L'ensemble de celles-ci ont été actualisées et les équipements actifs remplacés, garantissant ainsi une meilleure efficacité. Cette migration s'inscrit dans l'évolution de notre infrastructure téléphonique vers des outils plus intégrés aux applications de visio-conférence et de partage.

Centre de relation client (CRC)

L'année 2025 a été marquée par des évolutions organisationnelles importantes, ainsi que par la coordination de projets stratégiques d'envergure pour le SIEN et le canton. La création du secteur PMO (project management office), chargé du suivi et du pilotage des projets stratégiques, de la consolidation du rôle transversal du centre au niveau de l'organisation du SIEN ainsi que de la gestion de multiples initiatives en sont les éléments essentiels.

Cette dynamique s'est notamment traduite par la coordination de nombreuses demandes d'intégration et de projets majeurs. Parmi lesquels la mise en place de la nouvelle station de travail pour l'ensemble des services de l'État et des partenaires, l'optimisation du Service Desk du SIEN, la reprise de l'informatique de la Ville du Locle et de la Bibliothèque de Neuchâtel, ainsi que le déploiement du nouveau site Internet du canton.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	51'409'661	52'890'998	53'533'851	+642'852	+1.2%	+2'124'190	+4.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	26'460'812	28'145'000	29'746'613	+1'601'613	+5.7%	+3'285'801	+12.4%
43 Revenus divers	459'540	2'889'408	1'921'946	-967'462	-33.5%	+1'462'406	+318.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	24'489'309	21'856'591	21'865'292	+8'702	+0.0%	-2'624'017	-10.7%
Charges d'exploitation	53'682'409	49'829'589	53'227'238	+3'397'649	+6.8%	-455'171	-0.8%
30 Charges de personnel	26'367'384	27'926'513	28'045'343	+118'830	+0.4%	+1'677'959	+6.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	18'266'604	16'483'200	18'397'634	+1'914'434	+11.6%	+131'030	+0.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'659'836	4'070'760	5'423'297	+1'352'536	+33.2%	-2'236'539	-29.2%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'388'586	1'349'115	1'360'965	+11'849	+0.9%	-27'621	-2.0%
Résultat d'exploitation	-2'272'748	3'061'410	306'613	-2'754'796	-90.0%	+2'579'361	+113.5%
44 Revenus financiers	0	0	1'111	+1'111	--	+1'110	+2'220'980.0%
34 Charges financières	6'067	0	3'980	+3'980	--	-2'087	-34.4%
Résultat de financement	-6'067	0	-2'870	-2'870	--	+3'197	+52.7%
Résultat opérationnel	-2'278'815	3'061'410	303'743	-2'757'666	-90.1%	+2'582'558	+113.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'278'815	3'061'410	303'743	-2'757'666	-90.1%	+2'582'558	+113.3%

Commentaires

Les principaux écarts par rapport au budget sont :

- **Groupe 30** : L'augmentation s'explique par des postes sollicités en 2024 (dérogations) non-inscrits au budget. Elle est néanmoins partiellement compensée par des remboursements d'assurances non budgétés.
- **Groupe 31** : Augmentation des coûts suite à la migration du parc informatique et à l'achat des licences Office 2024 pour l'ensemble du parc informatique compensée en partie par des recettes, par la refacturation de ces coûts (groupe 42).
- **Groupe 33** : Une augmentation des amortissements est constatée suite à un changement structurel du Schéma directeur et à des modifications légales au niveau des durées de dépréciation de logiciels et de infrastructures informatiques.
- **Groupe 42** : Facturations supplémentaires aux partenaires externes en lien avec la migration Office 2024.
- **Groupe 43** : L'écart est dû aux heures internes consacrées aux projets d'investissements moins élevées que prévues et à l'externalisation de certains projets.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Services de base aux utilisateurs (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	6'030'781	5'868'000	7'536'184
Coûts salariaux et de structure	7'218'049	7'386'433	8'097'875
Coûts des services centraux	362'604	352'054	391'648
Revenus	11'462'323	15'613'034	14'178'770
Revenus de la facturation des services centraux	2'254'940	2'873'585	1'794'297
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-105'830	-4'880'133	52'641

Commentaires

Les services de base aux utilisateurs couvrent la gestion du poste de travail (achat, installation, maintenance, support, services).

Les charges directes sont supérieures au budget suite à la migration des postes informatiques. Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget en raison d'amortissements plus élevés que prévu. Les revenus sont supérieurs aux comptes 2024 suite à l'augmentation des prestations facturées aux partenaires du SIEN.

Services de télécommunication (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'998'143	1'325'000	1'658'194
Coûts salariaux et de structure	1'028'444	1'135'151	1'151'991
Coûts des services centraux	51'655	54'140	56'028
Revenus	3'190'936	2'715'310	3'325'415
Revenus de la facturation des services centraux	456'619	414'227	558'201
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-569'314	-615'246	-1'017'403

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de gérer l'infrastructure de télécommunication du nœud cantonal et de l'interconnexion des bâtiments. Les coûts se composent de la location des lignes de télécommunication et de la maintenance du matériel actif du réseau.

Les charges directes sont plus élevées que prévu, notamment au niveau de la maintenance d'un système informatique (changement de vision du fournisseur), de l'augmentation du périmètre du réseau cantonal.

Les prestations facturées aux partenaires ont été plus élevées que prévu.

Services de téléphonie (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	633'097	941'000	642'182
Coûts salariaux et de structure	411'234	711'944	543'546
Coûts des services centraux	20'661	33'956	26'514
Revenus	1'347'788	282'178	1'220'518
Revenus de la facturation des services centraux	1'019'132	1'106'195	1'102'134
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-1'301'928	298'526	-1'110'409

Commentaires

Les écarts par rapport au budget sont dus à des imputations analytiques différentes entre le budget et le réel.

Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)

Services applicatifs (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'887'141	2'906'000	2'037'060
Coûts salariaux et de structure	5'416'837	4'658'500	5'072'871
Coûts des services centraux	272'299	222'185	244'741
Revenus	5'177'526	3'559'478	5'411'523
Revenus de la facturation des services centraux	3'196'935	3'471'227	4'288'522
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-798'184	755'979	-2'345'372

Commentaires

Les services applicatifs couvrent la gestion de l'infrastructure des salles machines, ainsi que l'exploitation et les maintenances des serveurs.

Les charges directes sont moins élevées que prévu grâce à des mutualisations qui ont été mises en place. Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget en lien avec la hausse des amortissements. Les revenus sont supérieurs aux comptes 2024 suite à l'augmentation des prestations facturées aux partenaires du SIEN.

Solutions informatiques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	6'060'770	3'959'700	5'606'836
Coûts salariaux et de structure	19'298'659	14'599'300	16'702'319
Coûts des services centraux	640'571	622'008	588'364
Revenus	5'411'387	5'220'000	5'856'075
Revenus de la facturation des services centraux	16'877'314	13'315'536	13'315'536
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'711'300	645'472	3'725'908

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe toutes les solutions des systèmes d'informations.

Les charges directes sont supérieures au budget en raison de la nouvelle maintenance applicative, des augmentations de tarifs de nos fournisseurs, ainsi que d'une forte croissance des demandes des services de l'Etat et de nos partenaires. Cependant, les comptes 2025 sont le reflet des comptes 2024. Les coûts salariaux et de structures sont supérieurs au budget en raison d'amortissements plus élevés.

Sécurité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	553'366	429'000	570'744
Coûts salariaux et de structure	121'495	645'218	292'911
Coûts des services centraux	6'078	30'773	14'518
Revenus	0	0	20'852
Revenus de la facturation des services centraux	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	680'939	1'104'992	857'321

Commentaires

Ce groupe de prestations a pour objectif de suivre les coûts liés à la définition des politiques et directives de sécurité, la gouvernance et les analyses stratégiques, ainsi que la conception et la réalisation.

Les coûts sont en augmentation par rapport aux comptes 2024 en raison du périmètre nécessaire pour assurer la sécurité des systèmes d'information et des postes de travail.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	372	0	-407
Total charges (+) / revenus (-) nets	372	0	-407

Commentaires

Les coûts sont liés à des factures impayées dans les délais.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	Clôturé	1	0	1	0	0	0	0	0	0
*Dév. systèmes information 24-29	En cours	3'848'385	0	3'848'385	5'424'708	0	5'424'708	6'638'475	0	6'638'475
*Programme éducation numérique	En cours	0	0	0	270'000	0	270'000	315'915	0	315'915
Renouvellement infrastructures IT 24-29	En cours	3'427'271	0	3'427'271	4'827'500	0	4'827'500	5'560'468	0	5'560'468
*Sécuris. Info. Support CNU (SLA)	Clôturé	0	0	0	46'000	0	46'000	0	0	0
*Vitamine	En cours	749'611	0	749'611	128'200	0	128'200	-180	0	-180
Total		8'025'267	0	8'025'267	10'696'408	0	10'696'408	12'514'678	0	12'514'678

Commentaires

- Développement systèmes information 24-29 : le projet pour la refonte du site internet de l'Etat a dépassé les estimations. Des compensations ont dû être effectuées.
- Renouvellement infrastructures IT 24-29 : une partie du renouvellement du matériel prévu dans la salle machine à Cadolles 9 a été anticipée sur 2025.

Crédit d'engagement en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2024	Comptes 2025	Solde disponible
				Brut	Brut	Brut	Brut
Développement 2024-2029 des systèmes d'information	SIEN	En cours	25.06.2024	30'000'000	3'848'385	6'647'593	19'504'022
Acc. extrafamilial de jour (ETIC AEF)		en cours			0	38'125	
Classification des données		en cours			0	7'007	
Concept. et dépl. place de travail		en cours			118'267	437'212	
Déploiement de l'IA		en cours			0	83'331	
Dév. guichet sécu. unique		en cours			248'970	534'054	
Evolution JURIS		en cours			212'448	1'081'837	
Form. sensib. utilisateurs-trices		en cours			163'790	3'784	
Gest. autorisations transports (OATE)		en cours			27'166	7'680	
Gestion d'affaires et de séances		en cours			0	198'629	
Gestion de la GED		en cours			0	2'522	
Gouvernance des données		en cours			66'871	135'618	
HABUPE (Harmo bulletins & pl. ét.)		en cours			0	160'207	
Harmoniser les processus		en cours			0	43'240	
Initiation démarche architecture		en cours			0	5'755	
Mesures post audits CLOEE		en cours			0	110'106	
New plateforme développ Low Code		en cours			307'566	212'705	
Optimisation de la fonction de support		en cours			77'746	219'367	
OSUR		en cours			206'363	64'203	
Permis de construire (SATAC)		en cours			0	5'432	
PiloteNE 2025		en cours			0	115'243	
PLANPOL		en cours			0	9'118	
Projet ABACUS - SRHE		en cours			0	103'919	
Projet CRM		en cours			0	13'852	
Projet Evolu'SIEN		en cours			357'396	228'622	
Projet GERE-EO (gestion remplaçants)		en cours			33'814	62'469	
Projet HAKA		en cours			275'227	253'610	
Projet IAM		en cours			0	334'212	
Projet Intranet CPNE		en cours			0	49'618	
Projet ITIL		en cours			18'919	0	
Projet JIRA (PONE/OISO)		en cours			0	28'077	
Projet LIANE		en cours			62'947	17'018	
Projet outils de communication		en cours			9'568	6'172	
Projet SCAV		en cours			0	104'794	
Projet Sirona		en cours			10'594	0	
Projet SLA		en cours			119'818	225'713	
Projet SODA		en cours			195'637	35'399	
Protection des données		en cours			0	24'683	
Rec. et contrib. d'entret. (ORACE)		en cours			0	49'126	
Refonte du portail RPN		en cours			0	5'271	
Refonte du site internet		en cours			523'435	415'636	
Reprise du vote électronique		en cours			0	449'348	
Sobriété énergétique		en cours			0	138'916	
Sync données entre plateformes		en cours			0	78'753	
Adaptation CLOEE		clôturé			0	65'288	
Carte ID matricielle à double facteur		clôturé			0	40'335	
Gestion de l'accueil		clôturé			0	26'931	
Migration CLOEE		clôturé			436'436	85'318	
Migrations des systèmes applicatifs		clôturé			41'974	0	
Nouvel outil de reporting		clôturé			0	8'284	
Programme DEBIT		clôturé			217'254	12'769	
Programme SOFY		clôturé			105'325	0	
Projet ALMA		clôturé			0	81'142	
Projet Archives		clôturé			0	95'282	
Projet EVEN		clôturé			0	51'400	
Projet GED		clôturé			-1'271	0	
Projet SENE - Application LIMS		clôturé			12'126	0	
Refonte base données personnes (BDP)		clôturé			0	72'839	
Service web primo-information		clôturé			0	7'625	

Commentaires

Conformément à l'article 5 du décret du 25 juin 2024, portant octroi d'un crédit-cadre de CHF 29'800'000 francs en faveur du développement 2024-2029 des systèmes d'information de l'État de Neuchâtel, le tableau ci-dessus présente la répartition des dépenses liées au crédit-cadre en différents crédits d'objets.

2.7.11. Service de la culture (SCNE)

Missions principales

Les missions du service de la culture (SCNE) et des offices qui lui sont rattachés se déclinent en deux volets principaux :

- Encouragement des activités culturelles et artistiques.
- Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine neuchâtelois.

La direction du service assure le pilotage et la gestion générale du service, l'encadrement des offices, ainsi que la mission d'encouragement des activités culturelles et artistiques. Développer l'accès à la culture, la diffusion des productions artistiques et contribuer à des conditions de travail appropriées des actrices et acteurs culturels figurent parmi les priorités du service.

Les missions de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine neuchâtelois sont dévolues à l'Office de l'archéologie cantonale (OARC), à l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI) et au Laténium, ainsi qu'à l'Office des archives de l'État de Neuchâtel (OAEN).

L'OAEN a pour tâches de superviser l'archivage dans l'administration cantonale, d'évaluer les documents d'activité lorsque leur durée d'utilité administrative et légale est échue, de constituer, conserver et communiquer les archives ayant un intérêt historique ou juridique permanent. Par ailleurs, il conseille et soutient les communes dans le domaine de l'archivage.

L'OARC veille à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine archéologique neuchâtelois sur l'ensemble du territoire cantonal et en milieu lacustre (patrimoine immergé). Il intervient notamment de manière préventive, par des opérations de diagnostic et des fouilles extensives, lorsque ce patrimoine est exposé à un risque de destruction causé par l'activité humaine (projets de constructions et d'aménagement du territoire) ou par un facteur naturel (par exemple l'érosion).

L'OCPI gère les subventions cantonales et fédérales en matière de patrimoine bâti ainsi que les bases de données architecturales et historiques. Il préavise les dossiers de permis de construire et participe au suivi de chantiers, établit des études et des documentations et mène diverses actions de valorisation du patrimoine bâti, mobilier et immatériel.

Le Laténium assure la conservation des collections archéologiques cantonales (plus d'un demi-million d'objets et plusieurs centaines de milliers de documents scientifiques) et la mise en valeur publique de ces ensembles patrimoniaux, au travers d'expositions, de publications et d'activités de médiation.

Évolution de l'environnement et des tâches

Encouragement des activités culturelles et artistiques

- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC) en 2024, la direction du SCNE s'est attelée à la rédaction de son règlement d'application en 2025 et, en parallèle, a établi des mesures ciblées pour répondre à des besoins identifiés.
- La direction du SCNE poursuit ses travaux en vue du développement d'un plan d'action cantonal sur l'accès à la culture.
- Le traitement par la commission parlementaire de l'initiative populaire "1% pour la culture" s'est déroulé en 2025 et se poursuivra début 2026. Un rapport sera soumis au Grand Conseil en avril 2026.
- Suite à la phase préparatoire du projet de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 qui s'est terminée en 2024, le Canton poursuit son accompagnement pour la mise en œuvre de la phase opérationnelle.
- La direction du SCNE et les délégué-e-s culturel-le-s des communes neuchâteloises ont renforcé leurs échanges réguliers. Cette dynamique de concertation, soutenue notamment par l'arrivée de nouveaux et nouvelles délégué-e-s, vise à inscrire ce dialogue dans la durée et à améliorer la coordination entre les niveaux communal et cantonal en matière de culture.

OAEN – Office des archives de l'État de Neuchâtel

- Dans le cadre de la construction du Centre archives et patrimoine (CAP) et du déménagement des archives, un fournisseur de matériel de reconditionnement a été sélectionné à l'issue d'un appel d'offre en marchés publics. Le traitement des fonds d'archives en vue de leur déménagement a débuté.
- Le projet de dépôt d'archives numériques (Archiperen) a démarré.
- Dans le cadre du programme VitamiNE, un soutien accru est donné aux services concernés dans leur effort pour réduire le volume de leurs archives papier.

OCPI – Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

- Un important travail de mise à jour de la base de données du Recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN) est effectué avec les communes dans le cadre de la Révision des plans d'aménagement locaux (PAL).
- Tous les PAL font l'objet de plusieurs relectures selon le volet patrimonial et en particulier l'intégration de l'ISOS.
- Des études d'archéologie du bâti et d'histoire monumentale sont conduites dans l'ensemble du canton en fonction des chantiers en cours, avec publication des résultats.
- Le nombre des dossiers de permis soumis à l'OCPI pour préavis continuent à croître.

- L'office gère administrativement de nombreux dossiers de subventions cantonales et fédérales et assure le suivi des travaux par des visions locales, des soutiens scientifiques et techniques.
- Au sujet du patrimoine culturel immatériel, l'office participe à la mise à jour de la liste des traditions vivantes de la Suisse.
- L'office veille à l'intégration des principes de sauvegarde du patrimoine bâti dans les projets de rénovations énergétiques et des défis liés à leur entretien.

OARC – Office de l'archéologie cantonale

- Le volume considérable des opérations d'archéologie préventive (sondages de diagnostic et évaluation du risque archéologique, fouilles extensives, fouille de sauvegarde, suivis de chantiers, etc.) nécessite un engagement renforcé de l'office. Ces prestations peuvent par ailleurs générer des recettes, conformément à la Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC) (participation de tiers).
- L'OARC s'est vu renforcé dans ses missions d'archéologie préventive, intégrée aux projets de territoire et de construction, par l'engagement de deux archéologues à 80%.
- La migration complète des données de l'archéologie neuchâteloise vers une solution adaptée aux besoins et pérenne sera effectuée dans les années à venir (plateforme Ariane).
- L'OARC poursuit ses activités de sauvegarde et de valorisation du patrimoine archéologique cantonal terrestre et immergé, y compris le monitoring régulier et continu du patrimoine lacustre et des sites palafittiques classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Parc et musée d'archéologie du Laténium

- Le Laténium fêtera son 25e anniversaire en 2026 et tirera avantage des manifestations organisées à cette occasion pour renouveler l'image publique du musée. Les activités de médiation seront développées, en vue notamment du renouvellement de la convention de prestation du Laténium avec l'OFC (subvention fédérale).
- Des travaux d'aménagement de longue haleine doivent être poursuivis dans le parc archéologique, pour répondre aux défis liés aux conséquences du dérèglement climatique. L'objectif consiste à tirer avantage de ces nouvelles exigences pour thématiser de manière constructive, à l'attention des visiteurs-euses, les changements environnementaux à l'échelle des quinze derniers millénaires.
- Le prochain grand chantier de rénovation muséographique concerne l'espace « Au pays du Grand Ours », qui sera adapté, en 2027, aux nouveaux enseignements acquis grâce aux recherches de l'OARC dans les grottes néandertaliennes du Val de Travers, à Cotencher (Rochefort) et aux Plaints (Couvét).

Activités et réalisations

Encouragement des activités culturelles et artistiques

En 2025, la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), adoptée à l'unanimité en septembre 2024, a marqué un tournant dans la politique culturelle cantonale, avec le déploiement de premières mesures concrètes. Celles-ci visent à renforcer de manière ciblée le soutien aux actrices et acteurs culturels, en parallèle au travail sur le règlement d'application.

Parmi les principales évolutions figure le lancement du dispositif pluriannuel « TEMPO », destiné à soutenir sur trois ans le développement de structures culturelles. À l'issue d'un appel à projets, neuf structures actives dans les domaines de la musique, des arts de la scène et des arts visuels ont été sélectionnées et bénéficieront, pour la période 2025 à 2027, d'un soutien annuel de 20'000 francs chacune. Parallèlement, le programme « ECHO » a été élargi afin de renforcer la médiation et la participation culturelles, désormais ouvertes aux élèves et étudiant-e-s de l'école obligatoire et du post-obligatoire.

En parallèle, les dispositifs de soutiens ponctuels ont été adaptés et revalorisés, notamment dans les domaines de la musique, des arts de la scène et du livre, afin de mieux couvrir les différentes phases des projets et d'améliorer les conditions de rémunération. Le domaine des arts visuels, historiquement sous doté, a fait l'objet d'un soutien particulièrement renforcé afin de couvrir l'ensemble des étapes de création et de diffusion. Des mesures structurelles ont par ailleurs été mises en place, notamment en faveur des musiques actuelles et du bureau culturel Plateforme Culture NE, afin de consolider l'accompagnement et la structuration du secteur.

Enfin, une évolution progressive des contrats de prestations a été engagée, visant à renforcer les exigences en matière de conditions de travail, de responsabilité et de durabilité. De nouveaux soutiens ont également été introduits dans des disciplines spécifiques, telles que le cirque et les formes lyriques innovantes, contribuant à diversifier et enrichir le paysage culturel cantonal. En 2025, la direction du service de la culture a initié, conduit et/ou accompagné plusieurs projets culturels, dont l'organisation de la manifestation "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027", le développement d'une nouvelle plateforme de dépôt des demandes de subventions culturelles et l'ouverture de la Tour du Fantastique. Le site du Château et de la place d'armes de Colombier, dont l'État est propriétaire, a fait l'objet d'une réflexion de développement et de valorisation globale, menée conjointement par la direction du SCNE et l'OCPI, le SSCM et le SBAT. Il s'agit de sauvegarder et de valoriser un patrimoine bâti d'importance nationale (comprenant le château d'origine médiévale et les vestiges gallo-romains), de préserver et de mettre en valeur les collections de l'ancien Musée militaire et des toiles peintes du Château de Colombier et de mettre en conformité les infrastructures militaires. Le projet vise à concilier ces différents enjeux et favoriser une meilleure cohabitation des usages militaires, civils et culturels. Inscrit dans une planification à long terme, une phase d'études a été menée en 2025, préalable à d'éventuels travaux de restauration et de réaménagement. Le diagnostic patrimonial du site et les études portant sur les aspects culturels et patrimoniaux du projet se poursuivront en 2026.

OAEN – Office des archives de l'État de Neuchâtel

En 2025, l'OAEN a procédé à 77 actions de conseil et d'évaluation auprès de 36 entités soumises à la LArch, et plus particulièrement à l'élaboration de 12 plans d'archivage.

L'OAEN a réceptionné 34 versements d'archives administratives et 20 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 446 mètres-linéaires. L'OAEN a également autorisé 59 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'259 mètres-linéaires. Par ailleurs, l'OAEN a dispensé 2 formations à l'archivage. 239 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total cumulé de 670 journées de travail. 5'454 unités archivistiques ont été communiquées. L'OAEN a répondu par écrit à 562 demandes de recherche, dont 255 portaient sur des questions historiques, 127 sur des questions administratives, 29 sur des demandes de reproductions, 136 sur des ouvertures de succession, 9 sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et 6 sur des dossiers d'adoption. 8 visites de groupes (scolaires, séminaires universitaires, cours interentreprises, passeport vacances) ont été organisées pour un total de 91 visiteurs.

L'OAEN a participé à plusieurs actions de mise en valeur d'archives, notamment dans le cadre du festival Histoire et Cité, placé en 2025 sous le thème Animal et dans le cadre de l'exposition Le Don de Berthe aux Galeries de l'Histoire de Neuchâtel. Il a aussi collaboré étroitement avec la Fondation des Sources du droit suisse à l'édition d'un volume de sources portant sur le droit administratif neuchâtelois (gouvernement à distance, 1707-1729).

L'OAEN a choisi par appel d'offres en marché public un fournisseur de matériel de reconditionnement d'archives et débuté le traitement des fonds d'archives en vue de leur déménagement dans le futur bâtiment du CAP.

Le projet ArchiPeren a été lancé dans le but de fournir à l'État de Neuchâtel une solution de dépôt pour ses archives numériques.

OCPI – Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

Une directive pour la pose d'une installation solaire en toiture au regard des exigences liées à la protection patrimoniale du bâti et des sites, rédigée par le SENE, le SCAT et l'OCPI a été validée par le DESC et le DDTE le 5 février 2025. Celle-ci simplifiera le traitement des permis de construire.

Le projet de « Modernisation du parc des logements » est devenu Réno-NE. Il concerne la rénovation énergétique intégrant les principes de sauvegarde du patrimoine bâti, avec l'Office du logement et le SENE.

L'OCPI collabore au projet Cultural Heritage needs Continuous Care « CH needs CC » avec la SUPSI concernant les défis liés à l'entretien du patrimoine culturel bâti.

En 2025, le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de classement et quatre arrêtés de mise à l'inventaire.

Le nombre des dossiers préavisés en 2025 (permis de construire, révision des plans d'aménagement communaux, plans communaux des énergies, plans de gestion forestière, ISOS, parcs éoliens, voies historiques, consultations fédérales, etc.) s'élève à 489 et à 253 préconsultations.

Dans le cadre de la révision des plans d'aménagement communaux, l'ensemble du territoire neuchâtelois a fait l'objet d'un important travail de mise à jour et d'évaluation. Des notices continueront d'être complétées au cours des prochaines années afin d'être publiées sur le guichet cartographique du SITN. L'OCPI a également fait partie des commissions d'évaluation du recensement architectural des communes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et de Saint-Blaise et a participé à des séances de présentation du PAL et de coordination interne avec le SCAT et les communes.

En 2025, 25 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 810'098 francs et 27 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 280'065 francs ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DSDC. Les subventions cantonales versées en 2025 se sont élevées à 507'962 francs et les subventions fédérales versées à 484'592 francs. Les collaborateurs-trices de l'OCPI ont assuré le suivi d'une septantaine de chantiers pour des travaux de restauration ; des recherches historiques et des investigations archéologiques ont été menées sur certains d'entre eux.

L'office a contribué à la valorisation de bâtiments et sites patrimoniaux par des publications, présentations publiques, mise en ligne d'articles historiques sur Wikipédia et visites commentées. En 2025, l'OCPI a lancé la série de publications thématiques bi-annuelle "En Marge", traitant du patrimoine non documenté ou ne bénéficiant pas de mesure de protection ; les deux premiers numéros consacrés aux stations-service et aux baraques de pêcheurs ont bénéficié de très bons retours. Les visites des Journées européennes du patrimoine les 13 et 14 septembre, sur le thème « Histoires d'architectures », ont connu un joli succès avec 1'600 visiteurs et visiteuses. Il a en outre été répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils de propriétaires, services cantonaux et communaux, étudiants, journalistes, spécialistes ou amateurs. L'office a aussi participé à des groupes de travail en lien avec le patrimoine ainsi qu'à la migration des pages de l'OCPI sur le nouveau site internet de l'État. Le conservateur cantonal a participé aux activités de différents comités, commissions, groupes de travail, jurys académiques et suivi de masters universitaires. En outre, il est vice-président de la Conférence des conservateurs cantonaux (KSD-CSCM) depuis le 1^{er} janvier 2025.

OARC – Office de l'archéologie cantonale

En 2025, les activités de l'OARC ont couvert nombre de régions du Canton, des Montagnes au lac de Neuchâtel, menées avec succès, notamment grâce aux solides réseaux collaboratifs implémentés depuis plusieurs années.

Tout d'abord, par la voie usuelle des demandes de permis de construire (SATAC), plus de 20 projets d'aménagement ou de construction ont nécessité une intervention de terrain de l'OARC, par la réalisation de sondages de diagnostic archéologique et de suivis de travaux linéaires.

Les vestiges archéologiques ont été majoritairement documentés au cours même de ces opérations, levant ainsi toute contrainte à la poursuite des projets de construction concernés. D'autres, en revanche, ont dû être complétés par la mise en œuvre de fouilles extensives conduites par l'Archéologie cantonale, à Cornaux et au Landeron. Ces travaux ont révélé des découvertes majeures et inédites pour la région de l'Entre-deux-Lacs, à savoir deux nouveaux habitats ruraux respectivement datés de la fin de l'âge du Bronze et du Premier âge du Fer.

Ensuite, dans le cadre régulier du monitoring sanitaire du patrimoine immergé dans le lac de Neuchâtel – combinant prospections aériennes et plongées subaquatiques – une découverte exceptionnelle a été effectuée, fin novembre 2024, à 8 mètres de fond au large d'Hauterive. Une première opération d'évaluation, sous la forme d'une petite fouille subaquatique, fut ensuite mise œuvre durant deux semaines en mars, en partenariat avec le Service archéologique de l'Etat de Fribourg et la Fondation Octopus.

Il s'agit des derniers témoins du naufrage d'une embarcation romaine, probablement un chaland à fond plat, aujourd'hui disparu ou du moins non localisé. Dispersés sur plus de 2 hectares, ces vestiges matérialisent une cargaison de marchandises convoyée par voie lacustre, vraisemblablement entre 20 et 50 ap. J.-C. Y ont notamment été identifiés une dense concentration de quelque 600 récipients en céramique, miraculeusement intacts, appartenant à de la vaisselle de table (plats, assiettes, coupes, bols) ainsi que des roues de char, des éléments d'harnachement et des glaives. La présence d'armes suggère le naufrage d'un bateau de l'armée romaine ou plus vraisemblablement celui d'une embarcation civile marchande, avec à bord des soldats.

Ces premières observations et hypothèses seront sans conteste précisées et consolidées suite à une nouvelle exploration de grande ampleur, planifiée en mars 2026, également menée en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels de l'OARC cités plus haut.

Enfin, la grotte des Plaints mérite d'être évoquée, perchée sur les hauteurs de Couvet et fréquentée par Néandertal ; cavité dans laquelle une nouvelle campagne d'investigation a été réalisée avec le concours bénévole du Spéléo club des Montagnes neuchâteloises.

L'opération avait comme principal objectif de finaliser la rectification d'une coupe stratigraphique et de stabiliser l'ensemble des profils de la salle I (fouilles J.-P. Jéquier, 1952-1960), détériorés par des fouilles clandestines de 2017. Elle a, en outre, permis la découverte d'un matériel paléontologique abondant, notamment une belle canine d'ours des cavernes, des dents de renard, marmotte et surtout d'herbivores (bouquetin/chamois), lesquelles pourront être utilisées à des fins de datation (par ESR/U-Th).

Parc et musée d'archéologie du Laténium

Avec sa nouvelle exposition temporaire « L'île de Sable », traitant de l'esclavage colonial, le Laténium consolide son positionnement dans des débats publics d'actualité – un enjeu auquel répond également la programmation du 25e anniversaire du musée, selon laquelle l'archéologie doit contribuer à stimuler les imaginaires de futurs désirables.

Dans la médiation, des efforts particuliers sont engagés pour l'inclusion culturelle, sociale et économique. La stratégie adoptée vise à favoriser des partenariats durables avec des institutions régionales, pour des créations pluridisciplinaires entrant en résonance avec les approches réflexives du musée sur le patrimoine archéologique.

La notoriété acquise des collections du Laténium entraîne une recrudescence des demandes de consultation et d'étude, qui s'ajoutent aux défis du traitement des trouvailles recueillies sur les fouilles archéologiques cantonales. Afin de traiter ces demandes scientifiques de manière efficace, le Laténium a engagé de gros efforts dans la gestion des collections et dans la redéfinition des procédures d'inventaire et d'enregistrement, en concertation avec l'OARC et l'OCPI.

La communication publique très intense du musée peut s'appuyer sur une nouvelle identité visuelle, qui incarne les valeurs du Laténium : une articulation raisonnée de science et d'imaginaire, dans un dialogue actif entre passé, présent et avenir.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'409'466	2'336'286	1'268'660	-1'067'626	-45.7%	-140'806	-10.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	294'945	859'786	355'108	-504'678	-58.7%	+60'163	+20.4%
43 Revenus divers	185'677	83'733	262'382	+178'649	+213.4%	+76'704	+41.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	718'593	892'767	166'451	-726'316	-81.4%	-552'142	-76.8%
47 Subventions à redistribuer	209'045	500'000	484'592	-15'408	-3.1%	+275'547	+131.8%
49 Imputations internes	1'205	0	128	+128	--	-1'078	-89.4%
Charges d'exploitation	16'665'466	21'250'832	18'752'613	-2'498'220	-11.8%	+2'087'146	+12.5%
30 Charges de personnel	6'006'709	8'460'356	6'491'272	-1'969'084	-23.3%	+484'562	+8.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	997'789	1'742'815	1'152'860	-589'955	-33.9%	+155'071	+15.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'140	7'500	11'065	+3'565	+47.5%	-9'076	-45.1%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'630'652	7'657'925	7'728'935	+71'010	+0.9%	+1'098'283	+16.6%
37 Subventions redistribuées	209'045	500'000	484'592	-15'408	-3.1%	+275'547	+131.8%
39 Imputations internes	2'801'130	2'882'236	2'883'889	+1'653	+0.1%	+82'759	+3.0%
Résultat d'exploitation	-15'256'000	-18'914'546	-17'483'952	+1'430'594	+7.6%	-2'227'952	-14.6%
44 Revenus financiers	2	0	0	0	--	-2	-100.0%
34 Charges financières	1'733	0	1'901	+1'901	--	+168	+9.7%
Résultat de financement	-1'730	0	-1'901	-1'901	--	-171	-9.9%
Résultat opérationnel	-15'257'731	-18'914'546	-17'485'853	+1'428'693	+7.6%	-2'228'123	-14.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-15'257'731	-18'914'546	-17'485'853	+1'428'693	+7.6%	-2'228'123	-14.6%

Commentaires

Le budget prévoyait des dépenses pour un important projet de fouilles archéologiques, qui n'a finalement pas pu être réalisé. Cette situation explique les écarts qui apparaissent dans les groupes 30, 31 et 42 et 46.

L'écart favorable dans les groupes 30 et 31 s'explique par le non recours à des salaires occasionnels, à des mandats externes et à d'autres dépenses prévues dans le cadre du projet non sollicités suite à l'abandon.

L'écart défavorable dans les groupes 42 et 46 pour ce même projet correspond au non versement d'une participation financière du promoteur et de la Confédération.

Les subventions fédérales redistribuées au travers des comptes 37/47 sont moins importantes que ce qui avait été prévu au budget, d'une part parce qu'il n'y a pas eu de travaux en lien avec les subventions fédérales acquises à l'OCPI en 2025 et d'autre part, parce que des travaux de conservation-restauration ne se sont pas terminés en 2025 mais se poursuivront ces prochaines années.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Encouragement culturelles (CHF)	activités	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes		141'749	201'000	184'205
Coûts salariaux et de structure		148'603	369'834	172'108
Coûts des services centraux		55'034	117'802	69'119
Revenus		2'176	0	2'185
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)		343'210	688'636	423'247

Commentaires

Les heures réelles consacrées à cette prestation ont été moins élevées que prévu.

Archéologique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	103'752	663'812	123'462
Coûts salariaux et de structure	1'428'383	3'414'537	1'671'790
Coûts des services centraux	671'556	1'134'984	746'278
Revenus	18'956	1'300'928	79'477
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'184'737	3'912'404	2'462'053

Commentaires

Un important projet de fouilles archéologique était prévu au budget. Comme le projet ne s'est pas réalisé, les coûts et revenus sont finalement restés à leur niveau habituel.

Patrimoine (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	28'714	88'700	56'860
Coûts salariaux et de structure	1'079'885	1'142'520	1'226'293
Coûts des services centraux	499'936	390'170	539'302
Revenus	75	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'608'461	1'621'390	1'822'456

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Musée (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	504'925	520'250	475'321
Coûts salariaux et de structure	2'196'291	2'357'444	2'172'662
Coûts des services centraux	1'027'522	772'470	933'277
Revenus	267'651	282'625	286'027
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'461'088	3'367'538	3'295'233

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Archives (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	51'963	62'800	61'987
Coûts salariaux et de structure	1'180'544	1'013'632	1'276'314
Coûts des services centraux	543'151	466'811	595'912
Revenus	20'822	19'300	8'566
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'754'836	1'523'943	1'925'647

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Accès à la culture	30'823	130'000	88'000
Accès aux savoirs	209'200	199'000	209'358
Amort subventions à l'invest - SCNE	196'676	211'425	196'675
Arts de la scène	1'417'915	1'455'000	1'567'521
Arts numériques	0	50'000	0
Arts visuels	45'701	145'000	229'251
Cinéma	344'000	365'000	384'400
Fonds Documentaires	1'945'000	1'920'000	1'920'000
Interdisciplinaire	91'438	139'000	40'546
Littérature	39'000	63'000	95'700
Musique	601'249	740'000	713'749
Promotion de la lecture	531'898	612'500	545'951
Sub. féd. diverses	0	-50'000	0
Subs. div. ins. privées	166'980	375'000	299'534
Subsides com. divers	380'868	375'000	382'631
Valorisation patrimoine culturel	129'000	128'000	86'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	6'129'749	6'857'925	6'759'815

Commentaires

Les diverses charges et revenus de transfert sont proches des montants prévus au budget, bien que quelques réallocations ont été effectuées au niveau analytique.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-160	0	120
Monuments et sites	183'845	500'000	484'592
Sub. féd. pro. mon. sit.	-183'846	-500'000	-484'592
Total charges (+) / revenus (-) nets	-160	0	120

Commentaires

Il s'agit des subventions fédérales versées par la Confédération sur la rubrique "Sub. féd. pro. mon. sit." et reversées aux institutions privées et aux communes dans le cadre de conventions-programmes, de subventions au cas par cas et de demandes à l'OFROU concernant les voies de communication historiques (IVS). Les dépenses réelles découlent des projets réalisés.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aides SCNE Coronavirus	Clôturé	25'200	587'794	-562'594	0	0	0	0	0	0
*Centre des archives et du patrimoine	En cours	101'355	0	101'355	0	0	0	85'063	0	85'063
*Construction Centre Archives Patrimoine	En cours	0	0	0	0	0	0	51'769	0	51'769
Création moyens nécessaires LArch	En cours	8'108	0	8'108	300'000	0	300'000	0	0	0
La CdF - Capitale culturelle suisse 2027	En cours	0	0	0	600'000	0	600'000	600'682	0	600'682
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	307'500	0	307'500	0	0	0	130'000	0	130'000
Refonte espace "Au pays du Grand Ours"	A solliciter	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Remplacement du lyophilisateur	En cours	0	0	0	45'000	0	45'000	22'178	0	22'178
Sécurisation & déménagement des archives	En cours	0	0	0	657'710	0	657'710	291'486	0	291'486
*Vitamine	En cours	14'231	0	14'231	25'920	0	25'920	21'982	0	21'982
Total		456'394	587'794	-131'399	1'658'630	0	1'658'630	1'203'160	0	1'203'160

Commentaires

Du retard a été pris dans les projets relatifs au crédit "Création moyens nécessaires LArch", ce qui explique que les montants prévus n'ont pas été engagés en 2025.

Le premier versement des montants prévus au budget pour le projet "La Chaux-de-Fonds - Capitale Culturelle Suisse 2027" a été réalisé en 2025.

Les dépenses relatives à "l'Accord de position stratégique (APS)" ont été budgétées de manière centralisée au SSRS, car elles concernent plusieurs services et départements. Les dépenses réelles relevant du SCNE ont été inscrites dans les comptes du service, après transfert de budget correspondant du SSRS.

2.7.12. Service des transports (SCTR)

Missions principales

Les missions principales du service des transports sont les suivantes :

- Promotion des transports publics (TP) et de la coordination des prestations des entreprises de transport (ET) ;
- Commande de l'offre de TP auprès des ET, gestion des indemnités versées aux ET après négociation et refacturation de la part communale aux communes (pot commun) ;
- Validation des demandes des ET pour des moyens de production supplémentaires (investissements) ;
- Responsabilité du suivi de la planification des aménagements ferroviaires dans le cadre du trafic régional voyageurs conformément au règlement d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ;
- Responsabilité du développement et de l'optimisation des réseaux TP Bus local et régional ;
- Coordination de la desserte en TP avec l'aménagement du territoire ;
- Contact étroit, en Suisse avec les communes neuchâteloises, l'Office fédéral des transports (OFT), les cantons (Berne, Vaud, Fribourg, Jura) et en France avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Évolution de l'environnement et des tâches

Environnement et perspectives

- Les CFF, sur mandat de l'OFT, ont lancé les études d'avant-projet de la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Le canton ainsi que les communes concernées participent au comité de pilotage et au suivi technique des études. Après avoir résolu les défis techniques, les coûts et les délais restent des sujets de vigilance ;
- Début 2025, le DETEC a confié un mandat d'analyse au professeur Weidmann de l'ETH afin de prioriser les grands projets d'infrastructure ferroviaire. Ce rapport a confirmé la pertinence et la qualité du projet de Ligne directe en le classant en priorité 1 sur 6 si le scénario à 24 milliards est retenu et en priorité 2 sur 6 dans le cas où l'enveloppe se limite à 14 milliards comme initialement prévu. Les travaux de Lobbying continuent ;
- La mise en œuvre de l'horaire 2025 a nécessité un suivi afin de limiter autant que possible les répercussions négatives. Des adaptations de desserte ont été faites en conséquence ;
- Le service a finalisé son Plan directeur transports publics, partie bus, planifiant d'importants développements futurs, et l'a mis en consultation auprès des communes ;
- La ligne reliant Neuchâtel à Pontarlier et Frasné est menacée par une dégradation importante de son infrastructure. Les menaces sont réelles, l'avenir de la ligne est compromis ;
- Les études préliminaires sur le prolongement du Littorail vers l'Est et une nouvelle gare à l'Orée du bois sont terminées. Le lancement de l'avant-projet du Littorail a été ajourné ;
- Un audit de transN a été réalisé. À la suite de ce dernier, 6 groupes de travail ont été formés. Les conclusions de ces différents groupes ont été exposées lors de la conférence de presse de fin octobre ;
- La décarbonation de la flotte de véhicules des entreprises de transports a continué en 2025. Le Conseil d'État a validé deux lots d'achat de nouveau matériel roulant, comprenant 6 bus électriques destinés à faire des tests in-situ ;
- Les mesures visant des facilités tarifaires ont été pleinement déployées et une solution pour les non-numériques a été trouvée ;
- Des travaux intensifs ont été conduits conjointement avec les organes dirigeants de la LNM en vue de stabiliser la situation de la compagnie.

Activités et réalisations

Optimisation de la desserte ferroviaire

- Le SCTR a continué son suivi des mesures de compensation dans la mise en œuvre de l'horaire 2025 ;
- Un quai supplémentaire en gare de St. Blaise est planifié.

Optimisation de la desserte bus

- Le plan directeur TP partie bus a été mis en consultation auprès des communes courant 2025. Des améliorations sont prévues pour les horizons 2030 et 2040. Le rapport de consultation est en cours de finalisation ;
- Les groupes de travail de l'Entre-deux-lacs et du Littoral ouest ont précisé leurs besoins ;
- Les différentes technologies pour les e-bus ont été analysées avec l'aide d'experts externes.

FAIF, Prodes 2035

- L'étude d'avant-projet de la ligne directe est en cours de finalisation ;
- Un comité de coordination des services cantonaux avec les villes et le Val-de-Ruz a été institutionnalisé ;
- Un mandat d'étude parallèle va être lancé pour la modernisation de la gare de Neuchâtel.

Autres études

- Le SCTR suit, conseille et cofinance les communes dans la mise aux normes LHand des arrêts de bus ;
- L'étude préliminaire du prolongement du Littorail en ville de Neuchâtel a été adaptée selon les conclusions du PAL.

Plan directeur cantonal (PDC) et plans directeurs régionaux (PDR)

- Le SCTR accompagne le service cantonal de l'aménagement du territoire (SCAT) dans le processus de révision des plans d'aménagement locaux (PAL).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	34'765'604	39'701'049	37'594'343	-2'106'706	-5.3%	+2'828'738	+8.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	8'934	700	0	-700	-100.0%	-8'934	-100.0%
43 Revenus divers	98'385	279'300	118'579	-160'721	-57.5%	+20'193	+20.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	34'643'679	39'405'549	37'463'333	-1'942'216	-4.9%	+2'819'654	+8.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	14'606	15'500	12'431	-3'069	-19.8%	-2'175	-14.9%
Charges d'exploitation	78'381'815	91'898'782	86'410'508	-5'488'274	-6.0%	+8'028'694	+10.2%
30 Charges de personnel	1'140'384	1'412'120	1'274'483	-137'637	-9.7%	+134'099	+11.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	619'810	592'140	484'601	-107'539	-18.2%	-135'209	-21.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	470	0	-470	-100.0%	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	76'487'987	89'789'146	84'546'624	-5'242'522	-5.8%	+8'058'637	+10.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	133'634	104'906	104'800	-106	-0.1%	-28'834	-21.6%
Résultat d'exploitation	-43'616'210	-52'197'733	-48'816'166	+3'381'567	+6.5%	-5'199'955	-11.9%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-43'616'210	-52'197'733	-48'816'166	+3'381'567	+6.5%	-5'199'955	-11.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-43'616'210	-52'197'733	-48'816'166	+3'381'567	+6.5%	-5'199'955	-11.9%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation

Le groupe 43 intègre les heures du personnel activées dans le cadre du programme d'impulsion (prolongement Littorail, nouvelles haltes RER) et de la ligne directe (gare de Cernier), ces heures ont été moins élevées que prévu. En ce qui concerne le groupe 46, il est composé de la part cantonale à la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP, CHF 4,6 millions) ainsi que de la part des communes aux subventions pour le transport et au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). La baisse de cette dernière est corrélée à celle des indemnités versées aux entreprises de transport (groupe 36).

Au niveau des charges d'exploitation

Les « Charges de personnel » sont inférieures au budget car un poste n'a pas été pourvu. L'écart par rapport à 2024 provient de deux postes pourvus en cours d'année 2024.

Concernant le groupe 31, il comprend essentiellement des frais d'honoraires pour des études. Ils sont inférieurs et reflètent la fin de l'audit transN menée principalement en 2024 et début 2025.

Quant au groupe 36, il comprend les indemnités versées aux entreprises de transport (CHF 73,7 millions), la contribution au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF, CHF 8,9 millions) et les amortissements de subventions d'investissement (CHF 1,9 millions). L'écart budgétaire résulte essentiellement de pertes de cofinancement fédéral prévues mais qui ne se sont pas réalisées. L'augmentation par rapport à 2024 résulte en revanche de l'adaptation de l'offre aux nouveaux horaires 2025 et du renchérissement des indemnités versées à transN.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Commandes (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	720'261	769'453	696'400
Coûts des services centraux	60'099	49'099	46'448
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	780'360	818'552	742'848

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne le processus de commande des offres de transports publics. L'écart budgétaire résulte de frais de structure moins importants que prévu.

Expertises / conseils (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	824'414	818'925	852'620
Coûts des services centraux	69'851	52'254	56'703
Revenus	14'606	15'500	12'431
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	879'658	855'678	896'892

Commentaires

Le service délivre des expertises et des conseils auprès de divers partenaires que sont la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises de transport. Le revenu correspond au financement par le fonds d'aménagement du territoire de 0,1 EPT dédié à la mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Autorisations / approbations (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	30'599	55'657	23'839
Coûts des services centraux	2'965	3'553	1'633
Revenus	400	700	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	33'164	58'510	25'472

Commentaires

Le service est chargé d'octroyer des autorisations de trafic voyageurs bus et prend position dans le cadre de procédures d'approbation des plans. En 2025, aucune nouvelle ou renouvellement d'autorisation cantonale pour le transport des voyageurs n'a été sollicitée, ce qui explique l'absence de revenu.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SCTR	1'880'140	1'939'146	1'949'700
Lignes à l'essai et autres	4'741'688	11'260'000	5'380'837
Part au revenu de la RPLP	-4'876'332	-4'525'549	-4'576'736
Part. commu. entr. transp. & fonds infra	-29'767'347	-34'880'000	-32'886'597
Particip. cant. au fonds infra. ferrov.	8'544'016	8'890'000	8'850'904
Trafic régional voyageurs	26'558'068	27'500'000	27'735'308
Trafic urbain et trafic touristique	34'755'541	40'200'000	40'629'875
Total charges (+) / revenus (-) nets	41'835'774	50'383'597	47'083'291

Commentaires

- Trafic régional voyageurs : pour rappel, le trafic régional voyageurs bénéficie d'un co-financement de la Confédération à condition que toute une série de critères soient remplis. L'augmentation par rapport à 2024 résulte de l'adaptation de l'offre aux nouveaux horaires 2025.
- Trafic urbain et touristique : pour rappel, le trafic urbain et touristique ne bénéficie pas de co-financement fédéral. L'augmentation par rapport à 2024 résulte essentiellement du renchérissement des indemnités versées à transN.
- Lignes à l'essai et autres : les pertes de co-financement fédérales budgétées dans le cadre du trafic régional voyageurs, induisant une augmentation de la prise en charge par le canton de prestations de transport, ne se sont pas réalisées : pas de dépassement de l'enveloppe financière attribuée au canton de Neuchâtel par l'OFT (quote-part) ; la perte de co-financement fédéral pour une ligne n'a pas eu lieu car le taux de couverture a été suffisant. De plus, le coût des mesures tarifaires dans le cadre du plan climat a été inférieur au budget.
- Participation cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) : la contribution cantonale est définie via une clé de répartition par canton communiquée par l'OFT. Elle a augmenté d'env. 300 kCHF par rapport à l'année passée.
- Participations communales : elles sont corrélées aux indemnités de transport (hors lignes à l'essai) et à la part cantonale au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Les indemnités versées par le canton aux entreprises de transport étant plus basses que budgétées, la participation communale est aussi réduite.
- Part au revenu de la redevance sur le trafic poids lourds (RPLP) : la part dont a bénéficié le SCTR par rapport à l'année passée a diminué de 300 kCHF.
- Amortissements des subventions à l'investissement : il s'agit principalement des charges d'amortissement des subventions d'investissement aux entreprises de transport.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	0	0	20
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	20

Commentaires

Pas de commentaire en particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Concrétisation du RER neuchâtelois	En cours	391'561	0	391'561	1'389'582	0	1'389'582	433'680	75'000	358'680
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	En cours	1'860'000	0	1'860'000	900'000	0	900'000	0	266'684	-266'684
Part routière renouvellement PN	Clôturé	0	0	0	200'000	0	200'000	0	0	0
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	15'994	0	15'994	75'012	0	75'012	16'699	0	16'699
*PI-études invest. futurs	En cours	142'832	0	142'832	1'739'718	0	1'739'718	111'017	0	111'017
*PI-mise en conformité arrêts bus	En cours	502'652	0	502'652	600'000	0	600'000	130'400	0	130'400
Prêts transports	En cours	0	846'485	-846'485	0	517'095	-517'095	0	492'885	-492'885
TransN - Recapitalisation	A solliciter	0	0	0	20'000'000	0	20'000'000	0	0	0
Total		2'913'039	846'485	2'066'554	24'904'312	517'095	24'387'217	691'796	834'569	-142'773

Commentaires

- Concrétisation du RER neuchâtelois : Le coût des études concernant la gare de Cernier dans le cadre du mandat d'études parallèles (MEP) pour la ligne directe a été plus bas que budgété. Les études budgétées pour La Voie Verte et La liaison ferroviaire Corcelles-Bôle n'ont pas encore eu lieu. Le revenu correspond à une contribution de 75 kCHF de la commune de Val-de-Ruz.
- Crédit construction halte ferroviaire de la Fiaz : En 2024, il s'agissait du financement de la réalisation d'un nouveau block au Crêt-du-Loche afin de permettre une cadence à la demi-heure. Le projet s'est terminé en 2025 et le décompte final des CFF a mis en évidence un solde de 267 kCHF en faveur du SCTR qui lui sera remboursé.
- PI-Accélération Projet aggro (PA3) : Il s'agit de travail effectué en interne pour l'accompagnement des projets d'agglomération.
- PI-Études investissements futurs : Il s'agit de travail effectué en interne pour les nouvelles haltes RER et le prolongement du Littorail, ainsi que des coûts d'une étude préliminaire pour le prolongement du Littorail. Ces coûts ont été moins importants que budgétés, et l'avant-projet pour le Littorail a été reporté. L'écart budgétaire provient aussi du fait qu'aucune nouvelle étude n'a été effectuée pour les haltes de Perreux et Léchère, cette dernière halte n'étant plus d'actualité.
- PI-Mise en conformité arrêts bus : Le canton cofinance à hauteur de 20% les aménagements de mise aux normes LHand des arrêts de bus. Cette subvention dépend donc de l'avancement des travaux entrepris par les communes. Le délai a été prolongé à fin 2026.
- Prêts transports : Il s'agit des remboursements par les entreprises de transport des prêts émis par le SCTR en leur faveur. L'écart budgétaire provient d'un prêt dont le solde a été entièrement remboursé fin 2024 et qu'il n'y a donc pas eu de remboursement en 2025 pour ce prêt clôturé.
- TransN recapitalisation : Le montant est maintenu mais est reporté à 2026 sous la forme d'une augmentation de capital afin de permettre la décarbonation de la flotte TransN.

2.7.13. Service des ressources humaines (SRHE)

Missions principales

Le service des ressources humaines de l'État est le service transversal chargé du développement et de la mise en œuvre de la politique de gestion du personnel de l'administration cantonale (personnel administratif et technique de l'administration cantonale, ainsi que personnel enseignant des entités du secondaire 2).

Ses principales missions peuvent être déclinées en trois volets complémentaires et interdépendants :

1. Gestion administrative et salariale du personnel de l'État :

Engagements, dossiers du personnel, traitements, classification des fonctions, assurances sociales, horaires, temps de travail, absentéisme, indicateurs et statistiques, budgétisation des charges de personnel pour l'ensemble de l'administration cantonale, etc.

2. Conseil, accompagnement et expertise RH :

Recrutement, formation, développement, mobilité interne, aide et appui aux cadres, santé et sécurité, appui juridique, légistique, gestion de conflits, surveillance de l'application des dispositions de la loi sur le statut de la fonction publique, implication dans projets transversaux, organisation des services, support technique SAP RH, intégration sociale et culturelle, égalité et famille, encouragement et gestion des apprentissages, accompagnement du changement, plan de mobilité, conseil et appui aux communes et aux entités paraétatiques en matière de gestion RH, etc.

3. Appui politique et développement de la politique de gestion des ressources humaines :

Prises de position, veille et anticipation de l'évolution de l'environnement, propositions d'évolution de la législation, développement ou adaptation d'outils de gestion des ressources humaines, interactions régionales, intercantionales ou nationales, représentation de l'Etat au sein d'organes externes, etc.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'action du SRHE dépend étroitement de l'évolution de son environnement, qu'il soit économique, politique, sociologique ou encore technique. En effet, la gestion du capital humain de toute structure, qu'elle soit privée ou publique, se situe à la croisée de chemins parfois difficilement compatibles combinant notamment attentes des titulaires, besoins de l'institution, contraintes budgétaires, évolution démographique, variété extrême et transformation des métiers, évolution législative exogène, mutations générationnelles et révolutions techniques.

La poursuite des importantes réformes organisationnelles de l'administration cantonale continue de fortement solliciter le service en tant que service transversal expert en matière d'accompagnement RH du changement. La remise en question et la fiabilisation des processus transversaux RH fait également partie des priorités du service, lui-même confronté aux risques de pertes de connaissances en lien avec la volatilité croissante du personnel.

Par ailleurs, l'évolution préoccupante du marché du travail, la généralisation des difficultés de recrutement pour certains métiers et la perspective de nombreux départs de la génération des "baby-boomers" justifient l'accélération du développement d'une marque employeur forte, à même d'attirer et de retenir les forces de travail indispensables à l'action de l'État.

Activités et réalisations

En 2025, l'engagement du SRHE dans le programme Vitamine a été temporairement réduit et s'est concentré sur des missions liées à la sécurité, à la sûreté et au vivre-ensemble. Ce rééquilibrage a permis de renforcer des actions essentielles de communication et d'accompagnement RH, tant transversales que ciblées sur certains services. Dans cette logique, la prestation d'accompagnement du changement a été transférée depuis l'Office d'organisation, afin de créer des synergies avec les actions du SRHE.

Le dialogue avec les services s'est intensifié grâce à la mise en place de réunions périodiques sur les sujets RH d'actualité et à l'élargissement des bilatérales régulières avec les directions des grandes unités. Une nouvelle solution a également été déployée pour rendre les entretiens annuels entre cadres et collaboratrices/collaborateurs plus fluides et plus utiles.

Parallèlement, une attention accrue a été portée à la prévention des risques psychosociaux et au soutien à la parentalité. Une campagne de vaccination contre la grippe ainsi qu'une action de don du sang ont été organisées. La formation des cadres de l'enseignement a, elle aussi, été renforcée.

Les efforts visant à améliorer l'image de l'État employeur se sont poursuivis, au moyen d'actions internes et d'une communication digitale renforcée. Le numérique prend par ailleurs une place croissante dans le recrutement : les annonces publiées sur les canaux dédiés ont totalisé plus d'un demi-million de vues. Le nombre de candidatures déposées a progressé (19'000), même si certains métiers en tension peinent encore à susciter l'intérêt attendu, des efforts complémentaires restent nécessaires.

Sur le plan interne, l'adaptation et la fiabilisation des processus de gestion demeurent une priorité, mobilisant des ressources importantes dans un contexte marqué par plusieurs départs et absences de longue durée pour des maternités. Une plus grande polyvalence a été introduite afin de réduire les risques inhérents à ces vacances ou renouvellements de postes. Enfin, la direction du service a été sollicitée de manière importante en raison du changement de législature, de plusieurs objets parlementaires d'importance ainsi que pour l'accompagnement particulier de certains services de l'administration.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'185'519	8'469'120	8'248'119	-221'002	-2.6%	+62'600	+0.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	676'131	778'500	754'156	-24'344	-3.1%	+78'025	+11.5%
43 Revenus divers	151'177	97'632	25'055	-72'577	-74.3%	-126'122	-83.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	259'269	360'000	200'000	-160'000	-44.4%	-59'269	-22.9%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'098'942	7'232'988	7'268'908	+35'920	+0.5%	+169'966	+2.4%
Charges d'exploitation	8'727'208	8'925'259	8'399'647	-525'613	-5.9%	-327'561	-3.8%
30 Charges de personnel	6'365'233	7'217'128	6'688'298	-528'830	-7.3%	+323'065	+5.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	349'703	227'800	185'420	-42'380	-18.6%	-164'282	-47.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	125'802	163'398	151'545	-11'853	-7.3%	+25'743	+20.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	574'356	568'000	566'636	-1'364	-0.2%	-7'721	-1.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'312'114	748'933	807'748	+58'815	+7.9%	-504'366	-38.4%
Résultat d'exploitation	-541'689	-456'139	-151'528	+304'611	+66.8%	+390'161	+72.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	4	+4	--	+4	--
Résultat de financement	0	0	-4	-4	--	-4	--
Résultat opérationnel	-541'689	-456'139	-151'532	+304'607	+66.8%	+390'157	+72.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-541'689	-456'139	-151'532	+304'607	+66.8%	+390'157	+72.0%

Commentaires

Groupe 42, les recettes sont en ligne par rapport au budget.

Groupe 43, la différence provient de l'activation au bilan des heures sur le projet Vitamine, bien inférieures à celles budgétées, suite à une décision du copil de ne plus activer d'heures au bilan sur 2025.

Groupe 46, la part au produit de la taxe CO2 varie d'année en année. La part correspondant à l'année 2025 n'ayant pas été reçue en 2025 (elle le sera en même temps que la part concernant 2026), une estimation prudente a été établie.

Groupe 30, la variation provient principalement de quatre facteurs, à savoir les remboursements d'assurance (non budgétés), les salaires occasionnels significativement plus bas que le budget (notamment dû au projet ALIACAP), les charges sociales également inférieures ainsi que, dans une moindre mesure, les frais de formation.

Groupe 31, un remboursement d'honoraires (remboursement d'avance) explique une partie importante de la variation, le solde étant majoritairement dû à la partie mobilité (facture liée à la gestion des attributions des places de parc et écobonus) qui s'est avérée plus basse que prévu.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gestion salariale et financière (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	124'252	41'600	12'935
Coûts salariaux et de structure	1'311'523	1'712'974	1'493'990
Coûts des services centraux	543'261	317'659	316'428
Revenus	88'363	89'520	89'703
Revenus	1'396'890	1'546'879	1'546'888
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	493'784	435'835	186'763

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut, en plus de la gestion salariale au sens large, la gestion des temps, les remplacements maternité et toutes les activités couvrant la budgétisation des charges de personnel ainsi que la gestion financière du service.

Les charges directes incluait en 2024 une importante perte sur créances, ainsi que le plan de mobilité qui a nécessité plus de dépenses qu'initialement prévues.

Conseil et expertises (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	77'407	81'000	74'258
Coûts salariaux et de structure	1'556'128	1'791'692	1'786'080
Coûts des services centraux	543'261	317'659	316'428
Revenus	64'425	62'770	88'947
Revenus	1'755'847	1'936'092	1'936'113
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	356'525	191'489	151'706

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe non seulement les affaires juridiques et le conseil métier, mais également l'évaluation et la classification des fonctions, les frais de fonctionnement du groupe de confiance ainsi que les activités liées à la santé et la sécurité au travail.

Formation et développement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	127'271	65'000	148'205
Coûts salariaux et de structure	3'983'762	4'259'927	4'034'539
Coûts des services centraux	191'739	112'115	111'681
Revenus	1'245'511	1'337'500	1'343'287
Revenus	3'225'389	3'038'728	3'038'746
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-168'128	60'815	-87'608

Commentaires

Ce dernier groupe inclut toutes les activités liées à la formation interne, externe et à l'accompagnement spécifique. Il comprend également la gestion des apprentissages et des stagiaires.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
FFP Planif. territoire et construction	1'750	2'000	0
Part produit taxe CO2	-252'511	-350'000	-200'000
Redistribution contr.enc.for.dual	0	6'000	0
Structure d'accueil pour enfants d'empl.	552'549	550'000	114'297
Total charges (+) / revenus (-) nets	301'787	208'000	-85'703

Commentaires

La part produit taxe CO2 a été évaluée à CHF 200'000.- pour 2025 (moyenne des 5 dernières années), mais ne sera reçue qu'en 2026. Pour rappel, le produit taxe CO2 est impossible à estimer en avance, le calcul dépendant de nombreux facteurs exogènes imprévisibles.

La crèche tic-tac a, quant à elle, fait l'objet d'une restructuration analytique en 2025. En prenant en considération le montant du tableau ci-dessous, réduction cotisations salariales, la charge réelle pour le SRHE représente le 20% du coût total de CHF 556'336.-, soit CHF 111'267.- (114'297.- moins 3'030.-).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-240	0	60
Réduction cotisations salariales	-442'039	-440'000	-3'030
Total charges (+) / revenus (-) nets	-442'279	-440'000	-2'970

Commentaires

La réduction des cotisations salariales est liée à la crèche tic-tac (voir commentaires tableau ci-dessus).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Vitamine	En cours	219'518	0	219'518	147'632	0	147'632	27'229	0	27'229
Total		219'518	0	219'518	147'632	0	147'632	27'229	0	27'229

Commentaires

Impact du projet Vitamine sur le SRHE. La majeure partie des dépenses découle d'une activation des heures de travail au bilan. Le reste des dépenses concerne les investissements liés au plan de mobilité, à la gestion des places de parking et de la flotte de véhicules de l'État.

2.7.14. Service juridique (SJEN)

Missions principales

Le service juridique de l'État (SJEN) est le service central qui fournit des prestations juridiques à l'ensemble de l'administration cantonale neuchâteloise. Il travaille pour le Conseil d'État, les départements et la chancellerie d'État et fournit également un soutien juridique et légistique au Grand Conseil et ses organes (commissions, bureau, secrétariat général).

Les activités principales du SJEN sont réparties dans les domaines du contentieux (instruction de recours, d'oppositions et de plaintes ; préparation de décisions à la signature des cheffes ou chefs de départements ou du Conseil d'État), du conseil et de la législation. Il assume également la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le SJEN occupe 28 personnes représentant une dotation de 21,3 équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (16 EPT, y compris la cheffe de service) et le secrétariat (5,3 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN, la responsable administrative et son adjointe).

Depuis plusieurs années, il forme un-e apprenti-e employé-e de commerce et accueille des stagiaires dans le cadre de leur formation à la HEG ou à l'Université. Il a également formé une avocate stagiaire pendant six mois (entre 2024 et 2025).

L'année 2025 a connu une augmentation des dossiers de contentieux. Elle a également connu une forte sollicitation de ses autres prestations, en particulier des conseils, avis de droit et préavis, sans compter le soutien aux autorités et à l'administration.

Enfin, le SJEN a terminé le projet du toilettage du RSN. La nouvelle loi sur la procédure administrative (LPA) a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de mars 2025 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le SJEN est également actif au sein du groupe de l'important projet d'investissement eProcédures (migration de l'application métier ainsi que du projet Justitia 4.0), dès 2025.

Activités et réalisations

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les départements sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp, aménagement du territoire).

Un autre aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, est constitué du conseil juridique qui prend diverses formes. Cette activité va du simple conseil oral à l'avis de droit écrit solidement argumenté. Ce rôle de conseiller juridique centralisé est essentiel au fonctionnement de l'État dans son ensemble. Le SJEN préavise aussi les objets soumis à validation du Conseil d'État.

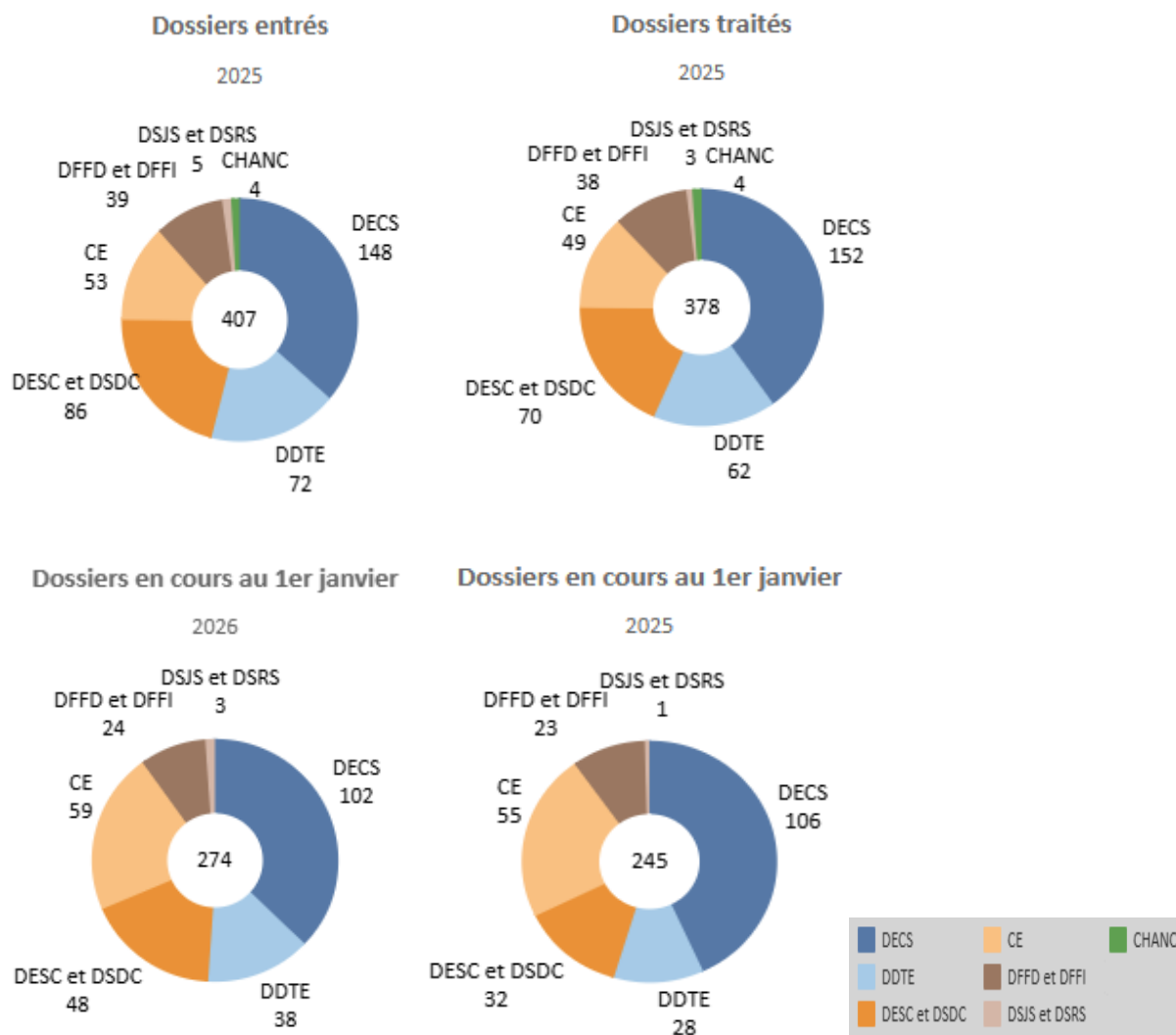
Le SJEN s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

De plus, le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise, tâche exigeante, nécessitant des connaissances tant juridiques qu'informatiques, à laquelle est affectée une collaboratrice spécialisée. Il a par ailleurs mis à jour de nombreux textes du RSN suite aux changements de nom des départements liés la nouvelle législature 2025-2029.

Enfin, le SJEN, en collaboration avec le SBAT, a procédé à certains réaménagements des locaux.

Statistiques 2025 - dossiers contentieux

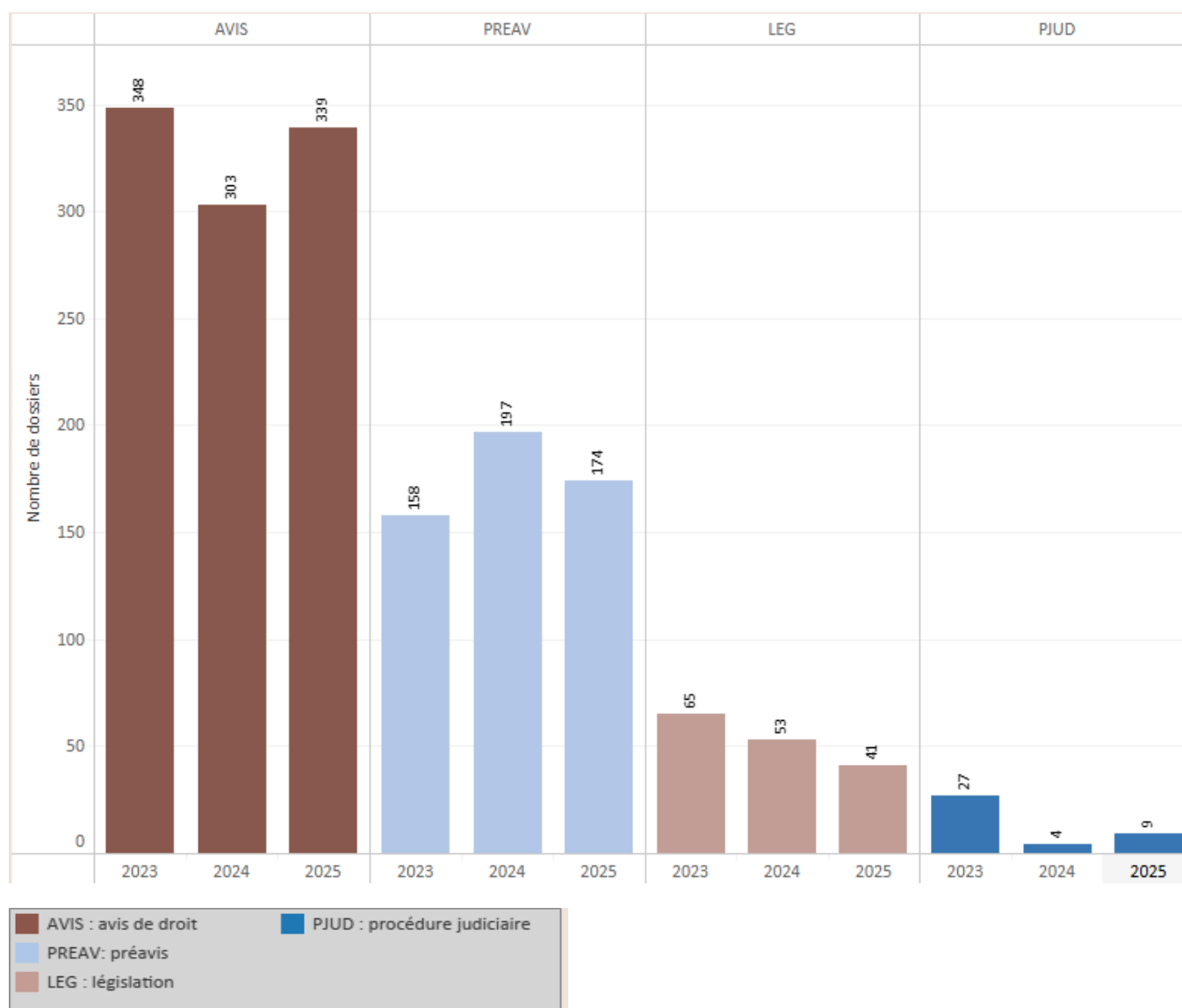
Durant l'année sous revue, le service a enregistré une hausse des dossiers de contentieux, soit 407 (367 pour 2024 et 415 pour 2023).



Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales.

Statistiques 2025 - autres dossiers

Le tableau ci-dessous donne le nombre de dossiers traités s'agissant des prestations hors contentieux.



Les projets législatifs les plus importants ont été :

- la finalisation du projet de loi sur la procédure administrative (LPA) ;
- les travaux liés à la révision du code pénal neuchâtelois (CPN) ;
- la modification de la loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMMPA) ;
- la loi d'application de la loi fédérale sur l'interdiction de se dissimuler le visage (LALIDV) ;
- le règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP) ;
- continuer les travaux liés à la révision totale de la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE).

Enfin, le SJEN a continué d'organiser deux conférences adressées à l'ensemble des juristes de l'État. Il a également donné une conférence sur les Marchés publics qui a rencontré un vif succès. La cheffe de service a également participé à la matinée de formation organisée pour le Grand Conseil.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	91'079	62'000	101'754	+39'754	+64.1%	+10'675	+11.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	84'010	50'000	79'685	+29'685	+59.4%	-4'325	-5.1%
43 Revenus divers	797	1'000	14'674	+13'674	+1'367.4%	+13'877	+1'740.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	6'272	11'000	7'395	-3'605	-32.8%	+1'123	+17.9%
Charges d'exploitation	3'864'835	4'151'886	4'082'077	-69'809	-1.7%	+217'242	+5.6%
30 Charges de personnel	3'432'754	3'557'851	3'567'708	+9'857	+0.3%	+134'953	+3.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	62'893	148'100	70'106	-77'994	-52.7%	+7'213	+11.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	369'188	445'935	444'263	-1'671	-0.4%	+75'076	+20.3%
Résultat d'exploitation	-3'773'756	-4'089'886	-3'980'323	+109'563	+2.7%	-206'567	-5.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	10	0	0	0	--	-10	-100.0%
Résultat de financement	-10	0	0	0	--	+10	+100.0%
Résultat opérationnel	-3'773'766	-4'089'886	-3'980'323	+109'563	+2.7%	-206'557	-5.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'773'766	-4'089'886	-3'980'323	+109'563	+2.7%	-206'557	-5.5%

Commentaires

Nature 42 Taxes : elle est constituée de l'encaissement des émoluments et frais facturés aux recourant-e-s dans les dossiers de contentieux administratif (projets de décisions sur recours soumises à la signature des départements ou du Conseil d'Etat). Le SJEN n'a aucune prise sur le volume des dossiers entrants.

Nature 30 Charges de personnel : les frais de formation des juristes ont légèrement augmenté afin de permettre aux juristes de se former en légistique, une formation indispensable à leur activité.

Nature 31 Biens, services et autres charges d'exploitation : un montant de CHF 75'000 avait été prévu au budget pour la mise en place de la migration de l'application métier, l'archivage des données, la participation à des groupes de travail y relatifs et l'analyse des processus métier. Ce montant n'a pas été utilisé en 2025 car ces frais feront partie du projet d'investissement « eProcédures » dès 2026.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contentieux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	7'554	5'500	9'662
Coûts salariaux et de structure	1'711'005	1'887'024	1'840'724
Coûts des services centraux	183'446	231'125	228'699
Revenus	84'207	51'000	93'699
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'817'797	2'072'649	1'985'387

Commentaires

Les revenus concernent l'encaissement des émoluments et frais facturés aux recourant-e-s dans les dossiers de contentieux administratif.

Conseils (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	705'154	818'064	775'155
Coûts des services centraux	75'589	100'197	96'301
Revenus	6'272	11'000	7'395
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	774'471	907'261	864'061

Commentaires

Cette prestation concerne les nombreux avis de droits et conseils donnés par le SJEN. Les revenus concernent le soutien juridique apporté au service de l'emploi (SEMP).

Législation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	753'597	699'709	728'513
Coûts des services centraux	80'951	85'701	89'848
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	834'548	785'410	818'361

Commentaires

Il s'agit des prestations liées aux questions juridiques en matière d'actes législatifs et de rapports, de consultations et de préavis des services centraux.

Autres prestations (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	5'613	8'000	6'941
Coûts salariaux et de structure	145'553	135'693	133'394
Coûts des services centraux	15'585	16'619	16'647
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	166'752	160'312	156'982

Commentaires

Il s'agit du temps consacré aux questions juridiques en lien avec les différentes commissions. Cette rubrique comprend également les frais liés à la tenue de la bibliothèque du SJEN (achats de livres et divers abonnements à des revues juridiques).

Marchés publics (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	44'606	51'600	46'684
Coûts salariaux et de structure	123'032	100'361	97'381
Coûts des services centraux	13'161	12'292	12'128
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	180'798	164'253	156'192

Commentaires

Cette prestation est composée des coûts liés aux cotisations du Canton de Neuchâtel aux associations traitant des marchés publics (MAP) et aux conseils et avis de droit des juristes en charge de la matière, un de nos juristes étant président de l'Organe de référence sur les marchés publics (ORMAP).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-600	0	-660
Total charges (+) / revenus (-) nets	-600	0	-660

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.7.15.Fonds de la protection civile régionale

Missions principales

Le service de la sécurité civile et militaire gère, pour le compte des communes, le fonds de la protection civile régionale. À ce titre, il garantit l'encaissement des contributions communales, le remboursement des dépenses effectives des organisations de protection civile (OPC), ainsi que l'achat de matériel validé par le comité directeur, sur proposition de la commission de protection civile.

Évolution de l'environnement et des tâches

La redéfinition du catalogue de prestations de la PCi neuchâteloise devrait être finalisée en 2026, elle conduira à un rattrapage dans l'acquisition de matériel et d'équipements répondant à l'évolution de l'analyse des risques et aux besoins des différents partenaires. Dans l'intervalle, l'achat de matériel a été limité au strict nécessaire.

Activités et réalisations

Rien n'a signaler.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'463'696	2'500'000	2'677'050	+177'050	+7.1%	+213'354	+8.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	58'360	76'000	71'593	-4'407	-5.8%	+13'233	+22.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	19'000	182'895	+163'895	+862.6%	+182'895	--
46 Revenus de transfert	2'405'336	2'405'000	2'422'562	+17'562	+0.7%	+17'226	+0.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'479'372	2'500'000	2'678'785	+178'785	+7.2%	+199'413	+8.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	233'391	0	1'736	+1'736	--	-231'655	-99.3%
36 Charges de transfert	2'245'982	2'500'000	2'677'050	+177'050	+7.1%	+431'068	+19.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-15'677	0	-1'736	-1'736	--	+13'941	+88.9%
44 Revenus financiers	15'677	0	1'736	+1'736	--	-13'941	-88.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	15'677	0	1'736	+1'736	--	-13'941	-88.9%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les charges de l'exercice 2025 sont supérieures au budget en raison de deux facteurs principaux : d'une part, le report sur 2025 d'un investissement initialement prévu en 2024, concernant l'acquisition de deux véhicules, d'autre part l'arrêt du réseau 3G, non annoncé lors de l'élaboration du budget, qui a rendu nécessaire l'installation des réseaux 4G et 5G dans les abris. En conséquence, il y a eu un prélèvement à la fortune du fond plus élevé que prévu.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Fonds PC régionale	-159'354	95'000	254'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	-159'354	95'000	254'488

Commentaires

Ces chiffres correspondent aux montants financés par le fonds qui ne sont pas couverts par le versement des parts communales. La différence entre le budget et les comptes 2025 s'explique par des dépenses à la charge du fonds supérieures aux prévisions comme expliqué au chapitre précédent.

2.7.16.Fonds contribution remplacement abris PC

Missions principales

Sous certaines conditions, des propriétaires peuvent être dispensés de l'obligation de construire un abri de protection civile (PCi). Le cas échéant, elles ou ils doivent s'acquitter d'une contribution de remplacement. Le service de la sécurité civile et militaire gère le fonds dans lequel sont versées ces contributions et valide les éventuelles demandes d'utilisation des contributions de remplacement.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les ouvrages de protection comprennent les abris publics et privés pour la population, les installations de protection pour les organes de conduite et la protection de la population, les abris pour biens culturels et les constructions protégées du service sanitaire pour la santé publique.

La Confédération a demandé aux cantons de réduire le nombre d'installations de protection destinées aux organes de conduite et à la protection civile, celles-ci étant jugées trop nombreuses au regard des besoins actuels. Cette décision entraîne la désaffectation de 16 constructions protégées jusqu'ici exploitées par la Protection civile neuchâteloise. Cette mesure offre aux communes, propriétaires de ces ouvrages, la possibilité de les réaffecter dès 2026 en abris publics, contribuant ainsi à l'augmentation du taux de couverture cantonal.

Activités et réalisations

Sur l'exercice 2025, 95 contributions de remplacement ont été facturées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	248'557	400'000	273'070	-126'930	-31.7%	+24'513	+9.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	248'000	400'000	272'000	-128'000	-32.0%	+24'000	+9.7%
43 Revenus divers	557	0	1'070	+1'070	--	+513	+92.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	275'243	400'000	275'871	-124'129	-31.0%	+628	+0.2%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	176'527	132'000	115'136	-16'864	-12.8%	-61'390	-34.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	98'716	268'000	160'735	-107'265	-40.0%	+62'018	+62.8%
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-26'686	0	-2'801	-2'801	--	+23'885	+89.5%
44 Revenus financiers	26'686	0	2'801	+2'801	--	-23'885	-89.5%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	26'686	0	2'801	+2'801	--	-23'885	-89.5%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

La baisse du nombre de factures émises pour les contributions de remplacement, déjà observée en 2024, s'est poursuivie en 2025. Ce constat est par ailleurs renforcé par l'augmentation du nombre de factures annulées, correspondant à des projets immobiliers finalement non réalisés.

En définitive, le montant reversé à la fortune du fonds est moins élevé que prévu.

Résultat analytique

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-360	0	-390
Total charges (+) / revenus (-) nets	-360	0	-390

Commentaires

Les frais de rappel encaissés par le SFIN en lien avec les contributions de remplacement sont reversés sur le fonds.

Département de la formation et des finances (DFFI)

Synthèse du DFFI

Compte de résultats et effectif du DFFI

SFFI	Secrétariat général DFFI
SEEO	Service de l'enseignement obligatoire
CMNE	Conservatoire de musique neuchâtelois
SFPO	Service formation postobligatoire et orientation
LYCEES	Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars
CPNE	Centre de formation professionnelle neuchâtelois
SFIN	Service financiers
SCCO	Service des contributions
	Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel
	Fonds d'aides aux communes

2.8. Département de la formation et des finances (DFFI)

2.8.1. Synthèse du DFFI

L'année 2025 a été marquée par les élections cantonales et la réorganisation des départements. La mise en œuvre du programme de législature et du plan financier du gouvernement demeure un axe central de l'exercice 2025 et pour les années futures.

D'un point de vue organisationnel, le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) a rejoint le nouveau Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC) alors que le service des communes a été intégré le SFFI, en tant qu'office, au service financier.

Secrétariat général (SFFI)

Durant l'année 2025, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, au Grand Conseil et au niveau intercantonal (CIIP, CDIP, HEP, HE-Arc, HES-SO, CDF, CLDF, ANS, CLDN) coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi du programme de législature et du plan financier, à la communication, à la gestion du calendrier et de l'agenda, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.). Certains projets importants, conduits par les services, ont également été suivis, voire portés, par le SFFI : Programme d'optimisation des charges, des revenus et d'amélioration de l'efficacité, Pouvoir d'achat, Finances fédérales, organisation d'événements majeurs, constructions-rénovation des bâtiments du postobligatoire (Univers, HDV7, Cadolles 9, LJP, LDDR, LBC, etc...), Vitamine et recrutement des cadres supérieur-e-s, etc.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers politiques et stratégiques. Il a accompagné les services, coordonné de nombreux dossiers interdépartementaux, participé à de nombreux copil et plateformes. Il a par ailleurs participé activement aux séances et aux travaux préparatoires des conférences cantonales (CDC-IP), intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP), des finances (CLDF, CDF, AS-So, Salines, etc...) ainsi que du numérique (ANS et CLDN) et des comités stratégiques de la HEP et de la HE-Arc.

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Les efforts engagés par le SEEO dans plusieurs chantiers stratégiques se poursuivent activement. L'introduction de l'éducation numérique touche à sa fin, marquant une étape clé du développement du plan d'action numérique. La mise en œuvre du concept cantonal des langues avec notamment le développement du projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion précoce) et du projet ANIMA (ANnée d'Immersion en Allemand) se poursuit avec des résultats encourageants et corroborés par le suivi scientifique mis en place.

S'agissant du soutien pédagogique pour les élèves rencontrant des difficultés, une optimisation des moyens à disposition est nécessaire. Cela nécessite non seulement un monitoring fin des ressources en matière de soutien mises à disposition des centres, mais également une utilisation judicieuse des périodes à disposition des centres scolaires pour organiser les classes et les groupes d'élèves.

Parallèlement, une clarification et une optimisation des mesures particulières destinées aux élèves en difficulté ont été menées à travers l'intégration d'un module « plan des mesures particulières » dans CLOEE2 dès la rentrée scolaire 2025-2026. Cette amélioration s'appuie également sur un monitoring des mesures de soutien dispensées dans les centres scolaires, garantissant un suivi plus précis et efficace pour une meilleure égalité et une équité renforcée entre ceux-ci.

L'introduction de l'enseignement de l'éducation numérique s'est poursuivie durant l'année 2025 et sera finalisée en 2026. En lien avec cette introduction, des ressources pour l'enseignement ont été produites pour les cycles 1 à 3 et des enseignant-e-s ont été formé-e-s à leur utilisation. À noter que les spécialistes de l'enseignement de l'éducation numérique au cycle 3 finaliseront leur formation en 2026.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2025 a permis de poursuivre les dossiers ouverts qui concernent les enfants et élèves de 0 à 20 ans dans le cadre de la pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, orthophonie, psychomotricité et enseignement spécialisé).

L'office a continué à soutenir les réflexions en cours au sein du service concernant son organisation et la clarification du cadre cantonal concernant les mesures particulières mises en place dans la scolarité obligatoire. Les contrats de prestations 2026-2027 liant l'État aux écoles spécialisées ont été finalisés. D'un point de vue de leur gestion, dans le prolongement de la tendance constatée ces dernières années, des besoins supplémentaires ont été formalisés.

Service des formations postobligatoire et de l'orientation (SFPO)

Le Service et ses cinq offices – l'OCOSP, l'OFAP, l'OFIJ, l'OFPA et l'OHER – ainsi que la CPA et le FAPP ont poursuivi leurs missions dans un contexte exigeant et complexe. L'année 2025 se distingue par un élargissement des responsabilités et des travaux liés à des réformes structurantes.

Le Service a notamment repris la gestion complète du Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP), issu de la fusion du FFPP et du FFD, consolidant ainsi son rôle dans le pilotage de la formation professionnelle. L'un des objectifs centraux du Fonds demeure la promotion de la formation duale. L'année 2025 confirme par ailleurs la solidité de ce modèle avec 4'209 contrats signés et un taux de dualisation en hausse, atteignant 81,9 % et se rapprochant de l'objectif fixé à 85 %.

Le dispositif Restart, devenu pérenne en 2025, s'impose comme la porte d'entrée unique pour les jeunes de 15 à 25 ans en situation de décrochage et souhaitant s'engager dans une démarche d'insertion en formation professionnelle. Avec 631 nouvelles demandes, il confirme son rôle essentiel.

La formation générale est également au cœur de l'actualité avec une réforme majeure en cours : EVMG-NE. Celle-ci introduira, dès 2032, une maturité gymnasiale en quatre ans, avec un système mixte permettant de débiter après la 10^e ou la 11^e année d'école obligatoire. Ce système mixte vise à améliorer l'orientation en tenant compte des compétences, des aspirations et de la maturité des jeunes dans le respect des objectifs de formation des différentes filières de formation.

La formation ne s'arrête pas au secondaire II et s'inscrit dans un processus continu. Au niveau tertiaire, l'année a été consacrée au pilotage des contrats de prestations 2026–2029 de la HEP-BEJUNE et de la HE-Arc, ainsi qu'à la participation aux travaux de révision de la Convention HES-SO.

Les travaux liés à la mise en place des « soins infirmiers forts » se poursuivent. L'année 2025 a constitué une phase de mise en œuvre et les résultats des mesures incitatives devraient se concrétiser dans les années à venir.

Pour les adultes, la Certification professionnelle pour adultes (CPA) a poursuivi son développement grâce à un cadre légal renforcé. L'augmentation du soutien financier – prise en charge de 90 % des coûts pour un second titre professionnel et gratuité des modules de compétences de base – a entraîné une hausse notable de la participation pour les cours en compétences de base.

Soulignons encore que l'OCOSP a modernisé sa communication afin de mieux faire comprendre au public les prestations offertes par l'État ainsi que les responsabilités de chacun dans les différentes démarches. Le Centre d'orientation et de carrière a également été réaménagé à Tivoli.

Service financier (SFIN)

En 2025, le SFIN a consolidé sa réorganisation 2024 et intégré le service des communes dans un nouvel office des communes et de gestion fiduciaire. Suite à une réorganisation de l'office d'organisation, le SFIN a repris l'intégralité du SCI de l'administration neuchâteloise, la gouvernance des partenariats, et la description des processus.

Service des contributions (SCCO)

En 2025, le service des contributions a poursuivi son évolution. Il a mis l'accent sur le renouvellement de ses logiciels informatiques.

Sur le front des recettes, nous continuons d'enregistrer d'excellents résultats, fruit d'un travail de plusieurs années dans l'évolution de l'environnement fiscal neuchâtelois. Malgré l'incertitude internationale, les résultats des entreprises sont restés excellents.

Le service des contributions reste attentif à l'évolution fiscale. Le résultat des derniers votes (suppression de la valeur locative en septembre 2025 et imposition individuelle en février 2026) va nécessiter une attention particulière et la mise en œuvre de changements radicaux en termes d'imposition. À ce jour, nous n'avons pas encore pu mesurer l'impact sur les contribuables et le service.

Le nouveau logiciel, élaboré par le domaine IT de la Conférence suisse des impôts, permettant aux cantons d'appliquer l'impôt minimum, est opérationnel depuis janvier 2025.

La réforme fiscale introduite par le Conseil d'État au 1^{er} janvier 2025 a été prolongée également pour 2026 (il s'agit d'une baisse de 1 point du coefficient cantonal pour les personnes physiques et la baisse de 1% linéaire du barème d'impôt introduit en 2024), le traitement du rapport "pouvoir d'achat" étant encore en cours de traitement par la commission en charge de ce dossier.

Les travaux dans le domaine comptable et de la gestion financière se poursuivent et des réflexions sont intégrées dans la vision impôts 4.0.

2.8.2. Compte de résultats et effectif du DFFI

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ^{1) 2)}	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF %		Écart C2025 - C2024 CHF %	
Revenus d'exploitation		1'791'591'751	1'767'645'573	1'886'318'333	+118'672'760	+6.7%	+94'726'582	+5.3%
40	Revenus fiscaux	1'200'714'586	1'109'062'000	1'187'325'046	+78'263'046	+7.1%	-13'389'541	-1.1%
41	Patentes et concessions	20'204	26'820'000	49'422'697	+22'602'697	+84.3%	+49'402'493	+244'519.6%
42	Taxes	29'059'076	34'642'350	28'967'861	-5'674'489	-16.4%	-91'215	-0.3%
43	Revenus divers	2'225'587	2'033'624	5'083'172	+3'049'549	+150.0%	+2'857'586	+128.4%
45	Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	11'587	2'757'000	2'285'029	-471'971	-17.1%	+2'273'442	+19'619.8%
46	Revenus de transfert	495'854'322	529'465'833	545'219'515	+15'753'682	+3.0%	+49'365'193	+10.0%
47	Subventions à redistribuer	45'158'095	45'050'355	45'034'166	-16'189	-0.0%	-123'929	-0.3%
49	Imputations internes	18'548'293	17'814'411	22'980'847	+5'166'436	+29.0%	+4'432'554	+23.9%
Charges d'exploitation		641'351'585	662'727'375	712'791'279	+50'063'904	+7.6%	+71'439'694	+11.1%
30	Charges de personnel	180'393'475	174'084'968	190'545'129	+16'460'161	+9.5%	+10'151'654	+5.6%
31	Biens, services et autres charges d'exploitation	56'786'495	51'558'757	55'222'231	+3'663'474	+7.1%	-1'564'264	-2.8%
33	Amortissements du patrimoine administratif	2'755'695	3'006'504	3'591'002	+584'497	+19.4%	+835'307	+30.3%
35	Attributions aux fonds et fin. spéciaux	25'036	0	10'000	+10'000	--	-15'036	-60.1%
36	Charges de transfert	300'415'432	332'568'001	356'822'475	+24'254'474	+7.3%	+56'407'042	+18.8%
37	Subventions redistribuées	45'158'095	45'050'356	45'034'166	-16'190	-0.0%	-123'929	-0.3%
39	Imputations internes	55'817'357	56'458'789	61'566'277	+5'107'488	+9.0%	+5'748'920	+10.3%
Résultat d'exploitation		1'150'240'166	1'104'918'198	1'173'527'053	+68'608'856	+6.2%	+23'286'888	+2.0%
44	Revenus financiers	52'734'895	50'922'700	50'947'712	+25'012	+0.0%	-1'787'183	-3.4%
34	Charges financières	20'282'551	25'740'000	16'941'028	-8'798'972	-34.2%	-3'341'523	-16.5%
Résultat financier		32'452'345	25'182'700	34'006'684	+8'823'984	+35.0%	+1'554'340	+4.8%
Résultat opérationnel		1'182'692'510	1'130'100'898	1'207'533'738	+77'432'840	+6.9%	+24'841'227	+2.1%
48	Revenus extraordinaires	25'039'665	34'680'727	34'403'947	-276'780	-0.8%	+9'364'282	+37.4%
38	Charges extraordinaires	53'279'196	20'544'955	54'150'669	+33'605'714	+163.6%	+871'473	+1.6%
Résultat extraordinaire		-28'239'531	14'135'772	-19'746'721	-33'882'493	-239.7%	+8'492'810	+30.1%
Résultat total		1'154'452'980	1'144'236'670	1'187'787'017	+43'550'347	+3.8%	+33'334'037	+2.9%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

²⁾ Correction des données: En 2025, le service des communes (DSJS) devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend désormais du service financier (DFFI).

Effectif du personnel DFFI (EPT)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Secrétariat général (SFFI)	7.00	6.40	6.40	0.00	0.0%	-0.60	-8.6%
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	45.30	46.70	45.35	-1.35	-2.9%	+0.05	+0.1%
Conservatoire musique neuchâtelois (CMNE)	5.85	5.85	5.85	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Service des formations postoblig. et orientation (SFPO)	92.70	95.85	97.25	+1.40	+1.5%	+4.55	+4.9%
Lycées	25.15	25.80	24.70	-1.10	-4.3%	-0.45	-1.8%
Centre de formation prof. neuchâtelois (CPNE)	76.60	77.60	76.30	-1.30	-1.7%	-0.30	-0.4%
Fonds apprentissage et perfectionnement prof. (FAPP)	1.00	1.00	1.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Service financier (SFIN) ²⁾	44.20	54.30	50.70	-3.60	-6.6%	+6.50	+14.7%
Service des contributions (SCCO)	131.50	138.40	131.80	-6.60	-4.8%	+0.30	+0.2%
Total	429.30	451.90	439.35	-12.55	-2.8%	+10.05	+2.3%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

²⁾ Correction des données: En 2025, le service des communes (DSJS) devient "l'office des communes et gestion fiduciaire", qui dépend désormais du service financier (DFFI).

Commentaires

De manière globale le budget d'exploitation du département a été bien tenu par les services et les écoles cantonales malgré quelques dépassements budgétaires liés à l'intensité de certaines dépenses. Concernant les principaux écarts on peut relever les éléments ci-dessous.

L'écart sur les charges de personnel tient compte de l'écart statistique global de CHF 16 millions inscrit au budget du SFIN. Sur les charges du personnel enseignant, un écart particulier est constaté au CPNE dont le budget a été établi avec en tenant compte d'un historique un peu optimiste et par l'ouverture de classes supplémentaires aux CPNE-BC et CPNE-TI. L'impact démographique ainsi que la variation des provisions pour vacances complètent les effets comptables en faveur de l'exercice 2025 pour ce domaine.

Concernant les postes administratifs, le report dans le temps de divers engagements, les délais de carence lors de remplacements de poste ainsi que les déductions pour absences longue durée pour le personnel sont les raisons principales de l'écart constaté.

L'écart sur les charges d'exploitation trouve sa source principalement au travers des impôts irrécouvrables supérieurs aux estimations pour les comptes 2025. Il est nécessaire de tenir compte de l'écart statistique sur les BSM prévu au budget du SFIN pour un montant de CHF 3,5 millions dans le cadre des amendements adoptés par le Grand Conseil.

L'écart constaté sur les charges de transferts s'explique principalement par la réévaluation, globalement à la baisse, des participations du patrimoine administratif au SFIN.

Concernant les imputations internes, la variation la plus importante se situe au niveau du FAPP pour lequel le solde annuel reversé au CPNE est plus élevé que budgété. Les revenus de ce même fonds étant plus important que ceux prévus.

Les charges financières sont inférieures au budget car les intérêts sur la dette ont été globalement inférieurs aux prévisions.

Le résultat extraordinaire est impacté notamment par l'attribution à la réserve de lissage des recettes fiscales pour un montant de CHF 39,9 millions dans les comptes, alors que le budget prévoyait une attribution de CHF 20,5 millions (CHF -19,4 millions). Les comptes 2025 enregistrent également une attribution non prévue à la réserve conjoncturelle de CHF 2,7 millions et une attribution à la réserve de développement durable de CHF 11,5 millions.

En matière de recettes globales nous relevons les effets d'une excellente conjoncture dont le détail des revenus fiscaux figure au SCCO. La part au bénéfice de la BNS versée au canton en 2025 s'est élevée à CHF 39,9 millions, alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de CHF 26,8 millions. La BNS a également redistribué en 2025 la contre-valeur des anciens billets de banque (6^{ème} série) non échangés aux cantons et à la Confédération, générant pour l'État un versement exceptionnel de CHF 9,5 millions, non prévu au budget.

La fusion, au 1^{er} janvier 2025, des deux anciens fonds FFD et FFPP en un fonds unique, le fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) contribue à l'effet favorable sur les recettes. Le taux de contribution (0.507%) résulte de l'addition des taux des deux anciens fonds. Le montant des contributions prélevées sur la masse salariale des employeurs du canton pour alimenter FAPP s'est avéré sensiblement plus important que prévu.

2.8.3. Secrétariat général DFFI (SFFI)

Missions principales

Le secrétariat général du DFFI a pour principales missions :

- Conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires parlementaires, gouvernementales, départementales et autres affaires de nature politique ;
- Mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département ;
- La planification, la direction et la coordination de la gestion financière en application de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;
- Coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines ainsi qu'en matière financière, organisationnelle et administrative ;
- Conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département ;
- Conduire et administrer le secrétariat général.

Évolution de l'environnement et des tâches

Sur le plan organisationnel, l'année 2025 a été marquée par la mise en place de la nouvelle législature. Dans ce contexte, le Département de la formation, des finances et de la digitalisation (DFFD) a été réorganisé et se nomme désormais Département de la formation et des finances (DFFI). Le service informatique a rejoint le nouveau Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC) et le service des communes a été intégré, en tant qu'office, au sein du service financier lui rattaché au DFFI.

L'année 2025 a également vu la cheffe du département reprendre la présidence du Conseil d'État, ce qui a entraîné un investissement supplémentaire en coordination et en représentation. La conduite de l'élaboration du programme de législature et de son plan financier a été le point fort de l'année. Dans ce cadre, le programme d'optimisation des charges, des revenus et d'amélioration de l'efficacité (POCHE) a été lancé en fin d'année 2025 et formalisé par l'adoption d'un arrêté. Il s'agit de dégager 215 millions d'améliorations budgétaires d'ici 2029. Le DFFI assure la coordination politique du dossier.

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées, le SFFI veille à soutenir et à mettre en œuvre notamment les projets suivants :

- Appui à la conduite de la cheffe du département dans le cadre du programme de législature 2026-2029 ;
- Contrôle et suivi de la feuille de route du département avec la collaboration étroite des services ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la conduite des services et entités du DFFI selon le programme de réforme de l'État (PRE) ;
- Stabilisation et assainissement des finances cantonales, programme POCHÉ ;
- Coordination des dossiers paquet fiscal et finances fédérales ;
- Stabilisation des outils de gestion et de conduite financière ;
- Élaboration et suivi des indicateurs du département ;
- Suivi de la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Activités et réalisations

Activités régulières principales :

- Analyse de l'ensemble des dossiers du DFFI avec la cheffe de département ;
- Préparation et suivi des dossiers du DFFI et des autres départements traités au Conseil d'État ;
- Coordination des activités liées à la préparation du programme de législature, du suivi de la feuille de route, du budget, des comptes et du rapport de gestion du département ;
- Préparation et suivi des affaires parlementaires ainsi que des séances de commissions et de sous-commission (commission éducation, COGES, COFI, COFISC, sous-COGES, sous-COFI) ;
- Préparation des colloques élargi du DFFI (réunions regroupant les chef-fe-s de service et chef-fe-s d'office du département) et des rencontres bilatérales (rencontres mensuelles entre la cheffe de département et les chef-fe-s de service) ;
- Collaboration à la gestion des ressources humaines du DFFI et de la CIIP (entretiens d'engagement finaux pour les postes clés, descriptions de fonctions, entretiens d'appréciation, procédures de nomination et de promotion) ;
- Participation aux travaux de la Conférence cantonale des secrétaires généraux (CSG) ;
- Coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal ;
- Participation aux travaux des CDIP, CIIP, ainsi que préparation et suivi des travaux de la CIIP, de la CDIP, CLDF, CDF, CCAP, BCN, AS-So, Salines des comités stratégiques de la HE-Arc, HES-SO et HEP-BEJUNE, ainsi que du CSHE ;
- Conduite, gestion et contrôle des procédures établies dans le cadre de la réforme de l'État (mesures pérennes, demandes de dérogation RH, suivi des contrats GestionNE, règlement GestionNE et de crédits supplémentaires).

Dans les projets particuliers développés en 2025, nous pouvons citer les dossiers suivants :

- Programme de législation et plan financier de législation ;
- Planification et coordination de la gestion financière relevant des compétences du département, notamment les processus liés au bouclage des comptes 2025 et au budget 2026 ;
- Divers rapports en lien avec la fiscalité et les finances fédérales/intercantionales ;
- Suivi et coordination des dossiers relatifs au pouvoir d'achat et à la fiscalité cantonale ;
- Mise en œuvre et suivi du dispositif Restart ;
- Accompagnement et/ou conduite de différents dossiers (POCHE, contrat formation, école pour toutes et tous, éducation numérique, vitamine, plateforme développement durable, plateforme climat, copil alimentation durable, centre de formation professionnelle neuchâtelois – CPNE, etc.) ;
- Appui aux travaux liés à la construction/rénovation des bâtiments du postobligatoire (Univers, Lycée Jean-Piaget, Lycée Blaise-Cendrars, HDV7, etc.) ;
- Présidence de la conférence latine de la formation des enseignant-e-s et des cadres (CLFE) de la CIIP ;
- Présidence du Copil des moyens d'enseignement romands français, SHS et allemand (MER) de la CIIP ;
- Suivi des investissements du département.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	5'800	0	14'014	+14'014	--	+8'214	+141.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	5'800	0	11'550	+11'550	--	+5'750	+99.1%
43 Revenus divers	0	0	2'464	+2'464	--	+2'464	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	3'401'857	3'380'464	3'214'121	-166'343	-4.9%	-187'736	-5.5%
30 Charges de personnel	1'115'682	1'104'552	1'119'491	+14'939	+1.4%	+3'809	+0.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	69'677	153'960	30'741	-123'219	-80.0%	-38'935	-55.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'023'843	1'992'968	1'916'506	-76'463	-3.8%	-107'337	-5.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	192'656	128'984	147'384	+18'400	+14.3%	-45'272	-23.5%
Résultat d'exploitation	-3'396'057	-3'380'464	-3'200'108	+180'356	+5.3%	+195'949	+5.8%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	7	0	0	0	--	-7	-100.0%
Résultat de financement	-7	0	0	0	--	+7	+100.0%
Résultat opérationnel	-3'396'064	-3'380'464	-3'200'108	+180'356	+5.3%	+195'956	+5.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'396'064	-3'380'464	-3'200'108	+180'356	+5.3%	+195'956	+5.8%

Commentaires

Les écarts constatés entre le budget et les comptes 2025 s'expliquent principalement par des charges d'exploitation effectives inférieures aux montants budgétés, notamment en raison de la non-utilisation intégrale de l'enveloppe prévue pour les mandats.

Au niveau des charges de personnel, la situation est demeurée globalement stable entre le budget et les comptes 2025, les effectifs en équivalents plein temps (EPT) étant conformes au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	219'412	276'579	263'109
Coûts des services centraux	36'516	28'804	33'745
Revenus	0	0	14
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	255'928	305'384	296'841

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés au travail administratif et de secrétariat.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	43'229	20'000	6'943
Coûts salariaux et de structure	569'164	634'329	571'977
Coûts des services centraux	93'880	66'062	73'359
Revenus	0	0	2'450
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	706'274	720'391	649'830

Commentaires

Les coûts directement imputables dans ce groupe de prestations correspondent à ceux liés au conseil ainsi qu'à l'assistance politique et stratégique.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	351'694	327'604	308'868
Coûts des services centraux	62'260	34'118	39'614
Revenus	5'800	0	11'550
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	408'154	361'722	336'932

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts salariaux et de structure liés à la gestion financière du secrétariat général ainsi qu'à l'appui et à la supervision financière des services du département.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SFDS	906'343	754'968	754'969
CIIP Confér. rom. TI	457'946	490'000	457'946
Conférences intercantionales	17'631	19'000	17'576
Conf sse. dir. ins. pub.	590'616	675'000	634'704
Enquête PISA	11'311	14'000	11'311
Part. loyer coord. rom.	40'000	40'000	40'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	2'023'847	1'992'968	1'916'506

Commentaires

Les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont composés des diverses contributions aux organismes et conférences intercantionales dans les domaines de l'instruction publique (CIIP, CDIP notamment) et des finances (CDF, CLDF). On y retrouve également les charges d'amortissement concernant le subventionnement des investissements (constructions scolaires).

2.8.4. Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

Missions principales

Les missions principales du service sont :

- La mise en œuvre de la politique scolaire définie par les instances nationales, intercantionales et l'autorité cantonale, en assurant le lien avec les cercles scolaires ;
- L'application du plan d'études et des moyens d'enseignement, en appuyant les directions dans la mise en œuvre et en participant aux travaux romands y relatifs ;
- La définition du cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de la grille horaire ;
- La définition et l'allocation des ressources pédagogiques, de l'équipement et des services informatiques ;
- La définition du cadre garantissant le parcours scolaire ou en pédagogie spécialisée des élèves ainsi que l'encadrement nécessaire à l'organisation de leur affectation ;
- La gestion des ressources humaines qui relèvent de ses compétences, comme la fixation des classes de traitement et du nombre d'échelons ;
- La surveillance de l'enseignement, de la pédagogie spécialisée et des établissements scolaires, des écoles spécialisées et des classes des institutions pour enfants et adolescents ;
- L'appui des autorités régionales dans l'application du cadre cantonal ;
- La surveillance et la coordination des activités du Conservatoire de musique neuchâtelois ;
- La mise en œuvre et le maintien d'outils et de contenus numériques pertinents nécessaires à la digitalisation de l'action pédagogique.

Évolution de l'environnement et des tâches

Réviser la méthode d'allocation des ressources et la répartition des tâches de la scolarité obligatoire et favoriser l'intégration de toutes et tous les élèves dans l'enseignement régulier en adaptant les ressources à la configuration des classes : élaborés en 2025, les outils permettant d'atteindre ces objectifs seront concrétisés en 2026, notamment par la mise en place de deux nouveaux arrêtés.

Favoriser les usages critiques et pratiques des instruments de communication relatifs aux enjeux liés à la digitalisation de la société. Le rapport « Éducation numérique » a été soumis au Grand Conseil. Pour la rentrée scolaire 2025-2026, l'école obligatoire a commencé à enseigner l'éducation numérique en 6e et en 10e années. Dans l'intervalle, le réseau des référent-e-s de centre en éducation numérique se tient prêt à répondre aux questions des uns et des autres. Dans un autre registre, l'équipement des collèges du cycle 2 a été adapté en respectant les visées posées dans le rapport et le budget prévu.

Les travaux ont également débuté dans le but de réviser la structure du service, en alignant son organisation sur les politiques publiques dont il a la charge (scolarité obligatoire et pédagogie spécialisée). La nouvelle organisation devra être centrée sur un pilotage et une direction stratégique, offre une meilleure lisibilité et une gouvernance transversale fluide pour une anticipation agile des évolutions et enjeux de l'école obligatoire neuchâteloise.

Activités et réalisations

En 2025, le SEEO a organisé et conduit l'enseignement dans les écoles obligatoires, en relation et collaboration avec les autorités scolaires, les directions d'écoles et les enseignant-e-s.

Durant l'année scolaire 2025-26, 19'825* élèves suivent une scolarité obligatoire aussi bien dans les centres scolaires que dans les écoles spécialisées ou les institutions d'éducation spécialisées. Les classes régulières des centres scolaires sont tenues par 2'112* enseignants, soit 1'471,8* EPT (* effectifs au 15 octobre 2025). Dans le canton de Neuchâtel, pour l'année scolaire 2025-2026, 93 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 70,73 EPT. Au terme de l'année scolaire 2024-2025, 34 enseignant-e-s sont parti-e-s à la retraite pour un total de 24,47 équivalents plein temps (EPT).

Les efforts engagés par le SEEO dans plusieurs chantiers stratégiques se poursuivent activement. L'introduction de l'éducation numérique touche à sa fin, marquant une étape clé du développement du plan d'action numérique. La mise en œuvre du concept cantonal des langues avec notamment le développement du projet PRIMA (extension de l'enseignement de l'allemand par immersion précoce) et du projet ANIMA (Année d'Immersion en Allemand) se poursuit avec des résultats encourageants et corroborés par le suivi scientifique mis en place.

S'agissant du soutien pédagogique pour les élèves rencontrant des difficultés, les travaux sont menés avec pour objectif avant tout d'optimiser les moyens actuels. Cela nécessite non seulement un monitoring fin des ressources en matière de soutien mises à disposition des centres, mais également une utilisation judicieuse des périodes à disposition des centres scolaires pour organiser les classes et les groupes d'élèves. Parallèlement, une clarification et une optimisation des mesures particulières destinées aux élèves en difficulté ont été menées à travers l'intégration d'un module « plan des mesures particulières » dans CLOEE2 dès la rentrée scolaire 2025-2026. Cette amélioration s'appuie également sur un monitoring des mesures de soutien

Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)

dispensées dans les centres scolaires, garantissant un suivi plus précis et efficace pour une meilleure égalité et une équité renforcée entre ceux-ci. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qui modifie significativement la prise en charge des élèves en difficulté avec notamment la mise en place d'un socle commun des pratiques pour les enseignant-e-s.

L'introduction de l'enseignement de l'éducation numérique s'est poursuivie durant l'année 2025 et sera finalisée en 2026. En lien avec cette introduction, des ressources pour l'enseignement ont été produites pour les cycles 1 à 3 et des enseignant-e-s ont été formé-e-s à leur utilisation. À noter que les spécialistes de l'enseignement de l'éducation numérique au cycle 3 finaliseront leur formation en 2026. En lien avec l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement (tels que le fait religieux), des accompagnements et formations ont été organisés.

Pour l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'année 2025 a permis de poursuivre les dossiers ouverts qui concernent les enfants et élèves de 0 à 20 ans dans le cadre de la pédagogie spécialisée (éducation précoce spécialisée, orthophonie, psychomotricité et enseignement spécialisé).

L'office a continué à soutenir les réflexions en cours au sein du service concernant son organisation et la clarification du cadre cantonal concernant les mesures particulières mises en place dans la scolarité obligatoire. Les contrats de prestations 2026-2027 liant l'État aux écoles spécialisées ont été finalisés. D'un point de vue de leur gestion, dans le prolongement de la tendance constatée ces dernières années, des besoins supplémentaires ont été formalisés.

Au niveau cantonal, le service a joué un rôle actif en soutenant le Département et en animant diverses conférences et groupes de pilotage et de travail, tels que le Conseil scolaire, la Conférence de l'enseignement obligatoire, la Conférence des directeurs de l'enseignement obligatoire ainsi que les rencontres avec les associations professionnelles. Par ailleurs, le service a pris une part active aux réflexions menées dans le cadre des Assises de l'école neuchâteloise, contribuant ainsi aux échanges et aux orientations stratégiques en matière d'éducation. Il a par ailleurs été très sollicité dans le cadre de l'examen du cycle mené par la COGES, avec l'appui d'un mandataire. Il est enfin largement impliqué dans le projet 'EVMG' (maturité en 4 ans), conduit par le SFPO.

En ce qui concerne la collaboration intercantonale, le service a investi du temps et des ressources dans plusieurs instances clés, notamment la Conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), la Conférence suisse des services de la scolarité obligatoire (CSSO) et la Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS). De plus, il a participé aux travaux des différentes commissions intercantionales, dont la Commission pédagogique romande (COPED) et la Commission des moyens d'enseignement et du plan d'études de l'école obligatoire (COMEIO), afin de renforcer l'harmonisation et l'évolution des pratiques éducatives au-delà des frontières cantonales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'217'968	2'083'800	1'850'425	-233'375	-11.2%	-367'543	-16.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	899'758	873'000	903'569	+30'569	+3.5%	+3'812	+0.4%
43 Revenus divers	513'546	576'800	356'251	-220'549	-38.2%	-157'295	-30.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	774'239	600'000	555'479	-44'521	-7.4%	-218'760	-28.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	30'425	34'000	35'125	+1'125	+3.3%	+4'700	+15.4%
Charges d'exploitation	156'054'448	160'982'798	162'210'523	+1'227'725	+0.8%	+6'156'074	+3.9%
30 Charges de personnel	8'421'699	8'953'592	8'601'993	-351'599	-3.9%	+180'294	+2.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'469'469	9'168'000	8'702'089	-465'911	-5.1%	+232'620	+2.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	444'697	485'947	510'871	+24'924	+5.1%	+66'174	+14.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	131'242'305	134'742'000	136'867'330	+2'125'330	+1.6%	+5'625'025	+4.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	7'476'279	7'633'259	7'528'240	-105'019	-1.4%	+51'961	+0.7%
Résultat d'exploitation	-153'836'481	-158'898'998	-160'360'098	-1'461'100	-0.9%	-6'523'617	-4.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-153'836'481	-158'898'998	-160'360'098	-1'461'100	-0.9%	-6'523'617	-4.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-153'836'481	-158'898'998	-160'360'098	-1'461'100	-0.9%	-6'523'617	-4.2%

Commentaires

Biens, services et autres charges d'exploitations

La différence entre les comptes et le budget 2025 provient principalement du nombre de renouvellements d'ordinateurs initialement prévus dans les écoles qui a dû être revu à la baisse du fait de la réorientation des ressources humaines pour effectuer la migration des ordinateurs vers Windows 11 et qui n'a pas permis de déployer tous les ordinateurs comme initialement prévu.

Charges de transfert

Un crédit supplémentaire de 1,925 mio a été accordé dans le cadre du contrat de prestations avec les Perce-Neige. Il s'agit principalement d'écarts entre la composition des classes prévues et la réalisation effective de celles-ci (changement du taux d'encadrement) ainsi que des hébergements avec un encadrement passant d'intensif à très intensif selon les nécessités. Il faut également relever que le financement des moyens auxiliaires (tablettes, ordinateurs portables, applications et matériel accessoires) destinés aux enfants en scolarité obligatoire est dorénavant géré au sein du service (salaires et achat direct de matériel) et non plus sous la forme d'une convention avec l'office fédéral des assurances sociales portant sur un subventionnement.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Pédagogie et scolarité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	168'409	262'000	171'494
Coûts salariaux et de structure	2'961'423	3'268'628	3'038'028
Coûts des services centraux	6'357'892	6'562'718	6'500'785
Revenus	837'634	739'000	656'831
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	8'650'091	9'354'346	9'053'476

Commentaires

Nous relevons des recettes légèrement inférieures à celles planifiées au budget avec notamment les classes d'accueil de Boudry que la Confédération subventionne selon une méthode forfaitaire en fonction du nombre d'élèves.

Enseignement spécialisé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	7'125'651	7'380'000	7'655'625
Coûts salariaux et de structure	2'267'459	2'380'104	2'357'674
Coûts des services centraux	460'457	425'929	419'670
Revenus	102'339	35'000	94'827
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	9'751'228	10'151'033	10'338'141

Commentaires

Au niveau des charges directes, le financement des moyens auxiliaires (tablettes, ordinateurs portables, applications et matériel accessoires) destinés aux enfants en scolarité obligatoire est dorénavant géré au sein du service, ce qui explique la croissance des coûts constatés. Pour rappel, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) demandait, par courrier du 24 janvier 2024, aux offices cantonaux de l'assurance invalidité (OAI) de mettre fin au financement des moyens auxiliaires (tablettes, ordinateurs portables, applications et matériel accessoires) destinés aux enfants en scolarité obligatoire. Ces prestations ne relevaient en effet plus de la compétence de l'AI. Après négociation, la fin de ce financement a pris effet au 1^{er} juillet 2024.

Informatique scolaire et organisation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	854'647	907'000	541'563
Coûts salariaux et de structure	1'549'653	1'525'167	1'574'489
Coûts des services centraux	219'782	207'394	203'623
Revenus	380'262	309'000	371'495
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'243'820	2'330'561	1'948'180

Commentaires

La différence entre les comptes et le budget 2025 pour les charges directes provient principalement du nombre de renouvellements d'ordinateurs initialement prévus dans les écoles qui a dû être revu à la baisse du fait de la réorientation des ressources humaines pour effectuer la migration des ordinateurs vers Windows 11 et qui n'a pas permis de déployer tous les ordinateurs comme initialement prévu.

Thérapies en psychomotricité (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	28'268	31'000	16'511
Coûts salariaux et de structure	1'621'597	1'765'052	1'684'230
Coûts des services centraux	277'217	283'436	275'551
Revenus	520'476	549'000	527'644
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'406'605	1'530'488	1'448'648

Commentaires

Les coûts sont composés des frais de formation continue de l'équipe de psychomotricité ainsi que du renouvellement du matériel thérapeutique dans les différentes antennes du canton. Les produits proviennent de la facturation des prestations en psychomotricité délivrées dans les écoles spécialisées et les institutions.

Droit et ressources humaines (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	380'383	349'396	411'459
Coûts des services centraux	102'847	93'782	92'034
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	483'229	443'178	503'493

Commentaires

Les coûts salariaux du secteur droit et ressources humaines sont en ligne avec le budget prévu et le dépassement au niveau des salaires 2025 provient d'une ressource supplémentaire engagée pour un projet de numérisation de documents dans le cadre du projet VITAMINE.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Ecole obligat., non mentionné ailleurs	2'150'915	2'677'000	2'315'630
Inst. OES dans canton	38'009'537	39'402'000	40'142'962
Pers. ens. institut.	680'981	625'000	685'919
Scolaris. hors canton	585'056	715'000	805'775
Subv. cycle 1	23'039'915	24'135'000	24'265'562
Subv. cycle 2	30'706'933	29'635'000	31'574'007
Subv. cycle 3	36'040'483	37'528'000	37'053'911
Total charges (+) / revenus (-) nets	131'213'820	134'717'000	136'843'766

Commentaires

L'écart entre le budget et les comptes 2025 des coûts de la rubrique "Ecole obligat. non mentionné ailleurs" provient essentiellement du montant des charges salariales des enseignants engagés sous allègement qui est inférieur aux prévisions.

L'augmentation des coûts au niveau des écoles spécialisées a fait l'objet du crédit supplémentaire signalé plus haut. L'augmentation des scolarisations hors canton en 2025 s'explique par la hausse du nombre d'enfants ayant des besoins particuliers, notamment l'augmentation des périodes de soutien attribuées au Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV) par l'Office de l'enseignement spécialisé.

Le subventionnement des salaires des enseignant-e-s montre des dépenses 2025 supérieures aux dépenses 2024 en lien notamment avec l'IPC qui a augmenté de 2.18% pour un impact de près de CHF 2 millions.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-20	0	20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	20

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	296'169	0	296'169	387'800	0	387'800	98'301	0	98'301
Total		296'169	0	296'169	387'800	0	387'800	98'301	0	98'301

Commentaires

Le projet "éducation numérique" demande maintenant moins de ressources identifiées comme telles et les montants en fortes diminution en sont le reflet.

2.8.5. Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

Missions principales

Le CMNE se déploie sur l'ensemble du canton et propose un enseignement musical aux Neuchâtelois-e-s. Sa mission prioritaire est l'enseignement amateur et préprofessionnel de la musique, mais également le développement de la culture musicale générale dans le canton.

Le CMNE organise une riche programmation d'événements publics comprenant plus de 200 auditions de classes ainsi que plus de 100 prestations. Celles-ci prennent des formes variées, allant des concerts d'orchestres hors les murs ou l'accompagnement de chœurs amateurs, en passant par l'animation musicale de cérémonies officielles.

Le département Musique-École du CMNE a pour mission d'accompagner le corps enseignant de l'école obligatoire dans les cours de musique que ce soit par des activités en classe, la mise à disposition d'outils pédagogiques, la création de formations continues ou d'événements culturels pour les écoles.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le CMNE s'adresse à l'ensemble de la population, conformément à sa devise : « Musiques pour tou-te-s ! ».

La société évolue de manière conséquente. Les nouvelles technologies, les nombreuses sollicitations de tous ordres ainsi que les spécificités socio-culturelles des populations des régions incitent à fournir davantage d'efforts en soutien et d'augmenter la communication auprès d'elle.

Activités et réalisations

L'année 2025 confirme la vitalité et le dynamisme du CMNE. Les effectifs sont stables, avec un regain d'attrait pour les classes d'instruments à vent, après plusieurs années de baisse. Depuis trois ans, nous organisons des présentations dans les écoles sous la forme de spectacles, en lien avec l'ACMN (Association Cantonal des Musiques Neuchâteloise). En 2025, un nouveau partenariat avec le Collège Musical a permis d'étendre d'autres présentations aux écoles de La Chaux-de-Fonds.

À travers ses manifestations et projets, le CMNE participe au rayonnement du canton auprès d'un public venant parfois de toute la Suisse. Ce fut p.ex. le cas lors des épreuves régionales du Concours Suisse de musique pour la jeunesse (CSMJ), le plus grand concours national destiné aux jeunes musicien-ne-s. Vingt-huit élèves neuchâtelois-e-s ont pris part à ces épreuves ; tous les élèves du canton sélectionnés pour la finale nationale sont inscrits au Conservatoire, une belle reconnaissance du travail accompli par nos élèves et nos enseignant-e-s.

Le CMNE a organisé ses traditionnelles journées portes ouvertes. Concerts, spectacles pour toute la famille et parcours de découverte des instruments ont permis au public de découvrir, sous un angle différent, tout ce que le Conservatoire offre de meilleur. La clôture de l'année a été marquée par un moment particulièrement émouvant avec la mise à l'honneur des classes des Perce-Neige. Leur prestation a offert un véritable voyage musical, révélant plusieurs talents insoupçonnés et illustrant le professionnalisme de notre institution dans l'accompagnement d'élèves à besoins particuliers. Après deux années d'interruption, le camp d'été a repris vie sous une nouvelle formule, portée par trois jeunes musiciens du CMNE. La formule a rencontré un tel succès que les inscriptions pour l'été prochain ont été complètes en deux jours seulement.

Un événement très particulier s'est déroulé en septembre à La Chaux-de-Fonds. À l'occasion du 50e anniversaire de l'ASEM, le Radio Bus de la Fondation Pestalozzi a fait étape dans notre canton. Ce projet a été l'occasion d'une collaboration avec le Collège Musical. Une trentaine d'élèves des deux institutions se sont lancés dans un défi inédit : devenir animateurs radio en direct. L'événement s'est conclu par un concert de l'ensemble 1000 Notes réunissant élèves, cadets et écoles de la ville.

La Stravaganza, l'ensemble à cordes du CMNE, a participé à la comédie musicale « Un violon sur le toit », organisée par Evaprod, qui a rencontré un immense succès public avec plus de dix soirées à guichets fermés. Enfin, les élèves du CMNE devaient participer à Festi'Neuch lors du concert de Junior Tshaka. Les intempéries en ont malheureusement décidé autrement.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'386'264	2'563'100	2'380'638	-182'462	-7.1%	-5'625	-0.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'244'918	2'452'000	2'244'826	-207'174	-8.4%	-93	-0.0%
43 Revenus divers	140'795	111'100	135'263	+24'163	+21.7%	-5'533	-3.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	550	0	550	+550	--	0	0.0%
Charges d'exploitation	10'258'370	10'766'685	10'538'717	-227'968	-2.1%	+280'348	+2.7%
30 Charges de personnel	8'578'806	8'924'700	8'741'411	-183'289	-2.1%	+162'605	+1.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	434'597	511'556	487'564	-23'992	-4.7%	+52'967	+12.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	166'454	196'434	179'520	-16'914	-8.6%	+13'066	+7.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'078'513	1'133'995	1'130'222	-3'773	-0.3%	+51'709	+4.8%
Résultat d'exploitation	-7'872'106	-8'203'585	-8'158'079	+45'506	+0.6%	-285'973	-3.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	205	0	247	+247	--	+42	+20.6%
Résultat de financement	-205	0	-247	-247	--	-42	-20.6%
Résultat opérationnel	-7'872'311	-8'203'585	-8'158'326	+45'260	+0.6%	-286'015	-3.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-7'872'311	-8'203'585	-8'158'326	+45'260	+0.6%	-286'015	-3.6%

Commentaires

Le résultat total d'exploitation des comptes 2025 s'élève à CHF -8,2 millions, en conformité avec le budget.

La variation des charges de personnel et des revenus (taxes) s'explique principalement par un décalage significatif des inscriptions qui nous parviennent de manière échelonnée tout au long de l'année.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation musicale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	113'387	95'180	116'846
Coûts salariaux et de structure	8'613'510	8'659'233	8'684'642
Coûts des services centraux	1'068'119	1'058'861	1'094'763
Revenus	2'239'616	2'452'000	2'253'202
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'555'400	7'361'274	7'643'049

Commentaires

Ce groupe de prestation concerne l'enseignement à des amateurs de la musique ainsi que le développement de la culture musicale. Dans ce groupe de prestation, les écarts se trouvent essentiellement dans la répartition des coûts salariaux.

Développement de la culture musicale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	58'233	63'780	48'497
Coûts salariaux et de structure	396'294	816'497	560'333
Coûts des services centraux	7'445	73'135	33'883
Revenus	142'955	111'100	127'257
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	319'017	842'312	515'457

Commentaires

Dans ce groupe on trouve principalement les prestations aux écoles obligatoires. Le dispositif d'intervention a pour but de soutenir, appuyer, proposer, former, stimuler et encourager la pratique musicale, son enseignement ainsi que la créativité qu'elle engendre dans le milieu scolaire, en conformité avec les objectifs du Plan d'études romand.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-3'692	0	-180
Total charges (+) / revenus (-) nets	-3'692	0	-180

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Deux cors naturels & jeux tons complets	A solliciter	0	0	0	40'910	0	40'910	0	0	0
Renouv. du parc pianistique 2024-2027	En cours	127'360	0	127'360	137'000	0	137'000	131'676	0	131'676
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Ntel	Clôturé	40'186	0	40'186	0	0	0	0	0	0
Sécurisation locaux&infrastructure AMOK	Clôturé	0	0	0	0	0	0	107'284	42'914	64'370
Total		167'546	0	167'546	177'910	0	177'910	238'960	42'914	196'046

Commentaires

L'achat des deux cors naturels ainsi que leurs jeux de tons complets a été reporté et un seul cor sera sollicité en 2027. Afin de renforcer la sécurisation de notre parc instrumental à la suite de divers incidents, et de répondre également aux exigences du plan AMOK (protection des élèves et du personnel en cas d'alerte), un crédit d'engagement a été octroyé, en vue de la mise en place un système de contrôle d'accès à nos salles, permettant leur ouverture par badge ou clé électronique.

La recette d'investissement provient de la contribution de la HEM.

2.8.6. Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Missions principales

Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est en charge du pilotage des formations qui se situent à la suite de l'enseignement obligatoire. L'information, l'orientation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière font également partie de ses missions. Pour les assumer, le SFPO est constitué de 5 offices :

- L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ;
- L'office des apprentissages (OFAP) ;
- L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) ;
- L'office des formations professionnelles et académiques (OFPA) ;
- L'office des hautes écoles et de la recherche (OHER).

En outre, le SFPO a la responsabilité de la gestion administrative du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP). Les missions dédiées au SFPO sont :

- L'organisation et la surveillance de la formation professionnelle initiale ;
- L'organisation des procédures de qualification ;
- La délivrance des autorisations de former et l'organisation de formations pour des formatrices et formateurs en entreprise ;
- Le développement et la participation à la promotion de l'apprentissage ;
- La certification professionnelle pour adultes ;
- Le pilotage de la formation professionnelle relevant de la législation fédérale dans les établissements de formation ;
- Le pilotage de la formation académique dans les lycées ;
- La promotion et la stratégie en termes d'expériences linguistiques, culturelles et professionnelles ;
- La coordination de gestion et du développement de l'éducation numérique dans les écoles du secondaire 2 ;
- Le pilotage et la surveillance des institutions du tertiaire A ;
- L'information et le conseil aux élèves, aux jeunes adultes et aux adultes dans leur choix de formation scolaire, professionnelle, universitaire et de carrière ;
- L'insertion des jeunes présentant des difficultés multiples en visant l'obtention d'un diplôme reconnu du secondaire II ;
- Le pilotage et la surveillance des hautes écoles ;
- Le suivi des projets d'infrastructures et de bâtiments en tant qu'utilisateur-trice-s.

Évolution de l'environnement et des tâches

La digitalisation de toutes les activités dans lesquelles notre société évolue a mis en exergue l'importance de l'éducation numérique afin de permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer et se développer, et l'intelligence artificielle générative accentue cette réalité. Le service reste donc toujours très impliqué dans le développement de l'éducation numérique. Il assure ainsi une très forte coordination entre les établissements des formations générale et professionnelle. Le contexte économique et politique au niveau régional, national et mondial a également une influence sur le marché de l'apprentissage ainsi que sur les jeunes et leur vision de l'avenir. Ce contexte peut fragiliser la santé psychique de certaines et certains d'entre eux. Tout en veillant à rester centrée sur sa mission centrale (enseignement), l'école doit continuer à les rendre acteur-trice de leur vie, à les impliquer dans l'évolution de la société avec par exemple l'éducation à la citoyenneté (dans le respect de l'obligation de neutralité politique de l'école) ; les projets encourageant le sens de l'initiative et des responsabilités, les activités culturelles et sportives ou encore les journées ou semaines particulières liées à la santé ou au développement durable participent à cet effort.

Activités et réalisations

Dans le cadre de ses missions, la SFPO a participé à la préparation de plusieurs rapports politiques et coordonné les différentes missions dont il a la responsabilité. En 2025, il a formellement intégré la gestion administrative complète du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel augmentant ainsi l'empan de ses missions (rapport 23.019). Finalement, le SFPO poursuit sa forte implication dans plusieurs projets d'infrastructures d'envergure, que cela relève du secondaire 2 avec la rénovation de l'ensemble des lycées (LJP, LDDR et LBC), ou du tertiaire avec le projet de construction de nouveaux locaux répondant aux besoins des hautes écoles universitaires et spécialisées (UNIVERS, HDV7).

En 2025, le secteur de la Certification professionnelle pour adultes (CPA) a poursuivi son développement, porté par un cadre légal renforcé et par l'adoption du rapport politique 24.036. Celui-ci étend les possibilités de soutien : la CPA subventionne désormais 90% des coûts de formation menant à un second titre professionnel et finance entièrement les modules de compétences de base (français, mathématiques et outils numériques). Entre décembre 2024 et décembre 2025, les formations aux compétences de base sont passées de 64 à 126 participant-e-s, les demandes liées à l'article 32 OFPr ont progressé de 7 %, 102 adultes ayant obtenu un AFP ou un CFC par cette en 2025, un record sur 10 ans.

L'OCOSP a poursuivi en 2025 les travaux visant à clarifier et renforcer la communication sur ses prestations. Cette démarche se traduit par une nouvelle organisation articulée autour de deux portes d'entrée : les bureaux d'orientation scolaire et professionnelle et les centres d'orientation et de carrière. Parmi les projets majeurs de l'année, le réaménagement complet du

Centre d'orientation et de carrière de Tivoli occupe une place centrale. Les espaces ont été entièrement repensés afin d'offrir un accueil plus fonctionnel, accessible, convivial et adapté aux besoins du public. L'année 2025 a été marquée par la création d'un nouvel événement cantonal : « Destination apprentissage », conçu pour favoriser les échanges directs entre entreprises formatrices à la recherche d'apprenti-e-s et jeunes en quête d'une place d'apprentissage. La multiplication, depuis quelques années, des événements favorisant la découverte des métiers au sein des entreprises, rendue possible grâce à l'engagement constant des milieux économiques, offre aux jeunes une approche concrète des professions et participe activement à l'élaboration de choix éclairés.

L'OFAP a poursuivi en 2025 ses actions en faveur de la qualité de l'apprentissage dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de contrats d'apprentissage en mode dual s'établit à 4'209, et le taux de dualisation poursuit sa progression pour atteindre 81.9%. L'engagement des 1'356 entreprises formatrices constitue l'un des piliers essentiels du dispositif cantonal et contribue à assurer la relève dans de nombreux secteurs. Dans cette dynamique, l'OFAP a organisé pour la première fois une rencontre réunissant les nouveaux formateurs et nouvelles formatrices en entreprise (FEE) après la réception de leur attestation. En matière de procédures de qualification, le taux de réussite aux examens finaux AFP et CFC atteint 88.3%, en progression par rapport à 2024. Au total, 1'528 personnes ont obtenu un CFC ou une AFP en 2025. Par une coordination étroite des acteurs, un soutien constant et un accompagnement attentif aux parties signataires des contrats d'apprentissage, l'OFAP contribue au maintien d'un haut niveau de qualité et de la fiabilité de l'apprentissage dans le canton.

Le dispositif d'insertion Restart a été pérennisé en septembre 2025. Il constitue une porte d'entrée unique et vise à accompagner les personnes de moins de 25 ans en décrochage vers une entrée en apprentissage. Il a reçu un accueil très favorable de la part du public-cible : 631 nouvelles personnes se sont adressées à Restart en 2025, soit une hausse de 49% par rapport à l'année précédente. En comptant les suivis débutés les années précédentes, 951 personnes ont été accompagnées pendant l'année (+113%). Sur les 600 situations clôturées en 2025, 403 ont eu une issue positive, soit un taux de 67 %, au-dessus des années précédentes. Après l'entrée en formation, les apprenti-e-s rencontrant des difficultés peuvent être accompagnés par les coachs de l'OFIJ. 333 apprenti-e-s ont ainsi été suivi-e-s en 2025. 105 situations ont été clôturées, dont 65 avec une issue positive (62%). Sur les 40 apprenti-e-s suivi-e-s par l'OFIJ se présentant aux procédures de qualification en 2025, 31 ont obtenu une AFP ou un CFC (77%), ce qui est dans la moyenne des années précédentes. L'intervention précoce des coachs auprès des élèves des écoles obligatoires est en légère baisse par rapport à 2023, avec 17 élèves suivi-e-s pendant l'année. La collaboration avec l'OAI pour les élèves scolarisés au pôle Préapprentissage et Transition du CPNE reste stable. L'évolution du dispositif de soutien pour les migrant-e-s arrivé-e-s tardivement en Suisse s'est poursuivie en 2025 : le dispositif Start'intégration, année de préapprentissage soutenue et financée par la Confédération, a été renforcé pour accueillir davantage de jeunes allophones, enforcer leur bagage scolaire et leurs compétences professionnelles avant une entrée en formation professionnelle.

L'OFPA assure le pilotage des filières du secondaire 2 (S2) et des écoles supérieures (ES). L'office a poursuivi les travaux du projet Évolution de la maturité gymnasiale (EVMG-NE), conduisant plusieurs groupes de travail. L'office a par ailleurs finalisé le deuxième rapport à destination du SEFRI concernant le projet pilote de filière de MP flexible anticipée du CPNE-2S. En ce qui concerne les ES, l'OFPA a piloté la refonte du règlement concernant la filière post-diplôme en direction d'institution de l'enfance, tout en assurant le suivi des autres filières ES. L'office a également contribué aux travaux de mise en œuvre de l'initiative en faveur des soins infirmiers, p.ex. avec l'établissement d'une convention entre les cantons BEJUNE pour les mesures de soutien aux ES et la présidence d'un groupe de travail dédié à la communication. Il a en outre assuré la coordination des travaux liés au renouvellement du contrat de prestation pour l'année propédeutique santé (APS) entre les cantons BEJUNE et la HE-Arc. Enfin, l'OFPA a piloté la plateforme move@ne pour la promotion des échanges linguistiques, en appui des écoles, et assuré le suivi de la mise en œuvre de la sensibilisation aux gestes de premiers secours au secondaire 2, en réponse au postulat 20.119.

Durant l'année 2025, l'OHER a mené des dossiers stratégiques pour les hautes écoles, avec notamment: a) le contrat de prestation 2026-2029 de la HEP-BEJUNE, dont les éléments principaux sont la procédure de renouvellement de l'accréditation LEHE, l'adaptation des formations dispensées aux normes CDIP et la poursuite de la transformation numérique ; b) le contrat de prestations de la HE-Arc 2026-2029, dont l'axe principal est l'attractivité de la Haute école, notamment de son domaine ingénierie et sa filière soins infirmiers, laquelle est au centre du dispositif cantonal de la mise en œuvre de l'initiative « pour des soins infirmiers forts » et de son volet formation HES. Quant à la HES-SO, l'OHER participe aux trois groupes de travail, mandatés par le Comité gouvernemental, qui sont en charge de la révision de la Convention HES-SO, de son système de gouvernance et de son modèle financier ; les premiers résultats des différents groupes de travail sont attendus à la fin du premier semestre 2026.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	51'031'160	52'389'222	52'813'161	+423'939	+0.8%	+1'782'001	+3.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'223'720	1'225'300	1'288'056	+62'756	+5.1%	+64'336	+5.3%
43 Revenus divers	558'887	592'724	2'172'025	+1'579'301	+266.4%	+1'613'138	+288.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	4'005'245	5'120'843	4'224'933	-895'910	-17.5%	+219'689	+5.5%
47 Subventions à redistribuer	45'158'095	45'050'355	45'034'166	-16'189	-0.0%	-123'929	-0.3%
49 Imputations internes	85'213	400'000	93'981	-306'019	-76.5%	+8'768	+10.3%
Charges d'exploitation	204'460'148	209'280'181	204'542'805	-4'737'376	-2.3%	+82'656	+0.0%
30 Charges de personnel	14'135'892	15'647'255	14'890'826	-756'429	-4.8%	+754'933	+5.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3'066'504	3'534'914	2'510'504	-1'024'411	-29.0%	-556'000	-18.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	62'791	69'722	129'064	+59'342	+85.1%	+66'273	+105.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	137'458'391	140'073'658	137'739'070	-2'334'588	-1.7%	+280'679	+0.2%
37 Subventions redistribuées	45'158'095	45'050'356	45'034'166	-16'190	-0.0%	-123'929	-0.3%
39 Imputations internes	4'578'475	4'904'276	4'239'176	-665'100	-13.6%	-339'299	-7.4%
Résultat d'exploitation	-153'428'988	-156'890'959	-151'729'644	+5'161'315	+3.3%	+1'699'344	+1.1%
44 Revenus financiers	418'805	375'000	404'252	+29'252	+7.8%	-14'553	-3.5%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	418'805	375'000	404'252	+29'252	+7.8%	-14'553	-3.5%
Résultat opérationnel	-153'010'183	-156'515'959	-151'325'392	+5'190'567	+3.3%	+1'684'791	+1.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-153'010'183	-156'515'959	-151'325'392	+5'190'567	+3.3%	+1'684'791	+1.1%

Commentaires

Groupe 43 (CHF +1,6 million)

Le décret (RSN 414.111.2) instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques pour un montant total de 6.5 millions est arrivé à échéance le 31.12.2025. Le reliquat de subvention non-attribué a été reversé à l'État de Neuchâtel (+1,7 million).

Groupe 46 (CHF -0,9 million)

La variation provient principalement de la subvention fédérale accordée pour la formation professionnelle (-0,6 million). Par ailleurs, la diminution de certaines charges refacturables, notamment celles liées au préapprentissage et refacturées au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), entraîne mécaniquement une baisse des revenus de transfert.

Groupe 30 (CHF -0,8 million)

Les charges du personnel se composent de postes équivalents plein temps (EPT) ainsi que par les salaires occasionnels qui pour le SFPO consistent principalement en indemnités d'experts-es aux examens. L'évolution des charges de personnel proviennent majoritairement des délais de carence appliqués lors de remplacements de poste et déductions pour absences longue durée ainsi que des postes vacants en cours d'année.

Groupe 31 (CHF -1,0 million)

Le recours aux prestations de services de tiers est plus bas que budgété et résulte de diverses variations favorables réparties entre les différents offices et secteurs transversaux (procédure de qualification, mandats liés au programme Start'intégration, etc.). De plus, les contributions au Centre suisse de services, Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) ont été reconsidérées en subventions (groupe 36).

Groupe 36 (CHF -2,3 millions)

Cette rubrique représente la majeure partie des charges du SFPO. Elle regroupe différentes subventions que le canton accorde aux acteurs du secondaire 2 et du tertiaire. L'écart provient des deux postes principaux : les contributions HES-SO et le versement AIU pour les neuchâtelois étudiant dans une université extra-cantonale (baisse du nombre d'élèves et évolution du tarif). Le détail de ces subventions est présenté dans la rubrique « résultat analytique, charges et revenus nets de transfert non incorporables aux prestations », ci-après.

Résultat analytique**Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations**

Pilotage Hautes écoles et recherche (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	351'372	411'500	359'381
Coûts salariaux et de structure	711'030	897'362	757'847
Coûts des services centraux	223'465	143'243	142'459
Revenus	774'198	727'000	749'124
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	511'670	725'105	510'564

Commentaires

Les charges et produits de ce groupe de prestations se composent principalement de la gestion de la Cité des étudiants-e-s.

Surveillance, qualif. des apprentissages (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	3'284'323	2'941'324	2'580'113
Coûts salariaux et de structure	4'660'488	5'047'122	4'754'971
Coûts des services centraux	274'971	201'272	200'488
Revenus	703'977	1'102'000	1'011'053
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'515'805	7'087'718	6'524'519

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables dans ce groupe de prestations se composent principalement des prestations du secteur de procédures de qualification, ainsi que du traitement des cours destinés aux formateurs – formatrices en entreprise (CFFE). Les variations majeures proviennent d'une part de l'amélioration de la refacturation des coûts de matériel d'examen pour les élèves provenant d'autres cantons et, d'autre part, d'un effet de délimitation des charges directes entre les exercices 2023, 2024 et 2025 (sans ce dernier effet, les charges relatives aux procédures de qualification seraient restées stables entre 2024 et 2025).

Orientation scolaire et professionnelle (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	59'872	196'014	35'270
Coûts salariaux et de structure	5'968'026	6'350'212	6'130'258
Coûts des services centraux	358'597	267'385	266'600
Revenus	547'073	467'300	469'704
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'839'423	6'346'311	5'962'424

Commentaires

Les coûts et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent d'une part des mandats interinstitutionnels pour des prestations hors scolarité et adultes et d'autre part des mandats avec le Centre suisse de services formation professionnelle (CSFO) pour diverses prestations de documentation et d'information.

Service formation postobligatoire et orientation (SFPO)

Insertion des jeunes en formation profes (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	950'818	1'579'900	958'614
Coûts salariaux et de structure	2'097'575	2'441'176	2'505'628
Coûts des services centraux	253'180	167'335	166'551
Revenus	552'177	1'233'825	814'695
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'749'397	2'954'586	2'816'097

Commentaires

Les charges et produits directement imputables à ce groupe de prestations se composent des moyens mis à disposition pour le soutien aux jeunes de moins de 35 ans en difficultés multiples, afin qu'ils accèdent à la formation.

Pilotage des formations S2 et Tert. B (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	173'500	1'583
Coûts salariaux et de structure	721'161	893'933	693'528
Coûts des services centraux	221'484	139'321	138'536
Revenus	13'000	0	8'514
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	929'645	1'206'754	825'133

Commentaires

Les éléments directement imputables à ce groupe de prestations se composent des prestations fournies pour le pilotage des formations du secondaire 2 et du tertiaire B. L'écart entre budget et comptes s'explique par une répartition des coûts des services centraux plus favorable.

Certification prof. pour adultes (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	876'233	999'000	827'085
Coûts salariaux et de structure	206'469	666'848	533'213
Coûts des services centraux	0	139'321	138'537
Revenus	384'916	290'000	273'943
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	697'787	1'515'169	1'224'891

Commentaires

Le nouveau dispositif de certification professionnelle pour adulte a continué d'être mise en place.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SFPO	253'243	85'830	85'830
Contrib. CIE	2'173'729	2'381'000	2'398'359
Contrib. Conf. Intercanto.	2'400	3'500	2'400
Contrib. CREME	21'060	24'000	20'684
Contrib. Ecole de Droguerie	150'000	150'000	150'000
Contrib. HE-ARC	6'029'000	6'289'000	6'029'000
Contrib. HE-ARC APS (MS et Prop.)	1'099'625	1'216'600	1'198'208
Contrib. HE-ARC Santé	406'848	403'000	250'975
Contrib. HEM	1'196'122	970'000	1'189'038
Contrib. HEP BEJUNE	11'102'486	11'438'000	11'061'840
Contrib. HES-SO	30'859'805	31'214'303	30'210'720
Contrib. HNE-ELM	153'000	153'000	153'000
Contrib. S2 Form. Acad. + Pass. / CIIP	503'316	608'200	410'875
Contrib. S2 Form. Prof. / AEPR	4'629'370	4'302'000	4'852'344
Contrib. TA HES / AHES	3'044'493	3'000'000	3'549'006
Contrib. TA HEU / AIU	19'145'142	19'671'310	18'523'950
Contrib. TB ES / AES	2'370'936	2'870'000	2'424'781
Cours alphabétisation & perfectionnement	258'384	58'000	144'004
Dédom. div. Confédération	120'137	89'500	166'485
Formation initiale pour adultes	114'395	580'000	513'467
Subv. à des tiers (FFPP)	0	0	-1'737'510
Subv. aux entrep. publiques (REFCOM)	18'000	20'000	11'000
Subv. en nature Cité ét.	225'174	202'520	225'174
Subvention BPUN	50'965	50'000	52'338
Subv. fédérales diverses	-2'192'370	-2'678'843	-2'105'000
Subv. organ. non lucrative (Capacité)	28'870	40'000	37'350
Total charges (+) / revenus (-) nets	81'764'131	83'140'920	79'818'320

Commentaires**Contributions HE-ARC, APS (MS et Prop.), HEP-BEJUNE, HES-SO (ainsi que ESD-HEM-HNE-ELM)**

Ces rubriques varient en fonction du nombre d'étudiant-e-s suivant une formation en haute école spécialisée. Cette économie de coûts provient essentiellement des contributions HES-SO ainsi qu'à la HE-ARC (soins infirmiers ainsi qu'une augmentation de la facturation de stages des étudiants aux institutions de soins).

Contributions TA HEU / AIU, TB ES / AES / AEPR

Ces contributions sont versées pour les étudiant-e-s neuchâtelois suivants des écoles hors canton. Les augmentations des coûts liés à la mobilité des différents secteurs d'étude (secondaire 2, tertiaire A et B) sont largement compensées par la variation liée à l'accord intercantonal universitaire AIU (baisse du nombre élèves et évolution du tarif).

Subv. à des tiers (FFPP)

Le décret (RSN 414.111.2) instituant des aides à la création de nouvelles filières de formation professionnelle duale dans les domaines techniques pour un montant total de 6,5 millions est arrivé à échéance le 31.12.2025. Le reliquat de subvention non-attribué a été reversé à l'État de Neuchâtel (+1,7 million).

Subv. Fédérales diverses

Cette rubrique correspond à la subvention versée par le SEFRI pour la formation professionnelle de base.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Contrib. à redistrib. TA HEU / AIU	-20'998'379	-21'890'640	-20'915'915
Contrib. Redist. TA HEU / AIU	20'998'379	21'890'640	20'915'915
FAPP	-194'537	-110'000	0
Frais de rappel	-2'080	0	-450
Subv. fédérale à redistrib. (UNINE)	-24'159'716	-23'159'715	-24'118'251
Subv. fédérale redistrib. (UNINE)	24'159'716	23'159'716	24'118'251
Total charges (+) / revenus (-) nets	-196'617	-109'999	-450

Commentaires

Cette rubrique regroupe principalement les transferts de recettes encaissées par l'État de Neuchâtel au profit de l'Université de Neuchâtel (UnINE).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	En cours	15'896	0	15'896	0	0	0	31'100	0	31'100
*HDV7 - Pôle hort - Réalisation He-Arc	En cours	0	0	0	45'000	0	45'000	0	0	0
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	Clôturé	-50'145'061	-900'000	-49'245'061	0	0	0	0	0	0
Mandat d'objectifs 2023-2026 UNINE	En cours	103'335'031	900'000	102'435'031	53'649'395	0	53'649'395	53'643'895	0	53'643'895
*PI-études invest. futurs	En cours	38'791	0	38'791	104'527	0	104'527	0	0	0
*PI-Réformes	En cours	8'973	0	8'973	0	0	0	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	0	0	0	72'500	0	72'500	0	0	0
*Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	En cours	19'059	0	19'059	19'872	0	19'872	66'417	0	66'417
*Unihub - sport	A solliciter	0	0	0	15'716	0	15'716	0	0	0
*Univers (Unihub-académie) / Réalisation	En cours	0	0	0	52'152	0	52'152	0	0	0
Total		53'272'688	0	53'272'688	53'959'162	0	53'959'162	53'741'411	0	53'741'411

Commentaires

- La contribution pour le mandat de prestation de l'université de Neuchâtel figure désormais dans les crédits d'engagement.
- Les crédits d'engagement liés aux travaux d'assainissement des lycées, HES et de l'université (programme d'impulsion, assainissement et regroupement, HDV7, Unihub - Univers) se rapportent principalement à des heures œuvrées pour la gestion de ces différents projets.

2.8.7. Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

Missions principales

Les lycées ont pour mission d'offrir des voies de formation menant aux certificats de maturité gymnasiale, de maturité spécialisée et d'école de culture générale et de maturité professionnelle. Le transfert complet de cette filière professionnelle du Lycée Jean-Piaget (LJP) au CPNE a été achevé à la fin de l'année scolaire 2024-25. Une passerelle permettant aux personnes détentrices d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'accéder aux études universitaires après une année de formation complémentaire et la réussite d'un examen est proposée par le LJP.

Les lycées sont appelés à mettre en place des cours répondant aux conditions fixées par la CDIP et/ou la Confédération, à préparer les étudiant-e-s à leurs études tertiaires et à leur engagement citoyen ainsi qu'à développer chez elles et eux certaines aptitudes, comme l'esprit critique, l'ouverture au monde, le sens des responsabilités, l'argumentation ou encore l'analyse et la synthèse.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- La mise en œuvre du futur système de formation gymnasiale en 4 ans ;
- L'implémentation des objectifs liés à l'éducation numériques ;
- L'accompagnement de l'utilisation de l'IA ;
- La rénovation et l'adaptation des infrastructures du lycée Denis-de-Rougemont (LDDR) et du lycée Blaise-Cendrars (LBC) ;
- Le renforcement des liens et de la collaboration avec les partenaires du tertiaire.

Activités et réalisations

LYCÉE JEAN-PIAGET (LJP)

L'année 2025 a constitué une étape majeure pour le Lycée Jean-Piaget avec l'achèvement des trois années de travaux du bâtiment des Beaux-Arts et le regroupement de l'ensemble des activités du lycée sur un site unique composé des bâtiments des Beaux-Arts et du Quai Léopold-Robert. L'inauguration officielle, suivie de portes ouvertes en septembre, a rencontré un vif succès : le public a pu découvrir, entre autres, les nouveaux laboratoires de chimie, la salle de musique ainsi que les espaces dédiés aux arts visuels à travers ateliers, démonstrations et expositions. Ce nouveau cadre d'enseignement permet aux élèves, aux enseignant-e-s et au personnel administratif et technique d'évoluer dans des infrastructures modernes, lumineuses et adaptées aux exigences pédagogiques actuelles. La pose de tuiles solaires sur la toiture contribue également à la transition énergétique du lycée, avec une production électrique estimée à 90'000 kWh.

Dans le domaine de la santé et de la prévention, chaque bâtiment a été équipé d'un défibrillateur. Parallèlement, une formation à son utilisation a été proposée à l'ensemble du personnel, prolongeant les actions déjà entreprises auprès des élèves, dans le cadre de l'éducation aux gestes de premiers secours. Plusieurs projets éducatifs ont également enrichi l'année scolaire : la visite de l'exposition itinérante « Clever » consacrée à la consommation durable, qui a fait halte dans le hall du Lycée tout comme l'exposition « CIAO Italia » à l'occasion de la semaine d'action contre le racisme. Durant la semaine spéciale prévention, des ateliers visant à sensibiliser les élèves à la construction de relations respectueuses ont été proposés dans le cadre du programme « As de cœur » et Monsieur Daniel Favre, de la police cantonale a proposé une réflexion sur « les conséquences de nos actes ».

L'année a également été riche en activités pédagogiques, sportives et culturelles. En janvier, les camps de ski ont permis à plus de 400 élèves de vivre un séjour sportif ; les élèves resté-e-s à Neuchâtel ont pu, quant à eux, s'initier à diverses disciplines telles que l'aïkido, le CrossFit ou le curling ou encore découvrir des activités culturelles locales. À noter également la très belle performance de l'équipe du Lycée, classée à la 9e place lors du championnat suisse de basket des lycées. Sur le plan culturel et citoyen, plusieurs classes ont participé au prix littéraire « Le Roman des Romands », tandis que d'autres ont eu la chance de rencontrer Maurine Mercier à l'occasion d'une conférence autour de son podcast « Carnets d'Ukraine ». Certaines classes ont visité le Palais fédéral, où elles ont pu rencontrer trois membres de la députation neuchâteloise à Berne. La semaine de l'éloquence a, quant à elle, été clôturée par un tournoi de slam haut en couleurs. Les élèves ont également pris part au tournoi romand. La troupe d'improvisation du Lycée s'est quant à elle distinguée au Festival « Ça joue ! », touchant le public par la qualité de ses performances, un d'entre eux a remporté le prix de la meilleure performance.

En parallèle à une exposition autour du numérique imaginée par les élèves de maturité spécialisée pédagogie, la médiathèque a proposé deux ateliers sur l'informatique libre : un atelier pratique de démontage d'un ordinateur avec identification des composants remplaçables et une initiation aux logiciels libres.

Lycée Jean-Piaget, Lycée Denis-de-Rougemont et Lycée Blaise-Cendrars

L'organisation d'échanges s'est poursuivie avec notamment les élèves des classes bilingues qui se sont rendu-e-s à Senden, Bonn ainsi qu'à Keuzlingen ou Bâle sans oublier une délégation d'élèves du LDDR et du LJP qui s'est envolée pour Boston dans le cadre de l'échange Neulex.

Enfin, les enseignant-e-s ont pu bénéficier de formations continues variées, notamment autour de l'intelligence artificielle ou de la voix et de la posture.

L'engagement des élèves et des équipes pédagogiques s'est également manifesté à travers la Commission Consultative (Vie et Égalité), nouvelle instance résultant de la fusion entre la commission consultative et la commission égalité. Elle a notamment mené une campagne de sensibilisation en installant des autocollants d'aide et de prévention dans les sanitaires du Lycée.

LYCÉE DENIS-DE-ROUGEMONT (LDDR)

La seconde partie de l'année scolaire 2024-2025 a été marquée par l'aboutissement de la première phase préparatoire au chantier du nouveau bâtiment. Une partie des locaux a été vidée en vue du démarrage des travaux d'assainissement fixé au 30 juin 2025 et de la centralisation provisoire de l'administration à la Rue Breguet 3. Parallèlement, d'importants aménagements ont aussi été nécessaires à l'ancien bâtiment afin d'y regrouper le pôle biologie, avec la création de salles modernisées. L'ensemble des opérations s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante et dans les délais.

Fidèle à sa mission, le lycée Denis-de-Rougemont a poursuivi son engagement en faveur du développement des compétences de chacune et chacun, en cultivant curiosité, créativité et ouverture d'esprit. Ainsi, la conférence traditionnellement offerte aux élèves des classes terminales par l'Association des amis et anciens élèves du Lycée Denis-de-Rougemont (ALDDR) a accueilli M. Philippe Thalmann, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et expert des questions de développement durable qui a su interroger les élèves sur les problématiques planétaires du 21^e siècle dans le domaine de la climatologie.

La « Semaine de la lecture », initiée par le Groupe de Liaison, a rencontré un beau succès à la bibliothèque, favorisant les échanges autour des livres coups de cœur des élèves.

Le spectacle des lycéen-ne-s musicien-ne-s a réuni 160 élèves au Temple-du-Bas pour deux représentations de « Quel Cinéma ! », sous la direction de Mme Caroline Lambert et de M. Christian Pointet, devant un public nombreux et conquis. La Troupe théâtre, dirigée à nouveau par Mme Madeleine Cognard, a quant à elle présenté « Le Mariage de Figaro », et le stage théâtre de fin d'année a confirmé son attractivité. De plus, l'offre culturelle s'est enrichie de nombreux spectacles et d'activités « à la carte » proposées par les enseignant-e-s. Des conférences, dont celle de M. Christian Mukuna, parrain de l'édition et ancien élève du lycée, ont été organisées dans le cadre de la semaine d'action contre le racisme. Le journal « l'Expressif » s'est distingué par sa qualité et la régularité de ses parutions.

Un lycée qui bouge reste un lycée vivant... En plus des concours et tournois intercollèges proposés, de nombreux-ses élèves se sont intéressé-e-s aux sports facultatifs. Les tournois des salles de sport mis sur pied cette année ont permis un enseignement varié à la patinoire, au curling, en salle de musculation ou dans la salle de tennis de table. Un beau succès et une météo exceptionnelle sont à relever pour les camps de ski aux Collons et à Zinal. Suite au succès des deux dernières années, le défi qui oppose des équipes de football, streetbasket et volleyball et composées d'élèves de 2^e année du Lycée Denis-de-Rougemont et du Lycée Jean-Piaget, a été reconduit en septembre. Des élèves des programmes sport élite et sport arts-études se sont illustré-e-s, notamment Melody Halbeisen, vice-championne en coupe du monde de duo libre en natation artistique.

Le LDDR bouge aussi sur la piste de danse avec le fameux bal du lycée, cette année sur le thème « Royauté et Révolution ». Cette édition a rassemblé élèves et enseignant-e-s dans une ambiance festive et originale.

À côté des traditionnels voyages de maturité, un séjour culturel à Bologne a été organisé pour les élèves de 2^e année en Option Spécifique et en deuxième langue italien. Les échanges avec Bilbao et Esslingen se sont poursuivis, tout comme les échanges de moyenne et longue durée en Suisse et à l'étranger. Le programme e-Tandem complète ces dispositifs en renforçant l'apprentissage des langues.

Pour la première fois, des cours des gestes aux premiers secours ont été dispensés à toutes et tous les élèves de 1^{ère} année et des défibrillateurs ont été installés dans les deux bâtiments.

On relèvera encore les visites d'Universités, de l'EPFL et de Hautes Ecoles.

La journée « Vivre ensemble avec nos différences » a réuni l'ensemble du corps enseignant autour d'une conférence de Mme Caroline Dayer, déléguée cantonale à l'État de Vaud aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation, suivie d'ateliers de discussion favorisant le partage d'expériences.

LYCÉE BLAISE-CENDRARS (LBC)

125^e anniversaire du Lycée Blaise-Cendrars

L'année 2025 a été marquée les 7 et 8 novembre par les célébrations du 125^e anniversaire du Lycée Blaise-Cendrars. Quatre gestes forts ont composé la trame de ces festivités : la publication d'un livre collectif, « 125 ans en 125 fragments », qui dresse le portrait d'une école promouvant la réflexion sur les questions actuelles, la production d'un film, « Qui on est », réalisé sur la base d'interviews filmées avec dix étudiant-e-s se prononçant sur leur rapport au monde d'aujourd'hui, une soirée officielle à l'Heure bleue avec la participation du chœur du LBC et une journée festive in situ, ouverte au public, avec de multiples animations, présentations et spectacles portés par les lycéen-ne-s.

Projets culturels et artistiques

Le chœur et l'orchestre du LBC, réunissant environ 140 élèves, ont présenté en février 2025 au Temple Farel « Battle », un spectacle mélangeant musique classique et chansons du répertoire contemporain et mettant en scène métaphoriquement les enjeux du débat d'idées comme rempart à la violence. La troupe de théâtre du LBC a proposé en mars quatre représentations du « Revizor », pièce de Nicolas Gogol, qui décortique les rapports de pouvoir au sein d'une petite communauté citadine. Le ciné-club a poursuivi son travail de défrichage du cinéma historique et contemporain en proposant une nouvelle saison ainsi qu'une nuit du cinéma permettant aux étudiant-e-s d'explorer une grande diversité de genres cinématographiques et de thématiques.

Parmi les spectacles et autres activités sélectionnés pour les classes par la commission culturelle du LBC et la direction, sur la base de l'offre des différentes institutions ou associations du canton, on retiendra les éléments marquants suivants : la rencontre à l'aula du Lycée de l'écrivain Patrick Chamoiseau dont tous les élèves de 3e année avaient lu le roman « Texaco » (prix Goncourt 1992) ; « La Visite de la Vieille Dame », pièce de F. Dürrenmatt, au TPR ; « Coupures », pièce de P.-E. Forget et S. Valensi, au Casino, Le Locle ; « Hamlet » de Shakespeare, à l'Heure bleue ; le « Laboratoire des imaginaires adolescents », un travail de réflexion sur la construction de soi, proposé par Ellen Hertz, professeur émérite d'anthropologie de l'Université de Neuchâtel.

Éducation à la démocratie, ouverture sur le monde économique, développement durable

Deux d'actions ont été menées en 2025 : la visite par une quarantaine d'élèves du Conseil de l'Europe et du Parlement européen à Strasbourg ; l'invitation durant la semaine hors-cadre de jeunes politiciens neuchâtelois couvrant tout le spectre des partis pour un débat-discussion sur la place de la Suisse en Europe et dans le monde. Concernant l'ouverture sur le monde économique et les enjeux du développement durable, le LBC a continué à organiser une semaine économique en partenariat avec la CNCI pour les élèves de 3e année de l'OS EcoDroit, et à proposer le projet national YES (création d'une mini-entreprise) à deux groupes d'élèves de 2e année ; par ailleurs, a été notamment accueillie une conférence de François Marthaler, entrepreneur et politicien, sur l'obsolescence programmée.

Déontologie enseignante

En janvier 2025, dans la foulée de l'adoption d'un code de déontologie du corps enseignant au secondaire 2, une journée de formation a été organisée au LBC à l'intention de l'ensemble du corps enseignant afin qu'une réflexion commune soit menée sur l'éthique professionnelle enseignante en référence aux principes généraux et aux articles qui composent ce nouveau règlement. La journée a été ouverte par une conférence de M. Eirick Prairat, philosophe de l'éducation, sur l'éthique professorale saisie sous l'angle d'une éthique de la présence devant nouer trois vertus, la justice, la bienveillance et le tact.

Rénovation du bâtiment du Lycée Blaise-Cendrars

Le projet d'assainissement du LBC a franchi un cap important en 2025 avec le lancement d'un MEP (mandat d'études parallèle) ; quatre équipes pluridisciplinaires ont été sélectionnées pour concourir. En novembre, elles ont participé à un rendu intermédiaire, première étape pour les départager avant le rendu final prévu en février 2026, à l'issue duquel sera connu le bureau mandaté pour mener à bien les travaux de rénovation. Le chantier doit s'ouvrir en 2028 et se terminer en 2031.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	4'302'029	2'823'350	3'286'869	+463'519	+16.4%	-1'015'160	-23.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'613'751	1'650'750	1'666'684	+15'934	+1.0%	+52'934	+3.3%
43 Revenus divers	32'923	33'000	29'626	-3'374	-10.2%	-3'297	-10.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	11'587	57'000	26'657	-30'343	-53.2%	+15'070	+130.1%
46 Revenus de transfert	1'242'751	879'600	901'651	+22'051	+2.5%	-341'100	-27.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	1'401'017	203'000	662'250	+459'250	+226.2%	-738'767	-52.7%
Charges d'exploitation	49'000'916	51'094'569	50'679'469	-415'100	-0.8%	+1'678'553	+3.4%
30 Charges de personnel	39'574'080	40'680'480	40'684'855	+4'376	+0.0%	+1'110'776	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'552'228	2'865'440	2'438'140	-427'300	-14.9%	-114'087	-4.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	868'944	1'158'425	1'162'291	+3'866	+0.3%	+293'347	+33.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'888	0	10'000	+10'000	--	+8'112	+429.6%
36 Charges de transfert	18'450	26'000	13'140	-12'860	-49.5%	-5'310	-28.8%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'985'326	6'364'224	6'371'043	+6'819	+0.1%	+385'717	+6.4%
Résultat d'exploitation	-44'698'886	-48'271'219	-47'392'600	+878'619	+1.8%	-2'693'714	-6.0%
44 Revenus financiers	20'972	21'700	18'305	-3'395	-15.6%	-2'667	-12.7%
34 Charges financières	166	0	68	+68	--	-99	-59.4%
Résultat de financement	20'806	21'700	18'237	-3'463	-16.0%	-2'568	-12.3%
Résultat opérationnel	-44'678'081	-48'249'519	-47'374'363	+875'156	+1.8%	-2'696'282	-6.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-44'678'081	-48'249'519	-47'374'363	+875'156	+1.8%	-2'696'282	-6.0%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2025 et les comptes 2025 sont les suivantes :

Groupe 49 (CHF +0,5 million)

L'attribution issue du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP) au LJP s'est révélée plus favorable que prévue.

Groupe 31 (CHF -0,4 million)

Baisse des biens, services et autres charges d'exploitation principalement liée à une gestion rigoureuse du renouvellement du mobilier, des équipements et du matériel d'enseignement (CHF -0,2 million), à une évolution favorable des coûts des activités culturelles et sportives (CHF -0,1 million) ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle gestion des achats d'ouvrages pour les élèves.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Formation professionnelle initiale LJP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	7'332	0	2'260
Coûts salariaux et de structure	997'596	78'395	85'232
Coûts des services centraux	98'840	7'630	8'595
Revenus	1'476'522	144'000	598'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-372'755	-57'976	-501'913

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la maturité professionnelle dispensée par le LJP. Le transfert de cette filière au CPNE s'est achevé à la fin de l'année scolaire 2024-25. Les recettes enregistrées proviennent des subventions fédérales versées par le SEFRI ainsi que de l'attribution du fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel.

Maturité gymnasiale LJP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	74'380	3'000	83'138
Coûts salariaux et de structure	10'532'571	11'491'798	11'715'836
Coûts des services centraux	1'027'041	1'178'921	1'171'514
Revenus	390'221	309'800	401'090
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'243'771	12'363'920	12'569'397

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LJP. L'augmentation des coûts salariaux et de structure s'explique par l'ouverture à la rentrée 2025 d'un nombre de classes supérieur aux prévisions.

Ecole de culture générale LJP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	59'651	24'000	48'575
Coûts salariaux et de structure	5'954'579	6'428'772	6'368'264
Coûts des services centraux	577'418	656'293	634'288
Revenus	212'767	135'850	174'569
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	6'378'880	6'973'215	6'876'558

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées aux formations de culture générale et de maturité spécialisée dispensées par le LJP dont l'évolution est stable ces dernières années.

Autres formations LJP (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	59'247	88'000	56'350
Coûts salariaux et de structure	652'734	562'435	605'709
Coûts des services centraux	59'594	52'025	56'135
Revenus	313'769	356'400	314'940
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	457'805	346'060	403'254

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation complémentaire permettant une passerelle vers l'université, aux centres de langues ainsi qu'aux cours de vacances du LJP. L'ouverture d'une classe de passerelle de plus que prévu à la rentrée 2025 explique la légère augmentation des coûts salariaux.

Maturité gymnasiale LBC (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	385'594	455'900	370'267
Coûts salariaux et de structure	10'300'242	10'545'199	10'586'774
Coûts des services centraux	1'782'661	1'875'006	1'860'323
Revenus	978'576	1'026'500	1'033'150
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'489'920	11'849'604	11'784'214

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LBC dont l'évolution est stable ces dernières années.

Maturité gymnasiale LDDR (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	844'525	1'010'200	960'876
Coûts salariaux et de structure	14'099'383	15'063'946	14'638'121
Coûts des services centraux	1'117'999	1'250'349	1'235'792
Revenus	674'104	768'300	697'500
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	15'387'803	16'556'195	16'137'289

Commentaires

Ce groupe se compose des prestations liées à la formation gymnasiale dispensée par le LDDR. La diminution des coûts salariaux et de structure s'explique par l'ouverture à la rentrée 2025 d'un nombre de classes inférieur aux prévisions.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Subsides à tiers LBC	9'385	6'000	4'310
Subsides à tiers LDDR	925	7'000	1'590
Subsides à tiers LJP	8'140	13'000	7'240
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'450	26'000	13'140

Commentaires

Ces charges représentent les subsides accordés aux élèves pour financer leur participation aux activités culturelles et sportives organisées par les lycées.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-3'280	0	40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-3'280	0	40

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Programme éducation numérique	En cours	973'362	0	973'362	863'000	0	863'000	503'530	0	503'530
Total		973'362	0	973'362	863'000	0	863'000	503'530	0	503'530

Commentaires

Ces charges concernent la mise en œuvre du projet éducation numérique (rapport 19.032). Elles se composent des éléments suivants :

- Coût de formation du personnel enseignant ;
- Frais d'installation d'infrastructures et d'équipements informatiques dans les salles de classes. A noter que l'achat d'équipement a été regroupé avec le CPNE. Pour les lycées, l'équipement de salles est inférieur à la planification, ceci en compensation d'une augmentation au CPNE, en 2025. L'effet inverse sera constaté en 2026.

2.8.8. Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Missions principales

Le Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) a pour mission d'offrir des prestations en matière de formation professionnelle (formation initiale, maturité professionnelle, formation professionnelle supérieure et formation des adultes).

Le CPNE se focalise sur le développement, la transmission et la promotion des compétences et des valeurs visant à l'intégration sociale et professionnelle des personnes en formation, dans les domaines suivants : Arts Appliqués, Artisanat et Services, Bâtiment et Construction, Commerce et Gestion, Santé et Social, Technologies et Industrie, Terre et Nature. Par ailleurs, le pôle Préapprentissage et Transition propose des mesures préparatoires de transition entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle pour les élèves qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de leur scolarité obligatoire ou qui ont besoin de consolider leurs connaissances scolaires.

Le CPNE vise à offrir un environnement qui favorise la qualité de l'apprentissage, à fournir des professionnel-le-s aux compétences attendues par le marché du travail, à offrir un cadre de travail motivant pour les collaboratrices et collaborateurs. Le CPNE a également pour mission de favoriser l'intégration professionnelle des apprenti-e-s et des adultes en formation tout en entretenant des liens étroits avec les entreprises locales, en développant des programmes de formation en réponse aux besoins du marché du travail et des entreprises partenaires. Il encourage la collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles pour améliorer la qualité de la formation professionnelle.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du CPNE sont :

- Les fluctuations économiques et démographiques ;
- La réglementation fédérale en matière de formation professionnelle ;
- La création, le déplacement ou la fermeture de filières de formations ;
- Les impacts liés à la modification de la loi cantonale sur la formation professionnelle (rapport 23.608) ;
- Le dispositif de financement des formations adultes par la voie de l'article 32 de l'OFPr ;
- Le développement des demandes de formations supérieures et continues ;
- Les partenariats avec les associations professionnelles pour les cours inter-entreprises (CIE) ;
- Le développement de la numérisation dans l'enseignement au travers du projet (rapport 19.032) ;
- L'accompagnement des personnes en formation dans l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) ;
- L'évolution de la situation géopolitique, notamment l'intégration de jeunes migrant-e-s avec soutien au niveau de l'apprentissage du français ;
- Les difficultés d'apprentissage auxquelles une partie des jeunes apprenti-e-s est confrontée.

Activités et réalisations

Événements et activités

Direction générale (CPNE-DG)

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de l'amélioration du climat de travail, la compagnie Le Caméléon est intervenue dans les pôles de compétence pour proposer 20 représentations d'une pièce de théâtre-forum, conçue à la demande des conseillères aux élèves. Cette création aborde de manière concrète les problématiques de harcèlement et de comportements inappropriés en milieu professionnel.

À l'occasion de l'audit de surveillance réalisé les 5 et 6 novembre 2025, la Société Générale de Surveillance (SGS) a reconduit la certification ISO 9001 obtenue le 13 décembre 2023 par le CPNE. L'organisme a particulièrement mis en avant l'engagement du personnel dans le système qualité, ainsi que la richesse, la qualité documentaire et la bonne maîtrise des processus. Fait suffisamment rare pour être souligné : aucune non-conformité n'a été relevée à l'issue de cet audit.

Pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) - École d'Arts Appliqués

La formation ES de designer d'objets horlogers a obtenu en début d'année son audit de reconnaissance par le SEFRI, confirmant la solidité des démarches pédagogiques et organisationnelles mises en place.

Pôle Artisanat et Services (CPNE-AS)

La valorisation du savoir-faire artisanal contribue au maintien d'une offre professionnelle de qualité. Dans des domaines marqués par des difficultés de recrutement et une concurrence accrue, l'exigence de formation reste un facteur déterminant. La proximité entre entreprises formatrices, cours interentreprises et école professionnelle assure la solidité du système dual. L'offre couvre l'ensemble du continuum de formation, de la formation initiale aux brevets fédéraux et à la formation continue, y compris des prestations destinées aux adultes et aux entreprises.

Pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC)

La formation de Conducteur et planificateur de travaux ES a officiellement pris fin en décembre 2025 : il s'agit d'une conséquence de la décision de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) de transformer cette filière en un diplôme fédéral de conducteur-trice de travaux. Les cours de préparation au nouveau diplôme fédéral ont débuté en février 2025. La première volée de candidat-e-s visant ce diplôme fédéral se présentera à l'examen en avril 2026.

Dans le cadre des programmes de mobilité soutenus par Movetia, des échanges avec l'École professionnelle des métiers du bâtiment de Stade (Allemagne du Nord) ont eu lieu.

Pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG)

Dans la filière vente, les premiers examens CFC gestionnaires du commerce de détail en compétences opérationnelles ont eu lieu en juin 2025 dans la continuité de ceux organisés en 2024 pour les AFP assistant-e-s du commerce de détail.

Le 13 mai 2025, le CPNE-CG a accueilli l'écrivain Patrick Chamoiseau, prix Goncourt 1992, pour une conférence exceptionnelle dans le cadre de sa venue dans le canton de Neuchâtel. Plusieurs classes y ont assisté, certaines ayant travaillé sur un ouvrage de l'auteur, d'autres ayant simplement été préparées à son univers littéraire. La conférence était ouverte à tout le CPNE.

Pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT)

La filière JET et Start-Intégration (jeunes en transition), offrant une mesure de préapprentissage aux élèves allophones, a connu une nouvelle augmentation de ses effectifs en 2025. L'entier du dispositif de préapprentissage reste sous tension, principalement au niveau de l'accompagnement et de la prise en charge des situations personnelles de plus en plus complexes à gérer dans les filières traditionnelles que sont l'Orientation et l'Intégration.

L'accueil d'un public, sortant directement de l'école obligatoire et ayant des besoins d'accompagnement toujours plus spécifiques, a permis de conclure en 2025 un partenariat avec l'Office AI (OAI) qui débouche sur le financement de périodes d'accompagnement hebdomadaires pour les bénéficiaires reconnus par l'OAI. Cette collaboration ne modifie toutefois pas le dispositif de préapprentissage qui n'est pas destiné à l'admission des personnes nécessitant un encadrement spécialisé.

Pôle Santé et Social (CPNE-2S)

La hausse des effectifs, particulièrement dans la filière des assistant-e-s socioéducatifs-ves, témoigne de l'intérêt croissant des personnes en formation pour les métiers de la santé et du social.

L'année 2025 a vu aboutir plusieurs étapes importantes. En juin, la première volée d'assistant-e-s en pharmacie a obtenu son CFC selon la nouvelle ordonnance de formation. Par ailleurs, les premiers diplômé-e-s du projet pilote de maturité professionnelle anticipée Flex ont également terminé leur formation en juin 2025.

Pôle Technologies et Industrie (CPNE-TI)

L'année 2025 a été marquée par la remise des premiers CFC d'opérateur-trice-s en informatique. Cette formation, proposée depuis août 2022, a pour objectif de préparer des professionnel-le-s capables d'intervenir au cœur des dispositifs de support informatique.

En août, le transfert dès l'année scolaire 2026-2027 des cours de connaissances professionnelles des Technologues en production chimique et pharmaceutique à l'École professionnelle Intercantonale de Chimie (EPIC), à Monthey (VS) a été communiqué. Cette filière avait été ouverte à la demande d'entreprises du secteur pharmaceutique implantées dans le canton, mais les conditions indispensables à la pérennité de cette formation dans le canton n'ont pas pu être réunies.

Pôle Terre et Nature (CPNE-TN)

Dans le cadre du cours de gestion transfrontalière, les apprenti-e-s de la filière agricole ont participé à un voyage d'étude dans la région de Mâcon, rythmé par des visites d'exploitations, d'organisations agricoles et du marché aux bestiaux. Ce projet leur a permis de comparer les systèmes agricoles suisses et français, d'analyser différents modèles d'organisation et d'approfondir les enjeux économiques et environnementaux, en cohérence avec les compétences définies dans le plan de formation fédéral.

Le CPNE-TN, en collaboration avec le centre de Formation Professionnelle Nature et Environnement de Lullier (GE), a organisé un échange de deux jours (19 et 20 mars 2025) pour les fleuristes de 2e année à Cernier. Lors de ces journées, elles ont créé les décorations de la scène du concours romand des apprenties fleuriste de Payerne. Cela leur a offert une opportunité unique d'élargir leurs compétences, de découvrir de nouvelles approches professionnelles, de s'ouvrir à d'autres pratiques du métier et de se créer un réseau de contacts dans le métier au-delà des limites du canton.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	49'419'749	52'474'786	53'221'384	+746'598	+1.4%	+3'801'635	+7.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	9'956'140	10'346'100	8'615'409	-1'730'691	-16.7%	-1'340'731	-13.5%
43 Revenus divers	549'857	410'000	520'891	+110'891	+27.0%	-28'966	-5.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	10'372	+10'372	--	+10'372	--
46 Revenus de transfert	22'538'864	25'206'025	22'535'942	-2'670'083	-10.6%	-2'922	-0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	16'374'887	16'512'661	21'538'770	+5'026'109	+30.4%	+5'163'883	+31.5%
Charges d'exploitation	116'578'437	117'682'858	121'613'801	+3'930'943	+3.3%	+5'035'364	+4.3%
30 Charges de personnel	86'097'361	85'960'004	90'014'768	+4'054'764	+4.7%	+3'917'407	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	12'252'969	13'135'000	12'468'547	-666'453	-5.1%	+215'578	+1.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'188'305	1'067'441	1'578'985	+511'544	+47.9%	+390'680	+32.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	23'130	0	0	0	--	-23'130	-100.0%
36 Charges de transfert	35'308	35'308	35'308	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	16'981'363	17'485'105	17'516'193	+31'088	+0.2%	+534'830	+3.1%
Résultat d'exploitation	-67'158'688	-65'208'072	-68'392'417	-3'184'345	-4.9%	-1'233'729	-1.8%
44 Revenus financiers	330'077	325'000	342'791	+17'791	+5.5%	+12'714	+3.9%
34 Charges financières	1'866	0	2'809	+2'809	--	+943	+50.5%
Résultat de financement	328'211	325'000	339'982	+14'982	+4.6%	+11'772	+3.6%
Résultat opérationnel	-66'830'478	-64'883'072	-68'052'435	-3'169'363	-4.9%	-1'221'957	-1.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-66'830'478	-64'883'072	-68'052'435	-3'169'363	-4.9%	-1'221'957	-1.8%

Commentaires

Les variations significatives à relever entre le budget 2025 et les comptes 2025 sont les suivantes :

Groupe 30 (CHF +4,1 millions)

- Le budget 2025 prend en considération un écart statistique de CHF 3,1 millions basé sur l'historique de ces dernières années et qui ne s'est en 2025 pas concrétisé.
- Ouverture de classes supplémentaires principalement dans le domaine technologie et industrie
- Variation défavorable de la provision vacances.

Groupe 31 (CHF -0,7 million)

- Baisse des biens, services et marchandises principalement liée à une gestion rigoureuse des coûts, en application de la décision du Grand Conseil de l'enveloppe allouée au groupe de cette nature comptable.

Groupe 42 (CHF -1,7 million)

- Le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) ont fusionné en un fonds unique appelé Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP). Les recettes issues du FFPP budgétées dans ce groupe de nature comptable au titre du financement des cours interentreprises sont dès lors imputées dans le groupe de nature comptable 49.
- Recettes de cours plus élevées en raison d'effectif plus élevé que budgété.

Groupe 46 (CHF -2,7 million)

- Subvention de la Confédération plus basse que budgétée.

Groupe 49 (CHF +5,0 millions)

- Participation du FAPP au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale plus favorable que prévue au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

ECG (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	288
Coûts salariaux et de structure	118'157	117'600	122'718
Coûts des services centraux	1'720	1'987	1'987
Revenus	87'801	57'000	36'525
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	32'077	62'587	88'469

Commentaires

Prestation transversale, l'enseignement de la culture générale (ECG) est dispensé dans toutes les formations initiales. Elle transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de se développer sur les plans personnel et social. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement à une filière de formation (formation pour adultes selon l'article 32, activités culturelles globales) ressortent au niveau du groupe de prestations ECG.

EPS (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	70'533	74'000	79'503
Coûts salariaux et de structure	24'424	18'000	0
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	58'244	56'000	67'630
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	36'714	36'000	11'873

Commentaires

Prestation transversale, la mission du service des sports est de dispenser les périodes d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire pour les personnes en formation de l'ensemble des pôles du CPNE. Le service des sports organise également des camps de sport extra-muros. Au niveau budgétaire, les coûts liés à l'enseignement sont directement absorbés par les pôles de compétences. Seuls les coûts non imputables directement (camps notamment) ressortent au niveau du groupe de prestations EPS.

P-TI (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'397'506	1'541'000	1'576'852
Coûts salariaux et de structure	31'606'843	30'990'286	32'952'194
Coûts des services centraux	7'229'891	7'484'757	7'471'758
Revenus	15'220'069	15'233'423	17'438'719
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	25'014'171	24'782'620	24'562'086

Commentaires

Le pôle Technologie et Industrie (CPNE-TI) dispense des formations initiales et supérieures dans toute une palette de métiers indispensables au tissu industriel régional (automation, horlogerie, microtechnique, mécanique, électroplastie, informatique, carrosserie et mécanique automobile). Il dispense aussi un cours de passerelle permettant à un titulaire d'une maturité gymnasiale de poursuivre ses études en HES. Le CPNE-TI met également sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels. Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires au brevet d'expert-e de production et d'agent de maintenance, formations modulaires en horlogerie et mécanique, art 32 OFPr dans le domaine technique).

L'écart budgétaire au niveau coûts salariaux et de structure s'explique par l'ouverture de classes supplémentaires (1 atelier horlogerie supplémentaire, 1 classe supplémentaire de polymécanicien, 1 classe supplémentaire terminale MP1, 1 classe supplémentaire en ES informatique), de la variation défavorable de la provision vacances ainsi que de l'impact engendré sur la répartition analytique des charges de structure. L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique par des attributions issues du financement de la formation à la pratique professionnelle initiale (FAPP) et de la subvention fédérale.

P-AS (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	299'645	398'000	269'655
Coûts salariaux et de structure	4'831'645	4'900'055	5'061'647
Coûts des services centraux	703'170	731'733	727'572
Revenus	2'274'367	2'917'900	2'324'795
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'560'093	3'111'887	3'734'078

Commentaires

Le pôle Artisanat et Services (CPNE-AS) dispense les cours professionnels aux formations de l'artisanat au sens large tels que la coiffure, les métiers de bouche, l'intendance, ainsi que les assistant-e-s en promotion de l'activité physique et sportive. Il est essentiellement actif au niveau des formations initiales (CFC et AFP). Il dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux brevets et certificats de formation d'adultes ; spécialiste en promotion de l'activité physique et de la santé ; art. 32 OFPr domaine artisanat et services). Le CPNE-AS met également sur pied les cours interentreprises de la majorité des professions qui y suivent les cours professionnels.

L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique par une attribution de la subvention fédérale plus basse que budgétée.

P-CG (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	541'995	778'000	690'537
Coûts salariaux et de structure	14'119'559	14'217'783	14'463'589
Coûts des services centraux	1'920'840	1'999'570	1'989'689
Revenus	5'638'685	6'156'744	7'454'253
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	10'943'709	10'838'609	9'689'563

Commentaires

Le pôle Commerce et Gestion (CPNE-CG) propose des formations initiales dans les domaines du commerce et de la vente. Des formations supérieures y sont aussi proposées (économiste d'entreprise et informaticien-ne de gestion, en emploi ; post-diplôme ES de Direction d'institution de l'enfance). Le CPNE-CG dispense aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux certificats et brevets Leadership & Management, Comptabilité et finance, RH ; art. 32 OFPr domaine commerce et gestion).

L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique principalement par une attribution issue du financement de la formation à la pratique professionnelle initiale (FAPP) plus favorable que prévue au budget.

P-PT (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	51'785	54'000	99'831
Coûts salariaux et de structure	6'920'649	7'536'397	7'658'875
Coûts des services centraux	712'316	735'630	731'990
Revenus	2'847'390	2'389'800	1'099'563
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'837'361	5'936'227	7'391'132

Commentaires

Le pôle Préapprentissage et Transition (CPNE-PT) joue un rôle essentiel et croissant dans le passage entre l'école obligatoire et une formation via un apprentissage, permettant l'élaboration d'un projet professionnel. Il est également impliqué dans le cadre des offres pour les personnes issues de la migration (classes JET).

L'écart de revenus provient d'un réajustement de la clé de répartition de la subvention fédérale afin de mieux coller aux règles de subventionnement SEFRI.

P-2S (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	287'800	487'000	376'818
Coûts salariaux et de structure	11'811'889	12'405'350	12'627'812
Coûts des services centraux	1'253'980	1'310'440	1'301'599
Revenus	5'590'984	7'057'495	5'249'852
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'762'685	7'145'295	9'056'377

Commentaires

Le pôle Santé et Social (CPNE-2S) dispense des formations initiales et supérieures dans les domaines de la santé et du social. Il dispense également des formations d'adultes (art. 32 OFPr domaine santé social).

L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique par des attributions issues du financement de la formation à la pratique professionnelle initiale (FAPP) et de la subvention fédérale moins favorables que prévues au budget.

P-BC (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'259'308	1'630'500	1'245'287
Coûts salariaux et de structure	10'947'342	10'291'293	11'350'236
Coûts des services centraux	2'920'684	2'964'272	2'955'952
Revenus	7'487'818	9'354'900	8'116'951
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	7'639'517	5'531'165	7'434'524

Commentaires

Le pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC) dispense des formations initiales en emploi dans le domaine du bâtiment et de la construction. Il propose aussi des formations d'adultes (cours préparatoires aux diplômes, brevets et certificats, ainsi qu'aux art. 32 OFPr dans les domaines du bâtiment et de la construction). Le CPNE-BC est met également sur pied les cours interentreprises d'une partie des professions qui y suivent les cours professionnels.

L'écart budgétaire au niveau coûts salariaux et de structure s'explique par l'ouverture de classes supplémentaires et la mise en place de nouvelles ordonnances de formation. La diminution des revenus budgétés s'explique par une diminution de la subvention fédérale.

P-AA (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	339'225	504'000	456'612
Coûts salariaux et de structure	7'159'724	6'967'627	7'513'950
Coûts des services centraux	1'642'150	1'670'615	1'669'055
Revenus	4'807'166	3'895'024	6'213'926
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'333'933	5'247'217	3'425'692

Commentaires

Le pôle Arts Appliqués (CPNE-AA) dispense des formations initiales dans les domaines de l'objet (bijouterie, sertissage et gravure), de la mode (création des vêtements-couture) et de la communication visuelle (interactive media design, graphisme). Il propose également une formation professionnelle supérieure (ES) unique en Suisse de Designer d'objets horlogers.

L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique par des attributions issues du financement de la formation à la pratique professionnelle initiale et de la subvention fédérale plus favorables que prévues au budget.

P-TN (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	369'760	420'000	330'321
Coûts salariaux et de structure	2'190'886	2'012'247	2'081'484
Coûts des services centraux	503'784	518'691	516'611
Revenus	968'366	1'451'200	969'488
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'096'064	1'499'738	1'958'928

Commentaires

Le pôle Terre et de la Nature (CPNE-TN) dispense des cours théoriques aux agriculteur-trice-s CFC, aux forestier-ère-s bûcheron-ne-s CFC, aux fleuristes CFC, aux horticulteur-trice-s paysagistes CFC et AFP, aux horticulteur-trice-s floriculteur-trice-s CFC ainsi qu'aux horticulteur-trice-s plantes vivaces CFC pour l'Arc jurassien.

L'écart budgétaire au niveau des revenus s'explique par une diminution de la subvention fédérale.

ESD (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	435'121	502'900	420'819
Coûts salariaux et de structure	1'678'606	1'778'109	1'790'243
Coûts des services centraux	29'809	36'909	36'389
Revenus	1'818'144	1'782'500	1'774'370
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	325'393	535'419	473'081

Commentaires

L'École Supérieure de Droguerie (ESD) est l'unique centre de compétence de la branche pour toute la Suisse. Elle est implantée à Neuchâtel depuis 1905. L'ESD dispense des cours de niveau CFC et ES. L'école est soutenue par l'Association Suisse des Droguistes (ASD) qui couvre intégralement le déficit de la formation ES. L'effort financier fourni par l'ASD est considérablement dépendant du nombre de personnes en formation dans chaque volée, ainsi que de l'évolution des tarifs intercantonaux définis dans le cadre de l'AES (Accord sur les Écoles Supérieures), étant donné la part importante de personnes en formation hors canton.

La filière ES de l'École supérieure de droguerie étant autofinancée, l'excédent de charges résiduel ne concerne que la filière CFC ainsi que les charges indirectes de structure non allouées à la filière ES.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - CPNE	35'308	35'308	35'308
Total charges (+) / revenus (-) nets	35'308	35'308	35'308

Commentaires

Néant.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-11'431	0	-9'978
Total charges (+) / revenus (-) nets	-11'431	0	-9'978

Commentaires

Néant.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
**Enveloppe équipement 2022 - CPNE	Clôturé	231'952	110'000	121'952	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques 2024-27 PAA	En cours	51'315	0	51'315	30'000	0	30'000	20'493	0	20'493
Equipements didactiques 2024 PAS	Clôturé	84'175	0	84'175	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques PBC 2023-2026	En cours	189'624	0	189'624	62'000	0	62'000	35'867	0	35'867
Equipements didactiques PTI 2024	Clôturé	536'788	0	536'788	0	0	0	0	0	0
Equipements didactiques PTI 2025	Clôturé	0	0	0	652'000	0	652'000	616'777	0	616'777
**Extension médiathèque	A solliciter	0	0	0	400'000	0	400'000	0	0	0
**Médiathèque AA	Clôturé	301'376	0	301'376	0	0	0	0	0	0
*Programme éducation numérique	En cours	882'448	0	882'448	976'000	0	976'000	1'200'222	0	1'200'222
**Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	Clôturé	97'140	0	97'140	0	0	0	0	0	0
SIS2 2025-27 - Réseau, WIFI et VDI	En cours	0	0	0	190'000	0	190'000	196'136	0	196'136
**SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	En cours	43'694	0	43'694	20'000	0	20'000	0	0	0
**Switchs et Extension réseau SIS2	Clôturé	36'581	0	36'581	0	0	0	0	0	0
Total		2'455'091	110'000	2'345'091	2'330'000	0	2'330'000	2'069'495	0	2'069'495

Commentaires

- Les enveloppes pour les équipements didactiques du CPNE-AA et CPNE-TI n'ont été que partiellement utilisées en raison d'acquisition d'équipement moins onéreux que prévu.
- L'enveloppe pour les équipements didactiques du CPNE-BC a été utilisée à hauteur d'un peu plus de 50 % en raison de pannes ayant entraîné des révisions de priorités ; des achats ont en conséquence été retardés.
- Le projet d'extension de la médiathèque a été replanifié en 2026.
- L'enveloppe 2025 du projet Éducation Numérique a été dépassée en raison de l'équipement en termes de salles supérieur à la planification, ceci en compensation d'une diminution de salles équipées dans les Lycées en 2025. Il y aura un effet inverse en 2026. L'addition des 2 enveloppes du SIS2 montre que les coûts ont été maîtrisés.

2.8.9. Service financier (SFIN)

Missions principales

Les missions principales du service financier se caractérisent par :

- Planification, analyse et contrôle budgétaire (Budget et PFT, prévision des comptes, contrôle de gestion, préavis, gestion des crédits) ;
- Comptabilité financière et analytique (comptabilité auxiliaires et générale, comptabilité analytique, boucllements périodiques et annuels, reporting financier, gestion de la dette, inventaire des engagements, TVA et trafic des paiements) ;
- Gestion des assurances de l'État (analyse de risque, suivi du portefeuille d'assurance et des sinistres) ;
- Gestion du recouvrement (du recouvrement judiciaire à la gestion de la relance des actes de défaut de bien, en passant par l'aide au désendettement) ;
- Élaboration, mise en place, exploitation et contrôle d'exécution du SCI, accompagnement des services de l'État pour la gestion des risques essentiels et la mise en œuvre des contrôles requis dans le cadre des processus métiers, financiers et transverses ;
- Direction et coordination, avec le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et les services métiers, des évolutions du système d'information et de gestion de l'État sous l'angle des flux métiers impactant la gestion financière, en amenant une vision consolidée transversale et des processus standards harmonisés avec les services concernés selon la stratégie du Conseil d'État ;
- Support aux communes pour les aspects administratifs et financiers.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérisent par :

- Appui aux services, aux départements et au Conseil d'État, dans les démarches devant permettre de consolider l'assainissement structurel des finances et de garantir le respect des mécanismes du frein à l'endettement ;
- Le suivi des dossiers fédéraux, dans lesquels le Conseil d'État s'engage activement pour défendre les intérêts de notre canton ;
- Maintien du respect du référentiel comptable MCH2, accompagné de l'amélioration permanente de la gestion des données financières et annexes liées à SIGE, avec un le support aux utilisateurs, tant sur des aspects techniques que de gestion ;
- Analyse permanente des flux d'informations des services de l'État, permettant au fil du temps de gagner en efficience, en maintenant un système de contrôle interne financier ;
- Soutien au service des contributions pour l'optimisation des flux comptables et la révision du traitement informatique de la perception des impôts directs ;
- Gestion de la dette et de la trésorerie permettant de consolider des emprunts à long terme avec des taux d'intérêts très compétitifs ;
- Soutien aux citoyens en difficulté financière, avec l'aide de partenaires sociaux selon les directives liées au désendettement ;
- Analyse permanente des risques essentiels par le suivi du SCI et la gestion des assurances de l'État ;
- Soutien à toutes les communes neuchâteloises dans les domaines administratifs et financiers.

Activités et réalisations

En 2025, le service des communes a été intégré au SFIN via la création de l'office des communes et de gestion fiduciaire.

Certaines tâches de l'office d'organisation ont été transférée au SFIN, comme la gouvernance des partenariats et le SCI métier.

Une révision de la comptabilité analytique a été initiée selon la volonté du CE et de la COFI, avec pour objectif de présenter les états financiers par politique publique au budget 2028.

SIGE fait toujours l'objet de multiples sous-projets conséquents dans lesquels le SFIN collabore ou pilote le processus. Un grand nombre de ces sous-projets déjà annoncés ces dernières années sont en cours ou en phase d'analyse préalable. L'objectif prioritaire reste de simplifier et d'automatiser les processus administratifs et financiers. La comptabilité des engagements (achats, ventes, contrats) n'étant toujours pas déployée.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	307'560'164	375'151'315	398'567'620	+23'416'305	+6.2%	+91'007'455	+29.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	20'204	26'820'000	49'422'697	+22'602'697	+84.3%	+49'402'493	+244'519.6%
42 Taxes	6'752'733	12'260'200	7'343'747	-4'916'453	-40.1%	+591'014	+8.8%
43 Revenus divers	426'013	290'000	1'194'019	+904'019	+311.7%	+768'006	+180.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	299'705'014	335'116'365	339'956'986	+4'840'621	+1.4%	+40'251'972	+13.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	656'201	664'750	650'171	-14'579	-2.2%	-6'030	-0.9%
Charges d'exploitation	25'867'733	29'644'881	72'778'297	+43'133'417	+145.5%	+46'910'565	+181.3%
30 Charges de personnel	5'733'222	-5'808'010	8'952'857	+14'760'867	+254.1%	+3'219'635	+56.2%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	8'207'424	7'388'233	8'279'612	+891'379	+12.1%	+72'188	+0.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	24'504	28'535	30'271	+1'736	+6.1%	+5'767	+23.5%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	10'376'289	26'025'797	53'457'682	+27'431'885	+105.4%	+43'081'393	+415.2%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	1'526'293	2'010'326	2'057'874	+47'549	+2.4%	+531'581	+34.8%
Résultat d'exploitation	281'692'432	345'506'434	325'789'322	-19'717'112	-5.7%	+44'096'891	+15.7%
44 Revenus financiers	42'472'784	40'701'000	40'244'591	-456'409	-1.1%	-2'228'193	-5.2%
34 Charges financières	20'081'013	25'600'000	16'565'253	-9'034'747	-35.3%	-3'515'760	-17.5%
Résultat de financement	22'391'771	15'101'000	23'679'338	+8'578'338	+56.8%	+1'287'567	+5.8%
Résultat opérationnel	304'084'203	360'607'434	349'468'661	-11'138'774	-3.1%	+45'384'457	+14.9%
48 Revenus extraordinaires	25'039'665	34'680'727	34'403'947	-276'780	-0.8%	+9'364'282	+37.4%
38 Charges extraordinaires	53'279'196	20'544'955	54'150'669	+33'605'714	+163.6%	+871'473	+1.6%
Résultat extraordinaire	-28'239'531	14'135'772	-19'746'721	-33'882'493	-239.7%	+8'492'810	+30.1%
Résultat total	275'844'672	374'743'206	329'721'939	-45'021'267	-12.0%	+53'877'267	+19.5%

Commentaires

En préambule, dès le 1^{er} septembre 2025, le service des communes (SCOM) a fusionné avec le service financier (SFIN). Les comptes 2024 n'incluent donc pas les données du SCOM, contrairement au budget et aux comptes 2025 qui les intègrent entièrement.

Le résultat d'exploitation affiche un écart défavorable par rapport au budget de CHF -19,7 millions. Cet écart s'explique essentiellement par la réévaluation, globalement à la baisse, des participations du patrimoine administratif, qui se matérialise par une charge non prévue de CHF 28,1 millions. S'y ajoute l'écart statistique RH de CHF 16 millions budgété entièrement au SFIN, mais qui ne se matérialise pas dans les comptes du service.

Après deux exercices sans versement, la part au bénéfice de la BNS versée au canton en 2025 s'est élevée à CHF 39,9 millions, alors que le budget prévoyait uniquement le versement d'une part ordinaire de CHF 26,8 millions. Conformément aux dispositions légales en vigueur, un montant de CHF 26,6 millions a été comptabilisé dans le compte de résultats, alors que les revenus extraordinaires (CHF 13,3 millions) excédant la part ordinaire du bénéfice allouée au canton ont été attribués à différentes réserves : CHF 1,8 million à la réserve conjoncturelle, lui permettant de se situer à son maximum légal, et CHF 11,5 millions à la réserve de développement durable. La BNS a également redistribué en 2025 la contre-valeur des anciens billets de banque (6^{ème} série) non échangés aux cantons et à la Confédération, générant pour l'État un versement exceptionnel de CHF 9,5 millions, non prévu au budget.

Le groupe de revenus 42 est inférieur au budget pour un montant de CHF -4,9 millions. La récupération des créances amorties a été inférieure au budget pour CHF 2,7 millions, mais reste relativement stable par rapport aux chiffres de 2024 (CHF 3 millions). En 2024, l'office du recouvrement a été réorganisé et plusieurs engagements ont eu lieu. Les collaboratrices et collaborateurs doivent être formés et les procédures de recouvrement sont parfois longues, ce qui ralentit l'évolution des résultats. Le transfert

des frais de poursuites sur les débiteurs du recouvrement a également été moins élevé que prévu (CHF -2,2 millions). L'écart défavorable s'explique par la problématique du schéma comptable des frais de poursuites revu en 2021, ce qui a provoqué une surestimation du budget des frais de poursuites et de facto des revenus du groupe 42.

Les revenus divers (groupe 43) ont, quant à eux, clôturé avec un écart favorable de CHF +0,9 million, en raison de la dissolution de provisions pour CHF 0,8 million (provisions liées aux rentes des anciens conseillers d'État et à la tempête intervenue à La Chaux-de-Fonds en 2024).

Les revenus de transfert (groupe 46) enregistrent un écart favorable de CHF 4,8 millions par rapport au budget, en raison de la part cantonale à l'impôt anticipé qui a été supérieure aux prévisions.

Les charges relatives aux biens, services et aux charges d'exploitation (BSM : groupe 31) présentent un écart défavorable par rapport au budget de CHF +0,8 million. Pour rappel, un écart statistique sur les BSM a été prévu au budget du SFIN pour un montant de CHF 3,5 millions dans le cadre des amendements adoptés par le Grand Conseil. En revanche, les frais de poursuites sont inférieurs au budget pour un montant de CHF -1,5 million. L'écart favorable s'explique par la problématique du schéma comptable des frais de poursuites revu en 2021, ce qui a provoqué une surestimation du budget des frais de poursuites, comme déjà expliqué plus haut. Le du croire sur les créances fiscales et de débiteurs tiers a été réévalué à la hausse (CHF +0,2 million). En revanche, les honoraires ont été inférieurs au budget pour CHF -0,4 million, les projets prévus n'ayant pas été réalisés. En ce qui concerne les frais bancaires et taxes CCP, ils ont été transférés dans les charges financières (groupe 34), suite aux nouvelles recommandations MCH2, pour un montant de CHF 0,6 million.

Les charges de transfert (groupe 36) présentent un écart défavorable par rapport au budget de CHF 27,4 millions qui s'explique par la réévaluation, globalement à la baisse, des participations du patrimoine administratif. Ces réévaluations, qui ne sont pas budgétées, enregistrent notamment une baisse de la participation au RHNe (CHF -29,6 millions), au CNIP (CHF -0,8 million) et à la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (CHF -0,2 million). En revanche, les participations du Groupe E (CHF +0,9 million), de Viteos SA (CHF +0,5 million) et de la BNS (CHF +0,5 million) ont enregistré une hausse.

Les charges financières (groupe 34) sont inférieures au budget pour un montant de CHF -9 millions.

Les revenus financiers (groupe 44) sont inférieurs au budget de CHF -0,5 million. Compte tenu de la baisse des taux, les revenus sur placements (CHF -0,1 million) et les intérêts sur comptes courants (CHF -0,1 million) sont inférieurs au budget. S'agissant de la rémunération des cautions, celle-ci avait été budgétée à CHF 1,1 million, mais les montants finalement facturés se sont élevés à CHF 1 million.

En ce qui concerne les effectifs, le SFIN clôture avec 50,7 EPT occupés et 3,95 EPT vacants (dont EPT 0,55 EPT issus de transferts d'autres services). L'écart statistique RH budgété au SFIN pour CHF 16 millions explique l'écart défavorable par rapport au budget de CHF -14,7 millions.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Planification, analyse et risques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	108'748	886'000	757'833
Coûts salariaux et de structure	960'639	1'032'452	1'057'981
Coûts des services centraux	259'162	278'817	282'681
Revenus	465'849	386'000	603'998
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	862'700	1'811'269	1'494'497

Commentaires

Le groupe de prestations « Planification, analyse et risques » correspond aux prestations en lien avec la gestion du budget et du PFT, à l'actualisation des prévisions des comptes, au système de contrôle interne, ainsi que l'analyse des dossiers soumis aux instances politiques. Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux restent relativement conformes aux montants prévus au budget. Suite à la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, les prestations liées aux assurances ont été intégrées à ce domaine.

Comptabilité financière et analytique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	4'570'594	8'064'000	6'742'438
Coûts salariaux et de structure	2'511'340	3'458'746	3'099'632
Coûts des services centraux	798'888	1'122'920	1'136'202
Revenus	3'096'635	5'964'200	3'775'961
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'784'188	6'681'466	7'202'312

Commentaires

Le présent groupe de prestations correspond à la gestion de la comptabilité centrale de l'État, à la comptabilité analytique, à la gestion de la trésorerie et de la dette de l'État, le tout basé sur le respect des normes comptables du MCH2. Suite à la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, les prestations liées au contentieux ont été intégrées à ce domaine.

Recouvrement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'502'491	0	0
Coûts salariaux et de structure	957'890	0	0
Coûts des services centraux	140'099	0	0
Revenus	-3'463	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'603'944	0	0

Commentaires

L'office de recouvrement s'occupe de la gestion des actes de défaut de biens, ainsi que du désendettement. Suite à la réorganisation du SFIN en juin 2024, une partie du recouvrement a été intégrée à comptabilité financière et analytique et un nouvel office a vu le jour : l'office du contentieux et du désendettement (OCD).

Assurances (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	725'864	0	0
Coûts salariaux et de structure	40'933	0	0
Coûts des services centraux	13'857	0	0
Revenus	96'644	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	684'010	0	0

Commentaires

La gestion des assurances centralisée au SFIN traite des assurances de choses et de personnes. Les charges directes correspondent au volume de primes, aux frais de courtage ainsi qu'aux franchises d'assurances. Les revenus sont constitués par les ristournes de courtage. Suite à la réorganisation en juin 2024, les prestations liées aux assurances ont été intégrées au domaine planification, analyse et risques.

Finances communales & gestion fiduciaire (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	20'000	14'740
Coûts salariaux et de structure	143'300	553'051	481'963
Coûts des services centraux	30'048	74'805	54'337
Revenus	42'000	0	52'941
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	131'347	647'857	498'099

Commentaires

Dès juin 2024, le SFIN s'est doté d'un nouveau domaine. Il œuvre comme sous-traitant pour la tenue des comptes d'entités publiques (internes et externes à l'administration) qui ont un volume d'activité faible ne nécessitant pas un comptable à plein temps. Dès le 1^{er} septembre 2025, le service des communes a fusionné avec le service financier. Les activités sont intégrées à l'office des finances communales et gestion fiduciaire.

Contentieux et désendettement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	887'602	1'799'747	1'533'965
Coûts des services centraux	185'589	381'371	385'718
Revenus	3'457'975	6'200'000	3'375'217
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'384'784	-4'018'882	-1'455'535

Commentaires

Suite à la réorganisation du service ayant eu lieu en juin 2024, un nouvel office a vu le jour, l'office du contentieux et du désendettement.

Analyses processus financiers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	489'012	1'771'917	1'425'322
Coûts des services centraux	71'185	147'412	149'344
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	560'196	1'919'329	1'574'666

Commentaires

Le groupe de prestations « Analyse processus financiers » œuvre à la gestion du projet SIGE (SAP avec les interfaces des données financières et de gestion) et à l'optimisation du système par l'implantation des fonctionnalités manquantes et la simplification de certains flux.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges géo-topo	0	10'616'497	10'616'499
Désendettement	378'000	378'000	383'670
Impôt anticipé	-16'523'182	-11'000'000	-15'842'452
Péréquation	0	13'000'000	12'999'645
RPT	-281'701'606	-322'770'705	-322'768'874
Total charges (+) / revenus (-) nets	-297'846'788	-309'776'208	-314'611'512

Commentaires

Les charges de transfert liées au désendettement (CHF 0,4 million) correspondent aux contrats gérés par le SFIN dans le cadre du nouveau dispositif de désendettement, qui a permis de scinder les contrats des partenaires engagés dans cette tâche, entre le DECS pour la prévention et le DFFI pour la gestion. La RPT est proche du budget 2025. La part cantonale à l'impôt anticipé est supérieure au budget (CHF +4,8 millions).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Autres charges & recettes	32'594	1'266'628	68
Cautions	-1'049'681	-1'100'000	-955'702
Dette	15'446'424	22'356'850	12'817'866
Ecart rapprochement	-219	0	-733
Ecart petite caisses	0	0	6
Écart statistique BSM	0	-3'549'247	0
Écart statistique RH	0	-16'000'000	0
Frais bancaires	551'636	750'000	588'237
Frais de rappel	-40	0	20
Impôts, taxes et redevances	23'455	18'000	21'557
Lissage des recettes fiscales	50'443'424	20'544'955	39'906'848
Participation BCN	-34'991'000	-35'000'000	-35'053'000
Participation BNS	0	-26'800'000	-49'403'110
Pertes et gains de change	21'346	0	19'781
Prévoyance CE	0	2'166'504	1'385'116
Réévaluation participations PA/PF	8'492'231	0	28'091'812
Régales des sels	-20'204	-20'000	-19'587
Réserve conjoncturelle	2'835'772	0	2'706'836
Réserve de réévaluation	-23'350'446	-24'409'720	-24'409'720
Réserve développement durable	0	-8'000'000	2'340'123
Réserve du programme d'impulsion	-1'689'219	-2'271'007	-797'365
Revenus nets s/placement financiers	-2'987'311	-1'961'000	-1'673'066
Successions dévolues à l'Etat	-9'344	0	2'844
Total charges (+) / revenus (-) nets	13'749'419	-72'008'037	-24'431'170

Commentaires

Les « autres charges et recettes » présentent un écart important par rapport au budget, lequel prévoyait une charge nette de CHF 1,2 million qui ne s'est finalement pas matérialisée dans les comptes.

La rémunération des « cautions » a été budgétée pour un montant de CHF 1,1 million, mais elles ont finalement été facturées à hauteur de CHF 0,9 million.

Les charges nettes en lien avec la dette ont été budgétées pour un montant de CHF 22,4 millions et clôturent avec un écart favorable de CHF -9,5 millions. Si le budget 2025 intégrait déjà une baisse des charges d'intérêts par rapport au budget 2024, l'évolution effective s'est révélée encore plus favorable que prévu. En effet, des rentrées fiscales largement supérieures aux prévisions en 2024 et 2025, un versement extraordinaire de la BCN à hauteur de CHF 60 millions en 2025, la baisse des taux d'intérêt observée depuis plusieurs mois, ainsi qu'une gestion active des liquidités — permettant le remboursement régulier d'emprunts à court terme — ont conduit à une diminution des charges d'intérêts de CHF -9,2 millions par rapport au budget.

Le budget prévoyait une charge de CHF 0,8 million pour les frais bancaires et CCP. Les charges effectives se sont élevées à CHF 0,6 million, la hausse des taxes CCP ayant été moins importante que prévu.

La rémunération de la BCN est conforme au budget (CHF 35 millions). L'année 2025 a toutefois été marquée par le versement d'une contribution unique de la banque à hauteur de CHF 60 millions, destinée à soutenir deux projets stratégiques (Univers et HDV7). Le montant perçu a été considéré comme une subvention d'investissement reçue d'avance, porté en passif transitoire d'investissements. Chaque année, la part utilisée de la subvention sera transférée du passif transitoire vers les recettes d'investissement, au prorata des dépenses engagées sur les projets concernés. Le passif transitoire diminuera progressivement à mesure de l'avancement des investissements, tandis que les recettes d'investissement augmenteront, reflétant la consommation réelle de la subvention. Cette méthode permet de lisser l'utilisation de la subvention sur la durée des projets.

Les comptes 2025 sont également marqués par le versement de la part au bénéfice de la BNS après deux années d'interruption. L'État a perçu CHF 39,9 millions, dont CHF 26,6 millions comptabilisés comme part ordinaire au compte de résultats et CHF 13,3 millions attribués aux réserves (CHF 1,8 million à la réserve conjoncturelle et CHF 11,5 millions à la réserve de développement durable) conformément à la LFinEC. Par ailleurs, la redistribution de la contre-valeur des billets de banque de la 6^e série non échangés a généré un versement exceptionnel de CHF 9,5 millions, non prévu au budget.

En ce qui concerne la réserve de développement durable, elle a fait l'objet d'une attribution de CHF 11,5 millions, comme indiqué ci-dessus, provenant du versement de la BNS excédant la part ordinaire au bénéfice. En revanche, conformément à l'article 82b LFinEC, un prélèvement de CHF 9,2 millions a été effectué sur ladite réserve, afin de compenser la moitié des charges inscrites au compte de résultats représentant un engagement en faveur des générations futures dans les domaines de la politique climatique et du développement durable. Il en découle une charge nette de CHF 2,7 millions, alors que le budget prévoyait uniquement un prélèvement de CHF 8 millions.

Les rentes des anciens conseillers d'État, budgétées à CHF 2,1 millions, ont donné lieu à des rentes effectivement servies de CHF 2,1 millions. L'écart avec le budget s'explique par la dissolution d'une provision de CHF 0,7 million liée à ce poste.

Les réévaluations, qui ne sont pas budgétées, enregistrent dans les comptes une baisse de la participation au RHNe (CHF -29,6 millions), au CNIP (CHF -0,8 million) et à la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (CHF -0,2 million). En revanche, les participations du Groupe E (CHF +0,9 million), de Viteos SA (CHF +0,5 million) et de la BNS (CHF +0,5 million) enregistrent une hausse.

Bien que, le budget ne prévoyait aucune attribution, les comptes 2025 ont permis d'affecter CHF 2,7 millions à la réserve conjoncturelle, tandis que la réserve du programme d'impulsion a enregistré un prélèvement de CHF 0,8 million, les coûts du programme étant inférieurs au budget de CHF 1,5 million.

Le budget prévoyait une attribution à la réserve liée au lissage des recettes fiscales de CHF 20,5 millions, mais celle-ci enregistre finalement une attribution à hauteur de CHF 39,9 millions.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	Clôturé	95'295	0	95'295	0	0	0	0	0	0
Collectivités et fondations PA	En cours	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543
Dispositif de désendettement	En cours	0	0	0	210'000	0	210'000	0	0	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	En cours	0	15'000	-15'000	0	15'000	-15'000	0	15'000	-15'000
Fonds de désendettement - OREE	En cours	0	7'220	-7'220	0	950	-950	0	2'274	-2'274
Mise à niveau des manquements SIGE	En cours	0	0	0	500'000	0	500'000	89'103	0	89'103
Prêts office du logement	En cours	0	329'840	-329'840	0	377'419	-377'419	0	329'840	-329'840
Régions de montagne	En cours	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000
Réserve développement durable invest	A solliciter	0	0	0	0	2'000'000	-2'000'000	0	0	0
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	En cours	7'515	11'379'496	-11'371'981	0	0	0	0	708'257	-708'257
Total		102'810	12'077'099	-11'974'289	710'000	2'738'912	-2'028'912	89'103	1'400'914	-1'311'811

Commentaires

Les positions « collectivités et fondation PA », « fonds d'aide aux communes en situations difficiles », « prêts office du logement » ainsi que « régions de montagne » sont des prêts dont la gestion s'opérait directement via des comptes de bilan avant le passage au MCH2. Dès 2018, avec l'introduction du MCH2, les dépenses et les recettes en lien avec ces prêts doivent figurer dans le compte des investissements. Par conséquent, ces éléments sont présentés pour information dans le tableau ci-dessus mais ne sont formellement pas portés par des crédits d'engagements. Bien que la nature de ces différents prêts n'ait aucun lien avec les activités du SFIN, ce dernier est responsable de leur gestion opérationnelle.

La recette de CHF 2 millions figurant au budget 2025 correspond au prélèvement sur la réserve de développement durable pour financer certaines dépenses d'investissement (cf. art. 82b al. 2 et 3 LFinEC). Ce prélèvement n'a finalement pas été réalisé dans les comptes 2025.

Le projet de mise à niveau des manquements SIGE n'a été utilisé qu'à hauteur de CHF 89'103 correspondant aux honoraires en lien avec l'implémentation du logiciel SOFY. Les trois autres projets (outil de gestion des contrats, Tuile FIORI pour les achats et la gestion des workflows) seront mis en œuvre en 2026 et 2027.

2.8.10. Service des contributions (SCCO)

Missions principales

Les missions principales du service des contributions comprennent la taxation et la perception pour :

- les impôts directs fédéral, cantonal et communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- l'impôt sur les gains immobiliers, les droits de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt foncier cantonal et communal;
- l'impôt sur les successions et les donations entre vifs.

Dans le cadre de ses attributions, le service procède aux investigations et enquêtes fiscales permettant d'assurer des taxations conformes à la loi, d'établir les rappels d'impôts, d'infliger les amendes pour soustractions fiscales et de dénoncer les actes délictueux au Ministère public. Il tient à jour le dossier fiscal des contribuables qui peuvent être des personnes physiques (env. 112'830) ou des personnes morales (env. 12'290). Il doit être capable à tout moment d'informer le contribuable sur sa situation fiscale et sur les règles en vigueur dans ce domaine.

Il est responsable du contrôle des demandes de restitution de l'impôt anticipé fédéral des personnes physiques et de l'application des traités internationaux pour éviter les doubles impositions. Il procède également à l'évaluation des titres non cotés en bourse pour l'impôt sur la fortune et à l'estimation cadastrale des immeubles.

Il collabore avec diverses collectivités publiques (Confédération, cantons, communes, diverses administrations, etc.) et les assiste conformément aux législations. En matière fiscale et informatique, il collabore avec les partenaires fédéraux, cantonaux et communaux. Il tient à jour la législation fiscale cantonale et appuie la cheffe de département dans la conduite des dossiers politiques.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2025, le service des contributions a poursuivi son évolution. Il a mis l'accent sur le renouvellement de ses logiciels informatiques. Il a pris contact avec plusieurs cantons pour connaître les solutions informatiques utilisées pour la gestion des différents impôts. Des visites ont été organisées. L'objectif étant de privilégier l'acquisition de logiciels existants. Parallèlement, la gestion de ce projet se poursuit selon la structure établie en trois projets distincts :

- le premier est "Impôts 4.0", en charge de la gestion du développement de nouveaux logiciels ou de l'acquisition auprès d'autres administrations de logiciels métiers ;
- le deuxième est "Task Force", sous la responsabilité du SIEN et destiné à maintenir les logiciels actuels jusqu'à leur remplacement ;
- le troisième est "MCO", également sous la responsabilité du SIEN qui est en charge du maintien des nouveaux logiciels. Ce nouveau concept permettra d'amener une nouvelle culture dans la gestion des projets d'envergure.

Sur le front des recettes, nous continuons d'enregistrer d'excellents résultats, fruit d'un travail de plusieurs années dans l'évolution de l'environnement fiscal neuchâtelois. Malgré l'incertitude internationale, les résultats des entreprises sont restés excellents.

Le service des contributions reste attentif à l'évolution fiscale. Le résultat des derniers votes fédéraux (suppression de la valeur locative en septembre 2025 et l'imposition individuelle en février 2026) va nécessiter une attention particulière et la mise en œuvre de changements radicaux en termes d'imposition. À ce jour, nous n'avons pas encore pu mesurer l'impact sur les contribuables et le service.

Le nouveau logiciel, élaboré par le domaine IT de la Conférence suisse des impôts (CS), permettant aux cantons d'appliquer l'impôt minimum, est opérationnel depuis janvier 2025.

Il est important de prendre conscience que toute réforme fiscale a une incidence sur les outils informatiques et les ressources nécessaires pour l'application de ces mesures au sein du service.

La réforme fiscale introduite par le Conseil d'État au 1^{er} janvier 2025 a été prolongée également pour 2026 (il s'agit d'une baisse de 1 point du coefficient cantonal pour les personnes physiques et la baisse de 1% linéaire du barème d'impôt introduit en 2024) et le traitement du rapport "Pouvoir d'achat" est en cours de traitement par la commission en charge de ce dossier.

Les travaux dans le domaine comptable et de la gestion financière se poursuivent et des réflexions sont intégrées dans la vision "Impôts 4.0".

Activités et réalisations

L'ensemble des données des déclarations d'impôts des personnes physiques a été numérisé, notamment, pour plus d'un tiers, par le biais du guichet unique (47'505 déclarations transmises), ce qui contribue à améliorer la disponibilité des guichets et de la centrale téléphonique pour le bénéfice des usagers et usagères. Cela permet également de concentrer les compétences des collaborateurs et collaboratrices sur les tâches et demandes prioritaires, et de complexité plus élevée.

Le service a répondu à près de 93'200 demandes téléphoniques et 64'840 demandes par courriel.

Il poursuit son adaptation à l'évolution rapide de l'environnement social, économique et politique. Nous constatons que cela va de plus en plus vite et que les changements sont souvent importants. Il devient crucial qu'une planification précise de l'ensemble des projets soit effectuée et respectée. Pour l'instant, le service respecte les délais et répond à l'ensemble des sollicitations. La charge de travail devient de plus en plus lourde.

L'efficacité du traitement et de l'analyse des dossiers reste la préoccupation première du service. Il en va de même de la dynamique initiée il y a quelques années et visant à permettre au contribuable de n'avoir plus qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble de ses questions fiscales, qu'il s'agisse de taxation, de perception ou d'autres questions. Une amélioration de la qualité des relations avec les contribuables, a concouru à une meilleure compréhension de l'impôt et a permis la maîtrise de l'ensemble des informations fiscales. Ces améliorations sont indispensables et contribuent fortement à l'efficacité du service, ainsi qu'à accroître le rendement de l'impôt.

S'agissant de la taxation, le rythme soutenu de ces dernières années n'a pas faibli.

Nous signalons encore :

- les multiples réponses à des consultations fédérales ;
- les sollicitations croissantes de la part des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs budgets. À noter que les communes sont désormais systématiquement informées tout au long de l'année sur l'évolution de leurs recettes et sur les événements exceptionnels qui peuvent impacter leurs finances.

Un des enjeux pour le service dans les années à venir sera de faire évoluer les compétences, afin de répondre au mieux aux évolutions de la fiscalité, de l'informatique et de la gestion financière, ainsi qu'aux besoins croissants d'information des partenaires de l'État. En parallèle, le service continue de remplir sa mission principale, soit la détermination de l'impôt et son encaissement.

De manière générale, les recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions budgétées. Elles ont encore enregistré un résultat lié à une bonne conjoncture. Toutefois, au vu de l'évolution rapide de l'environnement géopolitique, il devient de plus en plus difficile de prévoir l'évolution des recettes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'342'237'460	1'237'917'000	1'328'890'143	+90'973'143	+7.3%	-13'347'317	-1.0%
40 Revenus fiscaux	1'200'714'586	1'109'062'000	1'187'325'046	+78'263'046	+7.1%	-13'389'541	-1.1%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'362'255	5'835'000	6'894'020	+1'059'020	+18.1%	+531'765	+8.4%
43 Revenus divers	3'566	20'000	2'633	-17'367	-86.8%	-933	-26.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	135'157'052	123'000'000	134'668'445	+11'668'445	+9.5%	-488'608	-0.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	43'298'502	37'651'940	41'917'973	+4'266'033	+11.3%	-1'380'530	-3.2%
30 Charges de personnel	16'477'193	18'190'706	17'184'411	-1'006'295	-5.5%	+707'218	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	21'515'238	14'551'000	19'853'174	+5'302'174	+36.4%	-1'662'064	-7.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	153'946	250'000	178'483	-71'517	-28.6%	+24'537	+15.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	5'152'125	4'660'234	4'701'904	+41'670	+0.9%	-450'221	-8.7%
Résultat d'exploitation	1'298'938'957	1'200'265'060	1'286'972'170	+86'707'110	+7.2%	-11'966'787	-0.9%
44 Revenus financiers	9'492'241	9'500'000	9'936'196	+436'196	+4.6%	+443'956	+4.7%
34 Charges financières	199'294	140'000	372'569	+232'569	+166.1%	+173'275	+86.9%
Résultat de financement	9'292'947	9'360'000	9'563'628	+203'628	+2.2%	+270'681	+2.9%
Résultat opérationnel	1'308'231'904	1'209'625'060	1'296'535'798	+86'910'738	+7.2%	-11'696'106	-0.9%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	1'308'231'904	1'209'625'060	1'296'535'798	+86'910'738	+7.2%	-11'696'106	-0.9%

Commentaires

Impôt des personnes physiques

En 2025, l'indexation des salaires 2024, le versement des dividendes et la bonne tenue de la bourse ont influencé positivement l'impôt des personnes physiques. Toutefois, depuis quelques temps, nous enregistrons une augmentation des arrangements de paiement, ce qui peut être considéré comme un signe d'un ralentissement économique avec les conséquences qui peuvent en découler (perte d'emploi, baisse de rendement, baisse de salaire).

Impôt des personnes morales

Le résultat 2024 des entreprises, qui fait l'objet du travail principal de taxation en 2025, a été encore de bonne facture. Certains acteurs ont vu le développement de leur activité se poursuivre. Par contre, les revirements des États-Unis dans leur politique tarifaire n'ont pas impacté de manière importante le résultat des entreprises pour l'instant. L'incertitude géopolitique liée aux différents conflits internationaux pourrait impacter également les recettes futures.

Impôt fédéral direct

L'évolution de l'IFD est en corrélation avec les recettes fiscales de l'impôt cantonal, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques.

Personnel administratif

Comme chaque année, le service mène une réflexion lors d'un départ et respecte généralement le délai de carence de 3 mois. Additionnés à la difficulté d'engagement, ces deux effets expliquent en grande partie l'écart entre les comptes et le budget.

Biens, services et autres charges d'exploitations

L'écart de 5,3 millions de francs provient principalement des impôts irrécouvrables, supérieurs à nos estimations pour les comptes 2025. L'augmentation des prix à la consommation (inflation) peut, en partie, expliquer cette hausse.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Communication / Accueil (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'265'101	3'015'383	3'554'444
Coûts des services centraux	1'057'443	809'152	989'059
Revenus	128'810	140'000	115'889
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'193'734	3'684'535	4'427'614

Commentaires

L'évolution des coûts est en corrélation avec les besoins de renseignements.

Formation externe (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	102'367	128'603	142'147
Coûts des services centraux	33'545	34'508	41'837
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	135'912	163'111	183'984

Commentaires

Plusieurs séminaires ont été suivis par une partie des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les cours CSI.

Gestion du dossier fiscal (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'546'653	1'386'500	1'389'598
Coûts salariaux et de structure	12'539'036	14'108'396	13'218'770
Coûts des services centraux	4'060'002	3'785'852	3'668'470
Revenus	6'234'361	5'715'000	6'781'023
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	11'911'330	13'565'748	11'495'816

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Prestations diverses (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	0	1'132	0
Coûts des services centraux	0	305	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	1'436	0

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Prestations politiques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	3'685	113'353	3'002
Coûts des services centraux	1'136	30'417	781
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'821	143'770	3'783

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Impôt fédéral direct	-135'156'662	-123'000'000	-134'668'005
Projets intercantonaux	153'946	250'000	178'483
Total charges (+) / revenus (-) nets	-135'002'716	-122'750'000	-134'489'522

Commentaires

L'évolution de la part à l'impôt fédéral direct est en corrélation avec l'impôt cantonal des personnes physiques et des personnes morales.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-3'040	0	-180
ID, à la source	-32'338'927	-29'000'000	-26'899'810
ID, pers. morales	-242'304'071	-223'000'000	-245'006'035
ID, pers. Physiques	-763'149'532	-738'312'000	-776'348'273
ID, trav. frontaliers	-16'015'757	-15'000'000	-16'311'776
Impôt foncier	-29'995'230	-29'000'000	-32'325'022
Impôts irrécouvrables	19'892'060	13'080'000	18'391'692
Impôts successions	-22'683'660	-18'750'000	-20'005'131
Imp. s/gains immob.	-37'993'396	-28'000'000	-33'905'903
Intérêts payés par contrib.	-9'492'241	-9'500'000	-9'936'196
Intérêts versés aux contrib.	199'243	140'000	371'195
Lods	-56'233'971	-28'000'000	-36'522'957
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'190'118'523	-1'105'342'000	-1'178'498'397

Commentaires

L'indexation des salaires 2024, le versement des dividendes et la bonne tenue de la bourse ont influencé positivement l'impôt des personnes physiques.

Le résultat 2024 des entreprises a été encore de bonne facture. Certains acteurs ont vu le développement de leur activité se poursuivre. Au vu de l'évolution rapide et des revirements décisionnels de la plus grande économie mondiale, une certaine insécurité s'installe, qui pourrait avoir un effet sur le résultat des entreprises. De plus, l'incertitude géopolitique liée à l'augmentation et à l'importance des différents conflits internationaux pourrait impacter également les recettes futures. Il est fort probable que l'emploi soit affecté et indirectement l'impôt des personnes physiques.

L'augmentation des recettes concernant les lods est engendrée par un rattrapage du retard dans ce domaine et liée également à une modification du processus décisionnel.

2.8.11.Fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel

Missions principales

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, le 27 mars 2019, de la loi instituant un fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD), une contribution exprimée en pourcentage de la masse salariale est prélevée auprès des employeuses et employeurs du canton de Neuchâtel. Cette contribution permet d'encourager la formation en mode dual, par l'octroi de prestations aux entreprises formatrices du canton. Dans le cadre des travaux pour le budget 2023, le Grand Conseil a fixé le taux de contribution à 0.42% au maximum, dès 2025. Jusqu'en 2024, le canton de Neuchâtel comptait un deuxième fonds de soutien à la formation professionnelle : le fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP). Institué en 1999, ce fonds était alimenté selon le même mécanisme que le FFD, avec une contribution fixée à 0.087% de la masse salariale. Sur proposition du Conseil d'État (rapport 23.019), le Grand Conseil a adopté, le 26 mars 2024, le projet de loi instituant un fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (LFAPP). Ce projet prévoit la fusion, au 1^{er} janvier 2025, des deux fonds susmentionnés en un fonds unique nouveau, le fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel (FAPP), intégré au budget de l'État. Le taux de contribution (0.507%) résulte de l'addition des taux des deux anciens fonds.

Le FAPP propose une dizaine de subventions visant à soutenir l'apprentissage et le perfectionnement professionnel dans le canton. Ces subventions sont destinées aux entreprises formatrices, aux associations professionnelles, aux centres d'apprentissage et aux personnes physiques. Les subventions principales sont la prime annuelle « contrat-formation », la participation aux frais des cours interentreprises et le soutien au fonctionnement des centres d'apprentissage. Le FAPP participe par ailleurs au perfectionnement et à la certification professionnelle des adultes, à la coordination des réseaux d'entreprises et à la promotion des métiers. Enfin, le fonds participe au financement de la formation à la pratique professionnelle initiale dispensée par le CPNE.

Le fonds pour l'apprentissage et le perfectionnement professionnel est géré par un conseil de gestion nommé par le Conseil d'État et composé de neuf membres :

- L'État (deux personnes) ;
- Les employeuses et employeurs (quatre personnes) ;
- Les employeuses et employeurs institutionnels (une personne) ;
- Les syndicats (deux personnes).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs suivants influencent les missions du fonds :

- L'évolution de la masse salariale du canton de Neuchâtel ;
- L'évolution du nombre de places d'apprentissage en mode dual dans le canton de Neuchâtel (4'290 contrats au 15 octobre 2025, soit une dizaine de contrats supplémentaires par rapport à l'année précédente).

Activités et réalisations

Le FAPP poursuit les missions du FFD concernant l'incitation à la formation en mode dual, dans le but d'augmenter le taux de dualisation et atteindre l'objectif de 85% de dualisation, identique au taux moyen en Suisse. Ce taux était de 81.9% au 15 octobre 2025, soit une augmentation de 1.1 points par rapport à l'année précédente. Le FAPP a versé plus de 19 millions à toutes les entreprises et institutions formatrices neuchâteloises qui encadraient un-e apprenti-e au 15 mai 2025. De plus, le fonds a reconduit les sept contrats de démarchage avec les organisations du monde du travail (OrTra) et/ou associations professionnelles. À travers ce soutien financier, ces partenaires ont pour objectif de démarcher les entreprises actives dans des secteurs spécifiques, pour les inciter à créer de nouvelles places d'apprentissage. Ils doivent également s'assurer du maintien des places d'apprentissage déjà disponibles et mener des actions en lien avec la promotion de l'attractivité de leurs métiers, auprès des jeunes et de leur famille.

Le FAPP a été partie prenante de la campagne de communication "Tout t'est possible", dont l'objectif était de mettre en valeur les perspectives offertes par la voie de l'apprentissage, notamment l'accès aux formations supérieures ainsi que les possibilités d'évolutions professionnelles. De manière générale, le FAPP soutient les actions de promotion de l'apprentissage comme par exemple Capacité ou les SwissSkills. En 2025, la 4^e édition centralisée des SwissSkills a rencontré un beau succès pour le canton de Neuchâtel: 2'000 élèves de 11^e et 500 élèves du CPNE se sont rendu-e-s à Berne. Vingt candidat-e-s neuchâtelois-e-s ont concouru et remporté six médailles : deux d'or, deux d'argent et deux de bronze.

La fusion des deux fonds s'est déroulée sans heurts et la continuité des prestations a été assurée. Le nouveau conseil de gestion s'est réuni quatre fois en 2025 pour préavisier des dossiers selon les compétences qui lui sont attribuées. Les bénéficiaires des prestations du FAPP n'ont pas perçu de changements significatifs à la suite de la fusion et continuent d'exprimer leur satisfaction quant à la qualité des prestations fournies.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	32'431'157	39'543'000	43'046'079	+3'503'079	+8.9%	+10'614'922	+32.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	670'000	+670'000	--	+670'000	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	32'431'157	39'543'000	42'376'079	+2'833'079	+7.2%	+9'944'922	+30.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	32'431'157	39'543'000	43'047'573	+3'504'573	+8.9%	+10'616'416	+32.7%
30 Charges de personnel	259'541	431'689	354'517	-77'172	-17.9%	+94'976	+36.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	218'389	250'654	451'860	+201'206	+80.3%	+233'470	+106.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	19'106'900	26'722'270	24'366'956	-2'355'314	-8.8%	+5'260'056	+27.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	12'846'327	12'138'387	17'874'240	+5'735'853	+47.3%	+5'027'913	+39.1%
Résultat d'exploitation	0	0	-1'494	-1'493	-14'934'900.0%	-1'494	--
44 Revenus financiers	0	0	1'577	+1'577	--	+1'577	--
34 Charges financières	0	0	83	+83	--	+83	--
Résultat de financement	0	0	1'494	+1'494	--	+1'494	--
Résultat opérationnel	0	0	0	+0	+100.0%	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	+0	+100.0%	0	--

Commentaires

Groupe 43 (+0,7 million)

Dans le cadre de la fusion des fonds FFD et FFPP, les comptes audités du FFPP ont été repris par l'État de Neuchâtel au 01.01.2025. Dans la balance d'ouverture, il y avait deux réserves générales pour « pertes sur contributions » et « fluctuations CIE » au FFPP. Selon les directives en vigueur, ces provisions ont été dissoutes au 31.12.2025.

Groupe 46 (+2,8 millions)

Montant des contributions prélevées sur la masse salariale des employeuses et employeurs du canton, par les caisses d'allocations familiales, qui les reversent au FAPP. Suite à la fusion des deux fonds, le taux de contribution se monte désormais à 0,507% de la masse salariale, soit le résultat de l'addition des taux de contribution 2024 du FFD (0,42%) et du FFPP (0,087%). Les recettes supplémentaires proviennent de deux éléments distincts : une masse salariale du canton plus élevée que prévue (+1,5 million) et un effet de clôture des anciens fonds (rattrapage de masse salariale, de +1,3 million).

Groupe 31 (+0,2 million)

Ce groupe comprend les frais de perception des caisses d'allocations familiales pour leur travail de perception des contributions au fonds, les charges de structure du fonds ainsi qu'une partie des actions pour la promotion de la formation professionnelle initiale en mode dual (participation à la campagne « tout t'est possible »). La variation observée dans ce groupe provient de l'augmentation des frais de perception versés aux caisses d'allocations familiales, au vu de la masse salariale plus élevée (cf. groupe 46).

Groupe 36 (-2,4 millions)

Il s'agit des prestations versées aux bénéficiaires du fonds. Ce montant varie en fonction du nombre d'apprenti-e-s sous contrat neuchâtelois et des demandes adressées au fonds. Le détail de ces prestations est présenté dans la rubrique « résultat analytique », ci-dessous. Suite à la fusion des fonds, les charges liées aux cours interentreprises (CIE) en faveur du CPNE sont désormais imputées dans la rubrique 39 (+2,0 millions), tandis que celles liées aux autres prestataires des CIE restent dans la rubrique 36. Par ailleurs, le FAPP a versé un peu moins de primes « contrat-formation », par rapport au montant budgété pour cette prestation (-0,3 million).

Groupe 39 (+5,7 millions)

Ce montant correspond principalement à la participation au financement de la pratique professionnelle dispensée par le CPNE ainsi que les subventions CIE versées à ce même centre. Ce groupe comprend également les primes « contrat-formation » versées à l'État en tant qu'institution formatrice. Suite à la fusion des fonds, certaines prestations versées à des services de l'État (par exemple SRHE pour une participation au perfectionnement professionnel), qui étaient auparavant comptabilisées dans le groupe 36, sont désormais comptabilisées en prestations internes. Le total de toutes ces prestations est présenté dans la rubrique « résultat analytique », ci-dessous.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Autres prestations de Subv. et Contr.	0	845'000	762'673
Contribution aux centres professionnels	0	11'576'661	15'307'233
Contribution aux entreprises formatrices	0	19'685'100	0
Fds d'encour. format. prof. initial dual	19'106'900	0	19'294'417
Financements Cours interentreprise (CIE)	0	5'006'000	5'125'488
Subventions aux centres d'apprentissage	0	1'186'170	1'164'267
Total charges (+) / revenus (-) nets	19'106'900	38'298'931	41'654'078

Commentaires

Autres prestations de subventions et contributions

Il s'agit de subventions versées à des tiers tels que des associations professionnelles et paritaires, des réseaux d'entreprises, des entreprises individuelles ou encore des particuliers. Ces prestations englobent notamment le soutien financier apporté au réseau des entreprises formatrices neuchâteloises (REN), le soutien financier aux associations professionnelles pour l'organisation de cours de formation continue et perfectionnement professionnel ou encore la participation financière aux missions de démarchages et aux actions de promotion de la formation professionnelle (Capa'Cité, WorldSkills, etc.).

Contribution aux centres de formation professionnelle

Cette rubrique renseigne sur la somme versée au CPNE au titre de sa contribution à la formation à la pratique professionnelle initiale. La variation provient des éléments décrits aux groupes 43 et 46.

Contribution aux entreprises et institutions formatrices

Il s'agit de la prime annuelle versée aux entreprises et institutions formatrices neuchâteloises ayant un-e ou plusieurs apprenti-e-s sous contrat d'apprentissage au 15 mai de référence. Le montant versé en 2025 est légèrement inférieur au budget, mais en progression par rapport aux comptes 2024.

Financement cours interentreprises (CIE)

Cette subvention du FAPP couvre la différence entre le coût effectif par jour / apprenti-e et le double forfait octroyé par le canton de Neuchâtel, jusqu'à concurrence du coût moyen suisse.

Subventions aux centres d'apprentissage

Cette rubrique fait référence aux subventions versées aux centres d'apprentissage du canton. À noter que la LFAPP stipule que le montant alloué aux centres d'apprentissage ne doit pas excéder 3% du montant total des contributions.

2.8.12.Fonds d'aide aux communes

Missions principales

Le fonds d'aide aux communes a comme objectif principal de financer les aides aux fusions de communes, de manière subsidiaire, la péréquation verticale et l'aide aux communes en situation précaire et financièrement faibles. Depuis l'introduction de la péréquation verticale, l'aide d'investissement aux communes financièrement faibles a perdu de son importance. Par ailleurs, depuis la réforme de la péréquation des ressources, les montants versés au titre de la péréquation verticale ont également fortement diminué. À titre temporaire (jusqu'en 2024), le fonds d'aide aux communes a financé la contribution versée aux communes situées en altitude.

Évolution de l'environnement et des tâches

Après l'aide ponctuelle accordée à titre transitoire pour absorber la bascule d'un point d'impôt des communes à l'État introduite en 2018 jusqu'à l'avènement de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, puis l'allocation prévue à titre transitoire également en faveur des communes situées en altitude dans le cadre de la réforme du volet des charges de la péréquation financière intercommunale, le fonds d'aide aux communes retrouve le régime ordinaire. L'année 2025, le fonds d'aide aux communes a reçu la requête d'une aide financière pour la fusion des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise pour former la commune Laténa.

Activités et réalisations

En 2025, un montant de CHF 2,2 millions a été versé pour la fusion de la commune Laténa.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	0	2'700'000	2'248'000	-452'000	-16.7%	+2'248'000	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	2'700'000	2'248'000	-452'000	-16.7%	+2'248'000	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	17	2'700'000	2'248'000	-452'000	-16.7%	+2'247'983	+13'223'429.4%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	0	0	0	--	0	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	17	0	0	0	--	-17	-100.0%
36 Charges de transfert	0	2'700'000	2'248'000	-452'000	-16.7%	+2'248'000	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-17	0	0	0	--	+17	+100.0%
44 Revenus financiers	17	0	0	0	--	-17	-100.0%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	17	0	0	0	--	-17	-100.0%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Rubrique 45 (Prélèvement s/fonds) : le montant de CHF 2,2 millions constitue le prélèvement à la fortune du fonds afin d'équilibrer le résultat du fonds.

Rubrique 36 (Charges de transfert) : le montant de CHF 2,2 millions constitue la subvention versée pour la fusion de Laténa.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Péréquation	-17	0	0
Subsides com. divers	0	2'700'000	2'248'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	-17	2'700'000	2'248'000

Commentaires

Le montant CHF 2,2 millions s'explique par le subside d'aide à la fusion de la commune Laténa.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Synthèse du DDTE

Compte de résultats et effectif du DDTE

SDTE	Secrétariat général DDTE
SCAT	Service de l'aménagement du territoire
SPCH	Service des ponts et chaussées
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFFN	Service de la faune, des forêts et de la nature
SAGR	Service de l'agriculture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SGRF	Service de la géomatique et du registre foncier

Fonds d'aménagement du territoire

Fonds cantonal de l'énergie

Fonds des eaux

Fonds forestier de réserve

Fonds de conservation de la forêt

Fonds agricole et viticole

Fonds des mensurations officielles

2.9. Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

2.9.1. Synthèse du DDTE

L'année 2025 a notamment été marquée par les élections cantonales. La composition du département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a été modifiée à des fins de rééquilibrage. Le service des transports a été transféré dans le nouveau département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC).

Le pilotage de dossiers stratégiques prioritaires a majoritairement occupé le DDTE et ses services. L'adoption de la Stratégie de développement durable 2030, la mise en œuvre du plan climat 1 et les travaux d'élaboration du plan climat 2 en ont été les principaux.

Ressources humaines, finances, réformes de l'État et communication

Les comptes 2025 du DDTE présentent un résultat inférieur aux prévisions budgétaires (-CHF 1,6 million), mais néanmoins meilleur que celui enregistré en 2024 (+CHF 1,1 million). Cette dégradation s'explique principalement par une bonification budgétaire extraordinaire de CHF 6 millions versée au fonds de l'énergie afin d'assurer la continuité du Programme Bâtiments, compte tenu des incertitudes liées au programme d'économies de la Confédération. Elle est toutefois partiellement compensée par des charges moindres notamment au niveau des amortissements (CHF 2,2 millions). Le DDTE présente par ailleurs un effectif réel (352 EPT) proche du budget annuel (357 EPT), représentant un taux d'occupation supérieur à 98%.

Depuis plusieurs années, le DDTE incite par ailleurs ses services à continuellement perfectionner leur fonctionnement afin d'accroître l'efficacité de leurs prestations et améliorer le cadre professionnel de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dossiers stratégiques du DDTE

En 2025, les dossiers stratégiques du DDTE furent les suivants :

- En matière de durabilité et de climat, l'année 2025 a été marquée par la validation de la Stratégie 2030 du développement durable par le Grand Conseil et par la publication d'un nouveau système d'indicateurs spécifique au canton. Cette série de 53 indicateurs doit permettre de mesurer l'évolution du développement durable au regard des huit champs d'action de la Stratégie 2030. La mise en œuvre de la 1^{ère} étape du Plan climat (PC1, 2023-2027) continue par ailleurs à un bon rythme. Un guide visant la sensibilisation sur les îlots de chaleur dans le canton de Neuchâtel a par exemple été publié en mai. Par ailleurs, la cellule Développement durable et Climat continue ses travaux d'élaboration de la 2^{ème} étape du Plan climat.
- A l'instar de l'année précédente, 2025 a marqué des avancées très importantes dans la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030. Parmi les projets stratégiques relevons en premier lieu la communication au public en mai, en collaboration avec les CFF et l'OFT, du bon avancement de l'avant-projet de ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds avec une mise en exploitation planifiée pour 2041. De plus, en collaboration avec la commune de Val-de-Ruz, le schéma directeur du développement du pôle de gare de Cernier a été finalisé. Le DDTE continue d'apporter un soutien important au projet de ligne directe dans le cadre du Comité de pilotage mais aussi dans le comité de coordination pour finalisation de l'avant-projet à l'automne 2026.
- Au niveau routier, la mise en service de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette a eu lieu et les travaux d'assainissement de ce dernier ont continué selon la planification prévue. C'est également le cas de ceux du chantier de contournement autoroutier du Locle dont les matériaux sont désormais transportés par rail. Enfin, les travaux préliminaires ont débuté pour le contournement routier Est de La Chaux-de-Fonds par la H18.

Au-delà de ces dossiers stratégiques, plusieurs dossiers ou travaux importants ont été conduits en 2025 :

- Plusieurs travaux de revitalisation de zones naturelles d'importance sont menés ou l'ont été, comme à l'embouchure de l'Areuse, en faveur du Marais-Rouge ou encore du Bied de Môtiers ;
- La gestion globale et durable de l'eau ainsi que la préservation des ressources cantonales, notamment par la bonne mise en œuvre du plan phytosanitaire et biocide cantonal ainsi que la poursuite de travaux de révision de la LPGE ;
- La validation de la 5^e génération du Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (RUN), qui a été déposée auprès de la Confédération dans le cadre du programme fédéral en faveur du trafic d'agglomération ;
- Le lancement d'une évaluation sur la procédure de traitement des permis de construire, dans l'optique concevoir la future application numérique ;
- Validation par le Grand Conseil du crédit permettant le regroupement et l'assainissement des Centres d'exploitation routiers cantonaux et fédéraux ;
- Adoption par le Conseil d'Etat du crédit d'entretien durable 2026/30 des routes cantonales, dont la première tranche de soutien à la réalisation du projet de mobilité douce la Littoral.

L'année 2025 a aussi été marquée par l'élection, en avril, du chef du DDTE à la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

2.9.2. Compte de résultats et effectif du DDTE

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Revenus d'exploitation	226'274'116	232'095'540	223'436'470	-8'659'069	-3.7%	-2'837'645	-1.3%
40 Revenus fiscaux	53'506'365	53'995'000	54'316'629	+321'629	+0.6%	+810'264	+1.5%
41 Patentes et concessions	17'399'963	17'875'000	17'007'390	-867'610	-4.9%	-392'572	-2.3%
42 Taxes	16'649'881	17'917'300	16'873'256	-1'044'044	-5.8%	+223'375	+1.3%
43 Revenus divers	2'081'424	1'645'152	1'913'710	+268'558	+16.3%	-167'714	-8.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	6'949'112	9'894'300	3'173'882	-6'720'418	-67.9%	-3'775'230	-54.3%
46 Revenus de transfert	23'402'919	22'993'079	22'344'453	-648'626	-2.8%	-1'058'466	-4.5%
47 Subventions à redistribuer	95'448'099	99'038'109	93'196'536	-5'841'573	-5.9%	-2'251'562	-2.4%
49 Imputations internes	10'836'353	8'737'600	14'610'613	+5'873'013	+67.2%	+3'774'260	+34.8%
Charges d'exploitation	245'659'858	256'780'368	249'204'867	-7'575'501	-3.0%	+3'545'009	+1.4%
30 Charges de personnel	47'311'562	50'462'827	49'080'467	-1'382'360	-2.7%	+1'768'906	+3.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	22'063'860	24'801'073	21'083'658	-3'717'415	-15.0%	-980'201	-4.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	11'506'470	13'726'056	12'527'870	-1'198'186	-8.7%	+1'021'400	+8.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	11'479'034	8'198'701	14'140'518	+5'941'817	+72.5%	+2'661'483	+23.2%
36 Charges de transfert	37'443'272	42'512'985	35'513'180	-6'999'805	-16.5%	-1'930'092	-5.2%
37 Subventions redistribuées	95'448'099	99'038'109	93'196'536	-5'841'573	-5.9%	-2'251'562	-2.4%
39 Imputations internes	20'407'561	18'040'617	23'662'637	+5'622'020	+31.2%	+3'255'076	+16.0%
Résultat d'exploitation	-19'385'742	-24'684'829	-25'768'397	-1'083'568	-4.4%	-6'382'655	-32.9%
44 Revenus financiers	2'288'404	1'907'050	2'060'951	+153'901	+8.1%	-227'453	-9.9%
34 Charges financières	8'543'075	0	750'477	+750'477	--	-7'792'599	-91.2%
Résultat financier	-6'254'671	1'907'050	1'310'474	-596'576	-31.3%	+7'565'146	+121.0%
Résultat opérationnel	-25'640'413	-22'777'779	-24'457'922	-1'680'143	-7.4%	+1'182'491	+4.6%
48 Revenus extraordinaires	158'519	0	53'921	+53'921	--	-104'599	-66.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	158'519	0	53'921	+53'921	--	-104'599	-66.0%
Résultat total	-25'481'894	-22'777'779	-24'404'001	-1'626'223	-7.1%	+1'077'892	+4.2%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Effectif du personnel DDTE (EPT)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025 CHF	Écart C2025 - B2025 %	Écart C2025 - C2024 CHF	Écart C2025 - C2024 %
Secrétariat général (SDTE)	7.30	7.40	7.40	0.00	0.0%	+0.10	+1.4%
Service de l'aménagement du territoire (SCAT)	22.70	23.40	22.90	-0.50	-2.1%	+0.20	+0.9%
Service des ponts et chaussées (SPCH)	129.20	129.80	126.60	-3.20	-2.5%	-2.60	-2.0%
Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	38.70	39.40	38.50	-0.90	-2.3%	-0.20	-0.5%
Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)	33.30	36.30	35.40	-0.90	-2.5%	+2.10	+6.3%
Service de l'agriculture (SAGR)	31.75	32.50	33.20	+0.70	+2.2%	+1.45	+4.6%
Service de la consommation et des affaires vét. (SCAV)	38.29	39.69	39.89	+0.20	+0.5%	+1.60	+4.2%
Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)	48.30	48.70	48.20	-0.50	-1.0%	-0.10	-0.2%
Total	349.54	357.19	352.09	-5.10	-1.4%	+2.55	+0.7%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Commentaires

Les comptes 2025 du département présentent un résultat inférieur aux prévisions budgétaires, mais néanmoins meilleur que celui enregistré en 2024. Cette évolution s'explique par une diminution des revenus de CHF 8,5 millions, partiellement compensée par une baisse des charges de CHF 6,8 millions. Les principales variations sont commentées ci-dessous :

Revenus d'exploitation

- Taxes (gr. 42) : La baisse de revenus est principalement imputable aux émoluments et aux prestations de service du SGRF (-CHF 0,7 million) ainsi qu'aux ventes de bois (-CHF 0,4 million).
- Prélèvement sur les fonds et fin. spéciaux (gr. 45) : La variation provient essentiellement du fonds des eaux qui, en raison de dépenses moindres, effectue un prélèvement moindre à la fortune (-CHF 5,2 millions). De même, le fonds d'aménagement du territoire, bénéficiant de contributions sur plus-value supérieures au budget, réalise une attribution à la fortune au lieu d'un prélèvement (-CHF 1 million).

- Subventions à redistribuer (gr. 47) : La diminution concerne principalement les subventions fédérales à redistribuer dans le cadre du fonds de l'énergie (-CHF 2,3 millions), du projet d'agglomération RUN (-CHF 2,1 millions) et de la convention programme forêts (-CHF 1,6 million).
- Imputations internes (gr. 49) : L'écart s'explique par une bonification budgétaire extraordinaire de CHF 6 millions versée au fonds de l'énergie afin d'assurer la continuité du Programme Bâtiments, compte tenu des incertitudes liées au programme d'économies de la Confédération.

Charges d'exploitation

- Charges de personnel (groupe 30) : L'écart budgétaire (-CHF 1,4 million) s'explique principalement par une vacance moyenne de 5 EPT. Malgré cela, le taux d'occupation des postes demeure supérieur à 98 %. D'autres facteurs, tels que des départs à la retraite suivis d'engagements de personnes plus jeunes ou des absences de longue durée pour cause de maladie, contribuent également à cet écart.
- Biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) : Les honoraires expliquent en grande partie l'écart budgétaire, qui s'élève à CHF 3 millions, dont CHF 1,8 million concerne les fonds. Le solde, imputable aux services, s'explique notamment par le respect de l'écart statistique, qui limite les dépenses BSM à 98 % du budget.
- Amortissements du patrimoine administratif (gr. 33) : La baisse des charges d'amortissement concerne essentiellement le SPCH.
- Attributions aux fonds et fin. spéciaux (gr. 35) : La variation concerne principalement le fonds de l'énergie qui, à la suite d'une bonification extraordinaire de CHF 6 millions, enregistre une attribution à la fortune (+CHF 5,8 millions).
- Charges de transfert (gr. 36) : L'écart par rapport au budget s'explique principalement par des amortissements moins élevés sur les subventions d'investissement (-CHF 1,1 million), une diminution des subventions versées aux communes dans le cadre du fonds des eaux (-CHF 4,3 millions), due à des retards ou à l'absence de démarrage de projets d'envergure, ainsi que par une baisse des subventions allouées par le SFFN, notamment la convention programme forêts et les mesures d'extensification (-CHF 1,8 million).
- Subventions redistribuées (gr. 37) : Cf. commentaire sous Subventions à redistribuer (gr. 47).
- Imputations internes (gr. 39) : Cf. commentaire sous Imputations internes (gr. 49).

2.9.3. Secrétariat général DDTE (SDTE)

Missions principales

Le secrétariat général du Département du développement territorial et de l'environnement (SDTE) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information. Le SDTE effectue notamment les prestations suivantes :

- Conseiller et assister le chef de département en lui assurant un soutien rapide dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires ;
- Gérer et administrer le secrétariat du chef de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition ;
- Assurer la coordination et le suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département ;
- Assurer la coordination interdépartementale ;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matière de procédures financières ;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département ;
- Appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ;
- Assurer la coordination ou le suivi de projets transversaux tels que le plan climat, la stratégie pour le développement durable et le projet d'agglomération ;
- Accompanyer les entités autonomes rattachées au SDTE (SCAN et NEVIA) en tant qu'organe de liaison.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'année 2025 a été marquée par les élections au Conseil d'État. Un changement est intervenu au DDTE suite aux remaniements départementaux : en effet, depuis le 27 mai 2025, le service des transports a intégré le DSDC.

Durant l'année sous revue, le secrétariat général a poursuivi ses missions dans les affaires courantes et prioritaires du département et apporté son appui dans les dossiers stratégiques, tels que les dossiers en lien à l'énergie, la mise en œuvre du plan climat et la stratégie pour le développement durable.

Activités et réalisations

Événements principaux

Février

- Le canton augmente les soutiens à la valorisation des bois bostrychés.

Mars

- Communication quant à l'avancée des travaux OFROU du contournement du Locle et sur la mise en place du transport des matériaux par rail dans les travaux du contournement du Locle. Il s'agit d'une nouvelle étape décisive permettant de réduire significativement l'impact environnemental du projet et les nuisances aux riverains.
- Adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement pour le déploiement d'un système de gestion des ouvrages routiers cantonaux, période 2025-2029.

Avril

- Inauguration de la passerelle piétonne marquant la finalisation du projet de revitalisation du Bied de Môtiers.

Mai

- Communication sur l'avancement de l'avant-projet de ligne directe Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds et sa mise en exploitation pour 2041.
- Gare de Cernier : le Canton et la Commune de Val-de-Ruz dévoilent le schéma directeur du développement du pôle de Cernier.
- Annonce de l'ouverture d'un nouveau tronçon du sentier du lac à La Grande Béroche, dans le secteur de La Damettaz.
- Désignation du nouveau responsable de NEVIA (Neuchâtel - Établissement pour la Viabilité des Infrastructures Autoroutières).

Juin

- Le Conseil d'État a validé la 5e génération du Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (RUN), qui sera déposée auprès de la Confédération dans le cadre du programme fédéral en faveur du trafic d'agglomération.
- L'État acquiert le terrain de football de la Pôlière à Coffrane pour restituer la zone à la nature et à l'agriculture et permettra le transfert d'activités de gestion des matériaux vers Rive.

Juillet

- Annonce de la publication du plan directeur cantonal sur le géoportail du SITN afin de renforcer l'accessibilité des instruments d'aménagement du territoire pour les communes, les professionnel-le-s et la population.

Août

- Début de la deuxième étape de la revitalisation de l'embouchure de l'Areuse.

Septembre

- Adoption du rapport au Grand Conseil par le Conseil d'État sur la stratégie 2030 pour le développement durable.
- Lancement d'une évaluation sur le traitement des permis de construire, en vue de concevoir la future application numérique.

Octobre

- Annonce que six cantons romands unissent leurs ressources afin de mandater l'expertise nécessaire pour leur politique climatique. Ils ont signé une convention, créant ainsi le Conseil scientifique romand pour le climat.

Novembre

- Le Canton de Neuchâtel a conclu un partenariat avec la Banque Cantonale Neuchâteloise dans le but de poursuivre les travaux de revitalisation de la tourbière du Marais Rouge aux Ponts-de-Martel.
- Le Conseil d'État publie un nouveau système d'indicateurs du développement durable spécifiques au canton. Ces 53 indicateurs permettront de mesurer l'évolution du canton au regard des huit champs d'action de la Stratégie 2030 pour le développement durable.
- Sanction du plan spécial Rive à Coffrane permettant le transfert d'activité de gestion des matériaux.
- Adoption du rapport au Grand Conseil par le Conseil d'État pour le financement de quatre crédits d'engagement pour les centres d'entretien routier mixtes avec la Confédération.

Décembre

- Communication sur la future voie verte express cyclable pour la région Neuchâtel littoral.
- Adoption par le Conseil d'État du rapport sur l'entretien durable 2026/30 des routes cantonales.

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Au cours de l'année 2025 les sollicitations parlementaires au DDTE ont à nouveau été très importantes et ont nécessité un travail conséquent de coordination avec les services du département.
- Suivi du traitement en commission de nombreux objets parlementaires et de projets législatifs.

Conduite du service

- Gestion des ressources humaines, des finances, de la communication, de l'administration ainsi que du système de contrôle interne (SCI) au sein du SDTE, garantissant ainsi l'accomplissement des missions qui lui incombent.
- Conduite du service selon les objectifs fixés dans l'accord de prestations GestionNE 2025.

Conseils et assistance politiques

- Contribution à la conception du programme de législature 2026-2029.
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Mobilité 2030 avec la réalisation des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que le projet de contournement H18 à la Chaux-de-Fonds.
- Poursuite des activités dans le cadre de l'assainissement des finances et de la mise en œuvre des mesures.
- Mise en œuvre du Plan climat 1 et démarrage des travaux d'élaboration du Plan climat 2.
- Gestion et suivi du transit et du séjour des convois nomades sur le territoire neuchâtelois.

Conseils et assistance stratégiques

- Coordination et suivi des travaux avec les services dans leur fonction de soutien stratégique au chef de département.
- Poursuite des collaborations et coordinations intercantionales dans le cadre du Réseau cantonal de développement durable et du Cercle Climat.
- Mise en œuvre de la stratégie de communication du Conseil d'État au niveau du DDTE.

Coordination, soutien et contrôle

- Appui aux services pour les projets stratégiques (notamment la révision de la comptabilité analytique).
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans le cadre de l'utilisation du système d'information et de gestion de l'État (SIGE).
- Accompagnement et soutien aux services du DDTE dans les tâches financières et de gestion des ressources humaines.
- Prestations comptables en faveur des services du DDTE.
- Coordination et suivi des travaux budgétaires au sein du département dans le cadre de l'élaboration du budget 2026 et du PFT 2027-29.
- Coordination avec les services concernés par le programme Vitamine 2.
- Soutien aux services dans le cadre des accords GestionNE.
- Participation et soutien aux services dans le cadre du projet PartenariatsNE.

Administration, support aux services

- Soutien administratif au chef de département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales.
- Accomplissement des travaux de secrétariat, d'assistance administrative et de comptabilité du secrétariat général.
- Accueil, renseignements et conseils aux usager-ère-s internes et externes à l'administration cantonale.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'691'668	50'565'500	50'810'657	+245'157	+0.5%	+118'988	+0.2%
40 Revenus fiscaux	50'492'559	50'495'000	50'612'807	+117'807	+0.2%	+120'248	+0.2%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	2'216	+2'216	--	+2'216	--
43 Revenus divers	1'074	500	503	+3	+0.7%	-571	-53.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	198'035	70'000	195'130	+125'130	+178.8%	-2'905	-1.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	5'118'488	5'699'856	5'326'782	-373'074	-6.5%	+208'294	+4.1%
30 Charges de personnel	1'205'817	1'253'444	1'254'274	+830	+0.1%	+48'457	+4.0%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'212'065	1'674'340	1'351'617	-322'723	-19.3%	+139'553	+11.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	126'680	200'400	162'740	-37'660	-18.8%	+36'060	+28.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'573'928	2'571'672	2'558'152	-13'520	-0.5%	-15'776	-0.6%
Résultat d'exploitation	45'573'180	44'865'644	45'483'874	+618'230	+1.4%	-89'306	-0.2%
44 Revenus financiers	951'653	615'000	305'721	-309'279	-50.3%	-645'932	-67.9%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	951'653	615'000	305'721	-309'279	-50.3%	-645'932	-67.9%
Résultat opérationnel	46'524'833	45'480'644	45'789'595	+308'951	+0.7%	-735'238	-1.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	46'524'833	45'480'644	45'789'595	+308'951	+0.7%	-735'238	-1.6%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, le produit des taxes (groupe 40 "Revenus fiscaux") est stable.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont inférieures aux prévisions essentiellement au niveau de la cellule développement durable et climat (CDDC) en raison notamment du report au printemps 2026 de la démarche participative avec la population.

Les revenus financiers (groupe 44) représentent, d'une part, la part au bénéfice du SCAN et, d'autre part, une redevance sur les capitaux propres disponibles du SCAN et de NEVIA. L'écart défavorable provient de la part au bénéfice du SCAN qui est nettement inférieur aux prévisions.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	140'463	165'742	145'871
Coûts des services centraux	26'354	23'493	20'598
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	166'817	189'235	166'469

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend l'accomplissement des travaux de secrétariat et d'assistance administrative au chef du département dans la gestion, la logistique et le suivi des affaires départementales.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	6'472	39'100	30'204
Coûts salariaux et de structure	436'870	521'970	483'821
Coûts des services centraux	84'092	73'979	67'876
Revenus	423	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	527'011	635'049	581'902

Commentaires

Ce groupe de prestations recouvre notamment le conseil et l'assistance au chef du département dans l'exécution des tâches départementales, gouvernementales et parlementaires.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'148'054	1'178'000	1'166'054
Coûts salariaux et de structure	257'040	270'251	266'344
Coûts des services centraux	48'552	38'301	38'211
Revenus	651	500	503
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'452'995	1'486'052	1'470'105

Commentaires

Ce groupe de prestations comprend la gestion du domaine financier, des ressources humaines et de l'administration du département. Les charges directes incluent l'indemnisation du SCAN pour la gestion administrative du parc véhicules et bateaux neuchâtelois, ainsi que les frais d'entretien des installations liées à la sécurité nautique sur le lac de Neuchâtel. Les revenus proviennent de recettes diverses.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Conférences intercantionales	92'708	96'400	95'069
Redevance RPLP	-178'035	-70'000	-195'130
Subventions diverses	10'000	10'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-75'327	36'400	-100'061

Commentaires

La Confédération indemnise chaque année le canton pour la gestion des véhicules soumis à la RPLP. Lors de l'élaboration du budget 2025, le nouveau barème de rémunération de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) avait été intégré. Toutefois, son entrée en vigueur est désormais prévue pour 2026, ce qui explique l'écart constaté au niveau de la redevance RPLP.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Part au bénéfice de NEVIA	-174'708	-125'000	-104'608
Part au bénéfice du SCAN	-776'945	-490'000	-201'113
Taxe de navigation	-2'051'596	-2'000'400	-2'053'768
Taxe s/vhc à moteur & cyclomoteurs	-46'046'163	-46'099'700	-46'160'539
Total charges (+) / revenus (-) nets	-49'049'412	-48'715'100	-48'520'028

Commentaires

Les revenus des deux premières lignes représentent la part au bénéfice du SCAN ainsi qu'une redevance sur les capitaux propres disponibles versée par le SCAN et NEVIA.

Quant aux revenus cumulés des taxes de circulation et de navigation, ils totalisent quelque CHF 50,8 millions, montant duquel il faut déduire la part versée aux communes (CHF 1,5 million) et le financement de l'élimination des véhicules usagés (CHF 0,9 million).

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0
*Plan climat	En cours	322'062	0	322'062	582'020	0	582'020	408'044	2'216	405'828
*Plan climat 1b	En cours	151'021	20'000	131'021	305'700	0	305'700	206'190	0	206'190
Total		473'083	20'000	453'083	887'720	0	887'720	614'234	2'216	612'018

Commentaires

Le crédit d'engagement destiné à la mise en œuvre du Plan climat 1, de même que les moyens supplémentaires pour élaborer la prochaine étape (Plan climat 1b) ont été mis à contribution pour soutenir plusieurs projets à destination des jeunes et de la population ainsi que pour réaliser le monitoring de la politique climatique. Bien que son organisation ait commencé en 2025, la réalisation de la démarche participative avec la population, dans le cadre de l'élaboration du Plan climat 2, est prévue pour le printemps 2026. C'est à cette échéance que les moyens dédiés seront majoritairement dépensés.

2.9.4. Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Missions principales

Planifier

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et les communes. À cet effet, veiller à la mise en place d'un instrument de monitoring. Le service établit et révisé la conception directrice de l'aménagement du territoire, un projet de territoire, ainsi qu'un plan directeur cantonal (PDC). Il établit des planifications sectorielles pour traiter les thématiques particulières telles que les rives, l'espace cours d'eau ou la gestion des matériaux minéraux. Les problématiques supra-communales, comme la planification éolienne ou la protection du vignoble, sont prises en charge à travers des plans d'affectation cantonaux.

Coordonner

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans d'affectation communaux et les plans directeurs régionaux et le PDC, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération, et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire. Le service établit les lois et règlements d'application cantonaux. Il analyse que les instruments de planification communaux respectent les lois et plans supérieurs et vérifie que, dans le cadre de l'autonomie communale, la pesée des intérêts a été correctement effectuée. En matière de permis de construire, le service vérifie, pour les communes ne disposant pas d'une délégation de compétence, que les projets de construction soient conformes aux lois et règlements.

Informier et conseiller

Informier et orienter les usager·ère·s sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Planification cantonale : l'année 2025 a concrètement lancé les travaux de mise en œuvre du projet de LAT2. Cette modification de la loi sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance va engendrer de nouvelles tâches à accomplir. Le plan directeur cantonal est à compléter par un concept de stabilisation. En outre, les réflexions de planification sont à poursuivre concernant la future gare de Cernier par l'établissement d'un plan directeur mettant en œuvre les propositions du mandat d'études parallèles menées en 2024-2025.

Révision des plans d'aménagement locaux et densification du territoire : le service accompagne les communes en offrant une séance de premier contact, une analyse de leur pré-étude, une prise de position sur leur projet de territoire / plans directeurs et un préavis de synthèse sur le projet de plan d'aménagement local, lequel fait généralement l'objet de plusieurs versions devant être analysées par les services de l'État. En 2025, l'ensemble des communes du canton ont déposé un dossier de révision du plan d'aménagement, 4 communes ont adopté leur plan d'aménagement local.

Traitement des permis de construire : durant l'année sous revue, le SCAT a traité 724 permis de construire (657 en 2024). Le guide des permis de construire à une utilisation stable depuis 2022 avec une fréquentation s'établissant entre 500 et 700 visites par mois. À relever que les plans d'aménagement locaux adoptés par le Conseil général imposent un double examen des permis de construire, sous l'angle de l'ancien et du nouveau droit tant que ceux-ci ne sont pas sanctionnés.

Cellule juridique : suite à la révision des plans d'aménagement, les travaux en lien avec les calculs et les décisions sur la plus-value ont pris de l'importance en 2025 et continueront à l'être dans les prochaines années. En parallèle de l'adaptation du plan directeur cantonal à la LAT_2, la législation cantonale doit être adaptée notamment en ce qui concerne la réglementation de la prime à la démolition. L'année 2025 a été marquée par l'approbation du plan directeur de la gestion intégrée des matériaux minéraux, il sera suivi de la révision de la loi sur les matériaux minéraux.

Activités et réalisations

Section planification cantonale et données de base

Plan directeur cantonal (PDC)

Les adaptations 2021 du plan directeur cantonal (PDC), initiées en 2011, ont été approuvées par le Conseil fédéral le 10 juillet 2025. Les adaptations 2025 du PDC ont été mises en consultation du 15 mai au 15 octobre 2025. Le traitement des remarques a ensuite débuté et se poursuit en 2026. Ces adaptations concernent 8 fiches de coordination, traitant notamment des sites touristiques prioritaires et de l'exploitation des matériaux et des déchets. Le PDC a été mis en ligne sur le géoportail du canton en juillet 2025, permettant de le consulter de manière encore plus aisée, de visualiser les couches indépendamment les unes des autres et de les combiner avec d'autres données spatialisées.

Plans directeurs sectoriels (PDS)

Les cahiers des charges pour l'élaboration de deux plans directeurs sectoriels (PDS) ont été élaborés et validés : un pour la planification du pôle de développement économique et du pôle de gare de Cernier et un autre pour la planification du réseau VTT. La mise en œuvre du plan directeur des chemins pédestres (PDChemins) se poursuit. Le SAT participe à la mise en œuvre du PDChemins en coordination avec le SPCH et NeuchâtelRando. La mise en œuvre du plan directeur des Rives (PDRives) se poursuit via le projet d'optimisation du sentier du lac. Le travail s'est porté principalement sur le soutien à la réalisation (pilotée par le SPCH). Deux secteurs du sentier du lac ont été inaugurés : à la Grande Béroche (secteur La Damettaz) et à Cortaillod (secteur allant du Petit Cortaillod à l'Embouchure de l'Areuse). 4 conventions avec les propriétaires ont été signées début 2025. Le plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux minéraux (PDS GIMM) a été adopté par le Conseil d'État le 14 mai 2025. Ce plan définit les besoins cantonaux à court, moyen et long terme en matière d'extraction et de mise en décharge. Il établit les conditions pour étendre ou créer un nouveau site d'extraction et/ou une décharge pour matériaux non pollués ou déchets de chantier faiblement pollués. Le PDS GIMM met en œuvre la loi cantonale sur l'extraction de matériaux et le plan directeur cantonal.

Plans d'affectation cantonaux (PAC)

Le plan d'affectation cantonal (PAC) du pôle de développement économique Littoral Ouest (3^{ème} étape) a été repris par le SAT en octobre 2025. Le préavis de synthèse a été rédigé. Les modifications seront apportées durant le premier semestre de l'année 2026. Le recours déposé contre le plan d'affectation cantonal (PAC) « Pôle de développement économique Littoral Est » à La Tène a été rejeté par le Tribunal cantonal en décembre 2025. Les opposants ont fait appel au Tribunal fédéral (TF). La réponse du TF est estimée au plus tôt à la fin de l'année 2026.

Données de base

Dans le cadre de la révision des PAL des communes, les préavis spécialisés pour les géodonnées ont été élaborés. L'élaboration d'autres documents d'aide à la décision ont également été produits : analyses statistiques, cartographies, automatisation de calculs de surfaces, identification des secteurs soumis à plus-value et moins-value, etc. Le maintien à jour des données de bases et leur sauvegarde régulière ont été effectués selon les processus mis en place. Dans ce cadre, un travail de migration vers d'autres outils de gestion est en cours au sein de la section et perdurera encore en 2026.

Études de base et projets

Les travaux pour la mise en œuvre de la LAT2 ont été initiés en 2025 et se poursuivront en 2026. Le mandat d'études parallèle (MEP) de la gare de Cernier s'est terminé en mars 2025 et une équipe lauréate a été désignée. Un cahier des charges a été élaboré pour donner un mandat au bureau lauréat pour élaborer un plan directeur sectoriel (PDS). L'étude de base pour la planification du réseau VTT a été lancée et s'est terminée à la fin de l'année 2025. L'étude de base pour les sites touristiques prioritaires, qui a permis de rédiger la nouvelle fiche R_32 du plan directeur cantonal (PDC) 2025 (cf. ci-dessus), s'est terminée en mai 2025. Dans le cadre du système de gestion des zones d'activité économique, les indicateurs pour le monitoring 2024 des ZAE ont été calculés. Dans le cadre de la gestion des SDA, le travail sur la stratégie de compensation des emprises pour les intérêts cantonaux prépondérants s'est poursuivi. Le groupe de suivi SDA s'est réuni une fois en 2025. La section a également participé à plusieurs GT du plan climat 2 et à différentes séances dans le cadre du projet d'agglomération PA RUN 5.

Préavis spécialisés, attestations et consultations

Types de préavis	Détails des préavis
217 préavis spécialisés pour les plans spéciaux, plans de quartier, modifications partielles d'affectations, nouvelle affectation et pour les permis de construire ont été établis.	144 préavis rendus pour la mobilité douce ; 4 préavis rendus pour les géodonnées ; 27 préavis concernant des installations pour la téléphonie (antennes) ; 42 préavis pour les surfaces d'assollement (SDA).
45 préavis spécialisés pour les révisions globales des plans d'aménagement locaux sont répartis de la manière suivante :	18 préavis rendus pour les plans directeurs communaux des chemins pour piétons ; 8 préavis pour les zones d'activités économiques (système de gestion des zones d'activités économiques) ; 8 préavis pour les SDA ; 11 préavis pour les géodonnées.
53 attestations d'affectation et de plus-value ont également été établies durant l'année 2025.	
Parmi les 26 consultations coordonnées par le SCAT, 12 proviennent de la Confédération, 9 de l'État de Neuchâtel (interne), 3 des communes ou des institutions cantonales neuchâteloises et 2 des cantons ou régions limitrophes.	

Section aménagement local (AL)

La mission principale de la section consiste à analyser et assurer le suivi des révisions des plans d'aménagement locaux (PAL), ceux-ci sont parfois également accompagnés de la révision de tous les alignements communaux. En 2025, l'ensemble des communes a déposé au minimum une première version de leur PAL en vue de l'obtention du préavis des services cantonaux (préavis de synthèse).

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Pour rappel, les législatifs des communes de La Sagne, du Val-de-Ruz, de Brot-Plamboz et de Rochefort ont adopté leur PAL en 2024. À la suite de l'enquête publique, les oppositions sont en cours de traitement au sein de ces communes.

Le tableau ci-dessous énumère le nombre des diverses planifications traitées, celles-ci sont parvenues au SCAT soit avant 2025 soit dans l'année en cours. Certains dossiers arrivés en 2025 seront traités en 2026 (dossiers ouverts).

TYPE DE PLANIFICATIONS	ENTRÉS AVANT 2025 Traités en 2025		ENTRÉS EN 2025 Traités en 2025		Dossiers ouverts au 01.01.26
	Préavisés	Sanctionnés	Préavisés	Sanctionnés	À préavis
Plan d'affectation cantonal	1	1			1
Plan d'aménagement local (PAL)	10		2		9
Plan de quartier équivalant à permis de construire	4		1		1
Plan spécial	1				1
Plan spécial équivalent à permis de construire	2			2	2
Plan d'extraction			1		
Plan d'alignement					3
Plan directeur sectoriel			1	1	
Modifications de PAL, de PQ et de plan d'alignement	6	1	3	2	
Zone réservée communale et prolongation		1	1	3	
Cahier des charges	1		1		2
Total 2025	25	3	10	8	19

35 planifications ont fait l'objet d'un préavis de synthèse (préavisées), c'est-à-dire qu'une analyse sur la planification a été faite par les services cantonaux concernés et a été transmise sous forme de rapport écrit à la commune.

11 planifications ont été sanctionnées par le Conseil d'État et sont donc entrées en vigueur.

19 planifications sont en attente d'un préavis de synthèse.

Bureau des permis de construire (BPC)

En 2025, le BPC a établi :

- 724 préavis de synthèse (657 en 2024), dont 687 avec préavis positifs et 406 dossiers avec des dérogations nécessitant une décision spéciale du SCAT ;
- 20 décisions coordonnées avec le service de l'agriculture (SAGR) de dossiers régis par la LDFR (20 en 2024) ;
- 37 pré-consultations (33 en 2024) ;
- 26 procédures fédérales (29 en 2024) ;
- 65 divisions parcellaires (66 en 2024).

En 2025, les villes ont transmis au SCAT pour préavis :

- 69 dossiers (76 en 2024), dont 51 décisions SCAT ont été établies (61 en 2024).

Temps de traitement des dossiers SATAC par le SCAT en 2025, en jours ouvrables

Type de dossiers	*Temps de traitement 90 %	*Temps de traitement 100 %	Commentaires
Dossiers complets et conformes en zone à bâtir	46.8 jours	55.0 jours	Préavis de synthèse favorable, sans dérogation, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets non conformes en zone à bâtir	54.3 jours	65.2 jours	Préavis de synthèse favorable, avec dérogation, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets et conformes hors zone à bâtir	61.1 jours	64.1 jours	Préavis de synthèse favorable, avec décision art 16ss, 18 et 22, sans demande de complément, sans opposition
Dossiers complets et non conformes hors zone à bâtir	60.5 jours	74.7 jours	Préavis de synthèse favorable, avec décision art 18a, 24ss, 37a et 19 LCFO sans demande de complément, sans opposition
Ensemble des dossiers sortis du SCAT	70.0 jours	86.9 jours	Préavis synthèse positive ou négative, avec ou sans dérogation, demande complément, avec ou sans opposition

*Temps de traitement : nombre de jours ouvrables entre la date de réception du dossier par le SCAT et la date d'expédition du préavis de synthèse par le SCAT. 100% : moyenne de l'ensemble des dossiers traités. 90 % : moyenne ne comprenant pas les 10% de dossiers dont le temps de traitement est le plus long.

Les statistiques prennent en considération les dossiers qui sont sortis entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Les dossiers traités par les trois villes et ceux de minime importance pilotés par les communes ne sont pas inclus.

Permis* octroyés par région pour les années 2024 et 2025

Régions	Permis octroyés 2024		Permis octroyés 2025		Estimation des travaux 2024		Estimation des travaux 2025	
	Nombre	%	Nombre	%	CHF	%	CHF	%
Littoral	866	53.1	880	54.7	533'556'229	54.3	580'414'017	53.0
Montagnes	388	23.8	380	23.6	339'591'338	34.6	356'249'571	32.5
Val-de-Ruz	189	11.6	193	12.0	59'302'602	6.0	84'933'508	7.8
Val-de-Travers	189	11.6	157	9.8	49'878'232	5.1	72'884'550	6.7
Total	1'632	100.0	1'610	100.0	982'328'400	100.0	1'094'481'646	100.0

*Ensemble des permis de construire délivrés par les communes

Guide des permis de construire <https://guide-permis-construire.ne.ch/>

Utilisation du site depuis 2022 : entre 500 et 700 visites par mois, pour une durée moyenne de 3.45 minutes par visite. En 2025 : 560 visites par mois, pour une durée moyenne de 3.6 minutes par visite, et 3016 téléchargements de documents.

Personnel

Au 1^{er} janvier 2025, le service comptait 22.7 équivalents plein temps (EPT) et au 31 décembre 2025, 22.9 EPT (+0.6 EPT temporaire), correspondant à 30 collaborateurs·trices.

Contacts

- La Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) assurant la coordination interservices a siégé à deux reprises en 2025.
- Deux rencontres avec les urbanistes du canton ainsi que deux séances avec les architectes et les techniciens des villes ont eu lieu.
- Participation au groupe de travail tripartite (Confédération, cantons, communes) et suivi des activités de Région capitale suisse et arcjurassien.ch, en ce qui concerne le volet aménagement du territoire. Participation au groupe de travail rédigeant le Projet de territoire Suisse.
- Participation à la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT), à l'assemblée générale et aux séances de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), à l'assemblée générale et au comité d'Espace Suisse (auparavant ASPAN) ; participation à la Conférence centrale de la fédération suisse des urbanistes (FSU), participation à la révision de la norme SIA 111.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'441'298	1'775'000	1'820'663	+45'663	+2.6%	+379'365	+26.3%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'332'139	1'559'000	1'582'158	+23'158	+1.5%	+250'020	+18.8%
43 Revenus divers	11'980	0	3'497	+3'497	--	-8'483	-70.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	97'179	216'000	235'007	+19'007	+8.8%	+137'828	+141.8%
Charges d'exploitation	4'603'047	4'950'146	4'686'072	-264'074	-5.3%	+83'025	+1.8%
30 Charges de personnel	3'400'661	3'592'312	3'491'395	-100'917	-2.8%	+90'734	+2.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	568'277	789'740	539'744	-249'996	-31.7%	-28'533	-5.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	80'291	39'196	42'796	+3'600	+9.2%	-37'495	-46.7%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	125'890	130'840	130'890	+50	+0.0%	+5'000	+4.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	427'928	398'059	481'248	+83'189	+20.9%	+53'320	+12.5%
Résultat d'exploitation	-3'161'750	-3'175'146	-2'865'410	+309'737	+9.8%	+296'340	+9.4%
44 Revenus financiers	8'984	0	8'989	+8'989	--	+5	+0.1%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	8'984	0	8'989	+8'989	--	+5	+0.1%
Résultat opérationnel	-3'152'766	-3'175'146	-2'856'421	+318'726	+10.0%	+296'345	+9.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-3'152'766	-3'175'146	-2'856'421	+318'726	+10.0%	+296'345	+9.4%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont composés majoritairement des émoluments des permis de construire (CHF 1,5 million), mais aussi d'émoluments résultant de la planification régionale et communale de détails (groupe 42 « Taxes »), ainsi que du financement par le fonds d'aménagement du territoire de 0,9 EPT pour la mise en œuvre de la LAT et de 0,7 EPT pour le traitement des plus-values (groupe 49 « Imputations internes »). L'augmentation observée au niveau du groupe 42 par rapport à 2024 reflète l'augmentation du nombre de demandes de permis de construire traitées par le SCAT en 2025 et du volume financier des travaux correspondant.

Au niveau des charges d'exploitation, les « Charges de personnel » (groupe 30) sont plus élevées qu'en 2024, année durant laquelle des postes étaient temporairement vacants. Elles restent cependant inférieures au budget. Le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » comprend principalement des frais de mandats dont ceux attribués à Objectif:ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre, et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5), le mandat de l'étude de base VTT, la fin du mandat concernant les sites touristiques prioritaires et les honoraires du bureau qui a assisté le SCAT pour l'organisation et le suivi du mandat d'études parallèles (MEP) pour la gare de Cernier. L'écart budgétaire s'explique majoritairement par le report de mandats et l'internalisation de prestations. Les charges du groupe 36 « Charges de transfert » concernent des mandats de prestations avec des organisations à but non lucratif.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Autorisations (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	178'681	210'000	290'108
Coûts salariaux et de structure	1'464'130	1'485'777	1'526'807
Coûts des services centraux	138'206	131'770	139'961
Revenus	1'237'195	1'500'000	1'501'256
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	543'821	327'546	455'620

Commentaires

Dans le cadre du traitement des demandes de permis de construire, les émoluments des décisions spéciales émises par les services, les émoluments des préavis de l'ECAP et aussi, dès 2025, les émoluments des préavis du SENE Energie sont facturés par le SCAT puis reversés aux entités correspondantes. Les charges directes correspondent à ces versements ainsi qu'aux frais de publication des mises à l'enquête dans la feuille officielle et un mandat à Espace Suisse pour une enquête de satisfaction sur l'outil SATAC. Quant aux revenus, ils représentent les émoluments des permis de construire. L'augmentation observée par rapport à 2024 reflète l'augmentation du nombre de préavis de synthèse (permis de construire) établis par le SCAT en 2025 et du volume financier des travaux correspondant.

Planification communale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	29'129	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'131'903	924'126	1'080'990
Coûts des services centraux	106'725	81'958	98'577
Revenus	192'183	266'000	315'927
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'075'573	740'083	863'640

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure supérieurs au budget reflètent une augmentation des heures de l'ensemble du service consacrées à la révision des plans d'aménagement des communes, tout comme en 2024. Les revenus concernent les émoluments pour les plans de quartier et plan spéciaux ainsi que le financement par le fonds d'aménagement du territoire de 0,9 EPT pour la mise en œuvre de la LAT et de 0,7 EPT pour le traitement des plus-values.

Planification cantonale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	55'678	295'000	173'504
Coûts salariaux et de structure	643'434	859'032	543'093
Coûts des services centraux	60'863	76'185	49'593
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	759'975	1'230'217	766'189

Commentaires

Les charges directes correspondent principalement à des mandats dont celui de l'étude de base VTT, la fin du mandat concernant les sites touristiques prioritaires et les honoraires du bureau qui a assisté le SCAT pour l'organisation et le suivi du mandat d'études parallèles (MEP) pour la gare de Cernier. S'agissant des coûts salariaux et de structure, l'écart résulte du fait que l'équipe de la section « Planification cantonale » a été mobilisée en appui à la section « Aménagement local », réduisant ainsi le temps consacré à ses propres activités. À cela s'ajoute une absence de 6 mois due à un congé maternité.

Coordination cellule foncière (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	31'336	20'000	17'952
Coûts salariaux et de structure	161'838	182'064	223'006
Coûts des services centraux	14'704	16'147	20'429
Revenus	19'984	9'000	12'429
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	187'894	209'210	248'958

Commentaires

Les charges directes représentent les frais de notaires liés aux achats de terrains. S'agissant des revenus, ils comprennent principalement un droit de superficie pour un terrain dont l'État est propriétaire.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Autres subventions	45'890	45'840	45'890
Sentiers pédestres	80'000	85'000	85'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	125'890	130'840	130'890

Commentaires

Il s'agit des contrats de prestations avec les institutions suivantes :

- Pro Infirmis, pour l'analyse des demandes de permis de construire sous l'angle des règles SIA, LHand et LConstr. ;
- Architecture sans obstacle, pour les constructions adaptées aux personnes handicapées ;
- Neuchâtel Rando, pour la mise en œuvre de la LI-LCPR (sentiers pédestres) dans le cadre de la planification pour le nouveau plan directeur des chemins de randonnée.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-920	0	-40
Total charges (+) / revenus (-) nets	-920	0	-40

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Gens du voyage - PAC aire de séjour	A solliciter	0	0	0	500'000	0	500'000	0	0	0
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	En cours	6'000	0	6'000	0	0	0	0	0	0
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	273'617	0	273'617	236'100	0	236'100	196'740	0	196'740
*Plan climat	En cours	186'915	0	186'915	301'150	0	301'150	192'952	0	192'952
Total		466'532	0	466'532	1'037'250	0	1'037'250	389'692	0	389'692

Commentaires

- Gens du voyage - PAC aire de séjour : le projet de réalisation d'une aire de séjour pour les gens du voyage suisses a été reporté.
- Optimisation du tracé du Sentier du Lac : il s'agit de la mise en œuvre de la mesure MOB_A1 « Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied » du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel. Ce projet continue en 2026-2027 avec l'établissement d'un plan d'affectation cantonal pour établir les plans d'alignement qui permettront de sécuriser le tracé.
- PI-Accélération Projet Aggro (PA3) : le montant concerne les mandats attribués à Objectif:ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5) ainsi que le travail effectué en interne pour l'accompagnement desdits projets.
- Plan climat : il s'agit principalement du travail effectué en interne concernant l'adaptation de la gestion des matériaux minéraux ainsi que la localisation et la lutte contre les îlots de chaleur. L'écart budgétaire provient de mandats qui n'ont pas été attribués, le travail ayant été effectué en interne du service.

2.9.5. Service des ponts et chaussées (SPCH)

Missions principales

Les missions principales du service des ponts et chaussées se caractérisent par :

- Construire et aménager le réseau routier cantonal, ainsi que ses ouvrages, reliant les localités entre elles, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines ;
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages ;
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier ;
- Mettre à jour périodiquement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur territoire neuchâtelois ;
- Assurer le rôle de service répondeur en matière de gestion des dangers naturels ;
- Répondre des questions liées à la géologie de manière générale, dangers naturels inclus ;
- Assurer la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du service des ponts et chaussées ;
- Mettre à disposition du personnel pour la conduite des véhicules du Conseil d'État ;
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service ;
- Conseiller les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations relatives aux divers domaines d'activités du service ;
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'extraction des matériaux immergés, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière ;
- Établir et cas échéant notifier les préavis sectoriels ou de synthèse relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'État ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service ;
- Procéder à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de tiers ;
- Assurer la gestion administrative, technique et financière prévue dans la loi sur les routes et voies publiques ;
- Mettre en œuvre la planification cantonale en matière de mobilité douce utilitaire et attribuer les subventionnements prévus par la LMD pour les projets menés par les communes ;
- Assurer le rôle de service technique dans le cadre de la réalisation et de l'entretien des chemins pédestres ;
- S'assurer que le contrôle et l'inspection des mines et des carrières exploitées en galeries soient effectués ;
- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur territoire neuchâtelois.

Évolution de l'environnement et des tâches

L'évolution de l'environnement et des tâches se caractérise par :

- Depuis plusieurs années, le service est confronté à nombre d'oppositions aux projets développés, que ce soit dans le domaine des routes ou des eaux. Dans un tel contexte, les autres tâches à effectuer, dont les modifications législatives, de processus ou d'outils de travail, absorbent des ressources et se traduisent inévitablement par la nécessité de dégager le temps et, le cas échéant, les ressources financières nécessaires à l'attribution de mandats à des tiers.
- En termes de projets, de nombreux chantiers très importants dans le domaine des routes et des ouvrages d'art sont planifiés pour les prochaines années ou déjà en cours de réalisation : l'assainissement du tunnel de La Clusette, qui a débuté en 2022 et s'achèvera en avril 2026, la réalisation du contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18, et d'autres travaux tels l'assainissement du bruit routier, la réalisation d'itinéraires de mobilité douce, la réfection/correction de la RC170 au Closel, de la RC1310 entre La Sagne - Les Ponts-de-Martel ou d'importants travaux d'entretien durable à Neuchâtel, à La Côte-aux-Fées ou à Chézard.
- Dans le domaine des cours d'eau et de la géologie, l'entretien des lits et berges couplé au développement et à la réalisation des projets de revitalisation, auxquels s'ajoute l'accompagnement des communes dans les projets de protection, que ce soit contre les crues ou contre les dangers de nature géologique, absorbent énormément de ressources. Dans un tel contexte, l'acquisition et la consolidation des données de base, ainsi que la planification et la priorisation des projets et interventions à mener constituent un réel défi.
- Les nombreux projets et chantiers planifiés et en cours, qui se traduiront en millions de francs de dépenses annuelles durant les 5 à 6 prochaines années, représentent une charge de travail très importante pour tous les secteurs techniques et administratifs du service.

Activités et réalisations

Selon l'accord de prestation, les objectifs 2025 fixés pour le service se déclinaient comme suit :

- Mettre en œuvre le PDCMC validé par le Conseil d'État, par la réalisation des projets phares et prioritaires retenus et par le monitoring du taux d'utilisation de la mobilité cyclable dans le canton ;
- Investir dans l'entretien durable du réseau cantonal, tant pour les routes que pour les ouvrages d'art ;
- Mettre en œuvre les conventions-programmes en matière de protection de l'environnement ;
- Adjuger les travaux principaux du tunnel de contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 ;
- Développer une planification et une stratégie de prévention dans le domaine des dangers naturels ;
- Participer à la mise en place du Plan climat cantonal.

Globalement, ces objectifs ont bien été tenus. Du point de vue technique, l'exécution de l'important projet du contournement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 a pu commencer à mi-2024 suite au rejet du dernier recours pendant par le Tribunal fédéral.

Quant aux projets routiers, les principaux dossiers traités ont porté sur :

- H10 Bregot – Prise-Imer, projet de correction du tracé avec aménagement MD : en suspens ;
- H10 Rochefort – Bregot : bloqué par des oppositions ;
- H10 Brot-Dessous – Fretereules : en suspens ;
- H18, contournement est de La Chaux-de-Fonds : appel d'offres pour la suite des travaux ;
- H18 Bellevue – La Cibourg , avec aménagement MD : projet en cours ;
- RC 170 Les Grattes – Montmollin, travaux en cours pour la première partie, dossier adapté pour la seconde ;
- RC 1310 Le Stand – Le Petit-Martel : en cours ;
- RC 1310 La Sagne – Les Cœudres, avec aménagements MD : en cours.

Les principaux chantiers routiers ont concerné :

- RC 5 Monruz – Saint-Blaise, avec aménagements MD : en cours ;
- RC 5 Prébarreau – Poste, avec aménagements MD : terminé ;
- H10 Tunnel de Roche-Percée, pose de filets de protection : terminé ;
- H10 Giratoire du Pont de la Roche : recours sur adjudication, sera réalisé en 2026 ;
- RC 169 Les Brenets, traversée du village, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 170 Les Ponts-de-Martel, traversée du village : en cours ;
- RC 170 Le Closel, correction du tracé, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 170 Montmollin – L'Engolieu : en cours, giratoire à réaliser en 2025 ;
- RC 171 Haut de la Côte – Brot-Dessus : terminé ;
- RC 173 Colombier, Sombacour, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 1161 Thielle, traversée du village : en cours (projet conjoint avec l'OFROU) ;
- RC 1310 Le Petit-Martel – Les Cœudres, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 1310 Les Ponts-de-Martel – Les Cœudres, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 1356 Fontainemelon, traversée du village, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 1356 Chézard-Saint-Martin – Dombresson, piste cyclable : terminé ;
- RC 2170 Fenin, traversée du village : en cours ;
- RC 2185 Saint-Blaise, rue de la Maigroge, avec aménagements MD : terminé, suite en direction de Lignièrès en cours ;
- RC 2186 Enges, traversée du village, avec aménagements MD : terminé ;
- RC 2225 Lac des Taillères, réalisation d'un passage à petite faune : terminé ;
- RC 2226 La Côte-aux-Fées, traversée du village : en cours ;
- RC 2232 Couvet, traversée du village : en cours ;
- RC 2327 La Soldanelle – La Clé d'Or : terminé.

Les travaux réalisés en localité sont pratiquement systématiquement couplés avec des interventions communales et/ou de tiers sur les réseaux souterrains, ou complétés par des aménagements urbanistiques, ce qui en complique passablement la planification et conduit souvent à des retards ou à des reports.

Dans le cadre de la convention programme pour l'assainissement du bruit routier, les chantiers sont souvent couplés à des travaux d'entretien durable. Les tronçons routiers et localités suivants ont été concernés par la réalisation d'aménagements ou la pose de revêtements particuliers : Monruz – St-Blaise (RC5), Les Brenets, Les Ponts-de-Martel, Colombier, Fontainemelon, Saint-Blaise (Maigroge), Thielle et Couvet.

Concernant les ouvrages d'art, les principaux projets et travaux ont concerné :

- H10 Assainissement du tunnel de la Clusette : en cours, ouverture à la MD de la galerie de sécurité en mars 2025 ;
- H10 Viaduc du Crêt-de-l'Anneau : poursuite des études préliminaires pour le remplacement de l'ouvrage en 2029-2030 ;
- H18 PS des Petites-Crosettes, avec aménagements MD : ancien ouvrage déconstruit, nouvel ouvrage réalisé et en service ;
- Divers travaux concernant des murs de soutènement à Cornaux, Pierre-à-Bot et La Chaux-du-Milieu.

En matière de mobilité douce, en sus des travaux déjà mentionnés ci-avant, le cadre et les lignes directrices de la stratégie de promotion ont été suivis en application du PDCMC. Les principaux projets et travaux ont porté sur les routes cantonales et principales suivantes :

- RC 5 Cornaux, traversée du village : études en cours ;
- RC 5 Cressier, traversée du village : études en cours ;
- RC 5 Boudry – Bevaix : études en cours ;
- RC 169 Les Brenets, voie verte : études en cours ;
- RC 170 L'Engolieu – Les Grattes : études en cours ;
- Mise en œuvre du PDChemins : aménagements sur le réseau des chemins pédestres.

Des subventions complémentaires faisant partie du programme d'impulsion et relatives au projet d'agglomération de 3^{ème} génération ont été versées aux communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Des subventions ont été comptabilisées dans les comptes transitoires pour des mesures mises en place par les communes de Neuchâtel, Boudry, Cortaillod, Milvignes et La Chaux-de-Fonds, dont les dossiers ne sont pas encore finalisés.

Quant aux lacs, cours d'eau et dangers naturels, les projets et travaux ont principalement porté sur :

- Travaux de revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers, du seuil de la Noiraigue et de la Pointe d'Areuse ;
- Projet de revitalisation du Bied de Vent et des rives lacustres de La Tène ;
- Suite de la réalisation du sentier du lac ;
- Travaux d'aménagement de la Sorge, de l'Areuse, du Buttes, du Vaux de Vaumarcus et de la Combe Girard ;
- Projets de protection contre les crues dans les communes de Cressier, Lignières, Boudry et Val-de-Ruz (Dombresson) ;
- Établissement des données de base pour la protection contre les dangers naturels ;
- Protection contre les dangers naturels géologiques à Boudry, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers et Val-de-Ruz ;
- Subventionnement à la commune de Boudry pour la protection contre les dangers géologiques ;
- Subventionnement aux communes de Cressier, Le Landeron, Lignières, Boudry, Val-de-Travers, Val-de-Ruz et La Grande-Béroche pour la protection contre les crues ;
- Études relatives à la valorisation des matériaux liés à la ligne directe des CFF.

Par ailleurs, nombre de tâches d'appui ont été effectuées, tels l'établissement de préavis pour des demandes de permis de construire, les comptages routiers, le développement de systèmes de gestion des données routières (gestion des comptages, perturbations du trafic, axes routiers cantonaux et suivi de l'état des chaussées) ou l'intégration au guichet unique de prestations en relation avec les routes.

Les nombreuses interventions du laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR), soit pour préparer des chantiers, soit pour le suivi de l'exécution, doivent aussi être relevées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025		CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	25'334'142	30'772'688	28'083'626	-2'689'061	-8.7%	+2'749'484	+10.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	2'019'515	2'150'000	2'047'699	-102'301	-4.8%	+28'185	+1.4%
42 Taxes	1'165'462	1'250'800	1'094'285	-156'515	-12.5%	-71'177	-6.1%
43 Revenus divers	793'049	804'202	860'374	+56'172	+7.0%	+67'326	+8.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	626'869	980'000	599'840	-380'160	-38.8%	-27'029	-4.3%
46 Revenus de transfert	18'496'993	17'898'786	17'907'721	+8'935	+0.0%	-589'272	-3.2%
47 Subventions à redistribuer	694'955	6'150'000	4'027'207	-2'122'793	-34.5%	+3'332'252	+479.5%
49 Imputations internes	1'537'300	1'538'900	1'546'500	+7'600	+0.5%	+9'200	+0.6%
Charges d'exploitation	55'641'790	64'876'698	59'994'797	-4'881'902	-7.5%	+4'353'007	+7.8%
30 Charges de personnel	16'221'978	17'329'894	16'755'301	-574'593	-3.3%	+533'323	+3.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'790'430	5'879'540	5'319'310	-560'230	-9.5%	-471'120	-8.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	10'676'593	12'502'042	11'638'902	-863'140	-6.9%	+962'309	+9.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	7'228'335	7'231'137	7'045'496	-185'642	-2.6%	-182'839	-2.5%
36 Charges de transfert	10'827'340	11'458'356	10'874'609	-583'747	-5.1%	+47'269	+0.4%
37 Subventions redistribuées	694'955	6'150'000	4'027'207	-2'122'793	-34.5%	+3'332'252	+479.5%
39 Imputations internes	4'202'159	4'325'729	4'333'972	+8'242	+0.2%	+131'813	+3.1%
Résultat d'exploitation	-30'307'648	-34'104'011	-31'911'170	+2'192'840	+6.4%	-1'603'523	-5.3%
44 Revenus financiers	716'622	695'000	1'140'627	+445'627	+64.1%	+424'005	+59.2%
34 Charges financières	8'538'699	0	746'150	+746'150	--	-7'792'549	-91.3%
Résultat de financement	-7'822'077	695'000	394'477	-300'523	-43.2%	+8'216'554	+105.0%
Résultat opérationnel	-38'129'725	-33'409'011	-31'516'693	+1'892'318	+5.7%	+6'613'031	+17.3%
48 Revenus extraordinaires	158'049	0	53'921	+53'921	--	-104'128	-65.9%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	158'049	0	53'921	+53'921	--	-104'128	-65.9%
Résultat total	-37'971'676	-33'409'011	-31'462'773	+1'946'238	+5.8%	+6'508'903	+17.1%

Commentaires

Concernant les charges d'exploitation, des départs à la retraite suivis d'engagements de personnes plus jeunes, ainsi que des absences maladie de longue durée ont impacté à la baisse les "Charges de personnel" (groupe 30). Le budget 2025 des "Biens, services et autres charges d'exploitation" (groupe 31) ayant été diminué de 2% par le Grand Conseil, le SPCH s'est tenu à respecter cette nouvelle dotation, bien aidé par la clémence des périodes hivernales en 2025. Concernant les amortissements liés à la cession du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds, ceux-ci avaient été budgétés dans le groupe 33 "Amortissements du patrimoine administratif". Toutefois, les imputations effectives ont été comptabilisées dans le groupe 34 "Charges financières". La diminution des "Charges de transfert" (groupe 36) s'explique par la révision à la baisse du taux d'amortissement d'une immobilisation, à savoir le tunnel de Serrières. Enfin, les « Subventions à redistribuer » (groupes 37/47), liées aux différentes générations du projet d'agglomération RUN, ont été estimées principalement sur la base des informations fournies par les communes, principaux maîtres d'ouvrage. L'avancement de leurs projets s'étant révélé plus lent que prévu, ces charges ont été revues à la baisse.

Quant à la comparaison entre 2024 et 2025, on peut relever les événements suivants ayant produit des variations notables :

- Revenus de transfert (groupe 46) : la baisse constatée est due à la diminution de la part cantonale aux recettes fédérales liées à la RPLP et aux contributions forfaitaires globales pour les routes principales suisses.
- Charges de personnel (groupe 30) : le niveau plus élevé constaté en 2025 est en partie dû à des congés non payés et des délais de carence ayant affecté à la baisse l'exercice 2024, et à la progression salariale pour le solde.
- Amortissements du patrimoine administratif (groupe 33) : l'augmentation constatée provient du grand volume des investissements antérieurs à 2024.
- Revenus financiers (groupe 44) : la hausse est due à des réévaluations de terrains vendus.
- Les commentaires sur les groupes de charges 31, 34 et 37/47 dans la comparaison entre le budget et les comptes 2025 valent également pour la comparaison entre les comptes 2024 et 2025.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Réseau routier (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	8'810'440	575'400	12'216'923
Coûts salariaux et de structure	7'938'152	9'623'359	2'363'310
Coûts des services centraux	557'536	568'673	514'694
Revenus	196'887	204'400	276'604
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	17'109'241	10'563'032	14'818'324

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec la planification des projets, la mobilité douce, la gestion administrative de la signalisation, les données et comptages routiers, le cadastre du bruit routier, les recettes découlant de la mise à disposition de personnel pour la direction de l'UT IX et pour les prestations effectuées par NEVIA.

Les charges directes enregistrent une forte hausse, principalement due à l'intégration, dès 2025, des amortissements dans celles-ci (auparavant imputés aux coûts de structure), ainsi qu'à la comptabilisation d'une moins-value consécutive à la cession du Grand-Pont à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Les coûts de structure ont enregistré une forte diminution, imputable aux éléments susmentionnés ainsi qu'à un volume d'heures réalisées inférieur à celui prévu au budget.

Ouvrages d'art (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	150'088	300'500	11'392
Coûts salariaux et de structure	762'091	1'054'550	263'430
Coûts des services centraux	53'457	62'316	57'570
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	965'636	1'417'367	332'391

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections et la surveillance des ouvrages d'art.

Les charges directes ont très fortement diminué suite à des besoins en honoraires et en entretien inférieurs à ceux envisagés.

Les coûts de structure ont très fortement diminué avec, dès 2025, le transfert des amortissements liés aux ouvrages dans le groupe de prestations "Réseau routier".

Entretien courant DIV I (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	684'674	506'200	515'263
Coûts salariaux et de structure	2'786'171	2'862'115	2'675'834
Coûts des services centraux	495'143	518'441	517'869
Revenus	108'189	49'700	38'675
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'857'799	3'837'056	3'670'291

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations des dégâts résultant d'accidents et l'entretien électromécanique, ainsi que les recettes des réparations citées ci-avant et des ventes de fondants chimiques aux communes du Littoral et de Rochefort.

Les coûts salariaux et de structure ont diminué, en particulier à cause de périodes hivernales douces qui ont nécessité une utilisation moindre de fondants chimiques et de véhicules utiles au service hivernal.

Les revenus liés aux ventes de fondants chimiques aux communes ont de fait également été moins élevés.

Entretien courant DIV II (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	952'493	765'500	739'615
Coûts salariaux et de structure	3'752'342	3'966'003	3'893'039
Coûts des services centraux	1'081'979	1'126'561	1'125'846
Revenus	77'271	44'300	70'433
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'709'543	5'813'765	5'688'067

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations des dégâts résultant d'accidents et l'entretien électromécanique, ainsi que les recettes des réparations citées ci-avant et des ventes de fondants chimiques aux communes du Val-de-Travers et du sud-ouest des Montagnes neuchâtelaises.

Il n'y a rien de particulier à signaler au niveau des charges directes et des coûts salariaux et de structure.

Les revenus liés aux réparations des dégâts résultant d'accidents ont été plus élevés que budgété.

Entretien courant DIV III (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	919'618	910'200	826'029
Coûts salariaux et de structure	3'330'473	3'589'881	3'460'571
Coûts des services centraux	1'308'659	1'360'900	1'360'041
Revenus	698'098	753'800	726'624
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'860'652	5'107'181	4'920'018

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts d'entretien courant du service hivernal, les nettoyages, l'entretien des surfaces vertes, les réparations en cas d'accident et l'entretien électromécanique, ainsi que les recettes des réparations citées ci-avant et des ventes de fondants chimiques aux communes de Val-de-Ruz et du nord-est des Montagnes neuchâtelaises.

Il n'y a rien de particulier à signaler au niveau des charges directes, des coûts salariaux et de structure ou des revenus.

Signalisation et marquage (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	69'804	35'500	34'360
Coûts salariaux et de structure	1'047'002	1'305'237	1'140'024
Coûts des services centraux	167'846	175'011	174'677
Revenus	75'411	123'700	63'018
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'209'241	1'392'047	1'286'044

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut l'entretien, le rafraîchissement et le remplacement de la signalisation verticale et horizontale, les réparations des dégâts résultant d'accidents et les recettes issues des locations de matériel de signalisation à des tiers.

Les coûts de structure ont été moins élevés suite à une utilisation des véhicules inférieure à celle budgétée.

Les revenus liés aux réparations de dégâts résultant d'accidents et aux marquages pour tiers ont été moins élevés qu'estimés.

Préavis, autorisations (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	37'870	95'000	125'883
Coûts salariaux et de structure	2'043'504	2'476'409	828'838
Coûts des services centraux	144'257	146'334	180'358
Revenus	414'010	230'000	454'839
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'811'622	2'487'744	680'240

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les permis d'exploitation pour les remontées mécaniques, les préavis concernant les demandes de permis de construire, la gestion des dossiers relatifs aux obstacles à la navigation aérienne, les consultations et auditions relatives aux préavis et permis, ainsi que les recettes provenant de divers émoluments, principalement pour l'utilisation du domaine public/privé géré par le service.

Les coûts de structure ont très fortement diminué avec, dès 2025, le transfert des amortissements dans le groupe de prestations "Réseau routier". Les revenus sont supérieurs au budget en raison de droits de superficie comptabilisés dans le groupe de prestations sous revue, mais figurant au budget du groupe de prestations "Cours d'eau, dangers naturels et géologiques".

Essais de laboratoire (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	37'874	44'300	62'834
Coûts salariaux et de structure	1'774'905	2'353'525	467'625
Coûts des services centraux	127'799	139'076	101'506
Revenus	30'657	22'000	29'161
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'909'921	2'514'901	602'804

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les coûts engendrés par les essais, analyses et contrôles effectués par le laboratoire sur les routes et chantiers du canton, ainsi que les recettes pour le même genre de prestations effectuées pour des tiers, essentiellement des communes.

Les coûts de structure ont très fortement diminué avec, dès 2025, le transfert des amortissements dans le groupe de prestations "Réseau routier", et à un volume d'heures effectuées inférieur à celui budgété.

Cours d'eau, dangers nat.et géologiques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	465'329	523'500	1'125'665
Coûts salariaux et de structure	2'863'685	2'584'387	973'578
Coûts des services centraux	201'793	152'717	212'699
Revenus	2'419'520	2'750'000	2'858'857
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'111'288	510'604	-546'916

Commentaires

Ce groupe de prestations inclut les coûts en lien avec les inspections des rives des lacs, des berges et des cours d'eau, l'entretien courant des lacs et cours d'eau, les stations hydrométriques, la revitalisation des eaux, les prestations en matière de géologie et de protection contre les dangers naturels, ainsi que les recettes des concessions hydrauliques, des redevances de dragage des sables et graviers et des concessions octroyées sur le domaine public Eau.

Les charges directes ont très fortement augmenté avec, dès 2025, l'intégration des amortissements spécifiquement liés aux cours d'eau, dangers naturels et géologie dans les charges directes, alors que les coûts de structure ont très fortement diminué avec, également dès 2025, la suppression de la répartition des amortissements en fonction des heures budgétées.

En dépit de la budgétisation des droits de superficie dans le groupe de prestations sous revue, puis de l'imputation finale dans le groupe de prestations "Préavis, autorisations", les recettes sont légèrement supérieures au budget grâce à la cession de terrains réévalués à la hausse et aux revenus de concessions hydrauliques plus importants que les années précédentes.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SPCH	9'125'765	9'748'956	9'161'693
Contributions fédérales globales	-446'869	-800'000	-359'113
Part au revenu de la RPLP	-4'876'332	-4'525'549	-4'576'736
Part au revenu de l'impôt sur les huiles	-6'371'815	-6'142'100	-6'348'336
Part fédérale aux redevances hydraulique	12'925	14'500	13'616
Subventions aux communes	-6'150	0	800
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'562'476	-1'704'192	-2'108'075

Commentaires

Les amortissements des subventions à l'investissement ont diminué suite à la modification du taux d'amortissement d'une immobilisation, à savoir le tunnel de Serrières.

Les coûts d'entretien courant liés aux routes principales suisses ont été inférieurs aux prévisions, ce qui a entraîné une diminution des contributions fédérales globales affectées aux prestations concernées.

La part cantonale réelle au revenu fédéral lié à l'impôt sur les huiles minérales s'est avérée supérieure aux prévisions fournies par la Confédération en 2024, lors de l'établissement du budget 2025.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-108	0	-263
Plus/moins-values immobilisations SPCH	-109'561	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-109'668	0	-263

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
12ème étape corr./aménag. routes cant.	En cours	1'267'269	163'402	1'103'867	2'623'200	100'700	2'522'500	2'640'486	117'296	2'523'190
Achat de compteurs de trafic	En cours	0	0	0	0	0	0	14'932	0	14'932
Alimentation eau Pré-Raguel	Clôturé	121'845	0	121'845	0	0	0	0	0	0
Aménagement réseau chemins pédestres	En cours	131'850	0	131'850	350'000	0	350'000	228'697	0	228'697
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	En cours	10'087'360	6'018'628	4'068'732	7'306'242	4'350'000	2'956'242	6'542'851	3'922'971	2'619'880
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	Clôturé	0	70'447	-70'447	0	0	0	0	0	0
Assainissement pont de Meudon H10	Clôturé	653'260	391'956	261'304	0	0	0	-4'695	-2'817	-1'878
Assainissement routier H10	En cours	1'261'306	972'578	288'728	2'387'500	1'432'500	955'000	401'582	39'460	362'122
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	En cours	20'165	20'095	69	49'000	43'120	5'880	332	2'802	-2'470
Construction du tunnel de Serrières	En cours	40'501	35'641	4'860	40'000	35'200	4'800	16'259	14'308	1'951
CP dangers naturels Eau (LACE) 2025-2028	En cours	0	0	0	800'000	400'000	400'000	449'443	231'855	217'588
CP dangers naturels GEOL (LFo) 2025-2028	En cours	0	0	0	775'000	387'500	387'500	365'688	179'981	185'707
**CP Ouvrages de protection forêts 20-24	Clôturé	834'813	502'751	332'062	350'000	0	350'000	-70'381	-201'492	131'111
CP prot.cruces LACE, 2020 - 2024	Clôturé	604'505	302'252	302'252	46'000	23'000	23'000	534'963	373'390	161'573
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	Clôturé	670'626	478'949	191'678	50'000	30'000	20'000	720'299	400'996	319'302
CP Revitalisation des eaux 2025-2028	En cours	0	0	0	195'448	75'000	120'448	214'637	116'008	98'628
EM SGE Canton NE Etudes	Clôturé	211'225	126'735	84'490	50'000	30'000	20'000	0	0	0
EM SGE Canton NE Intégration	En cours	0	0	0	0	0	0	467'517	280'510	187'007
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	En cours	9'741'124	957'985	8'783'139	9'337'660	583'000	8'754'660	11'137'833	1'783'941	9'353'892
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	Clôturé	54'050	0	54'050	0	0	0	0	0	0
Equip. déneig. transp. privés 2025-2031	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	En cours	174'107	104'464	69'643	0	0	0	50'474	35'862	14'612
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	En cours	4'494'955	2'562'820	1'932'135	14'665'243	10'367'070	4'298'173	15'672'870	10'984'899	4'687'971
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	Clôturé	-18'354	0	-18'354	0	0	0	0	0	0
Passerelle MD Cornaux	En cours	0	0	0	700'000	0	700'000	0	0	0
*PI-Accélération Projet aggro (PA3)	En cours	47'242	0	47'242	874'250	0	874'250	537'007	0	537'007
*Plan climat	En cours	330'744	20'511	310'233	419'776	0	419'776	141'709	-2'119	143'828
**Prot. catastrophes Noiraigue Clusette	Clôturé	1'407'306	737'327	669'980	440'000	274'300	165'700	193'737	108'863	84'874
RC 5 - PS CFF de Cornaux	Clôturé	700'000	0	700'000	700'000	0	700'000	0	14'673	-14'673
**Réalisation Sentier du Lac	En cours	57'035	0	57'035	440'000	0	440'000	155'781	0	155'781
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	En cours	2'799'220	-36	2'799'256	3'860'000	0	3'860'000	3'478'095	15'021	3'463'074
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	En cours	6'653'547	3'966'577	2'686'970	1'960'444	1'149'060	811'384	1'692'522	1'000'850	691'672
Travaux EM 2024-2027	En cours	98'787	5'610	93'177	150'000	0	150'000	70'167	42'100	28'067
Travaux sur cours d'eau 24-25	En cours	307'274	0	307'274	350'000	0	350'000	301'739	0	301'739
Travaux sur ouvrages d'art 2024-2025	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	95'481	0	95'481
Valorisation matériaux ligne directe	En cours	0	0	0	0	0	0	29'245	14'622	14'622
Total		42'751'760	17'438'693	25'313'067	49'269'763	19'280'450	29'989'313	46'129'268	19'473'981	26'655'287

Commentaires

Les nouveaux crédits acceptés en 2025 sont :

- Achats de compteurs de trafic ;
- CP dangers naturels Eau (LACE) 2025-2028 ;
- CP dangers naturels GEOL (LFo) 2025-2028 ;
- CP Revitalisation des eaux 2025-2028 ;
- EM SGE Canton NE Intégration ;
- Equip. déneig. transp. privés 2025-2031 ;
- Valorisation matériaux ligne directe.

Les crédits suivants ont été clôturés en 2025 :

- Assainissement pont de Meudon H10 ;
- CP Ouvrages de protection forêts 20-24 ;
- CP prot.crues LACE, 2020 - 2024 ;
- CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024 ;
- EM SGE Canton NE Etudes ;
- Equip. déneig. transp. privés 2018-24 ;
- Prot. catastrophes Noiraigue Clusette ;
- RC 5 - PS CFF de Cornaux.

Les principales variations entre budget et comptes sont commentées ci-dessous :

- Achat de compteurs de trafic : une demande de dépassement de crédit de CHF 49'000 a été acceptée le 10.06.2025. Ce financement a permis l'achat des premiers compteurs.
- Assainissement H10 : la réfection du giratoire du Pont-de-la-Roche a été bloquée par un recours sur l'adjudication et le projet Rochefort - Bregot par des oppositions lors de la mise à l'enquête publique.
- CP prot.crues LACE, 2020 - 2024 : une demande de dépassement de crédit de CHF 180'000 a été acceptée le 26.11.2025, qui a permis le financement de la part cantonale de la réalisation des travaux communaux à Maison Monsieur.
- Revitalisation des eaux 2020-24 : Une demande de dépassement de crédit de CHF 368'000 a été acceptée le 04.06.2025, qui a permis le financement des travaux prévus dans la convention-programme 2020-2024, finalement réalisés en 2025 afin d'utiliser le solde des subventions fédérales.
- EM SGE Canton NE Intégration : une demande de dépassement de crédit de CHF 688'000 a été acceptée le 11.06.2025, qui a permis le financement de la préparation du nouveau système suite au changement de stratégie de l'OFROU.
- Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025 : une demande de dépassement de crédit de CHF 643'400 a été acceptée le 14.11.2025, qui a permis le financement du traitement des matériaux pollués sur le chantier RC5 Monruz - St-Blaise.
- Etudes rempl .viad. Crêt-de-l'Anneau H10 : une demande de dépassement de crédit de CHF 76'800 a été acceptée le 04.06.2025, qui a permis le financement des prestations supplémentaires du bureau d'ingénieurs civils selon les exigences découlant de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE).
- H18 Contournement est Chaux-de-Fonds : une demande de dépassement de crédit de CHF 400'000 a été acceptée le 26.11.2025, qui a permis le financement des prestations supplémentaires nécessaires à la réalisation du PS CFF des Petites-Crosettes et à l'évacuation de matériaux pollués aux extrémités Nord et Sud du contournement.
- Passerelle MD Cornaux : les dépenses concernent un projet communal en développement, elles ont été reportées en 2027.
- RC 5 - PS CFF de Cornaux : le versement de la part forfaitaire cantonale sur les travaux de remplacement du pont CFF avait été anticipé en 2024.
- Valorisation matériaux ligne directe : une demande de dépassement de crédit de CHF 25'000 a été acceptée le 01.09.2025, qui a permis le financement des premières études relatives à ce sujet.

2.9.6. Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Missions principales

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée d'appliquer les législations cantonales et fédérales en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

Une des missions du SENE est d'appliquer la législation sur l'énergie, notamment de promouvoir une utilisation économe et efficace de tous les agents énergétiques, de garantir le passage à un approvisionnement en énergie basé sur un recours accru aux énergies renouvelables indigènes, de prendre les mesures visant à la réduction des émissions de CO₂, de promouvoir les innovations technologiques permettant d'atteindre ces objectifs et de diminuer la consommation d'énergie du canton en visant le zéro émission net en 2040. Le service rassemble les données permettant d'estimer l'évolution et de suivre les besoins et l'offre d'énergie du canton.

L'autre mission du SENE est de protéger l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent faire l'objet. À ce titre, il suit l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et agit en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances, de microorganismes pathogènes et produits, les eaux usées et les rejets dans l'air. En outre, il examine les sites pollués qui doivent être assainis ou surveillés pour maîtriser les nuisances, cherche à prévenir des accidents pouvant causer de graves dommages à la population et à l'environnement, veille à une gestion des déchets économe en ressources et limite l'exposition au bruit, au radon et aux rayonnements non ionisants.

Évolution de l'environnement et des tâches

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature et de sa feuille de route, le service veille à assurer de manière optimale les objectifs suivants :

- Déployer la conception directrice de l'énergie en garantissant une utilisation économe et efficace de l'énergie ;
- Favoriser la production d'énergie issue de ressources renouvelables indigènes ;
- Prendre des mesures pour réduire les émissions de CO₂ pour viser le zéro émission net en 2040 ;
- Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement, notamment celle de l'eau, de l'air, ainsi que la protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants ;
- Gérer les matières premières, les organismes génétiquement modifiés/pathogènes de manière adéquate, examiner et faire assainir les sites pollués.

Une évolution et une augmentation constantes des bases légales cantonales et fédérales dans les domaines de la politique énergétique, de la politique pour le climat et de la protection de l'environnement, dont la mise en œuvre, le suivi et la surveillance incombent au SENE, ont conduit le service à poursuivre l'évolution constante de ses tâches en les priorisant.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Le SENE a rédigé 41 préavis en réponse à des consultations fédérales, de services de l'État ou provenant d'associations professionnelles.

Information

- Le SENE a poursuivi sa campagne scolaire de sensibilisation à l'énergie sur l'année scolaire 2024-2025 avec la visite de 96 classes de 3e et 4e années et 134 classes de 6e et 7e années pour un total de 4'159 élèves ciblés.
- La sensibilisation à la gestion des déchets en milieu scolaire, soutenue par le SENE, a été réalisée par le biais de 221 animations qui ont eu lieu dans les classes neuchâteloises, principalement du niveau primaire.

Énergie

- Dans le cadre des lunchs-énergie, le service en a organisé 3 sur les thèmes de « La sobriété, cet autre levier de la transition énergétique », « Transition énergétique : quels défis sont à relever par les gestionnaires du réseau électrique ? » et « Intelligence artificielle et transition énergétique ».
- Le service a publié les statistiques sur l'énergie, a poursuivi les travaux en lien avec la mise à jour de la conception directrice de l'énergie et a accompagné plusieurs communes et un groupement de communes dans l'établissement de leur plan communal de l'énergie ; un nouveau modèle intégrant la problématique du climat a été ajouté afin de permettre aux communes d'élaborer des plans communaux des énergies et du climat.
- Le service poursuit la démarche de suivi des gros consommateurs d'énergie (GCE) et la procédure d'exonération de la redevance énergétique en lien avec la loi sur l'approvisionnement en électricité. Au 31 décembre 2025, ce sont près de 200 GCE qui ont conclu une convention pour lesquels plus de 270 sites sont en possession d'une exonération.
- Le service poursuit le suivi des « moyens consommateurs » dont la consommation annuelle d'électricité se situe entre 200'000 et 500'000 kWh. Pour rappel, ces derniers doivent procéder à une analyse de leur exploitation dans le but d'identifier les mesures d'optimisation. En 2025, ce sont environ 200 sites qui sont suivis dans ce cadre-là.

- Dans le cadre de la mise en application de l'art. 5 al. 5 LCEn, les collectivités publiques doivent réduire d'au moins 20 % la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non affectés à l'habitation et de leurs installations ou couvrir ces 20 % par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence choisie entre 2015 et 2020. En 2025, le suivi des collectivités publiques s'est poursuivi.
- Le service participe en tant qu'organe de conseil en énergie à des groupes de travail, notamment au sein du service des bâtiments (SBAT), de la Commission bois-énergie Lignum (COBEL) et d'AgroCleanTech.
- Dans le cadre du Plan climat cantonal, le service suit la mise en œuvre de plusieurs mesures, dont la mesure R1 visant à augmenter le taux d'assainissement des bâtiments, la mesure R2 qui a pour objectif le subventionnement d'installations photovoltaïques sur de grands toits, la mesure R3 visant le soutien de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque et du stockage, la mesure R8 qui permet de promouvoir la production d'hydrogène d'origine renouvelable pour le transport routier de marchandises, la mesure R13 visant à valoriser le potentiel de production de biogaz à partir de déchets agricoles et la mesure R21 visant le maintien du potentiel de valorisation thermique issue de l'incinération des déchets.

Projets de construction et chantiers

- Le volume des prestations pour rendre les préavis sur les demandes de permis de construire, les préavis pour plans d'aménagement locaux et pour les études d'impact sur l'environnement est resté très élevé.
- En 2025, un accent a pu être mis sur les visites de chantier. Elles visent en priorité le suivi de la gestion des déchets, mais également la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier. Ce ne sont pas moins de 350 visites qui ont été effectuées.

Déchets

- Le service a accompagné et conseillé la planification et l'élaboration de projets de gravières, carrières et décharges ; il a également participé à l'élaboration du Plan directeur sectoriel de gestion intégrée des matériaux.
- La production des déchets urbains des ménages atteint 451 kg/hab en 2024 alors qu'elle était de 435 kg/hab. en 2023.
- En 2025, la production de déchets spéciaux des ménages a atteint 85'886 kg, en diminution de 3,2 % par rapport à l'année précédente. La production de déchets spéciaux des ménages continue de diminuer régulièrement dans le canton.
- Dans le cadre du Plan climat cantonal, le service réalise également la mesure R18 qui vise à informer et sensibiliser à la réduction de la production de déchets et la mesure R20 qui a pour objectif d'augmenter la valorisation en matière des déchets. En outre, il participe à la mesure R19 qui vise à augmenter la valorisation des matériaux minéraux.
- Le SENE s'assure que l'ensemble des déchets spéciaux du canton suit la bonne filière de traitement et d'élimination.
- Avec les acteurs concernés par la gestion des biodéchets, le SENE travaille à l'amélioration de la filière de collecte des biodéchets dans les communes par l'introduction de l'identification soit des apportants, soit des conteneurs, ceci afin de garantir la qualité des composts utilisés pour l'amendement des sols.

Protection des eaux et du sol

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges et d'aires d'entreprises se sont poursuivies sous l'égide du service ou ont abouti à leur classement définitif.
- Le service a en outre fait réaliser et suivi de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises et fixé, sur le plan juridique, les responsabilités pour la prise en charge des coûts à charge des pollueurs ; en 2025, 3 nouveaux sites ont été classés comme nécessitant un assainissement.
- Il a établi 23 autorisations de cession ou de division de bien-fonds sur lesquels se situent des sites pollués.
- Des prélèvements de sols, souvent en relation avec des sites pollués, ont été effectués dans le cadre des campagnes annuelles d'analyses.
- La carte de protection des eaux, comportant les secteurs, ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.
- Le SENE collabore avec les cantons de Fribourg et Berne pour la surveillance des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat. 12 profils ont été réalisés au point le plus profond du lac (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multi-paramètres.
- Pour les eaux de surface, en plus du suivi des 4 points du réseau national NAWA et du Doubs, c'est le bassin versant du lac de Neuchâtel qui a été évalué par 12 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice diatomée et indice du macro-zoobenthos (IBCH), 3 préleveurs « mobiles » en continu ont été mis en place sur le bassin versant du lac de Neuchâtel. Les prélèvements en continu « fixes » sur la Sorge à Valangin se sont également poursuivis dans le cadre du plan d'action phytosanitaire de la Confédération. 3 autres stations de prélèvements en continu ont été mises en place sur l'Areuse, le Seyon et le Doubs en 2024.
- La surveillance des eaux souterraines s'est poursuivie en 2025 sur le réseau SENE, ainsi que sur les points du réseau de la confédération (NAQUA).
- Le rapport de synthèse final de l'étude pilote sur la mise en place d'une réglementation de l'utilisation agricole des terres situées en zones Sm Sh du puits de la Brévine a été rendu début 2025. Les autorités communales de la vallée de la Brévine, les agriculteurs ainsi que les ONG ont été informés, la procédure de validation débutera début 2026.

Évacuation et traitement des eaux

- Les 23 stations d'épuration (STEP) communales et intercommunales ainsi que la station industrielle privée de l'entreprise FRIGEMO ont été contrôlées 4 fois au cours de l'année par notre service afin de vérifier l'autocontrôle de celles-ci. En plus des paramètres usuels, des analyses de micropolluants ont été effectuées sur une partie d'entre elles, et pour 2 d'entre elles pour le suivi effectif du traitement (La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz).
- Toutes les STEP devant mettre en place un système de traitement des micropolluants ont reçu l'aval de la Confédération.
- Les travaux d'assainissement de la STEP de Neuchâtel ainsi que la construction des installations pour le traitement des micropolluants sont en cours de réalisation.

- Les conclusions du rapport relatif à la présence d'arsenic dans le site actuel de la STEP du Locle imposent la recherche d'un nouveau site.
- Les boues des STEP sont éliminées en co-incinération avec les ordures ménagères. Seules les boues de FRIGEMO (exemptes de matières fécales) sont valorisées en agriculture.

Surveillance de la qualité de l'air

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel est constitué de 3 stations de mesures installées dans les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, de 2 stations mobiles et d'un réseau de 50 capteurs passifs du dioxyde d'azote. Il est complété par une station au Landeron (propriété de la raffinerie) et une station à Chaumont (réseau de la Confédération – NABEL). Selon les relevés du SENE, en 2025, la qualité de l'air continue de s'améliorer.
- Depuis maintenant 4 ans, le SENE publie un rapport annuel qui est un document de référence pour le suivi de l'environnement local qui présente la synthèse des mesures des polluants atmosphériques effectuées au cours de l'année précédente, ainsi que l'évolution de la situation dans le canton sur une période de plus de 30 ans d'enregistrement de données des stations de mesures.
- En 2024, un nouveau plan de mesures OPair a été adopté par le Conseil d'État. En 2025, la législation cantonale en matière de contrôle des chauffages a été complètement révisée pour prendre en compte 2 mesures de ce plan. D'autres mesures sont intégrées dans les dispositions cantonales par l'intermédiaire d'autres services de l'État, notamment en ce qui concerne la mobilité.
- Le canton de Neuchâtel exploite un petit réseau de météorologie, dont il met les données à disposition de divers services de l'administration. Une convention le lie à MétéoSuisse pour la publication des données mesurées.

Bruit et radon et rayonnements non ionisants

- Le nombre d'oppositions en rapport avec les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) concernant des projets de différentes ampleurs a tendance à croître et demande un traitement laborieux des dossiers qui, dans ce contexte, doivent être systématiquement revus à plusieurs reprises.
- Le service a réalisé une vingtaine de mesures suite à des plaintes pour nuisances sonores ou dans le cadre de mesures de contrôle de nouvelles installations ou d'installations modifiées.
- Le SENE a traité environ 500 demandes d'installation de pompes à chaleur (PAC) air-eau, soit une quantité similaire à celle de l'année précédente. Au vu de la densification et de la généralisation de ce mode de chauffage, ce type de demandes continuera à prendre de l'ampleur et de la complexité.
- Les demandes de permis de construire ainsi que les modifications des plans d'aménagement communaux ont également participé à une hausse globale non négligeable de la charge de travail. La révision des PAL est particulièrement astreignante et chronophage.
- Dans le cadre de l'application de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP), le SENE doit veiller à ce que des mesures du radon soient effectuées dans les écoles et les jardins d'enfants. Au vu de la surcharge de travail, cette campagne a déjà fait l'objet de plusieurs reports et il semble peu réaliste qu'elle puisse se faire en 2026.
- Le SENE contrôle le respect des exigences de l'ordonnance contre le rayonnement non ionisant (ORNI) lors des procédures de permis de construire et de modifications des installations. Ceci concerne principalement les installations de téléphonie mobile, mais aussi les lignes de transport et les transformateurs d'électricité. Avec l'évolution de la technologie, le rythme et la complexité des dossiers ont augmenté. Avec la révision de la Loi sur les télécommunications (LTC) ainsi que celle de l'ORNI et de son aide à l'exécution, le cadre légal fédéral va significativement évoluer dans les prochaines années et une augmentation considérable des tâches de contrôle et d'information pour le SENE pourrait en résulter.
- Le SENE est en charge de l'application de la Recommandation pour la prévention des émissions lumineuses de l'OFEV. Cette thématique, encore nouvelle, suscite des questions croissantes de la part de la population et des communes qui doivent délivrer les autorisations.
- D'une manière générale, la surcharge de travail est responsable de retards dans le traitement des dossiers et limite la capacité du SENE à effectuer tous les contrôles requis par la législation.

Entreprises et produits

- La quinzaine de rapports annuels devant être envoyés par les entreprises sur leurs autocontrôles des rejets d'eaux usées industrielles ont été examinés et validés. Une quinzaine d'autorisations de rejet d'eau usée industrielle ont été attribuées ou respectivement renouvelées à de nouveaux sites après visite de l'industrie.
- Pour la branche automobile, l'autocontrôle des eaux usées est toujours en vigueur. Les laboratoires ont effectué plus de 33 prélèvements dans des garages. Seul 1 échantillon dépassait les normes et l'entreprise a été rappelée à l'ordre.
- Le SENE procède à des contrôles de rejets atmosphériques dans les entreprises et vérifie également le respect des normes d'émissions sur la base de rapports de mesures de gros émetteurs devant procéder à des mesures en continu. Certains contrôles sont délégués à des entreprises spécialisées sur la base de cahiers des charges. Les résultats sont évalués par le SENE.
- L'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) différencie maintenant les fréquences de contrôle obligatoire des chauffages au gaz et au mazout. De ce fait, les émoluments relatifs à ces contrôles sont plus importants en 2019 et 2020, puis chutent en 2021 et en 2022. Ce cycle devrait se répéter avec une fréquence de 4 ans.
- Le SENE poursuit la mise en place du contrôle des chauffages au bois de puissance inférieure à 70 kW. Les contrôles sont délégués aux ramoneurs et aux entreprises spécialisées.
- Le SENE s'est prononcé sur une dizaine de notifications relatives à la sécurité biologique. Il a procédé à l'inspection de 2 sites. Des adaptations ont été demandées et sont en cours de réalisation.
- Les indications des 10 entreprises, grandes émettrices de polluants, ont été contrôlées et répertoriées dans le registre qui doit être tenu à ce sujet.
- Le SENE a traité une quarantaine de demandes de remboursement de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils.

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

- Une trentaine de dossiers relatifs à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) ont été traités, principalement en rapport avec l'aménagement du territoire et les permis de construire.
- Le SENE a procédé à une trentaine de contrôles dans le cadre de l'application de la législation fédérale sur le contrôle du marché des produits chimiques. Il a également participé à une campagne de contrôle organisée à l'échelon national, organisée par l'OFSP.
- Le SENE poursuit ses activités de contrôle de révision de citernes à mazout ; il a répertorié toutes les installations encore en fonction dans certaines zones de protection des eaux et a lancé une campagne d'assainissement.
- Le contrôle pour la réduction des émissions d'hydrocarbures et de la reprise des vapeurs d'essence est effectué par des entreprises agréées qui collaborent avec le SENE.
- Le laboratoire accrédité du SENE a analysé un peu moins de 3'000 échantillons environnementaux (eaux, sols, air, etc.). Les indicateurs tels que les produits phytosanitaires, les métaux lourds et résidus médicamenteux font notamment partie des paramètres examinés.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'532'848	3'959'860	4'165'221	+205'361	+5.2%	+632'373	+17.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'166'222	1'585'000	1'714'438	+129'438	+8.2%	+548'216	+47.0%
43 Revenus divers	7'646	37'000	10'370	-26'630	-72.0%	+2'724	+35.6%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	187'860	187'860	187'860	0	0.0%	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'171'120	2'150'000	2'252'553	+102'553	+4.8%	+81'433	+3.8%
Charges d'exploitation	17'377'891	15'899'646	21'288'129	+5'388'482	+33.9%	+3'910'238	+22.5%
30 Charges de personnel	5'536'783	5'955'996	5'859'966	-96'030	-1.6%	+323'183	+5.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'708'451	2'113'400	1'728'256	-385'144	-18.2%	+19'805	+1.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	140'706	183'649	142'738	-40'911	-22.3%	+2'032	+1.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'949'960	4'260'875	4'169'003	-91'872	-2.2%	+219'043	+5.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	6'041'991	3'385'726	9'388'165	+6'002'439	+177.3%	+3'346'175	+55.4%
Résultat d'exploitation	-13'845'043	-11'939'786	-17'122'908	-5'183'122	-43.4%	-3'277'865	-23.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	62	+62	--	+62	+123'840.0%
Résultat de financement	0	0	-62	-62	--	-62	-123'840.0%
Résultat opérationnel	-13'845'043	-11'939'786	-17'122'970	-5'183'184	-43.4%	-3'277'927	-23.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-13'845'043	-11'939'786	-17'122'970	-5'183'184	-43.4%	-3'277'927	-23.7%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont en hausse de 5,2 % par rapport au budget et de 17,9 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par le groupe 42 « Taxes », en progression de 47,0 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée au produit de la taxe sur les déchets, dont le rendement varie en fonction du volume des activités de construction et de mise en décharge et présente ainsi un caractère volatil. Le groupe 49 « Imputations internes » est en légère hausse par rapport au budget (+4,8 %) et à l'exercice 2024 (+3,8 %). Cet écart s'explique par l'introduction de nouveaux émoluments liés aux justificatifs énergétiques, initialement prévus dans le groupe 42 « Taxes ». Le budget sera ajusté en conséquence lors des prochains exercices.

S'agissant des charges, celles-ci augmentent de 33,9 % par rapport au budget. Cette hausse s'explique principalement par le groupe 39 « Imputations internes », qui progresse de 55,4 % par rapport à 2024 et de 177,3 % par rapport au budget. Cette évolution est liée à une attribution extraordinaire de CHF 6 millions en faveur du fonds cantonal de l'énergie, décidée dans le cadre du bouclage des comptes 2025, afin de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiments attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies. Le groupe 30 « Charges de personnel » est légèrement inférieur au budget (-1,6 %), tout en présentant une hausse de 5,8 % par rapport aux comptes 2024. Cette augmentation s'explique par le fait que les postes liés à la reprise des dossiers énergétiques des 3 villes n'ont été occupés que sur l'automne de l'année 2024, alors qu'ils ont été effectifs sur l'ensemble de l'année 2025. Le niveau des charges reste toutefois inférieur au budget, grâce à des dépenses effectives plus faibles que prévues. Le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » est inférieur au budget (-18,2 %), en raison de certaines mesures du Plan climat ainsi que de mandats liés au plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice. Le groupe 36 « Charges de transfert » est en légère progression par rapport à 2024 (+5,5 %). Cette évolution s'explique notamment par le succès de la mesure R2 du Plan climat, relative au soutien des installations photovoltaïques sur de grands toits, tout en restant globalement conforme au budget. Le résultat d'exploitation se dégrade ainsi de CHF 5,2 millions par rapport au budget, principalement en raison de cette attribution extraordinaire au fonds cantonal de l'énergie.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Constructions et bâtiments (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	70
Coûts salariaux et de structure	934'037	1'268'186	1'229'568
Coûts des services centraux	121'157	123'583	124'409
Revenus	73'420	73'500	83'603
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	981'775	1'318'269	1'270'444

Commentaires

Ce groupe de prestations traite notamment des préavis sur les demandes de permis de construire, des plans d'aménagement locaux ainsi que des études d'impact sur l'environnement et des suivis de chantiers.

Les coûts nets augmentent par rapport à 2024. Cette évolution est due principalement à une hausse des coûts salariaux et de structure, liée au renforcement ponctuel des effectifs par un placement du chômage, ayant permis d'augmenter le nombre de contrôles de chantiers réalisés sur l'exercice.

Energie (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	3'967'909	25'500	6'026'928
Coûts salariaux et de structure	946'813	965'250	1'001'542
Coûts des services centraux	123'231	93'674	101'152
Revenus	156'023	445'000	267'033
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	4'881'931	639'424	6'862'589

Commentaires

Ce groupe de prestations rassemble les activités liées à la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale, notamment le suivi des consommations, l'accompagnement des communes ainsi que les actions en lien avec le Plan climat.

Les revenus sont inférieurs au budget, en raison d'un nombre plus faible de permis de construire traités en 2025, pour lesquels des émoluments sont perçus.

Les coûts nets augmentent fortement par rapport à l'exercice 2024 et au budget. Cette évolution s'explique par l'attribution extraordinaire de CHF 6 millions au fonds cantonal de l'énergie afin de garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiments en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies.

Protection de l'air (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	235'259	329'100	217'971
Coûts salariaux et de structure	603'012	661'563	729'528
Coûts des services centraux	78'299	64'469	73'778
Revenus	489'533	425'860	391'280
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	427'038	629'272	629'998

Commentaires

Ce groupe comprend notamment les activités liées au suivi de la qualité de l'air, aux contrôles des installations ainsi qu'à l'analyse des émissions et immissions.

Les coûts nets 2025 sont en ligne avec le budget. L'évolution par rapport à l'exercice 2024 ne fait pas l'objet de commentaire particulier.

Protection des ondes et le rayonnement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	5'646	30'000	9'954
Coûts salariaux et de structure	248'044	323'209	172'599
Coûts des services centraux	32'360	31'496	17'508
Revenus	19'816	15'000	19'750
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	266'234	369'705	180'310

Commentaires

Ce groupe de prestations englobe les activités liées à la protection contre le bruit, le radon et les rayonnements non ionisants, notamment dans le cadre des procédures de permis de construire.

Les coûts nets diminuent sensiblement par rapport au budget et à l'exercice 2024. Cette évolution s'explique principalement par des coûts salariaux et de structure inférieurs aux prévisions, en raison d'absences et de changements de collaborateurs.

Protection des eaux et du sol (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	148	56'000	31'240
Coûts salariaux et de structure	1'311'005	1'273'828	1'328'533
Coûts des services centraux	170'791	124'134	134'543
Revenus	1'311'221	1'274'500	1'287'782
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	170'722	179'462	206'535

Commentaires

Ce groupe couvre les activités liées à la surveillance et à la protection des eaux souterraines et de surface, ainsi qu'au suivi des sites pollués et à la gestion des sols.

Les coûts nets sont en légère augmentation. Cette évolution s'explique notamment par la réalisation de plus d'analyses, en particulier sur les sols, en lien avec des exigences accrues en matière de suivi environnemental.

Déchets (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	847'797	959'500	961'054
Coûts salariaux et de structure	615'291	679'889	632'897
Coûts des services centraux	78'304	66'060	62'791
Revenus	1'391'000	1'656'000	2'021'338
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	150'391	49'449	-364'596

Commentaires

Ce groupe regroupe les activités liées à la gestion des déchets, notamment les déchets spéciaux, les véhicules hors d'usage ainsi que le suivi des filières d'élimination.

Le résultat positif en 2025 s'explique principalement par une hausse des revenus liés à la taxe sur les décharges. Ces recettes présentent un caractère volatil, dépendant notamment du volume des activités de construction et de mise en décharge sur l'exercice.

Autres nuisances, dangers, accidents (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	216'896	193'042	148'351
Coûts des services centraux	28'192	18'813	15'014
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	245'089	211'855	163'365

Commentaires

Ce groupe comprend les activités liées à la prévention des accidents majeurs, à la gestion des substances dangereuses ainsi qu'à certaines thématiques environnementales transversales. Il n'appelle pas de commentaire particulier.

Laboratoire (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	196'988	167'000	143'458
Coûts salariaux et de structure	454'201	497'678	428'613
Coûts des services centraux	59'220	48'498	43'400
Revenus	35'781	15'000	39'324
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	674'628	698'176	576'147

Commentaires

Ce groupe de prestations regroupe les activités d'analyses environnementales (eaux, sols, air), réalisées dans le cadre du suivi de la qualité de l'environnement. Il n'appelle pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SENE	3'750'044	3'764'375	3'773'092
Conférences intercantionales	35'835	36'500	45'417
Dédomm. conf. & autr. cantons	-55'000	-55'000	-55'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	3'730'879	3'745'875	3'763'508

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-1'053	0	-111
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'053	0	-111

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Analyseurs pour les émissions	A solliciter	0	0	0	20'000	0	20'000	0	0	0
Analyseurs pour les immissions 25-29	En cours	0	0	0	30'000	0	30'000	19'262	0	19'262
*PI-mobilité durable	En cours	159'872	0	159'872	475'000	0	475'000	411'241	0	411'241
*Plan climat	En cours	2'347'411	0	2'347'411	4'198'300	0	4'198'300	3'864'782	0	3'864'782
Remplacement de l'analyseur UV	Clôturé	74'789	0	74'789	0	0	0	0	0	0
Remplacement d'équipement laboratoire	En cours	0	0	0	469'000	0	469'000	468'995	0	468'995
Total		2'582'073	0	2'582'073	5'192'300	0	5'192'300	4'764'280	0	4'764'280

Commentaires

Ces projets concernent principalement les investissements liés au Plan climat, au programme d'impulsion en matière de mobilité durable ainsi qu'au renouvellement des équipements techniques du service.

En 2025, les dépenses s'élèvent à CHF 4'764'280, en augmentation par rapport à l'exercice 2024, mais sont inférieures à ce qui avait été budgété. Cette évolution s'explique principalement par la poursuite et la montée en puissance des projets liés au Plan climat, ainsi que par la réalisation d'investissements, notamment pour le remplacement d'équipements du laboratoire et le déploiement de mesures en matière de mobilité durable.

2.9.7. Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Missions principales

Les missions principales du service de la faune, des forêts et de la nature sont les suivantes :

- Assurer une gestion durable de la faune sauvage et de ses biotopes et veiller à conserver les espèces rares et menacées ;
- Réduire à une proportion supportable les dommages causés par la faune sauvage ;
- Aménager et gérer les forêts de manière multifonctionnelle en collaboration avec les propriétaires concernés ;
- Soutenir financièrement cette gestion par l'intermédiaire des programmes RPT ;
- Informer le public, promouvoir l'utilisation du bois local et s'engager dans la formation professionnelle forestière ;
- Protéger la nature et contribuer à sa gestion durable dans le sens de la création d'un réseau pour la biodiversité ;
- Évaluer les dossiers qui sont soumis au service afin de s'assurer qu'ils répondent au cadre légal et/ou peuvent être soutenus techniquement ou financièrement.

Évolution de l'environnement et des tâches

En 2025, le service a initié un nouveau cycle de conventions-programmes pour la période 2025 à 2028 dans les domaines de la nature et du paysage, des forêts et de la faune. Un montant de l'ordre de CHF 5 millions de subventions par année a été négocié avec la Confédération. Dans le domaine de la nature et du paysage, près de CHF 1,9 million de subventions fédérales supplémentaires, provenant du solde de la convention-programme 2020 à 2024 non utilisé durant cette période, ont permis de financer des projets supplémentaires menés par des tiers.

En ce qui concerne la gestion de la faune, le loup a poursuivi sa progression vers la partie Nord de l'Arc jurassien avec la création d'une nouvelle meute dans le canton. À fin 2025, la région compte désormais cinq meutes dont deux sont actives sur territoire neuchâtelois : les meutes de Jougne-Suchet et de la vallée de La Brévine. Au niveau des dommages, 45 animaux d'élevage ont été tués ou blessés en 2025, dont 30 génisses. Cette situation a justifié la mise en œuvre de mesures de régulation de la meute de la vallée de la Brévine, cette dernière étant à l'origine de la plupart des dommages sur bovins. Quatre jeunes loups sur les six nés en 2025 ont ainsi été tirés par les gardes-faune professionnels sur la base d'une autorisation délivrée par l'OFEV. Au niveau de la prévention, la CNAV a organisé deux séances d'information pour les propriétaires d'animaux d'élevage. Elle a également fourni des conseils et a procédé à des expertises sur le terrain auprès de 14 exploitations. Des mesures de protection des troupeaux ont été mises en place pour un montant total de CHF 30'000. Enfin, l'association OPPAL a procédé à des surveillances de troupeaux pour la première fois en 2025. Cette collaboration va se poursuivre ces prochaines années.

Dans le domaine de la gestion de la faune aquatique, les rendements de la pêche professionnelle sont demeurés faibles en 2025, s'établissant à environ 118 tonnes, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 2024 (122 tonnes). À titre de comparaison, les captures annuelles dépassaient encore 300 tonnes entre 2012 et 2016, avant d'enregistrer une baisse marquée et durable. Dans ce contexte toujours difficile, les douze pêcheurs professionnels neuchâtelois ont bénéficié d'un soutien financier de l'État pour un montant total de CHF 115'000.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, le frelon asiatique poursuit son expansion en Suisse. En 2025, l'espèce a été signalée dans toutes les régions du canton avec la découverte de plus de 100 nids. Des mesures de lutte ont été prises en collaboration avec la Fédération Cantonale Neuchâteloise d'Apiculture aboutissant à la destruction de la majorité d'entre eux.

Dans le domaine forestier, malgré des conditions globalement plus favorables en 2025, le changement climatique continue d'exercer une pression significative sur les écosystèmes forestiers. En particulier, bien que l'épidémie soit en phase de recul, les scolytes typographes ont encore fortement affecté les peuplements d'épicéas. La répétition de tels événements fragilise localement la gestion sylvicole courante, entraînant notamment des reports de coupes de bois frais et le décalage de travaux pourtant essentiels à la préparation de la forêt de demain. Malgré ces contraintes, l'adaptation des forêts se poursuit au travers d'une sylviculture proche de la nature, portée par l'engagement constant des professionnels du secteur. Il convient toutefois de relever que la régénération naturelle n'est pas toujours suffisamment diversifiée ou peut être compromise, notamment en raison de l'abrutissement par le gibier. Ce phénomène peut devenir localement problématique, en particulier dans les forêts protectrices, et freiner la capacité des forêts à s'adapter durablement aux changements climatiques.

Dans le domaine de la nature et du paysage, la phase de planification de l'infrastructure écologique cantonale est achevée et les documents relatifs à l'état souhaité ont été transmis à l'OFEV pour évaluation. Cette étape ouvre la voie à la définition des modalités de mise en œuvre, notamment en milieu urbain. Parallèlement, la conception paysage progresse, avec la définition des enjeux et des objectifs de qualité, en vue de l'élaboration d'une stratégie cantonale et d'un plan d'action. Enfin, les travaux de révision de la LCPN relatifs à la compensation écologique en zone à bâtir et à la gestion des néobiontes sont finalisés et prêts pour la consultation publique et le traitement politique.

Les travaux de revitalisation se sont poursuivis dans les tourbières des Ponts-de-Martel, avec la remise en eau de 2,1 ha au Marais-Rouge, ainsi que par l'agrandissement d'un plan d'eau existant. Par ailleurs, plusieurs sites de reproduction de batraciens d'importance nationale ont fait l'objet d'interventions visant à renforcer l'offre en habitats. Un ouvrage de franchissement pour les batraciens a également été réalisé à proximité du haut-marais de Rond-Buisson, au nord-est du lac des Taillères.

Activités et réalisations

Gestion de la faune et des systèmes aquatiques

- En 2025, 734 permis annuels (légère baisse par rapport à 2024) et 1234 permis temporaires (augmentation par rapport à 2024) ont été délivrés pour la pêche en rivière. Environ 2'000 truites ont été pêchées, dont 1'500 pour la seule Areuse. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année précédente (2'800 truites capturées en 2024).
- Pour le lac, les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud ont vendu 31 permis de pêche professionnelle (stabilité) et 3'751 permis de pêche de loisir (légère baisse par rapport à l'année précédente).
- Avec 118 tonnes, les rendements de la pêche professionnelle ont été légèrement inférieurs à 2024 (122 tonnes). Les captures de corégones affichent en revanche un recul nettement plus marqué, passant de 22 tonnes en 2024 à 12 tonnes en 2025.
- Le service a immergé dans le lac de Neuchâtel environ 10 millions d'œufs et d'alevins provenant de la pisciculture de Colombier. Le repeuplement concerne essentiellement les corégones et, dans une moindre mesure, le brochet et la truite de lac. Le résultat 2025 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+12%), mais demeure à un niveau bas. Cette tendance s'explique par une nette diminution des géniteurs de corégones et de brochets capturés par les pêcheurs professionnels.
- Les comptages de lièvres effectués au printemps 2025 sont stables par rapport aux deux années précédentes. D'une manière générale, les effectifs restent faibles dans le canton. De ce fait, la chasse n'a été ouverte que deux jours, poursuivant les efforts de conservation adoptés les saisons précédentes. Quatorze individus ont été prélevés en 2025.
- Les comptages printaniers ont montré une légère augmentation des effectifs de chevreuil par rapport aux années précédentes. Cette augmentation n'est cependant pas significative. Il a donc été décidé de maintenir le plan de chasse réduit mis en place en 2021, soit deux individus par chasseur. Au total, 310 chevreuils ont été prélevés en 2025, soit 16% de plus qu'en 2024.
- Les recensements de chamois ont montré des résultats en baisse par rapport à ceux des années précédentes. Cependant les comptages ont été perturbés en 2025 par les conditions météorologiques défavorables. Compte tenu des faibles effectifs présents dans le canton, le système de chasse limité (30 boucles), appliqué depuis 2015, a été maintenu. Le nombre d'animaux tirés en 2025 est de 23 chamois.
- Les dégâts causés par le sanglier aux cultures se sont montés à environ CHF 180'000 en 2025. Ce montant est plus élevé qu'en 2024 (CHF 150'000). La chasse a été ouverte dès le début du mois de juin 2025 et s'est poursuivie jusqu'au 18 février 2026. Un peu moins de 240 sangliers ont été prélevés par les chasseuses et chasseurs.
- Les attaques de loups ont généré des dommages aux animaux de rente pour un montant de CHF 77'582 (soit un peu plus de 3 fois le montant versé en 2024) dont le 80% a été pris en charge par la Confédération.

Aménagement et gestion des forêts

- Le taux d'exploitation en regard de la possibilité dans les forêts publiques du canton s'est élevé à 89% (2024 : 105% ; 2023 : 111 %) pour une quantité de 89'174 sylvies exploitées (104'232 en 2024, 111'444 en 2023). Les exploitations régulières ont été menées en 2025 dans 182 divisions de forêts publiques (199 en 2024, 200 en 2023).
- La proportion des assortiments résineux / feuillus exploités en 2025 est de 81% / 19% (84% / 16% en 2024, 83% / 17% en 2023). Les proportions respectives d'assortiments exploités dans les forêts publiques sont les suivantes : bois d'œuvre, environ 51,7% (53,9% en 2024, 54,4% en 2023), bois d'industrie 14,9% (8,3% en 2024, 3,8% en 2023) et bois énergie 33,5% (37,8% en 2024, 41,8% en 2023).
- Dans les forêts privées, 784 autorisations de coupe ont été délivrées (824 en 2024, 746 en 2023), portant sur 89'974 sylvies (sv) (95'624 sv en 2024, 71'942 sv en 2023).
- Le marché des bois pour l'exercice 2025 est resté relativement stable sur l'année, avec une légère amélioration au 2^{ème} semestre. Néanmoins, les prix pour les bois résineux demeurent fortement impactés vers le bas, par le taux de change et la conjoncture européenne et internationale, en particulier pour les cantons exportateurs comme le canton de Neuchâtel. Malgré la demande pour du bois résineux frais, les prix n'augmentent donc pas autant que ce à quoi nous pourrions nous attendre. Les prix pour les bois bostrychés demeurent problématiques, alors que ces bois conservent pourtant toutes leurs qualités mécaniques. Il en résulte que les coûts d'exploitation ne peuvent pas toujours être couverts lors d'exploitations forcées de bois bostrychés.
- Le prix moyen des grumes résineuses saines en écorce s'est élevé en 2025 à CHF 79.78/m3 (CHF 76,39/m3 en 2024, CHF 75,51/m3 en 2023 : valeurs fournies par ForêtNeuchâtel). Concernant les feuillus, les prix stagnent de manière générale.
- En 2025, la vente des bois précieux de Colombier organisée par ForêtNeuchâtel a connu un bon succès en termes de volume de bois précieux mis en vente avec 551,8 m3. Pour l'un des cantonnements de l'État, la recette de vente de bois à cette occasion s'est élevée à CHF 16'695 pour 56 pièces et un total de 61 m3 net, soit un prix moyen d'environ CHF 273/m3. Cela démontre l'importance de chercher à produire des bois de haute qualité pour des filières à forte valeur ajoutée, bien qu'il s'agisse de marchés de niche.
- La situation économique des entreprises forestières demeure délicate et sujette aux variations de prix indépendantes des actions menées sur le terrain. Heureusement d'autres régions de Suisse n'ont pas été aussi impactées que le Jura par les dégâts de bostryches ces dernières années et la filière bois continue à assurer de nombreux et précieux emplois périphériques. Par ailleurs, les bénéfices des services environnementaux, sociétaux et de maintien de la biodiversité assurés par les forêts neuchâteloises surpassent la charge financière assumée par les propriétaires forestiers selon un facteur communément admis de 9 pour 1.
- La Confédération a réalloué des montants supplémentaires pour la RPT dans le cadre d'une nouvelle motion Fässler, ce qui permet de compenser partiellement la diminution de l'enveloppe RPT mise à disposition par la Confédération, et ainsi de poursuivre l'entretien du patrimoine boisé.
- En 2025, environ CHF 2'850'000 de subventions ont été versés aux propriétaires de forêts dans le cadre de la mise en œuvre des conventions-programme (environ 20% du montant total pour la période 2025-2028).
- Enfin, environ 400 accords de prestation pour la nouvelle période RPT 2025-2028 ont été établis en collaboration avec les propriétaires et bureaux forestiers.

Gestion de la nature et réseau écologique

- Les travaux de révision de la LCPN dans l'optique d'y intégrer des dispositions sur la compensation écologique en zone à bâtir et sur les néobiontes ont été finalisés ; les rapports à l'intention du Grand Conseil et la consultation publique seront réalisés en 2026.
- Les travaux de mise en œuvre du PAC du Haut Plateau du Creux du Van se sont poursuivis en 2025 dans les domaines suivants : restauration d'un mur de pierres sèches à La Baronne, extensification agricole, balisage pour les VTT et la randonnée pédestre, communication. La mise en place de nouveaux panneaux d'information pour le public est en cours de finalisation.
- Un site d'escale en faveur des oiseaux limicoles a été aménagé dans le PAC du parc sauvage de la Vieille Thielle via un apport d'eau contrôlé d'août à octobre, sur environ deux hectares de prairies de fauche appartenant au canton. Ce projet pilote, d'une durée de 6 ans, a notamment pour but de déterminer l'efficacité du système d'inondation retenu. Il est soutenu financièrement par la Station ornithologique et Pro Natura.
- En 2025, 3 écoréseaux ont été renouvelés. Dans le cadre de ces renouvellements, les surfaces de promotion de la biodiversité sont restées stables ou ont légèrement augmenté.
- Un budget extraordinaire voté par le Grand Conseil a permis de soutenir une vingtaine de projets en faveur de la biodiversité dans la zone agricole en collaboration avec des agriculteurs et agricultrices et des organisations de protection de la nature.
- Depuis 2018, une étude est en cours dans le but d'évaluer l'effet des écoréseaux sur les espèces cibles. Un bilan des données récoltées a été effectué.
- Les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau 2 continuent à progresser avec l'annonce de nouvelles parcelles et en raison de l'amélioration de leur qualité constatée lors des expertises de renouvellement.
- Plusieurs campagnes de lutte contre les plantes exotiques envahissantes ont été menées en 2025, en particulier en bordure des cours d'eau, le long des rives du lac de Neuchâtel, dans l'IBN des Sagnettes et l'ICOP des Râpes.
- Un projet pilote concernant une nouvelle technique de lutte contre les renouées du Japon dans les enrochements a démarré en 2025 et se poursuivra jusqu'en 2027.
- Suite à la mise en place d'une gestion différenciée de près de 240 talus routiers depuis 2020, le SPCH et le SFFN ont poursuivi leur collaboration pour établir une couche informatique des objets concernés par l'entretien différencié favorable à la biodiversité.
- Le suivi floristique et/ou entomologique s'est poursuivi dans les PPS du Creux du Van et des Replans aux Bayards.
- Grâce à un partenariat entre l'État et la BCN, le service a poursuivi les travaux de régénération débutés en 2023 au Marais-Rouge ouest, par la construction de deux palissades en bois et de deux digues en argile dont une est équipée d'un trop-plein sous forme de batardeau à niveau réglable. Ces ouvrages ont pour but de restaurer l'équilibre hydrique de la masse de tourbe par une inondation progressive sur une surface finale de 2,1 ha. Au Marais-Rouge est, des travaux de terrassement ont permis d'agrandir un plan d'eau existant sur une surface d'environ 1'500 m² afin de conserver des espèces caractéristiques de la tourbière, notamment une population de libellules extrêmement rare au niveau suisse.
- Plusieurs travaux d'aménagement et d'entretien ont été réalisés dans les IBN afin d'offrir de nouveaux lieux de reproduction et de ponte pour les amphibiens ; 16 nouveaux étangs ont été aménagés et 13 entretenus afin de renforcer le réseau de biotopes humides du canton.
- 200 mètres de barrières fixes ainsi que 3 passages sous la route ont été aménagés au nord-est du lac des Taillères à la Brévine afin d'assurer le passage annuel d'environ 2'000 amphibiens entre le marais de Rond Buisson et le massif forestier.
- Une action d'envergure de sauvegarde des batraciens a été organisée au Marais de Brot avec l'appui du SPCH notamment. Plus de 5'200 amphibiens ont ainsi pu être récupérés et déplacés dans leur site de reproduction.
- Un travail d'actualisation de la base de données des contrats LPN a été réalisé, permettant de faire un point de situation sur les contrats à mettre à jour dans les prochaines années.

Prestations sociétales

- Le travail de sensibilisation et d'information de la population à la problématique de la sauvegarde de la région du Creux du Van – Gorges de l'Areuse s'est poursuivi. Comme l'année précédente, les gardes-faune, rangers ont mis l'accent sur le respect des secteurs interdits d'accès et sur la protection de la faune sauvage contre les dérangements.
- Comme à l'accoutumée, le service a organisé de nombreuses séances et visites d'information à l'attention du grand public comme d'un public de connaisseurs.

Gouvernance

- Le service a évalué 721 dossiers afin de contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il a la responsabilité. 512 dossiers concernaient des demandes de permis de construire et 14 concernaient des plans d'aménagement locaux. Une centaine de dossiers relatifs aux manifestations sportives ont également été examinés.
- Le service a délivré 47 autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, 18 décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage et 116 décisions concernant l'indemnisation des dommages causés par la faune sauvage.
- En matière de législation forestière, 266 dossiers ont nécessité une analyse portant sur la conservation de la forêt (280 en 2024, 73 en 2023). Plusieurs dossiers complexes générant une charge conséquente ont été traités, comme des parcs éoliens ou des projets d'infrastructure. Ces analyses ont fait l'objet de décisions pour des dérogations à la distance des constructions par rapport à la forêt (environ 50 dossiers), des dérogations à l'interdiction de défricher (6), des autorisations pour exploitation préjudiciable (6), des demandes de partage de forêts privées (1) ainsi que d'aliénation de forêts publiques (1).
- En matière de législation sur la protection de la nature et du paysage, six décisions pour l'octroi d'une dérogation à la suppression des haies, des bosquets et des murs de pierres sèches ont été délivrées.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	8'324'771	8'885'642	5'732'070	-3'153'572	-35.5%	-2'592'700	-31.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	440'843	539'000	455'829	-83'171	-15.4%	+14'987	+3.4%
42 Taxes	1'193'244	1'371'000	894'699	-476'301	-34.7%	-298'545	-25.0%
43 Revenus divers	380'997	30'000	121'684	+91'684	+305.6%	-259'313	-68.1%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'610'223	2'053'333	1'352'590	-700'743	-34.1%	-257'633	-16.0%
47 Subventions à redistribuer	4'513'722	4'213'109	2'624'886	-1'588'223	-37.7%	-1'888'836	-41.8%
49 Imputations internes	185'743	679'200	282'382	-396'818	-58.4%	+96'640	+52.0%
Charges d'exploitation	15'320'760	17'526'178	13'661'912	-3'864'266	-22.0%	-1'658'848	-10.8%
30 Charges de personnel	4'807'886	5'292'090	5'101'939	-190'152	-3.6%	+294'052	+6.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'352'783	2'621'003	2'521'031	-99'972	-3.8%	+168'248	+7.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	106'930	298'475	122'781	-175'694	-58.9%	+15'851	+14.8%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	2'202'807	3'696'880	1'924'162	-1'772'718	-48.0%	-278'645	-12.6%
37 Subventions redistribuées	4'513'722	4'213'109	2'624'886	-1'588'223	-37.7%	-1'888'836	-41.8%
39 Imputations internes	1'336'633	1'404'621	1'367'113	-37'508	-2.7%	+30'481	+2.3%
Résultat d'exploitation	-6'995'989	-8'640'536	-7'929'841	+710'695	+8.2%	-933'852	-13.3%
44 Revenus financiers	8'337	8'500	9'039	+539	+6.3%	+702	+8.4%
34 Charges financières	515	0	114	+114	--	-401	-77.8%
Résultat de financement	7'821	8'500	8'924	+424	+5.0%	+1'103	+14.1%
Résultat opérationnel	-6'988'168	-8'632'036	-7'920'917	+711'119	+8.2%	-932'749	-13.3%
48 Revenus extraordinaires	470	0	0	0	--	-470	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	470	0	0	0	--	-470	-100.0%
Résultat total	-6'987'698	-8'632'036	-7'920'917	+711'119	+8.2%	-933'219	-13.4%

Commentaires

Les revenus d'exploitation sont inférieurs au budget de l'ordre de 35%. Cette variation s'explique principalement par :

- Une baisse de recettes issues des ventes de bois (groupe 42 "Taxes"), les équipes forestières cantonales ayant été mobilisées sur certains chantiers prioritaires, mais peu rentables.
- Une diminution des subventions fédérales (groupes 46 "Revenus de transfert" et 47 "Subventions redistribuées") en lien avec la convention-programme (CP) Forêts 2025-2028, le budget 2025 ayant été établi sur la base de la CP précédente, alors que les conditions fixées par la Confédération pour la période 2025-2028 n'étaient pas encore connues.
- Le lancement retardé de certains projets de tiers inscrits dans les CP Nature et Paysage 2025-2028 explique la diminution des subventions fédérales (groupes 46 "Revenus de transfert" et 47 "Subventions redistribuées").
- Un report de la mise en œuvre de la mesure relative au plan phytosanitaire cantonal pour une "qualité des eaux souterraines par une sylviculture proche de la nature". Les recettes de CHF 500'000 prévues au budget pour le financement du projet par le fonds des eaux (groupe 49 "Imputations internes") n'ont dès lors pas été perçues.

Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de l'ordre de 20%. Cette variation provient de :

- Les CP Forêts, ainsi que Nature et Paysage 2025-2028 pour les mêmes motifs que ceux évoqués ci-dessus (groupes 36 "Charges de transfert" et 37 "Subventions redistribuées").
- Le report à 2026 du versement des subventions prévues pour la mesure du plan phytosanitaire décrite ci-avant (groupe 36 "Charges de transfert").
- Une utilisation partielle du montant complémentaire de CHF 500'000 alloué au service pour des projets en lien avec la biodiversité en zone agricole lors de l'adoption du budget 2025 (groupe 36 "Charges de transfert").

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Gest.faune&systèmes aquatiques (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	545'523	433'200	667'202
Coûts salariaux et de structure	1'361'164	1'434'930	1'401'295
Coûts des services centraux	370'486	378'971	371'399
Revenus	549'024	672'000	736'667
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'728'149	1'575'100	1'703'229

Commentaires

Ce tableau recouvre les coûts et revenus en lien avec la protection de la faune et de ses biotopes, la chasse et la pêche.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2024 et au budget 2025. Cette hausse provient de la poursuite des mesures prises pour la prévention et l'indemnisation des dégâts causés par les grands prédateurs. Une partie de ces charges étant financée par la Confédération, les revenus ont également augmenté.

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont conformes aux prévisions budgétaires.

Les revenus correspondent à la vente des permis de chasse et de pêche, à la participation financière de la Confédération à l'indemnisation et à la prévention des dégâts des grands prédateurs ainsi qu'aux recettes issues de la nouvelle convention-programme (CP) 2025-2028.

Aménagement et gestion des forêts (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'291'232	1'057'500	1'425'322
Coûts salariaux et de structure	2'177'078	2'449'826	2'350'754
Coûts des services centraux	612'732	638'422	627'391
Revenus	1'129'977	1'256'000	836'404
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'951'064	2'889'747	3'567'063

Commentaires

Ce tableau résume les coûts et revenus en lien avec la gestion des forêts cantonales. Les prestations effectuées en forêts communales et privées, dont la responsabilité incombe à l'État, sont également considérées.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2024 et au budget 2025. Il s'agit principalement des prestations de tiers (entreprises forestières) effectuées dans les forêts cantonales pour leur entretien. De plus, un dépassement de crédit de CHF 100'000 a été alloué au service pour le soutien des propriétaires forestiers en marge de la convention-programme 2025-2028.

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations. Ils sont légèrement inférieurs au budget.

Les revenus correspondent essentiellement à la vente de bois et, comme relevé précédemment lors de l'analyse du compte de résultats, ces recettes ont fortement baissé en 2025 suite à la mobilisation des équipes forestières cantonales sur certains chantiers prioritaires, mais peu rentables.

Gestion nature et réseau écologique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	60'666	80'100	122'586
Coûts salariaux et de structure	498'492	442'136	639'343
Coûts des services centraux	142'572	116'071	175'146
Revenus	25'025	43'200	26'520
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	676'705	595'107	910'554

Commentaires

Ce tableau présente les coûts et revenus en lien avec la protection de la nature et du paysage.

Les charges directes ont augmenté par rapport à l'exercice 2024 et au budget 2025. Cette augmentation correspond principalement aux dépenses relatives à un projet d'aménagement de terrains (vignobles) pour favoriser la biodiversité.

Les coûts salariaux correspondent aux heures effectivement prestées par les collaborateurs-trices sur ce groupe de prestations et sont supérieurs aux prévisions. Compte tenu du lancement retardé de certains projets inscrits dans les conventions-programme Nature et Paysage 2025-2028, le personnel de la section a été engagé de manière plus importante sur des projets concernant la gestion de la nature et le réseau écologique cantonal.

Prestations sociétales (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	199'051	286'646	227'780
Coûts des services centraux	57'655	76'129	62'209
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	256'706	362'776	289'989

Commentaires

Les prestations sociétales comprennent l'information donnée au public, les soutiens accordés à la fonction d'accueil et de loisirs des espaces naturels et les activités liées à une meilleure valorisation de la filière bois et des services environnementaux fournis par la forêt. Les dépenses correspondent essentiellement aux activités des collaborateurs-trices du service si bien qu'aucune charge directe ni revenu ne figure aux comptes.

Les coûts sont relativement stables par rapport aux comptes 2024.

Gouvernance (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	20
Coûts salariaux et de structure	504'986	578'386	464'620
Coûts des services centraux	143'961	153'613	126'965
Revenus	8'260	10'000	9'303
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	640'687	721'999	582'302

Commentaires

Les dépenses inscrites correspondent essentiellement aux prestations effectuées par les collaborateurs-trices du service dans le domaine de l'évaluation des dossiers (permis de construire, autorisations, appréciations de projets, etc.), notamment le traitement des plans d'aménagement locaux (PAL).

Les coûts salariaux diminuent légèrement par rapport à 2024.

Dossiers particuliers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	24'093	12'861	7'198
Coûts des services centraux	6'211	3'416	1'977
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	30'304	16'277	9'175

Commentaires

Il s'agit pour l'essentiel de menus travaux effectués par les équipes forestières cantonales. Ces prestations sont en baisse par rapport à l'année 2024.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SFFN	67'964	26'960	49'690
Dédommagements et subventions Faune	51'887	37'500	70'800
Dédommagements et subventions Forêts	-53'786	111'580	38'293
Dédommagements et subventions Nature	302'931	1'108'900	622'703
Total charges (+) / revenus (-) nets	368'996	1'284'940	781'486

Commentaires

Ce tableau présente le solde net entre les subventions versées et reçues – hors crédits d'engagement - des différents partenaires.

Pour la section Faune, une subvention unique, non prévue a été versée à un pêcheur professionnel pour des travaux de viabilisation de sa pêcherie, ce qui explique la variation entre le budget et les comptes. En ce qui concerne la section Forêts, les principales variations avec le budget concernent des subventions reçues de la part de l'Office fédéral des routes (OFROU) :

- En plus des travaux annuels récurrents, les équipes forestières ont procédé en 2025 à des travaux d'entretien spécifiques aux abords de l'autoroute A5.
- Des travaux dans les forêts protectrices au-dessus de routes fédérales ont été financés par l'OFROU.

Pour la section Nature, un montant complémentaire de CHF 500'000 a été alloué au budget 2025 du service pour des projets liés à la biodiversité en zone agricole. Ce montant n'a pu être que partiellement utilisé en 2025 compte tenu des ressources nécessaires pour le développement de tels projets. En ce qui concerne la variation des dépenses entre 2024 et 2025, outre le commentaire ci-dessus, la différence provient des subventions allouées dans le cadre des conventions-programmes pour les parcs d'importance nationale (CHF 263'000), ces dernières étaient comptabilisées dans un crédit d'engagement spécifique pour la période 2020-2024 alors que dès 2025, elles sont imputées sous cette rubrique.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-874	0	75
Patrimoine financier	-7'800	-8'500	-8'500
Total charges (+) / revenus (-) nets	-8'674	-8'500	-8'425

Commentaires

Les revenus du patrimoine financier correspondent à une rente mensuelle versée par une entreprise possédant un droit de superficie sur le terrain de l'ancienne pisciculture de Môtiers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	Clôturé	6'502	11'720	-5'218	0	0	0	0	0	0
Convention-programme Faune 2025-2028	A solliciter	0	0	0	202'950	57'500	145'450	0	0	0
Convention-programme Forêts 2025-2028	En cours	0	0	0	4'521'890	4'289'550	232'340	2'028'377	2'085'429	-57'051
Convention-programme Nature 2025-2028	En cours	0	0	0	3'181'050	2'051'600	1'129'450	1'222'289	774'885	447'404
Convention-programme Paysage 2025-2028	En cours	0	0	0	320'000	177'500	142'500	57'155	33'114	24'040
Conv. programme 2020-2024 section faune	Clôturé	120'311	75'106	45'205	0	0	0	2'159	0	2'159
CP Aménagement du paysage 2020-2024	En cours	209'214	124'085	85'129	0	0	0	394'983	394'983	0
CP forêts 2020-2024	En cours	4'675'960	4'624'264	51'696	0	0	0	-67'529	-38'365	-29'164
CP Nature 2020-2024	En cours	2'097'595	1'515'422	582'174	0	0	0	932'376	928'502	3'874
Desserte forestière 22-24	Clôturé	-41'146	0	-41'146	0	0	0	0	0	0
Desserte forestière VdT 2024	Clôturé	40'257	27'259	12'998	0	0	0	0	0	0
Dessertes forêts Fässler 3	En cours	0	0	0	0	0	0	230'425	180'675	49'750
Investissements forestiers	En cours	46'000	46'000	0	46'000	46'000	0	46'000	46'000	0
PAC Haut Plateau du Creux du Van	Clôturé	235'696	116'111	119'585	0	0	0	0	0	0
**Parcs régionaux - période 2020 -2024	En cours	274'203	0	274'203	0	0	0	0	0	0
Pisciculture - remplacement conduite eau	Clôturé	0	0	0	110'000	0	110'000	92'177	0	92'177
Pisciculture - système de filtration	Clôturé	0	26'600	-26'600	0	0	0	0	0	0
*Plan climat	En cours	145'663	61'098	84'566	377'333	108'333	269'000	69'411	14'679	54'733
Total		7'810'256	6'627'664	1'182'592	8'759'223	6'730'483	2'028'740	5'007'822	4'419'901	587'921

Commentaires

Le budget 2025 relatif aux conventions-programmes (CP) 2025-2028 a été élaboré sur la base des CP de la période précédente (2020-2024). Suite aux négociations avec la Confédération entre 2024 et 2025, les montants ont dû être revus à la baisse pour la nouvelle période. Ainsi, les dépenses nettes ressortant des comptes 2025 pour les quatre CP sont inférieures aux montants budgétés. De plus, certains éléments spécifiques ont également impacté les comptes 2025 :

- Lors de l'établissement du budget 2025, il était prévu que la CP Faune 2025-2028 fasse l'objet d'un crédit d'engagement incluant les dépenses/recettes du compte des investissements ainsi que celles du compte de résultats. Finalement, seuls les éléments liés aux investissements feront l'objet d'un tel crédit, les dépenses/recettes 2025 du compte de résultats ont été imputées dans le groupe de prestations "gestion faune et systèmes aquatiques".
- Lors de la précédente CP Forêts (2020-2024), il a été constaté qu'un nombre important de prestations n'avaient pas été exécutées par les propriétaires forestiers et que, dans plusieurs cas, les acomptes versés durant cette période dépassaient le montant des prestations effectives, nécessitant des remboursements des propriétaires. En 2025, lors de l'élaboration de la nouvelle CP 2025-2028, il a été décidé de réduire les acomptes versés durant les trois premières années (20% / 20% / 20%) et de verser le solde résiduel (40%) lors de la dernière année sur la base des prestations effectivement exécutées. À noter que le résultat net négatif à la fin de l'exercice 2025 provient des subventions fédérales acquises reçues pour des prestations effectuées dans les forêts cantonales.
- Le lancement retardé de certains projets des CP Nature et Paysage 2025-2028 a réduit les montants versés à des tiers.

Les CP Nature et Paysage 2020-2024 ont fait l'objet d'une prolongation sur l'exercice 2025. Les dépenses et recettes concernent uniquement des subventions fédérales redistribuées à l'exception de CHF 3'874 pour la CP Nature. Ce dépassement budgétaire provient d'une différence entre un montant encore à payer estimé lors du bouclage 2024 et celui effectivement facturé en 2025.

La CP Forêts 2020-2024 a également fait l'objet d'une prolongation en 2025. Le solde net négatif (recettes supérieures aux dépenses) provient du fait que les dépenses estimées à fin 2024 étaient supérieures aux montants finalement versés en 2025.

Précisons encore que les crédits d'engagements relatifs aux CP 2020-2024 (y compris les parcs régionaux) seront clôturés une fois que les rapports définitifs auront été approuvés par la Confédération dans le courant de l'année 2026.

En ce qui concerne le projet "Dessertes forêts Fässler 3", il a fait l'objet d'un crédit d'engagement de CHF 460'850 (pour 2025 et 2026) octroyé par le Conseil d'État le 12 novembre 2025.

Pour le crédit d'engagement portant sur le plan climat, le report à 2026 des versements de subventions pour la mesure "encourager les maîtres d'ouvrage à construire en bois" explique la différence entre les dépenses budgétées et les comptes.

2.9.8. Service de l'agriculture (SAGR)

Missions principales

Dans le cadre des missions légales et des ressources qui lui sont confiées ainsi que sur la base du programme de législation, le service veille à assurer de manière optimale :

- l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural, bail à ferme agricole et viticulture) ainsi que l'exécution qui lui est déléguée pour le domaine agricole par la réglementation cantonale (protection des eaux, application des produits phytosanitaires) ;
- la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales) ;
- l'accompagnement et le soutien au secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture ;
- la gestion et l'administration d'Evologia, pôle de développement du secteur primaire voué à la formation et à la sensibilisation à la terre et à la nature. En particulier, ses missions relèvent de la réinsertion des personnes en difficultés sur le plan social, de l'emploi et de la santé (AI) ; de l'organisation de manifestations dans le domaine culturel (musique, théâtre, créations ornementales) et populaire ;
- l'intendance complète du site d'Evologia à Cernier (entretien des bâtiments du site et des viabilités, gestion des biens immobiliers) et la formation des apprenti-e-s ;
- la mise en œuvre du plan phytosanitaire cantonal et du plan climat pour les aspects agricoles.

Évolution de l'environnement et des tâches

De manière générale, la filière agricole est toujours soumise à une forte pression sur les prix. Les marges restent un problème récurrent en raison également de la hausse des coûts de production. Dès lors, la bonne marche des exploitations reste tendue. Sur le plan fédéral, il est demandé par la profession que la politique agricole puisse bénéficier de mesures de simplification administratives permettant de libérer un temps précieux aux exploitant-e-s pour leur travail de production de denrées alimentaires. Les services cantonaux n'ont pas de latitude dans l'application du droit fédéral et sont également impactés par cette lourdeur du système fédéral. Notons encore un degré d'incertitude supplémentaire dans l'attente des décisions futures quant au budget fédéral et ses mesures d'économies. Les exigences écologiques sur l'agriculture se maintiennent malgré le rejet de plusieurs initiatives populaires ces dernières années. Ce sont notamment le plan d'action national et l'initiative parlementaire 19.475 visant à réduire le risque de l'utilisation des pesticides à l'horizon 2027 qui déploient maintenant leurs effets contraignants sur l'agriculture. La réflexion vers une véritable politique alimentaire et durable à l'horizon 2030 au niveau fédéral a commencé.

La politique agricole cantonale est largement calquée sur celle de la Confédération. Notre canton s'est également doté d'un Plan phytosanitaire et biocides en 2021 ainsi que d'un Plan climat en 2023 avec un nombre conséquent de mesures agricoles à mettre en œuvre d'ici 2027. D'autre part, sur proposition du Conseil d'État, le Grand Conseil a voté des crédits d'engagement pour le soutien à la modernisation des fromageries en 2021 et pour le soutien aux constructions rurales et améliorations foncières en 2024. Ces projets indispensables pour l'agriculture neuchâteloise sont très attendus par le secteur, mais mobilisent des ressources importantes au service. Le crédit d'engagement pour le soutien à la modernisation des fromageries va rapidement s'épuiser suite à l'avancement des premiers projets et à la hausse générale des coûts de construction, alors qu'à moyen terme davantage de fromageries dans le canton nécessiteront des investissements pour rester compétitives. D'autre part, la filière agricole de la Vallée de La Sagne et des Ponts prépare depuis plusieurs années un projet de développement régional (PDR). Ce projet devra être soutenu par la Confédération et le canton avec un crédit d'engagement.

Activités et réalisations

Direction

Un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre du plan climat cantonal et notamment ses mesures touchant à l'alimentation durable. Un rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à deux motions en lien avec l'alimentation durable était en voie de finalisation à fin 2025. Par ailleurs, un autre rapport en réponse à une motion sur la biodiversité en estivage a été soumis au Grand Conseil. Une autre priorité de la direction du SAGR était l'avancement des dossiers de soutien aux fromageries selon le crédit d'engagement voté par le Grand Conseil en 2021. Cette action ciblée a permis le démarrage de deux chantiers aux Ponts-de-Martel et aux Jordans. Le dossier pour la fromagerie des Verrières a pu être finalisé fin 2025 avec le début des travaux prévu en 2026.

La direction du SAGR traite également les dossiers de droit foncier rural (LDFR) et de bail à ferme agricole (LBFA). La commission foncière agricole (CFA) a produit 111 décisions dans le cadre de la LDFR et 65 attestations de charge maximale. La direction du SAGR a, en outre, rendu 12 préavis relatifs aux baux à ferme agricoles.

Le chef du service de l'agriculture est membre du conseil de gestion de CASEi, organisme intercantonal (FR, BE, NE) de conseil en économie laitière. À ce titre, il a participé au processus de recrutement du nouveau directeur de CASEi fin 2025. Le conseiller rattaché au SAGR a effectué de nombreuses visites de fromageries en veillant tout particulièrement à la qualité du Gruyère AOP neuchâtelois.

Améliorations structurelles

Le secteur constructions rurales de l'office a poursuivi en 2025 son soutien financier en présentant 20 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal (13 bâtiments d'exploitation, 3 fromageries, 2 achats de robots agricoles, 1 installation photovoltaïque et 1 installation pour la commercialisation de produits régionaux). En outre, 43 crédits d'investissement et 1 aide aux exploitations (prêts fédéraux sans intérêt) ont été accordés dans le cadre de reprise de domaines agricoles, construction de maisons d'habitation, construction de bâtiments d'exploitation, assainissement de fromageries, installations pour la transformation, le stockage et la commercialisation de produits régionaux, installations photovoltaïques, achat de surfaces agricoles utiles, achat de machines et de véhicules en commun et conversion de dettes.

L'office, qui examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs, a procédé au paiement d'intérêts bancaires pour 77 prêts en cours à fin 2025. Onze demandes enregistrées entre 2024 et 2025 ont également fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État.

L'office continue d'assurer la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'État. Suite à l'accord de principe du Conseil d'État, les démarches ont débuté pour la vente de certains domaines agricoles à leurs exploitants actuels.

Le projet de développement régional (PDR) du Val-de-Ruz a poursuivi sa phase de réalisation : plateforme de distribution de produits régionaux, travaux d'équipement pour la fromagerie, pour l'atelier de la viande séchée, pour la production de l'activité horticole bio et pour la diversification des activités de meunerie, fin des travaux de réhabilitation du four à pain. Les études se poursuivent pour un deuxième PDR dans notre canton, dans la vallée de La Sagne et des Ponts-de-Martel : la phase de documentation fait l'objet d'un soutien financier du canton et de la Confédération.

Dans le périmètre du syndicat d'améliorations foncières (SAF) du site marécageux de la vallée de La Brévine, les études pilotes supervisées par le service de l'énergie et de l'environnement sont terminées. Les travaux du SAF pourront reprendre après la prochaine sanction du dossier de délimitation des zones de protection des eaux et la validation du règlement concernant l'usage agricole des surfaces concernées par ces zones. Pour les autres syndicats, l'activité a été fortement réduite en raison de l'occupation des collaborateurs de l'office sur les très nombreux dossiers de drainage.

Des réfections de chemins d'accès de fermes ont été soutenues à La Brévine, au Cerneux-Péquignot et à La Chaux-de-Fonds. Des projets d'adduction d'eau (construction de citernes, extensions de réseaux d'eau communaux, aménagement d'étangs pour récolter les eaux pluviales) se sont réalisés ou sont à l'étude avec soutien financier à La Brévine, à La Grande Béroche, à La Sagne, au Locle, aux Ponts-de-Martel, au Val-de-Travers ou encore au Val-de-Ruz.

En lien avec le plan phytosanitaire cantonal, des soutiens pour des places de lavage/remplissage se poursuivent au rythme des projets qui nous sont présentés.

Au Val-de-Ruz, à Laténa, à Cornaux et aux Ponts-de-Martel, le secteur améliorations foncières de l'office a apporté son soutien technique ou financier pour plus de 80 projets de réfections et curages de drainages, avec un important suivi sur le terrain des très nombreux dossiers annoncés lors de la précédente année. Le cadastre des drainages peut ainsi être mis à jour continuellement.

Paielements directs

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la promotion de la biodiversité et la protection de la nature, en application de différentes ordonnances fédérales. Il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles (la reconnaissance est une condition pour l'obtention des paiements directs, d'aides fédérales et cantonales), le registre des exploitations agricoles et assure la coordination cantonale pour la banque de données sur les détenteurs et le trafic des animaux (BDTA).

Paielements directs versés en 2025

Types de contributions	Montants en CHF
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement (base, conditions difficiles, terres ouvertes, cultures pérennes) / 644 bénéficiaires	31'800'505.05
Contributions au paysage cultivé (paysage ouvert, pentes, mise à l'alpage, estivage) bénéficiaires	13'455'742.80
Contributions à la biodiversité (QI, QII, réseau, estivage)	8'012'505.70
Contributions aux systèmes de production (agri. biologique, extenso, SST/SRPA/MAP, PLVH) et à l'utilisation efficiente des ressources (diminution des émissions et des phytosanitaires, préservation du sol)	19'370'989.55
Contributions à la qualité du paysage (SAU et estivage)	4'655'391.10
Contributions à des cultures particulières (oléagineux, betteraves, etc.), supplément pour les céréales et in situ	1'251'979.25
Contributions à la transition	1'919'454.00
Total contributions 2025 / 644 bénéficiaires SAU et 148 estivages	80'466'567.45
Total contributions 2024 / 651 bénéficiaires et 148 estivages	79'975'324.35

NB : ces chiffres bruts ne tiennent pas compte des déductions administratives.

Pour les contributions aux réseaux écologiques et pour la qualité du paysage, la Confédération exige une participation cantonale de 10%, soit une charge de CHF 783'269,45. Le 40% de la participation cantonale à la contribution à la qualité du paysage a été facturé aux communes, en fonction du domicile fiscal des bénéficiaires, à l'exception des estivages (mesure introduite en 2019). Les 128 exploitations en agriculture biologique représentent désormais 19,70% des exploitations, mais le respect des règles PER reste une condition de base pour l'obtention de paiements directs.

Concernant les contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente, le marché de bétail de boucherie des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribue à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En 2025, 2'282 bêtes ont été commercialisées sur le marché des Ponts-de-Martel (-71 par rapport à 2024) par 163 agriculteurs (-3), avec une fréquentation moyenne de 95 bêtes (-3). Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à CHF 5'775'000 (-CHF 4'000). À noter qu'aucun marché n'a été annulé, les 24 prévus ont eu lieu avec succès.

Viticulture et agroécologie

Organisation de l'office

L'année 2025 aura été marquée par un important mouvement de personnel au sein de la station viticole impliquant le départ ou le transfert de 4 personnes, nécessitant 4 renouvellements de postes. Une série de suppléances en cascade a dû être mise en place au sein de la station durant 7 mois, la mettant sous pression. Néanmoins la bonne organisation de ces suppléances a permis d'assurer le fonctionnement continu de la station sans trop de perturbation et sans que cela ne préterite les missions dont elle en a la charge. Enfin, mentionnons que le cahier des charges des commissaires viticoles a été modifié et actualisé suite à la mise en place de VV20 et en intégrant les nouveaux défis, toujours plus croissants, relatifs à la surveillance du territoire.

Organismes de quarantaine

L'année 2025 aura été marquée par la vitesse de propagation du scarabée japonais en Suisse, nécessitant l'élaboration d'un plan de stratégie et d'intervention cantonal plus complexe et plus fourni, impliquant notamment l'ORCCAN. Son apparition prochaine sur le territoire neuchâtelois est donc d'ores et déjà anticipée dans un avenir proche allant de quelques mois à quelques années. *Diabrotica virgifera*, quant à elle, aura été capturée dans deux pièges situés dans le Val-de-Ruz, contre aucune capture l'année précédente, agrandissant ainsi le périmètre de lutte concerné. Pour la première fois en 20 ans de surveillance, *Scaphoideus titanus* a fait son apparition sur le territoire neuchâtelois, créant l'étonnement général en apparaissant directement à Auvier. Une action rapide, menée durant la phase terminale du vol de l'insecte et consistant à disposer d'un important et dense réseau de pièges à l'échelle locale, a permis de mettre en lumière sa répartition limitée ainsi que la taille de sa population. Actuellement, 12 organismes de quarantaine font l'objet d'un suivi sur le territoire cantonal.

Exécution de la réglementation viticole

Cette année, 12 inspections de l'autocontrôle basées sur le risque ont été effectuées par l'office. Aucun manquement d'importance n'a été relevé. En parallèle, et ce après des années d'annonces, le service cantonal des affaires vétérinaires a initié ses contrôles de cave HACCP impliquant une mise en conformité de tous les encavages sur les bases de normes alimentaires strictes édictées dans le guide des bonnes pratiques œnologiques par l'USOE. En amont de ces contrôles, l'office a ainsi effectué un important travail de communication, souvent au cas par cas, afin de sensibiliser à la nouvelle réglementation et aux pratiques adéquates liées à la production de denrées alimentaires. Dans le cadre de l'application de la loi sur la viticulture et plus précisément de la distance de construction à la vigne, l'office a préavisé 87 demandes de sanction représentant une diminution de 8% par rapport à 2024.

Vulgarisation et conseils vitivinicoles

L'office maintient toujours son objectif de devenir le centre de compétences référence du conseil et de la vulgarisation pour la région des Trois-Lacs et de l'ensemble du canton de Berne. Les retours continuent d'être positifs dans les trois cantons, le suivi des maturités des raisins est particulièrement apprécié avec des relevés toujours plus nombreux et qui commencent plus tôt. Le programme, tel qu'il est effectué, sera répété en 2026. L'office a rédigé 22 bulletins de conseils viticoles, a organisé plusieurs formations appréciées tant en français qu'en allemand ce qui a eu pour effet de consolider la clientèle du laboratoire cantonal. La vulgarisation œnologique a également été fortement renforcée dans le but de proposer un conseil ainsi qu'un suivi global vigne-cave pour l'ensemble de la filière des trois cantons. Ainsi, des chapitres supplémentaires traitant spécifiquement de problématiques œnologiques actuelles ont été abordés et des spécialistes externes sont intervenus pour présenter des thématiques en lien avec les pratiques et défis d'aujourd'hui (hygiène en cave et contrôles HACCP, Brettanomyces...). Pour finir, mentionnons la modification de l'ordonnance concernant le permis de traiter qui aura nécessité la régularisation en urgence de plus de cinquante exploitant-e-s sur le canton, en mettant en place une formation ad hoc ainsi que trois sessions d'examen avec l'aide de Prométerre.

Protection phytosanitaire grandes cultures

La météo 2025, tantôt très humide au printemps et en fin d'été, tantôt très sèche, a engendré d'importantes pressions de maladies, sur les céréales et les pommes de terre en particulier, et contraint le bon développement de plusieurs cultures (betteraves). Cela a fortement sollicité l'office qui a dispensé de manière soutenue ses conseils aux exploitant-e-s dans la production en grandes cultures et en herbages. La demande de conseils individuels et personnalisés en particulier, s'avère toujours plus importante. L'office a donc largement collaboré et échangé sur l'évolution de la situation avec ses homologues romands et a participé activement aux journées de formations de la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture dont il a rédigé des bulletins.

Cette année, les analyses de conformité phytosanitaire effectuées sur les végétaux, (mandats imposés aux cantons par la Confédération) n'ont, à l'instar de l'année dernière, pas montré de manquement à la législation. Il est important de signaler que

la Confédération a demandé à tous les cantons de fortement augmenter le nombre d'échantillons à prélever et à analyser. Ainsi le canton de Neuchâtel est passé de 6 analyses obligatoires à 17, soit près de trois fois plus. L'office a, comme de coutume, participé au contrôle des pulvérisateurs et a veillé à la bonne application des produits phytosanitaires. Le règlement départemental pour le subventionnement des traitements viticoles aériens par drones a été reconduit avec succès pour sa troisième année consécutive et a vu les surfaces inscrites et subventionnées légèrement diminuer en 2025 (127'051 m² contre 143'580 m² en 2024, soit une différence de près de 12%). Ces subventions ont permis une nouvelle fois de remplacer totalement les traitements aériens par hélicoptère.

Economie vitivinicole et Encavage de l'État

L'année 2025 aura été marquée en particulier par les grandes difficultés rencontrées par la branche sur le marché du vin suisse. En effet, la baisse de consommation importante observée depuis plus d'une année commence à se faire fortement sentir et préoccupe vivement la filière neuchâteloise ; et malgré une faible récolte, les stocks restent presque inchangés. Les tarifs articulés en cette fin d'année 2025 concernant le prix du vrac et des bouteilles de qualité AOC disponibles en grande distribution sont inquiétants. Les discussions, tant au niveau fédéral qu'intercantonal, s'orientent progressivement sur une proposition d'arrachage de surface afin de faire diminuer l'offre. Concernant l'Encavage de l'État plus spécifiquement, le chiffre d'affaires issu des ventes s'avérera être quasiment identique à celui de l'année précédente (CHF 236'000 contre CHF 240'000, soit moins de 2% de différence), et ce malgré une majoration générale des prix de l'ordre de 4%, signifiant une baisse de volume de vente dans les mêmes proportions.

Evologia

Réinsertion sociale et professionnelle

Le taux de remplissage de la mesure a été atteint et nous n'avons eu aucune peine à accueillir des bénéficiaires tout au long de l'année. Le mandat de prestations avec le service de l'action sociale portait sur un total de 27 places. Les autres mandats comme le SMIG ou l'OMAT peuvent, après accord d'ODAS-Insertion placer des bénéficiaires / assuré-e-s dans notre mesure. Ces chiffres sont très marginaux. 91 personnes ont été placées en 2025 dans le cadre du programme d'insertion socio-professionnelle. Un suivi personnalisé est mis en place pour chaque bénéficiaire. En outre, divers soutiens sont dispensés in situ par les collaborateurs et collaboratrices et maîtres socio-professionnels d'Evologia. La certification de suivi de la norme IN-Qualis a été reconduite.

Le partenariat avec l'office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel (OAI-NE) a été confirmé pour l'année 2025. Evologia devient une mesure privilégiée de l'OAI-NE dans les mesures de réadaptation en particulier en lien avec les burn-out professionnels. En moyenne, 25 assuré-e-s sont placé-e-s en permanence dans l'atelier dédié, mais aussi dans d'autres secteurs. Un maître socio-professionnel à 100% et une accompagnante socio-professionnelle à 80% assurent l'encadrement de ce secteur particulier, appuyé par une assistante sociale. La collaboration avec l'école obligatoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre du projet OASIS Pro s'est poursuivie. Le placement de mineur-e-s dans le cadre de prestations personnelles s'est accentué tant avec l'office de protection de l'enfant que le Tribunal pénal des mineurs.

Programmation culturelle

Ce volet de l'activité d'Evologia est essentiel et participe au rayonnement du Val-de-Ruz et du canton. Il s'agit principalement des Jardins Extraordinaires, de l'estivage et de Fête La Terre. Les Jardins Musicaux et le Festival Poésie en arrosoir ont accueilli plusieurs dizaines de milliers de personnes. La Grange aux Concerts a également repris vie et plusieurs manifestations et concerts s'y sont déroulés tout au long de l'année. Toutes ces manifestations ne pourraient voir le jour sans un large soutien logistique d'Evologia et de ses collaboratrices et collaborateurs.

Animations pédagogiques

En collaboration avec Parc Chasseral, nous nous partageons une collaboratrice scientifique qui a développé des parcours et animations pour les écoles sur le site. La collaboration avec Parc Chasseral deviendra pérenne dès janvier 2026. En effet, la collaboratrice scientifique a été engagée définitivement par Parc Chasseral. Evologia contribue pour une partie aux coûts salariaux.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	82'719'919	82'500'850	83'749'907	+1'249'057	+1.5%	+1'029'988	+1.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	985'512	966'500	975'029	+8'529	+0.9%	-10'482	-1.1%
43 Revenus divers	346'993	310'250	398'720	+88'470	+28.5%	+51'727	+14.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	1'180'210	1'073'100	1'426'815	+353'715	+33.0%	+246'605	+20.9%
47 Subventions à redistribuer	79'540'559	79'500'000	80'293'058	+793'058	+1.0%	+752'499	+0.9%
49 Imputations internes	666'646	651'000	656'285	+5'285	+0.8%	-10'361	-1.6%
Charges d'exploitation	92'154'252	93'326'576	93'153'313	-173'263	-0.2%	+999'061	+1.1%
30 Charges de personnel	4'508'322	4'768'364	4'632'562	-135'802	-2.8%	+124'240	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'037'635	2'099'050	1'920'884	-178'166	-8.5%	-116'751	-5.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	66'039	57'559	65'764	+8'205	+14.3%	-275	-0.4%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	4'360'131	5'277'134	4'611'133	-666'001	-12.6%	+251'002	+5.8%
37 Subventions redistribuées	79'540'559	79'500'000	80'293'058	+793'058	+1.0%	+752'499	+0.9%
39 Imputations internes	1'641'566	1'624'469	1'629'912	+5'443	+0.3%	-11'654	-0.7%
Résultat d'exploitation	-9'434'333	-10'825'726	-9'403'406	+1'422'320	+13.1%	+30'927	+0.3%
44 Revenus financiers	592'728	579'550	588'160	+8'610	+1.5%	-4'568	-0.8%
34 Charges financières	3'698	0	3'872	+3'872	--	+175	+4.7%
Résultat de financement	589'030	579'550	584'288	+4'738	+0.8%	-4'742	-0.8%
Résultat opérationnel	-8'845'303	-10'246'176	-8'819'118	+1'427'058	+13.9%	+26'185	+0.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-8'845'303	-10'246'176	-8'819'118	+1'427'058	+13.9%	+26'185	+0.3%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, les comptes présentent un résultat supérieur aux prévisions budgétaires. Les recettes figurant dans le groupe 42 "Taxes" restent stables malgré une diminution des émoluments perçus pour des actes administratifs et des ventes de vin, mais qui ont été compensées par les recettes supplémentaires du restaurant et la location de matériel divers lors de manifestations sur le site d'Evologia. Quant au groupe 43 "Revenus divers", la variation correspond à la mise en stock du vin en vrac et en bouteilles de la station viticole. Au niveau du groupe 46 "Revenus de transfert", les revenus supplémentaires enregistrés correspondent principalement aux subventions perçues de l'Office de l'assurance invalidité dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle nettement supérieures aux prévisions budgétaires (CHF +307'000). Quant aux subventions à redistribuer/redistribuées (groupes 37/47), qui représentent les contributions fédérales en faveur des exploitants agricoles, elles sont en augmentation en raison d'un nombre plus élevé d'agriculteurs ayant participé à des programmes facultatifs pour les paiements directs. Enfin, l'écart favorable du groupe 49 "Imputations internes" correspond à une augmentation des ventes de vin et des recettes du restaurant pour les services de l'administration cantonale.

Concernant les charges d'exploitation, le groupe 31 "Biens, services et autres charges d'exploitation" a connu une diminution des dépenses conformément à l'écart statistique (qui plafonne celles-ci à 98% du budget) et également en relation avec plusieurs mandats prévus pour les mesures du plan climat qui n'ont pas été réalisés. Quant au groupe 36 "Charges de transfert", l'écart est notamment dû à des amortissements moindres sur les subventions à l'investissement (CHF -456'000) ainsi qu'au report de la mise en œuvre de la mesure R15 du plan climat (CHF -100'000).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Droit agricole (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	193'623	193'011	185'606
Coûts des services centraux	154'036	153'642	153'726
Revenus	33'630	50'000	38'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	314'029	296'653	301'332

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables. Les revenus (émoluments perçus) sont en légère hausse par rapport à 2024, mais n'ont pas atteint le montant prévu au budget en raison d'une baisse des demandes.

Améliorations structurelles (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	104'978	82'800	95'742
Coûts salariaux et de structure	865'848	1'012'196	873'956
Coûts des services centraux	315'997	315'287	315'456
Revenus	351'621	371'500	361'022
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	935'202	1'038'783	924'131

Commentaires

L'augmentation des charges directes est notamment due à des travaux à l'Abbaye à Bevaix, à la ferme de Perreux et à la ferme des Fous aux Brenets. Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs au budget en raison de charges d'amortissement moindres sur les subventions d'investissement et de l'affectation des coûts salariaux de la responsable des crédits dans un autre centre de coût. Les revenus concernent les prestations de l'office des améliorations structurelles dans le cadre des remaniements parcellaires et du suivi des travaux de drainages, ainsi que l'encaissement des fermages des domaines agricoles qui ont été inférieurs à l'estimation prévue au budget.

Paielements directs (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	195'749	12'000	9'915
Coûts salariaux et de structure	766'008	804'745	764'106
Coûts des services centraux	315'997	315'287	315'456
Revenus	11'550	14'000	16'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'266'204	1'118'032	1'073'476

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure ainsi que les coûts des services centraux sont stables par rapport à l'année 2024. S'agissant des charges directes, elles varient en fonction des besoins du service durant l'année pour certains mandats externes (érosion, estivage, zones tampon, etc.). Quant aux revenus, ils dépendent des prestations fournies.

Viticulture et agroécologie (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	588'117	599'700	578'446
Coûts salariaux et de structure	882'545	920'194	958'574
Coûts des services centraux	318'915	322'514	322'682
Revenus	963'433	939'450	984'146
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	826'144	902'957	875'556

Commentaires

Les coûts salariaux et de structure sont supérieurs au budget suite à la reclassification d'un poste dans le cadre d'une réorganisation de l'office. Les charges directes et les revenus restent stables.

Evologia - Réinsertion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'111'747	1'217'700	1'186'635
Coûts salariaux et de structure	1'772'279	1'820'786	1'830'593
Coûts des services centraux	413'816	413'118	413'329
Revenus	2'093'673	1'883'450	2'329'524
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'204'170	1'568'154	1'101'033

Commentaires

Les charges directes ainsi que les coûts salariaux ont été maîtrisés. Les revenus supplémentaires s'expliquent par un versement de CHF 100'000 de la Commune de Val-de-Ruz dans le cadre de leur soutien quinquennal, par une augmentation des recettes du restaurant ainsi que par le mandat de prestations avec l'assurance invalidité du Canton de Neuchâtel.

Consultation fromagère (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	162'768	168'642	169'847
Coûts des services centraux	78'009	77'821	77'864
Revenus	135'445	130'000	140'169
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	105'332	116'463	107'541

Commentaires

L'augmentation des coûts salariaux et de structure (qui représentent le salaire de notre consultant en matière d'économie laitière) est en corrélation avec les revenus qui correspondent à la refacturation (revue à la hausse) à la Société de conseil en industrie laitière Casei pour le salaire dudit consultant. S'agissant des coûts des services centraux, ces derniers sont stables et n'appellent pas de commentaire particulier.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SAGR	2'759'303	3'367'634	2'871'915
Contribution qualité paysage	287'636	308'000	289'088
Contrôle agricole	190'000	190'000	190'000
Promo. éco. laitière & prod. bovine	172'688	183'000	179'960
Promotion de l'agriculture et du terroir	340'920	385'000	364'660
Subv. accordées aux entreprises privées	11'615	20'000	10'324
Vulgarisation et formation	401'488	401'500	401'488
Total charges (+) / revenus (-) nets	4'163'650	4'855'134	4'307'434

Commentaires

Hormis les charges d'amortissements sur les subventions à l'investissement, les charges et revenus de transfert non incorporables aux prestations sont stables et conformes aux prévisions budgétaires.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-1'987	0	38
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'987	0	38

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Appareil d'analyse des vins IRTF	Clôturé	54'050	0	54'050	0	0	0	0	0	0
Assainissement de fromageries	En cours	397'000	209'000	188'000	2'471'000	1'320'000	1'151'000	1'360'000	210'500	1'149'500
Assainissement fermes et terrains 2025	Clôturé	0	0	0	130'000	0	130'000	18'819	0	18'819
Braisière de la cuisine d'Evolugia	Clôturé	29'958	0	29'958	0	0	0	0	0	0
Equipements cuisine pour manifestations	Clôturé	0	0	0	0	0	0	30'009	0	30'009
Evolugia graveur laser	Clôturé	0	0	0	0	0	0	28'220	0	28'220
Exploitations paysannes	En cours	11'152'875	8'601'096	2'551'779	8'350'000	8'350'000	0	21'635'229	21'144'516	490'713
Modernisation ascenseur cuisine Evolugia	Clôturé	0	0	0	35'000	0	35'000	0	0	0
*Plan climat	En cours	34'457	1'898	32'559	350'000	0	350'000	128'577	0	128'577
Plan phyto - Stations agrométéo	En cours	13'156	0	13'156	0	0	0	0	0	0
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	En cours	675'000	375'000	300'000	900'000	500'000	400'000	514'144	114'144	400'000
Réfection grande salle Evolugia	Clôturé	0	0	0	18'000	0	18'000	17'980	0	17'980
Remises en état agricoles Cressier 2021	En cours	21'000	6'000	15'000	116'000	51'000	65'000	0	0	0
Subv. constructions rurales (28.5.24)	En cours	125'600	62'800	62'800	3'000'000	1'500'000	1'500'000	2'327'049	1'029'896	1'297'153
Subvention plans de gestion intégrée	En cours	8'274	0	8'274	15'000	0	15'000	9'270	0	9'270
Subventions constructions rurales 2020	En cours	2'241'450	1'126'075	1'115'375	300'000	150'000	150'000	900'326	417'359	482'967
Toiture & introduction eau Abbaye Bevaix	Clôturé	45'410	0	45'410	0	0	0	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2001	En cours	0	0	0	80'000	40'000	40'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2007	En cours	0	0	0	20'000	10'000	10'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2010	En cours	0	0	0	60'000	40'000	20'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	En cours	36'210	0	36'210	650'000	300'000	350'000	170'909	105'000	65'909
Travaux améliorations foncières 2020	En cours	875'795	351'315	524'480	2'450'000	1'250'000	1'200'000	204'736	113'523	91'213
Travaux améliorations foncières(28.5.24)	En cours	2'106	0	2'106	2'000'000	1'000'000	1'000'000	205'204	95'614	109'590
Total		15'712'341	10'733'184	4'979'157	20'945'000	14'511'000	6'434'000	27'550'471	23'230'552	4'319'919

Commentaires

Au vu des nombreux projets listés, seuls les crédits d'engagement significatifs sont commentés :

- Assainissement de fromageries : les travaux ont pu démarrer, notamment l'assainissement des fromageries des Jordans et des Martel. La contribution fédérale n'a toutefois pas pu être versée sur l'exercice 2025, le budget de l'OFAG ayant été entièrement épuisé avant la fin de l'année.
- Exploitations paysannes (prêts) : la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération a engendré une forte augmentation des versements. De plus, la variation du fonds de roulement qui dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année est difficile à estimer.
- Plans climat et phytosanitaires : le versement des subventions a pris du retard en raison du report de la mise en œuvre de certaines mesures.
- Projet de développement régional Val-de-Ruz : plusieurs projets sont actuellement en cours.
- Subventions constructions rurales : le montant des subventions accordées a suivi la ligne budgétaire en 2025. Un dépassement de crédit a cependant dû être sollicité pour le crédit "Subventions constructions rurales 2020", ce qui permettra de le clôturer en 2026.
- Travaux d'améliorations foncières : plusieurs projets de travaux d'améliorations foncières ont dû être redimensionnés et/ou ont avancé moins vite que prévu, notamment ceux liés aux extensions des réseaux d'adduction d'eau.

2.9.9. Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Missions principales

Les missions principales du service de la consommation et des affaires vétérinaires sont les suivantes :

Protection des consommateurs dans les domaines suivants :

- Sécurité alimentaire ;
- Eaux de baignade ;
- Vérification des poids et mesures ;
- Lutte contre les zoonoses ;
- Police du commerce ;
- Produits du tabac ;
- La protection des consommateurs se concentre sur la lutte contre les risques pour la santé, contre la fraude et la tromperie et pour une information adéquate.

Protection des animaux dans les domaines suivants :

- Santé animale ;
- Bien-être des animaux.

Protection contre la gestion déloyale dans les domaines suivants :

- Commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels ;
- Police du commerce ;
- Métrologie.

Perception de redevances dans le domaine suivant :

- Police du commerce.

Sécurité publique dans le domaine suivant :

- Protection contre les chiens dangereux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Les travaux de rénovation complète du système de management intégré du service (SMI) ont été menés à bien, avec la mise en production du nouveau système le 1^{er} avril. La qualité de ce dernier a été validée lors de l'audit de certification ISO 9001, qui n'a révélé aucune non-conformité. Suite à la clôture de ce projet, le service a rénové entièrement son site internet, en le rendant plus inclusif et accessible au plus grand nombre. La publication du nouveau site est reportée suite au délai supplémentaire requis pour la mise en ligne du nouveau site ne.ch.

L'évolution permanente des habitudes et des pratiques commerciales a nécessité une modification étendue de la législation sur la police du commerce, adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil en session de mars et entrée en vigueur le 1^{er} juillet, accompagnée d'une refonte complète de la réglementation, désormais intitulée règlement de police du commerce (RCom). Plusieurs activités sont désormais soumises à autorisation : traiteur, food truck, pompes funèbres, remise de produits du tabac.

L'évolution de la prestation santé animale a été marquée par une augmentation des tâches en raison de la mise en œuvre du programme de lutte nationale contre le piétin du mouton (encore pour les 4 prochaines années) et de l'intensification de la lutte contre la BVD (pour les 3 prochaines années). Cette prestation a surtout été marquée par les menaces inédites d'introduction d'épizooties hautement contagieuses en Suisse (dermatose nodulaire contagieuse, peste porcine africaine, fièvre aphteuse, grippe aviaire). Les mesures de protection prises au niveau national ont toutefois permis d'éviter des dommages économiques majeurs. Par contre, l'épidémie de maladie de la langue bleue a continué de se propager, nécessitant l'abattage et l'indemnisation de plusieurs dizaines de bovins dans le canton.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Refonte complète et mise en production du système de management intégré (SMI) ;
- Entrée en vigueur des lois révisées sur la police du commerce et refonte complète du règlement ;
- Poursuite de la lutte nationale contre le piétin du mouton ;
- Forte épidémie de maladie de la langue bleue (bovins, moutons) ;
- Lutte contre les PFAS et le chlorothalonil ;
- Participation à l'élaboration du plan climat 2 ;
- Refonte complète du site internet du service, le rendant plus inclusif ;
- Publication de la plaquette du service.

Sécurité alimentaire

- 14 interdictions de livraison de lait pour présence d'antibiotiques (6x), de germes (2x) et de cellules (6x) ;
- 1140 inspections effectuées dans le domaine alimentaire, dont 81 avec infractions sanctionnées par une ordonnance pénale ;
- 3017 kg de denrées alimentaires retirés du marché, ainsi que 86 objets usuels (bijoux, etc.) ;
- 166 concepts d'autocontrôle d'hygiène validés ;
- 112 interventions dans le terrain pour le suivi des réseaux d'eau potable ;
- 5 interventions d'urgence en lien avec la pollution de l'eau potable ;
- 40 prélèvements officiels de l'eau des plages pour en vérifier la conformité ;
- 722 échantillons de denrées alimentaires prélevés dans les commerces et les établissements publics pour en vérifier les teneurs en germes, dont 140 n'étaient pas conformes (19%) ;
- 5 campagnes romandes de surveillance analytique effectuées à Neuchâtel dans le domaine de la biologie moléculaire, portant sur l'identification des espèces animales dans les saucisses sèches (9 échantillons non conformes sur les 59 analysés), l'identification des espèces dans les produits congelés (1 non conforme sur 40), l'identification des espèces animales dans les kebabs (7 non conformes sur 92), l'identification d'espèces de poissons et de crustacés dans les sushis (1 non conforme sur 29) et l'identification des espèces dans les produits de Noël (1 non conforme sur 20) ;
- 11 campagnes de surveillance des bonnes pratiques et de l'hygiène des procédés dans les plats en sauce (9 échantillons non conformes sur les 54 analysés), dans les laits végétaux (0 non conforme sur 30), dans les kebabs (2 non conformes sur 10), dans les glaçons (5 non conformes sur 10), dans les légumes (20 non conformes sur 122), dans les charcuteries (13 non conformes sur 23), dans les manifestations (12 non conformes sur 33), de recherche de légionnelles dans les douches des campings (0 non conforme sur 18), dans les douches des établissements de santé et homes (2 non conformes sur 25), de la qualité microbiologique des eaux de piscine (5 non conformes sur 32) et de l'eau potable (5 non conformes sur 120) ;
- 8 campagnes de surveillance analytique effectuées dans le domaine de la chimie, portant sur les acrylamides dans les frites (3 échantillons non conformes sur 10 échantillons analysés), sur le % volume d'alcool et les sulfites dans les bières (0 non conforme sur 13), sur la mesure de la qualité chimique des eaux de piscines (7 non conformes sur 36), sur la fraction polaire des huiles de friture (6 non conformes sur 7), sur l'analyse de l'oxyde d'éthylène et du 2-chloroéthanol, des colorants, des mycotoxines, du sel et des allergènes dans les graines et les fruits à coque (25 non conformes sur 113), sur l'analyse des nitrates dans l'eau potable (0 non conforme sur 46), sur l'analyse des métaux lourds dans les bijoux en magasin (5 non conformes sur 5) et lors de manifestations publiques (13 non conformes sur 13) ;
- 10 campagnes de prélèvements neuchâtelois, portant sur les colorants artificiels dans les confiseries et bonbons artisanaux (6 échantillons non conformes sur les 17 prélevés), sur les agents blanchisseurs dans les cosmétiques (5 non conformes sur 19), sur les denrées au beurre (0 non conforme sur 15), sur les mycotoxines, les métaux, les colorants, le sel, les allergènes et la microbiologie dans les épices et poivres (7 non conformes sur 20), sur les allergènes non déclarés dans les power bars et power balls (0 non conforme sur 24), sur les mycotoxines dans les céréales (0 non conforme sur 10), sur les pesticides dans le riz basmati (0 non conforme sur 10), sur les vins du millésime 2024 (0 non conforme sur 10), pour la campagne nationale PFAS (0 non conforme sur 23) ;
- 745 décisions prononcées et 64 ordonnances pénales émises pour des infractions au droit alimentaire ; un recours perdu.

Santé animale

- 103 cas d'épizooties diagnostiqués et gérés, à savoir 70 cas de maladie de la langue bleue, 10 cas de piétin, 15 cas de coxiellose, 1 cas de salmonellose, 3 cas de campylobactériose, 3 cas de paratuberculose et 1 cas de varroase ;
- 644,2 tonnes de cadavres d'animaux et de déchets de boucherie collectés et éliminés, représentant 4749 cadavres d'animaux, dont 2947 bovins, 561 porcs, 76 chevaux, 347 ovins et caprins, 449 chiens et chats et 369 animaux sauvages ;
- 20'038 analyses effectuées, dont 2'507 dépistages d'ESB ("maladie de la vache folle"), 578 analyses de laits de mammite, 8'493 recherches de trichinelles, 6'456 analyses BVD, 422 analyses IBR/IPV, 768 recherches de *Dichelobacter nodosus* (piétin), 40 recherches de salmonelles et 851 analyses de recherche des causes d'avortement.

Protection des animaux

- 120 dénonciations de mauvais traitements envers des animaux reçues et traitées, portant dans 61 cas sur des chiens, dans 31 cas sur des chats, dans 33 cas sur des animaux de rente et dans 11 cas sur d'autres animaux, découlant sur 14 avertissements, 59 décisions administratives, 13 interdictions de détenir des animaux, 12 séquestres d'animaux, 14 ordonnances pénales et 5 dénonciations au Ministère public ;
- 122 animaux trouvés, dont 107 chats, 6 chiens et 9 autres.

Métrologie

- 2'148 instruments vérifiés, dont 278 contestés ;
- 8 entreprises pratiquant les préemballages contrôlés : 10 lots vérifiés, dont 0 non conforme ;
- 97 points de vente contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché, dont 0 non conforme ;
- 29 contrôles de surveillance du marché (vente en vrac), dont 3 non conformes ;
- 10 inspections du casino effectuées.

Police des chiens

- 81 morsures sur des personnes annoncées et traitées, dont 2 morsures graves et 14 récidives, découlant sur 6 avertissements, 29 décisions administratives et 6 euthanasies ;
- 72 morsures sur des animaux annoncées et traitées, dont 6 mortelles et 10 récidives, découlant sur 13 avertissements, 28 décisions administratives et 0 euthanasie ;
- 11'584 chiens soumis à la taxe, pour un montant encaissé de CHF 347'520, dont CHF 57'920 alloués aux refuges pour chiens ;
- 94 classes visitées dans le cadre du programme PAM (prévention des accidents par morsure), bénéficiant à 1'434 élèves de 3^{ème} année.

Affaires vétérinaires

- 12 autorisations de pratiques délivrées ;
- 4 pharmacies vétérinaires inspectées.

Prestations vétérinaires mixtes

- 219 contrôles de base effectués dans les exploitations agricoles ;
- 24 contrôles de suivi, dont 8 non conformes.

Mandats pour tiers

- 192 analyses microbiologiques de denrées alimentaires pour le canton du Jura ;
- 31 analyses d'échantillons d'eau pour le canton du Jura ;
- 157 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des denrées alimentaires ;
- 32 analyses microbiologiques dans le cadre de l'autocontrôle des eaux de baignade ;
- 40 analyses de carcasses pour l'abattoir des Ponts-de-Martel.

Police du commerce

- 181 contrôles de l'indication des prix ;
- 296 contrôles d'établissements publics ;
- 3 fermetures d'établissements publics ;
- 2'035 autorisations délivrées, dont 130 pour des établissements publics, 75 permis pour des propriétaires d'immeubles abritant des établissements publics, 6 pour des food trucks, 6 pour des services de traiteur, 1'241 pour des manifestations publiques, 71 pour des commerces de boissons alcooliques, 29 pour des lotos, loteries et tombolas, 1 pour une entreprise de pompes funèbres et 8 pour la vente d'engins pyrotechniques ;
- 1'297 établissements publics répertoriés à fin 2025, soit 15 de plus qu'une année auparavant ;
- 469 commerces de boissons alcooliques répertoriés à fin 2025, soit 5 de plus qu'une année auparavant.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'104'906	11'882'000	11'252'139	-629'861	-5.3%	+147'232	+1.3%
40 Revenus fiscaux	2'841'095	3'400'000	2'729'056	-670'944	-19.7%	-112'039	-3.9%
41 Patentes et concessions	3'703'727	3'700'000	3'654'925	-45'075	-1.2%	-48'802	-1.3%
42 Taxes	4'060'706	4'304'000	4'262'918	-41'082	-1.0%	+202'212	+5.0%
43 Revenus divers	80'016	58'000	124'156	+66'156	+114.1%	+44'140	+55.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	419'363	420'000	418'084	-1'916	-0.5%	-1'279	-0.3%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	63'000	+63'000	--	+63'000	--
Charges d'exploitation	11'733'356	12'127'548	12'351'987	+224'440	+1.9%	+618'632	+5.3%
30 Charges de personnel	5'172'215	5'378'723	5'248'773	-129'950	-2.4%	+76'558	+1.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'616'522	1'694'500	1'783'125	+88'625	+5.2%	+166'603	+10.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	397'507	606'730	476'484	-130'246	-21.5%	+78'977	+19.9%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	3'658'524	3'658'000	4'041'160	+383'160	+10.5%	+382'636	+10.5%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	888'588	789'595	802'446	+12'851	+1.6%	-86'143	-9.7%
Résultat d'exploitation	-628'449	-245'548	-1'099'848	-854'301	-347.9%	-471'399	-75.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	12	0	13	+13	--	+1	+6.1%
Résultat de financement	-12	0	-13	-13	--	-1	-6.1%
Résultat opérationnel	-628'461	-245'548	-1'099'861	-854'314	-347.9%	-471'400	-75.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-628'461	-245'548	-1'099'861	-854'314	-347.9%	-471'400	-75.0%

Commentaires

Le service n'a pas pu atteindre le résultat budgété en raison de la forte diminution de l'impôt perçu sur les maisons de jeux (groupe 40). Le développement de l'offre en ligne a fortement impacté les recettes du casino de Neuchâtel, entraînant pour l'État un écart budgétaire d'environ CHF 700'000.

Le groupe 42 « Taxes » est conforme aux prévisions budgétaires. Par rapport à l'exercice 2024, on note néanmoins une augmentation des émoluments destinés à la lutte contre les épizooties et à l'élimination des cadavres d'animaux (calculé sur la base du coût réel de l'exercice précédent), une hausse des revenus dans le domaine de la métrologie (grâce à un effectif complet ayant permis de rattraper certains contrôles non réalisés en 2024 en raison de l'absence d'un collaborateur) et enfin, des recettes supplémentaires enregistrées au second semestre, suite à l'adoption par le Grand Conseil des nouvelles législations relatives à la police du commerce et aux établissements publics, soumettant de nouvelles activités à autorisation. S'agissant des imputations internes (groupe 49), elles enregistrent une nouvelle recette liée à la dîme de l'alcool, destinée à couvrir les frais d'une nouvelle convention (groupe 36) signée par le service avec la Croix-Bleue romande pour effectuer des achats tests par des mineurs.

Les groupes 30 « Charges de personnel » et 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » ensemble respectent le budget. Il convient toutefois de relever qu'en 2025, le traitement de nos vétérinaires officiels, de par leur statut d'indépendants, a été modifié : ils étaient précédemment considérés comme des salaires occasionnels dans le groupe 30, mais sont désormais comptabilisés dans le groupe 31 en tant que mandats. Quant au groupe 36 « Charges de transfert », il a été fortement affecté par l'épidémie de la maladie de la langue bleue, entraînant le versement d'indemnisations pour plusieurs dizaines de bovins dans le canton pour un montant de CHF 195'000. À cela s'ajoutent deux nouveaux mandats : l'un avec la Croix-Bleue (cf. remarque groupe 49) et l'autre avec l'abattoir des Ponts-de-Martel.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Sécurité alimentaire (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	431'594	465'400	535'934
Coûts salariaux et de structure	2'860'894	3'076'624	2'949'707
Coûts des services centraux	417'781	375'653	372'263
Revenus	348'797	377'000	383'829
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'361'471	3'540'677	3'474'075

Commentaires

L'essentiel des charges directes se compose de l'acquisition de consommables nécessaires à la réalisation des analyses de laboratoire, ainsi que des honoraires versés pour le contrôle des viandes dans les abattoirs. Les recettes proviennent principalement des émoluments perçus pour la validation des concepts d'autocontrôle et les analyses effectuées, ainsi que des ordonnances pénales.

Dès 2025, il convient de relever l'engagement d'une nouvelle collaboratrice pour l'application de la nouvelle loi fédérale sur les produits du tabac, ainsi que la mise en place d'un nouveau mandat lié à une convention conclue avec la Croix-Bleue romande, visant à effectuer des achats tests par des mineurs. Ce mandat est financé par une recette issue de la dîme de l'alcool.

Santé animale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	451'567	499'400	502'904
Coûts salariaux et de structure	640'402	686'210	620'282
Coûts des services centraux	92'174	90'925	82'369
Revenus	298'296	379'000	407'225
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	885'847	897'535	798'331

Commentaires

Les charges directes se composent de coûts pour la surveillance des épizooties, pour l'élimination des cadavres d'animaux et pour l'acquisition de consommables pour l'exécution des analyses de laboratoire. Les produits sont liés à la refacturation partielle des coûts de surveillance des épizooties et d'élimination des cadavres d'animaux au monde agricole.

À noter qu'une campagne fédérale en faveur de la lutte contre le piétin a débuté en octobre 2024 pour une durée de 5 ans et génère des achats de consommables et des recettes supplémentaires.

Protection des animaux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	58'094	62'200	125'870
Coûts salariaux et de structure	488'821	479'016	494'426
Coûts des services centraux	78'605	63'471	69'938
Revenus	53'673	55'000	78'677
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	571'846	549'688	611'556

Commentaires

Le service a traité d'importants cas de mauvais traitements envers des animaux de rente, entraînant des frais de séquestre plus élevés. Les recettes sont constituées d'émoluments, d'ordonnances pénales et de refacturations de frais.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Métrologie (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	34'005	31'400	34'236
Coûts salariaux et de structure	292'515	311'612	344'666
Coûts des services centraux	46'472	42'106	47'747
Revenus	251'840	270'000	339'678
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	121'153	115'118	86'972

Commentaires

Les coûts et les recettes liés aux prestations dans le domaine de la métrologie sont globalement stables. En 2025, l'effectif complet a permis de rattraper certains contrôles non réalisés en 2024 en raison de l'absence d'un collaborateur, ce qui a généré des revenus supérieurs à ceux prévus.

Affaires canines (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'475	3'000	11'773
Coûts salariaux et de structure	193'280	286'666	241'953
Coûts des services centraux	30'902	37'984	33'777
Revenus	363'619	355'000	370'301
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-136'962	-27'350	-82'799

Commentaires

Les revenus représentent la recette encaissée auprès des communes pour la taxe sur les chiens dont une partie est allouée aux refuges pour chiens dans les charges de transfert non incorporables aux prestations.

Eaux de baignade (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	28'248	34'871	0
Coûts des services centraux	4'180	4'258	0
Revenus	594	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	31'834	39'129	0

Commentaires

Cette prestation est dorénavant intégrée dans la sécurité alimentaire puisque les eaux de baignades sont incluses dans cette législation.

Affaires vétérinaires (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	4'277	5'000	8'547
Coûts salariaux et de structure	5'905	19'065	10'005
Coûts des services centraux	887	2'526	1'455
Revenus	5'087	5'000	6'133
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	5'983	21'591	13'875

Commentaires

La surveillance des pharmacies vétérinaires génère des coûts et produits globalement stables.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Prestations vétérinaires mixtes (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	48'865	63'000	92'960
Coûts salariaux et de structure	142'974	118'041	76'439
Coûts des services centraux	15'932	15'641	10'887
Revenus	52'000	54'000	52'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	155'771	142'682	128'286

Commentaires

Un montant de CHF 43'000 est versé à l'ANAPI (Association neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) pour des contrôles vétérinaires officiels. Les revenus proviennent d'un mandat de la Confédération relatif à la protection des espèces animales. En raison de leur statut d'indépendant, la rémunération des vétérinaires affectés à cette tâche est, depuis cette année, effectuée par mandat et non plus sous forme de salaires occasionnels, ce qui explique les variations entre les charges directes et les coûts salariaux.

Mandats pour tiers (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	163'370	193'600	99'078
Coûts salariaux et de structure	442'356	370'432	476'882
Coûts des services centraux	71'191	48'571	66'495
Revenus	526'451	558'000	371'830
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	150'466	54'603	270'625

Commentaires

Des prestations analytiques réalisées pour le compte du canton du Jura, dans le cadre d'une convention, sont facturées de manière forfaitaire. Par ailleurs, des recettes liées aux analyses de laboratoire en santé animale ainsi qu'à l'établissement de certificats sanitaires sont également facturées annuellement à des tiers.

Police commerce (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	47'534	30'200	26'074
Coûts salariaux et de structure	754'691	863'736	763'753
Coûts des services centraux	126'393	108'460	112'715
Revenus	659'811	607'000	687'483
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	268'807	395'395	215'059

Commentaires

Les activités de la police du commerce génèrent des charges et des produits globalement stables. Toutefois, des recettes supplémentaires ont été enregistrées au second semestre, à la suite de l'adoption par le Grand Conseil des nouvelles législations relatives à la police du commerce et aux établissements publics. De nouvelles activités sont désormais soumises à autorisation, telles que la vente de produits du tabac, les Foods trucks et les services de traiteur.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SCAV	20'000	20'000	20'000
Indemnité bétail abattu	31'590	20'000	195'523
Redevances pol. com. formation	393'968	375'000	395'659
Redevances pol. com. tourisme	1'181'905	1'125'000	1'186'976
Subvention aux refuges	58'055	58'000	57'920
Subventions aux abattoirs	0	0	25'000
Taxes de séjour	3'370	-40'000	4'550
Total charges (+) / revenus (-) nets	1'688'889	1'558'000	1'885'627

Commentaires

Les charges de transfert non incorporables aux prestations demeurent stables. Les variations observées s'expliquent par la conclusion d'une nouvelle convention avec l'abattoir des Ponts-de-Martel pour un montant de CHF 25'000, ainsi que par l'apparition d'une épizootie dans le canton, ayant entraîné le versement d'indemnités aux propriétaires de bétail devant être abattu, pour un total de CHF 195'000.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-21'887	-20'000	-7'653
Impôt maisons jeux	-2'839'095	-3'397'000	-2'727'056
Redevances police du commerce	-3'652'155	-3'653'600	-3'594'215
Taxes de séjour	0	2'400	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	-6'513'136	-7'068'200	-6'328'924

Commentaires

Le développement de l'offre en ligne a fortement impacté les recettes du casino de Neuchâtel, entraînant de ce fait un écart budgétaire d'environ CHF 700'000 sur l'impôt perçu.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	Clôturé	44'426	0	44'426	0	0	0	0	0	0
CC équipements labo. consommation 25-26	En cours	0	0	0	50'000	0	50'000	48'913	0	48'913
CC équip. laboratoire vétérinaire 24-25	Clôturé	49'842	0	49'842	45'000	0	45'000	45'000	0	45'000
Chromatographe en phase liquide	Clôturé	299'917	0	299'917	0	0	0	0	0	0
Chromatographe ionique	Clôturé	0	0	0	150'000	0	150'000	149'819	0	149'819
Densimètre	Clôturé	21'188	0	21'188	0	0	0	0	0	0
Équipement euthanasie animaux	Clôturé	0	0	0	0	0	0	22'235	0	22'235
Moteur benne centre collecteur	Clôturé	0	0	0	0	0	0	19'296	0	19'296
Onduleurs	Clôturé	0	0	0	0	0	0	89'600	0	89'600
*Plan climat	En cours	36'492	0	36'492	26'680	0	26'680	27'178	0	27'178
Remorque équipe d'intervention	Clôturé	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Séquenceur	Clôturé	59'996	0	59'996	0	0	0	0	0	0
Système électrophorèse capillaire	En cours	0	0	0	0	0	0	61'985	0	61'985
Système TEMPO	Clôturé	86'725	0	86'725	0	0	0	0	0	0
Système Vitek	Clôturé	0	0	0	70'000	0	70'000	0	0	0
XRF Portable	Clôturé	47'672	0	47'672	0	0	0	0	0	0
Total		646'258	0	646'258	371'680	0	371'680	464'025	0	464'025

Commentaires

Le service a besoin d'un crédit-cadre par laboratoire pour répondre aux exigences imposées par les règles d'activation. Un certain nombre d'équipements de laboratoires, dont le prix est supérieur à CHF 10'000, devront être remplacés dans le cadre du renouvellement naturel de ces appareils.

Deux appareils d'analyse, entièrement amortis et indispensables, ont dû être remplacés. Il s'agit d'un chromatographe et d'un système d'électrophorèse capillaire, ce dernier ayant été préféré au système VITEK initialement prévu lors de l'exercice de budgétisation.

Le service a sollicité un crédit d'engagement, non prévu au budget, pour l'acquisition de deux transformateurs ainsi que de deux pinces électriques à euthanasier. Cette demande se justifie par des événements ayant mis en évidence l'urgence de cette acquisition pour l'équipe d'intervention en cas d'épizooties hautement contagieuses.

Le service a également sollicité un second crédit d'engagement, non prévu au budget, pour l'acquisition d'un moteur électrique et d'un piston télescopique. Cet équipement vise à assurer l'ouverture et la fermeture de la trappe de déversement des cadavres d'animaux dans la benne du centre collecteur de Montmollin, afin de pallier plusieurs pannes survenues en début d'année.

Des onduleurs ont pu être acquis grâce à un autre crédit d'engagement, afin de couvrir les besoins du service et d'assurer la continuité des analyses, la protection des animaux, ainsi que la gestion et la sauvegarde des équipements sensibles en cas de coupures de courant, de délestages ou de pénuries d'énergie.

La remorque prévue pour son équipe d'intervention en cas d'épizootie hautement contagieuse a été financée par le garage de l'État de Neuchâtel.

2.9.10. Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Missions principales

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes :

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Mettre en œuvre l'infrastructure cantonale de données géographiques appelée système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) ;
- Assurer la tenue du registre foncier (transferts immobiliers, inscriptions de propriétés par étage, de servitudes et de gages immobiliers) et la diffusion d'informations sur les droits réels immobiliers ;
- Assurer la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF).

Évolution de l'environnement et des tâches

Les facteurs majeurs de l'évolution de l'environnement qui influencent la marche du service sont :

- Informatisation des données et des processus liés à la mensuration officielle, au registre foncier et au cadastre RDPPF ;
- Développements d'applications par le SITN qui facilitent l'accès à l'information et qui permettent une gestion plus précise, plus globale et plus intégrée du territoire ;
- Exigences des professionnel-le-s et des citoyen-ne-s plus élevées face au service d'où des prestations plus performantes ;
- Complexité plus grande des dossiers.

Activités et réalisations

Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)

En 2025, le SITN regroupe près de 50 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements de l'État et de nombreux domaines. Il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec plusieurs autres systèmes cantonaux. Les principales réalisations en 2025 sont les suivantes :

SITN - Géoinfrastructure

- Maintien et enrichissement du géoportail cantonal actuel : en 2025, le géoportail comprend plus de 900 couches de géodonnées sur internet, plus de 1400 couches sur intranet, 17 plugins réalisés par le SITN et 25 webservices personnalisés ;
- Version future du géoportail cantonal : intensification du développement collaboratif, consolidation de la communauté des utilisateur-trice-s, consolidation de la communauté des développeur-euse-s avec l'intégration de nouvelles entreprises, publication d'une version test en décembre 2025 et mise en ligne de celle-ci en début d'année suivante ;
- Diffusion des données : mise en place d'un catalogue STAC (spatio temporal access catalog) permettant un accès facilité et normalisé aux géodonnées volumineuses du SITN ;
- Consolidation de l'infrastructure technique du SITN : mise en œuvre d'un monitoring détaillé de l'utilisation de l'ensemble des applications et géoservices du SITN, adaptation des serveurs pour le stockage de volumes de données, optimisation des formats de stockage ;
- Évolution du géoportail LiDAR (contribution à l'évolution de ce dernier) et du géoportail statistique ;
- Analyse de l'impact du changement de modèle fédéral de la mensuration officielle (DMAV) sur plusieurs processus gérés par le SITN.

SITN - Géodonnées

- LiDAR 2025 : organisation du relevé aérien et traitement des données, soit stockage (10 TB), contrôle des données, classification des données en utilisant une nouvelle solution basée sur l'IA, calcul des produits dérivés, intégration dans les processus métiers, etc. ;
- Développements LiDAR : développement de nouveaux algorithmes pour le traitement des données LiDAR pour générer de nouveaux produits (occlusion, modèles numériques de surface) ;
- LiDAR mobile 2026 : préparation de l'acquisition et relevé des points de calage en collaboration avec le SPCH.

SITN - Géoprojets

- Inventaires forestiers : exploitation et valorisation intensives des données LiDAR pour une automatisation des inventaires forestiers (en collaboration avec le SFFN), nouveaux algorithmes basés sur l'intelligence artificielle, estimation des caractéristiques des arbres et détection des essences, mise en œuvre d'un processus de calcul des principales variables forestières à l'échelle des unités d'aménagement ; publication d'une première carte cantonale des essences forestières ;
- Plan climat : suite à la publication de l'analyse climatique cantonale en décembre 2024, des données complémentaires ont été publiées en mai 2025 (prévision du nombre annuel moyen de nuits tropicales, journées tropicales et jours caniculaires jusqu'en 2100). Fin 2025, des séances ont été organisées avec de nombreux services et avec les communes pour leur présenter les analyses effectuées et les résultats disponibles. En parallèle, des projets complémentaires ont démarré en interne, ainsi que des collaborations : analyse de vulnérabilité des personnes (en collaboration avec le médecin cantonal), cartographie des îlots de fraîcheur, analyse de logiciels de simulation climatique à l'échelle d'un quartier, collaboration avec le SCAT sur la définition de mesures et collaboration avec la cellule climat et développement durable ;

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

- Suivi des objets parlementaires : mise en ligne de l'application à l'usage des départements et organisation des formations ;
- Santé : en collaboration avec le service de la santé et de la statistique, analyse spatiale des trajets des ambulances en vue d'une potentielle réorganisation ;
- Feux bleus : réorganisation des thèmes du géoportail ;
- PPE : création d'une application de gestion et contrôle des dossiers de PPE sous forme numérique.

L'intelligence artificielle (IA) devient omniprésente dans le domaine de la cartographie. En 2025, le SITN a fortement développé ses compétences dans le domaine, avec des cas d'utilisation prometteurs. En parallèle, le SITN forme son personnel sur l'ensemble des enjeux techniques, éthiques et juridiques liés à cette utilisation dans ses activités. Des enquêtes internes et des échanges ont été organisés, de même que des échanges réguliers avec la nouvelle cellule IA de l'État. Le SITN a aussi pu profiter de l'infrastructure de calcul mis à disposition par le SIEN, dans un souci d'optimisation des ressources, de partage de connaissances et compétences.

Le SITN a également collaboré avec les hautes écoles pour plusieurs projets prospectifs : détection des arbres morts à partir d'imagerie satellitaire (HE ARC), analyse des dégâts sur toiture suite à la tempête (HE ARC), valorisation de l'étude climatique cantonale, analyse de vulnérabilité climatique (EPFL), analyse de la structure du sous-bois à partir des données LiDAR (UNIGE).

Le SITN a organisé le 12 février la conférence intitulée « Swiss LiDAR day, un nouveau regard sur nos territoires », qui a attiré 225 personnes. Le SITN y a partagé son expérience avec les données LiDAR pour de nombreux domaines, par exemple le rapid mapping en cas de crise ou les développements en matière d'IA pour automatiser les inventaires forestiers.

Le SITN a activement participé à l'organisation de la journée romande de la géoinformation le 13 novembre 2025, qui a attiré 850 personnes. Une présentation a été faite sur la première cartographie cantonale des essences forestières. Suite à cette présentation, le SITN a été fortement sollicité par des partenaires privés, d'autres cantons intéressés, ainsi que les médias (ArcInfo, RTN et RTS) qui se sont aussi intéressés à ces développements.

Le SITN a collaboré activement avec le STDL (Swiss Territorial Data Lab), qui a pour objectif de résoudre les problématiques concrètes des administrations publiques en utilisant la science des données appliquée aux géodonnées. Cette initiative fait partie de la stratégie suisse pour la géoinformation afin d'encourager l'innovation dans les administrations publiques. En 2025, parmi les divers projets, le SITN a collaboré au développement d'un algorithme d'IA pour détecter des objets sur les images panoramiques 360° sur l'ensemble des routes cantonales.

Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)

Le but du cadastre RDPPF est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens les restrictions de droit public à la propriété foncière ayant la foi publique, et ce d'une manière centralisée. Les principales réalisations relatives au cadastre RDPPF en 2025 sont les suivantes :

- Le cadastre RDPPF est utilisé pour informer les citoyennes et citoyens sur l'effet anticipé de la révision des plans d'affectation lorsque celle-ci a été acceptée par le Conseil général.
- Coordination du groupe utilisateur, des développements et de l'évolution du projet intercantonal pyramid_oereb.
- La Confédération a versé un montant de CHF 96'240 au SGRF pour les travaux en lien avec le cadastre RDPPF.
- L'extrait statique du cadastre RDPPF est de plus en plus utilisé. 79'165 extraits ont été générés depuis le géoportail (63'370 en 2023, 70'435 en 2024).

Mise à jour de la mensuration officielle (MO)

En tant que responsable de la mise à jour de la mensuration officielle et de sa diffusion, le SGRF a travaillé conjointement avec d'autres services de l'État pour améliorer l'efficacité du système d'annonce des nouvelles constructions, ce afin de garantir la qualité de la mise à jour permanente de la mensuration officielle et réduire les délais de traitement y relatifs.

Les principales réalisations relatives à la mensuration officielle en 2025 sont les suivantes :

- Le service a réalisé 672 dossiers de mutation (692 en 2024).
- Le total général des factures produites pour l'exercice 2025 s'élève à CHF 930'908, soit un chiffre d'affaires plus élevé que celui de 2024 (+ CHF 45'000).
- Le service a réalisé des travaux de renouvellement de la mensuration officielle, étendu le registre des bâtiments et des logements et amélioré le cadastre 3D des bâtiments pour un montant de CHF 587'700 (CHF 504'000 en 2024).
- 6 dossiers de plan de quartier et plan spécial élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (13 en 2024).
- Le tableau des émoluments de la géomatique a été mis à jour dans le cadre de la révision des arrêtés du service.

Registre foncier (RF)

RF - Tenue du registre foncier

Au cours de l'année 2025, le registre foncier a été confronté à d'importants défis en matière de ressources humaines, liés notamment à des départs à la retraite, ou d'autres raisons. Il en a résulté le recours à trois engagements externes, nécessitant un important effort de formation de la part des équipes en place, mené en parallèle avec la gestion des activités quotidiennes opérationnelles.

Ce contexte a entraîné une augmentation modérée des délais de traitement, la plupart des actes étant actuellement traités en moins de 4 mois. Dans l'ensemble, le registre foncier a toutefois su maintenir une bonne continuité opérationnelle de ses activités et assurer la qualité de ses missions. L'année 2025 a été principalement marquée par la finalisation de deux projets de révision

de bases légales (Règlement sur le registre foncier et Arrêté sur les émoluments du service de la géomatique et du registre foncier). Les deux projets seront probablement adoptés dans le courant du 1^{er} semestre 2026. Parallèlement, le registre foncier a développé une nouvelle feuille de frais permettant un gain d'efficacité majeur, notamment en ce qui concerne la transmission automatisée des factures dans le système de gestion SAP de l'État de Neuchâtel, participant de facto aux efforts de digitalisation de l'État.

La numérisation des dossiers liés à la commission de la COMACQ a été initiée et, de plus, la continuité de la saisie des dossiers de propriété par étages (nouvelles constitutions ou modifications) est assurée.

RF - Autorité de surveillance et législation

- 1 recours a été déposé auprès du département concernant la tenue du registre foncier.
- 89 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises au service par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

RF - Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales

Le préposé aux servitudes a traité 241 plans de mutation (240 en 2024) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 2'806 servitudes et mentions.

RF - Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières

- Tenue à jour des états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Savagnier, La Côtière (Fenin-Vilars-Saules) et La Brévine.
- Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes des syndicats d'améliorations foncières de La Côtière et de Savagnier n'ont pu être effectués, car les plans du nouvel état parcellaire n'ont pas été livrés par l'OASA.

RF - Secrétariat de commissions

- 8 décisions d'autorisation d'acquisition ont été rendues par la commission concernant la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ).
- 270 décisions d'autorisation ont été rendues par la commission (23 selon l'art. 6 al. 1 LVAL, 0 selon l'art. 6 al.2a, 24 selon l'art. 6 al. 2b et 223 selon l'art. 6 al. 2c, 0 rejet) concernant la mise en vente d'appartements loués (CVAL).

RF - Gestion et statistiques

- 7'460 réquisitions d'inscription (7'260 lors de l'exercice précédent) ;
- 1'185 transformations de cédules papier en cédules de registre ;
- Les émoluments facturés présentent une baisse (CHF -490'177).

L'année 2025 a été une année mitigée concernant les émoluments. Le nombre de transferts immobiliers a un peu diminué, mais la valeur de ces transferts a, quant à elle, fortement diminué (CHF - 400'000), in fine la valeur de transaction a donc diminué. Le total des émoluments s'élève à CHF 5'113'121 (CHF 5'603'298 en 2024) pour un budget CHF 5'650'000. La totalité de la réduction s'explique donc par des transferts immobiliers de moins grande valeur, induisant des émoluments ad valorem moins élevés. De plus, l'augmentation de la durée de traitement des réquisitions explique aussi une partie de cette réduction des émoluments, mais de manière plus marginale.

RF - Développements informatiques

- Développement d'un tableau interactif de gestion des émoluments (feuille de frais) ;
- Poursuite du développement de la consultation en ligne pour les pièces justificatives du RF ;
- Développement d'un webservice permettant de moderniser l'infrastructure logicielle en lien avec l'établissement d'extraits non certifiés sur le guichet unique et EasyRF ;
- Mise en production de la plateforme de consultation Terravis ainsi que de l'introduction du numéro AVS ;
- Migration vers Terris 20 et préparation et test en vue d'une prochaine migration ;
- Participation au groupe de travail technique visant à élaborer l'ordonnance découlant de la Loi sur le notariat électronique.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	7'302'637	7'501'000	6'958'842	-542'158	-7.2%	-343'795	-4.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'532'857	6'810'000	6'106'369	-703'631	-10.3%	-426'488	-6.5%
43 Revenus divers	10'547	4'000	6'594	+2'594	+64.9%	-3'953	-37.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	106'180	100'000	96'240	-3'760	-3.8%	-9'940	-9.4%
47 Subventions à redistribuer	51'840	0	0	0	--	-51'840	-100.0%
49 Imputations internes	601'213	587'000	749'640	+162'640	+27.7%	+148'426	+24.7%
Charges d'exploitation	7'878'267	8'111'719	7'870'113	-241'606	-3.0%	-8'153	-0.1%
30 Charges de personnel	6'393'891	6'824'068	6'682'451	-141'617	-2.1%	+288'560	+4.5%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	335'517	400'000	291'903	-108'097	-27.0%	-43'613	-13.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	38'405	38'406	38'406	0	0.0%	+1	+0.0%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	51'840	0	0	0	--	-51'840	-100.0%
39 Imputations internes	1'058'614	849'245	857'353	+8'108	+1.0%	-201'261	-19.0%
Résultat d'exploitation	-575'629	-610'719	-911'271	-300'552	-49.2%	-335'642	-58.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	151	0	265	+265	--	+114	+75.6%
Résultat de financement	-151	0	-265	-265	--	-114	-75.6%
Résultat opérationnel	-575'780	-610'719	-911'537	-300'817	-49.3%	-335'756	-58.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-575'780	-610'719	-911'537	-300'817	-49.3%	-335'756	-58.3%

Commentaires

Au niveau des revenus d'exploitation, les revenus du groupe 42 « Taxes » sont composés d'émoluments (CHF 5,1 millions) et de prestations de services (CHF 1,0 million), tous deux plus bas que budgétés. La baisse des émoluments du registre foncier, qui s'observe aussi par rapport à l'année passée, s'explique par des transferts immobiliers de moins grande valeur (induisant des émoluments ad valorem moins élevés) et par l'augmentation de la durée de traitement des réquisitions en raison d'absences de longue durée et des changements de personnel en interne. Au niveau des prestations de services, la différence par rapport au budget provient en particulier des demandes de divisions parcellaires et de cadastration plus basses que budgétées.

Les revenus de transfert du groupe 46 correspondent aux subventions fédérales relatives à la convention-programme RDPPF. Quant au groupe 49 « Imputations internes », il s'agit principalement du financement par le fonds des mensurations officielles des travaux effectués par le SGRF pour la mise à jour périodique du cadastre et du renouvellement du cadastre du secteur des Gorges de l'Areuse.

Au niveau des charges d'exploitation, la différence par rapport à 2024 concernant le groupe 30 « Charges de personnel » s'explique par des vacances temporaires lors de renouvellements de postes et par la baisse temporaire de taux d'activité. Quant au groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation », ce sont principalement les frais d'honoraires ainsi que les coûts liés aux licences et aux logiciels informatiques qui se sont révélés inférieurs au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Renseign. & conseils à la clientèle (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	188'284	116'626	232'000
Coûts des services centraux	29'287	13'546	27'459
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	217'571	130'171	259'459

Commentaires

L'objectif de ces dernières années a été de poursuivre le développement des portails internet et intranet pour les domaines du registre foncier et de la géomatique afin de diminuer le temps consacré au téléphone et au guichet. Cependant, bien que le budget prévoyait une diminution de ces activités, il apparaît que la demande d'un guichet physique est une chose à laquelle les administré-e-s restent attaché-e-s, et que probablement un minimum incompressible ait été atteint.

Diffusion de la mensuration officielle (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	84'797	103'422	113'906
Coûts des services centraux	11'171	10'538	11'970
Revenus	40'979	10'000	31'471
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	54'989	103'960	94'405

Commentaires

Les produits proviennent de prestations de service dans le cadre de la diffusion d'extraits cadastraux. À noter que 98% des demandes des utilisateurs-trices sont traitées dans les 24 heures. Pour mémoire, le produit de la vente des données numériques via le Geoshop alimente le fonds des mensurations officielles.

Prod. des documents de mutation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	799'613	901'542	883'363
Coûts des services centraux	128'350	96'445	107'643
Revenus	687'517	981'000	733'692
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	240'447	16'987	257'315

Commentaires

Les produits proviennent essentiellement de prestations de service pour l'établissement des plans de division parcellaire et des plans de cadastration. Bien qu'inférieurs au budget, les émoluments des plans de division parcellaire sont en nette augmentation par rapport à 2024. Le nombre de demandes de division parcellaire reflète l'évolution du marché de l'immobilier. Quant à la baisse observée en 2023 et 2024 au niveau des émoluments des plans de cadastration, elle s'est confirmée en 2025.

Renouvellement du cadastre (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	248'125	485'197	225'042
Coûts des services centraux	39'677	51'905	27'721
Revenus	42'300	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	245'502	537'103	252'763

Commentaires

L'écart budgétaire au niveau des charges reflète la diminution des travaux de renouvellement du cadastre. En 2024, les revenus provenaient du fonds des mensurations officielles pour le financement des travaux de renouvellement du cadastre effectués par le service. En 2025, le fonds n'a pas été sollicité pour couvrir ces frais. Il convient de relever que cette prestation ne reflète que partiellement l'ensemble des travaux de renouvellement du cadastre alors que la majorité de ces travaux et de leur financement figurent sous la prestation « Projets d'intérêts généraux ».

Maintenance rés. pts fixes & bornes (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	121'602	142'760	144'668
Coûts des services centraux	19'502	15'272	17'631
Revenus	86'991	85'000	109'959
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	54'113	73'033	52'340

Commentaires

Le résultat net est stable par rapport à 2024.

Contrôle des dossiers de PPE (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	138'034	153'387	155'195
Coûts des services centraux	21'731	15'841	18'574
Revenus	136'088	125'000	170'018
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	23'678	44'228	3'750

Commentaires

Le résultat net s'est amélioré, confirmant la tendance positive observée en 2024. Suite à la mise en œuvre de la nouvelle directive concernant les PPE en 2024, on constate que les coûts sont couverts par les revenus des prestations de service en lien avec ce domaine.

SITN (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	1'288'146	1'291'351	1'260'940
Coûts des services centraux	165'524	129'350	127'391
Revenus	42'494	25'000	25'039
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'411'176	1'395'700	1'363'292

Commentaires

Comme en 2024, le travail en interne a été consacré en majorité aux géoprojets mais aussi au géoportail, aux géodonnées et à la géoformation. Les revenus concernent principalement les conventions liant le service et les villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Projets d'intérêts généraux (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	773'505	738'089	831'485
Coûts des services centraux	114'201	77'105	93'292
Revenus	570'282	600'000	686'007
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	317'424	215'193	238'770

Commentaires

Il s'agit principalement de travaux d'acquisition de géodonnées de référence. Les produits concernent essentiellement des prestations de service financées par le fonds des mensurations officielles, comme la mise à jour périodique et la réalisation du cadastre RDPPF. Cette année, le coût des travaux de renouvellement du cadastre des Gorges de l'Areuse a été couvert par le fonds, d'où l'augmentation des revenus.

Gestion des droits du registre foncier (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'097'171	2'381'654	2'170'866
Coûts des services centraux	325'293	276'625	258'137
Revenus	4'834'464	4'904'000	4'389'818
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-2'411'999	-2'245'722	-1'960'815

Commentaires

Les revenus proviennent principalement des émoluments relatifs aux transferts et aux gages immobiliers. Par rapport à 2024, la diminution s'explique essentiellement par des transferts immobiliers de moins grande valeur, induisant des émoluments ad valorem moins élevés. Quant à l'écart budgétaire, il est principalement dû à une baisse des émoluments provenant des gages immobiliers, reflétant un certain retard dans le traitement des réquisitions en raison d'absences de longue durée et de changements de personnel en interne suite à deux départs en retraite.

Diffusion de documents RF (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	1'044	0	1'831
Coûts salariaux et de structure	561'060	529'837	570'179
Coûts des services centraux	87'100	61'540	67'596
Revenus	702'291	620'000	678'178
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-53'088	-28'624	-38'573

Commentaires

Ce groupe de prestations concerne d'une part les consultations payantes en ligne (données du registre foncier au travers du guichet unique, registre des servitudes et dossiers de PPE) et d'autre part les demandes d'extraits sous format papier du registre foncier. Les coûts de ces prestations sont couverts par les revenus.

Expertises & analyses (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	132'063	177'861	150'165
Coûts des services centraux	20'179	20'658	17'803
Revenus	1'190	5'000	1'770
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	151'051	193'519	166'198

Commentaires

Il s'agit essentiellement de conseils juridiques donnés aux notaires. Ceux-ci sont rarement facturés, car ils sont ensuite compensés par les émoluments administratifs et par un traitement plus rapide en aval.

Prestations inspectorat (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	277'443	239'982	256'435
Coûts des services centraux	43'290	27'873	30'510
Revenus	66'090	114'000	89'410
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	254'643	153'855	197'535

Commentaires

La hausse des revenus par rapport à 2024 provient de l'augmentation du report de servitudes, elle-même reflétant l'augmentation du nombre de divisions.

Secrétariat de commissions (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	52'694	47'768	57'778
Coûts des services centraux	8'262	5'548	6'839
Revenus	35'740	32'000	43'631
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	25'216	21'316	20'985

Commentaires

Il s'agit des commissions pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL) et pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-4'370	0	150
Total charges (+) / revenus (-) nets	-4'370	0	150

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Plan climat	En cours	48'995	0	48'995	0	0	0	3'964	0	3'964
Total		48'995	0	48'995	0	0	0	3'964	0	3'964

Commentaires

Le travail du SGRF sur la localisation des îlots de chaleur dans le cadre du plan climat s'est terminé en 2024. Les charges de 2025 concernent une facture de TVA.

2.9.11.Fonds d'aménagement du territoire

Missions principales

En application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, les cantons mettent en place un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement. Les cantons disposent d'une marge de manœuvre pour décliner le dispositif fédéral. Le canton de Neuchâtel connaît un tel système de compensation depuis l'introduction de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) en 1986.

Selon les articles 33 et suivants LCAT, le propriétaire d'un bien-fonds dont la valeur augmente grâce à une mesure d'aménagement du territoire doit verser au fonds d'aménagement du territoire une contribution de plus-value correspondant au 30% de l'augmentation de valeur de son bien-fonds si celle-ci constitue un avantage majeur (nouvelle affectation à la zone à bâtir, changement d'affectation vers une zone de plus grande valeur, augmentation des droits à bâtir pour la partie qui dépasse les 50% de droits supplémentaires).

En vertu de l'article 41 LCAT, le fonds participe :

- a) aux dépenses imposées à l'État et aux communes dans le cadre des procédures d'expropriation matérielle au sens de la présente loi ;
- a bis) aux dépenses convenues par l'État et les communes avec les propriétaires dans le cadre d'un contrat de droit administratif réglant la compensation entre la contribution de plus-value et l'indemnisation de l'expropriation matérielle ;
- b) à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs ;
- c) à d'autres mesures d'aménagement prises par le canton ou les communes qui visent à assurer le respect des principes de l'article 3 LAT.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

Évolution de l'environnement et des tâches

La modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. En application de l'article 5 de ladite loi, les cantons doivent obligatoirement se doter d'un système de compensation des avantages et des inconvénients liés aux mesures d'aménagement du territoire. La loi fédérale impose un prélèvement d'au moins 20% de la plus-value foncière résultant d'une mesure d'aménagement, ainsi que la taxation des cas d'attribution d'un bien-fonds à la zone à bâtir. Les cantons disposaient de 5 ans à compter du 1^{er} mai 2014 pour adapter leur loi d'application. Le rapport du Conseil d'État a été remis en mai 2018 au Grand Conseil. Une commission ad hoc sur l'aménagement du territoire a traité le projet de loi durant le 2^{ème} semestre 2018 et le début de l'année 2019 et a permis au Grand Conseil d'adopter la loi lors de sa session du 26 mars 2019. Afin de garantir le financement des indemnités pour expropriations matérielles qui seront dues en raison du redimensionnement de la zone à bâtir, le nouveau système propose un prélèvement de 30% sur les nouvelles affectations à la zone à bâtir, sur les changements d'affectation ainsi que sur les augmentations conséquentes de droits à bâtir pour la part qui dépasse les 50% de nouveaux droits à bâtir. La seconde révision de la LAT qui entre en force au 1^{er} janvier 2026 pour les questions énergétiques et au 1^{er} juillet 2026 pour le dispositif de stabilisation des constructions hors zone introduit une prime à la démolition des constructions. La loi fédérale prévoit un financement de la prime par le prélèvement de la plus-value.

Activités et réalisations

- En 2025, trois nouvelles décisions relatives à la perception de la plus-value ont été établies pour un montant de CHF 928'438. De plus, un arrangement de paiement a été trouvé pour un cas dont la décision remonte à 2006. Les encaissements, en application des articles 33 à 37 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), s'élèvent à CHF 1'806'988 en 2025. Ils découlent de deux des nouvelles décisions prises en 2025, de l'arrangement de paiement trouvé évoqué ci-dessus et de décisions établies en 2018 et 2021.
- Des subventions ont été versées à deux communes pour la révision de leur plan d'aménagement local suite au préavis du chef de département, pour un montant de CHF 25'360. De plus, ces deux communes ainsi qu'une troisième commune ont chacune reçu la subvention complémentaire de CHF 20'000 allouée par le canton.
- En 2025, 11 nouvelles demandes de prise en charge des intérêts de fonds empruntés pour l'achat de terres agricoles ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'État. Cette mesure de soutien a permis d'acquérir 139 hectares de terres agricoles en 2025. Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2025 s'élève à CHF 151'557. À fin 2025, 77 prêts dont le total des soldes s'élève à CHF 5'847'350 bénéficient de cette mesure.
- La fortune du fonds d'aménagement du territoire se monte à CHF 19,3 millions à fin 2025.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	540'457	1'081'500	984'949	-96'551	-8.9%	+444'492	+82.2%
40 Revenus fiscaux	172'712	100'000	974'766	+874'766	+874.8%	+802'054	+464.4%
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'305	0	10'202	+10'202	--	+7'897	+342.6%
43 Revenus divers	40	0	-20	-20	--	-60	-150.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	121'800	981'500	0	-981'500	-100.0%	-121'800	-100.0%
46 Revenus de transfert	243'600	0	0	0	--	-243'600	-100.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	540'457	1'081'500	984'949	-96'551	-8.9%	+444'492	+82.2%
30 Charges de personnel	0	6'000	280	-5'720	-95.3%	+280	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	6'004	204'000	96'537	-107'463	-52.7%	+90'533	+1'507.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	4'795	0	284'962	+284'962	--	+280'167	+5'842.6%
36 Charges de transfert	306'326	530'000	236'917	-293'083	-55.3%	-69'409	-22.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	223'332	341'500	366'252	+24'752	+7.2%	+142'920	+64.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 40 « Revenus fiscaux » correspondent aux trois nouvelles décisions relatives à la perception de la plus-value ainsi qu'au revenu supplémentaire découlant d'un arrangement de paiement pour une ancienne décision. Les montants de deux de ces nouvelles décisions et l'arrangement de paiement ont été encaissés cette année même. L'écart budgétaire montre la difficulté à budgéter ces revenus qui peuvent être très influencés par un seul cas. Par exemple, une des décisions de 2025 correspond à une contribution sur plus-value de quelque CHF 0,7 million.

Au niveau des charges d'exploitation, l'écart budgétaire du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » s'explique par le fait que les deux mandats attribués à Objectif :ne pour l'accompagnement, la mise en œuvre, et l'élaboration des projets d'agglomération RUN (Génération 1-4 et 5) émarginent dorénavant au SCAT. Ce groupe de charges comprend entre autres les honoraires des experts qui évaluent la valeur des terrains et une perte sur créances suite à un recours perdu par le DDTE au sujet d'une contribution sur plus-value.

Le groupe 36 « Charges de transfert » comprend les subventions pour la prise en charge d'intérêts sur des emprunts contractés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles ainsi que les subventions cantonales allouées aux communes dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local (PAL) lors du préavis du chef de département et lors de l'adoption du PAL par le Conseil général. Ces subventions ont été plus basses que budgétées et sont versées selon le rythme d'avancement des travaux des communes.

Le groupe 39 « Imputations internes » correspond au financement de 0,7 EPT pour le travail de juriste au SCAT lié à l'évaluation de la contribution sur plus-value et au financement des postes impliqués dans la mise en œuvre de la LAT (à savoir : 0,9 EPT au service de l'aménagement du territoire, 0,5 EPT au service de l'énergie et de l'environnement, 0,3 EPT au service de la faune, des forêts et de la nature, 0,1 EPT au service des transports).

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Indemnisation	-124'105	0	-9'922
Mesures de soutien	129'526	130'000	151'557
Plans d'aménagement	55'000	400'000	85'360
Total charges (+) / revenus (-) nets	60'421	530'000	226'995

Commentaires

- Indemnisation : en 2025, il s'agit d'émoluments facturés aux recourants ayant saisi la commission d'expropriation (CEME). Le montant de 2024 se référait quant à lui à la contribution d'une commune pour compenser la moins-value d'un bien-fonds dont l'État est propriétaire.
- Mesures de soutien : il s'agit des subventions pour la prise en charge d'intérêts sur des emprunts contractés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles.
- Plans d'aménagement : il s'agit des subventions cantonales allouées aux communes dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local lors du préavis du chef de département (2 communes) et lors de l'adoption du PAL par le Conseil général (3 communes). Ces dernières ont été plus basses que budgétées et sont versées selon le rythme d'avancement des travaux des communes.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Contrib. s/plus-val.	-172'712	-100'000	-786'173
Frais de rappel	-40	0	20
Total charges (+) / revenus (-) nets	-172'752	-100'000	-786'153

Commentaires

Il s'agit des revenus correspondant aux décisions relatives à la perception de la plus-value établies en 2025 après déduction des charges permettant l'établissement de ces décisions. Ces dernières sont les honoraires des experts évaluant la valeur des terrains et le financement par le fonds du travail de juriste effectué en interne.

2.9.12.Fonds cantonal de l'énergie

Missions principales

Le fonds cantonal de l'énergie est destiné à soutenir, notamment via le Programme Bâtiments, les objectifs de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), en particulier l'utilisation économe et efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables indigènes. Il est financé par la redevance cantonale sur l'électricité, les contributions globales de la Confédération et par des annuités budgétaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le Programme Bâtiments, mis en place par les cantons et la Confédération, est un pilier essentiel de la politique énergétique et climatique de la Suisse. Il encourage l'efficacité énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment. Son financement est assuré par l'affectation partielle de la taxe sur le CO2 octroyée par la Confédération au canton de Neuchâtel, sous forme de contributions globales, ainsi que par le fonds cantonal de l'énergie, alimenté depuis 2018 par la redevance cantonale sur l'électricité (LAEL).

Activités et réalisations

Le Programme Bâtiments continue de rencontrer un grand succès dans le canton en 2025 avec 865 promesses de subventions pour un montant réservé (incluant l'ensemble des subventions, tant cantonales que fédérales) d'environ CHF 11,53 millions. (notamment 360 octrois pour l'isolation de bâtiments, 8 octrois pour l'amélioration de classe CECB, 13 octrois pour le solaire thermique, 43 octrois pour le chauffage au bois automatique, 248 octrois pour des pompes à chaleur, 83 octrois pour des raccordements à des réseaux de chaleur et 56 octrois pour un bonus sur l'efficacité de l'enveloppe).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	13'445'719	13'151'000	16'873'144	+3'722'144	+28.3%	+3'427'424	+25.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'629'421	1'686'000	1'763'443	+77'443	+4.6%	+134'022	+8.2%
42 Taxes	25	0	0	0	--	-25	-100.0%
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	270'171	475'000	371'249	-103'751	-21.8%	+101'078	+37.4%
47 Subventions à redistribuer	6'196'103	8'175'000	5'923'451	-2'251'549	-27.5%	-272'651	-4.4%
49 Imputations internes	5'350'000	2'815'000	8'815'000	+6'000'000	+213.1%	+3'465'000	+64.8%
Charges d'exploitation	13'445'719	13'151'000	16'873'144	+3'722'144	+28.3%	+3'427'424	+25.5%
30 Charges de personnel	56'091	54'936	46'231	-8'705	-15.8%	-9'859	-17.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	352'366	555'500	336'654	-218'846	-39.4%	-15'711	-4.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	4'214'933	929'564	6'762'457	+5'832'893	+627.5%	+2'547'524	+60.4%
36 Charges de transfert	2'626'227	3'436'000	3'804'350	+368'350	+10.7%	+1'178'123	+44.9%
37 Subventions redistribuées	6'196'103	8'175'000	5'923'451	-2'251'549	-27.5%	-272'651	-4.4%
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 41 « Patentes et concessions » sont en hausse de 8,2 % par rapport à 2024, ce qui reflète une augmentation des recettes liées à la redevance cantonale sur l'électricité. Le groupe 46 « Revenus de transfert » est en progression de 37,4 % par rapport à 2024. Cette évolution traduit une augmentation des contributions fédérales liées au traitement des dossiers du Programme Bâtiments. En revanche, les revenus du groupe 47 « Subventions à redistribuer » sont en diminution de 4,4 % par rapport à 2024 et de 27,5 % par rapport au budget. Cet écart est principalement dû à la baisse du facteur fédéral appliqué aux contributions de l'OFEN, passé de 0,86 en 2024 à 0,68 en 2025. Dans la mesure où ce facteur multiplie le crédit cantonal et n'est confirmé qu'en cours d'exercice, des écarts peuvent apparaître entre les montants budgétés et les montants effectivement comptabilisés. Le groupe 49 « Imputations internes » connaît une forte augmentation (+64,8 % par rapport à 2024 et +213,1 % par rapport au budget), en raison d'une bonification exceptionnelle en faveur du fonds cantonal de l'énergie visant à compenser la diminution de la participation fédérale et à garantir la continuité du soutien financier aux bénéficiaires du Programme Bâtiments en attendant les décisions fédérales concernant le plan d'économies.

S'agissant des charges, le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » est inférieur au budget de 39,4 %, en raison d'un recours moindre à des mandats externes. Le groupe 35 « Attributions aux fonds et financements spéciaux » est en forte hausse par rapport au budget (+627,5 %) et à l'exercice 2024 (+60,4 %) en raison de la bonification exceptionnelle susmentionnée. Quant au groupe 36 « Charges de transfert », il progresse de 44,9 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par une augmentation de la part cantonale des subventions versées, en lien direct avec la diminution de la part fédérale (groupe 37).

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Energie	0	36'000	0
Programme Bâtiment - Part cantonale	2'324'556	2'925'000	3'405'508
Total charges (+) / revenus (-) nets	2'324'556	2'961'000	3'405'508

Commentaires

Les charges nettes de transfert s'élèvent à CHF 3'405'508 en 2025, soit une augmentation de CHF 1'080'952 par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la part cantonale des subventions versées dans le cadre du Programme Bâtiments, en lien avec la diminution de la participation fédérale.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Programme Bâtiment - Part fédérale	-8'066	0	3'177
Total charges (+) / revenus (-) nets	-8'066	0	3'177

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.13.Fonds des eaux

Missions principales

Le fonds cantonal des eaux est destiné à soutenir les communes et les syndicats intercommunaux pour financer les études, les mesures d'organisation du territoire et les travaux nécessaires à l'alimentation en eau potable, à l'évacuation et à l'épuration des eaux ainsi qu'à l'assainissement des sites pollués qui incombe à l'État.

Il est financé par le produit de la redevance sur la consommation d'eau potable. Depuis les modifications récentes de la loi sur le fonds cantonal des eaux, les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sont également pris en charge par ce fonds. À noter qu'une partie du plan phytosanitaire est également financée par celui-ci.

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds cantonal des eaux a été sollicité en 2025 conformément au budget. Quelques projets, initialement prévus en 2024, ont également été réalisés sur cet exercice.

Activités et réalisations

Le fonds cantonal des eaux a été sollicité pour différents projets dans les domaines de la protection des eaux et des sites pollués à hauteur de CHF 9,9 millions répartis de la manière suivante :

• Subventions pour l'épuration des eaux	CHF 3,3 millions (36)
• Subventions pour l'adduction en eau potable	CHF 1,7 million (36)
• Mandats eaux	CHF 0,2 million (31)
• Mandats sites pollués	CHF 4,7 millions (31) (en partie subventionnés par la Confédération)

Adduction et assainissement

- En 2025, une trentaine de projets dans ces domaines ont bénéficié de subventions provenant du fonds cantonal des eaux. Pour rappel, la redevance a été augmentée à 80 cts/m³ au 1^{er} janvier 2024.

Sites pollués

- Les investigations et surveillances hydrogéologiques d'une vingtaine d'anciennes décharges et aires d'entreprises se sont poursuivies sous l'égide du service ou ont abouti à leur classement définitif.
- Les travaux d'assainissement du site CISA à La Chaux-de-Fonds ont été achevés en 2025. Ce sont plus de 20'000 m³ de matériaux pollués qui ont été traités (traitement sur place ou évacuation en centre de traitement). La part de matériaux traitée sur place par des techniques innovantes a permis d'éviter des surcoûts conséquents de taxes de mise en décharge et de transports routiers de matériaux. Une modification légale intervenue en 2025 devrait aussi permettre à l'État de toucher des indemnités supplémentaires pour l'assainissement de ce site ; à savoir que la participation de la Confédération devrait passer de 40% à 60%. Cette subvention interviendra en 2026.
- En faisant réaliser de nombreuses investigations de sites pollués liés à l'activité d'entreprises, le fonds cantonal des eaux a contribué financièrement aux frais dus par les responsables défaillants, sur la base de l'article 16d de la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP).

L'Office fédéral de l'environnement a accordé la participation financière du fonds fédéral pour les sites pollués (fonds OTAS) pour 7 sites industriels, pour un montant total de CHF 228'396.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	20'224'597	18'162'000	11'537'424	-6'624'576	-36.5%	-8'687'173	-43.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	9'606'458	9'800'000	9'085'494	-714'506	-7.3%	-520'964	-5.4%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	43'473	0	11'403	+11'403	--	-32'070	-73.8%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	5'875'642	7'057'000	1'884'197	-5'172'803	-73.3%	-3'991'446	-67.9%
46 Revenus de transfert	248'104	305'000	228'396	-76'604	-25.1%	-19'708	-7.9%
47 Subventions à redistribuer	4'450'920	1'000'000	327'934	-672'066	-67.2%	-4'122'986	-92.6%
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	20'224'597	18'162'000	11'537'424	-6'624'576	-36.5%	-8'687'173	-43.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	5'770'096	6'040'000	4'906'296	-1'133'704	-18.8%	-863'800	-15.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	8'711'967	9'322'000	5'012'870	-4'309'130	-46.2%	-3'699'096	-42.5%
37 Subventions redistribuées	4'450'920	1'000'000	327'934	-672'066	-67.2%	-4'122'986	-92.6%
39 Imputations internes	1'291'615	1'800'000	1'290'324	-509'676	-28.3%	-1'291	-0.1%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 41 « Patentes et concessions » sont en diminution de 5,4 % par rapport à 2024. Cet écart s'explique principalement par une baisse de la consommation d'eau, liée à des conditions météorologiques ainsi qu'à une évolution structurelle vers une utilisation plus rationnelle de la ressource. Le groupe 45 « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » présente une diminution de 67,9 % par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par un niveau de dépenses inférieur aux prévisions, entraînant un recours moindre à la fortune du fonds. S'agissant du groupe 46 « Revenus de transfert », le montant correspond à la participation fédérale pour le financement des projets liés aux sites pollués. Les revenus du groupe 47 « Subventions à redistribuer » enregistrent une forte baisse (-92,6 %). Cette évolution est due au fait que plusieurs projets d'envergure dans le domaine des stations d'épuration (STEP) n'ont pas suffisamment avancé en 2025 pour permettre le versement des subventions correspondantes, lesquelles transitent uniquement par le fonds.

S'agissant des charges, le groupe 31 « Biens, services et autres charges d'exploitation » est en diminution de 15,0 % par rapport à 2024. Cet écart provient principalement des coûts liés au projet d'assainissement du site CISA, inférieurs aux estimations initiales, avec une réduction de plus de CHF 800'000 par rapport au montant budgété. Le groupe 36 « Charges de transfert » diminue de 42,5 % par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par le retard ou le non-démarrage de plusieurs projets d'envergure et de retard dans les décomptes, notamment l'usine des Moyats, la conduite de la Jogne, ainsi que la STEP de la Saunerie. En l'absence d'un avancement suffisant de ces projets, les subventions correspondantes n'ont pas pu être versées sur l'exercice. Le groupe 37 « Subventions redistribuées » suit la même évolution que les revenus correspondants. Enfin, l'écart observé sur le groupe 39 « Imputations internes » (-28,3 % par rapport au budget) provient du fait que la mesure A15 du plan phytosanitaire, prévue à hauteur de CHF 500'000 en collaboration avec le SFFN, n'a pas encore été mise en œuvre en 2025.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Dédomm. Conf. routes nat. sites pollués	-8'000	-5'000	0
Eaux	8'471'863	9'022'000	4'784'474
Total charges (+) / revenus (-) nets	8'463'863	9'017'000	4'784'474

Commentaires

Ces charges de transfert concernent essentiellement les subventions cantonales allouées pour les projets d'adduction et d'épuration des eaux ainsi que pour l'assainissement des sites pollués.

Les charges nettes de transfert s'élèvent à CHF 4'784'474 en 2025, soit un écart de CHF -4'232'526 par rapport au budget. Cette diminution résulte principalement du retard ou le non-démarrage de plusieurs projets d'envergure, notamment dans les domaines de l'adduction et de l'épuration des eaux. En l'absence d'un avancement suffisant de ces projets sur l'exercice, les subventions correspondantes n'ont pas pu être versées.

Par rapport à 2024, la baisse de CHF -3'679'389 reflète également ce décalage temporel dans la réalisation des projets, dont certains ont été reportés à des exercices ultérieurs.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Epuration des eaux et adduction	En cours	8'588'567	8'588'567	0	9'200'000	9'200'000	0	0	0	0
Total		8'588'567	8'588'567	0	9'200'000	9'200'000	0	0	0	0

Commentaires

Aucune dépense ni recette n'a été comptabilisée en 2025 dans le cadre des projets gérés par crédit d'engagement. Cette situation s'explique par un changement de pratique intervenu sur l'exercice, selon lequel les subventions liées à ces projets sont désormais comptabilisées directement dans les charges de transfert (groupe 36), sans transiter par le crédit d'engagement.

2.9.14. Fonds forestier de réserve

Missions principales

Selon l'art. 70 LCFo, le but du fonds forestier de réserve est de permettre le financement d'améliorations forestières telles qu'achats d'équipement, établissement et réfection d'infrastructures, acquisitions de forêts ou mesures favorisant l'utilisation du bois.

Évolution de l'environnement et des tâches

Compte tenu de la morosité du marché du bois en 2025, les recettes provenant de la vente du bois issu des forêts de l'État n'ont pas permis de couvrir les coûts. En conséquence, le fonds forestier de réserve n'a pas été approvisionné.

Le fonds remplit par ailleurs son rôle légal et est utilisé comme tel. Il est par exemple très utile pour permettre le décaissement de projets ponctuels subventionnés (infrastructures, réserves forestières, etc.).

Activités et réalisations

- L'année 2025 a été marquée par un contrôle strict des dépenses en raison du faible niveau de fortune du fonds. Celles-ci se sont limitées au soutien aux associations Lignum Neuchâtel et ForêtNeuchâtel ;
- Divers baux de terrain ont par ailleurs été encaissés ainsi que des taxes d'exploitation de gravières.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	50'651	66'500	69'376	+2'876	+4.3%	+18'724	+37.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	43'270	20'000	63'841	+43'841	+219.2%	+20'571	+47.5%
43 Revenus divers	0	1'000	19	-981	-98.1%	+19	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	7'381	45'500	5'516	-39'984	-87.9%	-1'865	-25.3%
Charges d'exploitation	60'732	75'500	77'791	+2'291	+3.0%	+17'059	+28.1%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'260	10'000	2'688	-7'312	-73.1%	+428	+18.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	30'972	38'000	47'603	+9'603	+25.3%	+16'631	+53.7%
36 Charges de transfert	27'500	27'500	27'500	0	0.0%	0	0.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	-10'081	-9'000	-8'416	+585	+6.5%	+1'665	+16.5%
44 Revenus financiers	10'081	9'000	8'416	-585	-6.5%	-1'665	-16.5%
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	10'081	9'000	8'416	-585	-6.5%	-1'665	-16.5%
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du fonds proviennent :

- De la perception des taxes relatives à l'extraction de gravier (groupe 42 "Taxes"). Les volumes extraits par l'entreprise exploitant la gravière ont augmenté par rapport à l'exercice précédent et expliquent la hausse des revenus.
- Des fermages encaissés par le service de l'agriculture et reversés au fonds sous revue (groupe 49 "Imputations internes").
- De diverses locations, en particulier des locaux du centre forestier de la Gréville (groupe 44 "Revenus financiers").

Au niveau des charges d'exploitation, outre les subventions versées annuellement à deux associations pour leurs prestations d'intérêt général, le fonds a été sollicité pour des prestations de tiers en lien avec l'application informatique utilisée pour les relevés de données en forêt.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Appui organismes but non lucratif	27'500	27'500	27'500
Subv. féd. acq. infrastruct. & biodiv.	0	-38'000	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	27'500	-10'500	27'500

Commentaires

Les charges correspondent aux soutiens financiers versés à deux associations forestières pour leurs prestations d'intérêt général.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	0	0	-19
Total charges (+) / revenus (-) nets	0	0	-19

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.15.Fonds de conservation de la forêt

Missions principales

Le fonds de conservation de la forêt a pour but de permettre la remise en état de sites exploités ayant bénéficié d'une autorisation de défrichement, d'assurer le reboisement de compensation et de financer d'autres mesures visant à des améliorations qualitatives du milieu boisé (art 73 LCFo).

Évolution de l'environnement et des tâches

Le fonds de conservation de la forêt est alimenté par les taxes de compensation et les contributions de plus-value versées par les bénéficiaires d'autorisations de défrichement (art. 13, 14 et 73 LCFo). Lorsque le service est en charge de l'exécution d'une obligation liée à une autorisation de défrichement, il prélève les avances déposées dans le fonds à cet effet. Les nouvelles demandes de défrichement sont relativement rares et les dossiers importants peuvent passer par une caution bancaire de garantie plutôt que par un versement au fonds. Il subsiste cependant quelques travaux à financer via ce fonds. Il s'agit de mesures régulières de reboisement et de compensation d'autre nature liées à d'anciens défrichements ou à d'autres atteintes à l'écosystème forestier.

Activités et réalisations

En 2025, le fonds de conservation de la forêt a été utilisé pour des prestations en lien avec la protection de la faune en forêt et la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'714	20'000	8'460	-11'541	-57.7%	+5'746	+211.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	1'000	0	-1'000	-100.0%	0	--
43 Revenus divers	0	200	926	+726	+363.0%	+926	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	2'714	18'800	7'534	-11'267	-59.9%	+4'820	+177.6%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	2'714	20'000	8'460	-11'541	-57.7%	+5'746	+211.7%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	2'714	20'000	8'460	-11'541	-57.7%	+5'746	+211.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Durant l'exercice 2025, le fonds a été sollicité pour financer des travaux forestiers en lien avec la lutte contre les néophytes.

2.9.16.Fonds agricole et viticole

Missions principales

Le fonds agricole et viticole est régi par la loi sur la promotion de l'agriculture et son règlement. Il est alimenté par une contribution annuelle obligatoire perçue des exploitants-es de vigne qui s'élève à CHF 400 par hectare de vigne. Une autre contribution obligatoire concerne la perception de CHF 2,50 par quintal de raisin à chaque encaveur de vendange neuchâteloise. Puis celle perçue par la CNAV (Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture) auprès des exploitants-es (propriétaires ou fermiers-ères) de biens-fonds agricoles, qui est de CHF 2 par hectare de surface agricole (SAU).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Soutien à la filière viti-vinicole ;
- Soutien aux filières agricoles ;
- Promotion des produits du terroir et des vins.

Évolution de l'environnement et des tâches

Afin de pouvoir accéder au soutien fédéral supplémentaire pour la promotion des vins neuchâtelois, Neuchâtel Vins et Terroir (NVT) doit pouvoir disposer davantage de fonds propres. Par conséquent, l'Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN) a accepté lors de son assemblée générale du 21 novembre 2023 d'augmenter la contribution viticole de CHF 295 à CHF 400 par hectare de vigne et la contribution des encavages de CHF 2 à CHF 2,50 par quintal (100 kg) de raisin. Cette augmentation a permis d'alimenter le fonds agricole et viticole avec environ CHF 80'000 de plus par an depuis maintenant 2 ans.

Par conséquent, le contrat de prestation avec NVT pour la période 2024 à 2027 prévoit le versement d'une contribution financière globale fournie par l'État et financée par le fonds agricole et viticole d'un montant de CHF 1'620'000 sur 4 ans principalement destinée à couvrir la promotion des produits du terroir.

Activités et réalisations

Le fonds agricole et viticole a été principalement utilisé afin de contribuer à la promotion des vins et produits du terroir. Cette contribution annuelle est convenue dans le cadre d'un mandat de prestations, entre l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir (NVT) et le DDTE, qui a été renouvelé en 2024. Autrement, une grande partie des dépenses est liée à la défense professionnelle viti-vinicole selon le règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture.

Comme tous les ans, une somme de CHF 147'086 a été prélevée à la fortune du fonds afin d'équilibrer les comptes. Cette somme est environ CHF 25'000 plus haute que prévue, puisque les revenus de la contribution des encavages étaient réduits de 25% à cause de la petite récolte 2024. Considérant qu'il reste une fortune de CHF 1'467'977 à fin 2025, le fonds pourra encore soutenir ses activités pour environ 11-12 ans avant de s'épuiser.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	527'841	522'000	525'145	+3'145	+0.6%	-2'696	-0.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	405'590	400'000	375'059	-24'941	-6.2%	-30'532	-7.5%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	118'987	122'000	147'086	+25'086	+20.6%	+28'099	+23.6%
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	3'263	0	3'000	+3'000	--	-263	-8.1%
Charges d'exploitation	527'841	522'000	525'145	+3'145	+0.6%	-2'696	-0.5%
30 Charges de personnel	7'919	7'000	7'297	+297	+4.2%	-622	-7.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	3	0	3	+3	--	+1	+28.8%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	519'920	515'000	517'845	+2'845	+0.6%	-2'075	-0.4%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Le résultat du fonds agricole et viticole est constitué essentiellement de revenus issus des contributions des propriétaires de vigne, des encaveurs et agriculteurs (groupe 43 « Revenus divers »).

Les revenus divers (groupe 43) sont inférieurs d'un montant de CHF 25'000 par rapport aux comptes 2024 et au budget 2025 puisque la récolte viticole de 2024, sur laquelle est basée la contribution à l'encavage en 2025, était en dessous de la moyenne pluriannuelle.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Subventions liées à la viticulture	519'920	515'000	517'845
Total charges (+) / revenus (-) nets	519'920	515'000	517'845

Commentaires

Les subventions liées à la viticulture englobent la subvention à l'Association Neuchâtel - Vins et Terroir pour la mise en valeur des produits du terroir et la subvention en faveur de la défense professionnelle viti-vinicole. Les comptes 2025 sont conformes aux prévisions.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	160	0	-56
Total charges (+) / revenus (-) nets	160	0	-56

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

2.9.17. Fonds des mensurations officielles

Missions principales

Le fonds a été créé par la loi cantonale sur la mensuration officielle en 1995 avec comme but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique.

Les objectifs stratégiques pour la période 2024 à 2027 conformément à la convention-programme signée entre la Confédération et le canton sont :

- Atteindre le standard de qualité MO93 sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- Maintenir la qualité et l'actualité des données de la mensuration officielle ;
- Introduire le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, version 1.0 ;
- Rendre aisément accessibles les informations foncières publiques ;
- Participer à l'élaboration du concept d'un jeu de données regroupant les différentes caractéristiques des bâtiments ;
- Étendre la mensuration officielle en direction d'un cadastre en 3D ;
- Développer une vision commune pour la mensuration officielle ;
- Optimiser les tâches et les processus ;
- Soutenir la transformation numérique ;
- Permettre la documentation numérique de la propriété par étages ;
- Harmoniser le mode de gestion des servitudes ;
- Retirer les niveaux de tolérance et transposer le concept d'IND-MO à la mensuration officielle ;
- Vérifier les contenus de la mensuration officielle "Couverture du sol" et "Objets divers".

Évolution de l'environnement et des tâches

Le canton a signé 8 conventions-programmes et 28 accords de prestations avec la Confédération. Ces mandats ont une durée d'exécution de plusieurs années et sont gérés par le fonds avec une certaine flexibilité.

Considérant que tous les travaux de nouvelle mensuration ont été adjugés, le fonds servira ces prochaines années aux paiements des travaux adjugés ainsi qu'aux travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique, conformément aux engagements pris dans la convention-programme entre la Confédération et le canton.

Activités et réalisations

Événements principaux

- Les travaux de renouvellement du secteur des Gorges de l'Areuse ont bien avancé. Il s'agit de travaux d'amélioration des lacunes constatées du projet pilote des années 1990.
- La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers.
- Des travaux préparatoires pour la migration au DMAV ont été effectués. Les spécificités cantonales ont été répertoriées et l'impact du changement analysé. Des hypothèses ont été définies et des tests pourront être effectués en 2026.

Convention-programme 2024-2027 et accord de prestations 2025 entre la Confédération et le canton

L'accord de prestations (AP) 2025, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après "MENSURATION") et le chef du DDTE, le 19 mars 2025, se base sur les conditions-cadres spécifiées dans la convention-programme 2024-2027 signée par le Conseil d'État le 5 juin 2024.

Convention-programme 2024-2027

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes :

- La mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 14'385 ha ;
- Le montant prévu des indemnités versées par la Confédération étant de CHF 404'100 pour atteindre l'objectif susmentionné.

Accord de prestations 2025

Les priorités en 2025 pour le canton de Neuchâtel ont été les suivantes :

- Améliorer l'homogénéité et la qualité des données de la mensuration officielle du canton.

Les prestations de la "MENSURATION" sont les suivantes :

- Paiements d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2020, 2021 et 2023 pour un montant de CHF 95'000.

Suite aux différents rapports envoyés en cours d'année à la "MENSURATION", la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations à fin 2025.

Premiers relevés et renouvellements

Entreprises en cours

Au 31 décembre 2025, 2 entreprises de premiers relevés couvrant une surface de plus de 750 ha sont en cours pour l'ensemble du canton ayant une valeur contractuelle d'environ CHF 200'000.

Cadastre 3D

La mise à jour a été effectuée sur la partie ouest du canton touchant les communes des Verrières, de la Côte-aux-Fées, de Val-de-Travers, de la Brévine, du Cerneux-Péquignot, de la Chaux-du-Milieu, des Ponts-de-Martel et de la Sagne.

Mise à jour périodique

Même si les données de la mensuration officielle sont mises à jour d'une manière permanente, la cohérence des données par rapport au terrain ne peut pas toujours être garantie. Les raisons principales sont les suivantes :

- Modification naturelle (p. ex., cours d'eau) ;
- Non-existence d'un système d'annonce efficace avant 2006 : le système actuel a été mis en place en 2006. Il est possible que des constructions antérieures ne soient pas représentées ;
- Constructions non annoncées ;
- Considération économique : de petits bâtiments de faible importance n'ont pas été relevés dans le cadre de la mise à jour permanente en raison des coûts engendrés ;
- Modifications du cadre normatif.

La mise à jour périodique a pu être effectuée sur une surface importante du canton. Les travaux ont été effectués aussi bien en zones urbanisées qu'en secteurs agricoles et forestiers.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'029'947	1'250'000	864'849	-385'151	-30.8%	-165'097	-16.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	168'139	50'000	167'101	+117'101	+234.2%	-1'037	-0.6%
43 Revenus divers	18	0	425	+425	--	+406	+2'210.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	203'099	735'000	535'225	-199'775	-27.2%	+332'126	+163.5%
46 Revenus de transfert	442'182	410'000	160'368	-249'632	-60.9%	-281'814	-63.7%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	216'509	55'000	1'730	-53'270	-96.9%	-214'778	-99.2%
Charges d'exploitation	1'029'947	1'250'000	864'849	-385'151	-30.8%	-165'097	-16.0%
30 Charges de personnel	0	0	0	0	--	0	--
31 Biens, services et autres charges d'expl.	308'738	700'000	277'149	-422'851	-60.4%	-31'589	-10.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	0	--	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	721'209	550'000	587'700	+37'700	+6.9%	-133'509	-18.5%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

Les revenus du groupe 42 « Taxes » proviennent de la diffusion des données de la mensuration officielle. Le nombre d'utilisateurs permanent et de commandes est resté stable par rapport à l'année précédente. Concernant les revenus de transfert du groupe 46, ils comprennent principalement la participation de la Confédération au projet Swiss Territorial Data Lab (STD L) et à la nouvelle mensuration ainsi que la participation des propriétaires aux coûts de la nouvelle mensuration. La diminution par rapport à 2024 s'explique essentiellement par l'échéance du contrat STD L, ainsi que par la réduction du soutien financier de la Confédération dans le cadre de la Convention-programme 2024–2027. Quant au groupe 49 "Imputations internes", il concerne la participation du canton aux travaux de renouvellement du cadastre.

Au niveau du groupe 31 « Biens, services et autres charges d'expl. », il s'agit essentiellement d'honoraires pour le projet STD L et le renouvellement de la couche altimétrique par la technologie Lidar. Il intègre également un remboursement d'acompte à une commune à la fin des travaux. Enfin, le groupe 39 « Imputations internes » correspond au financement des travaux effectués par le SGRF pour la mise à jour périodique des données cadastrales et pour le renouvellement de la mensuration officielle du secteur des Gorges de l'Areuse.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Fds des mensurations officielles	-442'182	-415'000	-162'098
Total charges (+) / revenus (-) nets	-442'182	-415'000	-162'098

Commentaires

L'écart par rapport à 2024 provient d'une diminution des subventions de la Confédération dans le cadre de la convention-programme pour la mensuration officielle et d'une diminution de la participation fédérale pour les projets en lien avec la stratégie suisse pour la géoinformation, le contrat étant arrivé à son terme. Le montant de 2025 comprend aussi la participation des propriétaires aux coûts de la nouvelle mensuration.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-17	0	-425
Total charges (+) / revenus (-) nets	-17	0	-425

Commentaires

Pas de commentaire particulier.

Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)

Synthèse du DECS

Compte de résultats et effectif du DECS

SECS	Secrétariat général DECS
NECO	Service de l'économie
SEMP	Service de l'emploi
SMIG	Service des migrations
COSM	Service de la cohésion multiculturelle
SASO	Service de l'action sociale
SAHA	Service accompagnement et hébergement de l'adulte

Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

2.10. Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS)

2.10.1. Synthèse du DECS

L'année 2025 passée sous revue a bien sûr tout d'abord été celle du changement de législature. Avec la réorganisation des départements, le DECS a vu revenir le service de l'économie (NECO), après une séparation de quatre ans entre les domaines de l'emploi et de l'économie, ce qui avait marqué une césure d'une longue tradition dans le Canton de Neuchâtel. Le département s'est ainsi agrandi, puisque les entités qui l'avaient rejoint en 2021, à savoir le service de l'accompagnement et de l'hébergement de l'adulte (SAHA) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) sont restés au sein du département.

Outre les politiques sociale, familiale, d'intégration, d'inclusion, d'emploi et de migration, le DECS s'est donc vu également confier le domaine de l'économie. Il a donc été en première ligne pour faire face au choc de l'annonce des droits de douane par le président américain en août 2025. Les travaux qui ont suivi ce tsunami ont fortement mobilisé la direction du département ainsi que les services de l'emploi et de l'économie. En étroite collaboration avec les partenaires économiques concernés, un plan d'action a été élaboré dans des délais serrés, afin de pouvoir contrer les effets néfastes pour l'économie neuchâteloise, particulièrement vulnérable face à une situation conjoncturelle internationale déjà fragilisée. Le rapport [25.042](#) a ainsi sollicité un amendement au budget 2026, afin de pouvoir réagir rapidement à une situation potentiellement délétère pour le tissu industriel neuchâtelois, avec des conséquences importantes pour l'ensemble du canton.

Le **Secrétariat général du DECS (SECS)** a été fortement impliqué dans ce dossier particulièrement sensible, tout en assurant toutes ses autres tâches de coordination, de conseil et d'accompagnement des services. Avec le changement de législature, le SECS s'est également vu attribuer de nouveaux dossiers. Tout d'abord, il occupe aujourd'hui la présidence et gère le suivi du Fonds d'attributions cantonales de la Loterie Romande (FAC-LoRo), tout comme celui de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent du concordat. Ensuite, le SECS est dorénavant responsable du concordat signé avec les églises reconnues. La coordination du Groupe cantonal neuchâtelois de dialogue interreligieux (DINE) qui est également venue dans le giron du DECS, a été confiée au service de la cohésion multiculturelle (COSM), qui participait déjà aux séances de cet organe. Enfin, le SECS a repris, lors du changement de législature, le dossier de la coopération internationale ; c'est donc lui qui s'occupe désormais du partenariat avec la Fédération neuchâteloise de coopération au développement (Latitude 21).

À côté de ces tâches courantes, le SECS a encore coordonné en 2025 la mise en place d'un groupe de travail dédié à la problématique de l'accès à la garde d'enfants pour les personnes en processus d'intégration professionnelle. Par ailleurs, il a donné un appui important dans le cadre des travaux liés aux contrats de prestations et au cautionnement du fonds de roulement des institutions sociales ainsi que lors des discussions avec les partenaires de la CCT-ES. En tant qu'organe responsable de la surveillance des caisses ALFA, le SECS a initié avec les partenaires des travaux pour l'introduction d'une compensation intégrale des charges dans le domaine des allocations familiales, voulue par les chambres fédérales. Finalement, le SECS coordonne également le programme « vivre et agir ensemble », inscrit dans le plan climat cantonal, qui a pour but de renforcer la résilience sociale face aux changements climatiques. Son volet « agir ensemble » visant à fédérer un mouvement de transition écologique et solidaire dans une logique de gouvernance participative entre canton, communes et société civile, a été sélectionné par la Confédération dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable pour les années 2025 à 2028.

Du côté de l'**office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)**, l'année 2025 a marqué les trente ans du vote de la loi sur la politique familiale et l'égalité par le Grand Conseil. L'OPFE a célébré cet anniversaire avec deux événements dédiés : une commémoration réunissant plus de 200 personnes à l'Aula des Jeunes-rives en mars et un colloque scientifique au Club 44 en novembre. Outre ces deux moments phares, l'office a notamment poursuivi le déploiement et la coordination du dispositif de lutte contre les violences domestiques et collaboré avec le service des ressources humaines (SRHE) pour les mesures d'amélioration de l'égalité et de la parentalité au sein de l'administration cantonale. Depuis le printemps, il peut compter sur un 0.5 EPT pour la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ.

Sur le **plan du service de l'économie (NECO)**, l'environnement économique et géopolitique dans lequel évoluent la Suisse et le Canton de Neuchâtel s'est caractérisé entre 2024 et 2025 par un durcissement des contraintes externes. Sur le plan international, la persistance des conflits armés en Ukraine et au Moyen-Orient a continué d'alimenter un climat d'instabilité. En parallèle, le retour marqué de politiques protectionnistes, en particulier aux États-Unis, a profondément affecté les perspectives des économies ouvertes. Comme déjà mentionné ci-dessus, l'annonce en 2025 de droits de douane de 39% pour les exportations suisses vers les États-Unis, suivie d'un abaissement partiel à 15%, a créé une forte incertitude pour les entreprises exportatrices, tant en Suisse que dans les cantons industriels comme Neuchâtel. Dans ce contexte, l'économie suisse a dû composer avec un franc demeuré à un niveau élevé. À l'échelle cantonale, les exportations neuchâteloises ont néanmoins montré des signes de stabilisation en 2025, voire de légère reprise, après la forte baisse enregistrée en 2024. Face à cet environnement marqué par un franc fort, des tensions commerciales accrues et une croissance modérée, les tâches du service de l'économie ont évolué vers un accompagnement renforcé des entreprises. En 2025, le NECO a également relancé les missions économiques à l'étranger en organisant quatre déplacements aux Émirats arabes unis, en Chine, en Espagne et au Canada. Ces missions constituent un levier stratégique pour le développement économique cantonal, en permettant aux entreprises neuchâteloises de valoriser leur savoir-faire et d'identifier de nouvelles opportunités de marché. Finalement, la marque « Neuchâtel, un canton à vivre » s'est distinguée en 2025 par sa

participation au Salon de l'immobilier neuchâtelois en tant qu'hôte d'honneur, avec des animations et une communication mettant en valeur l'attractivité du canton et de ses quatre régions.

Pour le **service de l'emploi (SEMP)** lui aussi, l'année 2025 aura été - comme déjà esquissé ci-dessus - marquée par les évolutions de la politique tarifaire américaine en matière de droits de douane, accentuant l'instabilité d'une situation conjoncturelle déjà fragile. Ainsi, le taux de chômage a poursuivi sa progression, s'élevant à 4.8% à la fin de mois de décembre 2025 et affichant une moyenne annuelle de 4.5% (elle était de 3.5% en 2024). En raison de la forte fluctuation du taux de chômage qui l'oblige à s'adapter en permanence, l'activité du SEMP a fortement été impactée durant l'année 2025 par le redimensionnement de ses prestations et processus afin d'assurer le déploiement des mesures de soutien à l'économie présentées (prévues dans le rapport 25.042 déjà mentionné ci-dessus), tout en assurant ses autres prestations conformes à la LACI et aux besoins des demandeur-ses d'emploi. L'offre de formation pour répondre à l'augmentation des flux a également dû être adaptée pour permettre la poursuite du développement des compétences et de l'employabilité. L'office des relations et conditions de travail a dû faire face à une sollicitation accrue du secteur surveillance, compétent pour examiner les conditions d'éligibilité de la RHT et à une augmentation du volume des sanctions. Finalement, l'année 2025 a encore été marquée par le déploiement opérationnel du programme de reconversion professionnelle « soins infirmiers », avec un dispositif entré en phase d'exécution à la rentrée scolaire.

En ce qui concerne le **service des migrations (SMIG)**, l'immigration et les demandes d'asile ont poursuivi leur baisse en 2025, avec une baisse de 7% des demandes au niveau suisse, par rapport à l'année 2024. Une relative situation de stabilité se reflète ainsi dans les statistiques du nombre de personnes suivies par le SMIG, malgré une légère hausse continue des demandes d'octroi de protection S, en augmentation d'environ 5%. Parmi ces personnes en provenance d'Ukraine, une augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans a été observée en 2025 et ce public suscite de nombreuses questions quant à l'orientation et au parcours à leur proposer. Le SMIG a également pu constater une augmentation du nombre de situations complexes impliquant des besoins médicaux importants. Par ailleurs, l'année 2025 marque également la prise en charge croissante de jeunes gens et leur accompagnement orienté davantage vers des filières de formation.

Le **service de la cohésion multiculturelle (COSM)** a servi ses prestations ordinaires, dans un contexte international rendant l'approche interculturelle et le dispositif d'encouragement à l'intégration pour les personnes réfugiées attribuées au canton particulièrement nécessaire. Mettant en œuvre le programme d'intégration 3 (PIC3) pour sa deuxième année sur quatre, le service a amélioré la qualité de ses prestations en matière d'encouragement linguistique, d'encouragement au vivre-ensemble, à l'intégration précoce de la petite enfance et de préparation à l'emploi pour les personnes arrivées de l'étranger. Les personnes réfugiées arrivées d'Ukraine ont vu les dispositifs se renforcer également, au fil des prolongations de statuts accordés par la Confédération. Le souhait du gouvernement fédéral d'exercer une pression sur les cantons pour parvenir à des résultats chiffrés d'accès à l'emploi des personnes venues d'Ukraine, a été entendu et les objectifs fixés au canton de Neuchâtel par le Secrétariat d'Etat aux migrations ont été atteints, par le travail conjoint des services, œuvres d'entraide et associations à l'œuvre pour favoriser l'autonomie des personnes protégées. Finalement, le COSM a soutenu l'organisation d'un anniversaire important, jalon de la politique interculturelle neuchâteloise : la 30^{ème} édition de la semaine cantonale d'actions contre le racisme.

Au niveau du **service de l'action sociale (SASO)**, les prémices d'une péjoration de la situation financière d'une part grandissante de la population neuchâteloise ont été confirmées en 2025, avec une dégradation notable de la situation sur le plan social et un recours accru de la population neuchâteloise aux prestations sociales sous condition de ressources. Comme annoncé dans le rapport [24.057](#), le dispositif de soutien par les bourses d'études a été renforcé pour la rentrée scolaire 2025-2026. Le SASO a aussi mené de conséquents travaux préparatoires afin que le Conseil d'Etat puisse proposer un contre-projet à l'Initiative « Primes maladie. Stop à la hausse », dans le cadre du rapport [25.033](#) « Pouvoir d'achat ». Adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2025, ce rapport est actuellement travaillé en commission du Grand Conseil. Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué en 2025 à se développer et dans le domaine de l'accompagnement des victimes d'infraction et plus spécifiquement de violence domestique, il a été procédé à un renforcement progressif de la dotation en personnel du service d'aide aux victimes (FAS/SAVI). En matière d'aide sociale, le projet de « suivi différencié harmonisé » (RAISONE-SDH) a démarré concrètement au 1^{er} janvier 2025 et l'année passée sous revue a également vu les préparatifs en vue du démarrage du projet INSOLITE en 2026 dont la visée est de reconnaître et valoriser les activités de bénévolat effectuées dans les domaines de la solidarité et de la transition écologique par des personnes durablement à l'aide sociale (plus de 4 ans) et âgées de 55 ans et plus. En matière de subsides LAMal, les montants versés en 2025 ont atteint 160,6 millions de francs et le nombre total de bénéficiaires a nettement progressé dans le canton de Neuchâtel, pour s'établir à plus de 42'000 personnes.

Pour ce qui concerne le **service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)**, l'année 2025 a été marquée par l'adoption du ReLIncA par le Conseil d'Etat ainsi que celle du rapport [25.002](#) par le Grand Conseil concernant la planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité 2025-2029. Le rapport de planification a identifié quatre axes stratégiques pour la période 2025-2029, qui se déclinent en objectifs opérationnels et permettront à tou-te-s les acteurs et actrices impliqué-e-s de s'inscrire dans la poursuite du virage ambulatoire et une consolidation des offres d'accompagnement à domicile, tout comme l'optimisation du dispositif de prestations institutionnelles et l'amélioration du pilotage du dispositif. S'inscrivant dans les axes de la planification et suite à l'appel à projets « Vie, logement, carrière », [trois projets pilotes](#), visant à soutenir l'autodétermination, l'inclusion et l'innovation sociale ont été initiés. Ils viennent compléter l'offre du projet « [aliaCap](#) » développé dès mars 2023 au sein du SAHA. Le plan d'action en matière d'inclusion, adopté par le Conseil d'Etat le 16 août 2023, poursuit sa mise en œuvre. Un bilan d'étape a par ailleurs été initié dès l'automne 2025 à travers une large consultation des services et entités concernés par une ou plusieurs mesures du plan d'action. Finalement, le SAHA a organisé pour la première fois en novembre 2025 une soirée d'information destinée aux jeunes aux parcours spécifiques et leurs familles. Cet événement, réfléchi avec plusieurs entités et le monde associatif, a été riche en échanges et a réuni plus de 120 personnes (dont 80 jeunes concernés) et 40 professionnel-le-s du monde institutionnel et associatif.

2.10.2.Compte de résultats et effectif du DECS

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	330'339'400	353'967'418	345'639'455	-8'327'963	-2.4%	+15'300'056	+4.6%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'989'249	1'900'000	2'076'918	+176'918	+9.3%	+87'669	+4.4%
42 Taxes	14'914'820	16'474'600	17'513'898	+1'039'298	+6.3%	+2'599'078	+17.4%
43 Revenus divers	893'111	134'000	1'243'096	+1'109'096	+827.7%	+349'985	+39.2%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	48'000	284'854	+236'854	+493.4%	+284'854	--
46 Revenus de transfert	245'127'958	266'842'618	256'195'271	-10'647'347	-4.0%	+11'067'313	+4.5%
47 Subventions à redistribuer	37'524'444	37'344'000	35'165'897	-2'178'103	-5.8%	-2'358'547	-6.3%
49 Imputations internes	29'889'817	31'224'200	33'159'520	+1'935'320	+6.2%	+3'269'703	+10.9%
Charges d'exploitation	688'034'556	706'897'119	723'056'038	+16'158'919	+2.3%	+35'021'481	+5.1%
30 Charges de personnel	47'471'686	51'615'998	50'176'264	-1'439'734	-2.8%	+2'704'578	+5.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	6'458'552	6'370'930	5'410'481	-960'449	-15.1%	-1'048'070	-16.2%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'314	1'742	6'207	+4'465	+256.3%	-6'107	-49.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'002'521	0	0	0	--	-1'002'521	-100.0%
36 Charges de transfert	556'598'323	572'488'329	591'583'471	+19'095'142	+3.3%	+34'985'148	+6.3%
37 Subventions redistribuées	37'524'444	37'344'000	35'165'897	-2'178'103	-5.8%	-2'358'547	-6.3%
39 Imputations internes	38'966'716	39'076'120	40'713'717	+1'637'597	+4.2%	+1'747'001	+4.5%
Résultat d'exploitation	-357'695'157	-352'929'701	-377'416'582	-24'486'881	-6.9%	-19'721'426	-5.5%
44 Revenus financiers	130'421	128'685	1'066'815	+938'131	+729.0%	+936'394	+718.0%
34 Charges financières	1'010	0	685	+685	--	-325	-32.2%
Résultat financier	129'412	128'685	1'066'131	+937'446	+728.5%	+936'719	+723.8%
Résultat opérationnel	-357'565'745	-352'801'016	-376'350'452	-23'549'436	-6.7%	-18'784'707	-5.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-357'565'745	-352'801'016	-376'350'452	-23'549'436	-6.7%	-18'784'707	-5.3%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Effectif du personnel DECS (EPT)	Comptes 2024 ¹⁾	Budget 2025 ¹⁾	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Secrétariat général (SECS)	9.00	9.50	9.60	+0.10	+1.1%	+0.60	+6.7%
Service de l'économie (NECO)	21.55	21.55	21.15	-0.40	-1.9%	-0.40	-1.9%
Service de l'emploi (SEMP)	118.70	117.20	125.40	+8.20	+7.0%	+6.70	+5.6%
Service des migrations (SMIG)	91.60	99.40	96.80	-2.60	-2.6%	+5.20	+5.7%
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	15.48	16.16	15.73	-0.43	-2.7%	+0.25	+1.6%
Service de l'action sociale (SASO)	43.00	46.00	45.20	-0.80	-1.7%	+2.20	+5.1%
Service de l'accomp. et de l'héberg. de l'adulte (SAHA)	7.85	7.85	7.20	-0.65	-8.3%	-0.65	-8.3%
Total	307.18	317.66	321.08	+3.42	+1.1%	+13.90	+4.5%

¹⁾ Correction des données conformément à la nouvelle organisation des départements en vigueur dès le 27 mai 2025.

Commentaires

L'année 2025 a été impactée par plusieurs facteurs qui influencent, soit à la hausse, soit à la baisse, les comptes du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS). Il s'agit notamment de :

- La poursuite des effets de la crise ukrainienne, dans un volume globalement inférieur aux prévisions budgétaires ;
- Une situation conjoncturelle défavorable influençant le recours aux mesures économiques et sociales, qui se traduit par :
 - La hausse du taux de chômage et du nombre de demandeurs-euses d'emploi ;
 - L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ;
 - L'évolution à la hausse des charges liées aux subsides LAMal et au contentieux.

Au niveau des revenus de transfert (groupe 46), l'écart entre le budget et les comptes s'explique principalement par des revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté ainsi que par des subventions fédérales inférieures aux prévisions, notamment dans les domaines des subsides LAMal, de l'asile et de l'intégration. Il est atténué par l'augmentation des participations des communes à la facture sociale ainsi que par certaines recettes extraordinaires.

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), on observe une augmentation des charges par rapport aux prévisions budgétaires. L'augmentation s'explique notamment par le surcroît des charges liées aux subsides LAMal, à l'aide sociale ainsi

qu'au contentieux LAMal, en lien avec des effets volume. Ces éléments sont partiellement compensés par la diminution de certaines charges dans le domaine de la migration.

Les charges d'exploitation présentent globalement des écarts contrastés par rapport au budget. Plusieurs services enregistrent des charges inférieures aux prévisions en raison d'un niveau d'activité moindre que prévu dans certains domaines, de décalages dans la mise en œuvre de projets ainsi que d'une gestion maîtrisée des dépenses. À l'inverse, les domaines liés aux prestations sociales présentent des dépassements en lien avec l'évolution du nombre des bénéficiaires.

Hors Ukraine, les effectifs augmentent de +3,42 EPT. Cette hausse est expliquée comme suit :

- Les effectifs du SECS sont globalement conformes au budget, avec une légère augmentation de +0,1 EPT destinée au renforcement de la fonction de secrétaire générale adjointe, hausse compensée par un transfert interne du SMIG.
- Les effectifs du SEMP augmentent de +8,2 EPT en raison du renforcement des ressources nécessaires pour faire face à la hausse du taux de chômage, principalement au niveau des conseillers-ère-s en personnel (+7,2 EPT) ainsi que des fonctions de soutien et de surveillance (+0,6 EPT). Le solde concerne un poste lié à l'initiative soins infirmiers (+0,4 EPT).
- Les effectifs du SMIG hors dispositif Ukraine correspondent approximativement au nombre d'EPT budgété. Les -2.6 EPT d'écart par rapport au budget sont prévus d'être repourvus lors du 1^{er} trimestre 2026. S'agissant des postes en équivalents plein temps liés à la crise ukrainienne, 48 EPT ont été utilisés en moyenne, contre 52 prévus au budget, ce qui explique l'écart financier constaté au niveau du groupe 30.
- Les effectifs du COSM sont inférieurs de -0,43 EPT par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par une occupation partielle du poste de responsable du domaine de la petite enfance. À noter que les effectifs liés à la crise ukrainienne représentent 5,1 EPT supplémentaires non inclus dans ces chiffres.
- Les effectifs du SASO sont inférieurs de -0,8 EPT par rapport au budget, en raison du non-remplacement temporaire d'un poste vacant.
- Les effectifs du SAHA sont inférieurs de -0,65 EPT par rapport au budget. L'écart s'explique principalement par un poste actuellement vacant (-0,2 EPT) ainsi que par des ajustements organisationnels liés à une absence de longue durée. Une partie de cette charge a été temporairement redistribuée en interne afin d'assurer la continuité des activités
- Enfin, les effectifs du NECO sont globalement stables, la légère baisse s'expliquant par la diminution progressive des ressources liées aux dispositifs mis en place durant la période COVID.

2.10.3. Secrétariat général DECS (SECS)

Missions principales

Dans un environnement politique, économique et social sensible, le secrétariat général du Département de l'économie et de la cohésion sociale (SECS) est chargé, au niveau du département, des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le SECS assure également le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail ainsi que la surveillance de l'application de la législation en matière d'allocations familiales. Il assume en outre les tâches relatives à l'application de la législation en matière de jeux d'argent, aux relations entre les églises reconnues et l'État, à l'aide humanitaire et à la coopération au développement.

L'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) est rattaché administrativement au SECS. Outre la politique familiale et l'égalité entre femmes et hommes, qui constituent ses piliers historiques, ses missions sont la prévention et la coordination de la lutte contre les violences domestiques ainsi que la prévention des discriminations envers les personnes LGBTIQ.

Évolution de l'environnement et des tâches

Durant l'année sous revue, le SECS avait les principaux objectifs stratégiques suivants ; l'état d'avancement de chacun est précisé :

- Appuyer et coordonner la mise en œuvre du programme de législature et du plan financier : la mise en œuvre est en cours ;
- Appuyer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'État en matière de relations extérieures et de communication ; la stratégie a été déclinée au niveau du département et de la majeure partie des services ;
- Poursuivre l'intégration de la surveillance des caisses ALFA et préparer la mise en œuvre de la surcompensation intégrale des charges décidée par la Confédération ; l'intégration est en cours et les travaux relatifs à la mise en place de la surcompensation ont été initiés ;
- Mettre en œuvre une politique visant à concrétiser les principes de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et de l'équité des chances ; la mise en œuvre est en cours ;
- Assurer l'existence et le suivi du dispositif de lutte contre la violence domestique ; le suivi du dispositif est en cours ;
- Création d'un demi-poste pour la prévention et la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ.

Activités et réalisations

Secrétariat et administration

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Stratégie et politique

L'année 2025 a été marquée par le changement de législature et l'intégration du service de l'économie au sein du département. Le DECS s'est également vu confier le dossier du concordat signé avec les églises reconnues et la coordination du Groupe cantonal neuchâtelois de dialogue interreligieux (DINE). Si le premier est mené au niveau du secrétariat général, le lead de la collaboration avec DINE a été délégué au service de la cohésion multiculturelle. Un autre dossier qui a passé du DSRS au DECS dans le cadre du changement de législature est celui de la coopération internationale, en particulier le partenariat avec la Fédération neuchâteloise de coopération au développement, Latitude 21. Depuis le début de la législature 2025-2029, le DECS est responsable des jeux d'argent. Le SECS assure désormais la présidence et le suivi du Fonds d'attributions cantonale Loterie Romande (FAC-LoRo) ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent.

Le SECS a continué à coordonner des projets transversaux. En 2025, il a notamment coordonné la mise en place d'un groupe de travail dédié à la problématique de l'accès à la garde d'enfants de personnes engagées dans des processus d'intégration professionnelle. Ce groupe de travail identifie les besoins des publics concernés, afin d'esquisser un dispositif permettant de lever cet obstacle pour accéder à l'emploi. Le SECS a également soutenu le service de l'emploi (SEMP) et le service de l'économie (NECO) dans l'élaboration du plan d'action cantonal pour limiter les conséquences de la hausse des droits de douane dans une situation conjoncturelle dégradée. Ce plan d'action se décline en différentes mesures devant permettre de préserver ce qui constitue la richesse de notre tissu industriel, en misant sur l'innovation, la diversification et la montée en compétences des travailleurs et travailleuses. Il a été adopté par le Grand Conseil dans le cadre de l'adoption du budget 2026.

Finances et gestion

Dans la continuité de l'année précédente, un appui important a été donné dans le cadre des travaux d'élaboration de contrats de prestations avec les institutions dépendantes du service de l'accompagnement et d'hébergement à l'adulte (SAHA) ainsi que dans le cadre du renouvellement du crédit cadre de 60.1 millions destinés au cautionnement du fonds de roulement des institutions sociales et écoles spécialisées d'une durée de 4 ans.

La mise en œuvre de la mesure du plan financier de législature (PFL 2022-2025) « Renforcement du recours aux allocations pour impotent-e-s (API) pour les personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI » est coordonnée par le SECS, avec l'appui de l'office de l'assurance-invalidité (OAI), de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et du service cantonal de la santé publique (SCSP). En 2025, le nombre de demandes d'API AVS a atteint 529 (-19% par rapport à 2023, année durant laquelle la campagne de communication a été réalisée, -3% par rapport à 2024). Pour les octrois, nous comptabilisons 536 octrois d'API AVS (+16% par rapport à 2023, +11% par rapport à 2024). De plus, pour 131 dossiers, l'API AVS a été augmentée en 2025 (+13% par rapport à 2023, +9% par rapport à 2024). En ce qui concerne les API AI et API mineur, le nombre d'octrois est de 145 en 2025 (+39% par rapport à 2023, +28% par rapport à 2024).

Le SECS a par ailleurs continué de coordonner les échanges entre les autorités cantonales, les services concernés et les partenaires de la CCT-ES, notamment en regard de la politique salariale du secteur social.

Prestations de département DECS

Surveillance caisses Alfa

Les deux chambres fédérales ont décidé, à la fin de l'année 2023, d'introduire une compensation intégrale des charges dans le domaine des allocations familiales. Cette décision s'est concrétisée par l'adoption, le 15 mars 2024, de la modification de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam).

Lors de sa séance du 26 novembre 2025, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette modification au 1^{er} janvier 2026. Les cantons disposent toutefois d'un délai transitoire de trois ans pour mettre en œuvre ce nouveau mécanisme, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2029 au plus tard. Cette réforme rend obligatoire dans tous les cantons la compensation intégrale des charges entre les caisses d'allocations familiales, alors qu'auparavant les cantons pouvaient choisir d'appliquer une compensation intégrale, partielle ou aucune compensation. Le canton de Neuchâtel a, pour sa part, initié les travaux en vue de sa mise en œuvre.

Les travaux de surveillance des caisses d'allocations familiales et de tenue du registre ont pu être stabilisés durant l'exercice sous revue. Dans ce cadre, le secrétariat a poursuivi ses activités de suivi et de contrôle des caisses actives dans le canton, notamment en veillant au respect des dispositions de la législation fédérale et cantonale en matière d'allocations familiales.

Statut des caisses dans le canton de Neuchâtel

	2023	2024	2025	2026*
Actives	41	42	43	43
Inactives	5	5	4	3

* Pour 2026: estimation basée sur les chiffres 2025

Secrétariat de l'OCCCT

Les prestations de ce groupe n'appellent pas de remarques particulières.

Présidence de la commission FAC-LoRo

La présidence du FAC-LoRo incombait, durant la législature 2021-2025, au Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC). Suite à la réorganisation des départements pour la législature 2025-2029, le Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS) est désormais compétent dans ce domaine. Durant l'année sous revue, les secrétariats généraux respectifs ont successivement assuré le suivi des dossiers préavisés des candidats pour décisions par le Conseil d'État, puis la communication inhérente aux décisions et la mise en œuvre des versements. La commission FAC-LoRo a examiné 13 dossiers de candidatures à un soutien par le fonds en 2025. Le Conseil d'État a décidé de soutenir chacun des dossiers présentés pour un montant total de CHF 1'570'000.00.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'année 2025 a marqué les trente ans du vote par le Grand Conseil de la loi sur la politique familiale et l'égalité (RSN 152.111). L'OPFE a souhaité marquer cet anniversaire avec deux événements phares : une commémoration réunissant plus de 200 personnes à l'Aula des Jeunes-rives en mars et un colloque scientifique au Club 44 en novembre. Ces moments ont été filmés et peuvent être visionnés sur les pages internet de l'office.

En matière de promotion de l'égalité, l'OPFE a organisé deux soirées à l'intention des candidates et des candidats aux élections cantonales afin de les sensibiliser aux enjeux de genre. Comme chaque année, l'office a coordonné la journée Futur en tous genres, avec une participation de 75% des élèves de 9e année, poursuivant la progression observée ces dernières années. La collaboration avec les déléguées à l'égalité de l'UniNE et de la HE-Arc et de la Ville de Neuchâtel s'est poursuivie, avec l'organisation d'une conférence sur l'Intelligence artificielle : « Dis Siri, pourquoi parles-tu au féminin ? », par la professeure

Isabelle Collet. Enfin, l'OPFE assure le secrétariat de la commission consultative en matière d'égalité, qui a consacré deux séances à dialoguer avec les chef-fes du service de l'enseignement obligatoire (SEO) et du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) sur les enjeux d'égalité dans les cursus scolaires et dans la formation du personnel enseignant.

A l'instar des années précédentes, la montée en puissance du dispositif de prévention et de lutte contre la violence domestique s'est poursuivie en 2025. Cette année, l'office a notamment :

- Publié le 2e monitoring cantonal de la violence domestique ;
- Organisé la « journée réseau » sur le thème des auteur-es de violences, suivie par 90 professionnel-les ;
- Mis sur pied trois sessions de la formation DOSAVI, dont une spécifiquement pour les sages-femmes de RHNe ;
- Lancé le module « personnes âgées » de la formation pour le personnel des pharmacies ;
- Étendu le programme As de cœur (anciennement Sortir ensemble et se respecter) à plus de 26 classes du CPNE 2S, LJP et LBC ;
- Préparé le lancement du jeu sérieux « ALTERNatives » destiné aux élèves du secondaire 2 ;
- Participé au groupe de suivi du Centre neuchâtelois de médecines des violences (CNMV), en collaboration avec le service de la santé publique (SCSP), la Police neuchâteloise (PONE), les autorités judiciaires et RHNe.

Parmi les autres actions en lien avec la violence domestique, la « Commission technique LVD », qui regroupe l'ensemble des partenaires de ce domaine, s'est réunie régulièrement sous la responsabilité de l'OPFE pour favoriser l'échange d'informations, la coordination et la construction d'actions communes. Depuis mai 2024, l'OPFE assume la co-présidence de la Conférence suisse contre la violence domestique. Enfin, avec l'appui du REC, l'office est en charge de relayer la campagne nationale « l'égalité contre la violence », organisée par le Bureau fédéral de l'égalité.

Dans sa mission de service général de l'administration, l'office participe à la formation organisée par le SRHE pour les personnes nouvellement engagées à l'État ainsi qu'à celle pour les nouveaux cadres, sensibilisant ces derniers aux enjeux de l'égalité, aux outils pour promouvoir – et ne pas décourager – des femmes à des postes de cadres ainsi qu'aux enjeux du langage non genré. L'office a organisé deux « lunchs de l'égalité » destinés à l'ensemble du personnel de l'État, au cours desquels une thématique est présentée par un-e expert-e, avant que le débat s'installe dans la salle puis se poursuive autour d'un sandwich. À noter que ces moments ne comptent pas comme temps de travail pour les participant-e-s mais sont pris sur le temps libre. Le premier lunch était consacré aux enjeux de la parentalité et le second portait sur le syndrome de l'imposteur. Dans le cadre de la formation continue de l'État, l'OPFE a donné sa formation permettant d'expérimenter les différentes manières d'utiliser un langage non genré. Comme chaque année, il a également soutenu plusieurs services dans la formulation non genrée de rapports ou documents externes. L'OPFE entretient des échanges réguliers avec le SRHE. Dans ce cadre, il a notamment participé aux travaux du groupe consultatif « marque employeur ».

Concernant la thématique LGBTIQ, suite à l'acceptation par le Grand Conseil du rapport 24.031, l'office a pu engager une personne à 50% pour ces enjeux. Celle-ci a dans un premier temps rencontré les associations de terrain, avant de préparer une feuille de route qui guidera les actions de l'office. L'OPFE a également rejoint la conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ, qui réunit les délégué-es des services publics (cantons et communes). Une conférence « Action et résilience pour et avec les personnes LGBTIQ » a été coorganisée avec l'institut de la lutte contre la criminalité économique, la HE-Arc, le Bureau égalité et diversité de l'Université, et la Ville de Neuchâtel. Notre office a également participé et soutenu la soirée « vivre et faire vivre l'inclusion LGBTIQ+ à Neuchâtel », en collaboration les mêmes partenaires ainsi que le Refuge-Neuchâtel.

Dans le cadre de sa mission de politique familiale, l'office participe au comité de la crèche Tic-Tac et au COPIL du projet MAE (projet d'école à journée continue), qui rencontre un franc succès. En 2025, il a intégré le groupe de travail « garde temporaire d'enfants » ainsi que celui concernant le consensus parental.

Durant l'année sous revue, l'OPFE a traité les objets parlementaires suivants : Postulat 25.156, Urgence d'agir pour accompagner et prévenir les séparations à risque ; Interpellation 25.153, Violences domestiques : volonté politique et point de situation ; Interpellation 25.159, Quelle stratégie cantonale et quel budget pour lutter contre les féminicides dans le Canton de Neuchâtel ; et participé aux réponses des objets suivants : Questions 25.353, Augmentation des violences sexuelles et domestiques – quelles conséquences pour le SAVI ? et 25.372, Le SAVI et les violences faites aux femmes.

Prestations transversales

Programme « vivre et agir ensemble » (PVAE)

Pour répondre à la demande du Grand Conseil de doter le plan climat neuchâtelois de mécanismes et de dispositifs visant à atténuer les conséquences sociales du réchauffement planétaire, le PVAE, lancé en mai 2024, soutient des projets associatifs et communaux qui encouragent la solidarité, créent du lien social et renforcent la collaboration, dans un contexte de changement climatique. Le programme vise ainsi à renforcer la résilience de la population neuchâteloise, avec une approche de transition juste (équitable pour toutes et pour tous).

Dès son lancement, l'ambition du PVAE était non seulement celle de soutenir des projets utiles et innovants mais également de créer et de consolider des réseaux durables d'actrices et d'acteurs qui s'engagent pour une transition climatique solidaire dans le Canton de Neuchâtel. Partant du constat que les nombreuses initiatives locales existantes – bien que riches et engagées – souffrent d'un manque de coordination, de reconnaissance institutionnelle et de mutualisation, le programme s'est posé pour but de faire émerger, dans une logique de co-construction, des besoins communs aux différents acteurs concernés (citoyen-ne-s, associations, communes, services cantonaux), puis d'y répondre par des mesures concrètes, décidées ensemble. La gouvernance du PVAE est ainsi menée de manière participative, incluant des actrices et acteurs à trois niveaux : canton, communes et société civile.

Le côté novateur de cette gouvernance participative et de la collaboration multisectorielle entre canton, communes et société civile a été reconnu par la Confédération dans le cadre des projets-modèles pour un aménagement territorial durable 2025-2030 (<https://www.are.admin.ch/fr/projetsmodeles>). Comme condition, la Confédération a posé l'exigence de faire une distinction claire (y compris dans la dénomination) entre le programme cantonal et le projet-modèle fédéral. Le programme vivre ensemble a ainsi été renommé en programme vivre et agir ensemble (PVAE), avec une partie « vivre ensemble » qui concerne le soutien cantonal aux projets des partenaires et une partie « agir ensemble » qui comprend la mise en réseau, une gouvernance participative ainsi que la mise en œuvre de mesures collectives. Doté de CHF 400'000.00 dans le cadre du plan climat neuchâtelois, répartis sur les années 2024 à 2027, le PVAE bénéficie ainsi d'un soutien fédéral supplémentaire de CHF 160'000 pour la partie collective du programme.

Au 31 décembre 2025, le PVAE a soutenu 32 projets (pour un total de CHF 157'300 et peut compter sur une cinquantaine d'organismes partenaires actifs (certains projets sont menés par plusieurs associations ou des collectifs). Une première rencontre des partenaires s'est déroulée le 15 février 2025 pour définir collectivement des leviers permettant de consolider les besoins communs. Quatre mesures ont ainsi été définies et commencées à être élaborées au courant de l'année 2025 :

- La création d'une plateforme informatique répondant à différents besoins identifiés en termes de communication externe et interne ;
- Des rencontres associatives itinérantes qui se déroulent chaque mois chez l'un-e des partenaires pour échanger et approfondir la connaissance mutuelle ;
- L'organisation d'un festival « agir ensemble » prévu en automne 2026 ;
- Des réflexions menées avec les communes pour Valoriser et mutualiser des lieux et ressources collectives au niveau cantonal.

L'année 2025 a également servi à proposer une consolidation du PVAE dans l'élaboration en cours du 2e plan climat cantonal (2028-2031) et un 4e appel à projets a été lancé en décembre 2025 pour renforcer encore davantage le réseau créé. Une infolettre mensuelle permet de renseigner toute personne intéressée sur les différentes activités du programme et sur d'autres événements liés à la transition écologique et solidaire dans le Canton de Neuchâtel. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site www.ne.ch/vivre-ensemble.

Assises de la cohésion sociale

Initiée fin 2021 et lancée en 2022, la démarche des Assises de la cohésion sociale s'est traduite par de nombreux événements de rencontres, de débats, de dialogues et de réflexions. En partant des expériences du terrain, elle a permis de faire remonter les besoins de la population neuchâteloise et d'identifier des champs d'action prioritaires en termes de politique sociale.

Cette démarche s'est poursuivie en 2025 avec le rendez-vous annuel des Assises qui s'est tenu le 11 novembre 2025 au Mycorama. À cette occasion, des mesures mises en œuvre dans les quatre domaines d'actions prioritaires identifiés par les Assises ont été présentées à un public mêlant professionnel·les et représentant·es de la société civile :

- Axe 1 « Accès à l'emploi » : présentation du soutien à la formation en soins infirmiers par Olha Sereda, cheffe adjointe du SEMP ;
- Axe 2 « Assurer la participation des personnes concernées » : présentation de la Commission des plaintes (CoP) par Magaly Hanselmann, cheffe du SAHA, Julie Chabloz, collaboratrice scientifique au SAHA et secrétaire de la CoP, et Gabrielle Joseph, autoreprésentante et membre de la CoP ;
- Axe 3 « Favoriser l'accès aux aides et prestations existantes » : présentation du dispositif mis sur pied pour lutter contre le non-recours aux prestations complémentaires par Mathieu Erb, directeur de la caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- Axe 4 « Valoriser le bénéfice social de certaines activités non-rémunérées » : présentation du programme « INSOLITE » par Raffaele Fasano, chef de l'office cantonal de l'aide sociale, et Norma Honegger et Laura Lestage, membre de Bénévolat-NE.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	69'295'273	69'278'700	73'726'223	+4'447'523	+6.4%	+4'430'950	+6.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	6'923'723	6'640'600	10'248'282	+3'607'682	+54.3%	+3'324'558	+48.0%
43 Revenus divers	20	0	10'250	+10'250	--	+10'230	+51'150.0%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	57'508'791	57'799'800	58'692'691	+892'891	+1.5%	+1'183'900	+2.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	4'862'738	4'838'300	4'775'000	-63'300	-1.3%	-87'738	-1.8%
Charges d'exploitation	154'398'786	157'422'792	160'680'285	+3'257'493	+2.1%	+6'281'499	+4.1%
30 Charges de personnel	1'453'665	1'615'824	1'633'485	+17'661	+1.1%	+179'820	+12.4%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	969'635	972'800	437'624	-535'176	-55.0%	-532'011	-54.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	151'444'197	154'319'400	157'579'667	+3'260'267	+2.1%	+6'135'470	+4.1%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	531'289	514'768	1'029'509	+514'741	+100.0%	+498'220	+93.8%
Résultat d'exploitation	-85'103'513	-88'144'092	-86'954'062	+1'190'030	+1.4%	-1'850'549	-2.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	29	0	35	+35	--	+6	+20.3%
Résultat de financement	-29	0	-35	-35	--	-6	-20.3%
Résultat opérationnel	-85'103'542	-88'144'092	-86'954'097	+1'189'995	+1.4%	-1'850'555	-2.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-85'103'542	-88'144'092	-86'954'097	+1'189'995	+1.4%	-1'850'555	-2.2%

Commentaires

Le total des revenus d'exploitation est supérieur au budget pour un montant de CHF + 4,5 millions, principalement en raison de l'adaptation à la hausse, dans le domaine des prestations complémentaires, des taux de subventions 2025 communiqués par la Confédération en octobre 2025.

Les taxes (groupe 42) présentent un écart significatif (CHF +3,6 millions) qui s'explique par un changement de méthode introduit avec le déploiement d'un nouveau logiciel métier à la Caisse cantonale de compensation (CCNC). Désormais, les montants des demandes de restitution sont comptabilisés sur une base brute, avec une contrepartie enregistrée dans la rubrique 36. Cette modification entraîne une augmentation apparente des montants, sans refléter une hausse effective des remboursements. Par ailleurs, des retards dans le traitement des dossiers consécutifs à la migration informatique ont limité l'effet à la hausse des charges à ce stade.

Les charges de personnel (groupe 30) sont supérieures aux prévisions budgétaires, principalement en raison de l'augmentation de + 0,1 EPT des effectifs au secrétariat général.

En ce qui concerne les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31), des écarts sont notamment liés aux difficultés rencontrées lors de la migration informatique de la CCNC vers un nouveau logiciel métier, ayant impacté le traitement des demandes de restitutions des prestations complémentaires, avec un rattrapage prévu ultérieurement.

Les charges de transfert (groupe 36) sont en hausse par rapport au budget CHF +3,3 millions. Cet écart s'explique par la progression des dépenses en matière de prestations complémentaires, en lien avec l'indexation des montants destinés à couvrir les besoins vitaux ainsi que l'adaptation à la hausse des loyers communiquée par le Conseil fédéral pour l'exercice 2025, nécessitant un crédit supplémentaire.

Enfin, certains écarts s'expliquent par le rattrapage de retards dans le traitement de dossiers, notamment dans le cadre de l'établissement des inventaires de successions, ainsi que par l'augmentation du nombre de dossiers, dont certains présentent des montants à restituer élevés.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Secrétariat et administration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	177'263	192'932	169'658
Coûts des services centraux	20'713	15'412	13'126
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	197'976	208'344	182'784

Commentaires

Les coûts des services centraux sont inférieurs car les forfaits du SBAT prévus au budget comprenaient tant les coûts du SECS que de l'OFPE. Ceci a été corrigé pour les comptes. La baisse des coûts de structure est imputable aux mesures prises pour respecter l'écart statistique imposé aux charges du groupe 31 Biens, services et autres charges d'exploitation.

Stratégie et politique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	83'884	20'550	22'302
Coûts salariaux et de structure	333'239	442'246	459'277
Coûts des services centraux	43'039	35'327	50'013
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	460'163	498'123	531'592

Commentaires

L'écart relatif aux services centraux est identique à celui du groupe de prestations précédent, auquel s'ajoutent des coûts liés au STAT. L'augmentation des coûts salariaux s'explique par la hausse du taux d'activité d'une collaboratrice, déjà mentionnée précédemment.

Finances et gestion (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	240	0	170
Coûts salariaux et de structure	465'585	357'282	374'028
Coûts des services centraux	56'903	28'541	35'834
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	522'728	385'823	410'032

Commentaires

S'agissant des écarts relatifs aux services centraux, les commentaires sont identiques à ceux du groupe de prestations « Stratégie et politique ». L'augmentation des coûts salariaux est liée aux heures supplémentaires prestées en cours d'exercice.

Prestations de département DECS (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	55'169	150'300	189'724
Coûts salariaux et de structure	499'192	632'814	641'033
Coûts des services centraux	52'572	47'988	43'445
Revenus	84'895	83'900	89'230
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	522'039	747'203	784'972

Commentaires

Dans ce groupe de prestations figurent toutes les charges et revenus de fonctionnement de l'OPFE ainsi que la surveillance des caisses ALFA. L'augmentation des revenus est liée principalement aux inscriptions externes pour un événement organisé par l'OPFE. Les charges directes à la hausse s'expliquent notamment par des charges de l'OPFE pour des projets enregistrés en 2025.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Allocations familiales	4'662'069	4'594'300	4'497'902
Conférences intercantionales	40'700	41'700	42'900
Coopération au développement	0	322'000	322'000
Egalité, politique familiale et violence	130'673	331'600	127'003
Frais administratifs	2'545'179	3'508'500	3'623'836
Insertion socio-professionnelle	140'000	140'000	140'000
Prestations complémentaires	80'347'947	80'074'800	78'476'481
Remise de cotisation	3'793	15'000	2'159
Transfert aux églises	0	1'650'000	1'650'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	87'870'360	90'677'900	88'882'280

Commentaires

La rubrique des frais administratifs a été impactée par le renforcement des ressources en charge du traitement des dossiers de prestations complémentaires et de remboursement des frais médicaux. L'organe d'exécution compétent, la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), a migré sur un nouveau logiciel métier en 2025 et repris l'ensemble du processus de remboursement des frais médicaux des bénéficiaires PC au 1^{er} juin de la même année.

En ce qui concerne les prestations complémentaires, différents facteurs doivent être considérés. En premier lieu une indexation des montants maximaux de loyer pris en compte dans le calcul ainsi que le montant destiné à couvrir les besoins vitaux est intervenue au 1^{er} janvier 2025. Cette indexation a permis d'augmenter les montants moyens des prestations touchés par les bénéficiaires provoquant une tendance à la hausse des charges. Toutefois, cette progression a été largement compensée par une hausse du taux de subvention de la Confédération communiqué en octobre 2025. La part fédérale est passée de 43.5% à 44.5% pour les PC à l'AVS et de 49.6% à 50.9% pour les PC à l'AI. En outre, les retards accusés dans le traitement des requêtes consécutifs à la migration informatique ont freiné la hausse attendue. Ces retards seront en principe rattrapés par la CCNC d'ici la fin de l'année 2026. Enfin, en lien avec la réforme PC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant des demandes de restitution des prestations légalement perçues, à savoir les remboursements des prestations sur la masse successorale après le décès du bénéficiaire, déploie des effets de plus en plus significatifs.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-20	0	-250
Total charges (+) / revenus (-) nets	-20	0	-250

Commentaires

Les frais de rappel concernent les frais facturés par la surveillance des caisses ALFA.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Plan climat 1b	En cours	39'200	0	39'200	155'000	0	155'000	130'515	0	130'515
Total		39'200	0	39'200	155'000	0	155'000	130'515	0	130'515

Commentaires

Cette rubrique concerne deux mesures transversales du Plan climat neuchâtelois 2022-2027 qui ont été initiées en 2023 et qui sont menées par le SECS (mesures T6 et T7). Les explications ci-dessus sous Prestations transversales et Programme vivre ensemble.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Alfa Sal	-4'619'738	-4'590'200	-4'526'900
Insertion socio-professionnelle	-140'000	-140'000	-140'000
PC transitoires	-103'000	-108'100	-108'100
Subsides LAMal PC	353'835	310'000	807'170
Total charges (+) et revenus (-) nets	-4'508'904	-4'528'300	-3'967'830

Commentaires

La rubrique subsides LAMal PC est constituée du remboursement des prestations légalement perçues après le décès du bénéficiaire en faveur de l'Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB). L'augmentation est due, d'une part, au rattrapage du retard pris dans le traitement de l'établissement des inventaires de successions et d'autre part, à la progression du nombre de dossiers dont certains font l'objet de montants à restituer assez importants.

2.10.4. Service de l'économie (NECO)

Missions principales

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique en lien avec les nombreux organismes qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique. Il est chargé des missions suivantes :

- Favoriser le développement économique durable du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques économique, touristique et régionale ;
- Appuyer les entreprises innovatrices ;
- Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- Prospector et implanter des entreprises ;
- Intégrer et faciliter les procédures en lien avec les entreprises ;
- Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics qu'avec les acteur-trice-s privé-e-s ;
- Accorder des aides ciblées ;
- Apporter un soutien sélectif, incitatif et subsidiaire à tout projet économique éligible dans le but de maintenir, compléter ou créer des postes de travail diversifiés dans les domaines d'activités stratégiques retenus et en évaluer régulièrement les résultats.

Le registre du commerce (OCRC) relève administrativement du service de l'économie. Il est chargé des missions suivantes :

- Tenir le registre du commerce selon les exigences du droit fédéral ;
- Conserver les registres des régimes matrimoniaux.

Évolution de l'environnement et des tâches

Entre 2024 et 2025, l'environnement économique et géopolitique dans lequel évoluent la Suisse et le Canton de Neuchâtel s'est caractérisé par un durcissement des contraintes externes. Sur le plan international, la persistance des conflits armés en Ukraine et au Moyen-Orient a continué d'alimenter un climat d'instabilité. En parallèle, le retour marqué de politiques protectionnistes, en particulier aux États-Unis, a profondément affecté les perspectives des économies ouvertes. L'annonce en 2025 de droits de douane de 39% pour les exportations suisses vers les États-Unis, suivie d'un abaissement partiel à 15%, a créé une forte incertitude pour les entreprises exportatrices, tant en Suisse que dans les cantons industriels comme Neuchâtel.

Dans ce contexte, l'économie suisse a dû composer avec un franc demeuré à un niveau élevé. Cette appréciation du franc a accentué la pression sur la compétitivité-prix des entreprises exportatrices, en particulier dans les branches industrielles à forte intensité d'exportation. Les exportations nationales ont néanmoins progressé modestement en 2025, avec une croissance d'environ 1,5%, soit un rythme nettement inférieur à celui observé en 2024. Cette évolution reflète à la fois la résilience de secteurs à haute valeur ajoutée et l'impact combiné du franc fort et des barrières douanières américaines sur la demande internationale.

À l'échelle cantonale, les exportations neuchâteloises ont montré des signes de stabilisation, voire de légère reprise, après la forte baisse enregistrée en 2024. Selon les statistiques disponibles au 31 décembre 2025, leur niveau se situerait à nouveau aux alentours de 15 milliards de francs, avec des évolutions contrastées selon les marchés et les secteurs, notamment dans l'horlogerie, les microtechniques et les technologies médicales. Les chiffres des exportations en 2025 sont toutefois à prendre avec précaution compte tenu des effets d'anticipation de politiques protectionnistes et des biais ainsi générés.

La détérioration du marché du travail s'est poursuivie en 2025. Dans le Canton de Neuchâtel, le taux de chômage s'est établi à 4,8% en décembre 2025, en hausse de 0,4 pt par rapport au mois de janvier 2025.

Face à cet environnement marqué par un franc fort, des tensions commerciales accrues et une croissance modérée, les tâches du NECO ont évolué vers un accompagnement renforcé des entreprises, notamment à travers l'élaboration d'un plan d'action conjoncturel, soumis au Grand Conseil en décembre 2025 dans le cadre du budget 2026 et mis en œuvre dès 2026.

Activités et réalisations

Stratégie et conditions-cadres

L'année 2025 a marqué la première année complète d'activité dans les nouveaux locaux situés sur le plateau de la gare, offrant un emplacement stratégique pour les partenaires, ainsi qu'un renforcement des collaborations avec Microcity SA qui a également pris ses quartiers dans le même bâtiment. Le NECO a également changé de département avec la nouvelle législature, rejoignant le Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS) ; ce changement de département n'a pas eu d'incidence sur la continuité des engagements et du fonctionnement du service. Dans son ensemble, 2025 s'inscrit comme une année de consolidation, portée par un esprit collectif renforcé et une dynamique résolument positive.

Au niveau de la politique des pôles économiques, le jugement du tribunal cantonal portant sur les recours au plan d'affectation cantonal prévoyant l'affectation du pôle de développement économique cantonal Littoral Est (La Tène) a été rendu. Les recours ont été rejetés par le Tribunal cantonal. À fin 2025, les voies de recours à l'échelon fédéral sont ouvertes. Les travaux d'élaboration du plan d'affectation cantonal prévoyant de finaliser l'affectation du pôle de développement économique cantonal Littoral Ouest (Boudry) ont continué. Le dossier suivra la procédure ad hoc durant 2026. Par ailleurs, des études préalables en matière d'affectation (masterplan) ont été menées en 2024 et 2025 sur le pôle de développement économique cantonal du Crêt-du-Loche de concert avec la commune. Enfin, la prospection foncière dans les pôles cantonaux et régionaux suit son cours, en collaboration avec les autorités communales, tout comme l'accompagnement des communes dans la planification et l'opérationnalisation des pôles régionaux.

Les communes ont continué durant l'année à déposer leurs plans d'aménagement locaux (PAL), pour lesquels le service rend un voire plusieurs préavis. Par ailleurs, 80 demandes de terrains ou de locaux ont été suivies par le service, dans un contexte de disponibilité foncière toujours faible. Le service travaille au quotidien à identifier des solutions concrètes pour les entreprises en recherche de locaux ou de terrain, dans leurs projets d'extension ou d'implantation sur le territoire cantonal.

Partenariat, gouvernance et représentation

Dans le cadre de ses activités, le NECO est notamment chargé d'assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec des acteur-trice-s publics ou parapublics que privés. Cela comprend entre autres les partenariats avec des institutions intercantionales telles que GGBa, S-GE, SIP-West, CDEP-SO, Cautionnement Romand, le CSEM et ARI-SO. Mais également la participation à la gouvernance d'entités cantonales actives dans la promotion économique telles que Microcity SA, Finergence, la FSRM, les antennes neuchâteloises du cautionnement romand et de platinn, ARESA, Silatech et Usinnove. Le département ou le service est représenté dans les organes de gouvernance de chacune de celles-ci.

Au Cautionnement Neuchâtel, le niveau d'activité a été légèrement plus soutenu qu'en 2024 en termes de demandes reçues (30), de dossiers analysés et de nombre de cautionnements approuvés en faveur des entreprises neuchâteloises. En 2025, 30 dossiers ont été analysés et 21 cautionnements ont été accordés pour un montant total de CHF 5'279'400.00, en regard de 19 dossiers en 2024 pour un montant total de CHF 3'411'500.00.

Le TalentsLAB, destiné à accompagner (coaching) les porteurs de projets touristiques dans le développement de leur produit, a continué ses activités sur des projets entrés en fin d'année 2024. Des formations et cours (en ligne et en présentiel) sur des thématiques en lien avec la gestion de projets touristiques ont été dispensées par le TalentsLAB central. Entre fin 2025 et début 2026, un changement de la structure mandatée pour le coaching est intervenu, afin de mieux correspondre à la dynamique des cantons partenaires. Le service a accompagné cette transition. Une passation formalisée des dossiers a eu lieu, assurant la continuité du suivi et le maintien de la qualité des prestations.

Durant l'année sous revue, l'antenne neuchâteloise de platinn a organisé, à l'attention de dirigeant-e-s d'entreprises neuchâteloises, 4 Learning Lunchs et 5 Afterworks Learn & Connect. Ces événements ont réuni en moyenne une trentaine de participant-e-s. Quelques-uns de ces événements ont abouti à des coachings collectifs. Enfin, en automne, l'antenne a réédité la rencontre annuelle des bénéficiaires neuchâtelois des prestations de platinn. Cet événement a été un succès en réunissant plus de 80 participant-e-s heureux d'échanger entre eux et avec les coachs sur leur expériences platinn. Le succès confirmé motive l'antenne à continuer sur cette lancée et à consolider les bases de l'établissement d'un cercle des entrepreneur-euse-s neuchâtelois-es bénéficiaires de platinn. En 2025, l'antenne platinn a aussi accompagné 59 nouveaux cas en coaching individuel et 4 en coaching collectif, elle a ainsi apporté son soutien à plus de 70 entreprises en individuel et 41 en collectif.

En 2025, le NECO a relancé les missions économiques à l'étranger en organisant quatre déplacements aux Émirats arabes unis, en Chine, en Espagne et au Canada. Ces missions constituent un levier stratégique pour le développement économique cantonal, en permettant aux entreprises neuchâteloises de valoriser leur savoir-faire, d'identifier de nouvelles opportunités de marché et de nouer des partenariats internationaux durables, en cohérence avec les objectifs de la LADE. Les quatre missions ont rencontré un vif intérêt et ont rassemblé au total 44 entités neuchâteloises, incluant des dirigeant-e-s d'entreprises, des représentant-e-s de la recherche et de la formation ainsi que des acteur-trice-s institutionnels. La participation des entreprises concernait majoritairement des PME industrielles actives dans les domaines des machines, de l'électronique et microélectronique, ainsi que des dispositifs médicaux. Le premier bilan d'étape de ces missions économiques est résolument positif. Au-delà des objectifs initiaux, les missions économiques ont généré des retombées directes et indirectes, dont la nature varie selon les thématiques et les acteur-trice-s impliqué-e-s. Ces résultats illustrent la capacité des missions à créer des opportunités concrètes, à déclencher des projets collaboratifs et à renforcer la compétitivité du tissu économique neuchâtelois. Un travail de suivi des opportunités identifiées est mené par le NECO.

Gestion de projets

En 2025, le NECO a soutenu 38 nouveaux projets LADE pour un montant total de CHF 4'914'271 d'aides sous la forme de fonds perdus (près de 68 millions de francs d'investissements prévus par les entreprises – effet de levier 13.8). En matière de répartition, les appuis consentis se concentrent majoritairement dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de l'industrie des machines (onze projets), de l'horlogerie, du luxe et de la sous-traitance (sept projets), de l'électronique et microélectronique (six projets), de l'informatique et télécommunication (sept projets), des dispositifs médicaux (trois projets), de l'industrie agroalimentaire (deux projets) et finalement deux projets ont été soutenus ne faisant pas partie d'un DAS spécifique (le premier vise à développer des technologies dans la microélectronique, nautique et recyclage de matériaux et le deuxième est spécialiste en injection de matières thermoplastiques pour des applications horlogères, medtechs, microtechniques, électroniques, aéronautiques, mécatroniques, sportives).

Durant la même période, 6 projets ont fait l'objet d'un contrat de prêt sans intérêt dans le cadre du programme d'impulsion 2019-2025, d'un montant total de CHF 2'828'200 pour 18 millions de francs d'investissements. Au final, ce programme se clôt par 31 projets soutenus pour un montant total de CHF 17'998'200 en comparaison de près de 66 millions de francs d'investissements. Sur les 31 projets, deux ont été totalement remboursés. Concernant la politique régionale (NPR) période 2024-2027, au cours de l'année, 8 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à fonds perdu et un projet sous forme de prêt sans intérêt.

Le NECO a accompagné 10 implantations d'entreprises dans le canton, dont 9 venant de l'étranger durant l'année 2025. Ces implantations représentent à trois ans un potentiel de 120 emplois hautement qualifiés, en particulier dans les domaines porteurs de la blockchain, de la photonique, des dispositifs médicaux et plus généralement des sciences de la vie. Les résultats renforcent la place de Neuchâtel dans les technologies de pointe et d'avenir. Ces entreprises ont choisi Neuchâtel pour y opérer des activités de recherche et développement et/ou de production, ainsi que de centre de gestion de leurs affaires. Cet élan confirme la position du canton comme place d'innovation et de production à haute valeur ajoutée.

Lors de l'année 2025, le NECO a suivi les remboursements d'arrangement des prêts COVID-19 cantonaux. Le service financier a repris la gestion de ces remboursements dès le 1^{er} janvier 2026. Si le suivi des sociétés qui ont touché des cas de rigueur s'est poursuivi, il est à relever que la grande majorité des sociétés n'ont plus d'obligations.

En 2025, la marque « Neuchâtel, un canton à vivre » s'est distinguée par sa participation au Salon de l'immobilier neuchâtelois en tant qu'hôte d'honneur, avec des animations et une communication mettant en valeur l'attractivité du canton et de ses quatre régions. Les actions visant à favoriser la domiciliation des pendulaires, notamment avec la Commune de Val-de-Travers, se sont poursuivies et ont bénéficié d'une visibilité médiatique importante. En parallèle, le soutien à l'attraction et à l'implantation de médecins de premier recours s'est poursuivi en coordination avec le service de la santé publique, tandis que des travaux préparatoires ont été engagés pour de futures mesures de communication sur l'attractivité et la domiciliation. Dans ce contexte, et malgré une conjoncture internationale défavorable, le canton a enregistré une cinquième année consécutive de croissance démographique, franchissant pour la première fois le seuil des 180'000 habitant-e-s.

Registre du commerce

Le nombre d'inscriptions publiées dans la feuille officielle suisse du commerce (FOSC) s'est élevé à 5'632, ce qui représente l'inscription d'environ 39'000 faits. Plus de 134'000 pages de pièces justificatives et de correspondance ont été étiquetées, scannées et classées.

Le nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques s'est élevé à 996 (997 en 2024) et celui des radiations à 657 (614 en 2024). Le taux de croissance global des entités s'établit à 2,58% (3,08% en 2024).

Le tableau ci-dessous renseigne sur les inscriptions et radiations des entités, par nature juridique.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total 31.12.2025	Différence
Entreprises individuelles	282	278	3187	+4
Sociétés en nom collectif	29	18	285	+11
Sociétés en commandite	0	2	11	-2
Sociétés à responsabilité limitée	466	189	5198	+277
Sociétés anonymes	162	118	3600	+44
Sociétés coopératives	1	3	147	-2
Associations	15	8	229	+7
Fondations	5	10	363	-5
Établissements de droit public	1	0	11	+1
SICAV	0	0	1	0
Succursales d'entreprises suisses	33	29	341	+4
Succursales d'entreprises étrangères	2	2	32	0
Totaux	996	657	13'405	+339

Prestations transversales

Au 31 décembre 2025, l'effectif du NECO, y compris OCRC, s'élevait à 21.15 équivalents plein temps (EPT).

En 2025, l'activité de communication du NECO s'est appuyée sur une approche structurée, multicanale et orientée vers le renforcement de l'image du canton en Suisse et à l'international. La communication digitale s'est renforcée avec 6 newsletters, 90 publications LinkedIn, 7 capsules vidéo et 7 témoignages d'entreprises.

L'organisation et l'accompagnement d'événements ont constitué un axe majeur de l'année, avec 33 manifestations et 2 actions de sponsoring stratégiques, dont la GGBa Week et le Salon de l'immobilier neuchâtelois (SINE). L'année 2025 a aussi été marquée par le déploiement de la nouvelle identité visuelle « invest Neuchâtel ». L'ensemble de ces actions a contribué à valoriser le dynamisme du canton et son écosystème d'innovation. Elles témoignent de la capacité du service à concevoir et déployer des dispositifs de communication structurés, cohérents et à fort impact.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	3'633'308	3'205'022	2'918'075	-286'947	-9.0%	-715'233	-19.7%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	1'207'275	900'000	1'103'313	+203'313	+22.6%	-103'961	-8.6%
43 Revenus divers	543'068	28'000	122'630	+94'630	+338.0%	-420'438	-77.4%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	29'780	31'622	29'780	-1'842	-5.8%	0	0.0%
47 Subventions à redistribuer	1'836'361	2'240'000	1'656'989	-583'011	-26.0%	-179'372	-9.8%
49 Imputations internes	16'824	5'400	5'363	-37	-0.7%	-11'461	-68.1%
Charges d'exploitation	19'498'683	21'005'843	20'469'948	-535'896	-2.6%	+971'265	+5.0%
30 Charges de personnel	3'327'601	3'451'810	3'419'314	-32'496	-0.9%	+91'713	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'748'871	1'403'030	1'207'913	-195'117	-13.9%	-540'957	-30.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	12'145'602	13'546'629	13'822'936	+276'307	+2.0%	+1'677'333	+13.8%
37 Subventions redistribuées	1'836'361	2'240'000	1'656'989	-583'011	-26.0%	-179'372	-9.8%
39 Imputations internes	440'247	364'375	362'796	-1'579	-0.4%	-77'452	-17.6%
Résultat d'exploitation	-15'865'375	-17'800'821	-17'551'872	+248'949	+1.4%	-1'686'498	-10.6%
44 Revenus financiers	130'421	128'685	1'066'815	+938'131	+729.0%	+936'395	+718.0%
34 Charges financières	467	0	533	+533	--	+66	+14.2%
Résultat de financement	129'954	128'685	1'066'283	+937'598	+728.6%	+936'328	+720.5%
Résultat opérationnel	-15'735'420	-17'672'137	-16'485'590	+1'186'547	+6.7%	-750'170	-4.8%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-15'735'420	-17'672'137	-16'485'590	+1'186'547	+6.7%	-750'170	-4.8%

Commentaires

L'année 2025 s'est déroulée à un rythme soutenu, notamment par la dégradation de la situation conjoncturelle et l'impact des droits de douane américains, ainsi que par le contrôle des comptes 2024 par le CCFI.

Le service de l'économie (NECO), pour une sixième année consécutive, est demeuré en situation post-covid, dès lors qu'il a été impacté par le contrôle et le suivi des soutiens aux entreprises « Cas de rigueur » de la crise COVID-19. À cela s'ajoute la gestion des remboursements de prêts covid des indépendant-e-s, ainsi que le suivi des cautions start-up.

Le total des revenus d'exploitation est inférieur au budget de CHF - 286'947 en raison des éléments suivants : le décalage temporel de projets de politique régionale fait que les parts fédérales liées sont également impactées (groupe 47, CHF - 583'011), mais n'a pas d'influence sur le résultat puisque celui-ci s'équilibre avec le groupe 37. Au niveau des taxes et des revenus divers, l'augmentation des revenus provient de remboursements de subventions, d'émoluments du Registre du commerce plus élevés que le budget et des récupérations sur pertes ou dissolution de provisions en lien avec les dossiers COVID-19.

Le total des charges d'exploitation est inférieur au budget principalement impacté par le groupe 37 (CHF – 583'011) comme expliqué ci-dessus. Les biens, services et autres charges d'exploitation sont légèrement en dessous du budget. Les charges de transfert (groupe 36) ont légèrement dépassé le budget du fait d'une sollicitation accrue des entreprises pour des soutiens cantonaux en lien avec la situation conjoncturelle péjorée ainsi que des réévaluations de créances de prêts COVID-19 et du programme d'impulsion.

L'augmentation des revenus financiers résulte de la plus-value générée par la vente de deux biens-fonds.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Stratégie et conditions-cadres (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	85'705	410'100	141'048
Coûts salariaux et de structure	204'859	404'169	350'052
Coûts des services centraux	20'152	28'993	25'528
Revenus	0	0	936'395
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	310'716	843'262	-419'766

Commentaires

Ce groupe comprend les frais liés :

- aux terrains industriels, en particulier pour les pôles de développement économiques, dont les charges 2025 sont inférieures au budget (CHF - 105'000) en raison de la longueur des procédures et du durcissement des normes (bruit, air, environnement, etc.) ;
- à la promotion de la domiciliation, prestation intégrée au service de l'économie en 2024. Les charges directes 2025 sont de CHF - 139'000 par rapport au budget en raison de projets qui prennent plus de temps à se réaliser compte tenu des ressources humaines limitées pour le développement de la politique de domiciliation.

Les revenus enregistrés en 2025 proviennent des plus-values réalisées sur la vente de deux biens-fonds.

Partenariats, gouvern. et représent. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	375'912	340'916	310'413
Coûts des services centraux	36'179	24'516	24'202
Revenus	58'986	59'622	56'880
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	353'105	305'810	277'735

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Gestion des projets (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	559'765	846'500	821'080
Coûts salariaux et de structure	2'028'863	2'062'047	2'171'929
Coûts des services centraux	198'199	148'285	155'294
Revenus	7'133	0	7'318
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'779'694	3'056'832	3'140'984

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Registre du commerce (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	9'154	10'500	11'008
Coûts salariaux et de structure	624'889	663'680	641'222
Coûts des services centraux	185'493	162'581	151'115
Revenus	980'763	900'000	930'437
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-161'227	-63'239	-127'093

Commentaires

L'émolument fédéral lié aux inscriptions s'est élevé à CHF 693'202 (CHF 720'737 en 2024), alors que l'émolument cantonal lié aux autres prestations (extraits, établissements de réquisitions, légalisations, examens de projets, sommations, etc.) représente le solde.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - NECO	38'894	63'504	46'309
Appui dév. Économique	10'542'420	11'373'625	11'370'790
Appui politique régionale	487'682	1'339'500	742'771
Rétrocession à la Confédération	72'074	60'000	69'320
Total charges (+) / revenus (-) nets	11'141'070	12'836'629	12'229'190

Commentaires

Les décalages temporels dans la réalisation des projets soutenus par la politique régionale expliquent l'écart entre le budget et les comptes (CHF - 596'729). La ligne « rétrocession à la Confédération » constitue la taxe calculée en fonction des dossiers déposés au registre du commerce et par conséquent en lien avec les émoluments en légère augmentation (CHF + 9'320).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Du croire prêts NECO	750'000	0	1'111'050
Fermages	-5'363	-5'400	-5'363
Frais de rappel	-4'562	0	-1'484
Revenus locatifs	-130'421	-128'685	-130'421
Total charges (+) / revenus (-) nets	609'654	-134'085	973'783

Commentaires

Les données financières liées aux charges ci-dessus sont :

- La comptabilisation du du croire lié à deux prêts octroyés dans le cadre du programme d'impulsion.
- Les revenus locatifs liés à la location de terrains à Noiraigue, au Locle et à Marin-Epagnier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
COVID19 NECO - Cas de rigueur	En cours	91'357	488'664	-397'307	0	0	0	-75'093	17'407	-92'500
*PI-accord position. Strat. (APS)	En cours	593'243	11'461	581'782	0	0	0	130'047	0	130'047
*PI-Développement économique	En cours	4'281'000	917'700	3'363'300	3'703'000	1'892'550	1'810'450	3'702'200	1'910'550	1'791'650
*PI-soutien innovation	En cours	148'310	0	148'310	779'923	0	779'923	770'629	0	770'629
*Plan climat	En cours	10'434	0	10'434	80'000	0	80'000	10'434	0	10'434
*Plan climat 1b	En cours	0	0	0	100'000	0	100'000	32'000	0	32'000
Politique régionale 2020-2023	En cours	2'001'502	1'404'742	596'759	4'641'150	2'706'300	1'934'850	3'196'529	1'869'379	1'327'150
Prêts COVID19	En cours	0	70'780	-70'780	0	41'800	-41'800	0	33'523	-33'523
Prêts NPR 2008-2011	En cours	26'000	52'000	-26'000	26'000	52'000	-26'000	26'000	52'000	-26'000
Prêts NPR 2012-2015	En cours	779'371	1'558'742	-779'371	802'371	1'604'742	-802'371	779'371	1'558'742	-779'371
Prêts NPR 2016-2019	En cours	50'500	291'500	-241'000	156'500	313'000	-156'500	145'750	313'700	-167'950
Prêts NPR 2024-2027	En cours	0	0	0	5'000'000	2'500'000	2'500'000	250'000	125'000	125'000
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	En cours	75'187	0	75'187	80'000	0	80'000	55'085	0	55'085
Usinnove SA	Clôturé	0	0	0	0	0	0	300'000	0	300'000
Total		8'056'904	4'795'590	3'261'314	15'368'944	9'110'392	6'258'552	9'322'952	5'880'301	3'442'650

Commentaires

Politique régionale

Le NECO gère quatre crédits d'engagement liés à l'octroi de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale.

- Les périodes quadriennales 2008-2011, 2012-2015 et 2016-2019 sont en phase de remboursement des prêts accordés ; vingt projets sont concernés et s'étaleront jusqu'en 2048.
- Les crédits d'engagement accordés en 2020, notamment en matière de politique régionale pour la période quadriennale 2020-2023, comprennent les aides à fonds perdus (AFP), ainsi que des prêts au niveau cantonal et des AFP au niveau intercantonal. La période de programmation étant arrivée à son terme à fin 2023, il en résulte un total de onze soutiens sous la forme de prêts (cinq dossiers dont les versements interviendront d'ici fin 2027) et trente-cinq soutiens sous forme d'aides à fonds perdu (quatorze dossiers dont les versements s'échelonneront jusqu'à fin 2027).
- La période quadriennale 2024-2027, dont le crédit a été accordé par le Grand Conseil en novembre 2025, a fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme de prêt sans intérêt, d'où l'important écart constaté entre les comptes et le budget.

Autres projets

Les prêts COVID-19 accordés aux indépendant-e-s et à de très petites entreprises sont en cours de remboursement. À fin 2025, il restait un montant d'un peu plus de CHF 100'000 à devoir être remboursé. Il est relevé que compte tenu des difficultés rencontrées par quelques entreprises, des aménagements de remboursement ont été accordés pour leur permettre d'honorer leur créance.

Dans le cadre du programme d'impulsion, par son outil de prêts en faveur de projets de développement, 6 contrats de prêts ont été finalisés en 2025. Au total, ce sont 29 dossiers qui sont en cours, représentant près de CHF 16 millions. 3 projets conventionnés en 2025 recevront encore un versement en 2026. Au final, ce programme se clôt par 31 projets soutenus pour un montant total de CHF 17'998'200 de prêts du canton, pour CHF 66 millions d'investissements total de la part des entreprises soutenues. Sur les 31 projets deux ont été totalement remboursés.

Le projet Usinnove SA qui développe, en collaboration avec Microcity, un pôle d'innovation dans le domaine du diagnostic et des techniques médicales à Serrières, par la réaffectation de bâtiments industriels, a poursuivi son développement et a nécessité une augmentation du capital-actions de la part des actionnaires, dont le canton fait partie.

2.10.5. Service de l'emploi (SEMP)

Missions principales

Le service de l'emploi (SEMP) assure, en collaboration avec les actrices et acteurs politiques, économiques et sociaux-ales, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeur-euse-s pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

Évolution de l'environnement et des tâches

Au centre des stratégies d'intégration professionnelle et de lutte contre les abus, adoptées par le Grand Conseil, le service de l'emploi (SEMP) se veut :

- un partenaire reconnu des employeur-euse-s dans la réponse à leurs besoins en compétences à court, moyen et long terme ;
- un service reconnu par les demandeuses et demandeurs d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- un service reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeur-euse-s et les partenaires sociaux.

Activités et réalisations

L'année 2025 aura été marquée par les évolutions de la politique tarifaire américaine en matière de droits de douane, accentuant l'instabilité d'une situation conjoncturelle déjà fragile. Le PIB de la Suisse a reculé au troisième trimestre avant d'enregistrer une légère progression au dernier trimestre. Dans ce contexte difficile, l'économie suisse a su faire preuve de résilience. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoit, pour 2026, une croissance modérée au niveau national (+1.1%). Si les perspectives sont globalement stables, les entreprises restent très prudentes et le degré d'incertitude demeure élevé. Les demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT) sont d'ailleurs en hausse depuis 2024, reflétant les préoccupations croissantes des entreprises. Le Canton de Neuchâtel, en raison de son tissu industriel et de la forte orientation exportatrice de son économie, est particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture internationale.

En 2025, le taux de chômage a poursuivi sa progression, s'élevant à 4.8% à la fin de mois de décembre 2025 et affichant une moyenne annuelle de 4.5% (contre 3.5% en 2024).

L'instabilité générée par l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis et la forte fluctuation à la hausse du taux de chômage obligent le service à s'adapter en permanence. Ce dernier a été fortement mobilisé pour le déploiement des mesures de soutien à l'économie permettant d'apporter une réponse rapide aux employeurs ([rapport 25.042](#)). S'agissant de ses missions courantes, l'activité globale du service a été impactée par un impératif de redéploiement rapide de son activité par le redimensionnement de ses prestations et processus afin d'assurer un accompagnement conforme à la loi sur l'assurance-chômage (LACI) ainsi qu'aux besoins des demandeur-ses d'emploi. Les principaux enjeux ont consisté à faire face à la hausse continue du taux de chômage tout en assurant un suivi performant des demandeurs-euse-s d'emploi. L'offre de formation a également dû être adaptée pour répondre à l'augmentation des flux.

En ce qui concerne les relations et conditions de travail et en sus des objectifs annuels liés aux contrôles des conditions de travail, il faut relever une sollicitation accrue du secteur surveillance, compétent pour examiner les conditions d'éligibilité de la RHT. Le volume des sanctions a pratiquement doublé.

Au niveau financier, les enjeux sont également de taille. La hausse massive du nombre de demandeur-ses d'emploi a impliqué une augmentation du budget fédéral pour les activités liées à l'assurance-chômage, ce qui se traduit notamment par une augmentation des effectifs afin de respecter les exigences de la LACI, sous haute surveillance du SECO. La tendance devrait se poursuivre sur 2026.

Prestations employeurs

En 2025, le nombre de postes vacants annoncés a progressé de 19 % par rapport à 2024 (10'847 vs 9'110), principalement en raison de l'élargissement des professions soumises à l'obligation d'annonce, notamment dans la restauration et l'horlogerie. Les postes transmis hors obligation d'annonce représentent 38 % du total, confirmant une collaboration active et volontaire des employeurs régionaux.

Parallèlement, la forte augmentation du nombre de demandeur-euse-s d'emploi (DE) a significativement accru la charge des conseiller-ère-s employeurs (CE), qui ont vu jusqu'à 50 % de leurs taux d'activité réaffectés à des missions de conseil en personnel. Afin de préserver les missions prioritaires que représentent le suivi et l'accompagnement des DE, ainsi que le traitement des postes vacants, une priorisation ciblée des activités entreprises a été mise en œuvre. Les visites aux employeurs ont ainsi été fortement restreintes, expliquant leur baisse par rapport à l'année précédente (38 en 2025 contre 60 en 2024).

L'année 2025 a également été marquée par une réorganisation structurelle du secteur ProEmployeurs, avec l'intégration de l'ensemble des prestations en lien avec la gestion des mesures du marché du travail (MMT) à l'attention des DE et des employeurs, ainsi qu'un recalibrage des effectifs visant à spécialiser la fonction de CE dans ses activités en lien avec les employeurs du canton.

Prestations employé-e-s

Au sein du secteur ProEmployés, l'année 2025 a été marquée par une mobilisation conséquente des ressources afin de faire face à la forte augmentation du nombre d'inscrit-e-s à l'office régional de placement (ORP). Malgré ce contexte exigeant, plusieurs projets ont pu être menés afin d'améliorer la qualité des prestations offertes.

Dans une perspective de renforcement de la résilience organisationnelle face aux fluctuations du taux de chômage, des plans de renoncement ont été élaborés et déployés afin d'absorber la hausse du volume de DE tout en garantissant la continuité des missions prioritaires.

Par ailleurs, les inscriptions via le Guichet Unique ont progressé de manière significative à la suite d'une campagne d'information et de sensibilisation ciblée auprès des DE ainsi qu'auprès des collaborateur-trice-s : près de 84 % des DE se sont inscrit-e-s par ce canal en 2025. S'agissant des flux, une légère augmentation des entrées a été observée (8'740 en 2025 contre 8'530 en 2024), tandis que les sorties ont également progressé (7'900 en 2025 contre 7'230 en 2024). En conséquence, le volume de DE pris en charge par l'ORP a continué d'augmenter en 2025 pour atteindre un taux maximum de 4.8% en décembre, avec un taux de chômage moyen de 4.5% contre 3.5% en 2024.

L'intensité du suivi s'est également renforcée en 2025, avec une moyenne mensuelle supérieure à 96 entretiens de conseil réalisés par CP contre 91 en 2024. Ces entretiens ont été menés en alternance, en présentiel et à distance (visioconférence ou téléphone), garantissant à la fois proximité et flexibilité. Le nombre de décisions d'octroi de formation a par ailleurs significativement augmenté, passant de 8'290 en 2024 à plus de 10'550 en 2025, ce qui reflète l'accroissement du nombre de bénéficiaires des prestations ainsi que l'importance accordée au renforcement de l'employabilité.

En 2025, l'offre des mesures du marché du travail a été renforcée par des dispositifs ciblés répondant aux évolutions du marché, notamment des coachings individualisés, des formations aux nouvelles technologies (IA, communication digitale) et l'introduction d'une mesure innovante offrant un cadre professionnalisant en vente, accueil et mécanique cycle, contribuant simultanément à l'insertion professionnelle des bénéficiaires et aux objectifs de mobilité durable.

Dans le cadre de la stratégie d'intégration professionnelle, la collaboration interinstitutionnelle s'est poursuivie et consolidée avec les partenaires du domaine de l'asile et des services sociaux, notamment au sein des réseaux Joker, favorisant ainsi l'intégration de profils plus éloignés du premier marché de l'emploi. Par ailleurs, le processus de gestion des jeunes s'inscrivant à Restart a été optimisé en 2025 afin d'assurer une prise en charge plus fluide entre les différents services. Les liens entre les acteurs concernés ont été renforcés grâce à la mise en œuvre de mesures spécifiques visant à améliorer la coordination et l'efficacité des interventions.

Reconversion professionnelle

L'année 2025 a également été marquée par le déploiement opérationnel du programme de reconversion professionnelle visant à augmenter le nombre de diplômé-e-s ES et HES en soins infirmiers. Après une phase préparatoire en 2024 consacrée à la définition du cadre, des interfaces de coordination et des partenariats interservices, le dispositif est entré en phase d'exécution. Les résultats de la première année dépassent les objectifs initiaux : alors que 4 entrées en formation étaient prévues, 10 adultes (majoritairement des femmes de moins de 33 ans) ont pu débuter un cursus de formation de 3 ans grâce à une aide financière de reconversion.

Ce programme démontre la capacité du dispositif cantonal à favoriser la reconversion de profils variés vers des métiers en tension, dans une approche coordonnée, inclusive et orientée vers les besoins structurels du marché.

Santé et sécurité au travail

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, deux interventions ciblées sur les employeurs ont été menées et un événement transversal a été préparé pour 2026. Dans ce cadre, un guide de l'employeur a été élaboré sous forme de fascicule.

Sur les 68 cas d'accidents professionnels qui ont été signalés par la police, 10 cas ont été dénoncés au MP. Par ailleurs, 1'321 préavis sur plans ont été rendus.

276 permis de travail de nuit et du dimanche ont été délivrés pour CHF 31'061 d'émoluments. 392 contrôles en entreprise ont été effectués.

Toutes les activités menées par le secteur SST-IT en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) font l'objet d'une convention de prestations entre la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le Canton de Neuchâtel. En 2025, un montant de CHF 447'406.58 a ainsi été versé au Canton de Neuchâtel.

L'équipe SST-IT a donné 127 heures de cours dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Contrôle du marché de l'emploi

Dans le domaine des mesures d'accompagnement, des contrôles ont été effectués à raison de 408 sociétés pour un total de 1'595 travailleurs et travailleuses et 29 indépendant-e-s. À noter qu'une enquête en observation renforcée a été menée dans la branche des garages (vente et réparation de voitures). Les résultats ont été communiqués au début de l'année 2026 et ne présentaient pas de problématique de sous-enchère abusive ou répétée.

Dans le domaine du travail au noir, 348 entreprises pour 1'261 travailleurs et travailleuses et 102 indépendant-e-s ont été contrôlé-e-s.

Dans le domaine des abus aux prestations sociales, 98 rapports d'enquête finalisés en 2025 (indépendamment de la date d'ouverture du dossier) ont été transmis au MP pour un montant de préjudices de CHF 2'192'859.70 à l'aide sociale et de CHF 363'014.45 aux subsides d'assurance maladie, ainsi qu'un montant de CHF 4'350.00 aux bourses d'études. 7 perquisitions ont en outre été effectuées durant l'année.

Dans le domaine d'application de la loi sur la prostitution et la pornographie, ce sont 11 nouvelles autorisations d'exploiter un salon qui ont été délivrées pour des émoluments se montant à CHF 16'830.00. Des émoluments annuels à raison de CHF 48'811.25 ont également été encaissés. Le nombre d'établissements autorisés se monte à 58 au total (incluant salons, appartements privés et un établissement public spécialisé).

Surveillance et juridique

Au niveau des prestations ordinaires, le volume des décisions de sanction rendues envers les demandeuses et demandeurs d'emploi a plus que doublé entre l'année 2024 et l'année 2025. Ainsi en 2025, 9'229 décisions de sanction envers les demandeuses et demandeurs d'emploi ont été rendues, de même que 759 décisions concernant l'aptitude au placement. Cette augmentation s'explique par une hausse des dossiers transmis par l'OMAT et les caisses en lien, notamment, avec la hausse du taux de chômage et des nouvelles inscriptions, ainsi que de l'ajustement de certaines pratiques suite aux conclusions du dernier audit du SECO.

721 décisions de RHT ont été rendues dans un délai moyen de 8.15 jours.

Sur le plan de la surveillance des agences de placement, 12 révisions d'agences ont pu être menées. À fin 2025, 94 agences bénéficiaient d'autorisations de location de services ou de placement privé dans le canton.

D'autre part, le contrôle de l'obligation d'annonce des postes vacants a engendré 216 contrôles. Aucun dossier n'a fait l'objet d'une dénonciation pénale.

Prestations transversales

L'année passée en revue a été dense au niveau des projets à mener. Dans le contexte des droits de douane instaurés par l'administration américaine à l'encontre des exportations suisses durant l'année 2025, une série de mesures élaborées par le service de l'économie (NECO) et le SEMP pour appuyer les entreprises négativement impactées ont fait l'objet d'un rapport qui a été traité en décembre par le Grand Conseil.

Dans ce cadre, les mesures déclinées par le SEMP dès 2026 visent notamment à préserver l'emploi et à permettre aux entreprises de développer leurs projets d'innovation, de diversification et de montée en compétences de leurs collaboratrices et collaborateurs durant cette période sensible.

Dans la déclinaison des perspectives décrites dans le rapport quadriennal, le projet de la Plateforme Économie-Emploi-Formation a mobilisé les équipes de projets et missions dans la phase de conceptualisation de ce projet novateur.

Un important travail de préparation et de prévention, incluant l'élaboration de plusieurs scénarios, a été réalisé afin d'assurer le bon déroulement des missions du SEMP dans le cadre de la migration du système de paiement de l'assurance chômage (SIPAC 2.0).

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	40'994'501	42'847'300	40'951'186	-1'896'114	-4.4%	-43'315	-0.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	630'498	957'400	648'152	-309'248	-32.3%	+17'654	+2.8%
43 Revenus divers	1'175	0	842	+842	--	-333	-28.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	12'916'640	14'050'100	13'614'162	-435'938	-3.1%	+697'522	+5.4%
47 Subventions à redistribuer	14'666'786	14'347'000	13'243'544	-1'103'456	-7.7%	-1'423'242	-9.7%
49 Imputations internes	12'779'402	13'492'800	13'444'485	-48'315	-0.4%	+665'083	+5.2%
Charges d'exploitation	42'184'792	44'196'253	42'334'513	-1'861'740	-4.2%	+149'722	+0.4%
30 Charges de personnel	14'950'317	15'917'596	16'124'943	+207'347	+1.3%	+1'174'626	+7.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	387'331	431'800	338'729	-93'071	-21.6%	-48'603	-12.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'314	1'742	6'207	+4'465	+256.3%	-6'107	-49.6%
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	9'870'629	11'472'000	10'235'337	-1'236'663	-10.8%	+364'708	+3.7%
37 Subventions redistribuées	14'666'786	14'347'000	13'243'544	-1'103'456	-7.7%	-1'423'242	-9.7%
39 Imputations internes	2'297'415	2'026'115	2'385'755	+359'640	+17.8%	+88'340	+3.8%
Résultat d'exploitation	-1'190'291	-1'348'953	-1'383'328	-34'375	-2.5%	-193'037	-16.2%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	30	0	20	+20	--	-10	-33.9%
Résultat de financement	-30	0	-20	-20	--	+10	+33.9%
Résultat opérationnel	-1'190'321	-1'348'953	-1'383'348	-34'395	-2.5%	-193'027	-16.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'190'321	-1'348'953	-1'383'348	-34'395	-2.5%	-193'027	-16.2%

Commentaires

Hors charges de transfert (groupe 36) et subventions redistribuées (groupe 37), les charges de fonctionnement du service de l'emploi (SEMP) se montent à CHF 18,9 millions. Ces charges sont en parties couvertes par des revenus (CHF 14,9 millions) principalement des subventions fédérales. Une partie de ces charges de fonctionnement (env. CHF 1,9 million) est transférée à la facture sociale dans le cadre des activités de lutte contre les abus. Le solde (CHF 1,4 million) représente la charge nette des prestations du SEMP à charge du canton.

Le budget initial LACI n'incluait pas une forte augmentation du taux de chômage et des charges y relative. Au terme de l'année 2025, le nombre de demandeurs-euses d'emploi en moyenne s'est élevé à 6'316.

Les revenus de transfert (groupe 46) couvrent principalement les charges effectives et subventionnées par la LACI (Loi fédérale sur l'assurance chômage). Un écart de CHF - 400'000 s'explique par une erreur de budgétisation entre charges et revenus ; les revenus ont été surestimés alors que les charges ont été sous-estimées. Les taxes (groupe 42) présente un écart de CHF - 300'000 suite à une imputation comptable différente entre le budget et les comptes (42 versus 49).

Les mesures du marché du travail (MMT) dont les revenus et les charges émarginent dans les groupes 37 et 47 présentent un écart au budget en lien avec les boucléments provisoire et définitif 2024.

Les charges de personnel sont plus élevées de CHF + 200'000 en raison notamment de l'engagement de collaborateurs-trices supplémentaires pour faire face à l'augmentation du taux de chômage et du nombre de demandeurs-euses d'emploi ainsi que d'une ressource pour la mise en place de l'initiative Soins infirmiers. Ces dotations n'étaient pas prévues au budget.

Les biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) ont été moins élevés que prévu au budget notamment en raison du gel des formations au niveau de l'office du marché du travail (OMAT) vu l'augmentation du taux de chômage. Par voie de conséquence, moins de déplacements ont dû être remboursés aux collaborateur-trices.

Au niveau des charges de transfert (groupe 36), l'écart de CHF - 1,2 million entre le budget et les comptes s'explique principalement par les principaux éléments suivants. Tout d'abord, le bouclage définitif 2024 de l'ensemble des mesures d'intégration professionnelle est inférieur au bouclage provisoire pour CHF - 500'000. Ensuite, les mesures du marché du travail ont été occupées en plus grand nombre par des personnes financées par la LACI (CHF - 700'000) au lieu du canton et les employeurs ont moins recouru aux mesures cantonales, pour CHF - 500'000. Un changement d'imputation comptable (36 versus 39) a également impacté l'écart négatif pour CHF - 400'000. Finalement, une augmentation des coûts au financement de la LACI de CHF + 1,2 millions est constatée.

L'écart sur les prestations internes (groupe 39) de CHF +400'000 réside principalement dans le changement d'imputation comptable (voir ci-dessus).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Prestations Employeur (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	6'060	16'700	5'640
Coûts salariaux et de structure	1'967'797	2'676'008	1'979'557
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	1'973'858	2'690'600	1'967'778
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	2'108	17'419

Commentaires

Les imputations analytiques basées sur les heures à fin 2025 indiquent, au vu de l'augmentation du taux de chômage et du nombre de demandeurs-euses d'emploi, que les ressources ont été plus largement affectées au suivi des demandeurs-euses d'emploi qu'aux prestations employeurs.

Prestations employés (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	88'144	5'000	-8'584
Coûts salariaux et de structure	9'365'531	9'659'023	10'313'907
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	9'431'607	9'656'800	10'086'888
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	22'069	7'223	218'435

Commentaires

Les imputations analytiques basées sur les heures à fin 2025 indiquent, au vu de l'augmentation du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi, que les ressources ont été plus largement affectées au suivi des demandeurs-euses d'emploi qu'aux prestations employeurs.

Santé et sécurité au travail (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	103'956	99'042	76'622
Coûts salariaux et de structure	1'527'351	1'550'934	1'522'065
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	532'917	551'900	573'834
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'098'390	1'098'076	1'024'853

Commentaires

L'écart favorable du coût net est principalement lié à une augmentation des subventions fédérales obtenues et à une gestion parcimonieuse des charges du Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST).

Contrôle du marché de l'emploi (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	162'833	165'511	207'266
Coûts salariaux et de structure	2'123'481	2'365'747	2'275'752
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	531'502	556'600	560'226
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'754'812	1'974'658	1'922'792

Commentaires

L'écart constaté sur les coûts salariaux et de structure ainsi que les charges directes résulte d'un volume d'heures imputées moins important et de répartitions analytiques différentes (véhicules de fonction).

Surveillance et juridique (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	13'954	2'000	12'940
Coûts salariaux et de structure	1'771'085	1'837'287	1'826'719
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	1'609'142	1'599'600	1'668'528
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	175'898	239'687	171'130

Commentaires

L'écart sur les revenus provient des heures qui ont été effectuées sur les prestations financées par la LACI et qui ont été plus élevées. Une partie du secteur Surveillance est aussi impactée par l'augmentation du taux de chômage.

Reconversion professionnelle (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	957
Coûts salariaux et de structure	0	0	55'788
Coûts des services centraux	0	0	0
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	0	0	56'745

Commentaires

Ce nouveau groupe de prestations est dédié aux reconversions professionnelles et notamment celle liée à l'initiative des soins infirmiers. Cette prestation est totalement à la charge du canton.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Aides formation Soins infirmiers	0	0	98'000
Mesures employés	3'011'053	4'102'000	2'835'221
Mesures employeurs	1'677'505	2'120'000	1'441'222
Part. aux coûts du service de l'emploi	5'646'055	5'250'000	6'424'191
Total charges (+) / revenus (-) nets	10'334'613	11'472'000	10'798'634

Commentaires

Les "Aides formations Soins infirmiers" correspondent aux subventions octroyées aux personnes qui suivent soit la formation d'infirmiers-ères ES ou HES dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers adoptée par le peuple le 28 novembre 2021. La première volée de 7 personnes a débuté en septembre 2025.

Les "Mesures employés" sont inférieures aux comptes de CHF 1,3 millions. CHF 500'000 proviennent de l'écart entre les boucllements provisoire et définitif 2024. Le solde provient essentiellement des contrats de prestations avec les partenaires. Dans ce cadre, les places ont été occupées en majorité par des personnes financées par la Confédération au lieu du canton.

Les CHF 700'000 constatés entre le budget et les comptes sur les "Mesures employeurs" provient pour CHF 200'000 de l'écart entre les boucllements provisoire et définitif 2024. Le solde de CHF 500'000 réside dans la non-utilisation de la part des employeurs des mesures suivantes : allocation de formation cantonale (AFOC), contributions à l'engagement de demandeurs-euses d'emploi âgé-e-s (LPP), allocations d'intégration professionnelle (AIP). Avec l'augmentation de taux de chômage, les entreprises recourent moins à ces mesures.

La participation aux coûts du service de l'emploi est plus importante de CHF 1,2 million entre le boucllement définitif 2024 et la projection des coûts 2025. Ces chiffres sont fournis par le SECO.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Coûts MMT LACI	13'504'883	14'347'000	13'243'544
Frais de rappel	-1'140	0	-100
Subvention MMT LACI	-13'504'883	-14'347'000	-13'243'544
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'140	0	-100

Commentaires

Les mesures du marché du travail (MMT), qui ont eu lieu en 2025 et financées intégralement par la Confédération (Coûts et subvention), sont estimées lors du boucllement provisoire au 31 décembre 2025 à CHF 15,1 millions. Ce montant est plus élevé compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe fédérale basée sur le nombre de demandeurs-euses d'emploi en moyenne sur l'année. L'écart de CHF - 1,9 million entre le budget et les comptes est lié au boucllement définitif 2024 et une erreur d'imputation analytique lors de ce dernier.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Appareil de mesure de poussière fine	Clôturé	22'323	0	22'323	0	0	0	0	0	0
Total		22'323	0	22'323	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Financement LACI	-5'646'055	-5'250'000	-6'424'191
Intégration socio-professionnelle	-4'793'454	-6'222'000	-4'479'577
Lutte fraude	-1'754'812	-1'972'800	-1'922'793
Total charges (+) et revenus (-) nets	-12'194'321	-13'444'800	-12'826'561

Commentaires

Les montants transférés en 2025, concernent :

- Financement LACI : refacturation par la Confédération des coûts liés aux services publics de l'emploi. Selon les montants transmis par le SECO, le montant augmente de CHF 1'174'000 ;
- Intégration socio-professionnelle : coûts des mesures cantonales d'intégration professionnelles (MIP), soit les mesures employé-e-s et employeurs ; le montant net résulte des boucllements définitif 2024 et provisoire 2025 est inférieur au budget de CHF 1'742'000 ;
- Lutte contre la fraude : le montant de la charge nette des prestations de contrôle du marché de l'emploi est inférieur de CHF 50'000.

2.10.6. Service des migrations (SMIG)

Missions principales

Le SMIG est chargé de la mise en œuvre de la législation fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérant-e-s d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleur-euse-s détaché-e-s. Enfin le SMIG est l'instance chargée de l'exécution des expulsions pénales prononcées par les autorités judiciaires.

Évolution de l'environnement et des tâches

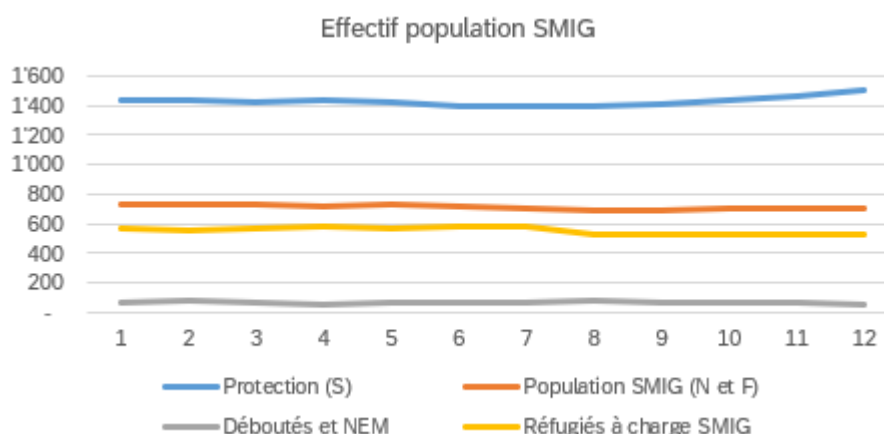
L'évolution de l'environnement et des tâches du service est principalement influencée par les facteurs suivants :

- Les flux migratoires en provenance d'Ukraine en raison de la poursuite du conflit dans ce pays ;
- La prolongation du statut de protection S pour les personnes originaires d'Ukraine, décidée par le Conseil fédéral, confirmant la poursuite du dispositif au-delà de 2025 ;
- L'accent mis sur l'intégration au marché du travail des personnes au bénéfice du statut de protection S ;
- La poursuite des flux migratoires ordinaires dans le domaine de l'asile, notamment avec des demandes émanant de ressortissantes et ressortissants d'Afghanistan, d'Érythrée, de Turquie et d'Algérie ;
- Les discussions liées au Pacte européen sur la migration et l'asile et l'organisation de la migration et l'asile au niveau européen ;
- Les discussions menées au niveau de la Confédération autour du bilan du système d'asile et de la définition des orientations futures, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie en matière d'asile 2027, impliquant la Confédération, les cantons et les communes ;
- L'évolution de la situation de tension liée au CFA de Boudry, et la fermeture du centre spécifique des Verrières ;
- Le déploiement de la stratégie cantonale d'intégration professionnelle (IP) et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ;
- Les travaux initiés et à poursuivre s'agissant de l'organisation future du dispositif de premier accueil cantonal.

Activités et réalisations

Aide sociale dans le domaine de l'asile

En 2025, l'immigration et les demandes d'asile ont poursuivi leur baisse, avec 25'781 nouvelles demandes enregistrées en Suisse, soit un peu plus de 7% de moins qu'en 2024. Le Canton de Neuchâtel accueille environ 2% de cette population, comprenant les titulaires de permis N et F, les personnes réfugiées, ainsi que les personnes déboutées ou frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Cette situation de stabilité se reflète également dans les statistiques du nombre de personnes suivies par le SMIG, malgré une légère hausse continue des demandes d'octroi de protection S, en augmentation d'environ 5%.



Année 2025	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Protection (S)	1'429	1'431	1'422	1'437	1'419	1'393	1'394	1'399	1'414	1'442	1'468	1'479
Population SMIG N et F	731	735	734	720	735	714	702	692	692	697	697	697
Déboutés et NEM	71	79	64	55	69	72	71	81	67	66	62	58
Réfugiés charge SMIG	563	561	569	578	570	583	588	534	533	521	530	526
Total	2'794	2'806	2'789	2'790	2'793	2'762	2'755	2'706	2'706	2'726	2'757	2'781

Dans ce contexte, l'action du service des migrations a permis d'assurer une continuité dans les prestations fournies contribuant ainsi à consolider et à optimiser les processus en place et à renforcer la qualité des services offerts aux bénéficiaires. Par ailleurs, le service a profité de cette dynamique pour renforcer sa communication en engageant une personne spécifiquement chargée de cet aspect, l'objectif étant d'accroître la visibilité du service auprès du public externe à l'administration.

Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

Au niveau des activités, l'office, par le biais de son dispositif, a assuré l'accueil, l'hébergement et l'aide matérielle aux personnes qui lui ont été attribuées durant l'année 2025 sans devoir augmenter sa capacité de prise en charge. De manière à s'adapter aux fluctuations migratoires, le dispositif a été exploité au maximum avec à la clé une durée de prise en charge en premier accueil plus longue que celle pratiquée habituellement, ce qui a notamment permis d'optimiser l'utilisation des ressources du dispositif et dans la foulée la restructuration du secteur logement de l'OSAS. Fin 2025, les personnes de plus de 18 ans en provenance d'Ukraine représentaient 45% des bénéficiaires du dispositif de premier accueil. L'une des particularités observées durant l'année écoulée est l'augmentation du nombre de personnes, notamment en provenance d'Ukraine, de plus de 65 ans, qui a représenté 10% des prises en charge. Ce public suscite de nombreuses questions quant à l'orientation et au parcours à leur proposer. En matière de santé, le nombre de personnes nécessitant des soins somatiques conséquents a représenté 5% de l'activité. Au niveau managérial, la stabilisation du dispositif s'est poursuivie et un manuel explicitant le processus de prise en charge des mineur-e-s non accompagné-e-s en premier accueil (MNA) a été élaboré et est en cours de finalisation.

Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

Dans un contexte marqué par une relative stabilité du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale résidant en appartement, l'office a poursuivi le développement de ses prestations d'accompagnement social visant à favoriser l'autonomie des personnes suivies. Cet accompagnement se concrétise notamment par un travail de proximité dans le domaine du logement : soutien à l'installation en appartement, suivi des conditions d'habitation et accompagnement dans la gestion du quotidien. À fin 2025, 603 contrats de bail OSAS étaient ainsi en vigueur. Le transfert progressif des personnes depuis les centres d'hébergement collectifs vers des logements individuels constitue à cet égard un levier important pour renforcer la stabilité résidentielle et encourager l'autonomisation des bénéficiaires.

La complexité du marché immobilier sur le territoire neuchâtelois et la pénurie persistante de logements disponibles répondant aux normes du domaine de l'asile conduisent néanmoins le service à poursuivre activement la recherche de solutions d'hébergement adaptées aux profils et aux besoins des personnes accueillies. Par ailleurs, l'hébergement en famille d'accueil, qui avait connu un important élan de solidarité au début du conflit ukrainien en 2022, tend progressivement à s'essouffler.

Au-delà de la couverture des besoins de base, les prestations de l'office mettent un accent particulier sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires vers des mesures favorisant leur intégration sociale et leur autonomie, en étroite collaboration avec l'office de l'intégration et de la formation dans le domaine de l'asile (OIFA). Ces démarches visent à soutenir les personnes dans la construction d'un parcours d'insertion durable sur le marché de l'emploi.

Enfin, le service constate une augmentation du nombre de situations complexes impliquant des besoins médicaux importants, qu'il s'agisse d'interventions chirurgicales, de soins psychiques ou de handicaps lourds. Dans ces cas, l'accompagnement social revêt une importance particulière afin de coordonner les différentes prises en charge et de soutenir au mieux les bénéficiaires dans leur parcours.

Office de l'intégration et la formation dans le domaine de l'asile (OIFA)

L'enseignement des compétences de base dispensé au sein d'ESPACE a pu se faire de manière plus harmonieuse en 2025, grâce à l'ouverture de salles supplémentaires à Neuchâtel. De ce fait, le nombre de classes s'est notablement équilibré entre les 2 sites dès la rentrée d'août et les locaux de Couvet ont pu être remis. Au total, ce sont 29 classes en journée qui ont été ouvertes durant le second semestre et 6 en soirée. Le processus de certification FIDE pour les niveaux A1 et A2 s'est poursuivi avec une labellisation sensiblement retardée par rapport aux prévisions, attendue pour le printemps 2026. Les structures d'ESPACE sont entrées dans une nouvelle phase de développement, suite aux observations réalisées sur le terrain. Un processus d'annualisation des cours a été initié cette année qui sera déployé pleinement dès août 2026. Il a pour objectif de dérouler l'enseignement de tous les niveaux (excepté pour les classes jeunes) sur une année entière et non plus sur 2 semestres, évitant ainsi un cycle d'examens en décembre, la création de nouveaux horaires et une redistribution des apprenant-e-s dans des classes différentes. Cette nouvelle organisation permettra un gain notable de semaines d'enseignement et une stabilité gagnée, tant pour les professionnel-le-s que pour les bénéficiaires. Les conseillers et conseillères en insertion socio-professionnelle (CISP) ont assuré un nombre important de prises en charge et de suivis, notamment avec un public jeune, dans le but de les amener à une entrée en formation certifiante. La charge administrative étant conséquente, un poste de secrétariat a été créé.

En 2025, ce sont 153 contrats de stages qui ont été conclus. La prise en charge spécifique des personnes par les CISP a permis notamment de conduire à 117 prises d'emploi, dont une part importante de CDI. Au total, ce sont 53 prises d'emploi qui ont eu

lieu pour les personnes relevant de l'AIS et 64 autres pour le public hors AIS (F+, N, RAD sous cas de rigueur). 16 bénéficiaires ont intégré un apprentissage, quelques autres une HES ou une université et une cinquantaine sont entrés en filière préapprentissage au sein du CPNE. Les CISP collaborent intensément avec divers partenaires pour mener à bien leurs différentes missions, notamment avec leurs homologues des œuvres d'entraide, le COSM, le SFPO pour toutes les mesures de préapprentissage et le service de l'emploi (SEMP) à travers IP-asile et le « réseau joker » qui a conduit au développement de liens précieux avec nos collègues du SEMP dans l'accompagnement de situations individuelles. Du côté des entreprises contactées pour effectuer des stages, de bonnes et nouvelles collaborations se sont développées dans les secteurs de la restauration, de la santé, du social et petite enfance, de la mécanique de production, de la peinture et carrelage ainsi qu'avec l'entreprise de transports Trans N.

Concernant les personnes en provenance d'Ukraine, le canton abrite 1'394 personnes avec permis S et 85 en attente de permis au terme de cette année. L'OIFA reçoit les personnes à partir de 16 ans, pour qui des perspectives d'emploi ou de formation sont envisageables. Depuis le début de la crise ukrainienne, près de 600 suivis individuels ont eu lieu. Une nouvelle conseillère en insertion socio-professionnelle a été engagée afin de faire face à la charge de travail et de participer à la systématisation des suivis introduite progressivement. Parmi les diverses prises en charges qui ont été proposées, ce sont 105 stages auprès d'entreprises qui ont été organisés pour 80 bénéficiaires.

Les objectifs de la Confédération énoncés depuis 2024 sur les prises d'emploi (50% des personnes arrivées en 2022) ont impliqué une adaptation du dispositif de prise en charge et de suivi, la création d'un poste de job coach en décembre 2025, en collaboration avec le service de l'emploi (et abrité par ce dernier) et la diversification des prestataires afin de tester de nouvelles mesures. À la fin de l'année 2025, nous totalisons 890 personnes en âge de travailler, âgées entre 18 et 64 ans. Il faut cependant garder à l'esprit que parmi ces personnes, certaines ne sont pas aptes à exercer une activité lucrative en raison de problèmes de santé physiques ou psychiques, d'un handicap ou encore de manque de solution de garde d'enfants. Le taux d'emploi global est de 20.4% selon les statistiques du SEM pour notre canton et 177 contrats de travail ont été enregistrés au cours des 12 derniers mois. Sur le versant de la formation, 15 contrats d'apprentissages ont été signés.

L'année 2025 marque également la prise en charge croissante de jeunes gens et leur accompagnement orienté davantage vers des filières de formation. Les travaux d'utilité publique ont poursuivi leur mission, permettant à un certain nombre de bénéficiaires de pratiquer une activité ponctuelle ou de plus longue durée. Nous observons un accroissement significatif du public ukrainien dans cette mesure, avec de beaux résultats à la clé. Les partenariats avec les communes et les structures paraétatiques sont restés stables et les liens de confiance établis de longue date maintenus.

Main-d'œuvre

Procédures d'annonce UE/AELE (90 jours max. par année civile)

Cette procédure concerne trois catégories de travailleur-euse-s :

- Les travailleur-euse-s détaché-e-s UE/AELE ;
- Les prestataires de services indépendants UE AELE ;
- Les travailleur-euse-s UE AELE engagés par un employeur-euse-s suisse.

	2023	2024	2025
Total annonces	15'425	15'622	12'663
Travailleur-euse-s détachés UE/AELE	4'939	5'660	4'586
Prestataires de service indépendants	2'597	3'082	2'570
Agences de placement et de travail temporaire suisses	5'332	3'873	2'992
Autres employeur-euse-s suisses	2'557	3'007	2'515

Le nombre d'annonces UE/AELE traitées annuellement varie d'une année sur l'autre en fonction de la conjoncture économique et des besoins des entreprises. En 2025 un ralentissement sensible s'est fait sentir en comparaison avec les années précédentes.

Annonces d'activité pour les ressortissant-e-s d'États tiers

L'annonce concerne les personnes réfugiées admises provisoirement (permis F) dont le renvoi n'est pas exigible, les personnes réfugiées au bénéfice d'un permis B réfugié-e-s et, depuis le 23 octobre 2025, les bénéficiaires du statut de protection S (permis S Ukraine).

- 550 procédures d'annonces ont été traitées (annonces de début d'activité, de changement d'employeur-euse ou de fin d'activité).

Autorisations de travail pour les ressortissant-e-s d'États tiers

En 2025, le nombre d'unités de contingentement accordées par la Confédération pour des spécialistes qualifiés ressortissant-e-s d'États tiers (hors UE/AELE) est resté inchangé par rapport à 2024 :

- 26 unités permis B d'une année ;
- 42 unités de courte durée (permis L).

Malgré nos demandes répétées, la Confédération a toujours refusé jusqu'ici d'augmenter le contingentement annuel de base pour le Canton de Neuchâtel.

En conséquence, des unités supplémentaires sont demandées sur la réserve fédérale :

- 38 unités supplémentaires ont été accordées en 2025, prélevées dans la réserve de la Confédération pour les permis B (contre 40 en 2024), et ;
- 5 unités permis L (contre 20 en 2024).

Motif : demande constante des entreprises du canton travaillant à l'international pour l'engagement de spécialistes qualifié-e-s.

Autres demandes

L'OMOE traite également toutes les demandes des employeurs pour l'engagement :

- des travailleur-euse-s ressortissant-e-s de l'UE/AELE détaché-e-s pour une durée supérieure à 90 jours ;
- des personnes relevant de l'asile (requérant-e-s d'asile - permis N) et des personnes au bénéfice du statut de protection S (Ukraine) jusqu'au 22 octobre 2025 ;
- des étudiant-e-s extra-européen-e-s pour une activité accessoire de 15h/sem. max.

Nombre de dossiers traités

- 870 demandes de main-d'œuvre étrangère ont été traitées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Sanctions administratives

Loi sur les travailleurs détachés (Ldét)

- 18 dénonciations ont été reçues (ORCT + Commissions paritaires + Administration fédérale des douanes), dont les suites données ont été les suivantes :
 - 9 classements
 - 7 sanctions administratives (interdiction un an ou sanction pécuniaire)
 - 2 dossiers en cours de traitement

Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

- 11 avertissements ont été infligés à des employeur-euse-s suisses n'ayant pas appliqué correctement les dispositions légales pour l'engagement de ressortissant-e-s étrangers.

Séjour

L'année 2025 n'a pas été marquée par un événement particulier dans le domaine du séjour et de l'établissement et est restée dans la continuité de l'année 2024, avec des volumes de demande toujours très élevés concernant les travailleur-euse-s européen-ne-s. Le ralentissement du marché de l'emploi s'est ressenti en retour dans le domaine migratoire, surtout dans la mesure où la main-d'œuvre européenne est très mobile, tant en raison du peu de connaissance des réalités locales des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, que des rapports contractuels courts, ce qui entraîne quantité de déménagements et changements d'emploi rapides. Toutes ces modifications entraînent un traitement administratif conséquent.

L'office des conditions de séjour (OCSE) a poursuivi sur l'année 2025 ses efforts en termes de numérisation, avec la bascule sur un portail client en ligne opéré par la Confédération pour toutes les démarches liées aux travailleurs et travailleuses frontaliers (Easy-Gov). Des soucis techniques sur ce portail en début d'année ont généré des difficultés conséquentes et des retards, qui ont pu être absorbés et réglés par la suite.

L'année sous revue a été marquée par un important travail de refonte complète du site internet du service, lequel sera lancé en début 2026, dans le cadre du renouvellement de la présence en ligne de l'État de Neuchâtel. L'accent a été mis sur les conditions et motifs de séjour, dans l'optique d'un meilleur renseignement des administré-e-s.

Sur l'année 2025, l'OCSE a délivré un total de 7'302 permis pour de nouveaux et nouvelles arrivant-e-s, que ce soit depuis l'étranger, un autre canton ou pour une naissance en Suisse. En parallèle, 12'904 autorisations existantes ont été renouvelées ou transformées dans un autre statut (permis G, L, B et C). Au total, l'office a délivré 27'183 prestations facturées aux administré-e-s. Ces prestations regroupent l'octroi et la prolongation de permis, comme cité précédemment, ainsi que l'enregistrement de tout changement dans la base de données fédérale SYMIC, notamment des modifications d'état civil ou d'adresse.

En complément, l'OCSE a rendu 213 décisions formelles concernant l'octroi, la révocation ou la prolongation des autorisations de séjour et d'établissement et a assuré les procédures de recours y relatives devant les instances cantonales et fédérales.

S'agissant des renvois sous la contrainte et de l'exécution des expulsions pénales pour lesquelles le service est l'autorité d'exécution, 111 départs de Suisse ont été organisés en collaboration avec la Confédération et la Police neuchâteloise.

L'OCSE a encore assuré le traitement de 7 consultations fédérales.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	52'041'964	57'524'600	52'779'252	-4'745'348	-8.2%	+737'287	+1.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	2'099'196	2'300'000	1'841'328	-458'672	-19.9%	-257'868	-12.3%
43 Revenus divers	58'722	12'000	54'793	+42'793	+356.6%	-3'929	-6.7%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	41'329'899	46'527'000	40'933'994	-5'593'006	-12.0%	-395'905	-1.0%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	8'554'148	8'685'600	9'949'136	+1'263'536	+14.5%	+1'394'988	+16.3%
Charges d'exploitation	55'040'756	60'289'343	56'392'443	-3'896'900	-6.5%	+1'351'686	+2.5%
30 Charges de personnel	17'555'592	19'564'499	18'373'125	-1'191'374	-6.1%	+817'533	+4.7%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'279'102	1'382'000	1'366'908	-15'092	-1.1%	+87'806	+6.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	33'136'377	36'187'000	33'795'009	-2'391'991	-6.6%	+658'632	+2.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	3'069'685	3'155'844	2'857'401	-298'443	-9.5%	-212'285	-6.9%
Résultat d'exploitation	-2'998'792	-2'764'743	-3'613'191	-848'449	-30.7%	-614'399	-20.5%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	-0	-100.0%
34 Charges financières	267	0	331	+331	--	+64	+24.0%
Résultat de financement	-266	0	-331	-331	--	-64	-24.2%
Résultat opérationnel	-2'999'059	-2'764'743	-3'613'522	-848'780	-30.7%	-614'464	-20.5%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-2'999'059	-2'764'743	-3'613'522	-848'780	-30.7%	-614'464	-20.5%

Commentaires

Les résultats financiers du service des migrations pour l'année 2025 témoignent d'une situation globalement stable, bien que le résultat d'ensemble fasse apparaître une hausse des charges nettes de CHF 848'780. La plupart des écarts sont détaillés et justifiés dans la partie consacrée aux groupes de prestations.

L'écart du résultat total s'explique par la situation contrastée entre, d'une part, le domaine des étrangers et, d'autre part, le domaine de l'asile financé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), le canton et les communes via la facture sociale. Le domaine des étrangers enregistre une diminution des émoluments de CHF 458'672, à laquelle s'ajoute une correction de CHF 401'000 relative à la subvention administrative, initialement budgétée à tort dans le secteur « renvoi » mais finalement comptabilisée dans le domaine de l'asile, puisqu'elle vise à couvrir les frais administratifs du personnel œuvrant précisément dans ce domaine.

Dans l'ensemble, les dépenses et les recettes liées au domaine de l'aide sociale pour les personnes migrantes augmentent légèrement, en lien avec la hausse du nombre de bénéficiaires et l'effort soutenu consenti dans le champ de la migration. Ce renforcement se traduit par l'engagement supplémentaire de conseillères en insertion socio-professionnelle, par une augmentation du nombre de places de stages qui induit l'augmentation des suppléments d'intégration et les frais de transport. Cet investissement est appelé à produire des effets à moyen et long terme, grâce à la prise d'emploi par les bénéficiaires et, par conséquent, à une diminution des dépenses d'aide sociale rendue possible par l'acquisition d'une autonomie financière durable.

Même si les résultats comptables ne permettent pas de le mettre en évidence, les subventions fédérales couvrent environ 83% des dépenses. Le solde non couvert est assumé par le canton à hauteur de 5,2 millions de CHF (10,3%) et par les communes pour 3,5 millions de CHF (6,3%).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Main d'œuvre (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	49	5'000	109
Coûts salariaux et de structure	221'764	358'500	221'926
Coûts des services centraux	4'035	27'166	3'766
Revenus	255'679	150'000	256'776
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	-29'832	240'665	-30'975

Commentaires

Le groupe de prestation Main d'œuvre présente un écart au niveau des coûts salariaux et des coûts de structure, principalement lié à la répartition analytique des centres de coûts auxiliaires et principaux du service, ainsi qu'au déversement des charges salariales sur les prestations en fonction des heures effectuées, lequel met en évidence des saisies inférieures aux prévisions. En ce qui concerne les revenus, il apparaît que le budget 2025 comporte une erreur de répartition des émoluments entre les groupes de prestations Main d'œuvre et Séjour.

Séjour (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	661'211	765'000	523'353
Coûts salariaux et de structure	4'027'816	4'166'690	4'199'243
Coûts des services centraux	369'459	309'833	340'917
Revenus	1'844'841	2'551'000	1'599'452
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	3'213'645	2'690'523	3'464'061

Commentaires

Malgré une ventilation incorrecte entre les émoluments des groupes de prestations Main-d'œuvre et Séjour, l'écart constaté au niveau des revenus met en évidence une budgétisation trop optimiste. La prévision du nombre de permis de séjour et de décisions demeure en effet très incertaine d'une année à l'autre.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	200'023	168'000	200'000
Coûts salariaux et de structure	10'779'368	13'136'334	11'308'953
Coûts des services centraux	2'068'486	1'928'642	1'885'913
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	13'047'877	15'232'976	13'394'866

Commentaires

Le groupe de prestations Aide sociale correspond essentiellement aux dépenses des ressources humaines, des répartitions analytiques et des coûts des services centraux. Les dépenses d'aide sociale se retrouvent dans les charges et revenus de transfert. La réduction des coûts salariaux et de structure s'explique par le fait que les assistants et assistantes sociales ont repris l'intégration sociale des migrant-e-s, et de ce fait, ont plutôt chargé la rubrique du secteur formation et intégration ci-dessous.

Formation et intégration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	47'909	327'000	135'627
Coûts salariaux et de structure	3'334'141	2'824'976	3'602'064
Coûts des services centraux	81'731	55'202	92'678
Revenus	1'179'192	1'886'600	1'275'000
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'284'589	1'320'578	2'555'369

Commentaires

Le groupe de prestations Formation et intégration est toujours dans une phase de croissance considérant les objectifs importants fixés par la Confédération dans ce domaine. L'engagement de nouvelles personnes ainsi que le transfert de charges du secteur social (cf. ci-dessus) explique l'écart des coûts salariaux et de structure. La réduction des revenus correspond à une réduction de facturation des enseignant-e-s au service de cohésion multiculturelle afin d'équilibrer les dépenses et les forfaits touchés par la Confédération en matière d'intégration.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Aide sociale migration sauf réfugiés	-4'770'497	-7'244'000	-3'681'712
Aide sociale réfugiés	-3'261'279	-2'695'000	-3'460'941
Renvoi	-55'232	0	58'743
Total charges (+) / revenus (-) nets	-8'087'008	-9'939'000	-7'083'909

Commentaires

La rubrique Aide sociale migration sauf réfugié-e-s regroupe les dépenses et les subventions fédérales liées à l'aide sociale pour les personnes titulaires d'un permis N, S ou F, ainsi que pour celles bénéficiant de l'aide d'urgence.

L'écart constaté s'explique principalement par une surestimation du nombre de nouvelles arrivées de personnes migrantes et par le remboursement au SEM d'un montant de CHF 791'000.– perçu en trop en 2024. S'y ajoutent l'augmentation du nombre de personnes vulnérables attribuées aux cantons, le refus de certaines caisses-maladie de prendre en charge les frais médicaux liés aux motifs de santé invoqués dans les demandes d'asile, ainsi que la hausse des dépenses d'intégration, ces éléments contribuant ensemble à l'écart observé entre le budget et les comptes 2025.

S'agissant de la rubrique Aide sociale réfugié-e-s, l'amélioration du résultat s'explique entre autres par la bonne intégration des personnes qui permet une réduction des dépenses d'aide sociale, ainsi que le versement des bourses et allocations familiales qui se substituent aux dépenses d'aide sociale.

Enfin, la rubrique Renvoi qui enregistre les dépenses et les subventions en termes de renvois, prévoyait un équilibre au budget 2025, mais le montant aux comptes 2025 correspond à la part non couverte par la Confédération.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-57'398	0	-26'626
Total charges (+) / revenus (-) nets	-57'398	0	-26'626

Commentaires

Les frais de rappel sont enregistrés par le service financier et concerne les factures impayées souvent adressées à l'étranger.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*Structure premier accueil VdN - études	En cours	0	0	0	0	0	0	917	0	917
Total		0	0	0	0	0	0	917	0	917

Commentaires

Le montant correspond aux heures consacrées au projet par le chef de l'office de l'asile en premier accueil.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Aide sociale	-6'365'268	-5'613'000	-7'809'008
Subsides LAMAL	-1'009'688	-1'186'000	-865'128
Total charges (+) et revenus (-) nets	-7'374'956	-6'799'000	-8'674'136

Commentaires

La facture résulte du solde des charges de transfert. La rubrique Aide sociale regroupe les dépenses non prises en charge par la Confédération, ainsi que celles relatives aux personnes admises provisoirement en Suisse depuis plus de sept ans. Elle inclut également les coûts liés aux personnes déboutées ou frappées d'une décision de non-entrée en matière, bénéficiant de l'aide d'urgence.

2.10.7. Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Missions principales

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est chargé de l'application des législations fédérale et cantonale sur l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. L'objectif de la politique d'intégration interculturelle du canton est de "favoriser la cohésion sociale, l'égalité dignité et le bien-être de toute personne vivant dans le Canton de Neuchâtel" (art. 1 de la loi cantonale).

Les missions principales du COSM sont :

- Œuvrer à la construction et à la valorisation d'une société neuchâteloise ouverte, inclusive dans sa diversité et garante de l'égalité dignité ;
- Agir afin de permettre le développement, la participation et le bien-être de toutes et tous pour vivre en harmonie et en cohésion ;
- Soutenir l'intégration sociale et professionnelle des personnes issues de la migration ;
- Assurer le rôle de conseil, information, sensibilisation et orientation auprès de toute personne indépendamment de son statut ;
- Être porteur de la promotion de la diversité et de la lutte contre la discrimination ;
- Mobiliser et appuyer l'ensemble des acteur-trice-s qui s'engagent pour une société inclusive, interculturelle et ouverte, indépendamment de leur lien avec la migration ;
- Être l'interface entre l'État, les communautés, les associations et les institutions, notamment au travers du/de la délégué-e aux étranger-ère-s, pour créer des ponts, favoriser les synergies et en assurer la complémentarité des actions ;
- Promouvoir et accompagner l'adaptation des structures ordinaires à la diversité ;
- Valoriser, partager et renforcer notre expertise en matière d'interculturalité, de lutte contre les discriminations et d'intégration.

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche du service est largement influencée par les flux migratoires, les modifications législatives et les subventionnements fédéraux. Conformément à la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement de l'intégration par des programmes d'intégration cantonaux (PIC). Pour renforcer les efforts en la matière, la Confédération et les cantons ont adopté, en 2019, l'Agenda Intégration Suisse (AIS) afin de favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration (permis B avec statut et qualité de réfugiés, permis F avec qualité de réfugiés, permis F admis provisoires). Après une phase intermédiaire de deux ans appelée "PIC 2 bis" en 2022-2023, une nouvelle convention-programme de quatre ans nommée "PIC 3" a commencé depuis 2024 et continuera jusqu'en 2027.

Le plan quadriennal a permis de mettre en œuvre une meilleure stabilisation des prestations fournies améliorant ainsi la qualité de l'accueil des nouvelles et nouveaux citoyens du canton. Pour ce faire, des contrats de prestations d'une durée généralement de quatre ans ont été signés avec les partenaires concernés. Un suivi régulier, ainsi qu'une étroite collaboration avec les partenaires et autres institutions, permettent au COSM d'assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés.

Dans le contexte de la crise ukrainienne, le COSM continue d'être très impliqué dans le suivi individuel de personnes bénéficiant du statut de protection S. Le 8 octobre 2025, le Conseil fédéral a décidé pour la quatrième fois de ne pas lever le statut de protection S et de prolonger le Programme S. Le 28 mai 2025, dans le but de renforcer l'intégration, le Conseil fédéral a en outre fixé un nouvel objectif défini par un taux d'activité de 50% pour les personnes vivant en Suisse depuis au moins 3 ans. Ce taux est adapté dans chaque canton selon la situation sur le marché cantonal de l'emploi. Au 31.12.2025, l'objectif mesuré par la Confédération est considéré comme atteint pour le Canton de Neuchâtel.

Activités et réalisations

Expertise

Le COSM assume le secrétariat de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). Il est également chargé de la coordination du Groupe interdépartemental de coordination Intégration (GICI) qui réunit les principaux services de l'administration concernés par la mise en œuvre de la politique d'intégration.

Le rapport quadriennal (2022-2025) sera soumis au Grand Conseil durant le premier semestre 2026.

En raison de la transversalité de ses missions, le COSM est associé à de nombreux groupes de pilotage et commissions aux niveaux cantonal, fédéral et international. Au niveau cantonal, il s'agit de la commission de naturalisation, la commission consultative en matière d'asile (CCMA), la collaboration interinstitutionnelle (CII), la coordination des mesures d'intégration professionnelle (CMES), l'intégration professionnelle (COPIL-IP) et l'aide sociale (GT-CIPOS). Le service est par ailleurs

membre actif de la Conférence suisse des délégué-e-s cantonaux, communaux et régionaux à l'intégration (CDI) et de la Conférence suisse des services d'intégration (CoSi). Le canton, via le COSM, est aussi membre du réseau international des cités interculturelles (Conseil de l'Europe) et de la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR).

Accueil, conseil et information

Les prestations de consultation, médiation, formation, interprétariat ainsi que les actions d'information et de sensibilisation sont stables par rapport à 2024. Le secteur a réalisé plus de 821 consultations (+14, soit +2%) avec des personnes, des responsables d'association et d'autres institutions ainsi que des professionnel-le-s des structures ordinaires. Le nombre de médiations a connu une forte évolution par rapport à 2024 pour atteindre 113 (+72, soit +175%).

Le centre d'interprétariat et de traduction (128 interprètes pour 47 langues) a observé une augmentation du nombre d'heures d'interprétariat communautaire de 10 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 23'981 heures de travail.

Dans le domaine de la prévention du racisme et des discriminations, le service a traité 39 situations individuelles liées au racisme et à la discrimination, soit environ le double par rapport à 2024.

L'année 2025 a été une année particulière dans le domaine de la réduction du racisme et des discriminations. Le COSM a en effet appuyé la réalisation de la 30e édition de la Semaine d'actions contre le racisme, organisée par le Forum tous différents tous égaux. Cet événement est une addition de manifestations organisées par des associations, des musées, des institutions publiques, des librairies, de nombreuses écoles, lycées et instituts universitaires, qui s'unissent autour d'une thématique et constituent un programme. La 30e édition est la plus grande jamais organisée en termes de participation, de nombre d'activités dans les écoles à l'attention des enseignant-e-s et des élèves et en termes de nombres d'activités globales.

Encouragement de l'intégration

Ce secteur d'activités comprend la gestion des forfaits d'intégration, le traitement des demandes de subvention, la gestion de projets et de programmes et le soutien aux projets.

L'activité du secteur a principalement porté sur la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dont l'objectif est de renforcer l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant des forfaits fédéraux d'intégration, des personnes réfugiées et admises provisoires (B-5 et F-7). L'AIS vient en complément du Programme d'Intégration cantonal (PIC). Les champs d'action afin de permettre aux bénéficiaires d'atteindre l'autonomie, respectivement de rejoindre les structures ordinaires (formation et emploi) afin de poursuivre leur intégration, ont été les suivants :

- Compétences de base : subventions à des structures (associatives, fondations, etc.) pour un apprentissage de l'alphabétisation au niveau A2 ;
- Intégration sociale : soutien aux projets tant au niveau cantonal que communal par le biais de subventions et/ou de coaching aux projets favorisant le vivre-ensemble, la lutte contre les discriminations et l'employabilité ;
- Primo-information : assurance qualité effectuée sur trois dispositifs de primo-information collective (également en bilingue) et formation des enseignant-e-s à la co-construction ainsi qu'à l'enseignement plurilingue. En 2024, une « carte de bienvenue » multilingue a été conçue par le service afin d'informer les personnes s'installant dans le canton de l'existence de cette prestation de primo-information personnalisée. Elle est distribuée à toutes les personnes qui s'installent, au moment où elles se présentent au service cantonal de la population pour la saisie de leurs données personnelles en vue de l'établissement de leur permis de séjour ;
- Employabilité : suivi des personnes relevant de l'asile par les conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle (CISP) afin de définir les besoins individuels et les mesures pour y parvenir (stage, cours de compétences de base, acquisition de soft skills). Suivi du projet Aides financières (AFI) du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour inciter les employeur-euse-s à engager des migrant-e-s. Ce programme a d'ailleurs évolué dans sa forme en 2022 afin de permettre aux CISP de le proposer aux bénéficiaires ;
- Petite enfance : une collaboration forte avec le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), l'office de la promotion de la santé et de la prévention (OPSP), l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ainsi que le secteur de la déléguée à la jeunesse (DEJ) dans le cadre de la Plateforme enfance, jeunesse et parentalité (PEJP). Des mesures de garde d'enfants ont en outre été soutenues pour permettre aux parents de suivre les mesures d'intégration proposées et offrir un lieu de socialisation et de valorisation de la diversité ;
- ESPACE : Espace social et professionnel d'acquisition de compétences et d'expériences. Suivi de l'exploitation des deux sites à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, avec plus de 360 apprenant-e-s.

Naturalisation

Le secteur « Naturalisations » est mandaté par le service cantonal de la population pour réaliser les enquêtes et entretiens de naturalisation. En 2025, 570 dossiers ont été reçus. 452 ont été finalisés et 118 sont en cours de traitement.

Ukraine

En 2025, le Canton de Neuchâtel a recensé une moyenne mensuelle de 1'429 personnes avec le statut de protection S. À la fin de l'année, le dispositif Ukraine regroupe 5.10 EPT, lesquels viennent s'ajouter au 15.73 EPT du service. Deux collaboratrices sont originaires d'Ukraine, dont une chargée de projet à 100% qui est titulaire du permis S. La majeure partie des coûts de prestations fournies concerne les cours de langue. Durant l'année sous revue, 555 bénéficiaires avec un statut de protection S ont pris part à un cours de langue (alphabétisation, A1 ou A2) dans le cadre d'un partenariat avec 9 institutions.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	11'064'970	12'683'496	10'713'614	-1'969'882	-15.5%	-351'356	-3.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	19'447	15'000	32'519	+17'519	+116.8%	+13'072	+67.2%
43 Revenus divers	44'557	30'000	39'531	+9'531	+31.8%	-5'027	-11.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	10'647'907	11'961'496	10'055'274	-1'906'222	-15.9%	-592'633	-5.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	353'058	677'000	586'290	-90'710	-13.4%	+233'232	+66.1%
Charges d'exploitation	12'158'207	13'842'844	11'850'777	-1'992'067	-14.4%	-307'430	-2.5%
30 Charges de personnel	2'867'721	3'283'006	3'100'047	-182'959	-5.6%	+232'325	+8.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	281'564	523'100	312'193	-210'907	-40.3%	+30'629	+10.9%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	6'313'543	7'246'600	6'068'978	-1'177'622	-16.3%	-244'565	-3.9%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	2'695'379	2'790'138	2'369'559	-420'579	-15.1%	-325'820	-12.1%
Résultat d'exploitation	-1'093'237	-1'159'348	-1'137'163	+22'185	+1.9%	-43'926	-4.0%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-1'093'237	-1'159'348	-1'137'163	+22'185	+1.9%	-43'926	-4.0%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-1'093'237	-1'159'348	-1'137'163	+22'185	+1.9%	-43'926	-4.0%

Commentaires

Le résultat total de l'année 2025 est conforme au budget avec la prise en considération de la demande de diminution de 2% de la charge cantonale.

Les revenus d'exploitation sont composés à hauteur de 94% par les revenus de transfert (groupe 46), principalement ceux liés aux forfaits d'intégration du domaine asile et à la crise ukrainienne ; à elles seules, ces subventions représentent 93% des revenus considérés. En valeurs absolues, les montants s'élèvent respectivement à CHF 5,2 millions et CHF 4,1 millions sur un total de subventions prélevées de CHF 10,1 millions.

Les écarts les plus importants sur les revenus d'exploitation, par rapport à l'année 2024, sont liés aux subventions fédérales diverses (CHF - 0,6 million) et à l'augmentation des mesures d'insertion professionnelle (CHF + 0,2 million). Par rapport au budget, les écarts sur les revenus d'exploitation sont principalement liés aux subventions fédérales diverses (CHF - 1,9 million).

L'écart des revenus liés aux subventions fédérales diverses par rapport à l'année précédente s'explique par l'augmentation des subventions liées à la crise ukrainienne (CHF + 0,1 million) et une diminution des subventions pour les programmes AIS et CEI (CHF - 0,1) ainsi que les programmes AFI et "stabilisation et activation des ressources" (CHF - 0,6 million). L'écart par rapport au budget s'explique par une utilisation inférieure des subventions relatives à la crise ukrainienne (CHF - 0,8 million) ainsi que celles liées aux forfaits d'intégration, soit AIS (CHF - 0,8 million) et pour finir, celles liés aux programmes AFI et "stabilisation et activation des ressources" (CHF - 0,3 million).

Pour rappel, une subvention reçue de la Confédération apparaît dans les comptes de résultats dès lors que cette dernière est prélevée, et donc justifiée par une dépense figurant dans les charges d'exploitation de l'année en cours.

Service de la cohésion multiculturelle (COSM)

Les charges de transfert (groupe 36) représentent 51% des charges d'exploitation, et incluent notamment les subventions liées à la migration (CHF 2,9 millions), les subventions liées à la migration pour entreprises privées (CHF 2,1 millions), les subventions liées à la migration mesures individuelles (CHF 0,8 million), ainsi que les subventions liées à la migration pour les communes (CHF 0,3 million).

Les charges de personnel (groupe 30) représentent plus de 26% des charges d'exploitation comprenant des salaires administratifs (CHF 2,3 millions), des salaires liés à la crise ukrainienne (CHF 0,6 million) ainsi que des salaires occasionnels principalement liés à l'enseignement de la primo-information et des traductions écrites (CHF 0,2 million).

Les imputations internes (groupe 39) représentent 20% des charges d'exploitation (CHF 2,3 millions). Les principales imputations internes concernent l'enseignement de la structure ESPACE géré par le SMIG et refacturé en partie au COSM (CHF 1 million), les forfaits des services centraux (CHF 0,5 million) et les prestations fournies par le CPNE relatives aux dispositifs liés à la crise ukrainienne (CHF 0,4 million).

Les charges d'exploitation enregistrent une baisse par rapport à l'exercice précédent (CHF - 0,3 million). Cette évolution est liée à une baisse des charges de transfert (groupe 36) (CHF - 0,2 million) ainsi qu'aux imputations internes (groupe 39) (CHF - 0,3 million). Ces diminutions sont atténuées par la hausse des charges de personnel (groupe 30) (CHF +0,2 million). Les charges d'exploitation sont inférieures au budget de CHF -2 millions. Cet écart s'explique d'une part par la baisse des charges de transfert (groupe 36) notamment liées à la crise ukrainienne pour lesquelles les besoins se sont avérés moins élevés que prévus (CHF - 0,8 million) ainsi que pour le programme AFI (CHF - 0,2 million). D'autre part, par la baisse des imputations internes (groupe 39) principalement liées à la refacturation des enseignant-e-s pour ESPACE (CHF - 0,4 million). À noter également une baisse pour les charges de biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31) principalement liées aux prestations du public AIS. En effet, la projection relative au nombre de personnes bénéficiant du forfait d'intégration s'est révélée légèrement surestimée par rapport aux données effectivement observées au cours de l'année 2025.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Expertise (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'322	0	1'860
Coûts salariaux et de structure	40'976	67'843	47'263
Coûts des services centraux	1'836	4'878	3'982
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	45'134	72'720	53'105

Commentaires

Au niveau de charges directes, l'écart par rapport au budget provient des frais de déplacement et d'organisation d'événements de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) qui n'ont pas été budgétés.

Par rapport au budget, les coûts salariaux et de structure se sont avérés moins élevés de CHF -20'000. Cet écart s'explique d'une part par la baisse des indemnités versées aux membres de la CICM (CHF -10'000), d'autre part par la masse salariale globale du service plus faible que prévue, combinée à une proportion plus faible des heures attribuées à la prestation « Expertise » (CHF -10'000). Au niveau des coûts des services centraux, seule la proportion plus faible des heures attribuées à la prestation explique l'écart, le coût global réel des services centraux est stable par rapport au budget.

Accueil, conseil et information (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	141'674	299'400	129'276
Coûts salariaux et de structure	1'121'131	1'261'525	1'220'357
Coûts des services centraux	113'850	101'841	102'073
Revenus	1'007'915	1'302'357	1'094'314
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	368'740	360'409	357'392

Commentaires

L'écart des charges directes par rapport au budget (CHF -170'000), s'explique par des frais moins élevés pour les honoraires d'interprétariat et de primo-information (CHF -82'000), les honoraires liés au développement du site Internet (CHF - 61'000) ainsi que les frais d'honoraires pour la feuille de route et plus précisément la formation anti-discrimination de toutes et tous les fonctionnaires de l'État (CHF -33'000).

Au niveau des coûts salariaux et de structure, l'écart de CHF - 41'000 provient principalement des salaires occasionnels liés à l'enseignement à ESPACE (CHF -30'000) et aux traductions écrites (CHF -16'000). Par ailleurs, la proportion des heures attribuées à ce groupe de prestations a été plus faible que prévue.

Les écarts sur les revenus concernent en majeure partie le public AIS (CHF -295'000) ainsi que le public ukrainien (CHF + 95'000).

Encouragement de l'intégration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	123'193	206'500	159'637
Coûts salariaux et de structure	1'474'671	1'717'742	1'555'321
Coûts des services centraux	344'466	327'334	321'331
Revenus	1'713'815	2'024'939	1'862'276
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	228'515	226'636	174'013

Commentaires

Les charges directes pour ce groupe de prestations sont inférieures de CHF -47'000 par rapport au budget. Cette évolution s'explique principalement par le report du projet relatif à la sensibilisation et à l'intégration professionnelle. Les coûts salariaux et de structure sont inférieurs de CHF -162'000 et concernent pour la moitié des frais de formation liés au personnel de la structure ESPACE ainsi que pour des salaires occasionnels prévus initialement pour des cours de langues. Le reste de l'écart provient du changement d'allocation des heures attribuées aux prestations. Les coûts des services centraux sont stables par

rapport au budget. La baisse des revenus s'explique d'une part par la diminution des charges directes mentionnées qui touche le public AIS (subventionnement 100% par la Confédération), d'autre part par un changement de choix de subventionnement pour les prestations qui le permettaient (initialement prévues par le subventionnement AIS 100% Confédération, les prestations liées à l'ancrage ont finalement été subventionnées par les fonds CEI 50% Confédération).

Enquêtes d'intégration (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	300	0	755
Coûts salariaux et de structure	247'538	253'097	298'123
Coûts des services centraux	26'434	19'485	26'478
Revenus	271'450	260'000	311'270
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'823	12'582	14'086

Commentaires

L'augmentation des divers coûts de ce groupe de prestation est liée à la hausse du nombre de dossiers traités et, par conséquent, à celle du nombre d'heures effectuées. Les revenus y relatifs ont également augmenté, permettant ainsi d'approcher l'autofinancement.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Programme AFI	0	0	0
Prog. d'intégration cantonal 2024-2027	188'267	187'000	238'826
Projets d'intégration	260'000	300'000	300'000
Programme R	0	0	0
Total charges (+) / revenus (-) nets	448'267	487'000	538'826

Commentaires

Le programme AFI correspond à un projet pilote de la Confédération appelé « Aides financières pour l'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire ». Ce programme pluriannuel est financé à hauteur de 50% par le canton (la part cantonale est financée par les forfaits d'intégration tant AIS que S) et 50% par la Confédération (soutien spécifique au projet AFI). Pour l'année 2025, le coût brut de ce projet s'est élevé à CHF 75'000.

Les coûts bruts du programme d'intégration cantonal 2024-2027 (anciennement nommé programme d'intégration dans le tableau ci-dessus), sont de CHF 7,4 millions et sont subventionnés par la Confédération à hauteur de 97% faisant apparaître une charge cantonale nette de CHF 239'000. Les projets d'intégration concernent la participation cantonale à ESPACE pour l'achat de mesures en compétences de base ainsi que le financement de l'enseignement de cours de langue de français pour un public à faible revenu.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Frais de rappel	-240	0	-260
Total charges (+) / revenus (-) nets	-240	0	-260

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

2.10.8. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- appliquer la législation sur l'action sociale ;
- appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En complément à ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS), le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée (article 12a LASoc).

Évolution de l'environnement et des tâches

On pressentait depuis quelques années une péjoration de la situation financière d'une part grandissante de la population neuchâteloise. Cette année 2025 nous apporte une confirmation de cela avec des données chiffrées concrètes du service. À propos de ce contexte conjoncturel en dégradation, il faut relever un nombre croissant de personnes arrivées en fin de droit au chômage. Par ailleurs, il faut aussi faire le constat que les primes d'assurance-maladie pèsent toujours beaucoup dans le budget d'un grand nombre de ménages et que les prix en lien avec les besoins de base, comme l'alimentation, restent élevés malgré le combat mené contre un taux d'inflation revenu proche de zéro.

Après les premiers signes d'inquiétude en 2024 liés à la progression du taux de chômage, on note en 2025 une véritable dégradation de la situation sur le plan social. Cela se traduit par un recours accru de la population neuchâteloise aux prestations sociales sous condition de ressources délivrées dans le canton. À ce titre, on peut citer les augmentations dans l'aide sociale (16% d'ouvertures de dossiers en plus), des bourses d'études (6,2% de bénéficiaires en plus), des avances de pensions alimentaires (près de 10% en plus) ou encore du recours aux subsides d'assurance-maladie. D'autres indicateurs confirment cela et prouvent aussi la dégradation de la situation économique de certains ménages neuchâtelois. Parmi les bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie, une part croissante en 2025 a été redirigée vers les sept guichets sociaux régionaux (GSR) en vue d'un nouvel examen de leur situation, suite à une détérioration annoncée de leurs conditions financières. Les consultations sociales généralistes privées (Pro Senectute, le Centre social protestant et Caritas, par exemple), aux avant-postes et plus proches encore de la population, continuent à annoncer des sollicitations importantes de leurs services. Et les GSR font le constat d'un nombre grandissant de personnes qui s'adressent à eux notamment afin de vérifier si elles ont droit à un soutien financier public.

Ce recours accru aux prestations sociales se traduit par une hausse de la charge financière partagée entre le canton (60%) et les communes (40%) au titre de la Facture sociale harmonisée. On assiste ici aussi à la dégradation de la situation sociale notable. L'écart entre les dépenses 2025 et celles de l'année 2024 s'élève à 11,9 millions de francs (part État). Pour la première fois depuis ces 8 dernières années, l'écart entre le budget et les comptes est défavorable.

Activités et réalisations

Politique sociale

Plusieurs aménagements dans les prestations sociales sous condition de ressources ou le dispositif d'action sociale ont été réalisés ou discutés en 2025.

En août, à la rentrée scolaire 2025-2026, le dispositif de soutien par les bourses d'études attribuées aux étudiant-e-s et apprenant-e-s a été renforcé comme annoncé par le Conseil d'État dans son Rapport 24.057 (Redéfinition des prestations sociales). Dans ce domaine qui n'avait pas connu de mesures significatives en termes de meilleure prise en compte du pouvoir d'achat de la population neuchâteloise, certains critères financiers servant à calculer les budgets des parents et de l'étudiant-e ou de l'apprenant-e ont été adaptés à la réalité de l'évolution générale du coût de la vie.

Concernant la réduction individuelle des primes (subsides LAMal), le service de l'action sociale et plus spécifiquement l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) a mené de conséquents travaux préparatoires afin que le

Conseil d'État puisse proposer un contre-projet à l'Initiative « Primes maladie. Stop à la hausse ». Le Rapport 25.033 (« Pouvoir d'achat ») a été adopté le 2 juillet 2025 par le Conseil d'État et présenté en conférence de presse le lendemain ; il est travaillé en commission du Grand Conseil depuis le 2^e semestre 2025.

Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué en 2025 à se développer ; le Grand Conseil a d'ailleurs pu prendre connaissance du nouveau plan d'action cantonal 2025-2029 en matière de lutte coordonnée contre le surendettement. En matière de prévention, trois projets ont bénéficié d'un soutien financier via le Fonds neuchâtelois de prévention du surendettement. La plateforme cantonale, quant à elle, a fourni un travail conséquent avec la rédaction du rapport thématique « Réduire les effets contreproductifs des intérêts et frais de poursuite en matière d'assainissement des ménages surendettés dans le Canton de Neuchâtel ». Ce rapport concrétise la volonté du Conseil d'État de réduire l'impact des frais et émoluments de poursuite pour les personnes surendettées.

Dans le domaine de l'accompagnement des victimes d'infraction et plus spécifiquement de violence domestique, il a été procédé à un renforcement progressif de la dotation en personnel du service d'aide aux victimes (FAS/SAVI) à hauteur de +3,3 EPT, avec une réorganisation de la gouvernance de ce secteur et engagement d'une nouvelle responsable en juin. Dans la même thématique, en mai 2025, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a validé le principe de la mise sur pied d'une structure nouvelle impliquant les six cantons romands et assurant la répondeur du futur numéro 142-ligne téléphonique d'aide aux victimes (24h sur 24 et 7 jours sur 7). Dans le Canton de Neuchâtel, dans cette perspective, le dispositif a été consolidé et coordonné avec les partenaires pour une mise en œuvre de cette nouvelle offre au 1^{er} mai 2026.

Enfin, la Direction du service a participé au financement et au suivi d'un projet novateur en termes d'orientation de la population dans le réseau socio-sanitaire du Canton de Neuchâtel. La Plateforme précarité, à l'initiative de ce développement, a fait le choix de l'option de l'intelligence artificielle pour proposer une nouvelle offre qui devrait se concrétiser en 2026.

Contributions d'entretien

En 2025, l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a ouvert 196 nouveaux dossiers (188 en 2024). Le nombre total de dossiers traités par l'office s'élève quant à lui à 2967 (2939 en 2024). Concernant la dépense effective à charge de la Facture sociale harmonisée (différence entre les avances accordées par l'État et les avances recouvrées auprès des débiteurs), elle se monte à CHF 653'765. Cela correspond à un excellent taux de recouvrement de 75%, atteint par les équipes de l'ORACE en dépit d'une charge de travail qui est restée élevée tout au long de l'année. S'agissant de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'ORACE a entrepris en 2025 un total de 307 procédures judiciaires.

Le montant total des avances octroyées par l'office sur l'ensemble de l'année 2025 s'élève à CHF 2'646'000, contre CHF 2'310'000 en 2024. Cette augmentation s'explique par le nombre de bénéficiaires d'avance qui, en moyenne mensuelle, est passé de 319 personnes en 2024 à 350 personnes en 2025 (+ 9,7%). En matière de politique sociale et de développement des « aides en amont », il est réjouissant de constater que la réforme du régime des avances, initiée en 2019, continue de produire des résultats positifs puisqu'elle a permis en 2025 à 156 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale.

Aide sociale

Le recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel a augmenté en 2025 ; c'est une nette inversion de tendance depuis 2018. Dans l'attente des statistiques officielles de l'OFS, l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) relève en effet que le nombre de dossiers ouverts en 2025 a considérablement augmenté (environ +16%) : il s'est élevé à 2'781 contre 2'391 l'année précédente. Dans la mesure où le nombre de fermetures de dossiers est resté sensiblement le même qu'en 2024, on assiste logiquement à une hausse en 2025 après sept années de décroissance. Le nombre moyen de dossiers s'élève ainsi à 5'174 contre 4'988 en 2024 (+3,73%). On explique essentiellement ce résultat par la péjoration de la situation financière d'une partie grandissante de la population face aux aléas économiques.

Concernant les dépenses de l'aide matérielle versée en 2025 par les autorités d'aide sociale (services sociaux régionaux/SSR et services sociaux privés pour les réfugié-e-s statutaires) et autres charges de l'ODAS, leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à quelque 99.5 millions de francs (+6.46%). Cette hausse de 6 millions de francs provient essentiellement de l'aide matérielle délivrée dans les SSR. Elle est due à une augmentation du nombre de dossiers ainsi qu'à une baisse sensible des recettes. À noter qu'une telle hausse des charges ne s'était plus produite depuis plus de 10 ans (exercice 2014).

Le projet de « suivi différencié harmonisé » (RAISONE-SDH) a démarré concrètement au 1^{er} janvier 2025. Ainsi, le « suivi financier » a été introduit dans tous les services sociaux du canton en charge de la délivrance de l'aide matérielle. Il s'agit d'une nouvelle approche réservée aux bénéficiaires n'ayant pas besoin d'un accompagnement social et pour lequel-le-s le calcul et le versement de l'aide matérielle est effectué par du personnel administratif formé à cet effet. Le projet SDH implique également la mise à disposition de modules collectifs d'information et/ou de formation, adressés aux bénéficiaires de l'aide sociale sur les thèmes de l'assurance-maladie (et gestion des frais médicaux), des impôts, et de la sortie de l'aide sociale. Ces modules collectifs, conceptualisés en 2025 avec formation du personnel, seront déployés dans toutes les régions du canton en 2026.

Concernant les loyers pris en charge par l'aide sociale, l'ODAS s'est vu confier par le Conseil des autorités d'action sociale le mandat d'analyser et vérifier l'adéquation des montants maximums fixés par voie de directive en comparaison avec la réalité du marché du logement dans l'ensemble du Canton de Neuchâtel. Ces travaux, effectués de manière scientifique en étroite collaboration avec le service cantonal de statistique, déboucheront sur des propositions d'aménagements adressées à l'autorité politique.

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle (ISP), l'ODAS a organisé des programmes ou mesures proposant en 2025 quelque 520 places socio-professionnelles (à mi-temps). Ainsi, record absolu, pas moins de 1'449 bénéficiaires de

l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'376 en 2024, soit +5.30%). Parmi ceux-ci, 64% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS (via la Facture sociale) et 36% ont bénéficié d'un placement ISP individuel. Au final, on relève un résultat encourageant en matière de réinsertion : 18% des participant-e-s ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. En milieu d'année, le programme « En vert et pour tous » à La Chaux-de-Fonds est venu compléter le panel d'offres du dispositif ISP, dans le domaine de l'environnement. L'ODAS a poursuivi sa participation active au développement du Dispositif Restart, porte d'entrée unique dans le canton pour tous les jeunes gens de 15 à 25 ans en situation de décrochage (insertion par la formation). Ceux-ci, qu'ils ou elles soient bénéficiaires de l'aide sociale, demandeurs-euses d'emploi ou n'émargeant à aucun dispositif, peuvent bénéficier, au début de leur parcours, des places dans les programmes ISP de l'ODAS. Ils et elles ont ainsi été 65 jeunes à entamer une démarche d'insertion dans ce cadre. Enfin, l'année 2025 a vu le démarrage des travaux pour un projet novateur baptisé INSOLITE (Rapport 24.057 adopté par le Grand Conseil), dont la visée est de reconnaître et valoriser les activités de bénévolat effectuées dans les domaines de la solidarité et de la transition écologique par des personnes durablement à l'aide sociale (plus de 4 ans) et âgées de 55 ans et plus. Pour coordonner et piloter cette nouvelle offre qui débute en 2026, il a été fait appel à un organisme externe : Bénévolat-NE.

Aides à la formation

Lors de l'année scolaire 2024-2025, le nombre de personnes au bénéfice de bourses d'études délivrées par l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) a progressé dans tous les degrés (+6,2% au total). On enregistre une hausse substantielle des demandes et du montant total des prestations versées (CHF +878'009), ainsi qu'une hausse du montant moyen de la bourse octroyée. Cette croissance est notamment due à la décision prise par les autorités d'ouvrir l'accès aux bourses à un nouveau public constitué des « personnes admises provisoirement » (permis F de moins de 7 ans) dès la rentrée 2024-2025. Par ailleurs, une partie de l'exercice comptable 2025 a été impactée par les « mesures correctrices » proposées par le Conseil d'État et validées par le Grand Conseil (voir Rapport sur la redéfinition des prestations sociales 24.057). Ces mesures mises en œuvre dès la rentrée d'août 2025 avaient justement pour effet recherché d'ouvrir l'accès à cette prestation.

Le nombre de bénéficiaires de prêts d'études (à rembourser, sans intérêt) a lui aussi augmenté (+8), tout comme le montant total attribué.

Le tableau ci-dessous, établi par l'OCAB, présente le résultat synthétique des deux dernières années « scolaires » sur le plan d'octroi des bourses d'études. Les statistiques 2024-2025, arrêtées à mi-février 2026, sont harmonisées avec celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

	2023-2024			2024-2025 (état au 12.2.2026)			Variations en %	
Niveau de formation	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	463	2'698'516	5'828	510	3'434'166	6'734	10.2%	27.3%
Tertiaire	403	3'544'249	8'795	410	3'686'608	8'992	1.7%	4.0%
Formation continue	0	0	0	0	0	0		
Total bourses	866	6'242'765	7'209	920	7'120'774	7'740	6.2%	14.1%
Prêts d'études	19	128'340	6'755	27	202'930	7'516	42.1%	58.1%

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne en 2025 dans le Canton de Neuchâtel, les primes d'assurance-maladie (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont augmenté de 4,6%. Dans le détail, les primes adultes (dès 26 ans) ont augmenté en moyenne de 3,8% (à CHF 512,80.- /mois), celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont connu une hausse de 5,0% (à CHF 351,80 /mois) et celles des enfants (0-18 ans) ont cru de 4,7% (à CHF 131,60 /mois).

Dans ce contexte de hausse des primes, qui a succédé à deux années de forte augmentation (près de 10 % de hausse chaque année en 2023 et 2024), le Conseil d'État a choisi, avec un budget initial de 149,5 millions, de consolider le système d'aide afin de garantir la continuité du soutien actuel. Il a ainsi décidé de proroger l'ensemble des mesures introduites en 2023 et 2024. Ces mesures comprenaient un élargissement du cercle des bénéficiaires (classifications ordinaires) et prévoyaient également l'octroi d'un subside pour les adultes et les jeunes adultes ayant des enfants à charge appartenant aux « classifications ordinaires » S11 à S15. Le budget amendé par un décret du Grand Conseil a permis d'instituer des « subsides extraordinaires » à hauteur de 1,5 million en faveur des « bénéficiaires ordinaires ». Il a ainsi été possible de maintenir l'intensité de l'aide en francs absolus (l'augmentation des subsides, en francs, a suivi la même proportion que celle des primes).

Les montants versés en 2025 au titre de la réduction individuelle des primes ont atteint 160,6 millions de francs. Le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal (incluant les 3 catégories de bénéficiaires) a nettement progressé dans le Canton de Neuchâtel, pour s'établir à plus de 42'000 personnes. Cette hausse concerne principalement l'effectif des bénéficiaires de subsides des « classifications ordinaires » (+12 %). À noter que les effectifs de ces classifications sont appelés encore à évoluer à la hausse, dans la mesure où l'OCAB doit rendre des décisions en 2026 avec effet sur 2025, en raison des retards pris dans le traitement des demandes de prestations.

Le nombre de bénéficiaires de subsides touchant de l'aide sociale a également progressé mais dans une nettement moindre mesure (+3,6 %), tandis que celui des assuré-e-s touchant des prestations complémentaires à l'AVS-AI est demeuré pratiquement stable (+0,4 %).

Pour faire face à cet accès aux prestations plus important qu'imaginé, un crédit supplémentaire de 5,8 millions de francs a été sollicité par le Conseil d'État et accepté le 30 septembre 2025 par le Grand Conseil.

Au 31.12.2025, la répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présentait comme suit :

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	81,9	12'281
Aide sociale	39,5	8'577
Subsides ordinaires (class. S1-S15)	39,2	21'218
**Total	160,6	42'076

* Considère une moyenne arithmétique (nombre total de mois subsidiés divisé par 12 mois)

** Ces données recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année (incl. les correctifs des années antérieures à 2025) et ne considèrent, en conséquence, pas les écritures transitoires.

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité » sur la base des taxations fiscales communiquées à l'OCAB, 5'432 coupons ont été retournés par les usagers et usagères dans les délais et traités par l'office (5'750 en 2024). Sur les 5'432 coupons traités, 4'885 ont donné droit à l'attribution directe d'un subside, 860 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation (suite à un changement de situation financière et/ou personnelle) et 87 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	148'587'561	161'573'000	158'870'303	-2'702'697	-1.7%	+10'282'742	+6.9%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	4'034'681	4'023'000	3'481'309	-541'691	-13.5%	-553'372	-13.7%
43 Revenus divers	245'568	64'000	1'015'050	+951'050	+1'486.0%	+769'482	+313.3%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	122'675'047	136'172'600	132'863'828	-3'308'772	-2.4%	+10'188'781	+8.3%
47 Subventions à redistribuer	21'021'297	20'757'000	20'265'364	-491'636	-2.4%	-755'933	-3.6%
49 Imputations internes	610'967	556'400	1'244'751	+688'351	+123.7%	+633'785	+103.7%
Charges d'exploitation	312'397'120	312'577'958	334'749'889	+22'171'931	+7.1%	+22'352'770	+7.2%
30 Charges de personnel	6'194'725	6'571'103	6'374'621	-196'482	-3.0%	+179'896	+2.9%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'712'789	1'533'200	1'644'424	+111'224	+7.3%	-68'365	-4.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	253'668'952	253'603'700	274'825'276	+21'221'576	+8.4%	+21'156'324	+8.3%
37 Subventions redistribuées	21'021'297	20'757'000	20'265'364	-491'636	-2.4%	-755'933	-3.6%
39 Imputations internes	29'799'357	30'112'955	31'640'204	+1'527'249	+5.1%	+1'840'847	+6.2%
Résultat d'exploitation	-163'809'559	-151'004'958	-175'879'586	-24'874'628	-16.5%	-12'070'027	-7.4%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	217	0	-234	-234	--	-451	-207.6%
Résultat de financement	-217	0	234	+234	--	+451	+207.6%
Résultat opérationnel	-163'809'776	-151'004'958	-175'879'353	-24'874'395	-16.5%	-12'069'577	-7.4%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-163'809'776	-151'004'958	-175'879'353	-24'874'395	-16.5%	-12'069'577	-7.4%

Commentaires

Le résultat net des comptes 2025 est défavorable par rapport au budget de CHF - 24,9 millions et aux comptes 2024 de CHF - 12,1 millions. Les revenus pour l'année 2025 sont inférieurs au budget CHF -2,7 millions alors que les charges sont plus élevées CHF +22,1 millions. En regard des comptes 2024, la croissance des charges 2025 (CHF +22,3 millions) est partiellement compensée par une amélioration des revenus (CHF +10,3 millions).

Tous les groupes de revenus présentent, par rapport au budget, des écarts significatifs. L'écart défavorable de CHF -0,5 million du groupe 42 s'explique par des remboursements de subsides d'assurance-maladie moins élevés que budgétés. Pour le groupe 43, l'écart favorable de CHF +1,0 million s'explique principalement par un changement de méthode de comptabilisation de la provision pour l'indemnisation des victimes d'infractions (LAVI). Cette nouvelle présentation comptable n'a aucun impact sur le résultat final.

Pour le groupe 46, l'écart défavorable s'explique par des revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté (CHF -6,6 millions) ainsi que par une subvention fédérale reçue pour les subsides LAMal moins élevée que prévu au budget (CHF -3,0 millions). Cet écart défavorable a été atténué par les recettes supplémentaires de la facture sociale (participation des communes comptabilisée dans ce groupe de revenus à hauteur de CHF +6,4 millions) consécutives à une augmentation des charges (CHF +15,9 millions) dans le groupe 36.

En comparaison à 2024, les revenus de transferts augmentent de CHF +10,2 millions. Cette croissance s'explique principalement par la hausse des participations communales à la facture sociale (CHF +5,6 millions) et des subsides fédéraux (CHF +4,0 millions).

Les charges des groupes 36, 37 et 39 présentent des écarts significatifs par rapport au budget.

Au niveau des charges de transfert du groupe 36, un crédit supplémentaire de 14'427'000 a été validé le 30 septembre 2025 par le Grand Conseil (Rapport 25.034). CHF 6'794'576 supplémentaires ont été comptabilisés, portant l'écart au budget initial à CHF 21,2 mios. Ce dépassement est principalement lié à l'évolution des charges dans le domaine des subsides LAMal (CHF +9,6 millions). Davantage de personnes ont ainsi bénéficié de cette prestation sous condition de ressources (revenu et fortune), surtout la catégorie des classifications ordinaires (augmentation de 12% pour CHF +9,2 millions) et dans une moindre mesure celle des bénéficiaires de l'aide sociale (CHF +2,6 millions). Pour ces derniers, l'effet volume réel a été plus élevé que celui budgété (augmentation proche de 4%). On a en effet assisté en 2025 à un accroissement du recours à l'aide sociale tant en Suisse que dans le canton. Toujours concernant les subsides d'assurance-maladie, la catégorie des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI montre un écart favorable (CHF -2,2 millions) expliqué par un référentiel 2024 surévalué lors de l'élaboration du budget 2025. Le montant total des subsides au 31 décembre 2025, qui se base sur les décomptes transmis par l'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) et acceptés provisoirement par les assureurs à fin 2025, dépasse de CHF 3,8 millions le crédit supplémentaire. Le dépassement est également lié à la croissance des charges d'aide sociale matérielle (CHF +7,0 millions). L'essentiel de l'écart provient de l'augmentation du nombre d'ouvertures de dossiers d'aide sociale. L'augmentation s'est accélérée au 2^{ème} semestre et s'est donc révélée encore plus forte que la tendance constatée pendant les 4 premiers mois de l'année lors de l'élaboration de la demande de crédit supplémentaire (CHF +4,5 millions pour l'aide matérielle). L'évolution du contentieux LAMal (CHF +3,8 millions) explique aussi le dépassement par rapport au budget. Après une forte hausse de CHF 18,7 à CHF 23,9 millions entre 2023 et 2024, les projections budgétaires tablaient, pour 2025, sur une stabilisation des charges à hauteur de CHF 20,8 millions en 2025, compte tenu d'une fin escomptée des effets de rattrapage dans certaines caisses d'assurance-maladie. Enfin, le dépassement est lié à l'évolution des charges du domaine des bourses d'études, en particulier l'augmentation du nombre de bénéficiaires suite aux mesures prises à la rentrée scolaire 2024 (accès aux permis F) et à la rentrée 2025 (mesures annoncées dans le Rapport 24.057).

Dans le groupe 37, l'écart s'explique par une sous-évaluation du budget de la répartition des flux des dépenses de l'aide sociale entre les communes. Il n'y a pas d'impact sur le compte de résultat car la contrepartie se retrouve dans le groupe 47.

Dans le groupe 39, les dépenses refacturées au SASO par d'autres services affichent un écart budgétaire de CHF +1,5 million, détaillé dans les fiches des services SECS, SEMP, SAHA et SMIG en lien avec la facture sociale.

L'augmentation entre 2024 et 2025 des charges de transfert (CHF +21,2 millions) relève, tout comme l'écart par rapport au B25, principalement des subsides LAMal (CHF +12,9 millions), de l'aide matérielle (CHF +3,4 millions) et des bourses d'études (CHF +3,4 millions).

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	2'403	5'200	31'946
Coûts salariaux et de structure	1'234'230	1'277'839	1'329'542
Coûts des services centraux	388'173	273'283	296'871
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'624'806	1'556'321	1'658'359

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	79'567	0	75'922
Coûts salariaux et de structure	1'800'944	1'851'819	1'722'071
Coûts des services centraux	567'103	396'036	384'415
Revenus	147'051	96'400	97'199
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'300'563	2'151'455	2'085'210

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	400	400	400
Coûts salariaux et de structure	506'546	445'173	614'151
Coûts des services centraux	159'213	95'207	137'322
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	666'159	540'779	751'873

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'203'459	2'484'106	2'176'201
Coûts des services centraux	692'897	531'259	484'326
Revenus	5'610	14'000	5'727
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'890'746	3'001'364	2'654'800

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	11'532	13'200	11'796
Coûts salariaux et de structure	498'487	560'167	553'518
Coûts des services centraux	156'490	119'371	123'169
Revenus	112'593	100'000	112'505
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	553'916	592'738	575'978

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux, ainsi que des revenus (refacturation de prestations internes).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Aides formation - soins infirmiers	0	200'000	0
Contentieux LAMal	19'085'853	9'520'000	18'036'628
LAVI	300'154	110'000	99'287
Participation aux SSR et GSR	4'680'727	4'752'000	4'665'801
Subsides LAMal extraordinaires	110	1'500'000	1'773'315
Subventions institutions privées	74'277	18'600	17'311
Total charges (+) / revenus (-) nets	24'141'121	16'100'600	24'592'342

Commentaires

La forte progression des charges constatées en regard du budget 2025 s'explique pour l'essentiel par le contentieux LAMal (volet primes / intérêts et frais de poursuite hors facture sociale), dont il a déjà été fait mention dans les commentaires généraux ci-dessus. Le dépassement des subsides LAMal extraordinaires (hors facture sociale selon décision du Grand Conseil) est expliqué par le même effet volume que pour les subsides LAMal.

Le budget prévu pour les aides à la formation (initiative soins infirmiers), n'a finalement pas été utilisé via les bourses, la prestation ayant été assurée par le service de l'emploi.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges subventions redistribuées	20'976'847	20'757'000	20'265'364
Frais de rappel	-1'700	0	-1'800
Revenus subventions redistribuées	-20'976'847	-20'757'000	-20'265'364
Total charges (+) / revenus (-) nets	-1'700	0	-1'800

Commentaires

Les écarts entre les charges et revenus redistribués (groupe 37 et 47) qui se compensent mutuellement, résultent des fluctuations des montants du pot commun à répartir entre les communes dans les domaines des charges d'aide matérielle des SSR et des frais de personnel des GSR/SSR.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	121'080	0	121'080	179'200	0	179'200	172'984	0	172'984
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	0	32'399	-32'399	0	75'000	-75'000	0	66'711	-66'711
Prêts d'étude 2024-2027	En cours	203'520	3'000	200'520	150'000	15'000	135'000	203'482	14'120	189'362
Prêts d'études	En cours	0	93'085	-93'085	0	127'000	-127'000	0	108'489	-108'489
Total		324'600	128'484	196'116	329'200	217'000	112'200	376'466	189'320	187'146

Commentaires

Le crédit d'engagement PI-Réformes (rapport 20.013) sert à l'octroi de mandats pour les travaux liés à la redéfinition des prestations sociales dans le cadre du Projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) mené conjointement entre les communes et l'État. Les mandats externes nécessaires à sa réalisation ont été moins sollicités que prévu, entraînant des charges inférieures de CHF 6'000 par rapport au budget.

Les montants alloués aux prêts d'études ont dépassé les données de planification de CHF 53'482, alors que les remboursements de prêts sont inférieurs de CHF 27'680 aux estimations portées au budget.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Aide sociale	59'614'302	55'653'200	65'288'727
Alfa Sal	2'771'843	2'754'100	2'858'851
Avances contribution d'entretien	309'601	457'300	314'101
Bourses d'études	2'886'356	4'364'400	4'587'467
Financement LACI	3'387'633	3'150'000	4'048'977
Intégration socio-professionnelle	5'791'108	6'999'200	6'140'966
Lutte contre les abus	1'052'887	1'183'700	1'170'027
Partenariat social privé	4'965'591	5'538'900	5'956'110
Subsides LAMal	50'718'661	46'781'700	53'009'927
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	274	0	0
Total charges (+) et revenus (-) nets	131'498'256	126'882'500	143'375'153

Commentaires

En 2025, la part assumée par l'État dans la facture sociale est supérieure de CHF +16,5 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart défavorable s'explique essentiellement par les composantes des subsides LAMal, de l'aide sociale et du financement LACI.

Dans la composante Subsides LAMal, l'écart observé (CHF +6,2 millions) est principalement imputable à une augmentation des effectifs essentiellement pour la catégorie de bénéficiaires dite « ordinaire » et dans une moindre mesure pour la catégorie des bénéficiaires de l'aide sociale. Concernant la composante de l'aide sociale, l'écart observé (CHF +9,6 millions) s'explique par la dégradation du marché du travail avec pour effet une augmentation de l'intervention des services sociaux régionaux, ainsi que par une croissance du coût par dossier.

Par rapport à 2024, les charges de la facture sociale 2025 augmentent de CHF 11,9 millions, sur toutes les composantes mais essentiellement sur celles de l'aide sociale et des subsides LAMal. Pour la composante aide sociale, l'écart défavorable par rapport aux comptes 2024 (CHF +5,7 millions), s'explique principalement par l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale (CHF + 3,5 millions). Quant à l'augmentation de la composante subsides LAMal (CHF +2,3 millions), celle-ci est due pour l'essentiel à la hausse des dépenses des subsides (CHF +6,7 millions), impactées par la croissance des primes et par l'augmentation des bénéficiaires. Cet écart est compensé partiellement par la hausse de la part fédérale (CHF +2,4 millions).

Facture Sociale

	Comptes	Budget	écart comptes vs budget
2025	143'375'153	126'882'500	16'492'653
2024	131'498'256	133'652'150	-2'153'894
2023	127'896'547	141'442'882	-13'546'335
2022	116'803'792	135'533'420	-18'729'628
2021	120'226'447	130'161'370	-9'934'923
2020	123'581'632	131'970'680	-8'389'048
2019	117'864'836	129'223'650	-11'358'814
2018	127'178'732	131'144'788	-3'966'056

À noter qu'il s'agit de la première fois au cours des huit dernières années que les comptes sont supérieurs aux prévisions budgétaires.

2.10.9. Service d'accompagnement et hébergement de l'adulte (SAHA)

Missions principales

Le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA) a principalement pour mission de :

- Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans la société neuchâteloise et leur égalité de traitement ;
- Garantir un dispositif de prestations en faveur des personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale ;
- Assurer la pertinence de l'orientation en adéquation avec les besoins des personnes ;
- Planifier le développement des offres en tenant compte de l'évolution de la demande et des modes de prise en charge ;
- Garantir la qualité, le subventionnement et la surveillance du dispositif de prestations.

Évolution de l'environnement et des tâches

La loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInCA), adoptée à l'unanimité le 2 novembre 2021 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Elle offre un cadre légal complet au domaine du handicap comportant deux volets :

- le domaine de l'inclusion ;
- le domaine de l'accompagnement et de l'hébergement des personnes vivant avec un handicap.

L'entrée en vigueur de la LIInCA a impliqué de nouvelles missions légales pour le SAHA dans les deux domaines de prestations précités ainsi qu'une réorganisation du service et des processus de travail. Le SAHA est en effet chargé de mettre en œuvre la loi notamment à travers l'élaboration d'un plan d'action en matière d'inclusion et la généralisation des contrats de prestations. La loi prévoit un délai de trois ans dès son entrée en vigueur pour la mise en conformité des relations avec les partenaires institutionnels.

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du règlement d'application de la loi (ReLIInCA) par le Conseil d'État ainsi que par celle du rapport 25.002 par le Grand Conseil concernant la planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité 2025-2029. À travers cette planification, le Conseil d'État entend soutenir activement le développement d'alternatives aux prestations institutionnelles traditionnelles, tout en continuant de répondre aux besoins des personnes vulnérables par des prestations de qualité. Le rapport de planification a identifié quatre axes stratégiques pour la période 2025-2029, qui se déclinent en objectifs opérationnels et permettront à tou-te-s les acteurs et actrices impliqué-e-s de s'inscrire dans la vision de l'État :

- Poursuivre le virage ambulatoire (qui privilégie des alternatives aux hébergements traditionnels et aux ateliers protégés) et consolider les offres d'accompagnement à domicile ;
- Apporter une réponse globale à la complexification des situations et aux besoins émergents ;
- Optimiser le dispositif de prestations institutionnelles ;
- Améliorer le pilotage du dispositif.

Activités et réalisations

INCLUSION ET HÉBERGEMENT

Commissions

La Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (CIAP), constituée principalement d'auto-représentant-e-s du monde du handicap et présidée par la cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale, a poursuivi ses travaux, notamment en approfondissant la thématique de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap psychiatrique, celle de l'école inclusive, et en faisant une visite des bâtiments de Tivoli 28 sous l'angle de l'accessibilité.

La Commission cantonale addictions (CCA) a été un partenaire stratégique dans l'élaboration d'une Stratégie Neuchâtel Addiction. Composée des principaux services et milieux professionnels spécialisés, elle assure la coordination entre les différentes instances ou entités concernées par les problèmes d'addictions, ainsi que par la politique cantonale en la matière. En 2025, elle s'est exprimée dans le cadre de la consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur les produits cannabiques (loi sur les produits cannabiques, LPCan).

La Commission des plaintes (CoP) a été désignée par le Conseil d'État en mars 2025. Elle a consacré cinq séances en 2025 afin d'établir le cadre et les modalités de son fonctionnement. La Commission a développé un important travail de communication visant à faire connaître son existence et ses missions, notamment via un flyer en version FALC (Facile à lire et à comprendre), des visites dans les institutions sociales et des interventions dans les associations. Entre le 12 mars et le 31 décembre 2025, la Commission a reçu six plaintes.

Coordination intercantonale

Le SAHA assume la présidence de la Commission latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS). Il est membre du comité de la Conférence suisse des Délégués cantonaux aux questions de handicap (CDQH). Le Canton de Neuchâtel a participé activement aux travaux pour l'élaboration de la prise de position de la CDAS dans le cadre de la procédure de consultation relative au contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative inclusion.

La préposée à l'inclusion participe au réseau d'échanges entre spécialistes de l'égalité des personnes vivant avec handicap (villes et cantons) au niveau suisse sous l'égide du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées. Elle est notamment membre du comité scientifique du CAS en Handicap et interprofessionnalité de la Haute école de travail social de Fribourg.

Le SAHA a été interviewé à plusieurs reprises dans le cadre de recherches d'envergure nationale ou romande.

INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Plan d'action en matière d'inclusion des personnes vivant avec un handicap

La mise en œuvre du plan d'action en matière d'inclusion, adopté par le Conseil d'État le 16 août 2023, s'est poursuivie en 2025, avec notamment la mise en place du processus de préavis en matière d'inclusion, lancée en août 2025 pour une phase pilote d'une année. Par ailleurs, un bilan d'étape du plan d'action a été initié en automne 2025 par une large consultation des services et entités concernés par une ou plusieurs mesures du plan d'action.

Préposée à l'inclusion

En 2025, la préposée à l'inclusion a répondu à 29 demandes de conseils ou d'informations. 10 d'entre elles proviennent de citoyen-ne-s du canton. Les autres demandes sont issues d'organismes de soutien en faveur des personnes vivant avec un handicap (5), d'étudiant-e-s (3), d'entités de l'administration cantonale (8), de communes neuchâteloises (3) ou d'autres cantons (1). En plus de ces conseils, de nombreux échanges avec les services de l'administration cantonale ont eu lieu (13). Ces échanges ont principalement porté sur la mise en place de mesures d'accessibilité par les entités dans le cadre de leurs projets, mais aussi sur la coordination entre les entités ou la présentation des activités de celles-ci en lien avec l'inclusion des PVH. Elle a effectué 12 présentations de la thématique de l'inclusion : la moitié à l'interne de l'administration cantonale et l'autre moitié à l'externe. On peut notamment citer une intervention au CPNE dans un module de formation destiné à des étudiant-e-s éducatrice-teur-s de 3e année ainsi que devant des architectes membres du comité SIA ou encore de la Conférence des directrices et directeurs communaux en matière de santé.

Projets pilotes en matière d'inclusion

13 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets ouvert du 30 septembre 2024 au 31 décembre 2024. Le groupe d'accompagnement composé de membres de la CIAP a participé au processus de sélection et 5 projets ont été retenus et soutenus. 6 projets supplémentaires ont pu être soutenus en 2025 grâce à la possibilité de déposer un projet tout au long de l'année. Un nouvel appel à projets a été ouvert du 2 octobre 2025 au 31 décembre 2025. Les projets déposés devaient s'inscrire dans 4 thèmes choisis : l'égalité, la communication, la santé et la culture, les sports et les loisirs.

ACCOMPAGNEMENT ET HÉBERGEMENT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Planification des prestations

Comme mentionné précédemment, l'année 2025 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil du rapport 25.002 concernant la planification de l'offre de prestations sociales pour les adultes dans les domaines du handicap, de l'addiction et de la grande précarité 2025-2029. À travers cette planification, le Conseil d'État entend soutenir activement le développement d'alternatives aux prestations institutionnelles traditionnelles, tout en continuant de répondre aux besoins des personnes vulnérables par des prestations de qualité.

Évolution du dispositif de prestations

Les prestations s'adressent aux personnes vivant avec un handicap, en situation d'addiction ou de grande précarité sociale. Dans le cadre des budgets alloués, le dispositif de prestations compte, en 2024, près de 1676 places théoriques (contre 1645 en 2024). Cela concerne 596 places en hébergement avec ou sans occupation (dont 6 places en unité d'accueil temporaire ou d'urgence), 823 places d'activités de jour soit en ateliers (productifs, formatifs, socialisants ou intégrés) soit en centres de jour. Nous comptons également 245 places pour des suivis socio-éducatifs à domicile. L'évolution du dispositif est liée à l'augmentation de places en faveur des adultes en grande précarité sociale en raison d'une saturation du dispositif et la mise en place d'un hébergement à temps partiel pour les personnes vivant avec un polyhandicap.

Balance intercantonale

Au 31 décembre 2025, 72 Neuchâtelois-e-s sont hébergé-e-s hors canton (contre 66 en 2024). Les hébergements ont lieu principalement dans le Canton de Vaud (45 personnes).

En parallèle, 106 personnes d'autres cantons sont accueillies dans le dispositif neuchâtelois en 2025 (contre 113 en 2024). Elles viennent par ordre décroissant de Berne, du Jura, de Genève et de Fribourg.

Orientation

Au niveau du dispositif d'orientation JUNORAH, le nombre d'évaluations des besoins réalisé en 2025 par Pro Infirmis est de 166 (contre 134 en 2024). En 2025, la majeure partie des demandes concernent des personnes vivant avec un handicap psychique. En proportion, celles-ci sont légèrement en recul avec un taux de 37% contre 44% en 2024. Pour le reste, 32.5% des orientations concernent des personnes vivant avec un handicap mental, y compris avec trouble du spectre autistique ; 30.1% des personnes vivant avec un handicap physique, neurologique ou cérébrolésées. En ce qui concerne les orientations proposées, elles visent principalement les institutions sociales neuchâteloises 63% (60% en 2024) contre 9% adressées hors canton. Pour les 28% restant, 18 personnes ont été orientées vers le réseau des EMS, 8 vers des institutions non reconnues CIIS, 4 ont pu être maintenues à domicile et 7 demandes n'ont pas abouti (décès, déménagement, abandon de la demande).

Transition vers l'âge adulte

Le SAHA a organisé pour la première fois en novembre 2025 une soirée d'information destinée aux jeunes aux parcours spécifiques et leurs familles. Cette soirée réfléchiée en collaboration avec, notamment, l'office de l'enseignement spécialisé (OES), l'office de l'assurance invalidité (OAINÉ), l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et la commission cantonale pour l'inclusion et l'accompagnement (CIAP), a permis d'aborder les enjeux liés à la continuité du soutien après 18 ans, à la coordination entre les acteurs et à l'accès aux différents dispositifs d'accompagnement. Elle a réuni plus de 120 personnes (dont 80 jeunes concernés) et 40 professionnels du monde institutionnel et associatif.

Soutien au réseau associatif

Le SAHA a en outre poursuivi son soutien à plusieurs associations telles qu'Antenne Handicap, la Fédération suisse des Sourds, la Fondation serei, Inclusion Handicap ou Pro Infirmis qui offrent des conseils sociaux et juridiques ainsi que des services de relève pour les proches aidant-e-s, et organisent des activités de formation et de loisirs, dans l'objectif d'une meilleure inclusion.

PROJETS PILOTES DANS LE DOMAINE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Appel à projets « Vie, logement, carrière »

Dans le cadre du crédit d'impulsion dédié, [trois projets pilotes](#) ont été sélectionnés suite à l'appel à projets lancé le 3 décembre 2024. Ils visent à soutenir l'autodétermination, l'inclusion et l'innovation sociale. Le premier, intitulé CODIS, est un service de coaching social dédié aux 18–25 ans vivant avec un handicap neurodéveloppemental ou psychique. CODIS accompagne les jeunes dans leur transition vers l'indépendance, avec un soutien respectueux et non stigmatisant, pour construire un projet de vie à domicile inclusif, réaliste et épanouissant. Le deuxième, intitulé PROFIL, est un projet visant l'inclusion professionnelle durable des personnes vivant avec un handicap sur le premier marché du travail. PROFIL propose un éventail complet de prestations : recrutement, travail temporaire, suivi de formation et échanges entre pairs, dans une approche « gagnant-gagnant » pour les participant-e-s et les employeur-euse-s. Le troisième est un projet qui prévoit la création d'un réseau d'entraide à la [contribution d'assistance](#), un groupe d'expert-e-s (pair-aidant-e-s) pour coacher et accompagner les personnes vivant avec un handicap dans leurs démarches auprès de l'OAI et, ensuite comme employeur-euse-s. Ils viennent compléter l'offre du projet [« aliaCap »](#).

Projet pilote « aliaCap »

Depuis mars 2023, un premier projet, intitulé [aliaCap](#), est promu et réalisé par le SAHA. Il met en relation des personnes vivant avec un handicap mental et cherchant à travailler sur le premier marché de l'emploi, avec des employeuses et employeurs désireux de promouvoir la diversité et développer les valeurs humaines. Il propose un concept novateur, en adéquation avec les besoins du terrain et qui assure la perméabilité entre le premier et le second marché de l'emploi. Son objectif est d'élargir le choix professionnel des jeunes, en particulier vivant avec une déficience mentale, en leur donnant accès au premier marché de l'emploi.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
	2024	2025	2025	CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	2'914'502	5'107'300	3'503'632	-1'603'668	-31.4%	+589'131	+20.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	181'928	200'000	184'602	-15'398	-7.7%	+2'674	+1.5%
42 Taxes	0	1'638'600	158'995	-1'479'605	-90.3%	+158'995	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	19'894	300'000	5'542	-294'458	-98.2%	-14'352	-72.1%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	2'712'680	2'968'700	3'154'494	+185'794	+6.3%	+441'814	+16.3%
Charges d'exploitation	90'548'892	95'814'086	94'401'012	-1'413'074	-1.5%	+3'852'120	+4.3%
30 Charges de personnel	1'119'765	1'209'160	1'149'030	-60'130	-5.0%	+29'265	+2.6%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	79'259	110'000	102'219	-7'781	-7.1%	+22'960	+29.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	89'246'523	94'413'000	93'081'269	-1'331'731	-1.4%	+3'834'747	+4.3%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	103'345	81'926	68'494	-13'432	-16.4%	-34'852	-33.7%
Résultat d'exploitation	-87'634'390	-90'706'786	-90'897'380	-190'594	-0.2%	-3'262'989	-3.7%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	-87'634'390	-90'706'786	-90'897'380	-190'594	-0.2%	-3'262'989	-3.7%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-87'634'390	-90'706'786	-90'897'380	-190'594	-0.2%	-3'262'989	-3.7%

Commentaires

Les revenus d'exploitation présentent un écart défavorable de CHF - 1,6 million par rapport au budget. Celui-ci s'explique principalement par des recettes non réalisées prévues pour les remboursements liés au dépassement de la fortune des fonds de fluctuation des institutions sociales en lien avec les contrats de prestations (CHF - 1'479'605). L'hypothèse faite au budget d'une hausse des prix de journée moins élevée que prévue pour les remboursements liés aux institutions hors canton ne s'est pas concrétisée, ce qui explique un écart CHF - 294'458. Au niveau des prestations internes, l'écart montre une augmentation de CHF + 185'794 compte tenu du transfert de la charge nette de la FADS à la facture sociale. Finalement, le solde de l'écart concerne la contribution de la loterie romande pour la lutte contre la dépendance au jeu dont le montant reçu a été inférieur de CHF - 15'398 par rapport au montant budgété.

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par un poste vacant équivalant à 0,2 EPT.

Au niveau des charges de transfert, l'écart est favorable de CHF - 1,3 million. Celui-ci est composé de plusieurs éléments qui font l'objet de commentaires détaillés dans les tableaux ci-après.

Globalement, malgré une baisse des charges d'exploitation qui compensent une grande partie des recettes non réalisées, le résultat d'exploitation affiche une augmentation de charge nette de l'ordre de CHF - 0,2 million par rapport au budget.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Inclusion et accompagnement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges directes	73'437	102'000	92'268
Coûts salariaux et de structure	1'023'677	1'115'205	1'052'451
Coûts des services centraux	103'345	81'926	68'494
Revenus	158	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'200'300	1'299'131	1'213'212

Commentaires

Les charges directes sont restées relativement stables par rapport au montant prévu au budget et la différence constatée dans les coûts salariaux et de structure provient principalement du poste de 0,2 EPT vacant sur le budget 2025.

L'écart favorable par rapport au budget des coûts des services centraux est principalement dû à une baisse de la consommation au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI).

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Amort subventions à l'invest - SAHA	45'000	0	0
Inst. dans canton adu.	67'988'359	71'234'100	72'273'568
Inst. hors canton adu.	9'569'938	8'900'000	8'721'666
Lutte addiction jeu	181'928	200'000	184'602
Lutte c/addictions	10'755'959	10'958'700	10'935'114
Prestations ambulatoires aux invalides	685'603	881'600	769'082
Total charges (+) / revenus (-) nets	89'226'787	92'174'400	92'884'033

Commentaires

Au niveau des institutions neuchâteloises, la différence de CHF + 1,04 million est liée aux recettes non réalisées concernant des remboursements prévus liés au dépassement de la fortune des fonds de fluctuation des institutions sociales en lien avec les contrats de prestations (CHF + 1,42 million). Le solde de CHF - 380'000 résulte, quant à lui, à l'écart favorable identifié lors de la validation des avenants 2025 du contrat de prestations 2024-2025 en fin d'année 2024 (CHF - 124'000), à un effet positif de l'extourne des transitoires 2024 (CHF - 380'000) ainsi que la subvention du projet pilote pour le Sleep-in non prévue au budget 2025 pour (CHF + 124'000).

En ce qui concerne les institutions hors canton, malgré une augmentation des prix de journée, la différence de CHF - 178'334 est essentiellement liée à une baisse du nombre de bénéficiaires neuchâtelois-e-s accueillis hors canton.

Dans le domaine de l'addiction, l'écart de CHF - 23'586 provient, comme pour les institutions neuchâteloises, d'une part d'une partie de recettes non réalisées concernant des remboursements liés au dépassement de la fortune des fonds de fluctuation des institutions du domaine addiction (CHF + 59'205) et d'autre part à l'écart favorable identifié lors de la validation des avenants 2025 du contrat de prestations 2024-2025 en fin d'année 2024 (CHF - 82'791).

Le report de projets pilotes notamment dans le domaine de l'innovation sociale et de l'inclusion professionnelle induit une baisse des charges aux comptes d'un montant de CHF - 112'518.

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Contribution LORO addiction jeu	-181'928	-200'000	-184'602
Total charges (+) / revenus (-) nets	-181'928	-200'000	-184'602

Commentaires

Pas de commentaires particuliers.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2024			Budget 2025			Comptes 2025		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
Financement du projet de la FADS	En cours	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
*PI-Virage ambulatoire handicap	En cours	101'911	0	101'911	401'955	0	401'955	139'231	0	139'231
Total		101'911	0	101'911	701'955	0	701'955	139'231	0	139'231

Commentaires

La dépense de CHF 300'000 liée au financement du projet de rachat du bâtiment de l'EMS Temps Présent par la FADS était initialement prévue à fin 2025, mais suite à du retard dans les travaux menés par la FECPA, l'achat a été reporté au mois de mars 2026.

En ce qui concerne le programme d'impulsion, les charges 2025 correspondent essentiellement à la ressource engagée depuis le 1^{er} mars 2023 à 60% pour le projet AliaCap, mais également pour le soutien de deux nouveaux projets-pilotes démarrés en fin d'année 2025.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Charges nettes FADS	-2'712'680	-2'968'700	-3'154'494
Total charges (+) et revenus (-) nets	-2'712'680	-2'968'700	-3'154'494

Commentaires

Lors de la validation de l'avenant 2025 du contrat de prestations 2024-2025 en fin d'année 2024, la subvention a été négociée à la hausse par rapport au budget afin de tenir compte de l'achat de 12 places supplémentaires pour la prestation "Hébergement: accompagnement psycho social de base" compte tenu de la saturation des places en hébergement d'urgence, mais également pour que la FADS puisse faire face aux demandes relayées par les services sociaux régionaux et les services utilisateurs (en particulier le SPAJ, le SASO, le CNP, etc.).

2.10.10. Fonds d'attributions cantonales Loterie romande

Missions principales

Le Fonds d'attributions cantonales Loterie romande (FAC-LoRo) est géré par le secrétariat général du Département de l'économie de la cohésion sociale. Dans ce cadre, il a pour mission :

- la préparation des dossiers en vue de leurs passages en commission, puis au Conseil d'État, et le versement des contributions ;
- la Présidence et le suivi de la commission ;
- le suivi de la mise en œuvre de la politique cantonale et nationale relative aux jeux d'argent.

Évolution de l'environnement et des tâches

La responsabilité des jeux d'argent incombait, durant la législature 2021-2025, au Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC). Suite à la réorganisation des départements, le Département de l'économie et de la cohésion sociale (DECS) a désormais la responsabilité de ce domaine.

Activités et réalisations

Les membres de la commission consultative du FAC-LoRo ont été réunis à quatre reprises en séances de préavis, sous la responsabilité du DESC pour les deux séances s'étant déroulées lors du premier semestre 2025, et du DECS pour les deux suivantes. Les secrétariats généraux respectifs ont successivement assuré le suivi des dossiers préavisés des candidats pour décisions par le Conseil d'État, puis la communication inhérente aux décisions et la mise en œuvre des versements.

La commission FAC-LoRo a examiné 13 dossiers de candidatures à un soutien par le fonds (huit dossiers relevant du domaine du sport, quatre dossiers relevant du domaine de la culture, un dossier relevant du domaine de la promotion et du tourisme). Le Conseil d'État a décidé de soutenir chacun des dossiers présentés pour un montant total de CHF 1'570'000.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Écart C2025 - B2025		Écart C2025 - C2024	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	1'807'321	1'748'000	2'177'170	+429'170	+24.6%	+369'849	+20.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	1'807'321	1'700'000	1'892'316	+192'316	+11.3%	+84'995	+4.7%
42 Taxes	0	0	0	0	--	0	--
43 Revenus divers	0	0	0	0	--	0	--
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	48'000	284'854	+236'854	+493.4%	+284'854	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	--	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	--	0	--
49 Imputations internes	0	0	0	0	--	0	--
Charges d'exploitation	1'807'321	1'748'000	2'177'170	+429'170	+24.6%	+369'849	+20.5%
30 Charges de personnel	2'300	3'000	1'700	-1'300	-43.3%	-600	-26.1%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	0	15'000	470	-14'530	-96.9%	+470	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	1'002'521	0	0	0	--	-1'002'521	-100.0%
36 Charges de transfert	772'500	1'700'000	2'175'000	+475'000	+27.9%	+1'402'500	+181.6%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	--	0	--
39 Imputations internes	30'000	30'000	0	-30'000	-100.0%	-30'000	-100.0%
Résultat d'exploitation	0	0	0	0	--	0	--
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	0	0	--	0	--
Résultat de financement	0	0	0	0	--	0	--
Résultat opérationnel	0	0	0	0	--	0	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	0	0	0	0	--	0	--

Commentaires

En ce qui concerne les revenus d'exploitation, ceux-ci dépassent les prévisions budgétaires en raison d'une attribution plus élevée que prévu au groupe 41 (CHF + 192'316), ainsi que d'un prélèvement à la fortune du fonds (groupe 45) en lien avec l'évolution des charges d'exploitation, en particulier les charges de transfert (groupe 36).

Au niveau des charges d'exploitation, celles-ci dépassent les prévisions budgétaires de CHF +429'170. Cet écart s'explique principalement par les charges de transfert (groupe 36), qui présentent un dépassement de CHF +0,5 million.

Cet écart est notamment lié à des régularisations portant sur des exercices antérieurs. D'une part, un montant de CHF 400'000 relatif au soutien à l'association Capitale culturelle Suisse – La Chaux-de-Fonds, validé fin 2022 et initialement prévu au budget 2024, n'a été versé qu'en 2025. D'autre part, certaines manifestations n'avaient pas pu bénéficier du versement de leur tranche finale en raison de pièces justificatives manquantes. Ces dernières ayant été transmises en 2025, les paiements correspondants ont été comptabilisés sur cet exercice.

Résultat analytique

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025
Sub. manifestations but touristique	772'500	1'700'000	2'175'000
Total charges (+) / revenus (-) nets	772'500	1'700'000	2'175'000

Commentaires

L'écart constaté correspond aux éléments déjà expliqués ci-dessus en lien avec les charges de transfert (groupe 36).